UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Quatrième Série

TOME NEUVIÈME

TOME XXXIX DE LA COLLECTION

1395

38907
20/3/97

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES
Rue de l'Ancien-Courrier, 2

PARIS
G. PEDONE-LAURIEL
Libraire-Éditeur
13, RUE SOUFFLOT

M DCCC LXXXXVI

PC
2
R14
t.39

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

LE *LIBRE DE MEMORIAS*

DE

JACME MASCARO

Suite et fin [1]

AVIS

Pour se servir utilement du *Libre de Memorias* de Jacme Mascaro, dont la publication commencée dans le fascicule de la *Revue* portant la date de janvier-février-mars 1890 (tome XXXIV) s'achève dans le présent fascicule [2], il est essentiel de tenir compte :

1° De l'*Errata* paru à la page 448 du tome XXXIV de la *Revue* (fascicule de juillet-août-septembre 1890);

2° Des *Additions et Corrections* publiées aux pages 12-14 du tome XXXVIII de la *Revue* (fascicule de janvier 1895);

3° Des trois *Errata* suivants :

[1] Voy. *Revue*, 3e série, tome quatrième (tome XXXIV de la collection, 1890, pag. 36 et suiv., et pag. 515 et suiv., — et tome huitième (tome XXXVIII de la collection, 1895), pag. 12 et suiv., et pag. 206 et suiv..

[2] Il vient d'être fait un tirage à part, à petit nombre d'exemplaires, du *Libre de Memorias* de Jacme Mascaro. Pour se procurer un exemplaire de cet ouvrage, il suffit d'adresser un mandat poste de 4 fr., à M. Camille Coulet, éditeur, libraire de l'Université de Montpellier, Grand'Rue, Montpellier.

1. — Second errata du fascicule de janvier-février-mars 1890
(tome XXXIV)

Page 64, ligne 5, « la ». Lis.: « las ».
P. 83, l. 2, « blau ». Lis.: « blan ».
P. 88, l. 3, « del mes geli ». Lis.: « del mes de geli ».
P. 91, l. 13, « Rossaut ». Lis. : « Rossant ».

2. — Errata du fascicule de janvier 1895
(tome XXXVIII)

Page 16, article 3. Supprimez les trois premières lignes, jusqu'au tiret.
P. 16, ligne 18, « (3 v.) ». Lis.: « (3 r.) ».
P. 16, l. 19, « (3 r.) ». Lis. : « (3 v.) ».
P. 17, l. 18, « (69 r.) ». Lis. : « (63 r.) ».
P. 18, l. 1. Après « *veray* » ajoutez « (83 r.) ».
P. 18, l. 13, « (ibid.) ». Lis. : « (37 r.) ».
P. 18, l. 15, « *arenguadas* ». Lis.: « *arenguada* ».
P. 18, l. 24, « (3 r.) ». Lis. : « (29 v.) ».
P. 18, l. 32, « (38 r.) ». Lis. : « (78 v.) ».
P. 19, l. 13, « (1 r.) ». Lis. : « (1 v.) ».
P. 19, l. 14, « (4 r.) ». Lis. : « (4 v.) ».
P. 19, l. 27, « (60 v.) ». Lis. : « (60 r.) ».
P. 19, l. 29, « (2 r., 87 r.) ». Lis.: « (2 v., 87 r.) ».
P. 20, l. 1, « *gleyza* ». Lis. : « *gleysa* ».
P. 20, l. 11, « (52) ». Lis.: « (52 v.) ».
P. 20, l. 22, « (69 v.) ». Lis. : « (69 r.) ».
P. 21, l. 30, « (68 v.) ». Lis. : « (2 v.) ».
P. 22, l. 1, « (85 r.) ». Lis. : « (85 v.) ».
P. 22, l. 3, « (87 v.) ». Lis. : « (87 r.) ».
P. 22, l. 4, « (78 v., 79 r.) ». Lis.: « (61 v., 78 v.) ».
P. 22, l. 5, « (72 r.) ». Lis.: « (72 v.) ».
P. 22, l. 16, « *Yrlan* ». Lis. : « *Yslan* ».
P. 23, l. 27, « (38 r.) ». Lis. : « (78 v.) ».
P. 24, l. 4, « 39 r. ». Lis.: « 39 v. ».
P. 24, l. 26. Supprimez « 9 v. ».
P. 24, l. 28, « (42 v., 74 r., 76 v., 93 r.) ». Lis. : « (42 v., 74 r., 76 v., 93 v. ».
P. 24, l. 31, « (8 v.) ». Lis. : « (8 r.) ».
P. 25, l. 29-30, « (83 r., 87 v.) ». Lis.: « (83 r., 87 r.) ».
P. 25, l. 34, « *be* (68 v.) ». Lis.: « *be* (69 v.) ».
P. 26, l. 20. Supprimez « 27 r. ».

3. — Errata du fascicule de mai 1895
(tome XXXVIII)

P. 207, l. 15. Après « *joez* », ajoutez : « (80 v.) ».
P. 207, note 3, « *requistz* (3 v., 20 r.)». Lis.: « *requistz* (3 v.) et *requisitz* (20 r.) ».
P. 208, l. 8, « (68 v.) ». Lis. : « (68 r.) ».
P. 208, l. 24, « (4 r., 93 r.) ». Lis.: « (4 v., 93 r.) ».
P. 209, l. 10, « (68 r.) ». Lis. : « (68 v.) ».
P. 210, l. 9, « 87 v. ». Lis. : « 87 r. ».
P. 210, l. 19. Supprimez « 20 r. ».
P. 210, l. 25, « (42 r.) ». Lis. : « (52 r.) ».
P. 210, l. 29. Après « *elegigues* », ajoutez : « (68 v.) ».
P. 212, l. 4, « (85 r.) ». Lis. : « (85 v.) ».
P. 212, l. 23, « (3 v., 69 v., 87 r.) ». Lis.: « (4 r., 69 v., 87 r.) ».
P. 213, l. 4, « (18 r., 93 r.) ». Lis.: « (18 r., 93 v.) ».
P. 213, l. 20, « (68 r.) ». Lis. : « (68 v.) ».
P. 213, l. 38, « (4 r.) ». Lis. : « (4 v.) ».
P. 214, l. 22. Après « *te* (69 r.) », ajoutez : « *conte* (9 v.) ».
P. 215, l. 7. Supprimez « 20 r. ».
P. 215, l. 9, « (58 r.) ». Lis. : « (20 r., 58 r.) ».
P. 215, l. 26, « (12 r.) ». Lis. : « (69 v.) ».
P. 215, l. 30, « *novelamen* (13 r.) ». Lis. : « *novelamen* (85 r.) ».
P. 217, l. 7, « (10 r.) ». Lis. : « (10 v.) ».
P. 217, l. 13, « (5 v.) ». Lis. : « (5 r.) ».
P. 217, l. 14, « *van s'en* ». Lis.: « *va s'en* ».
P. 217, l. 17, « (40 v.) ». Lis. : « (40 r.) ».
P. 217, l. 27, « (31 v.) ». Lis. : « (16 r.) ».
P. 218, l. 15, « (3 v.) ». Lis. : « (3 r.) ».
P. 218, l. 19, « *motas d'autres emaginas* ». Lis. : « *motas d'autras emaginas* ».
P. 218, l. 30, « ordenar ». Lis. : « adordenar ».
P. 219, l. 28, « (69 v.) ». Lis. : « (69 r.) ».
P. 220, l. 23, « (72 r.) ». Lis.: « 72 v.) ».

LEXIQUE

Le lexique suivant renferme :

1° Les mots qui manquent au *Lexique Roman* de Raynouard : ils sont imprimés en capitales ;

2° Les mots qui se présentent dans le *Libre de Memorias* de

Mascaro sous une forme non mentionnée par Raynouard : ils sont imprimés en petites capitales, et suivis de l'indication des formes données par Raynouard ;

3° Les mots employés par Mascaro dans une acception non indiquée par Raynouard : ils sont imprimés comme les précédents en petites capitales et marqués d'un astérisque.

N. B. — Les abréviations sont les mêmes que celles dont s'est servi Raynouard dans son *Lexique Roman*. Le chiffre placé entre parenthèses à côté de chaque mot renvoie au folio ou à l'un des folios du manuscrit où le mot se trouve employé ; r. signifie *recto*, v. *verso*.

A

Abcha (61 v.), *s. f.*, hache. — Rayn., II, 101, 1 : *apcha, ayssa.*

Abriel (1 r.), *s. m.*, avril. — Rayn., II, 18, 1 : *abril*, VI, 2, 1, n° 2 : *abriu.*

Absems (68 v.), *adj.*, absent. — Rayn., III, 196, II, n° 12 : *absens.*

Absolucio (1 r.), *s. f.*, décharge. — Rayn., V, 256, 1, n° 6 : *absolutio.*

Acencio (80 v.), *s. f.*, ascension. — Rayn., II, 131, 1, n° 3 : *ascensio, ascension, ascentio.*

AFFIN (61 v.), *conj.*, afin.— *Affin que fosso pus segurs*, afin d'être plus en sûreté.

Ahordenar (69 v.), *v.*, ordonner. — Rayn., IV, 381, II, n° 13 : *adordenar, aordenar.*

Ahost (56 v.), *s. m.*, août. — Rayn., II, 34, 1 : *agost, aost.*

*Ala (3 v.), *s. f.*, corps de métier. — *Las alas dels merchans*, les corps des marchands.

Albara (69 v.), *s. m.*, bulletin.— Rayn., II, 50, 1 : *albaran.*

ALIAS (9 v.), *adv.*, alias, autrement dit. — *Maistre B. Pons, alias Sabatier, notari rial*, maître B. Pons, alias Sabatier, notaire royal.

Alotgar (93 v.), *v.*, loger. — Rayn., IV, 90, II, n° 12 : *alogar.*

ALUDARIE (77 v.), *s. f.*, corps des *aludiers*. Voy. ce mot.

ALUDIER (4 v.), *s. m.*, ouvrier qui travaille l'alude, sorte de peau. Cf. Littré, article ALUDE, et Rayn., art. ALUDA (II, 61, 1).

Alutgar (93 v.). Voy. alotgar.

AMENLAYREDA (44 r.), *s. f.*, bois d'amandiers. — *Comprezo los ditz senhors cossols l'amenlayreda, qu'es....*, les dits seigneurs consuls achetèrent le bois d'amandiers qui se trouve...

An (76 v.), *prép.*, avec.— Rayn., II, 61, II : *am, amb.*

APETISAR (89 r.), *v.*, rapetisser, diminuer. — *A hordenat que lo nombre... dels capitols, cossols, governados... pasan lo nombre*

de quatre sia apetisat, destreg et remes al dig nombre de IIII, a ordonné que le nombre. . des capitouls, consuls, gouverneurs... dépassant le nombre de quatre soit diminué, restreint et ramené audit nombre de quatre.

APONHIAMEN (93 v.), *s. m.*, traité. — Rayn., IV, 599, I, n° 26 : *apontamen.*

AREMPRAR (67 r.), *v.*, solliciter. — Rayn., V, 194, I, n° 6 : *azemprar, adzemprar, ademprar.*

ARENGUAR (93 v.), *v.*, ranger. — Rayn., V, 82, I, n° 6 : *arengar, arrengar, arenjar.*

ARMA (93 v.), *v.*, armer — Rayn., II, 123, I, n° 7 : *armar.*

ARQUIBANC (35 r.), *s. m.*, coffre. — *En aquel an se venderon totz los arquibanx de las glieyas de sant Felis e de la Magdalena,* cette année-là se vendirent tous les coffres des églises de Saint-Félix et de la Madeleine. Cf. Du Cange, article ARCHIBANCUS.

ASEMPRAR (67 r.). Voy. AREMPRAR.

ASIRA (89 v.), *s. f.*, assise. — Rayn., V, 220, II, n° 12 : *asiza.*

ATANT (44 v.), *adv.*, autant. — Rayn., V, 302, I, n° 4 : *aitant, aytant, aitan, aytan.*

ATERNIR (23 r.), *v.*, achever. — *Los grans rix homes de la viela non lo lo compes* : voy. ce mot, *layssero aternir..., per sso que hom no saupes lur estat,* les hommes puissants et riches de la ville ne le laissèrent pas achever (le compoids),... pour qu'on ne sût pas l'état de leur fortune.

ATRESTANT (32 r.), *adv.*, autant. — Rayn., II, 45, II, n° 6 : *atrestan, atretan.*

AURAR (11 v.), *v.*, oser. — Rayn., II, 151, II : *ausar.*

AUSIR (63 v.), *v.*, ouïr. — Rayn., II, 149, I, n° 6 : *auzir.*

AUTRIAR (3 v.), *v.*, octroyer. — Rayn., II, 153, II, n° 5 : *autreiar.*

AVER (SE) (68 v.), *v.* — Rayn. n'indique pas le sens du verbe *aver* réfléchi = se comporter. — *Juraran... que ben e lialmen se auran en la elecxio,* ils jureront... de bien et loyalement se comporter dans l'élection.

AVESQUAT (72 v.), *s. m.*, évêché. — Rayn., III, 237, II, n° 3 : *evescat, avescat.*

AVIST (3 v.), *s. m.*, avis. — Rayn., V, 536, I, n° 19 : *avis.*

AYGADA (36 v.), *s. f.*, inondation. — Rayn., II, 40, I, n° 6 : *ayguada.*

AZORDENAR (93 r.). Voy. AHORDENAR.

B

BANDEYRATGE (40 r.), *s. m.*, bas-latin *bandairagium*, sorte de droit féodal. Cf. Du Cange, article BANDAIRAGIUM. — *Vendet Guilhem Peyre... lo bandeyratge els erbatges del termenal de Bayscha,* Guillaume Pierre vendit... le *droit de bannière* sur les pâturages du territoire de Baïssan.

BANDIEYRA (81 r.), *s. f.*, bannière. — Rayn., II, 176, II, n° 9 : *bandiera, banera, baneira, baniera.*

Banieyra (37 r.). Voy. bandieyra.

Bara (4 r.), *s. f.*, barre. — Rayn., II, 187, II : *barra*. Pour le sens, voy. l article suivant.

* Barra (4 r.), *s. f.*, barre, sorte d'imposition. — *Totz mercadier... es e sera quittis d'intrada, de leuda e de barra*, tout marchand... est et sera exempt du droit d'entrée, de leude et de barre.

BASSINA (87 v.), *s. f.*, bassin. — *Premieyramen dos bassinas d'argent totas dauradas*, premièrement deux bassins d'argent tout dorés.

Bassinet (79 r.), *s. m*, bassinet. — Rayn., II, 165, I, n° 2 : *bacinet*.

* Batejar (32 r.), *v.*, pris substantivement dans le sens de baptême. — *Al batejar del dich enfant*, au baptême dudit enfant.

Besquech (78 v.), *s. m.*, biscuit. — Rayn., II, 505, II, n° 12 : *bescueg, bescueit*.

Blan (72 v.), *adj.*, blanc. — Rayn., II, 222, I : *blanc*.

BLANCHA (73 r.), *s. f.*, blanche, sorte de monnaie. — *Pus una blancha per libr.*, plus une blanche par livre.

Bothelhier (62 r.), *s. m.*, bouteiller. — Rayn., II, 242, II, n° 4 : *boteillier, botelhier, botelher*.

C

CABISCOL (89 v.), *s. m.*, sorte de dignitaire ecclésiastique. — *En l'ostal del cabiscol mage de la glieia quatredal de mossenhor sant Nazari de Bezes*, en l'hôtel du cabiscol mage de l'église cathédrale de monseigneur Saint-Nazaire de Béziers. — Cf. Du Cange, article CABISCOLIS.

* CADASTAR (80 v.), *v.*, encastrer. — *Una espina, que era cadastada en la dig cros*, une épine qui était encastrée dans ladite croix.

* Calenda (1 v.), *s. f.*, au sens latin. — *La novena calenda de jun*, le neuvième jour avant le mois de juin, c.-à-d. le 22 mai.

Canabasier (16 v.), *s. m.*, tisserand. — Rayn., II, 310, I, n° 4 : *canabacier*.

Canabassie (20 v.). Voy. canabasier.

Canabassier (32 v.). Voy. canabasier.

Cancelar (76 v.), *v.*, biffer, canceler. — Rayn., II, 308, II : cancellar.

Capela (10 r.), *s. f.*, chapelle. — Rayn., II, 329, I : *capella*.

Capelie (5 v.), *s. m.*, chapelier. — Rayn., II, 321, I, n° 24 : *capellier, capelier*.

CARAIRIER (80 r.), *s. m.* Magistrat municipal chargé du soin et de l'entretien des rues.

CARAYRIER (14 r.). Voy. CARAIRIER.

Cardayre (79 v.), *s. m.*, cardeur. — Rayn., II, 334, II, n° 2 : *cardaire*.

Carer (78 v.), *v.*, tomber. — Rayn. II, 345, I, n° 8 : *cazer*.

Careta (51 r.), *s. f.*, charrette. — Rayn., II, 337, II, n° 22 : *carreta*.

— Carge (89 r.), *s. m.*, charge. — Rayn., II, 335, II, n° 2 : *carc.*

CARRAYRIER (9 r.). Voy. CARAIRIER.

CARRAYZIER (73 v.). Voy. CARAIRIER.

CARRIEYRIER (11 r.). Voyez CARAIRIER.

CARTEL (9 v.), *s. m.*, carte, feuille de papier. — *Totz aquels que son en aquest cartel escrigz*, tous ceux qui sont inscrits sur ce papier (c.-à-d. tous ceux dont les noms suivent).

* Castel (79 r.), *s. m.*, sorte de machine de guerre. Cf. Du Cange, article CASTELLUM.

Catredal (79 r.), *adj.*, cathédral. — Rayn., II, 286, II, n° 2 : *catedral.*

Caucio (88 v.), *s. f.*, caution. — Rayn., II, 364, II : *cautio.*

Cavalarie (87 v.), *s. f.*, chevalerie. — Rayn., II, 368, I, n° 10 : *cavalaria, cavallaria, cavalayria.*

Cayscha (1 r.), *s. f.*, caisse. — Rayn., II, 273, II, n° 5 : *cayssa, caissa.*

Ceguir (1 r.), *v.*, suivre. — Rayn., V, 178, II : *seguir, segre.* — *Aissi quan se ceq,* ainsi qu'il suit.

Ceti (79 r.), *s. m.*, siège. — Rayn., V, 218, II, n° 1 : *seti.*

Chancelier (58 r.), *s. m.*, chancelier. — Rayn., VI, 7, I, n° 1 *bis* : *cancelier, chancellier.*

Clavarie (46 r.), *s. f.*, trésorerie. — Rayn., II, 407, II, n° 1 : *clavaria.*

* Coberto (67 v.), *s. m.*, couvercle. — *I tassa... am son coberto,* une tasse... avec son couvercle.

— Rayn., II, 424, I, n° 6, ne donne que la forme *cobertor* et le sens *couverture de lit.*

Cobessel (67 v.), *s. m.*, couvercle. — *Una copa d'argent daurada am son cobessel,* une coupe d'argent dorée avec son couvercle.

Comessar (61 v.), *v.*, commencer. — Rayn., II, 448, I : *comensar, comenssar, comenchar.*

Compacio (88 v.), *s. f.*, compassion. — Rayn., IV, 454, II, n° 13 : *compassio.*

COMPERAYRE (75 r.), *s. m.*, fonctionnaire chargé d'établir le compoids (voy. ce mot dans Littré). — *Cascun d'aquestz senhors sobreditz comperayres n'aguezon per trebalh XXX franx,* chacun de ces seigneurs susdits chargés d'établir le compoids eut pour son travail trente francs.

COMPES (75 r.), *s. m.*, compoids (voy. ce mot dans Littré). — *L'an que dessus MCCCLXXXIII, se fes lo compes de la viela de Bezes,* l'an ci-dessus 1383, fut établi le compoids de la ville de Béziers.

Compte (93 v.), *s. m.*, comte. — Rayn., II, 453, I : *coms, comte*

COMU (4 r.), *s. m.*, maison commune. — *Lo comu* est synonyme de *la maga comuna.* — *Lo sagel del comu,* le sceau de la maison commune.

Conget (88 r.), *s. m.*, congé. — Rayn., II, 449, I : *comjat, conjat.*

CONHASSA (61 v.), *s. f.*, cognée. — *Totz aquels plens de mals esperitz trenquero las portas amb*

abchas et am conhassas, et tous ces gens pleins de mauvaises intentions brisèrent les portes avec des haches et des cognées.

Conqua (76 v.), *s. f.*, conque. — Rayn., II, 455, II : *conca, concha, comca.*

CONSENHOR (93 r.), *s. m.*, cosseigneur. — *E lo senhor emperador, aven pregnarias dels senhors consenhors de Perpinha, que el...* Et le seigneur empereur, ayant été prié par les seigneurs cosseigneurs de Perpignan de...

CONSULTA (61 C.), *v.*, délibérer. — *Se ajusteron los senhors cossols de Bezes... per consulta sus la intrada de mossenhor lo duc de Berri*, les seigneurs consuls de Béziers... s'assemblèrent pour délibérer sur l'entrée de monseigneur le duc de Berry.

CONTADOR (88 v.), *adj.*, devant être compté. — *Pagar lor ditz deutes enfra IIIIᵗʳᵉ ans contados de la data de las letras sus aisso autriadas*, payer leurs dites dettes dans un délai de quatre ans *qui courent* à partir de la date des lettres octroyées à ce sujet.

Copa (40 r.), *s. f.*, sorte de droit féodal. Cf. Du Cange, article COPA, 5.

Cordie (77 r.), *s. m*, cordier. — Rayn., II, 481, II, nº 8 : *cordier.*

Coredor (14 v.), *s. m.*, coureur, éclaireur. — Rayn., II, 490, II, nº 9 : *corredor.*

Correxio (69 r.), *s. f.*, correction. — Rayn., II, 528, I, nº 14 : *correctio.*

Cosselhier (58 r.), *s. m.*, conseiller. — Rayn., II, 460, I, nº 5 : *cosseliers, cosseilher, conseiller, conseilher, conselhier.*

Cossenti (58 r.), *v.*, consentir. — Rayn., V, 199, I, nº 29 : *consentir, cossentir.*

Cossieyra (19 v.), *s. f.*, chemin couvert. — Rayn., II, 490, I, nº 8 : *corsieyra.*

Coyrataria (68 r.), *s. f.*, tannerie. — Rayn., II, 527, I, nº 3 : *coirataria.* — Dans Mascaro ce mot désigne la *corporation des tanneurs.*

Coyratarie (68 r.). Voy. coyrataria.

Coyratie (39 r.), *s. m.*, tanneur. — Rayn., II, 527, I, nº 2 : *coiratier.*

Coyratier (5 v.). Voy. coyratie.

Crededor (88 v.), *s. m.*, créancier. — Rayn., II, 509, II, nº 5 : *credeire, crezedor.*

Crocific (37 r.), *s. m.*, crucifix. — Rayn., II, 523, I, nº 6 : *crucific.*

Cuberta (93 r.), *s. f.*, couvercle. — *Hun gobel daurat ab sa cuberta*, un vase doré avec son couvercle.

D

Dampnage (60 r.), *s. m.*, dommage. — Rayn., III, 6, I, nº 2 : *damnatge, dampnatge.*

Decencio (58 r.), *s. f.*, dissension. — Rayn., V. 199, I, nº 30 : *dissencio, dissentio, dicentio, dissention, dessession, decession.*

Dejotz (62 v.), *adv.*, dessous. — Rayn., III, 591, II : *de jos.*

DENIE (17 v.), *s. m.*, denier. — Rayn., III, 24, 1 : *dener, denier, dinier.*

DERIEYR, *adj.*, fém. : DERIEYRA (88 r.), dernier. — Rayn., V, 79, II, n° 7 : *derrier, derrer, derier, derer, darrier.*

DESAPAUSAR (88 r.), *v.*, déposer. —Rayn., IV, 463, II, n° 10 : *dezapauzar.*

DESCENCIO (20 r.). Voy. DECENCIO.

DESCIPAR (29 v.), *v.*, ruiner. — Rayn., III, 60, 1 : *dissipar, discipar, decipar.*

DESPUEYS (16 v.), *conj.*, depuis. —Rayn., IV., 588, 1, n° 2 : *despuois, depueis, depos.*

DESSOTZ (75 r.), *adv.*, dessous. — Rayn., V, 273, II, n° 2, et 274, 1, n° 3 : *desotz, desostz, desot.*

• DESTRAR (74 r.), *v.*, diriger, conduire. — *Els autres senhors cossols anezon tot entorn e destrezon el menezon...* Les autres seigneurs consuls allèrent tout autour de lui, et le conduisirent, et le menèrent.

DEZAMPARAR (11 r.), *v.*, désemparer. — Rayn., II, 74, 1, n° 6 : *desamparar.*

DEZEMBRE (42 v.), *s. m.*, décembre. — Rayn., III, 31, II, n° 11 : *desembre.*

DIE (69 v.), *s. m.*, jour. — Rayn., III, 41, 1 : *dia.*

DIMAS (88 r.), *s. m.*, mardi. — Rayn., IV, 161, 1, n° 2 : *dimars, dimartz.*

DIVERSSA (1 r.), *adj.*, féminin de DIVERS. — Rayn., V, 521, 1, n° 30 : *diversa.*

DIZE (59 v.), *v.*, dire. — Rayn., III, 52, II : *dir, dire.*

• DOBLA (85 r.), *s. f.*, doublet, sorte d'étoffe. Cf. Littré, article DOUBLET, *historique.*

DOBLO (85 r.), *s. m.*, sorte de chandelle. — *Pus de doblos de cera XII libras*, plus douze livres de chandelles de cire. — Cf. Du Cange, article DOBLOS.

DONACIO (9 v.), *s. f.*, donation. — Rayn., III, 10, II, n° 12 : *donatio.*

DRAGE (67 v.), *s. m.*, drageoir : voy. ce mot dans Littré. — *Item I drage d'argent am son culhier*, item un drageoir d'argent avec sa cuillier.

E

ECLIPSI (78 v.), *s. m.*, éclipse. — Rayn., II, 416, II : *clipse, eclipsis, esclipses.*

ELECCIO (68 v.), *s. f.*, élection. — Rayn., IV., 41, II, n° 5 : *electio, election.*

ELECXIO (68 v.). Voy. ELECCIO.

ELEXIO (69 v.). Voy. ELECCIO.

EMAGINA (37 r.), *s. f.*, image. — Rayn., III, 555, 1, n° 2 : *ymagena, emagena, hemagena, esmajena.*

EMBAYSADOR (18 r.), *s. m.*, ambassadeur. — Rayn., II, 69, II : *ambassador, ambayssador, ambaichador, embaichador.*

EMOLIMEN (83 r.), *s. m.*, émolument. — Rayn., IV, 247, 1, n° 20 : *emolumen.*

EMPALIAR (85 r.), *v.*, tendre d'étoffes, de tapis, etc. — *Del cap del portal del pont fouchet empaliat de doblas e de tendas.*

entro a l'ostal de maistre Johan de Betizac, le trajet du commencement du portail du pont jusqu'à la maison de maître Jean de Bétizac fut tout tendu de doublets (voy. l'article DOBLA) et de tentes. — Le verbe *empaliar* se rattache au substantif *palli* (Rayn. IV, 401, II).

ENPAUZAR (12 r.), *v.*, imposer. — Rayn., IV, 463, II, n° 13 : *empausar, empauzar, impausar.*

ENQUISICIO (78 v.), *s. f.*, inquisition. — Rayn., V, 21, I, n° 25 : *inquisicio, inquisitio, inquizicio, inquisition.*

ENQUISIDOR (78 v.), *s. m.*, enquêteur. — Rayn., V, 20, II, n° 21 : *enquereire, enqueredor, enquiridor.*

ENSA (16 v.), *adv.*, en ça. — Rayn., V, 137, I : *en sai.*

ENSULT (66 v.), *s. m.*, insulte, révolte, soulèvement. — *Per l'ensult que s'i era fach*, pour le soulèvement qui y avait eu lieu.

ENTEROGAR (69 r.), *v.*, interroger. — Rayn., V, 104, II, n° 6 : *interrogar, enterrogar.*

ENTORTA (85 r.), *s. f.*, torche. — *Li donezo XII entortas de cera*, ils lui donnèrent douze torches de cire. — Les *entortas* étaient proprement des bougies tordues.

ESCAPITAR (62 v.), *v.*, décapiter. — Rayn., II, 320, I, n°s 14 et 15 : *descapitar, decapitar, escapsar.*

ESCARTAYRAR (63 v.), *v.*, écarteler. — *Qui descapitatz, qui escartayratz, qui pendutz*, qui décapités, qui écartelés, qui pendus.

ESCRINAR (3 v.), *v.*, conserver dans un écrin. — *Segon que en las autras fieyras de Pezenas e de Montanhac son escrinadas*, comme elles sont conservées dans les autres foires de Pézénas et de Montagnac.

ESCUDELA (67 v.), *s. f.*, écuelle. —Rayn., III, 160, II : *escudella.*

ESPARI (93 r.), *s. m.*, espace. — Rayn., III, 166, II : *espaci, espassi, espasi, espazi.*

ESPLICAR (49 v.), *v.*, expliquer. — Rayn., IV, 566, II, n° 34 : *explicar.*

ESQUT (85 r.), *s. m.*, écu. — Rayn., III, 161, II : *escut.*

ESTABBLE (4 r.), *adj.*, stable. — Rayn., III, 204, II, n° 8 : *estable, istable, stable.*

EXEPTAT (61 v.), *adv.*, excepté. — Rayn., II, 277, I, n° 36 : *exceptat, septat.*

F

FA (78 v.), *v.*, faire. — Rayn., III, 260, II : *far, fair, faire.*

FAREDOR (69 r.), *adj.*, devant être fait. — Rayn., III, 265, I, n° 15 : *faseire, fazedor* [1].

FINANSSA (67 r.), *s. f.*, finance. — Rayn., III, 333, II, n° 7 : *finansa.*

[1] Rayn. a tort de confondre dans un même article deux mots de nature différente comme *faseire* et *fazedor* (= *faredor*). Le premier est un nom en *-tor, -toris ;* le second, un adjectif en *-orius.*

FIZELTAT (1 r.), *s. f.*, fidélité. — Rayn., III, 288, II, nos 4 et 5 : *fidelitat, fedeltat, fealtat, feltat, feutat, fezautat, fezeutat.*

FLESCO (87 v.), *s. m.*, flacon. — *Item I flesco d'argent tot daurat*, item un flacon d'argent tout doré.

FORCHA (62 v.), *s. f.*, fourche patibulaire. — Rayn., III, 362, II : *forca.*

FORESCAPIA (40 v.), *v.*, mettre indûment sous séquestre. — Cf. Du Cange, article FORISCAPIUM. — *Que la feres forescapia als senhors cossols de Bezes*, qu'il la fit mettre sous séquestre par les seigneurs consuls de Béziers.

FORISCAPI (40 v.), *s. m.*, mainmise. — Voy. l'art. précédent. — *Costet lo forischapi XLIII franx VI sols VIII d.*, la mainmise coûta 43 francs, 6 sols, 8 deniers.

FORISCAPIA (40 r.). — Voy. FORESCAPIA.

FRAYRE (11 v.), *s. m.*, frère. — Rayn., III, 382, I : *fraire, fratre.*

FUSTARIE (44 v.), *s. f.*, charpenterie. — Rayn., III, 411, I, n° 6 : *fustaria.* — Dans Mascaro, ce mot désigne la *corporation des charpentiers.*

FUSTIE (10 r.), *s. m.*, charpentier. — Rayn., III, 411, I, n° 5 : *fustier.*

G

GELI (78 v.), *s. m.*, juillet. — Rayn., III, 595, II, n° 2 : *juli.*

GIZAR (87 r.), *v.*, tordre. — Rayn., III, 467, II : *girar.*

GLIEA (77 r.), *s. f.*, église. — Rayn., III, 95, I, n° 2 : *gleiza, glieyza, glieia.*

GLIEYA (21 v.). — Voy. GLIEA.

GLIEYSA (16 r.). — Voy. GLIEA.

GOBEL (67 v.), *s. m.*, grand gobelet, sorte de vase. — Raynouard ne mentionne que le diminutif *gobelet* (II, 526, I, n° 6).

H

HEL (93 r.), *pr. pers.*, il. — Rayn., III, 101, I, n° 3 : *el, elh, ell.*

HERETIEYRA (40 v.), *s. f.*, héritière. — Rayn., III, 527, I, n° 5 : *heretiera, heretera.*

HO (29 v.), *conj.*, ou. — Rayn., IV, 353, I, n° 2 : *o.*

HOBEDIR (63 v.), *v.*, obéir. — Rayn., IV, 353, I : *obedir, obezir.*

HOBRA (77 r.), *s. f.*, œuvre. — Rayn., IV, 355, II, n° 2 : *obra.*

HOBRAR (1 v.), *v.*, œuvrer. — Rayn., IV, 355, I : *obrar.*

HOIAR (83 r.), *v.*, vider. — Rayn., V, 457, II, n° 3 : *voiar, voyar, vueiar, vuiar, voidar.*

HONSSA (72 v.), *s. f.*, once. — Rayn., IV, 374, I : *onsa.*

HONT (37 r.), *adv.*, où. — Rayn., IV, 374, II : *ont, hon, on, o.*

HORDENAR (1 r.), *v.*, ordonner. — Rayn., IV, 379, II, n° 2 : *ordenar.*

HORGIER (77 v.), *s. m.*, — Rayn., IV, 378, II, n° 5 : *orgier.* — Raynouard ne donne que le sens de *potier* ; dans Mascaro ce mot paraît signifier *marchand de grains* : voy. la note à la fin du lexique.

Hossa (42 r.), *s. f.*, ossements, dépouille mortelle. — Rayn., IV, 390, I, n° 2: *ossa, hosa.*

HOSTALARIA (5 v.), *s. f.*, hôtellerie, hôtel. — *Las gens aneron a la hostalaria del comte*, les gens allèrent à l'hôtel du comte.

Hoza (93 r.), *s. f.*, heure. — Rayn., III, 538, I: *hora, ora.*

Hubrir (69 v.), *v.*, ouvrir. — Rayn., II, 103, II, n° 8, *obrir, ubrir.*

HUEIA (89 r.), *s. f.*, évacuation, expulsion. — *La hueia dels Engles*, l'expulsion des Anglais. — Le substantif *hueia* se rattache au verbe *hoiar :* voy. ce mot ci-dessus.

Hun (74 v.), *adj. num.*, un. — Rayn., V, 446, I: *uns, us, un, u.*

I

Imposicio (16 r.), *s. f.*, imposition. — Rayn., IV, 612, I, n° 16: *emposicio, impositio, enpozitio, enposition.*

*Intrada (4 r.), *s. f.*, droit d'entrée, sorte d'imposition. — *Totz mercadier... sera quittis d'intrada*, tout marchand.... sera exempt du droit d'entrée.

J

Jamay (4 r.), *adv.*, jamais. — Rayn., III, 579, I, n° 4 : *ja mais.*

Jour (1 r.), *s. m.*, jour. — Rayn., III, 587, I: *jorn, jor.*

Jujar (5 r.), *v.*, juger. — Rayn., III, 607, II, n° 27: *jutjar, jutgar.*

Jun (9 v.), *s. m.*, juin. — Rayn., III, 597, II : *junh.*

Jurieu (16 v.), *s. m.*, juif. — Rayn., III, 611, I: *juzieu, jusieu.*

*Justa (87 v.), *s. f.*, joute, sorte de vase. — *Pus dos justas d'argent, tenen cascuna* I *quarto e mieg*, plus deux joutes d'argent, contenant chacune un quarton et demi. — Cf. Du Cange, article JUSTA 2, 2e alinéa (tome III, p. 948, col. 3).

Juziri (69 v.), *s. m.*, jugement. — Rayn., III, 606, II, n° 20 : *judici, juzizi, juzi.*

L

Lahor (2 r.), *s. m.*, labour (par extension : *corporation des laboureurs*). — Rayn., IV, 3, II, n° 4 : *labor, laor.*

Lahorayre (16 v.), *s. m.*, laboureur. — Rayn., IV, 3, II, n° 2 : *laboraire, lahoraire, laborador, laurador.*

Lauraire (93 r.). Voy. Lahorayre.

Layçar (5 r.), *v.*, laisser. — Rayn., IV, 12, II : *laissar, laisar.*

*Lenga (40 r.), *s. f.*, sorte d'exaction féodale, espèce d'impôt prélevé en nature sur les bouchers : sans doute la langue des animaux tués, ou seulement des bœufs ? — Cf. Du Cange, article LINGUÆ (t. IV, p. 122, colonne 3) et article BOUM LINGUÆ (t. I, p. 737, col. 3). — *Las lengas del mazel = boum linguæ.*

Levayre (13 r.), *s. m.*, percep-

teur. — Rayn., IV, 63, II, n° 5 : *levador.— Levayre de bans* signifie *percepteur d'amendes*. Cf. Du Cange, t. I, p. 573, col. 1, article BANNUM LEVARE.

LI (85 r.), *s. m.*, lis. — Rayn., IV, 75, I, n° 3 : *lis.*

LICENTIA (53 v.), *s. f.*, licence.— Rayn., IV, 57, I, n° 4 : *licencia, licensia, lissensia.*

LIEURA (29 r.), *s. f.*, livre. — Rayn., IV, 67, I : *libra, liura, livra.*

LIEUREYA (85 v.), *s. f.*, livrée, costume. — *Ordenezo los ditz senhors cossols..... qu'els no fosson pas vestitz de neguna lieureya, sino d'aquela del cossolat,* lesdits seigneurs consuls.... ordonnèrent qu'ils ne seraient vêtus d'aucune livrée, si ce n'est de celle du consulat.

LIUREYA (85 v.). Voy. LIEUREYA.

M

MADAMA (2 v.), *s. f.*, madame. *Et anava amb el madama la Regina, sa molher,* et avec lui allait madame la Reine, sa femme.

MALAUTE (4 v.), *adj.*, malade. — Rayn., II, 107, II, n° 8 : *malapte, malaut.*

MANTO (2 v.), *s. m.*, mante, manteau. *Et feron mantos los ditz senhors cossols,* et lesdits seigneurs consuls firent (faire) des manteaux.

MAREL (4 v.), *s. m.*, boucherie.— Rayn., IV, 170, I : *mazelh, mazel, mazell.*— Dans Mascaro ce mot désigne la *corporation des bouchers*.

MARELIE (76 r.), *s. m.*, boucher. — Rayn., IV, 170, II, n° 2 : *mazelier, mazeller.*

MARELIER (21 r.). Voy. MARELIE.

MARESCAL (87 v.), *s. m.*, maréchal. — Rayn., IV, 144, II : *manescal, manescalc.*

MAYO (1 r.), *s. f.*, maison. — Rayn., IV, 148, II, n° 8 : *maiso, mayson, maizo, maio.*

MAYSTRE (8 r.), *s. m.*, maître. — Rayn., IV, 116, II, n° 16 : *majestre, maiestre, mayestre, maestre, maistre, mestre.*

MAZELIE (75 v.). Voy. MARELIE.

MELINAS (72 v.), *s. f.*, mélinum, sorte d'ocre.— Rayn., IV, 180, II : *melina.*

MENO (81 r.), *adj.*, mineur. — Rayn., IV, 195, I, n° 2 : *menre, mendre, menor.*

MERAVILHA (42 r.), *s. f.*, merveille. — Rayn., IV, 240, I, n° 12 : *meravelha, meravilla, meravylla.*

MERCADARIE (4 r.), *s. f.*, marchandise.— Rayn., IV, 210, II, n° 8 : *mercadaria, mercadairia.*

MERCADIE (39 v.), *s. m.*, marchand. — Rayn., IV, 211, I, n° 9 : *mercadier.*

MERCHAN (21 v.), *s. m.*, marchand. On trouve au pluriel *merchans* (3 r.) et *merchanz* (3 v.): cette dernière forme suppose pour le singulier une forme telle que MERCHAND ou MERCHANT. — *P. Dorimais, marchan de Narbona.* P. Dorimais, marchand de Narbonne.

MERSIER (5 v.), *s. m.*, mercier. —

Rayn., IV, 209, II, n° 2: *mercier, mercer, merssier.*

1. Mesie (59 v.). Voy. Mersier.

2. Mesie (17 r.), *s. m.*, messire. — Rayn., V, 204, II, n° 25: *messer, mecier.*

1. Mesier (5 r.). Voy. Mersier.

2. Mesier (7 v.). Voy. Mesie 2.

Messaria (86 r.), *s. f.*, mercerie.— Rayn., IV, 210, I, n° 3: *mersaria.* — Dans Mascaro ce mot désigne la *corporation des merciers.*

Messarie (86 v.). Voy. Messaria.

Messatger (79 v.), *s. m.*, messager.—Rayn., IV, 223, II, n° 4: *messatgier.*

Messie (67 v.). Voy. Mesie 2.

Messier (6 r.). Voy. mersier.

Mettre (5 r.), *v*, mettre. —Rayn., IV, 221, I : *metre.*

Ministracio (69 v.), *s. f.*, administration. — Rayn., IV, 235, II, n° 5 : *ministratio, menistration.*

*Moli de sanc (41 v.), *s. m.*, moulin à bras. — Cf. Du Cange, article MOLENDINUM SANGUINIS (t. IV, p. 468, col. 1).

Molinie (76 r.), *s. m.*, meunier. — Rayn., IV, 245, I, n° 5 : *molinier, moliner.*

Monie (63 r.), *s. m.*, meunier. — Rayn., IV, 245, I, n° 6 : *monier, mounier.*

Mori (79 r.), *v.*, mourir,—Rayn., IV, 266, II : *morir, murir.*

Mortalitat (4 v.), *s. f.*, mortalité.— Forme savante.—Rayn., IV, 268, I, n° 3 : *mortaldat, mortaudat.*

Mossen (2 r.), *s. m.*, monseigneur. — Rayn., V, 204, II, n° 26 : *mossenher, mossegner, monsenhor, monsegnor, monseignor, monsengnor.*

N

*Nobleza (2 v.), *s. f.*, noblesse, dans le sens de : *personnes nobles. — Motz d'autres dux, princeps, comtes, baros, et tanta de nobleza que non se poyria nomnar,* beaucoup d'autres ducs, princes, comtes, barons et tant de nobles qu'on ne saurait les nommer tous.

Nominar (1 v.), *v.*, nommer. — Forme savante. — Rayn., IV, 321, I, n° 6 : *nomnar.*

Notifficar (69 v.), *v.*, notifier.— Rayn., IV, 332, I, n° 10 : *notificar.*

Notifficuar (88 v.). Voy. notifficar.

Novela (42 r.), *s. f.*, nouvelle. — Rayn., IV, 338, II, n° 5 : *novella, novelha, noela.*

Ny (16 v.), *conj.*, ni, et.—Rayn., IV, 306, I et II, n°s 2 et 3 : *ni.*

O

Oberi (20 r.), *v.*, obéir. — Rayn., IV, 353, I : *obedir, obezir.*

*Obratge (93 r.), *s. m.*, ouvrage, dans le sens de *ciselure. — Quar en las sieys (tassas) non avia de obratge,* car ces six (tasses) n'étaient pas ouvragées.

Ome (73 r.), *s. m.*, homme. — Rayn., III, 531, II : *hom, home, om.*

Opressio (59 v.), *s. f.*, oppression.

— Rayn., IV, 624, II, n° 22 : *oppression.*

ORGARIE (86 r.), *s. f.*—Rayn., IV, 378, II, n° 4 : *orjaria.* — Raynouard ne donne que le sens de *poterie ;* dans Mascaro, ce mot paraît désigner la *corporation des marchands de grains :* voy. la note à la fin du lexique.

ORGIE (76 r.). Voy. HORGIER.

ÒRJARIE (44 v.). Voy. ORGARIE.

P

PAHOR (78 v.), *s. f.*, peur.—Rayn., IV, 466, I : *pavor, paor.*

PALMP (76 v.), *s. m.*, empan. — Rayn., IV, 403, I, n° 2 : *palm.*

PANTHACOSTA (66 v.), *s. f.*, Pentecôte. — Rayn., IV, 501, II : *Pentecosta, Penthacosta, Pandecoste.*

PARARIE (8 v.), *s., f.*, apprêtoir. — Rayn., IV, 424, I, n° 5 : *pararia.* — Dans Mascaro ce mot désigne la *corporation des pareurs de draps.*

PARIBLAMEN (88 v.), *adv.*, paisiblement. — Rayn., IV, 455, I, n° 4 : *paziblament, paziblamen.*

*PARTIDA (13 v.), *s. f.*, parti. — *El era de la partida dels Reformados,* il était du parti des Réformateurs.

PARTIT (85 v.), *s. m.*, partie. — *Raubas... de mieg partit d'un drap cage e d'un drap de mesclat,* robes... moitié d'un drap vair et moitié d'un drap de couleurs variées [1].

1. PAS (58 r.), *s. f.*, paix. — Rayn., IV, 454, II : *patz.*

2. *PAS (21 v.), *s. m.*, passage. — *tant a ponts, a fons, quant a mals passes,* tant à ponts, à fontaines, qu'à mauvais passages. — Cf. le nom du tunnel et de la colline du Malpas (c'est-à-dire du Mauvais Passage), près de Béziers, ainsi nommés en souvenir des difficultés au prix desquelles Paul Riquet, voulant faire passer le Canal du Midi par Béziers, sa ville natale, réussit, malgré des éboulements successifs, à percer d'un tunnel une colline sablonneuse qu'il ne voulait pas contourner.

PASAR (89 r.), *v.*, dépasser. — Rayn., IV, 442, I, n° 7 : *passar.*

PATAT (51 r.), *s. m.*, patart, sorte de monnaie. — Rayn., IV, 452, I : *patac.*

PECAT (52 r.), *s. m.*, péché. — Rayn., IV, 474, I, n° 3 : *peccat, pechat.*

PELICIE (39 r.), *s. m.*, pelletier. — Rayn., IV, 483, II, n° 6 : *pellicier, pellecier.*

PELICIER (2 r.). Voy. PELICIE.

PELISSARIA (68 r.), *s. f.*, pelleterie. — Rayn., IV, 484, I, n° 9 : *pellissaria, pellisaria.* — Dans Mascaro ce mot désigne la *corporation des pelletiers.*

PELISSARIE (68 r.). Voy. PELISSARIA.

PERAR (67 v.), *v.*, peser. — Rayn.,

[1] PARTIT est proprement le participe passé masculin du verbe *partir* = diviser ; mais ici *mieg partit* est un substantif composé : robes *de mi parti* pour robes mi parties = de drap vair et de drap mêlé.

IV, 494, II, n° 16 : *pensar, pessar, pezar.*

PERATGE (4 r.), *s. m.*, péage. — Rayn., IV, 471, II, n°6: *pezatge, peatge, peage.*

PERENTAT (69 r.), *s. f.*, parenté. — Rayn., IV, 396, II, n° 21 : *parentat.*

PERPENRE (2 r.), *v.*, recueillir, entreprendre.—Rayn., IV, 633, II, n° 37 : *perprendre.*

PERTHOCAR (69 r.), *v.*, revenir à. — *L'escala a la qual perthocara ad aver cossol* (69 r.), l'échelle à qui il reviendra d'avoir un consul. — *La part pertoquan ad Ymbert de Montadi* (40 r.), la part revenant à Ymbert de Montady.

PERTOCAR (69 r.). Voy. PERTHOCAR.

PERTOQUAR (40 r.). Voy. PERTHOCAR.

PEYSONARIE (84 r.), *s. f.*, poissonnerie.— Rayn., IV, 482, I, n°5 : *peyssonaria, peichonaria.*

PEYSSONARIE (46 r.). Voy. PEYSONARIE.

PINTA (67 r.), *s. f.*, pinte. — *Item II pintas d'argent, pezans VI marx,* item deux pintes d'argent pesant six marcs. — Cf. Littré, article PINTE, *historique.*

PLADEIARIA (9 v.), *s. f.*, procès.— Rayn., IV, 549, I, n° 6 : *plaideria.*

PLADEIARIE (44 v.). Voy. PLADEIARIA.

PLAREIAR (19 v.), *v.*, plaider. — Rayn., IV, 549, I, n° 8 : *plaidejar, plaideiar, plaideyar, pledeiar, playejar, plaegar.*

POBOLAR (67 r.), *s. m.*, populaire, populace. — Rayn., IV, 580, II, n° 13 : *popular.*

POCESSION (42 v.), *s. f.*, possession. — Rayn., IV, 615, II : *possessio, possession, possecio.*

POLARIE (46 r.), *s. f.*, *poulaillerie.*— Rayn., IV, 589, II, n° 7 : *polaria.*

PORTALIEIRA (24 v.), *s. f.*, portail. — *En aquel an dessus dich fouc facha la portalieira nova de la mayo comuna,* en cette année ci-dessus dite fut fait le portail neuf de la maison commune.

POT (76 v.), *s. m.*, pot. — *Li doneron... los ditz senhors cossols II potz d'argent dauratz,* lesdits seigneurs consuls lui donnèrent... deux pots d'argent dorés.

POZ (58 r.), *s. m.*, puits.— Rayn., IV, 617, II : *potz, poutz.*

PREGARIA (68 v.), *s. f.*, prière.— Rayn., IV, 621, II, n° 3 : *preguiera, pregaira, pregairia.*

PREGUARIA (93 r.). Voy. PREGARIA.

PREGUIEYRA (79 r.). Voy. PREGARIA.

PREMIEYR (3 v.), *adj.*, premier. — Rayn., IV, 644, I, n° 5 : *primer, primier, premier, prumier.*

PREMIEYRAMEN (2 r.), *adv.*, premièrement. — Rayn., IV, 644, II, n° 6 : *primieramen, primeiramen, premieramen, prumieramen.*

PRESENCIA (67 v.), *s. f.*, présence. — Rayn., VI, 17, II, n° 16 *quater* : *presensa, presensia.*

Presiquar (81 r.), *v.*, prêcher. — Rayn., IV, 620, II : *predicar, prezicar.*

Prio (27 v.), *s. f.*, prison. — Rayn., IV, 628, I, n° 5 : *preiso, preizo, preyso, preio, preso, presso, priso.*

Prionier (5 v.), *s. m.*, prisonnier. — Rayn., IV, 628, II, n° 9 : *preisonier, prezonier, presoner.*

Privilege (8 v.), *s. m.*, privilège. —Rayn., IV, 39, I, n° 21 : *pricilegi, previlegi.*

Procurayre (20 r.), *s. m.*, procureur. — Rayn., II, 532, II, n° 16 : *procuraire, procurador.*

Prodanamens (3 v.), *adv.*, prochainement.— Rayn., IV, 654, II, n° 5 : *probdanamen, probdenamens.*

Profiech (75 r.), *s. m.*, profit. — Rayn., 649, II, n° 2 : *proiey, proiegt.*

Proha (44 v.), *s. f.*, preuve. — Rayn., IV, 651, I, n° 2 : *prova, proa.* — Raynouard ne donne pas le sens de *preuve*, mais seulement celui de *sonde, épreuvette.*

Promesa (4 r.), *s. f.*, promesse. — Rayn., IV, 227, II, n° 27 : *promessa.*

Propdanamen (68 v.). Voy. prodanamens.

Prosome (3 v.), *s. m.*, prud'homme. — Rayn., III, 533, II, n° 9 : *prohome, prosom.*

Provesi (40 r.), *v.*, pourvoir. — Rayn., V, 537, II, n° 33 : *provezir.*

Provesio (78 v.), *s. f.*, provision. — Rayn., V, 538, I, n° 35 : *provisio, provizio, provision.*

Provesir (24 v.). Voy. provesi.

Pueysas (5 v.), *adv.*, puis, ensuite. —Rayn., IV, 588, I, n° 3 : *poissas, pueissas, pueyssas, poisas.*

Q

Quas (8 v.), *s. m.*, cas. — Rayn., II, 344, II : *cas.*

Quatredal (89 v.). Voy. catredal.

Quittis (3 v.), *adj.*, quitte, exempt. — Rayn., V, 23, I, n° 7 : *quitis.*

Qulhier (67 v.), *s. f.*, cuiller. — Rayn., II, 434, I, n° 5 : *culhier, cuiller, cuillier.*

R

REC (48 r.), *s. m.*, ruisseau. — *Los molis del rec*, les moulins du ruisseau. — D'après M. C. Chabaneau, il faudrait voir dans ce mot un nom verbal dérivé du verbe *rigare. Rec* est encore aujourd'hui très usité à Béziers, concurremment à *rieu.*

Reconceliar (13 v.), *v.*, réconcilier. — Rayn., II, 462, II, n° 23 : *reconciliar.*

Recurar (20 r.), *v.*, refuser. — Rayn., II, 362, II, n° 27 : *recusar.*

REFORMADOR (13 v.), *s. m.*, réformateur.— *El era de la partida dels Reformados*, il était du parti des Réformateurs.

Relevamen (89 r.), *s. m.*, soulagement. — Rayn., IV, 65, I, n° 19 : *relevament.*

REMENHS (63 v.), *adv.*, rien moins. — *E non remenhs*, et néanmoins, et aussi.

Requesi (80 v.), *v.*, requérir. —

Rayn., V, 21, II, n° 27 : *requerer, requerir, requerre.*

Requisir (20 r.), Voy. requesi.

Rialme (3 v.), *s. m.*, royaume. — Rayn., V, 67, II, n° 29 : *reyalme, realme.*

S

Sabatarie (68 r.), *s. f.*, cordonnerie. — Rayn., V, 120, II, n° 2 : *sabataria.* — Dans Mascaro ce mot désigne la *corporation des cordonniers.*

Sabatie (63 r.), *s. m.*, cordonnier. — Rayn., V, 120, II, n° 4 : *sabatier.*

SAENTRAS (67 r.), *adv.*, ci-devant. — *Bernat Guitart, saentras borzes de Bezes,* Bernard Guitart, ci-devant bourgeois de Béziers.

Salvacio (75 r.), *s. f.*, salut. — Rayn., V, 145, II, n° 6 : *salvatio, salvacion.*

SAMBOTAR (69 v.), *v.*, agiter, secouer. — *Et apres lo sambotaran be,* et ensuite ils l'agiteront bien.

Sanh (93 v.), *s. f.*, sang, race.— *Ont el y avie per sa guarda mot grans gens d'armas de sa sanh et autres,* où il y avait pour sa garde beaucoup de gens d'armes de sa famille et autres. — Rayn., V, 152, I : *sang, sanc.*

Sante (52 r.), *adj.*, saint. — Rayn., V, 150, I : *sanct, sant, sanh, san, saint, sayn.*

Scandol (93 v.), *s. m.*, scandale. — Rayn., III, 145, II : *escandol.*

Scurtat (93 r.), *s. f.*, obscurité. — Rayn., VI, 16, I, n° 3 : *escurdat, escurtat.*

Sempmana (10 v.), *s. f.*, semaine. — Rayn., V, 217, I, n° 10 : *setmana, septmana, semaina, semmana.*

Sen (1 v.), *s. m.*, seigneur. — Forme abrégée. — Rayn., V, 201, *senher, seigner, seingner, senhor, seignor, seingnor, seinor.*

Senescalc (2 r.), *s. m.*, sénéchal. — Rayn., V, 200, I : *senescal, seneschal, senescauc.*

Sertan (93 v.), *adj.*, certain. — Rayn., II, 383, II, n° 2 : *certan.*

Sertanamen (93 v.), *adv.*, certainement. — Rayn., II, 383, II, n° 3 : *certamen, certanamen.*

Sestie (38 v.), *s. m.*, setier. — Rayn., V, 215, II : *sestier.*

1. Seyre (69 r.), *v.*, asseoir. — Rayn., V, 218, I : *sezer, cezer, seire.*

2. Seyre (8 r.), *adj.*, sixième. — Rayn., V, 186, I, n° 4 : *seizen, seysen, seyzen, seize, seyze.*

Sieutadan (1 r.), *s. m.*, citoyen. *Plur.* : sieutadas. — Rayn., II, 400, I, n° 2 : *ciutadan, ciptadan.*

Sieutat (87 r.), *s. f.*, cité. — Rayn., II, 399, II : *ciu, civitat, ciutat, ciptat.*

Sieys (93 r.), *n. d. nomb.*, six. — Rayn., V, 186, I : *seis, sex.*

SINO (4 r.), *adv.*, sinon. — *Sino tant solamen* IIII *d.*, si ce n'est seulement quatre deniers.

Sinq (68 v.), *n. d. nomb.*, cinq.— Rayn., II, 396, II : *cinc.*

Sira (8 v.), *s. f.*, assise, sorte de tribunal. — Rayn., V, 220, II, n° 12 : *asiza.*

Sobornar (69 r.), *v.*, suborner.— Rayn., V, 282, I : *subornar.*

SOLLEMPNE (37 r.), *adj.*, so-

lennel. — *Hont se fes mot sollempne sermo,* où eut lieu un sermon très solennel.

SOLLEMPNITAT (81 r.), *s. f.,* solennité.— *Et aqui se fes mot gran sollempnitat,* et là eut lieu une très grande solennité.

SOQUET (42 v.), *s. m.,* impôt sur le vin. — *En aquel an se mes lo soquet en lo quarto del vi, que montava la octava part del quarto,* cette année fut établi le *soquet* sur le quarton de vin, qui se montait à la huitième partie du quarton.

SOS (93 r.), *prép.,* sous.— Rayn., V, 273, II : *sots.*

SUBSIDE (56 r.), *s. m.,* subside.— Rayn., V, 282, II, *subsidi, subcidi.*

SUR (32 r.), *prép.,* sur. — Rayn., V, 289, I: *sus.*

T

TA (29 r.), *adv.,* tant, du latin *tam.* — Raynouard ne donne que les formes *tant* et *tan,* du latin *tantum.*

TEISSEYRE (63 r.), *s. m.,* tisserand.— Rayn., V, 312, II, n° 2: *teissandier, teissedre, teisseire, teyssedor.*

TENHEYRE (79 v.), *s. m.,* teinturier.— Rayn., V, 343, II, n° 5 : *tinheyre.*

TERSSIA (72 v.), *s. f.,* tierce. — Rayn., V, 411, II, n° 7: *tersa, terza, tercia, tertia.*

TEYSSEYRE (63 r.). Voy. TEISSEYRE.

THEOLEGIA (81 r.), *s. f.,* théologie. — Rayn., III, 34, I, n° 9: *teologia, theologia.*

*TIRADOR (87 r.), *s. m.* Pour le sens de ce mot, voy. la note 223.

TIZAR (69 r.), *v.,* tirer. — Rayn., V, 363, II : *tirar.*

TORELA (49 v.), *s. f.,* touselle. — Rayn., V, 392, I : *tozela.*

TOSTZ (93 v.), *adv.,* tôt. — Rayn., V, 388, II : *tost.*

TREMETRE (79 r.), *v.,* transmettre. — Rayn., IV, 230, I, n° 49 : *trametre.*

TRENITAT (87 r.), *s. f.,* trinité.— Rayn., V, 412, II, n° 13 : *trinitat.*

TREVAR (4 v.), *v.,* hanter, fréquenter. — *Estet tota la mayo comuna desolada, que no fouc home que lay treves ny rodes,* la maison commune fut toute désolée, car il n'y eut homme qui y fréquentât ni y rôdât.

TRUELH (63 r.), *s. m.,* treuil. — Rayn., V, 430, I : *troill, trolh, trueill, trueyll.*

V

VAISSELA (2 v.), *s. f.,* vaisselle.— Rayn., V, 470, I, n° 4 : *vaysselha, vaysela, vaychela.*

VAY (18 v.), *adj.,* vair.— Rayn., V, 459, I : *vair, vayr, var, vaire.*

VAYSCHELA (67 r.). Voy. VAISSELA.

VERDIE (41 v.), *s. m.,* verger. — Rayn., V, 513, I, n° 1 : *vergier, verdier.*

VERER (8 v.), *v.,* voir. — Rayn., V, 532, II : *vezer.*

VESPRA (69 v.), *s. f.,* soir. — *La vespra de sant Andrieu,* le soir (du jour) de Saint-Andrieu.

Viela (1 r.), *s. f.*, ville.— Rayn., V, 546, II : *vila.*

Vigarie (24 v.), *s. f.*, viguerie.— Rayn., V, 542, II, n° 2 : *vicaria, vigaria, veguaria.*

VIGAYRAL (40 r.), *s. m.*, droits ou revenus du viguier. — Ce mot renvoie à un type latin tel que *vicariale, vicarialia*, qui ne se trouve pas dans Du Cange. Ce dernier ne donne que *vigeralis*, qui est le mot roman latinisé. Cf. ce dernier article qui renferme des exemples, d'où se déduit facilement le sens du passage de Mascaro.

VIGOLAR (37 r.), *v.*, faire vigile, passer la nuit ou partie de la nuit en prières dans une église. — *Els senhors cossols... s'en anezon vigolar am grans processios a la Mayre de Dieu de Serinha*, les seigneurs consuls s'en allèrent faire vigile avec de grandes processions à la Mère de Dieu de Sérignan. — Cf. Du Cange, article VIGILIÆ.

Viscomte (1 r.), *s. m.*, vicomte. — Rayn., II, 454, I, n° 7 : *vescomt.*

Vos (3 r.), *s. f.*, voix, son. — Rayn., V, 574, II : *votz, voutz.* — *A vos de trompa*, à son de trompe.— Remarquer le pluriel *vorzes* (69 v.).

Y

Ymagina (77 r.). Voy. emagina.

Yschamen (1 r.), *adv.*, pareillement.— Rayn., III, 98, II, n° 2 : *eissamen, epsamen, epsament.*

Ysir (27 v.), *v.*, sortir. — Rayn., III, 570, II, n° 2 : *eissir, eyssir, issir, yssir.*

Yssample (63 v.), *s. m.*, exemple. — Rayn., III, 240, I : *exemple, eixample, eyssample, essemple, ishample.*

Yssida (85 v.), *s. f.*, sortie. — Rayn., III, 571, II, n° 5 : *issida, ichida.*

Yssimple (69 r.). Voy. yssample.

NOTE

Sur le sens exact des mots *taulas, mercadiers, peliciers, mersiers, aludiers, lahorayres, fustiers, mazeliers, parayres, sabatiers, ccyratiers, moniers* ou *moliniers, peyraliers* et *fabres*, qui reviennent si souvent dans le *Libre de memorias*, consultez, en dépit des erreurs qu'il contient, l'article de M. H. Cassan : *Nomination des consuls de Béziers en* 1332, dans *Bull. Soc. Arch. d. B.*, 1re série, t. III., p. 43-53, et celui de M. Azaïs, dans le même bulletin, 2e série, t. VIII, p. 12-18, où sont relevées les erreurs de M. Cassan. Le seul de ces mots qui présente une difficulté réelle est celui de *taulas* : d'après M. Cassan, il désignait les *banquiers* ou *changeurs* (littéralement : les *comptoirs* de banque) ; d'après M. Azaïs, il désignait la *bourgeoisie* dont le *cossol*

per taulas, expression équivalente de *cossol per horzes*, était le représentant. Quant au mot *orgiers*, il faut rejeter sans hésiter le sens de *menuisiers* proposé par M. Cassan, et surtout l'étymologie fantaisiste qui fait dériver ce mot du grec ἔργον ; il semble bien que M. Azaïs soit dans le vrai en le rattachant au latin *hordearius* = *marchand d'orge* et par suite *marchand de grains de toutes sortes*. Le rendez-vous des *orgiers*, la *Orgaria*, était la place du marché aux grains. — Sur le sens du mot *caritadier* et sur l'importance de cette fonction, cf. *Bull. Soc. Arch. d. B.*, 1re série, t. II, p. 320, note 37.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos..... tome XXXIV, pag. 36.
Lo libre de Memorias (texte)..... — XXXIV, pag. 37-93.
Appendice I..... — XXXIV, pag. 99.
Appendice II..... — XXXIV, pag. 100.
Notes..... — XXXIV, pag. 515-563.
Table alphabétique des noms propres... — XXXIV, pag. 537-564.
Additions et corrections aux notes et à la table des noms propres..... — XXXVIII, pag. 12-14.
Notice grammaticale sur la langue de Jacme Mascaro..... — XXXVIII, pag. 15.
Première partie : Phonétique..... — XXXVIII, pag. 15-26.
Deuxième partie : Morphologie..... — XXXVIII, pag. 206-215
Troisième partie : Syntaxe..... — XXXVIII, pag. 215-220
Lexique..... — XXXIX, pag. 7-24.
Note du lexique..... — XXXIX, pag. 24-25.
Errata..... — XXXIV, pag. 448 et tome XXXIX, pag. 5-7.

Ch. Barbier.

FIN

LIVRE DE COMPTES DES OUVRIERS

DE NOTRE DAME LA MAJOR D'ARLES

Les comptes qui suivent nous ont été communiqués par M. Frédéric Mistral, d'après une copie faite par M. Roboly, paléographe à Arles. Ils sont extraits d'un ms. conservé aux archives de Notre Dame la Major d'Arles qui a pour titre: Libre de compte. B et plus bas: *Livre des comptes des ouvriers de Notre Dame Majour.* Il est relié en bois avec une couverture en basane jaune.

Ce ms. comprend 62 pages écrites. Il est précédé de 7 feuillets en parchemin, ajoutés postérieurement, qui renferment un *Inventarium jocalium* [1].

Sur le f° 1 du *Livre de comptes,* on trouve une quittance de 19 gros, faite par le notaire Mathieu Boniparis, en date du 5 novembre 1507 ; sur le f° 2, le produit d'une quête destinée à un reliquaire de St-Siméon [2], la quittance du peintre qui

[1] *Inventarium jocalium, librorum, vestimentorum et aliorum ornamentorum ecclesie parrochialis beate Marie de Majori, factum per venerabilem virum Dominum Petrum Roverii, alias Raffini, presbyterum de Arelate et curatum ejusdem ecclesie, existentibus operariis predicte ecclesie: probis viris Johanne Rohardi, alias de Alvernha, Trophimo Galloni et Bartholomeo Colesse et per eosdem operarios traditorum die undecima mensis novembris, anno Incarnationis Domini M° IIII^c LXXVIII°.*

[2] A vj de jenovie mile .iiij^c. lxxx, a Nativitat, si es acomensada una quista per far ung bras de fusta per metre las reliquias de Sant Simion, lo cal presentet Jesus Crit al temple de Dieu, las qals reliquias son de lo dich bras de lo dich corsans Sant Simion e son en la gleisa de Nostra Dona la Major d'Arle ; la cal quista si es acomensada per lo venerable monsen Juhan Sanget, segondarj de monsen Peire Rafin e per Anthonj Daumas, autremens de la Tor, hobrier, en companhie de sen Trefume Galon e sen Jehan Richart, autremens Dauvernha, e de Jaume Lombart, comes a escrieure las causas donadas a la dicha gleisa ho paroquia de Nostra Dona la Major.

Et p° a donat lo dich monsen Jehan Sanget.. g° i d. »
Guilen de la Lausa, autremens Vidal..... — ij — »
etc., etc.

l'avait peint[1] et une note concernant la bénédiction du dit reliquaire [2]. H. T.

F° 4, v° *Siec si aisi la resepta de l'an mile iiij^c et lxxviij resepuda per los honorables homes hobriers de Nostra Dona la Major so es sen Jehan Richart, sen Trofeme Galon, Tonou Daumas, hobrier novel e comes en resebre las dichas aumornas e legas fachas a la dicha gleisa e sensas.*

Escris per mi Jaume Lombart comes a escrieure.

Et p° a resauput lo d. Tonou Darmas alias de la Torre de Bertomieu Bes hobriers de l'an pasat fl. i.

Plus a Paudecosta a reseput de sen Trofeme Galon et de Guilen de Lausa baseniers per la tersa part de l'obra. g° iiij d. vj.

Plus a reseput, etc.

Plus a reseput de sen Trofeme Galon per solegat de ma comaire Guilaumeta Bonela, g° ij.

Plus a reseput de los susdichs baseniers de la quista de Calenas per la tersa part que toqua a l'obra, g° viij. d. x.

Laurens Bonafila de Catarina Fauconeta	g° »	d.	xij
Bitrona Amosa.....	— »	—	ij
Anequin, lo rodie, marit de Bodeta	— »	—	iiij
Sanseta Rebola.....	— »	—	iiij
Peirona Destres (du Destrech).....	— »	—	iiij

etc., etc.

[1] L'an mil cccc lxxx et le vij^e jor de mars, je Jehan de la Gorsse, pintre, habitant d'Arles, confesse d'avoir resu de s^rs houvriers de Nostre Dame de la Majour, c'est assavoir s^r Jehan Richart, *alias* Jehan Dauvergna et s^r Tropheme Galon, Thonnon Daumas et par les mains de s^r Jaume Lombart, cullidor de la d. quiste, la some de cinq florins et por la fasson du bras de mons^r Sainct Simion; de la quelle some je les quite et, por mays de fermansse, ay signe cette police, de ma propre main.

Ita est Jean de la Gorse.

[2] Plus, a ij de febvrier ai jeu, Jaumes Lombart, conprat ij candelas de ij deniers la pesa, ij deniers d'ensens per benesir lo dich bras, lo cal bras a benesit monsenhor de Dinha, vicarj de monsenhor d'Arle, en la capela de l'asivesquat en presencia de lo dich pintre, de sen Tropheme Galon, de matin, car lo dich senhor venc jamais benezir las candelas a la dicha gleisa de Nostra Dona la Major e fou la premiera fes qu'el fes visita en Arle car non avie gaire qu'el era avesque.

Plus a reseput de Monou Alaut per ung tregen de la vinha qu'el a comprat de lo Capitol de Sant Trofeme que fou de monsen Felip Malabarba et d'avant de Jehan Grosan pausada en Crau costra *Maucroet* e coufroutant ambe la palun servis al eneversaris de la dicha gleisa de la Major catre gros e los tregens sou de l'obra a lo terme de Sant Miquel e si es venduda xiiij fl° a agut fl. i g° ij.

[F° 7] *Siec si aisy la despensa que a pagat Anthony Daumas hobrier per las campanas de la cala en vaut nomada :*

Et p° a comprat d'Esteve Grisas cordier de cordas per las campanas a montar. fl° » g° iij d. v.

Plus a pagat a mestre Jehan Gasen mason que anes pausar una peira al cloquier per assetear la campana *Sorda* fl° » g° viij.

Plus an fach alongar lo matal de la campana *Clara*, etc.

Plus a Guilaumou Laugier borelier per l[a] correga, etc.

Plus a pagat a Janou Miquel fustier que [a] adobat las dichas campanas totas dos las grosas desendudas e montadas e clavelat la feramenta las avie.... e per anar querir la peira en las arenas, etc.

Plus a viiij d'abril a comprat lo d. Anthony i escandal de caus per blanchir la fenestra di Santa Catarina.

Plus lo d. jort per iiij tareirous d'arena.

Plus per far sitar Bertomieu Besse a rendre sous contes de dos ans.

Plus an comprat j[a] correga per l'autra grosa campana clara costa g° i d. viij.

[F° 8] *Siec si aisy la reseta de l'an mile catre sens utanta resepuda per los venerables homes sen Jehan Richart, Peirou Boier, Tonou Daumas alias de la Tor recepuda per lo d. Anthony de la Tor escricha per mi Jaumes Lombart.* 1481.

Et p° a tres de abril ausiguen los contes.

Plus a Pandecosta an partit ambe sen Trofeme Galon e Guilem de la Lausa la quista es vengut a la part de l'obra g° viij d. xi.

Plus etc.

Plus a iiij de jun a reseput dels susdich[s] nomas coletas de la tala hordenada per monsenhor de Dinha.

Plus a reseput de la moler de Lois Rous o de Peire Malplach per lo legat que fes lo d. Lois a l'obra.

Plus a reseput d'Esteve Monet catre perlas las qualas a donat per metre en la corona de Nostra Dona e per las mans de mi Jaumes Lombart, las qualas perlas son en la dicha corona.

Plus, etc....

Plus a iij de julet a reseput de los gagiers de la moler de Bernat Cadastre e per lo legat de la candela g° i.

Plus a reseput de los gagiers de l'arma de Inart Bertran, e per lo legat que a fach a la candela g° i.

Plus a xxvij de desembre a reseput de Anthony Rebol per la sensa de son hostal e per lo terme de l'an utanta. — fl° i.

Plus a reseput de Peirou Renart per la sensa de son stable e per lo terme de Caramentran de l'an utanta ung contant a Nativitat. — fl° i g° vi d. ij.

Soma tota la receta caranta ung fl° uech gros et uech deniers son fl°. 41 g° 8 d. 8.

[F° 10] *Sec si aisi la reseta de l'obra de la gleisa de N. Dona la Major de l'an mile iiijc, lxxxij e a xiiij de abril per nos Juhan Audet e Jaumes Lombart hobriers e jeu Jaumes Lombart ai la dicha reseta escricha de ma man propia* — 1482.

Et per l'an et lo jort sobre dich aven reseput de mon compaire Honorat Paian gagier de l'arma de Juhan Roman pastre per lo legat que a fach a l'obra de la gleisa tres gros — g° iij.

Plus v de abril aven reseput de monsen Peire Rafin e Juhan Dasta gagier de ung home que mori a son hostal per l'obra de la gleisa — d. viij.

Plus aven reseput de los dis nomas per lo legat fach a la bela cros l'an e lo jort sus dich — d. viij.

Plus a vj d'abril aven reseput de monsen Peire Rafin e Honorat Paian gagiers de l'arma de Juhan Roman pastre per lo legat de la Cros — g° ij d. vj.

Plus a xxvj de mai, lo jort de Pandecosta a vogut la part de la quista a l'obra de la gleisa facha per Tonon Daumas e Monier — g° v d. xiij i^a meala.

Plus a xv de jun ai ieu reseput de Guilem Audefreu per

lo legat que a fach sa fila a l'obra ung g° e per lo legat que a fach son gendre Peire Capel x gros ensins son g° xj.

Plus a xxiij de jun aven reseput de Dona Juhana Pradela maire de Guilem Pradel autremens Valbela per lo legat de l'obra — g° j.

Plus lo d. jort aven reseput de la dicha dona per (de) lo legat que a fach a la cros [1] — g° j.

Plus a xxviiij de Jun aven reseput de monsen Peire Rafin gagier de l'arma de sen Juant Bertran — g° j.

Plus a xxx dimergue aven bailat a Dona Madalena Sabatiera la caisa de Santa Catarina anbe las sires de ij g° de bons deniers e 60 groses e jeu Jaume Lombart ai en la caissa de l'obra en una jerla — fl° v.

Plus de deniers bons en ung grolet de terra en la dicha caisa — g° vij.

Plus a viij de julet ai reseput de Juhan Dasta per lo legat que a fach Dona Galarda sa moler a l'obra — d. viij.

Plus a xv aven reseput per lo legat que a fach mai son paire Urban Bernat en deniers — g° j.

Plus a 30 de julet ai reseput de Juhan Audefren per lo legat de Guilem son fraire — g° i.

Aven beilat per lo sebeliment de monsen Anthony Segondary una auba de pauc de valor e ung amic e un cordon nau e deven ren pagar, donat per amor de Dieu.

A xxvij de julet es anat a Dieu monsen Remon de Casagasquon canonge de Nostra Dona de Doms primo de Nostra Dona la Major de Arles. Dieu aga son arma e li aven provesit de amic de auba cordon estola una capa negra las calas causas valon e monton des florins non a pagat.

Plus a p° de aust d'Estienne de Montaut gagier de l'arma de la moler de Mestre Jorgy per lo legat de l'obra — d. viij.

Plus a iij de aust aven reseput de lo legat de Micolau Bonier e per las mans de Juhan Dasta et de my coma gagiers — g° i.

Plus a vi de aust ai reseput de Isac Simon autrament Baraton los cals devien a Remon de que es eiretiera dos part l'obra de la gleisa de part sa moler a causa de raubas que lo d.

[1] Ce mot est représenté dans le ms. par une croix : +.

Remon avie vendut a lo d. Baraton de la dicha moler de lo d. Remon — g° viij.

Plus a xviiij de aust aven reseput de Juhan Rampin gagier de Juhana Pausona per lo legat fach a l'obra de la gleisa. — d. viij.

F° 10 v°] Plus lo jort sus dich a pagat lo d. gagier per lo legat fach a la cros en reparasion de aquela. d. viij.

Plus a xxv de aust aven reseput de Janou Miquel fustier et de my Jaumes Lombart gagiers de l'arma de Dona Esteveneta Lamberta que Dieu perdon. g° i.

Plus lo d. jort aven reseput de S. Juhan Codurier et de my Jaume Lombart gagiers de l'arma de Juhan Gay que Dieu perdon. g° ij.

Plus a p° de setembre aven reseput de mon compaire Juhan Aubert lo cal a donat a la dicha hobra per una bona fema que mory a son hostal era congna de sa permiera moler que Dieu perdon a tous a donat per l'obra. d. viij.

Plus a viij de setembre aven reseput de mon compaire Trefeme Seguin per lo legat que fes ma comaire sa moler a l'obra. d. iiij.

Plus a d. xxij de setembre aven reseput de Benet Colin que a donat a l'obra de la gleisa per ung home de la mar (Stes Maries de la mer) que mory a son hostal. g° iij.

Plus a d. xxiij de setembre aven reseput de Jaufret Lespitalier per lo legat fach a la cros — [1] g° ij.

Plus lo d. jort a donat a la bela capa. d. viij.

Plus a xxviiij de setembre dimergue lo jort de san Miquel aven agut de sobras de l'argent que pres per son arma mon compaire sen Urban Bernat e mestre Peire note (notaire) e jeu aven vist la neseti[illegible]at que a nostra gleisa de floques negres aven avisat que [illegible] ben mes la dicha resta que son set fl' ambe calque ren mas en los dichs floques son fl° vij.

Plus a v de hotobre m'a beilat Tonou Daumas per la cros per ung home que mory aco de Guilen lo coratier. d. viij.

Soma fl° viij g° viij d. iiij.

[1] Le mot *cros* est suivi d'une croix, dans le ms. (+)

[F° 11]. *Siec si aisi la despensa de l'obra de Nostra Dona la Major de l'an* 1482 *per nos Jehan Audet e Jaumes Lombart.*

Et p° a xv de jun de l'an sus dich aven dispendut e pagat a Jehan Dosta que a acanpat la peira de lo sementery e mesa tot en ung molou aguet per sa pena. g° vj.

Plus aven despendut per l'enterar de Remon marit de Foneta dimorant davant las morguas a ij de aust per lo susary a Salamon e a Barbese g° viiij ;

Plus per la fosa a Juhan Dosta e per lo metre en susary. g° iiij.

Plus per aquel qui la mes en tela estat (?) Juhan Dosta. d. viij.

Plus per iiij homes que l'an portat lo cors. g° ij.

Plus per la siere lo d. jort de l'enterar. fl° j.

Plus per l'auferta lo d. jort. g° j.

Plus per ij mesas e la posesion de iiij capelan. g° vj.

Plus per ung luquet que aven fach metre a la porta e de clavels. g° iiij. d. iiij.

Plus a pagat a lo fraire de Bernach Trecrin lo cal a portat iiij voitas d'aigua sobre la tomba de Vaubela ii sobre la tomba de lo gendre de la Baila car rendien pudor a la gleisa. coston. g° j.

Plus a xiij de aust de l'an sus dich aven comprat de Angel Champin cotonier xij canas de tela apelada vintena per far iij aubas per los bons vestir a rason de iiij g° la cana e ausi aven comprat de Masquou xxxij canas et ij pans que son ij cordas e miege a rason de xviij g° la corda monta tota la tela. fl°. vij g° viiij.

Plus aven fach bugada per la gleisa. Aven comprat de sendras viij d. de lenha xij d. de lo tinel iiij d. la fema que l'a lavada viij d. g° ij.

Plus a xx de aust en anans mon compaire sen Juhan Audet e mi Jaumes Lombart a lo venerable senhor monsen Peire Laurens lutenent de ufisial li requerir que li plaguesa de comandar ho fach comandar a monsen Juhan Sauget curat de nostra paroquia e regis per monsen Juhan Ris privo de N. D. la Major que lo d. monsen Juhan Sauget non aguesa ni ausesa sebelir ni sufertar sebelir, en lo sementery de Nostra Dona la Major nenguns paures de l'espital e aco sus pena

d'escumenge et xxv fl°. ausy a comandat lo d. senhor a Janin que hanesa entimar a monsen Juhan Ponty privo de Sant Peire de *Alisquans* vont es lo sementery de los paures e ausy a comandat lo d. senhor a lo d. Janin que anesa defendre a Jaufret Daniel espitalier que non ausesa plus far de fosas per los dis paures de l'espital en lo d. sementery de Nostra Dona la Major a mais en lo sementery de Sant Peire *d'Aliscans* coma era lontens de costuma — notary mestre Guilaumes Solery— testimonys : Guilaumes Faurens marchant e lo d. Jaumes. Aguet lo d. Janin. per los dis iij comandaments g° j.

Plus a xxviij de setembre de l'an susdich ai comprat d'Esteve lo cordier de polomas per liar las vediganas e so que fa beson la grosa campana en presencia de monsen Anthony Malregart — d. vj.

Plus es veritat que dona Peirona Boniera a malavegat depues xxij de aust fins a v de novembre e jeu Jaumes Lombart li ai beilat de son argent durant la malautie coma ai fach testifica a mon compaire Juhan Audet per Juhan Dasta e Guilaumes lo boitos los cals y son estas tojors presens. fl°. vj g° vj d. viij.

Plus aven pres de l'argent de la dicha dona Peirona e per sus eusequias en presensia de mon compaire Juhan Audet car la dicha dona Peirona avie pres per son arma sinc fl° et ung fl° que laisaba a sus gagiers qu'es Juhan Dosta e mi Jaumes Lombart de sos autres bens ensins son fl° vj.

Plus a xij de novembre a dich Juhan Dosta a mon compaire Juhan Audet e my que volie estre contentat de so que lo d. Nicolau Bonier e dona Peirona avien demorat en son hostal eme lo negat car eles avien logat lur hostal cant aneron demorar a Tarascon per espitalier e demandavo catre fl° l'an aven bailat de acordy fach— ij fl° g° vj.

Plus lo d. jort aven pagat a ij homes que an portat l'omenage au portal de las Arenas — d. viij.

[F. 12. *Sire si la reseta de la Candela cremant davant lo grant autar de Nostra Dona la Major de l'an mile iiij° et lxxxij e a viij de abril per nos Juhan Audet e Jaumes Lombart e la dicha reseta ai jeu a rendre conte de so qu'es escrich de ma man propa.*

Et per l'an et lo jort sobre dich aven reseput, etc.

Plus a v de abril aven reseput monsen Peire Rafin e Juhan Dosta gagiers de ung home que mori a son hostal de lo d. Juhan per lo legat que a fach a la candela — d. viij.

Plus a xxxj de may ai reseput de Peirou Renoart per la rediera sensa de son estable e per lo terme de Caramentran pasat car lo d. Renoart a vendut al jort de venil lo d. estable a monsen Jaumes Tomassin religios de Monmajor nostant que non a lausat ni atregenat a pagat e reseput per los areragis que devie lo d. Ren[o]art — fl°. j g° vj d. xij.

Plus a xv de jun ai ieu reseput, etc., etc.

Plus a p° de aust aven reseput d'Esteve de Montaut gagies de l'arma de la moler de mestre Jorgi per lo legat de la candela — d. viij.

Plus a d. iiij ᶜ .l xxxij aven reseput de lo venerable monge de Sant Peire de Monmajor monsen Jaumes Simonin coresier de lo d. monestier honcle de Yvonet Cornut set florins los cals vij florins devie lo d. Yvonet per ung tregen de ung hostal qu'el a comprat de Peirou Renoart en la paroquia de Sant Jolian en la cariera de Trisamotas lo cal hostal li costa utanta florins e a la candela de Notra Dona son — fl° vij.

Plus a xxij de hotobre aven reseput de Juhan Dosta gagier de l'arma de Ana la Jenovesa e per lo legat de la candela — g° i.

Plus a d. xxvij de hotobre aven reseput de Janou Esperan e de my Jaumes Lombard gagiers de l'arma de moun compaire sen Trofeme Galon e per lo legat de la candela — g° i.

Plus lo jort sobre dich aven reseput de nos autres desus nomas Janou Esperan e Jaumes Lombard gagiers de ma comaire dona Toneta Galona per lo legat a la candela. g° j.

[F° 12 v°], Plus a p° de novembre lo jort de Tosans aven reseput de Bertomieu Bes gagier de l'arma de un home que mori aquo de Boscoutals. d. viij.

Plus a vij de novembre aven, etc. gagier de l'arma de dona Peirona laisada de Nicolau Bonier etc...

Plus aven pagat a Tropheme Seguin apoticary per la feison de los dos sires que acoumpanhon nostre Senhor per vila a las pascas los cals an pesat viiij lh. e per iiij sires per la candela g° ij d. viij.

[F° 13]. Plus a xxiij desembre ai comprat de Trefeme Seguin v lh. de sires fins a iiij g° la lieura fl° i g° viij.

Plus a v de desembre mile iiij°lxxxij aven reseput de ma comaire Douseta Rebola coma tuerys de Anthony e Jaumes Rebol sos fils per la sensa de son hostal e per lo terme de Sant-Miquel de l'an sus dich ung florin fl° i.

Plus a xvij desembre ai reseput d'Esteve de Montaut una cimina de blat ben cargat per la sensa de la tera qu'a venduta Juhan Vinaut e lo d. Montaut a pagat per lo terme de Sant-Miquel de l'an sus dich mil iiijclxxxij es tota venduda g° viij.

Plus a xxiij desembre aven reseput de meser Juhan Baston[1] gagier de l'arma de... etc. g° vj.

Plus a xj de mars de l'an 1483 a Nativitat aven reseput de Yvonet Cornut e per las mans de monsen lo Coresier (de Montmajour) xviij g° xij deniers e aco per la sensa de son hostal pausat en Trisamotas lo cal fou de Peirou Renoart que Dieu perdon e per lo terme de Carementran de l'an sus dich. fl° i. g° vj. d. xij.

Plus lo jort sus dich ai reseput de lo sus dich Yvonet Cornut e per las mans de lo sus dich monsen lo Coresier una cimina de anona per la sensa de la vinha qu'a devant lo molin d'Anthony Diulofes e per lo terme de Sant Peire intrant aust de l'an mile iiije lxxxij contant a la Incarnacion venduda a mon compaire Seguin a xxvij de mars g° viij.

[F° 14]. Plus a vj de hotobre ai reseput de la moler de Tonau Daumas e me diset que lo d. Antonou li avie dich que mi bailesa ung g° e lo d. Antonou me diset a xiij de hotobre que monsen Tomas Romant gagier de l'arma de la maire de Gregori Bernart a leisat en son testament en reparasion de la cros lo d. gros g° i.

Plus a xx de hotobre aven rendut a Marta Lamberta las copias de los legas que a fach sa maire ambe las polisas e jeu Jaumes Lombart e Janou Miquel fustier coma gagiers de la dicha Esteveneta Lamberta testaires la cala avie fach legat a monsen Anthony que Dieu perdon. Aven hordenat que lo d. legat sie de l'obra. Son g° iij.

[F. 14 v°]. A xxij de aust pasat mon compaire Juhan Audet

[1] Vieille famille artésienne.

et mi Jaumes Lombart anen a l'ostal de Juhan Dasta car lo d. Juhan nos avie mandat querir e dis qu'el avie de l'argent de Nicolau Bonie e de sa moler dona Peirona en la presencia de la dicha dona Peirona desavuech fl° los qals fl° xviij mi beileron a mi Jaume Lombart afin que quant la dicha dona Peirona n'agra beson que jeu lou beilesa e ausis l'en a bailat sins fl° e sies gros e miech coma par a ma despensa.

Plus a vj de novembre de l'an sus dich cant aguen fach lo cantar de dona Peirona que Dieu perdon a tos, mon compaire Juhan Audet e my acomensen a vendre de lo meinage e a xj, lo jort de Sant-Martin..... de sotas lo portal de las Arenas lo cal meinagy e argent apres lur jors avien donat a l'obra de la gleisa coma costa per mestre Matieu Aventurier e ausi l'ostal e la crota ambe lo vergier.

Plus a xi de novembre lo d. jort de Sant-Martin aven vendut de lo meinagy de Toneta e de Remon que pau valie apres que lo d. Remon fou anat a Dieu en venden de lo d. meinagy a la soma de tres fl° los cals iij florins beilan a monsen Rafin dis li estre degus per lo mortalagy de la dicha Toneta g° i.

[F° 15] *Recepta de la gleisa.*

A xviij de jenovie de l'an sus dich ai reseput de mon compaire Juhan Audet de l'argent qu'el garda de monsen lo Preire per los abilamens qu'enportet a sa mort estimas a xij fl° aven pres de lo d. argent per l'obra en dedusion de la susdicha soma : fl° x g° ij.

Plus a p° de febrier ai reseput de mon compaire Berlo vech gros los cals vech gros aguen de sobras de ce que avie pres per mon compaire sen Rostan de Istre lo d. mon compaire Berlo et jeu Jaumes Lombart coma gagiers de lo d. mon compaire Rostan de Istre son g° viij.

Plus a x de mars avien reseput de Aleisona del Baus en dedusion de la..... qui a comprat de los bens de Nicolau g° vi, d. ij.

Plus aven reseput de Madama l'abadesa de Mostiers per lo loguier de l'ostal que a laisat Toneta a l'obra lo cal hostal aven logat a ung auvernhas baralier de Pasques fins a Sant Miquel prochanament venent ij, a la susdicha Madama a pagat per lo dich baralier l'intrada quis somo ung florin fl° i.

Plus etc.... soma la dicha pagina. fl° xxxxij g° iiij d. iiij

[F° 15 v°] Et p° lo permier jort de abril de l'an susdich (1483) aven reseput de lo noble Guilaume Chivalier, fraire del conte Jorgy Bomian lo cal lo d. jort an sebelit una fila sieua en la dicha gleisa sota la lanpea de Percatory a dona[t] a l'obra fl° iiij.

Plus aven receput de Tibaut Chausat lo cal a comprat una vigna que fou de Marmet Jaques a la Peira Plantada[1] dela lo Rose e fa d'escusa a los eneversaris etc.

Plus a xviij de Julet aven reseput de mestre Peyre Pomier casiblier demorant a Tarascon a lo cal avian donat comission qu'el vendese lo meinagi que Nicolau leiset a l'espital de Tarascon lo cal meinagi li'a espedit sen Peirou Mortier retor de lo d. espital e lo d. Pomier dis que n'a retirat fl° ij.

F° 16] Plus lo jort susdich (iij de aust) aven reseput de Anequin Rodier gagier de l'arma de monsen Anthony Canuti, nostre curat e per lo legat de l'obra. g° j.

Plus a ij de hotobre de l'an susdich aven reseput de Catarina de Naus per lo loguier de l'ostal de la gleisa de costa Mostiers que leiset Toneta e per la intrada e la mitat de l'an e l'a logua xxxiiij gros l'an e n'a beilat la dicha Catarina al portal de la Cavalarie sege gros e ung gros que avie beilat a Tonou Daumas de intrada ho d'aras en sus a pagat en tot. fl° i, g° v.

Plus a v de hotobre aven reseput de Miquel Roman per compliment de vij g° que lo d. Roman nos avie respondut per Guilaumes lo baralier per la demoransa de l'ostal de Micolau a pagat e per las mans de mon compaire Paian. g° iiij.

Plus a xxiij de hotobre aven reseput de monsen Jaumes Simonin conresier de Monmajor coma eisecutor de l'arma de Pons Ferrier e per lo drap de l'obra. g° ij.

[F° 16 v°] Plus.... aven receput de Tonou Daumas culitor de la tala per pagar los vech florins que nos prestet Jeanou Biort per pagar lo casiblier de Tarascon, mestre Peire Pomier per li faire compliment de vint e sinc florins que li restavi devent de que a fach una podisa fach a vin de jun son fl° vij.

[1] La Peyre Plantade a conserve son nom jusqu'à ce jour.

Plus a xxv de novembre aven reseput de la moler de mestre Imbert Colin Sabatier e per las mans de Guilemyn Berlo car lo fil de lo d. Colin estada Santa Catarina e li beilen la corona de Nostra Dona an beilat iij parpaloles de rey en reparacion de la dicha corona. g° ij, d. x.

Plus lo d. jort aven reseput de lo magistre de mestre Bertran de la Vouta, car la moler de lo d. mestre Bertran es eretyera de dona Catarina Vinsensa e an agut la lumenaria lo jort de lo cantar an donat a l'obra. fl° j, g° iij.

Plus a lo dich cantar an agut lo bel drap de mort per metre sur lo cavalet an donat a l'obra. g° i.

[F° 17] Plus a xxv de desembre lo jort de Calenas aven partit anbe los basiniers es vengut a la part de l'obra enclus ung legat que me an beilat de viij d. aven agut en tot g° viij d. v.

Plus lo jort susdich aven reseput de dona Mona Cadastre per lo legat que fes Marie Vermelana a l'obra g° ij.

Plus a xiij de abril aven reseput de Peire Nanglatou per ung tregen de una vinha que a comprat de mon compaire mestre Felip Mandon e de sa moler la cala fa sensa a los enervesaris e los tregens venon a l'obra de la gleisa e si es venduda coma costa per mestre Petre Barberi la soma de..... a pagat en dedusion fl° j g° viiij.

[F° 18] Plus a premier de hotobre aven reseput de Juhan Deinat per la mitat de la terra que a comprat ho canbiat anbe Esteve de Montaut la cala tera fa sensa a la candela e a lo priorat ung sestier de blat per endevis aven reseput per la mitat de lo d. tregen coma costa per mestre Anthony Vilasa g° vij d. viij.

Plus a xxx de desembre ai reseput de ma comaire dona Douseta Rebola coma tueris de Anthony e Jaumet Rebol sus fils la sensa de son hostal e per lo terme de Sant Miquel de l'an susdich contant a la Encarnasion so es ung fl°, fl° i.

Plus a xij de abril ai reseput de monsen lo conresier per son nebot Yvonet Cornut per la sensa de la vinha qu'es davant lo molin de Anthony Dieulofes e per lo terme de l'an pasat de l'an utanta e tres e de Sant Peire intrant aust e m'a pagat en argent trege gros e ausi a pagat la sensa de l'ostal de Trisamotas qu'es entre l'ostal de Bertran Canat e lo eiretier de Monou Cartier lo cal fa de sensa a la dicha candela xviij g°

xij d. e a lo terme de Caramentran de l'an utanta e catre contant a Nativitat e ansi a pagat en tot fl° ij g° v d. xij.

[F° 21] 1485. Et p° l'an susdich e a xj de abril aven reseput de Monet Sabatier, Esteve Grimaut gagiers de l'arma de Loisa moler de Ugonin lo fornier e laisada de Bautasart Soumeire e la dicha Loisa a leisat a l'obra d. xiij.

A premier de may de l'an susdich aven reseput de Juhan Bonin autramens La Barba quistan de lo sire pasqual xij deniers e de Juhan Martin, monier, quistan de las armas de Percatory xj g° ij d. per lo ters que ven a l'obra. Las restas..... e aco per lo jort de Pasquas darierament pasadas lo cal argent monsen Juhan Sauget curat avie fach defen lre per son segondari sus pena d'escumenge qùe non agueson a partir ni far part a l'obra ni partir ambe mon compaire sen Honorat Paian. E nos autres desus nomas hobriers novels en anau a mon senhor l'ufisial e li aven contat coma era de costuma de lontems e li aven provat per testimonis e monsenhor a hordenat que si fesa la costuma que los hobriers preson per l'obra lo ters las dichas festas:.... Calenas, Pasquas, lo Vendre Sant, Pandicosta, Tosans nonostan que Juhan de Auvernhas e autres qu'el..... avien a sortit a sa part costa per mestre Phelip Mandon.

Soma lo d. ters de lo jort de Pasquas.

Plus a xxij de may lo jort de Pandecosta aven partit ambe Felibert Parisot quistan de las armas coma a hordenat monsenhor l'ufisial et ambe Guilaumes Esperan quistan de la sire pasqual es vengut a la part de l'obra g° iij d. iiij.

Plus lo jort susdich aven reseput de Catarina de Nans per la salida de lo d. hostal fl° i g° v.

Plus a xiij de novembre aven reseput de Monet Sabatier per lo legat que fes sa moler Juhana Rebola a l'obra g° i.

Plus a xx de novembre aven reseput de Peire Nanglotou sies gros per los enversaris e per la sensa de sa vinha posada a la Peira Plantada e per lo terme de Sant Miquel pasat de l'an mil e iiijc lxxxv son g° vij.

[F° 21 *bis*] Plus a xxv desembre lo jort de Calenas aven agut la part de la quista de l'obra partida per ters ambe Felibert Parisot quistan de las armas e Guilaumes Esperon quistan de lo sire pasqual g° viiij d. iij.

Plus a xxiiij de mars lo Divendres Sant aven partit anbe Felibert Parisot quistan de las armas anbe Guilaumes Esperon quistan de lo sire pasqual es vengut a la part de l'obra partida per ters g° vij.

Resta devent l'obra de Sant Marc a Jaumes Lombard viij fl° i g° xiiij d. que a mes en los leons d'argent de Sant Marc contat totas receptas e despensas fachas per los d. obriers e son estats rendutz en presensia de Anthony Daumas, Peyre Agut e Guilaumes Esperon obriers de la d. gleysa l'an lxxxvj lo jort de Sant Thomas present sen Peyre Boyer.

(Suit une quittance de 19 fl 3 gros 8 d. faite par Jacques Lombard, ouvrier, aux autres ouvriers ses successeurs, lesquels 19 fl° il avait employés aux lions d'argent de St-Marc et desquels ladite œuvre lui était redevable — du 17 janvier 1489.)

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Zeitschrift für romanische Philologie. — XVIII. 1 et 2, pp. 1-74. — V. Finzi. *Di un inedito volgarizzamento dell' « Imago Mundi » di* Onorio d'Autun, *Tratto dal codice estense*, VII. B. 5. Suite du travail publié dans la *Zeitschrift*, XVII, 490.

W. Rudow. Nouveaux documents sur les mots empruntés au turc en roumain. V. *Zeitschrift,* XVII, 368. A suivre.

P. 112. Ph. Aug. Becker. Le vers de six syllabes à la fin d'une laisse dans l'ancienne poésie épique française. Critique de la théorie de M. Nordfeldt, qui dans sa thèse *Études sur les chansons des Enfances Vivien* avait avancé, contrairement à l'opinion la plus répandue, que le vers de six syllabes à la fin d'une tirade, dans l'ancienne poésie épique, était un signe de moindre antiquité.

P. 124. O. Schultz. « Nat de Mons » ou « n'At de Mons ? » Le nom primitif de la famille était At, mais « N » finit par s'ajouter au nom et il faut écrire Nat.

P. 130. O. Schultz. Les noms propres devenus noms communs. Il s'agit de mots tirés de l'ancien français et de l'ancien provençal.

P. 138. O. Schultz. Sur les documents les plus anciens en dialecte sarde et sur leur signification.

P. 159. Th. Kalepky. Syntaxe française. — I. Du subjonctif. II. *Ne* employé après *depuis que* et *il y a..... que*.

P. 175. H. Suchier. La guerre de Saxe faite par Clotaire II et les commencements de la poésie épique populaire en France.

L'article se termine par une édition critique du chant latin en l'honneur de Saint-Faron.

P. 195. — R. Zenker. Les lettres de Raimbault de Vaqueiras. Conteste les dates données par M. O. Schultz, dans son édition.

P. 202. — G. Cohn. *Desver* P. 213. Contribution à l'histoire des mots dans les dialectes orientaux de la France. A. Horning. P. 232. Le traitement de *Ty* en françois. A. Horning.

P. 243. — P. Marchot. L'accusatif en *ain* des noms de femmes. (avec notes rectificatives de M. Gröber.)

P. 247. L. Zéliqzon. Glossaire du dialecte de Malmédy.

P. 267. Mélanges. — I. Manuscrits. — George G. Keidel. Un nouveau manuscrit de *l'Evangile aux femmes*. Il s'agit d'un manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque du duc d'Aumale, à Chantilly.

II. — Critique des textes. 1. — Hugo Andresen : Sur Bertran de Born. — II, 48 (Ed. Stimming) *bart* = *brat*, à rapprocher du gênois *bratta* = boue. IV, 12-14 : *e non a negu dels comtatz* = *si elle n'a aucun des petits comtes, s-e, comme amoureux*. (Comtatz = petits comtes, d'après M. Tobler). IV, 60-62 *ab Felip, crei*, corr : *ab fe lo crei;* [la correction ne s'impose pas et l'exemple apporté n'est pas concluant]. XI, 14 : *coralha* = *coralia*, qui signifie, d'après Du Cange, *lorica, thorax*. XXIII, 45 : *fins del mon* est une correction de M. Stimming M. Thomas (*fis*); M. A. veut garder le texte des mss. et entendre *cim* comme *cap* dans l'expression *al cap de l'an* [je ne pense pas qu'un lecteur provençal eût compris que *cim del mon* voulait dire *fin du monde*] ; XXIII, 33 : inutile de corriger *tornes* : il signifie : les comtes de Champagne (Turonenses).

2. — Pour la satire de Pierre d'Auvergne. (V. Crescini)... *aqel pe que porta penden ; pe* = *penem* et non *pedem*.

P. 272. 3. Un faux Pair. — (G. Baist.) Il s'agit de *Otes*, l'un des douze compagnons de Roland. III. — Traditions. Oliverus Daemon. (G. Baist.) Le nom d'Oliverus que l'on trouve dans Caesarius von Heisterbach doit venir indirectement des épopées françaises. IV. Histoire des mots. 1. *somes, soms et som*. (Thurneysen et Baist.) 2. *Fustagno, thurm*. (G. Baist.) 3. Etymologies françaises. (H. Suchier.) *Garçon, rotrouenge*. Etymologies. J. Ulrich it. *bieco, coricare* fr. *coucher*, it. *sino*, traitement du groupe *rb*. *Rb* donne-t il *rv* ou *rv* donne-t-il *rb ?*

Comptes rendus. — Léopold Sudre. Les sources du roman de Renart. (E. Martin.) O. Schultz. Die Briefe des Trobadors Raimbaut de

Vaqueiras an Bonifaz I. (G. Appel.) E. Gorra. Lingue neolatine. (Manuali Hoepli CLIV). (W. Meyer-Lübke) Romania, nº 87, 88. (Tobler, Meyer-Lübke) Giornale Storico della Letteratura italiana, année XI, fasc. 1, 2, 3. (B. Wiese) Le fascicule se termine par un fac-simile d'une charte de Joinville imprimée à la page 430 de la *Zeitschrift*.

XVIII. 3, p. 305. D'une traduction espagnole inconnue du *Fiore di Virtù*. (R. Renier) La *Plainte de la B. Vierge Marie*, d'après la leçon de deux mss. de Lucques. (V. Finzi) Un codice musicale pavese. (A. Restori) Ce ms. se trouve actuellement à la Bibl. Univ. de Pavie, sous le nº 362. Il est en papier et du XVIe siècle. Après avoir décrit le ms., M. R. donne le texte des chansons qui y sont contenues et dont la plupart sont en français et regrette n'avoir pas pu imprimer la musique, par suite de difficultés typographiques ; le ms. est en effet plus intéressant pour l'histoire de la musique que pour l'histoire de la littérature. — P. 402. Contribution à l'étude de la grammaire française, troisième série. (A. Tobler) 1. *Quoique, malgré que, bien que.* 2. Négligences dans la liaison des propositions. Il s'agit de phrases comme la suivante..... *fist tenir les droites lois, Et deffendi louiérs à prendre, mais selonc droit faire et apprendre*.... où le même verbe régit une proposition affirmative et une proposition négative. 3. *Nous chantions avec lui* = *Nous chantions moi et lui.* 4. Exclamation en forme d'interrogation. 5. en. P. 417. La dernière laisse de la Chanson de Roland et ses rapports avec la guerre de Thüringe en 531. (F. Settegast). P. 425. Sur le nom de lieu *Orange* (O. Schultz.)

Mélanges. I. Etude de manuscrits. Transcription de la charte de Joinville dont le fac-simile se trouve à la fin de la livraison 1-2. (H. Süchier.) II. Histoire des mots. 1. Etymologies françaises (P. Marchot) *berau(l) berou(l), maraud, maroufle.* 2. Prov. anc. fr. *bloi* (H. Schuchardt).

Comptes-rendus. — P. 434. G. Rydberg. Le développement de *facere* dans les langues romanes (W. Meyer-Lübke) p. 440. Schiber. Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien, besonders in Elsass und Lothringen. (G. Grœber) Henry Schofield. The source and history of the seventh novel of the Seventh day in the Decameron. (B. Wiese) Rectification (H. Tiklin).

XVIII. 4. Le pronom relatif et interrogatif en espagnol. (E. Gessner). — Syntaxe française. (Th. Kalepky) *V. Zeitschrift XVIII* 159. — III. Imparfait et passé défini. — IV. Conjugaison française : réduction des temps à trois groupes principaux : passé (imparf. et passé défini), présent, futur (futur et conditionnel). Les formes composées du verbe ne sont pas plus des temps que les mots construits avec *par, a* ne sont des ablatifs ou des datifs.

Contribution nouvelle à la connaissance de quelques mots d'origine germanique (Theodor Braune). Il s'agit des mots suivants: *huche, juc, mets, fat, bague, trouver, gaignon, stamberga, cahute, chiffe, gorra, goffe, garbo, guoffola, urlare, huler, chiurlare, guichet, guiper.*

P. 532. Le verbe basque et Julien Vinson. (H. Schuchardt). Réponse de M. Sch. aux critiques que M. J. Vinson avait faites au sujet de son livre *Ueber die Entstehung der Bezugsformen des baskischen Zeitworts* (*Revue de linguistique*, XXVII, 97-110).

Mélanges. — P. 539. I. Exégèse.— Encore pour la satire de Pierre d'Auvergne (V. *Zeitschrift*, XVIII, 270-72). — II. Grammaire. Suppression de la voyelle enclitique des pronoms dans le *Poème du Cid* (P. de Mugica).

Comptes rendus. — P. 546. Mystères provençaux du XVe siècle, publiés pour la première fois avec une introduction et un glossaire par A. Jeanroy et H. Teulié. Toulouse, Edouard Privat, 1893, LIV, 329 p. (A. Stimming, élogieux, ajoute quelques observations et corrections). — Cuervo. *Dictionario de construccion y regimen de la lengua castellana,* t. I et II. Paris, A. Roger et F. Chernoviz, 1886-1894 (P. de Mugica).

Périodiques. — **Romania,** nos 89 et 90 (A. Tobler, W. Meyer-Lübke). P. 562 : *il Propugnatore,* vol. V et VI (B. Wiese, O. Schultz). — Tables.

J. Anglade.

E. Etienne. — **Essai de grammaire de l'ancien français** (XIe-XIVe siècles). — Berger-Levrault et Cie, éditeurs. — Paris et Nancy. — 1895. — 521 pp.

M. Etienne, déjà connu des romanistes par deux publications antérieures, vient de faire paraître un *Essai* de grammaire de l'ancien français, qui, avec un peu plus de soin, aurait pu être et pourra devenir une *grammaire* complète. Tous les matériaux nécessaires s'y trouvent. M. E. les a réunis avec beaucoup de patience, et les longues suites d'exemples qui viennent appuyer chaque règle témoignent de beaucoup de travail et en même temps de beaucoup de sagacité. Malheureusement les défauts du livre sont aussi évidents que ses qualités. Le principal et le plus grave, c'est un certain manque de précision, sensible un peu partout. De plus, M. E., qui renvoie toujours si exactement au texte quand il cite de l'ancien français, n'a plus les mêmes scrupules quand il cite du latin (voir en particulier la page 154 où sont cités des exemples de saint Jérôme, d'Ammien Marcellin, de Végèce, de Grégoire de Tours, de Tibulle, sans aucune référence).

Ces défauts, quoique graves, n'empêchent pas qu'il n'y ait quelques parties réellement neuves et intéressantes dans la grammaire de M. E Ce sont les chapitres où il traite de la syntaxe de l'ancien français et de l'ordre des mots dans la phrase. Sans doute M. E. avait un excellent modèle pour la syntaxe dans les livres de M. Tobler, et il aurait pu trouver aussi de bons guides pour traiter de l'ordre des mots : M. E. ne semble pas avoir connu les uns et n'a fait qu'un usage discret de l'autre : nous ne pouvons guère le lui reprocher.

Voici quelques critiques de détail :

Les premières pages semblent témoigner plus que les autres de ce manque de précision que j'ai signalé. Pour avoir voulu trop résumer les caractères du *latin vulgaire,* M. E. n'a pas toujours été exact.

P. 5. l. 5 : *ü, par une transformation qui n'a eu lieu qu'en Gaule :* ce phénomène s'est produit ailleurs, par exemple, dans le nord de l'Italie, en Piémont.

P. 5. l. 20 : *chute de la désinence m dans la flexion, effectuée dès les premiers temps de l'Empire.* M de la flexion n'a jamais sonné bien fort en latin, même avant l'Empire.

P. 14. l. 16 : y a-t-il des exemples de *sum* devenu *sui* par analogie de *fui?* Si oui, il fallait citer.

P. 26, l. 13 : Il aurait été bon d'indiquer par quel processus *cēra* passe à *cire.*

P. 32. L'auteur a voulu disposer les pages qui suivent en forme de tableau : vraiment cela n'est pas commode à lire.

P. 40, par. 3. Ce paragraphe est loin d'être clair.

P. 50, § 35. *B était déjà tombé par dissimilation en latin vulgaire dans la terminaison verbale bēbam.* Est-ce bien sûr et y a-t-il des preuves ?

P. 55, § 40, 6°. Ce paragraphe demanderait plus de développement, car le phénomène qui y est signalé est assez important.

P. 63, b: *Tout groupe final composé d'une dentale ts donne z en ancien français...* Il aurait fallu indiquer quel était le son de ce *z.*

P. 71. *el* n'est pas devenu *ou* par le changement de *e* en *o,* mais par l'affaiblissement de *eu* en *ou,* cette forme de l'article étant toujours proclitique.

P. 78. Les comparatifs et superlatifs réclameraient plus que le peu que leur accorde M. R.

P. 80, § 81. *On ne trouve ces formes (uoc-uec) qu'avec por ; poruec ;* et *avuec ?* M. E. le signale pourtant ensuite p. 138.

P 89. Pourquoi mettre sous forme de remarque simplement la distinction si importante entre conjugaisons mortes et conjugaisons vivantes ?

P. 98. *On trouve encore doing*... La difficulté reste.

P. 108. « Les formes sèches ons, ez, n'ont pas disparu encore au XVe siècle. » Sans doute, puisqu'on les trouve encore au XVIe.

P. 122, l. 23. *sorrent, leg.* 20 *b. est dialectal*, il y a *sourent* dans le texte de Koschwitz : Les pl. anc. mon., p. 38, v. 116.

P. 140. *adés* (*addeipsum*), cette étymologie est-elle bien sûre ? M. E. aurait pu émettre quelques doutes.

P. 144, § 173. *L'e de ne s'élide généralement devant une voyelle ; il peut cependant ne pas s'élider, et alors, afin de bien marquer qu'il compte pour une syllabe, on l'écrit nen.* M. Etienne semble croire que l'*n* est ici une lettre euphonique. Est-ce bien ce qu'il a voulu dire ?

P. 161. Le *dare in munere*, de Virgile, et le *mugire in bouem*, d'Apulée, ne sont pas des exemples de même nature.

P. 163, l. 18. *Eulalie* (*v.* 20) *a déjà par*, Ce n'est pas le texte du ms.

P. 172. *Notons que*... Ce paragraphe paraît fort contestable.

P. 405. Les noms en *tor s'employaient à la fois comme subst. et comme adj.* Il fallait faire des réserves.

P. 425. Les suffixes *icus* et *iscus* paraissent ici confondus.

Il faut dire un mot, en terminant, de l'index bibliographique. On y constate de singulières omissions, et il aura besoin d'une révision très sérieuse dans une prochaine édition que nous souhaitons de tout cœur.

J. Anglade.

Hermann Springer. — **Das altprovenzalische Klagelied.** — *Inaugural Dissertation zur Erlangung der Doctorwürde.* — Berlin. — G. Vogts, Buchdruckerei 1894.

Ceci est une thèse de doctorat, et on sait que les Universités allemandes sont moins exigeantes que les Facultés françaises pour ce genre de travaux. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'une *dissertation* assez modeste, comme celle de M. Springer, apporte sur le sujet traité des faits bien nouveaux et des conclusions inattendues. Ce n'en est pas moins un travail intéressant où les textes sont rassemblés avec intelligence et quelquefois commentés avec esprit (Cf. pp. 20, 21, 22).

Dans le chap. I, M. S. donne les définitions du *Planh* d'après les *Leys d'amors* et la *Doctrina de compondre dictats*, mais fait remarquer avec raison qu'il ne faut pas tenir trop grand compte de ces définitions, qui ne sont venues qu'après la période classique. Après avoir éclairci ces définitions par quelques citations de troubadours, il donne dans le ch. II une histoire — assez vague pour le grec et le latin, plus précise pour le latin du moyen âge — des chants compo-

sés en l'honneur des morts. Avec le ch. III, M. S. aborde le fond du sujet et distingue très nettement les trois éléments qui se trouvent dans le *planh*, plainte sur la mort, éloge du défunt, prière pour son âme. Le ch. IV est un peu court; l'étude de la forme métrique du *planh* demanderait plus de développements et plus d'exemples. Enfin, après s'être occupé des différentes espèces de *planhs*, du caractère général du *planh* provençal et de ses rapports avec le *sirventés*, M. S. termine sa brochure par une revue des chants analogues dans les littératures voisines. Et le livre se trouve ainsi terminé, sans conclusion qui nous laisse une impression nette. Sans doute il y a une suite, mais cette suite — dont je ne connais d'ailleurs que la table des matières — se compose uniquement d'éclaircissements, d'essai de constitution de textes et de tables. L'impression de non-achevé reste quand même.

J. Anglade.

Contes populaires, recueillis dans la Grande-Lande, Le Born, les Petites-Landes et le Marensin, par Félix Arnaudin. Paris, Émile Lechevalier, 5 francs.

Ce volume, qui doit être suivi de deux autres du même genre [1], se compose de trois parties d'inégal intérêt. Dans la première, sont traduits les contes dont le texte grand-landais nous est donné dans la deuxième. La troisième, intitulée *Chants populaires de la Grande-Lande* (indication des pièces recueillies), est une amorce, pour ainsi dire, du volume qui doit suivre. La deuxième partie est précédée d'une étude sur la prononciation du dialecte *grand-landais* (c'est la dénomination que propose l'auteur) où beaucoup de renseignements utiles sont réunis sous une forme succincte. A remarquer, les pages 143 et suivantes sur la prononciation de *eu* et *e* muet, les pages 153 et suiv. sur la prononciation de *n* à la fin des mots; tout le chapitre II, où sont rassemblés de nombreux exemples des apocopes les plus fréquentes en *grand-landais*. Le chapitre III, qui termine cette étude, serait plus clair si l'auteur avait fait un tableau des diverses formes dialectales.

Tel qu'il est, ce travail fait honneur à l'auteur, et les *philologues*, dont il escompte l'indulgence (p. 141, note), tout en regrettant ce qui y manque, le remercieront de ce qu'il leur donne.

J. A.

[1] *Chants populaires recueillis dans la Grande-Lande*, etc. — Texte, traduction française et musique.

Proverbes, devinettes et formulettes populaires, recueillis dans le pays landais.

CHRONIQUE

L'interruption subie dans sa publication, par la *Revue des Langues romanes*, depuis le mois de juillet dernier, nous a empêchés de communiquer plus tôt à nos associés, abonnés et lecteurs, la circulaire suivante, digne de tout leur intérêt :

Toulouso, le 15 d'Ouctobre 1895.

Moussu e car Counfraire,

L'*Escolo Moundino* debrembo pas la memorio del grand troubaire del Lauraguès, Augusto Fourès.

Es le 20 de sètembre 1891 qu'augueben le grand malur de perdre à jamai le grand cantaire de la patrio roumano, adeja cuatre ans, e es vergounho pel Felibrige que diu tant al valent majoural de la Libertat, de n'abe encaro res fai per celebrar sa memorio e affourtir la glorio del nostre tant car amic.

Les felibres de *L'Escolo Moundino* demandeben à la darniero Santo-Estello, que se fasquet aquest an à Brivo en Lemousi, que toutos las Escolas e toutis les journals ou revistos felibrenco durbisquessen, le memo joun, uno souscripcìu per faire enautar un mounumen al grand Fourès ; aro demandam à toutis les affrics de nostro Causo de fissa le 1er de nouvembre per durbi aquelo souscripçiu.

Le Secretarì : Bacquié-Fonade.

NÉCROLOGIE

Notre cher secrétaire général, M. Chabaneau, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère. Ceux-là, seuls, qui ont pénétré dans son intimité, savent quelle grande place Mme Chabaneau occupait dans la vie de son fils, de quelle sollicitude touchante, de quels soins affectueux il l'entourait à tous les instants.

La santé de Mme Chabaneau était déjà fort ébranlée quand

elle vint à Montpellier en 1878, et sa conservation jusqu'à un âge aussi avancé a été un véritable miracle de la tendresse filiale. Tous les collègues de M. Chabaneau à la Société des Langues romanes s'associeront à ses amis de Montpellier pour lui apporter la consolation de leur sympathie.

Le deuil de notre maître, de notre ami, nous empêche de nous réjouir comme nous l'aurions voulu de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Bien qu'elle ne soit que la juste récompense de son enseignement si autorisé et de ses travaux si originaux et si personnels, les membres de la Société des Langues romanes se sentent honorés par la distinction dont viennent d'être l'objet les études qui leur sont chères, et celui qui, presque depuis l'origine, est l'âme, — et l'honneur, — de leur Société.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

VOLTAIRE

ET LA LANGUE ITALIENNE

I

Un professeur d'italien fixé à Paris vers 1760, Deodati de Tovazzi, regardait Voltaire comme ayant été pour la France le « Christophe Colomb » des littératures étrangères[1]. La comparaison, tout hyperbolique qu'elle soit, ne manque cependant pas de justesse. Les écrivains français de la seconde moitié du XVIIe siècle, comme leurs successeurs immédiats du XVIIIe, ont eu pour l'antiquité un culte exclusif; en fait de littératures aussi bien que de langues modernes, ils n'ont guère connu et pratiqué que la leur propre. On sait, par ce qu'il a écrit d'Addison et de Tasse, combien était bornée l'érudition de Boileau en pareille matière.

La curiosité naturelle de Voltaire, son besoin perpétuel de déplacement le poussèrent à s'ouvrir une voie nouvelle, à s'initier aux idées, aux mœurs, aux œuvres scientifiques ou littéraires, aux langues des pays étrangers, en attendant qu'il se fît lui-même l'initiateur des autres : « Un homme qui n'a lu que les auteurs classiques, dit-il, méprise tout ce qui est écrit dans les langues vivantes, et celui qui, ne sait que la langue de son pays est comme ceux qui n'étant jamais sortis de la cour de France, prétendent que le reste du monde est peu de chose, et que qui a vu Versailles a tout vu... Si les nations de l'Europe, au lieu de se mépriser..., voulaient faire une attention moins superficielle aux ouvrages et aux manières de leurs voisins, non pas pour en rire, mais pour en profiter, peut-être de ce commerce mutuel d'observations naîtrait ce goût général qu'on cherche si inutilement[2]. »

[1] Deodati de Tovazzi, *Dissertation sur l'excellence de la langue italienne*. Paris, 1761, p. 1, note B.

[2] *Essai sur la poésie épique*, chap. I.

La première langue qu'étudia Voltaire, celle qu'il posséda le mieux après le français, fut assurément la langue anglaise, celle de son pays d'exil, de la terre des citoyens libres et des penseurs indépendants. Il avait voulu non seulement écrire, mais parler couramment et penser en anglais. Il y était si bien parvenu, quoi qu'en aient dit l'abbé Desfontaines et Mme de Genlis, qu'à son retour il éprouvait presque de la gêne à écrire en français [1].

De son séjour en Prusse, il ne tira qu'une connaissance très sommaire de l'allemand, et ne fit guère plus de cas de l'idiome germanique que son royal élève le grand Frédéric. Celui-ci le réservait « pour les soldats et pour les chevaux [2]. » Il préférait les idiomes du Midi : « J'entends l'espagnol beaucoup plus que l'allemand, et les caractères tudesques me font un mal horrible aux yeux qui ne sont que trop faibles [3]. » Il préférait surtout l'italien. Comment Voltaire fut-il amené à cultiver la langue italienne, lui qui ne put jamais, malgré de pressantes sollicitations, se décider à franchir les Alpes, lui dont les idées furent si constamment en opposition avec celles qui prévalaient au delà des monts ?

L'italien avait sans doute joué dans le passé un certain rôle en France ; il avait présidé au XVIe siècle à une importante transformation du langage ; il était demeuré la langue des beaux-arts, en particulier de l'art musical. Délaissé peu à peu, combattu même vers la fin du règne de Louis XIV, il devenait en France, comme partout ailleurs que dans son pays d'origine, une langue demi-morte, un simple passe-temps littéraire. Les derniers italianisants français, Dufresne, Ménage, Régnier-Desmarais sont des personnages d'ordre secondaire. Mais, si l'Italie et sa langue étaient tombées en discrédit, elles avaient fourni une trop brillante carrière pour ne pas s'imposer, rien que par leurs souvenirs, à l'attention d'un esprit curieux à l'excès : « J'ai bu trop tard, écrit Voltaire à ses confrères les académiciens de Florence, les douces eaux de votre belle fontaine sacrée ; je n'ai lu vos divins poè-

1 Voltaire à Bolingbroke, dédicace de *Brutus*.
2 Voltaire au marquis de Thibouville, Potsdam, 24 octobre 1750.
3 Voltaire à d'Argental, 14 mars 1764.

tes qu'après avoir fatigué les Muses françaises de mes productions[1]. »

C'est en Angleterre, en composant son *Essai sur la poésie épique*, que Voltaire dut ouvrir pour la première fois les poèmes d'Arioste, de Trissin, de Tasse. Il en fut, dit-il, vivement épris ; et depuis lors, il saisit avec empressement les occasions, toujours trop rares à son gré, d'étudier une langue illustrée par tant de chefs-d'œuvre. Quelles connaissances Voltaire a-t-il retirées de ses études ; et avec ces connaissances, qu'a-t-il pensé, en quels termes a-t-il parlé de la langue italienne ?

II

« Il y a, certes, une différence très grande entre sentir la finesse d'une langue et être capable de bien l'écrire[2]. » Sur cette distinction Voltaire appuie, en même temps qu'il les précise, ses prétentions en matière de langue italienne. De cette langue, il croit apprécier aussi bien, sinon mieux qu'un Italien de naissance, les qualités et les défauts, les ressources et les lacunes, pour employer son expression favorite, « le génie ». Il s'avoue, au contraire, assez novice en l'art de l'écrire et de la parler. Les deux rôles d'écrivain et de critique lui paraissent différents, indépendants l'un de l'autre. On pourrait sans doute le quereller sur son principe même, et soutenir que la saine appréciation du génie d'une langue en suppose nécessairement l'étude approfondie. Mais il est à la fois plus simple et plus concluant d'interroger son œuvre, de dresser en quelque sorte l'inventaire de ses connaissances en matière d'italien, et d'observer ensuite dans ses jugements les conséquences de sa méthode, les lacunes de sa préparation.

Il ne paraît pas douteux que Voltaire soit parvenu de bonne heure à entendre assez bien la langue littéraire et poétique

[1] Voltaire aux académiciens de la Crusca (lettre italienne), 12 juin 1746.

[2] Voltaire à l'Académie des *Intronati* de Sienne : fragment cité par Tribolati (*Saggi critici e biografici*, Pisa, 1891, p. 87, et dont l'original se trouve à la Bibliothèque communale de Sienne.

pour lire couramment, dans leur texte original, les principaux écrivains classiques. Il ne faut sans doute pas s'attacher, pour en avoir la preuve, à ses citations traduites, soit en prose, soit surtout en vers. Il a plus d'une fois, de propos délibéré, travesti sous prétexte de traduire. C'est ainsi qu'il a accommodé le pauvre Dante de fort pitoyable façon [1]. Même quand il prend ses auteurs au sérieux, il ne se gêne point pour modifier à sa guise les passages qu'il leur emprunte. Ce qui prouve infiniment plus en sa faveur, c'est le sentiment profond qu'il manifeste de la valeur littéraire, et par suite du style et de la langue de certains auteurs, en particulier de Tasse et d'Arioste [2]. C'est aussi le témoignage de plusieurs hommes de lettres italiens, tels que Collini et Bettinelli, d'autant moins suspects de partialité en sa faveur qu'ils n'ont pas hésité à insister sur ses défauts, quand ils les ont remarqués.

L'ambition de Voltaire, comme sa curiosité, était vaste : il ne se borna pas à lire et à traduire les auteurs italiens, il se fit une petite vanité d'écrire aussi en leur langue. Il envoya, en 1746, à l'Académie des sciences de Bologne, dont il était membre, un *Saggio intorno ai cambiamenti avvenuti sul globo della terra,* qu'il traduisit postérieurement en anglais et en français. Le rôle d'Abdalla et les chœurs des Levantis du *Baron d'Otrante*, l'*opera-buffa* qu'il composa pour Grétry vers 1769, sont aussi écrits en italien, — un italien plus ou moins macaronique, rappelant celui de la cérémonie turque du *Bourgeois gentilhomme.* Mais ce qui lui plaisait le plus, c'était de correspondre avec l'Italie, comme il l'avait fait avec l'Angleterre, dans la langue même de ses correspondants, d'adresser en italien, aux Académies dont il était membre, de belles lettres de remerciements, ou d'improviser, pour ses intimes, les Algarotti et les Albergati, ces billets moitié français, moitié italiens, si pleins de charme et d'étincelante fantaisie. Son *epistolario* italien est assez considérable, et plus d'une lettre doit rester encore inédite. C'est là surtout que Voltaire donne

[1] Cf. notre étude : *Voltaire et les polémiques italiennes sur Dante* (1895).

[2] *Essai sur la poésie épique*, ch. 7; *Essai sur les mœurs*, ch. 121; *Dictionnaire philosophique*, v° *Épopée.*

sa mesure ; c'est en lisant ces missives, presque toujours aussitôt imprimées que reçues, que les Italiens ont pu, du vivant de Voltaire, se faire l'idée de son plus ou moins d'habileté à manier leur langue.

Les avis sur ce point ont été et sont encore partagés. Baretti, qui ne lui pardonna jamais d'avoir aimé Goldoni et méprisé Dante et Shakespeare, se faisait fort d'établir, aussi bien en 1764 dans son journal le *Fouet littéraire* [1], qu'en 1777 dans son *Discours sur Shakespeare et sur Monsieur de Voltaire* [2], que l'auteur de la *Henriade* ne connaissait pas un traître mot, pas *un'acca* de la langue italienne. Et Baretti ne tarissait point sur les contre-sens de ses traductions et sur les incorrections de ses phrases. D'autre part, Voltaire recevait du cardinal Passionei des compliments peut-être plus aimables que sincères sur l'élégance de son style italien, compliments qu'il retournait en disant sur un ton de feinte modestie : « Je m'efforce d'apprendre la langue italienne comme votre Eminence se plaît à embellir la langue française [3]. »

De nos jours encore, Voltaire écrivain italien a trouvé des admirateurs en Italie. M. Felice Tribolati déclare ses lettres tout à fait bien écrites *(scritte proprio bene)* [4], au grand scandale de son confrère M. Luigi Morandi, lequel attribue au secrétaire Collini ou à quelque ami complaisant les plus correctes de ces épîtres, et les moins correctes à Voltaire tout seul [5].

Il s'agit pourtant de s'entendre sur les mots. Évidemment, quiconque cherche un modèle de beau parler toscan, un choix d'expressions élégantes et de locutions qui sentent le terroir italien, n'ira pas les demander à un auteur étranger, à un homme qui a remué trop d'idées pour s'attarder à choisir minutieusement tous ses mots. A une époque de crise, comme celle que traverse alors la langue italienne, quand la majorité des écrivains, soit de parti pris, soit involontairement, se mettent à puiser dans les vocabulaires étrangers et, comme on disait alors, à

[1] *Frusta letteraria*, n°s VIII et XXII.

[2] Pamphlet écrit en français et imprimé à Londres en 1777.

[3] Voltaire au cardinal Passionei, mars 1746.

[4] *Saggi critici*, p. 83.

[5] Morandi, *Voltaire contro Shakespeare, Baretti contro Voltaire*, Città di Castello, 1884, p. 121.

francesizzare, on ne saurait faire un crime à un Français d'avoir voulu renverser les rôles, et *italianizzare* quelque peu. Que l'orthographe italienne de Voltaire ait laissé à désirer (celle de ses confrères était-elle irréprochable?), qu'un académicien de la Crusca ait pu lui en remontrer sur la tournure de ses phrases et sur le choix de ses expressions, quel grand mal y a-t-il à cela? Il reste d'ailleurs autre chose. La valeur d'un écrivain ne se mesure pas uniquement à la pureté de sa langue. Surtout dans le genre épistolaire, la spontanéité, l'imprévu, la vivacité de la pensée et du discours comptent bien pour quelque chose. Ici Voltaire, en italien comme en français, reste un maître inimitable. On a publié divers recueils de lettres d'illustres écrivains italiens du dix-huitième siècle [1]. Toutes ces épîtres, souvent soignées à l'excès, écrites et retouchées en vue de l'impression, sont extrêmement pâles et ternes auprès du moindre billet improvisé par Voltaire. La langue mise à part, ses lettres italiennes valent ses lettres françaises : c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire. Sa correspondance avec Algarotti, son « cher cygne de Padoue », est peut-être la plus intime, et par cela même la plus charmante à lire. Des citations traduites, on le conçoit, lui enlèveraient toute saveur: il faut, pour la goûter, posséder quelques éléments d'italien, et se reporter au texte original.

Non content d'écrire l'italien, Voltaire voulut même apprendre à le parler. Ses conversations à Cirey avec Algarotti, ses relations journalières trois années durant avec Collini, furent, à défaut du voyage en Italie qu'il projeta toujours et ne fit jamais, ses meilleurs moyens d'instruction. Mme Denis, nièce de Voltaire, parlait également l'italien [2]. Il eut, au moins une fois dans sa vie, l'occasion de faire preuve de ses connaissances et d'en tirer parti. Ce fut en Allemagne, — qui s'en douterait? — et dans une circonstance bien caractéristique. « En passant de Mayence à Mannheim, — raconte Collini, son compagnon de voyage, — et en voyant les ruines laissées par les Français dans le Palatinat, Voltaire s'écria : Il est impossible que notre nation puisse être aimée dans ce pays. *Mon ami,* dit-il, *donnons-*

[1] Milan, collection des *Classici italiani.*

[2] Bettinelli, *Lettere a Lesbia Cidonia*, II.

nous ici pour Italiens : et il se donna pour gentilhomme italien à Worms où nous couchâmes : l'aubergiste, qui parlait un peu la langue toscane, s'entretint avec lui pendant que nous soupions. Voltaire se livra à sa gaieté naturelle, lui fit croire mille choses singulières, et rendit le souper fort divertissant. » (1753) [1].

Mais, si Voltaire fut assez maître de l'italien pour le parler, il le prononça toujours mal. Malgré ses efforts pour « attraper l'accent », il demeura trop français du Nord et trop parisien pour y réussir. Nous avons sur ce point les révélations très curieuses de son visiteur Bettinelli : « Les Français me disaient qu'ils ne trouvaient pas d'harmonie dans nos vers, et prononçaient *Meropè, il lungò, dùol, l'irà, il dispettò ;* et gare aux *sdrucciole* et encore plus aux *bisdrucciole*, pour lesquelles s'impatientait M. de Voltaire, qui voulait me les entendre prononcer pour m'imiter et qui ne pouvait pas. Pour le consoler, je lui déclarais que je sentais peu l'harmonie des vers français, et nous concluions qu'il ne faut pas juger du style d'un écrivain, si l'on n'est de sa nation [2]. » Au moment où le vit Bettinelli, Voltaire était déjà vieux. Il habitait Ferney : c'était en 1758. Voltaire a laissé lui-même une preuve typique de son peu d'aptitude à marquer l'accent. Dans les vers italiens du *Baron d'Otrante*, il fait, sans le moindre scrupule, rimer *fanciulle* avec *belle*, *appresso di me* avec *consume*, *tenere* avec *care ;* comme si les lettres identiques appartenant à des syllabes muettes pouvaient constituer à elles seules des rimes suffisantes, aussi bien dans la versification italienne que dans la française.

III

Voltaire eût fait assez bon marché de son style italien : « Les Allobroges me disent que j'ai attrapé le vrai goût d'Italie,

[1] Collini, *Mon séjour auprès de Voltaire* (Paris, 1807), p. 104.

[2] Bettinelli, *Discorso sopra la poesia italiana* (*Opere*, éd. de Venise, 1799, t. XVI, p. 81, note). Bettinelli avait observé en Angleterre des défauts de prononciation analogues.

sed non ego credulus illis [1]. » Au contraire, fondée ou non, il avait la prétention très arrêtée de connaître aussi bien que personne ce qu'il appelle « le génie » de la langue italienne, d'apprécier sa faculté d'adaptation aux nuances de la pensée, son « aptitude à dire de la manière la plus courte et la plus harmonieuse ce que d'autres expriment moins heureusement [2]. » Il revient souvent sur ce sujet, mais ne le traite pas toujours avec une entière franchise. S'adresse-t-il à des Italiens, il cherche, par galanterie, à ne leur dire que des choses agréables : « La langue italienne, écrit-il à Cesarotti, dit tout ce qu'elle veut : la nôtre ne dit que ce qu'elle peut [3].» D'autre part, en exagérant les difficultés de cette langue française qu'il manie avec tant dextérité, il sait fort bien ne pas diminuer son propre mérite. Mais n'est-ce pas aller un peu loin que de l'appeler, comme il le fait devant la duchesse du Maine, « un instrument à peine tiré de la barbarie [4] ? » Dans l'un et l'autre cas, Voltaire n'est pas sincère : son manque de sincérité ne porte pas d'ailleurs à conséquence.

Mais voici qu'une circonstance plus grave se présente. Un Italien, professeur de langue italienne, traducteur et éditeur de plusieurs œuvres françaises [5], Deodati de Tovazzi, entreprend un véritable panégyrique de sa langue nationale, qu'il exalte naturellement aux dépens des langues voisines. Deodati tient d'ailleurs Voltaire en haute estime et ne lui ménage pas les louanges. Il lui adresse, l'année même de son apparition, en 1761, un exemplaire de son livre, écrit en français et ayant pour titre : *Dissertation sur l'excellence de la langue italienne* [6].

Abondance, netteté, flexibilité, harmonie, noblesse, cette

[1] Lettre à Albergati, septembre 1760.

[2] *Dict. philosophique,* v° Langues.

[3] Lettre à M. l'abbé Cesarotti, 10 janvier 1766.

[4] *Epître*, en tête de la tragédie d'*Oreste*.

[5] En particulier des *Lettres péruviennes* de Mme de Graffigny (Paris, Duchesne, 1758). Cette édition contient le texte original, et une traduction italienne en regard. *L'avviso* indique qu'elle est faite pour apprendre aux Français la prononciation italienne. Aussi, dans tous les mots du texte italien, la syllabe longue est-elle accentuée.

[6] Paris, Bauche, Leclerc et Lambert, 1761.

langue réunirait toutes les perfections. Des esprits prévenus — parmi eux Klopstock — lui refusent l'énergie, l'accusent d'avoir perdu « la magnificence et la majesté » du latin, d'être devenue « molle, lâche, efféminée. » Mais qu'est-ce que l'énergie, sinon la hardiesse des tours de phrase que la liberté des inversions assure à l'italien, sinon la rapidité de la marche que lui facilite l'emploi de l'élision, sinon la fréquence des métaphores et la puissance expressive des mots qu'elle possède à un si haut degré ?

Des épisodes tels que la mort d'Ugolin dans la *Divine Comédie*, les descriptions de batailles et de tempêtes du *Roland furieux*, ce portrait d'Argant dans la *Jérusalem délivrée* qui faisait l'admiration de Voltaire lui-même, prouvent bien « que cette langue est forte et majestueuse quand on sait l'employer ; que la force et l'énergie sont essentiellement de son caractère ». Sans doute le français est la langue la plus universellement répandue, — la cause principale de son universalité est, pour Deodati, la révocation de l'édit de Nantes, — mais il est « trop sourd, trop muet dans ses finales, d'ailleurs trop timide dans son vol, enfin peu harmonieux. » L'espagnol est « trop pédant, trop guindé dans sa marche » ; l'anglais, « trop chargé de consonnes, et par là peu sonore »; l'allemand, « trop dur et trop raboteux. » L'italien est vraiment la plus parfaite de toutes les langues : « Étant de la plus grande clarté connue, il est très propre aux sciences et à la philosophie. » Étant en outre « à la fois abondant, clair, flexible, harmonieux, noble et énergique », ainsi que croit l'avoir démontré Deodati, on n'en saurait trouver « de plus propre aux belles-lettres en général et à la poésie en particulier » ; ce qui permet de « dire de la poésie comme de la musique, qu'il n'y a que les Italiens qui en aient véritablement une. »

Un pareil plaidoyer, dont la forme modérée n'exclut pas la partialité, ne pouvait laisser Voltaire indifférent. A la fois intéressé et piqué au vif, il veut remercier Deodati, il veut aussi lui répliquer, et prendre, comme il l'écrit en confidence à Damilaville, une « petite vengeance honnête » de « l'outrecuidant auteur de l'Excellence italienne [1]. » Il lui répond en

[1] Voltaire à Damilaville, 6 février 1761.

prose et en vers, sous forme de lettre [1] et sous forme de stances [2]; il reprend également la question dans le *Dictionnaire philosophique*.

Envisagée comme instrument de traduction de la pensée humaine, toute langue est imparfaite. La pensée moderne est compliquée et subtile. Au temps où se sont formées les langues, les hommes, trop ignorants, ne pouvaient concevoir toutes les nuances futures de cette pensée, à plus forte raison songer à les traduire. Qualités et défauts sont les mêmes partout : les degrés seuls diffèrent. On accorde généralement à l'italien le privilège de l'harmonie. J.-J. Rousseau le trouve une langue « douce, sonore, harmonieuse et accentuée plus qu'aucune autre [3]. » Voltaire n'est point fâché de rappeler qu'elle a la réputation de « servir mieux qu'aucune autre la musique efféminée [4]. » Elle est sonore, dit-on, mais d'une sonorité plate et monotone. L'italien n'a point « les mélodieuses et nobles terminaisons des mots espagnols, qu'un heureux concours de consonnes et de voyelles rend si sonores. » Il lui manque d'autre part, les diphthongues françaises, c'est-à-dire toute une classe de sons très harmonieux. En revanche il abuse de l'hiatus, si désagréable à l'oreille. Les Italiens reprochent aux Français les *e* muets, « comme un son triste et sourd qui expire dans notre bouche. » Mais « c'est précisément dans ces *e* muets que consiste la grande harmonie de notre prose et de nos vers. » Les désinences muettes « laissent dans l'oreille un son qui subsiste encore après le mot prononcé, comme un clavecin qui résonne quand les doigts ne frappent plus les touches [5]. »

Voltaire va plus loin encore, il va même trop loin : il accuse l'italien de sonorité uniforme, parce que tous ses mots se terminent par l'un des quatre sons *a, e, i, o,* et très rarement par *u*. Il cite comme exemple de cette uniformité fatigante les vers du début de la *Jérusalem délivrée :*

[1] Voltaire à Deodati, 24 janvier 1761.
[2] A M. Deodati de Tovazzi, Ferney, le 1er février 1761.
[3] Rousseau, *Lettre sur la musique française.*
[4] *Dictionnaire philosophique,* vo Langues.
[5] Voltaire à Deodati, 24 janvier 1761.

.....il capitano
Che 'l gran sepolcro liberò di Cristo

Ici Voltaire s'est complètement fourvoyé : l'accent tonique italien lui a échappé, aussi bien dans la prononciation que dans la prosodie. En réalité, tandis que le français n'a de désinences muettes que celles en *e*, l'italien en possède quatre, avec les quatre premières voyelles, élément de variété incontestable, mais subordonné à une bonne prononciation, chose que Voltaire n'a jamais possédée.

La variété et l'harmonie d'une langue dépendent enfin de la quantité syllabique. Or le grec et le latin sont les seules langues à qui Voltaire reconnaisse « une vraie mesure, un rhythme certain, un vrai mélange de dactyles et de spondées, une valeur réelle de syllabes », les seules qui, à proprement parler, auraient le droit de prétendre au titre d'harmonieuses. L'italien présente sans doute des oppositions de syllabes longues et brèves, comme toutes les langues accentuées d'ailleurs, comme le français lui-même. Mais accentuation n'est point quantité. Les vers modernes « sont caractérisés par le nombre, non par la valeur des syllabes [1]. »

Le vocabulaire italien est très riche : « Le peuple d'Italie, né plus ingénieux que ses voisins, forma une langue beaucoup plus abondante que la nôtre [2]. » Mais si, l'ayant devancée et lui restant supérieure,

L'Italie instruisit la France,

depuis longtemps

Nous avons quitté les genoux
D'une nourrice en décadence
Dont le lait n'est plus fait pour nous [3].

La richesse de l'italien n'est après tout que relative. En égard à l'infinie variété des nuances de la pensée, toutes les langues sont pauvres. L'indigence du français n'est d'ailleurs

[1] Voltaire à Deodati, 24 janvier 1761.
[2] *Dictionnaire philosophique*, v° Langues.
[3] *Stances à Deodati*.

pas si grande qu'on veut bien le dire. Usant d'un procédé commode, Deodati citait vingt mots synonymes italiens contre deux ou trois mots français correspondants. Mais il était assez malheureux dans le choix de ses exemples. Voltaire se permet de compléter son érudition; et à voir le nombre des synonymes français qu'il aligne en face des synonymes italiens de Deodati, on se demande vraiment lequel des deux vocabulaires l'emporte en richesse sur l'autre [1].

L'avantage le plus réel de l'italien, c'est d'être d'un maniement plus commode que le français. La grammaire est moins rigoureuse, moins arbitraire ; l'inversion est admise. La versification italienne autorise l'hiatus, l'élision. Quant à la rime, d'une part la similitude des désinences la rend abondante, d'autre part elle n'est même plus absolument exigée : « Les Italiens et les Anglais peuvent se passer de la rime, parce que leur langue a des inversions, et leur poésie mille licences qui nous manquent. Nous ne permettons nulle licence à notre poésie, qui doit marcher comme notre prose dans l'ordre précis de nos idées. Nous avons donc un besoin essentiel du retour des mêmes sons pour que notre poésie ne soit pas confondue avec la prose [2]. » La rime a toujours fait le désespoir de Voltaire : à elle seule, elle engendre plus de difficultés que toute la prosodie des Grecs et des Romains : « Il est plus facile de composer cent vers libres en italien que quatre vers rimés en français..... Ménage et Régnier-Desmarais se sont fait une réputation de poètes italiens ; le second a réussi à faire prendre un de ses sonnets pour un sonnet de Pétrarque. Il est visible que tous deux n'auraient été que de médiocres versificateurs français [3]. »

Ce qui contribue enfin à rendre l'italien d'un usage commode, c'est la simplicité et la régularité de son orthographe. « Les Italiens se sont défaits de la lettre *h* au commencement des mots, parce qu'elle n'y a aucun son, et de la lettre *x* entièrement, parce qu'ils ne la prononcent plus : que ne les

[1] Voltaire à Deodati, lettre citée.

[2] Préface d'*Œdipe*: Discours à Bolingbroke sur la tragédie.

[3] Voltaire à Albergati, 27 janvier 1760. — V. encore : Lettre à Maffei en tête de *Mérope*, et *Siècle de Louis XIV*, liste biographique.

imitons-nous ? Avons-nous oublié que l'écriture est la peinture de la voix[1] ? »

Voltaire ne se contente pas d'opposer cette régularité aux anomalies que plusieurs générations de grammairiens et d'académiciens ont accumulées dans le français : il veut y puiser quelques éléments de réforme orthographique. Puisque « l'écriture est la peinture de la voix : plus elle est ressemblante, meilleure elle est[2]. » Il est donc préférable d'abandonner l'ancien usage, et d'imprimer « *français* par un *a* », comme l'avait déjà proposé l'avocat Bérain, et comme le fit Voltaire dès 1730 dans la tragédie de *Zaïre*[3]. C'est ainsi que l'italien a encore joué, au XVIII siècle, son rôle dans notre histoire grammaticale.

L'extrême simplicité de cette langue, son antériorité en date aux autres langues modernes, les chefs-d'œuvre littéraires qui, de bonne heure, l'illustrèrent, devaient, semble-t-il, lui assurer une certaine prééminence et contribuer à son expansion dans toute l'Europe. C'est ce qui arriva au XVIe siècle ; mais, depuis lors, l'italien perdit son influence, et la prépondérance passa au français. Pourquoi ce revirement ? Est-il vrai que Voltaire ait à peu près perdu de vue les causes politiques de l'universalité de la langue française[4] ? Il faut se garder ici d'une exagération. A plusieurs reprises, il a montré que, comme Deodati, il attachait une grande importance au fait de l'émigration protestante qui suivit la révocation de l'édit de Nantes. Ce n'était pas pour lui une cause d'expansion accidentelle et secondaire[5]. En outre, il a su regarder les choses de plus haut : « La plus belle langue, écrit-il, ne peut être la plus généralement répandue, quand le peuple qui la parle est opprimé, peu nombreux, sans commerce avec les autres nations, et quand les autres nations ont cultivé leurs propres langages[6]. » Sans doute Voltaire,

[1] *Dictionnaire philosophique*, v° Orthographe.

[2] *Ibid.*

[3] Avertissement en tête de *Zaïre*. Voir également la préface (anonyme) du *Triumvirat* (1764).

[4] Cf. Léon Vernier, *Etude sur Voltaire grammairien* (1888), p. 52.

[5] *Siècle de Louis XIV*, ch. 32, in fine. *Discours aux Welches*.

[6] *Dictionnaire philosophique*, v° Langues, section III.

en écrivant ces lignes, songe plutôt à la langue grecque qu'à l'italienne. Mais qui ne voit que l'Italie moderne, privée de l'indépendance politique, morcelée dans son territoire et dans ses dialectes, n'exerçant même plus son ancienne suprématie intellectuelle, en présence de nations adultes, entreprenantes, envahissantes, se trouve dans les conditions signalées par Voltaire comme les plus défavorables à l'expansion de sa langue ?

Cette double réserve faite, il est juste de reconnaître que le critique a surtout insisté sur les causes littéraires de l'universalité du français : développement de l'esprit de société en France au XVIIe siècle, logique et clarté du discours, abondance de « livres agréablement frivoles [1]. » Ces causes sont en même temps celles du peu d'expansion de l'italien. Les conditions favorables où se trouvait l'un faisaient précisément défaut à l'autre.

IV

Le terrain où s'était placé Voltaire ne laissait pas d'être dangereux. Mettre deux langues vivantes en parallèle perpétuel, discuter les titres de supériorité de l'une sur l'autre, c'était éveiller les susceptibilités de l'amour-propre national, aux dépens de la saine critique. Malgré son peu de chauvinisme, malgré son goût très réel pour l'italien, Voltaire n'avait pu se défendre de certains mouvements d'impatience. Deodati l'avait atteint dans sa vanité, sinon de français, du moins d'écrivain français, et il avait cru devoir le rappeler à la modestie :

> Etalez moins votre abondance,
> Votre origine et vos honneurs :
> Il ne sied pas aux grands seigneurs
> De se vanter de leur naissance [2].

Les compatriotes de Deodati, de leur côté, n'étaient pas en reste d'amour-propre. Ils crurent l'honneur littéraire de l'Italie

[1] *Dictionnaire philosophique,* v° Langues, §§ III, et v° Franc, français, §§ Langue française. — *Siècle de Louis XIV*, ch. 32.

[2] *Stances à Deodati.*

engagé dans les discussions sur sa langue ; et Voltaire reçut plus d'une réplique, plus d'une invective même, qu'il accepta d'ailleurs avec bonhomie, comme il avait coutume d'en user envers les gens et les doctrines qu'il ne jugeait pas bien redoutables.

Le plus ancien adversaire de Voltaire en matière de langue italienne avait été son émule au théâtre, l'auteur de *Merope*, Maffei. Leur différend avait uniquement porté sur la question du vers italien. Voltaire faisait ressortir les difficultés de la rime et la simplicité du vers non rimé (*sciolto*), dont l'usage est admis dans la prosodie italienne. Maffei lui répondit très judicieusement que si la rime est une difficulté, c'est en même temps un agrément et un ornement. Le *verso sciolto* est aisé à mettre sur pied, mais toute la valeur en réside dans la beauté de l'expression et dans les combinaisons harmonieuses des mots. Plus facile à faire, il est plus difficile à bien faire, en sorte que « la pierre de touche d'un poète est de faire de beaux vers sans rime [1]. »

C'est à Maffei qu'Algarotti dédia de Berlin, en 1750, un *Essai sur la langue française* [2], véritable réquisitoire, comparé à la critique très courtoise de Deodati. Pour Algarotti, la langue française n'a que des défauts. Jusqu'à François Ier, elle a vécu dans l'anarchie ; depuis, elle a été réglementée à outrance, arbitrairement et sans esprit de suite. Ronsard a tenté sans aboutir une première réglementation ridicule. Malherbe a réagi, donnant dans l'excès contraire. L'Académie française, au lieu de garder une attitude passive, comme celle de la Crusca en Italie, au lieu de se borner à recueillir chez les meilleurs auteurs les bonnes expressions, qui constituent le patrimoine de la langue, s'est établie « comme une citadelle littéraire sur le génie de la nation. » Elle a légiféré à son tour, créant véritablement une langue nouvelle, qu'elle a imposée de force aux auteurs ses contemporains : de là les résistances très explicables de ces derniers. Algarotti

[1] Maffei, Réponse à Voltaire en tête de l'édition de la *Merope* italienne, publiée à Venise en 1745.

[2] *Saggio sopra la lingua francese*, al sig. Marchese Scip. Maffei. Berlino, 10 marzo 1750.

enregistre avec satisfaction les critiques que Fénelon, Saint-Evremont, l'abbé Du Bos, Voltaire ont formulées sur la langue française. Il renchérit sur sa maigreur, son peu de flexibilité : « La langue française du XVIe siècle, que Montaigne trouvait déjà difficile à manier, et rebelle aux efforts d'une imagination puissante, offrait certainement encore plus de variété, de nerf et d'échine (*sic*), qu'elle n'en a présentement [1]. » Aussi Algarotti s'étonne-t-il de voir « une langue si réglée, si étriquée, si timide », conserver son allure « vive, alerte et animée », et demeurer d'un emploi universel dans toute l'Europe.

Un autre *Essai* d'Algarotti *Sur la Rime* [2] n'est que le développement de la thèse de Maffei, l'apologie du vers italien aux dépens du vers français. Partisan de la rime dans les pièces courtes et de genre léger, telles que la *canzone* et le sonnet, Algarotti la bannit des grandes compositions poétiques, et la juge inutile dans le vers *hendécasyllabe*. Ici l'accentuation, la césure dédommagent amplement l'oreille de l'absence des consonnances syllabiques. La rime est un ornement factice qui dissimule mal la faiblesse du style.

Un troisième essai *Sur les choses que les Français ont apprises des Italiens*, signale la quantité de mots que la langue française doit à sa voisine, et renferme ce compliment flatteur : « Les Français, en demeurant dans leur bienheureux royaume, sans visiter les pays étrangers, en restant d'ordinaire ignorants des langues étrangères, ont une façon à eux d'apprécier les choses, et trouvent des gens pour les apprécier comme eux [3]. »

Il est bon de savoir qu'à l'époque où Algarotti composa ces divers écrits, de 1750 à 1752, il se trouvait un peu en froid avec Voltaire, et au contraire très en faveur auprès de Frédéric II, alors tout à fait brouillé avec le philosophe français.

Avec moins de suffisance, mais plus de franchise, Bettinelli prend également la défense de la langue nationale, et n'admet point que Voltaire refuse au vers non rimé l'accentuation et l'harmonie :

« Les longues et les brèves ne sont-elles pas exactement

[1] *Ibid.*

[2] *Sopra la Rima,* Berlino, dicembre 1752.

[3] *Sopra le cose che i Francesi hanno imparato dagli Italiani,* 17 novembre 1752.

autant de dactyles et de spondées, bien que n'étant pas mesurées au compas comme les latines? Et de quoi sont donc composés les vers *sdruccioli*, les *piani*, les *tronchi*? Comment donc M. de Voltaire les accorde-t-il seulement au grec et au latin? Comment soutient-il que nous manquons des *e* muets, qui font l'harmonie de la prose française, nous qui, grâce à nos élisions, avons tant de voyelles à demi prononcées et à peine marquées? Comment nous reproche-t-il les « collisions », les *hiatus*, quand notre prose comme notre poésie leur est tout à fait hostile? Comment ose-t-il dès lors nous jeter à la face la monotonie de nos fins de vers en voyelles, en citant le début du poème de Tasse? etc [1]. »

Et, courtoisement, Bettinelli invite les étrangers à bien apprendre l'italien, avant de le juger; il établit un parallèle (c'est la manie de l'époque) entre l'italien et le latin, et prie Voltaire de faire celui du français et de l'italien : on verra si cette dernière langue ne se tire pas aussi bien à son avantage de la comparaison.

Mais Algarotti et Bettinelli, en tenant à honneur de défendre leur langue contre tout empiétement venant du dehors, ne pouvaient perdre de vue une question bien autrement grave et non moins actuelle que celle-là. Avant de faire bonne contenance, il fallait vivre. Pour s'engager avec quelque chance de succès dans une guerre étrangère, il fallait n'être pas soi-même en état de guerre civile. Or, en plein dix-huitième siècle, la langue italienne traversait une crise bien plus dangereuse pour elle que les critiques plus ou moins bénignes dont elle était l'objet de la part de Voltaire.

« Notre langue n'est pour ainsi dire ni vivante ni morte. Nous avons des auteurs d'un siècle fort reculé que nous regardons comme classiques, mais ces auteurs sont parsemés de tours *[sic]* affectés et de mots hors d'usage. Nous avons un pays où la langue est plus pure que dans aucune autre contrée de l'Italie, mais ce pays ne saurait donner le ton aux autres qui prétendent l'égalité et même la supériorité à bien des égards. Sans capitale et sans cour, il nous faut écrire une

[1] Bettinelli, *Discorso sopra la Poesia italiana*, *Opere*, édition de 1799, t. XVI, p. 11-12, note).

langue presque idéale, craignant de choquer ou les gens du monde ou les savants des académies ; et dans cette carrière, on n'a pour guide que le goût, dont il est si difficile de fixer les lois [1]. »

Ainsi parle Algarotti. Lui qui trouvait, à bon droit, le vocabulaire italien plus riche que le vocabulaire français, sent tout ce que cette richesse a de redondant et d'inutile. Avec ses nombreux synonymes, l'italien manque de mots usuels indispensables, et, au grand désespoir d'Algarotti, c'est aux idiomes étrangers, c'est au français surtout qu'il tend à emprunter les termes dont il a besoin. Bien pis, cédant à l'habitude, de nombreux écrivains laissent de côté les meilleures expressions toscanes, et emploient de préférence des mots français, à peine marqués d'une désinence italienne. La corruption se glisse partout. Le florentin Salvini est le premier qui ait osé écrire : « *Vengo di vedere*, *erigersi in autore*, *esaurir le materie, sul campo*, *cose interessanti*, *mettere sul tappeto* » ; et il n'est pas jusqu'au Dictionnaire de la Crusca lui-même, qui ne se rende complice de cette trahison littéraire en acceptant comme italiens les termes de *dettaglio*, *regretto*, *debosciato*, *defendere* dans le sens de *proibire*, et autres semblables [2].

De même Bettinelli, sans être d'ailleurs un écrivain d'une pureté exemplaire, se demande avec anxiété combien d'auteurs, parmi ses contemporains, « écrivent italien, c'est-à-dire avec juste syntaxe, bonnes phrases, style pur, correction de langue nationale. » A voir tant de personnes user « de phrases étrangères, d'expressions triviales, vicieuses, prosaïques, mêlées de barbarismes et de solécismes », émailler leurs livres de

francesismi in abito italiano

et agir en

Fripponi armati di stranier *ramaggio*
A *culbuttare* tutto il buon linguaggio [3],

[1] Algarotti, *Dialoghi sull' ottica newtoniana*, dédicace française à Frédéric II, 14 novembre 1752.

[2] Algarotti, *Sulla necessità di arrichire di voci toscane il Dizionario della Crusca* (Pisa, 10 gennaio 1763).

[3] Bettinelli, *Le Raccolte*, canto II, ott. 29.

il est tenté d'appliquer au style et au langage le mot de Castiglione sur le costume : « L'Italie n'en a point qui lui soit propre. Elle s'habille tantôt à la française, tantôt à l'allemande, tantôt à l'espagnole [1]. » Pour Bettinelli comme pour Algarotti, le mauvais exemple vient d'ailleurs de la Toscane même, des Targioni, des Guazzesi, des Soria [2]. Mais Bettinelli est moins dédaigneux que son confrère. Cette réforme que l'italien réclame, il comprend que le français par sa communauté d'origine, par ses nombreux points de ressemblance avec lui, soit plus apte qu'aucune autre langue à lui en fournir les éléments : « Je ne suis pas homme à condamner quelques expressions étrangères, surtout françaises, adoptées par les Italiens, puisqu'il nous manque, à dire vrai, beaucoup de termes d'art et de profession... Je sais, en effet, quelle est l'affinité des deux langues, et comme elle date de loin. Dante, Pétrarque, les Villani, Passavante et leurs contemporains ont emprunté au français tant de formes et de mots, que, à part les différences d'accent et de prononciation, notre langue et la française semblent n'en faire qu'une seule ; à moins toutefois que les Français ne soient les imitateurs, et nous, les modèles les plus anciens [3]. »

Milan était, vers 1765, le centre d'un mouvement très accentué en faveur de ce qu'on peut appeler la « francisation » de l'italien. L'école littéraire et philosophique du *Café*, représentée par Beccaria et les deux Verri, essaya pendant quelques années de réformer la langue aussi bien que l'administration publique. Mais le peu d'aptitudes littéraires de ses membres et le talent de leur adversaire Parini devait les empêcher de réussir : « Quel crime, s'écriait naïvement le jeune Alessandro Verri, y a-t-il à s'exprimer comme les grands écrivains du siècle de Louis XIV [4] ! » Et nos journalistes d'émailler leurs phrases, souvent mal bâties, de ces *francesismi* que la postérité leur a tant reprochés.

Il ne restait plus, après cela, qu'une solution radicale.

[1] Bettinelli, Préface de ses Œuvres, *Sopra lo studio delle belle lettere e sullo gusto moderno di quelle* (Édition de 1799, tome I, p. 44).

[2] *Ibid.*, p. 62-63.

[3] *Ibid.*, p. 65.

[4] Caffè, *Dei difetti della letteratura.*

Tout le monde comprenait, parlait, écrivait plus ou moins bien le français. Voyant l'italien acculé dans une impasse, Denina, quelque vingt ans plus tard, proposait de le traiter, à l'exemple du grec et du latin, comme une langue morte, et de le remplacer dans l'usage courant par le français [1].

C'était bien autre chose que de discuter, comme on l'avait fait en France, sur le mérite des deux langues rivales. Il est à propos de remarquer que Voltaire, étranger à cette querelle intérieure, n'était point partisan des solutions extrêmes en matière de langue. Déjà peu enclin à modifier l'orthographe des mots existants, il est bien plus timide encore quand il s'agit d'en créer de nouveaux : « N'employez jamais un mot nouveau, à moins qu'il n'ait trois qualités, d'être *nécessaire, intelligible* et *sonore*. Des idées nouvelles, surtout en physique, exigent des expressions nouvelles. Mais substituer à un mot d'usage un autre mot qui n'a que le mérite de la nouveauté, ce n'est pas enrichir la langue, c'est la gâter [2]. » Algarotti, Bettinelli, et tous les champions de la langue nationale, n'auraient pas tenu un autre langage. La conclusion de l'article qu'il consacre aux *Langues* dans son *Dictionnaire philosophique* est d'ailleurs tout en faveur du purisme : « Toute langue étant imparfaite, il ne s'ensuit pas qu'on doive la changer. Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs l'ont parlée ; et quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée. *Ainsi, on ne peut rien changer à l'italien*, à l'espagnol, au français, sans les corrompre ; la raison en est claire : c'est qu'on rendrait bientôt inintelligibles les livres qui font l'instruction et le plaisir des nations. »

V

Dans ses opinions sur les langues, comme dans le ton de sa critique, Voltaire reste donc en définitive un modéré. Il a la curiosité, la passion des langues étrangères. Il sait un peu d'italien et n'en fait pas trop mauvais usage. Son goût litté-

[1] Denina, *Dell' uso della lingua francese* (Berlin, 1803).
[2] Voltaire, *Conseils à un journaliste*.

raire l'aidant, il entend assez bien les auteurs classiques ; il sait tourner un billet, sinon du plus pur toscan, du moins d'une saveur et d'un charme très personnels. Il a eu, comme ses adversaires, le tort, assez explicable à son époque, de s'attacher à une question puérile et oiseuse : celle de la valeur respective, de la hiérarchie esthétique des langues modernes. Il a superficiellement parlé de la langue des autres, comme les autres ont parlé superficiellement de la sienne : c'était fatal. Si les critiques italiens se sont entendus pour le réfuter, leur entente n'a été que passagère et toute de circonstance. Après avoir proclamé bruyamment la supériorité de la langue italienne, ils se sont mis à tout discuter en elle : vocabulaire, orthographe, grammaire. Cette discussion sans méthode, sans principes, sans but, ne pouvait aboutir à rien de sérieux. L'étude scientifique des langues, la linguistique n'était pas encore née. L'étude littéraire en présentait, malgré sa solidité, quelque chose d'étroit, de pédantesque. Ni Voltaire ni ses critiques n'ont soupçonné un fait, qu'en Italie comme en France, le XIXe siècle devait mettre en pleine lumière : la richesse vraiment inépuisable des divers idiomes modernes, la possibilité pour un écrivain de génie d'en tirer longtemps encore des ressources nouvelles ; — en sorte que l'essentiel n'est pas d'user plutôt de telle langue que de telle autre, mais bien uniquement d'exceller dans l'une d'elles.

Eugène Bouvy.

NOTES INÉDITES

SUR MADAME DE MAINTENON

A LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE FERRARE

Le médecin italien Pajoli possédait[1] un exemplaire de *La* | Cassette ouverte | *de* | l'illustre Criole | *ou* | les Amours | *de Madame* | de Maintenon | à Ville | Franche | chez David du Four, et il y a transcrit sur des feuillets blancs, rajoutés avant et après les quatre-vingt-quatorze pages imprimées de cette plaquette, divers extraits de lectures relatifs à Madame de Maintenon, à la maison de laquelle il était attaché, à Scarron, et à quelques autres personnages; il y a copié quelques passages du *Divorce roial*, entre autres un dialogue très cru et très curieux entre madame de Montespan et madame de Maintenon, le début des *Amours de Boufflers*, une lettre de madame de Sévigné à Bussy (du 10 janvier 1681), un extrait d'une lettre de Guy Patin sur Scarron (14 octobre 1660), un passage des *Nouvelles conversations de morale dédiées au roi*. Tout cela forme un singulier mélange.

La bon compilateur a aussi utilisé ce petit livre comme carnet de notes, et on y trouve des mentions comme celle-ci :

« 1702, mai. Le fils du maréchal de Noailles a reçu de S. M. catholique Philippe V, l'ordre de la Toison d'Or. On l'apelle le comte d'Ayen qui épousa jadis la nièce de Madame de Maintenon.

» 1703, août. Madame de Maintenon prend les eaux à Forges.

» Paris, le 25 octobre 1702. Le maréchal comte de Lorges est mort trois jours après avoir été taillé. »

Peut-être pourrait-on trouver, en feuilletant page à page ce memento, y relever quelque date ou quelque mention intéressante. Si quelqu'un voulait faire cette recherche, il reconnaîtra le livre du Dr Pajoli à ce signalement : petit in-16, très mauvais état, reliure vulgaire de l'époque ; au dos le titre : Amor | de | Main | et les cotes « 24 » et « 40. »

[1] Sur la page de titre de *La Casette ouverte*, se lit la mention : « Je sers M. le Doct. Pajoli. 1692. »

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN DE BOYSSONÉ ET DE SES AMIS

Deuxième série

11

Jo. a Boyssone Jac. Minutio Sal.

[Ms. fol. 29 recto.] Raynerius[1] gener tuus cum se in Aulam profecturum nuper mihi dixisset, nolui ut ille sine meis ad te litteris proficisceretur. Parum enim mihi videbar amicitiae jura didicisse nisi in ea re, in qua ego maxime eum juvare et poteram et debebam, in testificatione scilicet suorum in jure civili studiorum, illi deessem. Is nuper, cum suae eruditionis apud nos de more periculum faceret, ut in gregem nostrum cooptaretur, omnibus ita satisfecit, ut nullus fuerit, in eo doctorum numero, cui suam eruditionem non probarit. Magnum (mihi crede) argumentum doctrinae est quod ille in tam tenera aetate praestitit. Quare, mi Minuti[2], ad meum[3] officium pertinere existimavi hunc, mihi jam a multis annis non levi necessitudine conjunctum, tibi vero nova ista affinitate conjunctissimum, meis litteris commendare tibique gratulari quod talem generum nactus es, qui tuo generi magno aliquando honori esse possit. Quod si hic in eo certamine strenuum se praestitit, non minus fortem Petrus Parpasius[4] se ostendit qui, proximis iis diebus ad doctoratum evectus est summo cum omnium favore atque applausu. Hic sane, si quis alius, nobis plane fidem fecit propter eloquentiae studia de Jurisprudentia nihil nobis perire, alii vero plurimum. In utriusque negotio plurimum nos juvit Andraeas[5] Barona qui, ut est in te tuosque multum officiosus, nihil praetermisit quod ad optimi amici officium pertineret. Hic, etsi

nullum finem faciat laudandi tui, non patiar tamen ut is in ea re me vincat. Tuis enim laudibus nullo [6] loco aut tempore, nec consilium nec studium meum defuturum exploratum habeas velim. Vale. [1535-1536]

NOTES

[1] Cf. Voulté, *Epig.*, p. 107-108 ; Jean de Boyss., *Eleg. lib. I*, f. 52 v°, 53 r°; *Epistol.*, f. 69 v°, ms. 835, Bibl. de Toulouse.

[2] Cf. la lettre n° 12, note 1.

[3] Correction d'une autre main et d'une encre différente pour *tuum* qu'offre le texte.

[4] Personnage inconnu.

[5] Cf. Voulté, *Epigr.*, p. 241, 270-271 (édit. Parmentier, 1537).

[6] Correction pour *ullo*, qu'on lit avec peine sous une rature.

12

Jo a Boyssone Jac. Minutio [1] S. D.

[Ms. fol. 27 verso.] Nondum igitur explevit meae vitae ratio nefarium in me quorumdam odium, quibus bona mens iracundiae invidiaeque tumore est ablata. At iis quomodo moverim stomachum nescio : non me tamen desinunt partim non satis [ms. fol. 28 recto.] dissimulanter vexare partim clanculum in discrimen fortunarum mearum adducere, tempusque ac locum undequaque aucupari, quo me re omni male mulctent. Sed sustentatus conscientiae meae recordatione unde me consoler in tanta hominum et levitate et perversitate satis superque habeo. Omnium optime nosti, mi candidissime Minuti, quis hactenus in juvandis litteris et in augendis alendisque fuerim : ex quo, quis postea futurus sim, haud dubie potes conjicere. Attamen nocent mihi, vel maxime, litterae. Nulla enim gravior suspicio ad male de me cogitandum adversariorum animos rapuit quam quod esset mihi cum litteratis frequens et honesta consuetudo, quos meis facultatibus, quoad fieri potuit, aut sustentavi semper aut certe utcumque honestavi. Eam causam mihi nunc objici, quae M. Tullio [2] olim objecta est cum pro domo sua causam diceret, iniquo animo fero. Neque vero Patroni Regii ac nonnullorum vestri senatus in me odium placari posse spero, nisi id opera assequar tua. Quanquam nec

fortasse illi in ea re humanitati tuae locum relinquent, ita in caput meum omnes dire conjurasse videntur. Quod si ad extremum omnino a vobis neglectus desertusque jacebo, equidem curabo meae ut saluti et fortunis aliunde consulatur. Vale. Lugduni. [1536]

NOTES

[1] Jacques Minut était Milanais et prétendait descendre de Minutius Félix : « Je ne scay si ce n'estoit pas pour faire croire davantage cette descendance qu'il signoit Minutius, comme il paroit par quelques endroits des Registres du Parlement » (Lafaille, t. II, p. 103).

François I, dans son premier voyage en Italie, l'avait employé à quelques négociations. Séduit par son esprit et sa science, il le mena en France et lui fit don d'un office au Parlement de Bordeaux.

Second président au Parlement de Bordeaux, Jacques Minut fut nommé par la Régente pour succéder à Saint-André comme premier président au Parlement de Toulouse. Il arriva, dit Lafaille, en cette ville vers la fin de juillet 1524. Le 2 d'août il se présenta au Parlement et debout, découvert, derrière la barre, il supplia la Compagnie de vouloir bien le recevoir, suivant l'intention du roi. Minut fut reçu sans opposition (t. II, p. 56-57).

L'Hist. gén. de Lang. donne comme date de la mort de Saint-André le 18 mai 1525 (t. XI, p. 222, 2e édit.). Voilà déjà deux dates différentes qui sont, sinon infirmées, du moins rendues suspectes par un mandement au trésorier de l'Epargne (*Actes de Franç, I*, t. II, p. 300 n° 5297), de payer 360 l. t. à Jacques Minut, *premier président au Parlement de Toulouse...*, pour se transporter dans les recettes de Languedoc et vaquer pendant soixante jours au recouvrement des deniers du domaine. Paris, 20 janvier 1523 (1524, n. s.).

Quoiqu'il en soit il fut chargé par François I de s'acquitter en son nom du vœu qu'il avait fait aux reliques déposées à Saint-Sernin, pendant sa captivité de Madrid. Le président, « entre autres choses, offrit les six gros cierges parsemez de fleurs de lis d'or, qu'on voit suspendus à des barreaux devant la chapelle du Saint-Esprit » (Lafaille, t. II, p. 61).

Du 14 janvier 1527 (n. s.) jusqu'au 30 septembre 1528, il est commis par le roi au fait de la réformation des finances en la Tour-Carrée, à Paris (*Actes de Franç. I*, t. III, p. 613, n° 10318).

Il fait partie de la Commission chargée de procéder au règlement des affaires criminelles et civiles de feu Jacques de Beaune de Semblançay, Saint-Germain-en-Laye, 5 mars 1527 (Id., t. I, p. 551, n° 2895).

Il est membre de la Commission chargée de poursuivre les financiers accusés de malversations. Paris, 4 octobre 1528 (Id., t. I, p. 611, n° 3203).

Jacques Minut aux Etats assemblés à Montpellier le 21 octobre fut le second commissaire du roi et fit la harangue, *partie en latin, partie en langue vulgaire.* (*Hist. gén. de Lang.*, t. XI, p. 234.)

Il meurt le 6 novembre 1536, ainsi que l'atteste un mandat de paiement de gages à la veuve et aux héritiers de Jacques Minut (*Act. de Franç. I,* t. II, p. 301, n° 8906).

Minut avait épousé Catherine de Souhaut (Lafaille, t. II, p. 103), les actes de François I, orthographient Gouhault ; c'est de ce mariage que sont issus les seigneurs de Castera.

Egnazio lui dédia son ouvrage : *De Romanorum principibus.*

Cf. Voulté : *Epigr.*, p. 96, 115-116 (édit. Séb. Gryphe, 1536) ; p. 216-217 (édit. Parmentier, 1537). Dolet : *Orationes duo,* p. 91, 92, 93. Jean de Boyssoné : *Iam lib. I,* f. 110, r° v°, 111, r° ms. 835, Bibl. de Toulouse.

[2] Cf. sur ce procès *Guib. op. cit,* p. 49, note 2.

13

Christoph. Richerius [1] Jo. a Boyssone S.

[Ms. f. 8, verso.] Quo mihi litterae tuae serius atque opportunius redditae fuerunt eo majore me voluptate affecere. De te enim cum jamdudum aliquid audire cuperem et [Ms. fol. 9, recto.] plurimarum adversum te incusationum cumulum struxissem, legi insperato bimestre jam cecidisse antequam eas Tholosae datas attigerim. Coepi repente mecum graviter expostulare quod te in animo meo sine occasione incusassem. Sed hanc mihi aegritudinem sustulit Gulielmi Budaei [2] praesentia, qui [ingenium [3] tuum in epistola tua non minus jucunde speculatus est quam qui expectatae jamdudum puellae obtutu fruitur. Pari de te judicio fuerunt Jacob Tusanus [4] et Franc. Vatablus [5]], quibus tua in dicendo modestia suavis et grata Vulteii [6] in me objurgando subtilitas fuit. Hic ego de incredibili utriusque vestrum doctrina et mutuo inter nos animo disputavi eo studio ut eam de vobis persuasionem induerint, quam tales viri de sui similibus induere solent. Sed age, mi Boyssonee, perge amare tuum Richerium et eo, dum voles, ut te ipso utere, Vale. Sylvanecti, Vid. Feb. M.D.XXXVI.

NOTES

[1] Cf. *Rev. des lang. rom. de Montp.*, 1894, p. 327, note 2.

[2] Guillaume Budé naquit en 1467 à Paris. Il assista en 1520 à l'entrevue du roi d'Angleterre et du roi de France au camp du Drap-d'Or ; en 1522 il est nommé maître des requêtes et remplit la charge de secrétaire et maître de la librairie du roi. Le caractère original de son érudition est d'avoir rompu avec l'humanisme italien et donné pour objet à la philologie l'étude de l'homme antique. — Dans une lettre à Érasme (février 1516-1517), il esquisse le plan du Collège de France. — Budé était le chef et l'inspirateur de tous les érudits. Dolet lui écrit (*Epist.* lib. I, p. 102) : « Nunc me litterae humaniores hortantur ut.. litterarum me ducî libenter adjungam. » Il mourut, d'après Nicolas le Roy (Regius), le 25 août 1540 (1re éd. de la *Vie de Budé*, imprimée par Jean de Roigny, 1540). Dans la 2e édit. (1571), Nicolas le Roy donne comme date le 26 décembre. Cette seconde date est certainement erronée, car les *Actes de Franç. I* (t. IV, p. 135, n° 11819) nous offrent (28 août 1540) des provisions en faveur de François Errault, président au Parlement de Turin, d'un office de maître des requêtes de l'hôtel, en remplacement de Guillaume Budé, décédé. Pour fixer quelques dates des voyages de Budé en France, cf. *Actes de Franç. I*, t. II, n° 6700 et 8796).

Ouvrages :

1° *Commentarii linguae graecae*, 1529, in-fol.; *Commentarii ling. graecæ ab auctore recogniti et aucti*, P. R. Steph., 1548, in-fol.

2° *Libri V de asse et partibus ejus*, Venetiis in aedibus Aldi et And. Asulani soc., 1522, pet. in-4°.

Deux autres édit. à Paris, 1514 et 1516, in-fol.

3° *De l'institution du prince*, augmentée de scholies par Jean de Luxembourg, abbé d'Ivry. Imprimé à l'Arrivour, abbaye du dict seigneur, par Nic. Paris, 1547, in-fol.

4° *De studio litterarum recte instituendo*, Paris, 1532.

5° *De Philologia*, Paris, 1532.

6° *De transitu hellenismi ad Christianum*, Paris, 1535.

7° Collect. des œuvres de Budé, Bâle, 1557, en 4 vol. in-fol. (*Brunet*, t. I, col. 1374-1376).

Cf. *Rob. Britanni Epist.*, f° 51, v° ; — *Mémoires de Niceron* t. VIII, p. 371 ; — *La Croix du Maine*, t. I, p. 317-318 ; — *Voulté Epig.* (édit. Séb. Gryphe) l. I, p. 99, 100, 102, 166, 168-169, *Carm.* l. I, p. 185-186 ; — *Bunelli epist.*, p. 51, 52 ; — Rebitté : *Guill. Budé*, Paris, 1846 ; — E. de Budé : *Vie de Guill. Budé*, Paris, 1884.

[3] Imp. *Guib. op. cit.*, p. 61.

[4] Jacques Tousac, ou Touzart, mourut le même jour que Vatable (16 mars 1547). Ils étaient entrés en fonction le même jour au Collège-Royal (De Thou, l. III). Son traitement était de deux cents écus d'or soleil (*Actes de Franç. I*, t. II, p. 21, n° 3944). Cf. encore (*Id., id.*, p. 241, n° 5030, p. 676, n° 7046, t. III, n° 7517 et 7532); — Voulté : *Epig.* (éd. Séb. Gryphe), l. I, p. 65. *Rob. Britanni Epist.*, f. 66, r°, v°.

[5] Vatable, né à Amiens, mourut le 16 mars 1547. Professeur d'hébreu au Collège-Royal (Cf. *Act. Franç. I*, t. II, p. 21, n° 3944), au traitement de deux cents écus d'or soleil, il savait encore et très bien le grec et le latin (cf. Voulté : *Epig.*, l. I, p. 65-66). D'après de Thou, dont l'affirmation nous paraît suspecte (l. III, sub fine), il n'a rien laissé d'écrit. Cependant Robert Estienne publia en 1539-1544 une Bible en 4 vol. à laquelle il adjoignit des notes sous le nom de Vatable. La Sorbonne censura ces notes. On ne saurait dire aujourd'hui si Vatable en est vraiment l'auteur ou non. On attribue encore à Vatable la traduction des traités d'Aristote dits *Parva naturalia*, dans l'édit. de Nicolas Duval (?)

[6] Cf. *Rev. des lang. rom. de Montp.*, 1894, p. 323 et suiv.

14

Jac. Omphalius [1] Jo. a Boyssone. S.

[Ms fol. 48 recto.] Si mihi non tecum grata amicitiae vetusas, quotidiana vitae consuetudo, summa vero propter plurima tua in me officia necessitudo intercederet, nullum tamen possem, pro meo de excellentis naturae tuae bonitate judicio, colendi tui dimittere tempus. Nunc vero, cum jam inde, a constituta nostra amicitia, magnum tuum et constans dignitatis meae augendae fuerit studium, facile agnosco beneficii tibi me memoria obstrictum esse sempiterna. Nam et me, novo atque admirabili humanitatis exemplo, ex longa studii jactatione in tranquillum honoris portum adduxisti, cum oppressam virtutem, ne suo pulsa loco sordibus alienis perpetuo obsolesceret, adversus furiosum illud portentum P. Campanum [2] excitasti, cujus mens nefaria quem honoribus amplificare debebat, ejus existimationem contumeliis operire atque opprimere est conatus quod tuum tam insigne ac paene incredibile beneficium, cum ad animi mei laetitiam honorisque nobilitatem ducam amplissimum, tamen illo magnificentius contin-

gere nihil potuit quam quod nuper quarum me laudum spe ad honoris studium excitasti, earum fructum feceris alacriorem. Neque enim diuturnior esse famae ac nominis commendatio potest quam quae ab iis nobis defertur, quorum excellentes gratiae omnes humanae laudis praedicationem superarunt. Neque alia ad gloriae aeternitatem est via quam a sapientibus et bene a natura constitutis viris coli [Ms. fol. 48 verso] atque observari. Quorum mihi utrumque, beneficio tuo, contigisse, sicut serio gaudeo atque triumpho, ita tibi polliceor neque laborem te meum in negotiis tuis conficiendis neque fidem in amicitia retinenda neque industriam in te ornando desideraturum unquam ; idque cum sentio, voluntate ac studio mihi satisfacere fortasse possum, re ideo mihi nequaquam satisfacio, quod omnia in te augustiora illustrioraque esse animo cernam quam quo conatus mei infirmitas quiat aspirare. Vale. Lutetiae, ex aedibus Jo. Andernaci [3] Doctoris Medici. VI non. Jul. 1536.

NOTES

[1] Jacques Omphalius a suivi à Toulouse les leçons de Boyssoné, qui le rappelle dans une de ses épîtres (l. I f. 75, r°. Bibl. Toul. ms. 835) :

Inter quos (ses élèves), meminisse potes, fuit Omphalius qui Caesaris est a consiliis utraque peritus Lingua jura tenens nec non et rhetoris artes. (Nicolao Recourto senat. Divionensi.)

Voulté : (*Epig.* éd. Seb. Gryphe l. I p. 53) semble faire allusion à la lettre ci-dessus, dans laquelle Omphalius remercie Boyssoné de son appui dans l'obtention du titre de docteur :

Cum responderes nuper de jure rogatus
Mirata est specimen docta Tholosa tuum.

Pierre Bunel a écrit *La Défense du roi* (François Ier) *contre les calomnies de Jacques Omphalius, jurisconsulte*, Paris, 1544 et 1552, in 4.

[2] Personnage inconnu.

[3] C'est le docteur Jean Gonthier d'*Andernach* (nom de sa ville natale). Né en 1505 ? il mourut à Strasbourg en 1574. M. Busson (*Séb. Castellion*, t. II, p. 428, appendice, lettre LVII, note 1) dit que les reg. ms. de la Faculté de médecine de Paris (*Commentat.*, t. V) contiennent de fréquentes mentions du Dr Joannes Guntherius Andernacus, reçu licencié le 4 juin 1530, *resperisatus* le 20 février 1531.

docteur le 19 octobre 1532. Cette dernière date est peut-être discutable, car les *Actes de François I* (t. II, p. 396, n° 573) enregistrent à la date du 24 avril 1533 un don à *Andernacuer* d'une somme de 120 écus pour avoir traduit au roi du latin en français plusieurs ouvrages de médecine et *l'aider à se faire recevoir docteur*. Il fut d'abord recteur des écoles publibliques à Goslar, puis professeur de grec à Louvain. Il semble être venu en France en 1525. Il fut attaché à la personne du roi jusqu'au moment (1537) où les mesures prises contre les protestants l'amenèrent à se retirer à Strasbourg. Il a publié : *Anatomicarum institutionum* libri IV, Paris et Bâle, 1536, in-fol.; Padoue, 1558, in-fol., ouvrage revu par Vesale; *De medicina veteri et nova,* Bâle, 1571, 2 vol. in-fol. *De la peste,* Strasbourg, 1564, in-4°, etc.

On lui doit une traduction de divers traités de Galien. Cf. *Grande Encycl.,* t. 19, p. 2.

15

Matth. Pacus[1] Jo. a Boyssone S.

[Ms. fol. 8 recto.] Tenet me per hos dies non parva tam longi silentii tui admiratio. Jam enim mensis est ex quo ne litteram quidem abs te accepi. Sed opinor te in aula delitiis submersum, nihil de absentium amicorum statu ac valetudine cogitare. Quod si tu vicissim in scribendo officium meum desiderabis, bona fide polliceor huic animi candori multa litterarum tum diligentia, tum crebritate responsurum. Tenacior enim ac firmior sum in retinendis amicis quam ut eos hac levi occasione patiar a me divelli. Sed tu forte Ciceronianam [2] illam phrasim in meis litteris vel expectas vel requiris. Ego certe, mi Boyssonee, ut sum ad eloquentiae studium et linguae nitorem minime natus, minimeque formatus, ita facile patior genus istud ornate scribendi a meis litteris procul abesse, quando aliter per ingenii tarditatem ac bonarum artium ignorantiam fieri non potest. Quanquam doleo certe vehementer me eam styli felicitatem assequi non posse, quam in tuis tuique similium scriptis cum summa veneratione suspicio. Sed esto, sim quantum libet incultus ac barbarus, cessabone propterea a dandis ad amicos frequenter litteris? Patiarne illas quantumvis vulgares ac parum latinas ab amicis desiderari, quibus nihil omnino quod e re eorum sit

negatum esse velim ? [Ms. f. 8 verso.] Ego certe in animum meum hoc jamdiu induxi ut amicorum voluntati, si non eloquentiae splendore, saltem omni officiorum genere satisfaciam. Tu vero interea non patieris me litterarum tuarum multo jucundissimarum fructu diutius carere. [Scripsissem[3] ad communes amicos Doletum [4], Scaevam [5] et Vulteium [6], sed dici non potest quam graviter quamque varie sim occupatus. Sed brevi a me accipient per litterarum scriptionem infantiae meae testimonium. Interea illis salutem ex me dices, non dico plurimam sed immortalem.

Matthaeus Brisset [7] Roma propediem rediturus est, ut audio, ab illo nihil metuendum est amplius. Quam rem R. P. Domino Olorensi [8] Episcopo quampri mum significabis, quem si meo nomine etiam salutaveris, magnam accessionem ad cumulum tuorum erga me beneficiorum feceris. Opinor te in Hieronymi Ptolomaei [9] aedibus convenisse Magistrum Robertum a Serans [10] Brisseti pro curatorem et famulum, quem si nondum videris, amabo te, fac ut propediem visas. Is enim rem omnem tibi aperiet et fugae suspicionem elevabit. Proinde, si de communi nostro negocio quicquam compertum habes, fac ut per proximas tuas litteras intelligam. Bene vale. Tholosae, III, Idus juli. 1536.

NOTES

[1] Cf. Lettre 1, note 3.

[2] Sur cette question de cicéronianisme, cf. Erasme : *Ciceronianus*, 1521 ; réplique de Scaliger dans un discours imprimé chez Pierre Vidoué. Paris, 1531, in-8°; Dolet, *De imitatione ciceroniana adversus. Desiderium Erasmum Roterodamum pro Christophoro Longolio* Lugduni apud Seb. Gryphium MDXXXV, in-4°. Scaliger, deuxième discours. Paris, Pierre Vidoué, 1537 ; en 1539, Floridus attaque Dolet, qui riposte en 1540 ; enfin dernière attaque de Sabinus en 1541 ; Pierre Ramus, *Ciceronianus*. Paris, André Wechel, 1557, in-8°. Une lettre de Robertus Britannicus, fol. 52,r°, nous apprend sa conversion à la doctrine d'Erasme, à la suite d'une leçon de Pierre Pontife : *Roberti Britanni Atrebatis Epistolarum libri duo*. Parisiis, e officina Guillelmi Bossezelli sub Rubro Castro, in via quae est ad divum Jacobum. Cum Privilegio. M.D.LX.)

[3] Imp. *Guib. op. cit.*, p. 48, note.

[4] Il n'y a rien ou presque rien qui mérite d'être ajouté au savant

ouvrage de M. Richard Copley Christie : (*Dolet the Martyr of Renaissance a Biography.* London Macmillan and C°, 1880, in-8° (traduction par Stryienski, Paris, 1886, avec une liste encore plus complète des ouvrages imprimés par Dolet). Cf. pourtant, dans Rabelais une allusion inspirée par la marque d'imprimeur de Dolet. *Le fiel, comme une dolouoire,* l. IV, chap. XXX; Voulté, *Epigr.*, l. II p. 158, édit. 1536 ; *Rob. Britanni Epist. libri duo* f. 19 r°, f. 11, recto ; *Jo. a Boyssone hendecasyllaborum lib. unus*, f. 6 r°, ms. Bibl. Toulouse, 835.

[5] Guillaume Scève. Cf. *Rev. des lang. romanes de Montp.*, 1894, p. 323 et suiv.

Il semble avoir été un des correcteurs de l'imprimerie de Sébastien Gryphe : Scaevam nostrum saluta (dit Dolet à Jacques Rostaing) meis verbis diligenter atque illi insta ut, quem a me accepit de Imitatione Ciceroniana dialogum eum quam castigatissime excudendum a Gryphio curet. Meos Latinae locutionis commentarios brevi istuc mittam : qui ut caracteribus elegantissimis excussi et emendatissimi exeant, dabis cum Scaeva operam (*De imitatione Ciceroniana,* p. 194 ; cf. id., f. 4). Il était probablement aussi son conseiller judiciaire et un de ses commanditaires. De 1534 à 1536, il est l'âme du Cénacle « *sodalitas* » lyonnais. Marot, Rabelais et tous les étrangers de distinction qui passent ou séjournent à Lyon fréquentent chez lui. Ce groupe est peu sympathique au protestantisme tant que Guillaume Scève y garde la prépondérance. Cf. Dolet, *De Imitatione Ciceroniana,* p. 6, lettre à Guillaume Scève ; id., p. 35.

Les lettres suivantes nous offriront des renseignements nouveaux sur ce personnage. Cf., en attendant, *Cl. Rosseletti Epigrammata,* p. 23, 89, 104, 113, 118, 129 ; Dolet, *De Imitatione Ciceroniana,* p. 7 ; *Orationes duae in Tholosam,* p. 4, 230 ; Voulté, *Epigr.*, l. II, p. 167, 173, etc.; Nicolas Bourbon, *Nug.*, l. VIII, p. 56, etc.; Jean de Boyssoné, *Elegorum lib. unus*, f. 39 r°-v°, ; *Epist. lib. unus* f. 86 r°, ms. 835 bibl. de Toulouse.

[6] Voulté, cf. *Rev. des lang. romanes de Montpellier,* 1894, p. 323. Cf. encore *Rob. Britanni Epist.*, f. 11 r°, 16 r°. Voulté nous y apparaît comme le trait d'union entre Dolet et ses amis toulousains ; Jean de Boyssoné, *Epist.*, l. I. f. 67 r°, *Hendecasyllaborum,* l. I, f. 12 r°, ms. 835 de la bibl. de Toulouse.

[7] Personnage inconnu.

[8] Gérard Roussel, cf. *Rev. des lang. romanes de Montp.*, 1894, p. 325, note 3; id., 1895, p. 182, lettre 2, note 1.

[9] Personnage inconnu.

[10] Personnage inconnu.

16

Jo. a Boyssone Gulielmo Scaevae [1] S.

[Ms. fol. 19 verso.] Commendarem tibi pluribus verbis negotium meum, nisi multis magnisque argumentis perspecta jampridem foret tua erga me fides atque observantia. Quae enim, quaeso, sunt amoris signa, quae non tu mihi ostenderis? Aut quibus in rebus te mihi non commodasti amplissime? Verum cum tanta esset negotii mei magnitudo, neque solum de mea laude, sed etiam de propria salute ageretur, praetermittere nolui quin ad te has litteras non darem, quibus te commonefacerem, ut in me juvando atque defendendo studia tua poneres omnia. Hoc autem a te, mea causa, in eo negotio fieri maxime omnium velim ut, si quando adeundus sit Braeleus [2], Brachetus [3], aut alius quispiam illius ordinis, ut tu cum Fitano [4] procuratore meo adesse velis. Quod etsi magnum est et fortasse gravius quam ego putem, facit tamen pervetus inter nos amicitia, qua non leviter conjuncti sumus, ut haec a te petere minus verear. Hoc si a te impetro, summo me abs te beneficio affectum arbitrabor. Vale. [1536]

NOTES

[1] Cf. *Rev. des lang. rom. de Montp.*, 1894, p. 323 et suiv. Cf. encore, ci-dessus, lettre 12, note 3.

[2] Guy de Breslay semble être né quelques années avant Dolet, avec lequel il se lia à l'Université de Padoue. Simon Villanovanus l'admit dans son intimité. Longueil le qualifie de « optimae spei adolescentem » (*Longolii Epist.*, dernière lettre du livre I. Cf. Christie : *Dolet*, p. 33. Ménage, p. 482 de ses *Remarques sur la vie de Guillaume Ménage*, a recueilli l'éloge de G. de B., reçu conseiller au grand conseil le 22 octobre 1526. Cette date est peu sûre. *Les Actes de François I* (t. I, p. 410, n° 2182), contiennent les provisions de l'office de conseiller au grand conseil données par la Régente en faveur de Guy Breslay, Lyon, 13 juillet 1525. Cf. Jean de Boyssoné. *Eleg. lib. unus*, f. 57, r°. Ms. 835, Bibl. de Toul.

Le 11 décembre 1531 le roi lui fait cadeau de 200 livres tournois montant de deux amendes prononcées contre Guerin Clerambault (*Actes de François I*, t. II, p. 101, n° 4360). Mandement de gages pour deux quartiers qu'il n'a point siégé, retenu qu'il était par les commissions

du roi. Amiens, 10 novembre 1532 (Id., t. II, p. 241, n° 5034.) Commission à G. de B. de faire une enquête sur les avantages et les inconvénients de l'impôt de 2 deniers par livre mis dernièrement sur les marchandises entrant à Lyon. Toulouse, 4 août 1533, (Id., t. II, p. 482, n° 6128.) Mandement de gages pour les mois d'avril et d'août derniers, nonobstant qu'il n'ait siégé pendant ce temps à cause de la mort de sa mère et de son beau-père. Villers-Cotterets, 8 novembre 1538 (Id., t. III, p. 634, n° 10414.)

La Monnoye (Cf. *La Croix du Maine*, t. I, p. 295) dit que le chancelier Poyet ayant fait créer en 1539 une charge de président du grand Conseil la lui fit donner. L'influence de Poyet dans cette nomination est certaine (Cf. Jean de Boyss. *Eleg. lib. I*, f. 57 recto, Ms. 835, Bibl. de Toulouse), mais la date paraît erronée. Les *Actes de François I*, (t. VI, p. 544, n° 22260) contiennent, à la date d'octobre 1541, l'indidication de lettres « nommant G. B. conseiller au grand Conseil président en ladite cour et fixant ses gages à 2400 livres. »

Une épigramme de Claude Rousselet (p. 17) nous apprend qu'il perdit un enfant de deux ans, probablement vers 1531-1532.

Pour ses relations au Dolet, cf. *Orationes duo adversus Tholosam*, p. 109-115, 163, 164. Cf. encore *Petri Bunelli Epist* , p. 77 (édit. 1581).

Ménage suppose que Guy de Breslay est mort à Turin vers 1548. Ouvrage : *Dialogue du bien de la paix et calamité de la guerre*. Paris, Galiot du Pré, 1538 (*La Croix du Maine*, t. I, p. 295.)

[3] Nicolas Brachet, conseiller au Parlement de Paris, 1520 (*Act. de Franç. I*, t. I, p. 220, n° 1211) ; nommé président de la grande chambre des enquêtes, 1534 (Id., t. II, p. 745-746, n° 7362). Sa mort est indiquée approximativement par la pièce suivante. Provisions pour Jacques de Varade, avocat au Parlement de Paris, d'un office de conseiller clerc en ladite cour, vacant par suite de décès de Nicole Brachet. Chevagnes, 10 août 1541 (*Actes de Franç. I*, t. IV, p. 230, n° 12060).

Jean de Boyssoné lui adressait, vers 1538 probablement, une pièce ainsi intitulée : « Ad librum suum quem mittit Bracheto. » *Iambicorum. lib I*, f, 104, v°. Ms. 835, Bibl. de Toulouse. Cf. encore : *Actes de Franç. I*, t. IV, p. 276, n° 12284.

[4] Personnage inconnu.

17

Gul. Scaeva Jo. a Boyssone S. D.

[Ms. fol. 9, verso.] Negotium tuum confectum est ex sententia, cujus et diploma, quod unum superest, datum esset

hodie si sigillo uti licuisset per supplicium illius [1], in cujus damnationem dies octo superiores, magna ex parte, a senatu consumpti negocium illud tuum tamdiu distulerunt. Quale extiterit meum, in conveniendis tua causa tum magistratibus, tum aliis quos oportebat, studium, cum ex Fitano [2] qui aderat, tum re ipsa intelliges. Braeleo [3] multum debes. Sed omnia melius per puerum tuum quem tertio ad summum die tibi remittam. Nec ante scripsissem aut tibi aut aliis quibus per eum abunde respondeo, nisi juvenis [4], qui has tibi reddet, dignus esset qui tibi a me commendaretur. Est enim et ingenio et institutione, quantum audio, felice satis, natione praeterea gratiosa. Fovet etiam sua studia liberalitate Georgii [5] Vozelli, equitis Rhodii, quem unum mihi aliorum et improbitas et perfidia reliquum fecere, cui majora etiam studia et libenter et merito certe debeam. Quantum vero ad te attinet, hoc ego quidem facio tua in me voluntate, non ullis meis officiis fretus. Animum enim meum tibi quando aut probavi, aut probare potui ? Volui certe, ut cui unquam. At noluerunt cum tuae, tum meae rationes, hae tenues magis quam ut praestare ; integriores illae quam ut desiderare, a me praesertim, quicquam possint. Sed antiquum est, cui multum debeas eidem velle debere multum. Quod dum, nunc maxime efficio, eum cum sponte tum etiam patroni causa etiam atque etiam tibi vehementer commendo. Vale. Lugduni non. Octo. M. D. XXXVI. Coricianae [6], te amabo, et libelli alterius recordare. Vale iterum.

NOTES

[1] Le 7 août 1536, le comte Sébastien Paulo de Montecuculo fut écartelé place Grenette, à Lyon. Il était accusé d'avoir empoisonné François de Valois, fils aîné de François Ier (Paradin, ch. XIX, p. 307).

Cf. *Recueil de vers Latins et vulgaires de plusieurs poëtes Francoys composés sur le trespas de feu Monsieur le Dauphin*. Francoys Juste, in-4° (Christie : *Etienne Dolet*, p. 496).

[2] Cf. lettre 16, note 4.

[3] Cf. lettre 16, note 2.

[4] Jacques de Vintimille. Cf. *Rev. des lang. rom. de Montp.*, 1894, p. 326, note 4. Né à Rhodes, où son père fut tué en 1522, à la prise de l'île. Le chevalier Georges de Vauzelles le recueillit et lui fit don-

ner une excellente éducation. Il fit les plans de la maison d'Anet pour la duchesse de Valentinois. Il fut reçu conseiller au Parlement de Dijon le 10 mai 1550. Il se fit prêtre en 1570, et mourut en 1582, à l'âge de soixante-douze ans (La Croix du Maine, II, p. 437-438).

Ouvrages. 1° *La Cyropédie — de la vie et institucion de Cyrus, roi des Perses, traduite de grec en langue françoyse par Jacques de Vintemille rhodien.* Paris. Est. Groulleau (ou Vincent Sertenas), 1547, in-4°.

2° *Hérodien,* traduction. Lyon, Guillaume Roville, 1554, in-fol. Ouvrage publié par Ponthus de Thyard, en vertu d'un privilège donné à Paris en 1554. Cf. Brunet, t. III, p. 121, sous Hérodien.

Cf. Voulté : *Epigr.*, p. 247, 273, 274 (édit. Parmentier, 1537). Colonia, t. II, p. 568 ; Pernetti, t. I, p. 323; Breghot du Lut : *Mélanges*, p. 388 ; *Lyonnais dignes de mémoire,* p. 317.

[5] Georges de Vauzelles, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de la Tourette, fut le protecteur attitré des lettrés si nombreux à Lyon au XVIe siècle. Il mourut vers 1557. Cf. Colonia, t. II, p. 568 ; Pernetti, t. I, 322.

Pour les démêlés très obscurs de Guillaume Scève avec la famille des Vauzelles, je renvoie à un travail que je compte publier plus tard sur Maurice Scève et l'école lyonnaise de poésie au XVIe siècle. En tout cas, lors de la publication du *De Imitatione ciceroniana,* de Dolet, en 1535, la concorde régnait encore, ainsi que l'atteste le passage de cette lettre de Dolet à Guillaume Scève : *Voselliis tuis viris humanissimis et litteratorum amantissimis, Furnerioque nostro, amico suavissimo, salutem a me plurimam velim dicas* (p. 7).

[6] Personnage inconnu.

18

Gul. Scaeva Jo a Boyssone S. D.

[Ms. f. 13, verso.] Puerum tibi tuum tandem remitto. De negotio tuo nihil addam, nisi quod Braeleum [1], Brachetum [2] et hujus ordinis caeteros valde tibi amicos cognovi. Per eos non erit (quantum ego perspicio) quin omnia, quae voles, obtineas. Braeleus etiam, lectis tuis litteris, perspectus est a me toto in causam tuam animo ire. Mire de te loquitur et sentit. Ea de re multa mecum, multa cum aliis. Ordinem certe totum ille unus tum privatim, tum publice tuorum commemoratione meritorum adeo commovit ut, difficilimis etiam temporibus et ut unquam plenis aliarum occupationum, assequuti simus quod volebamus.

Idque amplius quod Burdegalae etiam isto uno Diplomate causam tuam deferebant. Quod, tametsi in eo tibi gratificari putabant, dispungendum tamen ex consilio tuorum disputavimus. Quod ego certe non commemorarem, nisi te vellem vel ex hoc intelligere quantum cum ingenio tum litteris debeas, quorum opinio tibi in primis adjumento fuit. Quae, [etsi [3] si te aliquando in discrimen adduxerunt, ultra tamen quod eidem tibi [Ms. f. 14, recto.] et in illo et in caeteris adversis solatium, in prosperis etiam delectationem praebuerunt, dant tibi nunc etiam signum multa esse quae eo te animo omnino [4] esse jubeant, ut eum ne ad eorum unquam hominum injuriam inflectas, quorum improbitatem et perfidiam, neque vitae innocentia neque aut ingenii aut virtutis celebritate vitare [5] aliquando potuisti]. Absit autem, superiorum ut quid dixerim, quo inde gratiarum a te quicquam expectem. Est potius cur tibi ego summa debeam omnia, qui aditum mihi, quem meus adhuc pudor occluserat, aperuisti ad eorum virorum consuetudinem, qui jam me eximie et meo quasi merito in tua etiam causa amplectuntur.

Prudenter, meo quidem judicio, facies, illis si per litteras quam maximas quam citissime gratias egeris, Bracleo in primis cum hac mea illius in te et voluntatis et studii commemoratione. Ego vero postquam accidit tempus, quod alioqui minime vellem, in quo possis perspicere quanti te, quanti salutem, quanti dignitatem faciam, non expectabo dum aut monear (id enim non possum sine pudore) aut roger, neque id quoque non dolens. At sponte mehercule faciam ut non tu modo, sed alii intelligant te de nostra amicitia nihil tibi frustra promisisse. Utinam autem ista mea, quae dicis, studia tam a me tibi possent praestari quam solent praedicari a te. Fecissem jam diu certe exploratum ut haberes omnem dudum locum aut precibus aut admonitionibus tuis ex hac nostra conjunctione sublatum esse. Itaque jube deinceps tuo jure. Nos hodie Aula omnis valere jussit, praeter Senatum et Cardinalem [6] Turnonium. Alter Prorex hic futurus est omnino, alter incertum adhuc quando abfuturus. Vale. Lugduni V idib. octob. 1536.

NOTES

[1] Cf. plus haut, lettre 16, note 2.

[2] Cf. plus haut, lettre 16, note 3.

[3] Impr. *Guib. op. cit.*, p. 74, note 1.

[4] M. Guibal omet *omnino*.

[5] M. Guibal écrit *evitare*.

[6] Cf. pour la vie et le rôle du cardinal de Tournon, qui mériteraient un travail particulier, Fleury : *Histoire du cardinal de Tournon*, Paris, 1728 ; *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 84, 85 ; t. XI, col. 386, *Petri Bunelli Epist.*, p. 49, édit. 1581 ; *Actes de François I*, t. I, p. 721, n° 3704 ; t. II, p. 362, n° 5583 ; t III, p. 191, n° 8380 ; et pour le cas particulier dont il s'agit ici : t. III, p. 234, n° 8598, Pouvoirs donnés au card. de Tournon, au chancelier de France et au sire de Châteaubriant pour tenir le conseil privé à Lyon, en l'absence du Roi. Saint Vallier, 5 Août 1536. Cf. encore : Fr. Decrue : *De consilio regis Francisci I*, Paris, Plon, 1885, in-8°, p. 87 (Thèse pour le doctorat ès-lettres) Pour son administration, voir : *Actes de François I*, t. III, p. 247, n° 8661, p. 248, n° 8665, p. 334, n° 9055, p 363, n° 9186. p. 399, n° 9349, etc.

Joseph Buche.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

The « Évangile aux Femmes », *an old-french satire on women, edited, with Introduction and notes*, by George C. Keidel, assistant in Romance Languages in the John Hopkins University, Baltimore, 1895 . (dissertation de docteur).

Voilà un travail qui, venant après ceux de MM. Henry A. Todd et Thomas A. Jenkins (édition du *Dit de la Panthère d'amour*, de la *Naissance du chevalier au Cygne*, et de l'*Espurgatoire de saint Patrice*), fait bien augurer pour l'avenir de la jeune école américaine qui se livre avec ardeur depuis quelques années à l'étude des langues romanes. Peut-être pourrait-on reprocher à l'auteur un peu trop d'attachement aux minuties et un penchant plus marqué pour la critique que pour la reconstruction ; mais, en somme, il lui suffira de vouloir et de rompre avec une réserve qui s'explique chez un débutant, pour pro-

duire, dans le domaine qu'il a choisi, des œuvres dignes de fixer l'attention des romanistes.

La première tentative sérieuse pour faire connaître l'*Évangile aux femmes*, d'après l'ensemble des manuscrits alors connus, date de 1875[1]. L'apparition de ce mémoire, où se montrait toute notre inexpérience de novice, eut du moins l'avantage de soulever la question d'attribution de cette curieuse satire. M. Ed. Mall, dont les recherches sur Marie de France avaient déjà été remarquées, démontra que l'auteur des fables et des lais n'était pour rien dans la composition de cette œuvre du XIIIe siècle, et en refusa également la paternité à Marie de Compiègne, considérant cette dernière comme l'auteur d'un poème différent sur les femmes [2]. En 1884, ayant découvert deux nouveaux manuscrits, nous essayâmes de dégager de la masse des additions le texte primitif, ou du moins de déterminer quels étaient les couplets originaux, travail que M. Mall recommença bientôt après de façon notablement différente [3]. M. Keidell a profité de la découverte qu'il a faite de deux nouveaux manuscrits, l'un au château de Chantilly (= H), l'autre à Berne, Bibl. Bongarsiana, 205 (= J), pour reprendre la question de l'*Évangile aux femmes* dans son ensemble.

Il essaie à son tour un nouveau classement des manuscrits, en s'appuyant, d'un côté sur leur date, de l'autre sur la présence ou l'absence des divers couplets, classement qui me semble très satisfaisant. Pour ce qui concerne D, j'avais constaté, dès 1875, certaine parenté avec C (voy. *Marie de Compiègne d'après l'Évangile aux femmes*, etc., p. 70), qui ne ressort pas dans le schème de M. Keidell ; mais il semble impossible d'arriver à une classification rigoureuse pour un texte où sont intervenus tant d'éléments perturbateurs.

Pour le ms. J, il aurait fallu faire remarquer que, dans les derniers couplets, le scribe semble s'être exercé à transformer les vers de douze syllabes en vers de quatorze syllabes, divisés en deux parties égales, souvent avec césure féminine.

L'auteur, avons-nous dit, a fait preuve d'une timidité exagérée, se contentant le plus souvent de constater très minutieusement les données des manuscrits et des éditions, sans essayer, sauf exception, les corrections les plus assurées par la comparaison des manuscrits ou par le sens. Citons des exemples :

[1] Voy. L. Constans. *Marie de Compiègne d'après l'Évangile aux femmes*. Texte publié pour la première fois d'après les quatre manuscrits connus, etc. (Paris, F. Vieweg).

[2] Voir *Zeitschrift für romanische Philologie*, I, 337-356 ; cf. *Revue des langues romanes*, XIII, 150-1.

[3] Voir *Zeitschrift für romanische Philologie*, VIII, 24-36 ; cf. VIII, 449-455, et *Revue des l. rom.*, XXVII, 251.

P. 37, v. 27, au lieu de *provoit*, il faut corriger *porvoit;* — p. 55, v. 40, *et blandist comme beste*, pourquoi ne pas adopter la correction suggérée par le ms. A, *et b. de la teste?* — p. 58, v. 56, est-il bien nécessaire de conserver *rioteusce* dans le texte (à supposer qu'il soit dans le ms.), et ne paraît-il pas plus simple de corriger *rioteuses*, comme Jubinal et moi nous avons lu ; — au vers suivant, il était bien inutile de relever dans mon édition *mettrait*, qui n'est évidemment qu'une faute d'impression, et au v. 116, *corsage* pour *corssage* du ms.; — p. 61, v. 98, il faut évidemment insérer *et* devant *fermes*, et au vers 100 corriger *qu'on s'estoit* en *que s'on estoit* ; — p. 66, v. 39, lire *l'en* [*i*] ; — p. 78, v. 11, pourquoi ne pas corriger *n'y si afie* en *ne s'i fie?* etc.

Encore quelques observations et corrections :

P. 36, v. 3, au lieu de *s*[*a*] *ame saintefie*, il faut lire : *s'ame saintefiie*, que donne H ; — p. 37, v. 23, au lieu de *on ni*, je lirais *onn i*, ou plutôt simplement *on i*, si l'on ne tient pas à conserver ce qui n'est qu'une bizarrerie, si ce n'est pas une simple distraction du scribe (de même v. 40 et 122 : cf. v. 124, *s'onn a*); — v. 29 (cf. v. 38), j'approuve entièrement la lecture suggérée par M. Thomas A. Jenkins, *ou poi ou nus ;* mais pourquoi écrire *v* au lieu de *ou?* — p. 38, v. 34, *se* (picard pour *sa*) doit rester ; — p. 40, v. 64, pourquoi M. K. n'a-t-il ni adopté ni même signalé la correction, pourtant évidente, que j'avais faite, *un noir drap en blanc teindre* (ms. *b. d. en n. t.*)? — p. 40, v. 70, lis. *quant ne set, si contrueve* (elle invente) et cf. *Rom. de la Rose*, cité par Godefroy : *Et contreuve neïs matiere. Quant il ne set de cui mesdire* — p. 41, v. 81, où le ms. donne *voelle*, l'explication de M. K., qui écrit *vo elle*, est inadmissible : lis. *nulle?* — p. 66, v. 50, *vont* est évidemment une faute de lecture pour *n'ont;* — p. 68, v. 21-24, la dernière lettre de chaque mot est évidemment mal lue et doit être *r* et non *e* (*loweir*, etc.) ; — p. 69, v. 34, il faut lire *l'auroit* (ou plutôt *l'avroit*) et non *l'autait ;* — p. 71, v. 17, lis. *tort* et non *cort*, qui ne rime pas ; — p. 72, v. 31, il faut peut-être lire *par elle (s) avoir pesance ;* — p. 84, v. 49, lis. *boute couroie ;* — p. 88, v. 58, lis. *qu'a p. appercoivre le peut oncques hom nulz (nus) ;* — p. 90, v. 80. lis. *s'il montoit ou bacon.*

D'autre part, M. K. a parfois lu les mss. plus exactement que je ne l'avais fait : p. 39, v. 56, *que s'on*, au lieu de *si l'on* (j'avais corrigé *Com s'on*); — p. 40, v. 71, *le vies loi*, au lieu de *le vies lor* (corr. en *le vies or*); — v. 76, *qu'en un grant fu rien voit que il rarsist*, au lieu de *que un g. fu men doit que r.* (corr. en *qu'en un g. fu men doit que ne r.*); *voit* est d'ailleurs ici pour *voist* (cf. version C, v. 78), ce que l'éditeur ne semble pas avoir vu, non plus qu'au v. 78 de C ; p. 41, v. 84, *C'uns cos*, au lieu de *Com nus cos ;* — p. 42, *houpius*, au lieu de *hon pius* (correction que j'avais proposée en note, mais on avait imprimé

hoepix ; — p. 42, v. 97, *Dont trestous uns païs, une contrée* (le ms. a *contre*) *pleure:* — p. 43, v. 107, *dort*, au lieu de *doit;* — v. 127, *hucant*, au lieu de *trucant* (cf. *criant* dans D); — p. 54, v. 22, *Qu'autretant*, au lieu de *Que autant* mais *font* doit être corrigé en *sont* ; — p. 58, v. 69, *[I]l a*, au lieu de *sa* (où j'avais proposé *si a*) ; — par contre p. 41, v. 86, le ms. a bien *sainte fin* et non *saintefier*, qui fait le vers faux, et p. 49, v. 59, le ms. donne *froingne* et non *stroigne*, qui n'existe pas.

Léopold Constans.

Romania XXIV, 3

P. 321. F. Lot. *Celtica.* I. *Mabonagrain;* II, *le Château de Lis;* III, *les Morceaux de bois jetés au ruisseau;* IV, *la Force de Gauvain et de Peredur;* V, *Meraugis de Portlesguez;* VI, *Melvas, roi des Morts, et l'île de verre;* VII, *Limors;* VIII, *Genewis;* IX, *le duc de Haut-Bois;* X, *le Fils de Perceval ;* XI, *le sénéchal Dinas et la ville de Lidan.* — P. 339. Ant. Thomas. *Les noms composés et la dérivation en français et en provençal.* Listes nombreuses de mots français et provençaux dérivés de mots composés, complétant la liste donnée par Darmesteter dans son *Traité de la formation des mots composés.* — P. 357. Paul Meyer. *La Descente de saint Paul en nfer. Poème français composé en Angleterre.* Version en français très corrompu, d'un texte latin fort connu, publiée avec l'indication d'un certain nombre de corrections plausibles d'après le ms. (incomplet de la fin) de la Bibliothèque municipale de Toulouse, n° 815, et accompagnée d'un fac-similé de deux pages en héliogravure, fort curieux pour les quatre miniatures qu'il contient. V. 254, *Persouz,* que l'éditeur propose de corriger en *perjures,* ne serait-il pas pour *pereçous?* — P. 376. P. Toynbee. *Allusions de Dante à Pythagore. Emprunts de Dante à Orose. Quelques emprunts ignorés de Dante à Albert-le-Grand.* — *Emprunts de Dante à Alfraganus dans la* Vita nuova *et le* Convivio (Alfraganus est un astronome arabe du commencement du IXe siècle).

Mélanges. — P. 433. A. Mussafia. *Francese* vals, valt, valent; sals, salt; chielt, chiult (les formes accentuées sur la désinence ont exercé une influence analogique sur celles qui sont accentuées sur le radical; cf. Cornu, *Romania,* VII, 355). — P. 437. E. Langlois. *Interpolations du Jeu de Robin et Marion.* M. L. démontre l'existence de deux interpolations, l'une qui comprend les vers 688 à 757, l'autre qui va du vers 783 au vers 800), qui seraient dues à l'auteur du *Jeu du Pèlerin,* composé pour servir de prologue au *Jeu de Robin*

et Marion. — P. 446. G. Raynaud. *Le dit du* Cheval à vendre, *publié d'après un ms. du château de Chantilly.* L'éditeur a relevé, dans les 71 vers qui composent actuellement ce *dit,* un assez grand nombre de termes d'hippiatrique peu connus. Il donne une description détaillée du manuscrit, qui a appartenu à Luzarche.

Comptes rendus. — P. 452. *Abhandlungen Herrn Prof. Dr Adolf Tobler. . .dargebracht* (G. Paris; analyse assez étendue des vingt-deux morceaux composant ce recueil, qui offrent tous quelque intérêt, et dont plusieurs ont une réelle valeur; p. 458, *li gois* qui, dit M. Gaston Paris, n'a pas encore été expliqué, me semble signifier tout simplement « le boiteux »: c'est le sens qu'a le mot en provençal moderne; peut-être est-il pour quelque chose dans la formation de *guingois (de g.).* — P. 462. E. Gorra, *Delle origini della poesia lirica del medio evo* (A. Jeanroy; bon, quelques réserves). — P. 463. H. Springer, *Das altprovenzalische Klagelied mit Berücksichtigung der verwandten Litteraturen* (A. Jeanroy). — P. 465. G.-A. Cesareo, *la Poesia siciliana sotto gli Svevi* (A. Jeanroy; Cesareo a prouvé définitivement que la poésie italienne est née à la cour de Palerme). — P. 472. Ed. Wechssler, *Ueber die verschiedenen Redaktionen des Robert von Borron zugeschriebenen Graal-Lancelot-Cyclus* (G. Paris; mémoire qui marque un pas important fait dans la connaissance d'un sujet difficile).

Périodiques. — P. 467. 1. *Giornale storico della letteratura italiana,* XXIII, 1894 (P. Meyer, A. Morel-Fatio). — P. 479. II. *Il Propugnatore* (nuova serie), t. VI, 1893 (P. Meyer). Cette revue a cessé de paraître à la fin de 1893. — P. 481. Chronique. — P. 484. Livres annoncés sommairement.

XXIV, 4. — P. 497. F. Lot. *Études sur la provenance du cycle arthurien.* I. *Le sens du mot* breton *au XIIe siècle;* II. *De la provenance des lais dits* « bretons ». Attaque très vive et presque toujours convaincante contre les théories de M. Zimmer, qui veut que les lais dits « bretons » soient originaires, non de la Bretagne insulaire, mais de la petite Bretagne, de l'Armorique. — P. 529. P. Meyer. *C et G suivis d'A en provençal. Étude de géographie linguistique.* Le savant provençaliste délimite, à l'aide des noms de lieux actuellement existants, qu'il contrôle à l'aide des noms anciens correspondants et aussi, le plus souvent, par la comparaison avec l'état actuel de la langue, la zone (partant de la Roja pour aboutir à l'Océan) où *ca(ga)* est resté tel, par rapport à celle où la vélaire sourde a donné naissance au son *tch,* anciennement figuré par *ch.* et prononcé aujourd'hui *tch, ts,* etc. Il est regrettable que la carte au quinze-cent-millième qui accompagne cet intéressant mémoire n'ait pas pu recevoir (en employant des caractères plus fins) d'autres noms que ceux des communes, dans les parties qui avoisinent la limite : cette limite en serait devenue beaucoup

plus précise et on aurait pu mieux l'embrasser d'un coup d'œil. L'enquête sur l'état phonétique des patois dans le département de l'Aveyron et les départements limitrophes, que nous venons d'entreprendre pour le compte de la *Société des parlers de France*, nous permettra de préciser un peu plus la limite du côté du Gard, de la Lozère et du Cantal. Nous nous contenterons pour le moment de signaler un point de la limite qu'il sera intéressant de contrôler à l'aide des patois actuels : à 5 ou 6 kilomètres au nord de *La Capelle*, on trouve *Catuzières* (Etat-Major ou *Catuzières* Carte du Ministère de l'Intérieur), et à moins de deux kilom. au nord-est de cette dernière localité, *Chazous*. Si les patois ne contredisent pas les indications des noms de lieux, voilà certes un point où la ligne de partage pourra être tracée avec une grande précision.

Mélanges. — P. 576. Fr. Bonnardot. *A qui Jacques de Longuyon a-t-il dédié le poème des* Vœux-du-Paon ? M. B. démontre que ce n'est ni au duc Thiebaut II de Lorraine, ni au comte Thiebaut II de Bar, mais au fils de celui-ci, qui fut évêque de Liège de novembre 1303 au 29 mai 1312. — P. 581. *Étymologies françaises*. Ant. Thomas : *chevène* (= * *capitinem*, pour *capitonem*), *hanse*, corps d'une épingle (corruption de *hante*, plutôt que du v. fr. *hanste*), *haque* (*harengs à la haque* = *h. à l'a aque*, de *aeschier*, pic. *aeskier*, *aakier*, du lat. *esca*), *orpailleur* (corruption de *arpailleur*, *harpailleur*, de *harpailler*, péjoratif de *harper*, « saisir »), prov. mod. *rouis*, « ronce » (de * *rusteum*, pour *rustum*, synonyme de *rubus* et de *rumex*). — Ov. Densusianu et G. Paris : fr. *hangar* (dérivé de *halteum*, par l'intermédiaire d'un prov. hypothétique *balcenc*, où le suffixe germanique *ing* a remplacé le suffixe lat. *anum*). — P. 588. Nauta. *La danse Macabré*. Cette danse s'appelait au XVe siècle dans les Pays-Bas *Makkabeusdans*, ce qui montre l'identité de *Macabé* (= Macchabæum et *Macchabée*. — P. 589. P. Meyer. *La descente de saint Paul en enfer*. Note complémentaire (variantes du ms. de Cambridge, Corpus Christi College, n° 20). — P. 592. A. Morel-Fatio. *Esp.* yogar (de *jacere*, et non de *jocare*).

Comptes rendus. — P. 595. P. Marchot, *les Gloses de Cassel* : id., *les Gloses de Vienne* (édition qui améliore notablement celle de Diez). — P. 597. K. Volmœller et R. Otto, *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie* (G. Paris; grand éloge de cette utile publication, dont l'apparition régulière est maintenant assurée). — P. 602. L. Willems, *Étude sur l'Ysengrimus* (L. Sudre; rectifie parfois utilement les opinions émises par M. Voigt, dans l'introduction de son édition, en 1884).

Périodiques. — P. 607. I. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XIX, 2 et 3 (G. Paris). — 613. II. *Revue hispanique* (A. Morel-

Fatio). — P. 614. III. *Revue des langues romanes*, 4e série, t. VIII, 1895 et non 1894, janvier-juin (P. Meyer). — P. 616. IV. *Revue de philologie française et provençale*, VII, 1893. — P. 617. V. *Bulletin historique et philologique* (Comité des travaux historiques), année 1894, nos 3 et 4. — P. 618. Chronique. — P. 624. Livres annoncés sommairement.

Léopold Constans.

CHRONIQUE

Dans sa dernière séance, le Comité Directeur de la *Société pour l'étude des langues romanes* a élu son bureau pour l'année 1896. Le vice-président sortant, M. F. Castets, maire de Montpellier et doyen de la Faculté des lettres, devient président ; M. Berthelé, archiviste paléographe, archiviste du département, a été élu vice-président ; MM. Lambert, Chabaneau, Constant, Pélissier et Teulié ont été réélus comme trésorier, secrétaire, secrétaire-adjoint, secrétaire de la rédaction de la Revue et bibliothécaire.

Une Commission a été nommée pour étudier les améliorations qui pourraient être introduites dans les statuts et le règlement de la Société, notamment à l'effet de donner plus de publicité aux séances et d'intéresser d'une façon plus directe et plus active les sociétaires à l'œuvre commune.

* * *

Nous avions annoncé précédemment que l'*Introduction* au *Cartulaire de Limoges* que vient d'éditer notre éminent secrétaire général, M. Chabaneau, serait distribuée à nos sociétaires et abonnés avec le fascicule de janvier 1896. Nos lecteurs savent déjà quels douloureux motifs ont empêché de leur donner cette *Introduction* à la date indiquée. Mais le manuscrit en est prêt, et la publication pourra avoir lieu à une date rapprochée.

* * *

Nous trouvons dans les *Nouveaux Essais sur la littérature contemporaine*, de M. Brunetière, — dont vient de paraître une seconde édition, — une importante étude sur l'*Essai sur la vie et les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre*, de M. F. Maury, chargé de cours à notre Faculté des lettres. Nos lecteurs nous sauront gré de leur signaler quelques traits du jugement porté sur ce livre par le sévère critique :

« Si l'on était curieux d'un supplément d'informations, il faudrait consulter la consciencieuse et volumineuse étude de M. Fernand Maury. Elle a tout près de sept cents pages, cette étude, et encore M. Maury nous dit-il qu'il en a dû retrancher plusieurs chapitres ! »

Elle ne se laisse pas moins lire, et même sans fatigue. La partie biographique en est surtout intéressante et neuve. Un Bernardin plus complet en ressort, peint par lui-même, cette fois-ci dans ses lettres intimes, et comme achevé de peindre dans les lettres de ses correspondantes, de ses *amies*...»

« Nous ne saurions rien ajouter d'essentiel à ce qu'il a dit de la philosophie de Bernardin de Saint-Pierre, des *Études de la Nature*, et de l'influence enfin du premier maître de l'exotisme en littérature jusque sur M. Pierre Loti...»

M. Brunetière, au cours de son article, a cité des lettres de quelques-unes de ses correspondantes, mises ou remises en lumière par M. Maury. Il parle entre autres d'une demoiselle Girault, « originale et hardie personne, audacieuse même en ses propos », et il exprime le regret, en citant des fragments de ses lettres, que « M. Maury qui le pouvait, n'en ait pas publié davantage. » Nous serions heureux que M. Maury écoutât l'implicite vœu que contient ce regret, et qui mérite sans aucun doute d'être écouté, venant d'un homme aussi peu suspect que l'austère académicien d'un fol amour pour l'inédit.

*
* *

Le chanoine Douais, professeur à l'Institut catholique de Toulouse a récemment communiqué à l'Académie des lettres et sciences de Montpellier une importante série de documents qui intéressent le Midi au moins par leur origine : les lettres écrites par le roi Charles IX ou ses secrétaires à M. de Fourquevaux, pendant son ambassade en Espagne de 1565 à 1572. Ces documents diplomatiques précisent, s'ils ne les renouvellent pas, bien des points obscurs ou controversés de l'histoire des relations franco-espagnoles et même fournissent des renseignements inattendus sur des faits que l'on ne croirait pas y devoir être signalés. L'Académie des lettres et sciences publiera incessamment cette utile réunion de pièces.

Nous apprenons d'autre part que le même savant a découvert au château de Fourquevaux, des archives duquel il continue l'exploration, quarante et une lettres d'Elisabeth de Valois, seconde femme de Philippe II d'Espagne, adressées au même Fourquevaux. Cette correspondance, dit le *Journal des Débats*, éclaire d'un jour tout nouveau la situation de la reine Elisabeth à la cour de Madrid et démontre qu'à la différence de la plupart des reines d'Espagne, elle a joué un rôle politique considérable. Parmi ses lettres, il en est une particulièrement intéressante, écrite trois jours après l'internement de Don Carlos, son beau-fils, et qui révèle les véritables sentiments de la reine pour ce malheureux prince.

*
* *

M. Antoine Thomas vient d'être chargé depuis le 1er janvier 1896 d'un cours de Grammaire du latin vulgaire à l'Ecole des Hautes-Études.

M. Thomas a récemment publié dans les *Annales de géographie*, et nous le signalons aux philologues qui pourraient ne pas feuilleter ce recueil, un très ingénieux et très probant article sur l'étymologie du mot *Plomb* dans le nom de montagne *Plomb de Cantal*.

* * *

La *Revue du Midi* (Nimes, Gervais-Bedot) vient de se transformer. Elle devient maintenant *essentiellement locale et régionale*, et donnera désormais la place d'honneur aux articles d'histoire, d'archéologie, de littérature, relatifs à Nimes, au département du Gard et à la région la plus voisine.

* * *

L'*Histoire véritable de Théodoric II, roi des Ostrogoths*, publiée par « Georges de Droitesente, au chasteau de Resverie », est d'une famille de livres assez rare aujourd'hui pour que nous la signalions : c'est un pamphlet politico-satirique à clef que l'on aimera à garder dans sa bibliothèque non loin de l'*Histoire véritable de la cour de Perse*, ou des *Amours du Grand Alcandre*. La clef de cet amusant volume, fort judicieux sous sa forme plaisante, est aisée à trouver, et l'on y reconnaîtra sans peine les personnages pris à partie et quelque peu turlupinés par l'auteur. L'archaïsme pastiché du style est un ragoût de plus à ce livre de bon sens, d'une verve très gauloise et bien française. Georges de Droitesente, on le devine, n'est qu'un pseudonyme, mais notre Revue ne peut s'embarquer pour le chasteau de Resverie, dont elle ignore le chemin semé d'écueils, et renonce à chercher qui s'abrite sous ce masque : ce serait pour elle un véritable casse-tête.

* * *

Nos collaborateurs MM. Jeanroy et Teulié viennent de faire paraître *l'Ascension, mystère provençal du quinzième siècle, publié pour la première fois, avec un glossaire* (Toulouse, édit. Privat, 1895, in-8° de 36 p.), qui complète les Mystères Provençaux qu'ils ont précédemment édités dans la *Bibliothèque Méridionale*.

* * *

M. Carl Wahlund, que nous avons jadis eu le plaisir de voir à Montpellier au dernier *Congrès des langues romanes*, en 1890, vient de publier avec M. Hugo von Feilitzen et M. Alfred Nordfelt) *les Enfances Vivien* (chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Boulogne-sur-Mer de Londres et de Milan) ; l'introduction est formée par la thèse de doctorat de M. Nordfelt.

* * *

Notre collaborateur, M. Paul Gachon, vient de publier dans les *Mémoires de l'Académie des lettres et sciences de Montpellier* (section des lettres, nouvelle série, in-8°, t. I, fasc. V), une remarquable étude sur les *Caractères historiques de la province de Languedoc aux deux derniers siècles*. Cette étude, que beaucoup de nos lecteurs connaissent déjà pour l'avoir entendue à la Faculté des lettres sous forme d'une leçon inaugurale, est aussi remarquable pour la lumineuse netteté des idées, que pour la sobriété et l'énergie de l'éloquence. Nous signalerons particulièrement ce que M. Gachon dit du caractère artistique et littéraire de la province de Languedoc.

* * *

Nous renouvelons à nos lecteurs et à nos abonnés la demande que nous leur adressions il y a quelques mois : nous les prions de nous

signaler les faits relatifs à nos études qui parviennent à leur connaissance ; c'est là la meilleure manière de donner à la chronique, que la Revue ne souhaite que développer, toute la variété et tout l'intérêt qu'elle doit avoir.

*
* *

La Société d'histoire littéraire de la France vient de mettre en distribution un beau volume de M. Abel Lefranc, secrétaire du Collège de France, *Les Dernières Poésies du Marguerite de France, reine de Navarre*, l'auteur charmant de l'*Heptaméron* et des *Marguerites de la Marguerite des Princesses*.

« Par un hasard aussi étrange qu'inexplicable, ces poésies de la plus aimable et de la plus illustre des femmes de la Renaissance n'étaient pas seulement restées inédites, mais encore absolument inconnues. Elles ont traversé trois siècles et demi, cachées à tous les regards.

Le recueil qui vient aujourd'hui compléter la guirlande des *Marguerites* forme un ensemble considérable, puisqu'il s'agit d'environ 12,000 vers, et qu'il s'y rencontre certaines des œuvres les plus personnelles et les plus caractéristiques de la *Perle* des Valois. Les compositions retrouvées appartiennent toutes à la dernière période de sa vie, c'est-à-dire à ses quatre ou cinq dernières années. Elles portent l'empreinte des tristesses et des désillusions qui l'accablèrent à ce moment. Rarement douleur humaine a été exprimée avec des accents plus véridiques et plus poignants.

Deux compositions dramatiques, dix épîtres en vers, dont trois réponses de Jeanne d'Albret, des dialogues, des poésies lyriques et légères, des chansons spirituelles, et enfin deux grands poèmes, le *Navire* et les *Prisons*, ce dernier formant l'ouvrage le plus significatif et le plus étendu de la royale poète, tel est l'appoint inattendu fourni par le manuscrit qui vient d'être retrouvé.

Le poème des *Prisons*, qui comprend trois chants et cinq mille vers, est dans l'histoire de notre littérature une œuvre unique, d'un genre tout à fait personnel et original, la première en date, et non la moins sincère ni la moins curieuse des confessions écrites dans notre langue. »

L'édition ainsi annoncée par le *Temps* est tout à fait digne du jeune et brillant historien de la *Jeunesse de Calvin* et du *Collège de France*. Elle ne peut que faire attendre et souhaiter avec plus d'impatience encore la publication des lettres inédites de Marguerite de Navarre que M. Abel Lefranc a recueillies jadis aux archives de Modène et ailleurs, et qui ne seront pas moins intéressantes que ses poésies.

*
* *

La *Revue Rétrospective* a commencé, au mois de janvier, la publication de la correspondance du peintre Fabre conservée à la Bibliothèque de Montpellier : ce sont des lettres de Bertin l'aîné, l'illustre directeur du journal des *Débats*, que la *Revue* imprime d'abord ; le texte est reproduit intégralement, sauf quelques suppressions de passages insignifiants ; toutefois, une lettre du 8 décembre 1813 a été laissée de côté par le directeur de la *Revue*. On nous prie de la reproduire ici, pour compléter cette collection fort intéressante pour l'histoire des arts et des mœurs :

« Pour cette fois, mon cher Fabre, ce n'est pas moi qui ai tort. Depuis

la dernière lettre que vous m'avez adressée, vous en avez reçu deux de moi, l'une par la fille de Mme Lenormant et la dernière par la poste. Celle-ci même était d'une longueur à ne pas finir, le tout sans reproche.

Que faites-vous ? Que devenez-vous ? Peignez-vous toujours ? Restez-vous en Italie ? Comment se porte Mme la comtesse d'Albany ? A-t-elle renoncé à la France ? Rappelez-moi à son souvenir, en lui présentant mes respectueux hommages. Que de choses vous avez à me dire ! Quant à moi, je ne vous en dirai pas plus aujourd'hui, pour vous punir de votre éternel silence. Songez que la dernière lettre que j'ai reçue de vous est celle qui m'a été remise par Girodet.

Mille amitiés à Monsieur votre père.

Tout à vous.

BERTIN.

8 décembre 1813.

P.-S. — Vous pensez bien que dans les circonstances mes malheureuses affaires ne s'améliorent pas ; heureusement le courage ne diminue pas, mais j'en ai besoin. Je demeure toujours Vieille rue du Temple, n° 75.

*
* *

Il est utile de signaler le *Répertoire général des collectionneurs de France et de l'étranger*, par M. E. Renart, 1895-1896, Paris, à la librairie centrale des Beaux-Arts, rue Lafayette, 13, et Ernest Renart, 16, rue Sainte-Cécile.

« Le but de cette publication, on le sait, est de porter à la connaissance de tous la part que chacun prend dans sa localité au mouvement des lettres et des arts, et faciliter aux administrateurs des Bibliothèques et Musées, aux collectionneurs d'une même spécialité et aux présidents, des sociétés des moyens de se connaître, de créer entre eux des rapports profitables. »

Cette simple indication suffit à montrer tout l'intérêt que peut avoir, pour faciliter bien des recherches, le Répertoire de M. Renart.

*
* *

La librairie H. Le Soudier vient de publier *Le Chevalier Paul, Lieutenant-général des Armées navales du Levant, 1598-1668*. La préface écrite par M. de Mahy, ancien ministre de la marine et des colonies, donne à cet ouvrage une consécration bien justifiée. L'auteur, M. Oddo, nous remet sous les yeux une des pages les plus glorieuses de l'histoire de la marine française. Il a fait de la vie et des actions d'éclat de son héros, enfant du peuple, arrivé par son mérite au plus haut grade de la marine, une étude aussi curieuse qu'attachante. Ce livre vient à point, au moment où les questions qui touchent à la marine sont suivies avec plus d'intérêt que jamais. C'est en même temps un admirable exemple de patriotisme à offrir à notre jeunesse française par ces temps si troublés. .

Le Gérant responsable : P. HAMELIN.

LA MOART ET PASCHIUN
DA NOAS[S] SEGNER IESU CHRISTI

TEXTE HAUT-ENGADINOIS DU XVIe SIÈCLE

La poésie qui suit est tirée d'un ms. qui appartient à Mons. H. Caviezel à Coire. Il porte l'inscription : Aqueist cudesch ais da Anna Jachiam, figlia dalg barmoer (=feu) Jann dalg Farèr da Zernez[1]. Anno 1632 a di 25 marti. Notre chanson pieuse a déjà été publiée par le propriétaire du ms. avec neuf autres[2], mais avec plusieurs inexactitudes et non pas d'une manière à faciliter l'intelligence du texte ; ainsi, dans la première strophe, le ms. porte clairement giu sarro, où M. Caviezel met giuro (v. 11), noscha où l'éditeur met noschs, en faisant disparaître une forme invariable intéressante (cf. Gartner § 103.) ; la ponctuation est fautive en maint endroit et faite pour induire en erreur un lecteur peu familier avec l'engadinois. Comme en outre ce texte représente un genre dont on a peu d'exemples, je juge utile de le publier de nouveau avec quelques notes et un glossaire que je crois à peu près complet. M. Caviezel a mis le ms. à ma disposition avec une bonne grâce dont je le remercie aussi à cette place. J'ai réglé la ponctuation et changé les w allemands en v ; j'ai aussi mis les guillemets et les accents.

I

Nus tuots cridains per noas[s] grand pchiô,
Chia Christ per quell hó indürô,
D'la moart per n's spandrær.

[1] Cette indication est précieuse : on sait que Zernetz forme à peu près la limite entre le haut et le bas engadinois ; ainsi s'explique peut-être la forme puchiô à côté de pchiô, sur laquelle on peut consulter le glossaire ; ainsi encore la forme appendesch 134 pour appendast.

[2] *Annalas della Societad Rhaetoromansche*, VIII. 163-169.

La feista d'la pæschqua cur 'la gnit,
Ho Christ à seis apoastels ditt,
Ch'ell gniss ad indürær :
L'g filg da Dieu vain gniand tradieu,
Miss sün la crusch et eir battieu,
Per nus pouvers pchiaduors.
Cussalg haun l's Iüdeaus raspô ;
Christ d'appigliær haun giu sarrô,
Sco noscha tradituors.

II

Maria Christum noas[s] signur
Undschett alló cun grand'(a) hunur
In chiæsa d'ün fideil.
Iudas ividas aqué vesett
Mariam [1] Christus defendett ;
Da qué havét ell fick parmæl.
Tiers l's sacerdots ch'ell [2] s'adattó,
L'g Ségner da tradyr guardó
Par trenta danærs bain.
Praist Christ cun seis apoastels tschnét,
L'g agné paschquæl cun els mangiét,
Schantét eir sü la Tschaina.

III

L's peis dalls apoastels ch'ell lavét,
La chiaritæd ad els cummandét ;
L's diss alló bain speart :
« Vus tuots gnits â-m [a]bandunær
Et Petrus vain eir â-m schnaiær
Bain in aquaista noat. »
Sün l'g munt da 'lg œli ch'ell passó,
Inguoscha granda ch'el[l] purtó ;
Ell diss : «Uré cun me ! »

[1] (Cf. Mariam forme latine comme Jessum, Annam; Myrrham).
[2] Chia explétif comme 25, 31, 32, 40, 41, 51, 77, 92, 93, etc., cf. Susanna, éd. Ulrich, p. 133, n. 2.

Un trat d'ün crap giét inavaunt ;
S[i]eu chiær Bab ell urett dintaunt :
« O Bab, eau t'arou zuond d'fé. »

IV

« Eau t'arou, quaist chiallisch prain da me,
A ti bain tuot pussibel e,
Tia vœglia dess dvantær. »
La tearza giæda ch'el[l] urét,
Eir guottas d'saung ch'ell alló süiét :
O pitter indürær !
Cur'(a) el[l] tiers seis apoastels gnitt,
Durmiven ells alló bain fick ;
Diss : « Co havaits usché sœn ?
O Petre, nun poust tü urær,
Cun me ün'(a) hura sul vagliær ?
Quell, chi 'm(e) tradescha, vain. »

V

Tschantschand aquaist(s) l'g filg da Dieu(s)
Vén Iudas cun l's Iüdeaus ;
Cun æstas, glüschs ch'ells venn.
L'g traditur dett ün signæl :
« Less quell ch'eau bütsch, piglió inguæl :
Guardé, alg mné â sénn. »
Christus vivaunt qué tuot savét ;
Bain incunter ad ells ch' el giét,
L's dumandó cun curtaschia :
« Chi pür tscherchiæts vus cun tgnin dgôdt ? »
« Iesum », dissn-é, e dénn giu bôdt
Sco moarts, chia stetten via.

VI

Cur Iudas l'g havett dò l'g bütsch,
Saglit co via tuot quell troap ;
Dèn[n] Iesum d'maun cun ira.

63 Changement de sujet.

Mu Petrus hó cun pôg cussailg
Tschunchiô l'uraglia d'ün famailg.
Co Iesus suot â dyre :
« Mett' aint, mett' aint la spæda tia ;
Nun voust, ch'eau poarta la cru (u)sch mia ? »
Ho hagieu madgiô aco l'g famailg.
Tiers Annam Iesus alhur vén mnô,
Tiers Caiphas eir füt praschantô
Bain aint in lur cussailg.

VII

Giand aint eir Petrus per guardær
Et in la cuort per s'a-schkiüdær
Schnaiét trais giædas Iesum.
L'g Sacerdot bgear s'inspiett,
Pardüttas fôsas ch'el tscharchiét,
Par fær muryr ló Iesum.
Diss : « Eau t'scongiür per l'g vivaint Dieu,
Di-n(n)'s, scha t'ist Christus, l'g vair filg sieu ? »
Aco diss el zainza tmair :
« Eau sun, et vus gnits â-m vair gniand
Da tschel, sco l'g vair Dieu pussaunt ;
Aqué sapchias pür par l'g vaira »

VIII

L'g sacerdot s-chiarpó sieu vestieu ;
Diss : « Huossa havaits svess(a) udieu ! »
Ells dissen : « Ell dé murir. »
Alhura haun - é Iesum mæl (a)trattô,
Cun puoings et boattas mæl salvô
Cun giamgias et cun rire ;
In sia fatscha ch'ells spüdáun,
Alótiers seis œ!gs ch'ells azupáun ;
Cun gran deschdeng ch'els dschaiven :
« Scha tü ist Christ, schi ingiuvinna aquí,
Chi saia aquell, chi dett(a) â ti ? »
O fatt mældeng ch'ells faiven !

IX

L' fôs Iüdeaus s'haun la damaun
Christ â Pilat dô aint â maun ;
Tmaiven d'yr aint suot tett [1].
Cur Iudas aqué havét udieu,
Træs granda arügla s'ho 'l pandieu ;
Parmez ch' el acó schlupét.
Avaunt Pilat ch' el vén mnô,
Grand plaunt incunter el füt acó
Bain zainza fundamaint :
« El cunterdisch â 'lg Imperadur,
Ruvinna [2] l'g pœvel e fó rimur
Cun sieu ingiannamaint. »

X

Pilatus sün qué bgear dmandó,
Mu mæl in ell nun achiattó ;
Ell eira zainza mæla.
Vi tiers Herodes lg hó 'l tramiss ;
Quell s'allegró, pissant ch' ell fess
Ad ell inqualch miraquel.
Cur Iesus aqué nun vulét fær,
L'g hó el darchiô giu fatt turnær.
Pilatus diss cun spraunza :
« Quæl vulesses ch(e), eau 's alargiass,
Christ u quell moarder Barrabas,
Suainter voassa üsaunza? »

XI

Tuots â bragyr cun ôta vusch :
« Iesum apichia sün la crusch,

[1] Cf. *Evang. Johann.* XVIII, 28, dans la traduction de Bifrun : « Et mnetten Iesum da Caiapha ilg palaz de la raschun; et era sü la dumaun; et els nu gietten aint itg palaz de la raschun, par che nu s' ma culassen, mu che pudessen mangiér la pasthqua. »

[2] [ruvinna] le double nn indique sans doute le g[c] qui se développe dans notre dialecte après i, u : on écrit ir, cuser, mais on prononce igr, cucser; cf. inguivinna v. 94.

L'g moarder lascha-n's yr. »
Pilatus Christum fett giaschlaer,
Tres la sudaeda fick schdagniær,
Eir cun s-chiarlatta vestir ; (ms. vestid)
Cun spinnas venn el[l] incurunô,
Da quellas zuond fick eir sangunô ;
Dadour ch' ell l'g fett manær.
Pilatus diss : « Guardé quaist hom ;
Eau aint in ell nun chiatt chiaschun ;
Iesum vœlg eau largiær. »

XII

Bragivan tuots cun ôta vusch :
« Scha tü nun l'g appendsch sün la cru(u)sch,
Cæsar nun ti-lla schmainchia.
Pilatus cur ell udít quell plædt,
Schi tmett el da' lg fær adalædt,
Lavó seis mauns bain praist;
Largét l'g moarder Barrabam,
Jesum pigliét ell aint â maun,
Fadschét, sco ells vulaiven.
Sia veschkimainta trasn-é aint,
L'g mnáun davent pchiadusamaing,
La cru(u)sch ch'ell svess purtaiva.

XIII

In qué chia gietten our cun ell,
Schfurzáun-é Simon Cirenell
Chi[a] l'g giüdess [â] purtær.
Bgier pœvel e dunauns cridáun;
Intuorn s'vulvét acó Jesus plaun
E diss, per l's avisær :
Nun cridé brichia [usché] par me,
Mu cridé pür scodün par se,
Par seis ifauns schmælmnôs;
Vus svess gnits aunchia â dyr : Beô

135. *Ti*-lla pour t'la comme on a agli à côté de l'g.

Sun quellas, chi nun haun purtô,
Per paina da voas[s] pchiôs ! »

XIV

Siand Christ our i'lg loc rivô,
Feil et aschaid che l'g haun hagieu dô,
Sün l'g lain dalla cru(u)sch eir miss,
Cun guottas mauns et peis furô
. . . . . .
Christus da cour co diss(e) :
« Pardunna 'ls, Bab, ch'ells tscheart nun saun
L'g grand p(u)chiô ch'ells cun me faun. »
Pilatus aquel scrivett
Hebraisch, *Griegisch* et Latin :
Raig da'lls Iüdeaus ais Iesus bain.
Ad ells qué incraschett.

XV

Sco Iesus fütt crucifichiô,
Sia veschkimainta haun-é pigliô,
Partida cun la soart.
Cur Christus la sia mamma vsett,
Alotiers Iohannes, agli dschett
Tscheart bain par ün cuffoart :
« Duonna, qué ais teis filg fideill ;
Eau huossa t'arcummand aquell ;
Johann, guarda tia mamma ! »
L's Sacerdots rietten d'ell(d),
Cun ôters bgears dad Israel ;
Schdagniaiven Dieu insemmel.

XVI

Dschaiven : « Scha tü ist filg da Dieu,
Schi t'agiüda da 'lg martuoiri tieu ;
T'vulains nus lur tuots crair.
Un mælfattur quell diss eir ell,
Mu l'g ôter s'amussô fideil,

166. Formes allemandes.

L'g cuntschét fick seinck palg vair.
Quell diss : « T'algoarda d'me, Signur ! »
Diss Iesus : « Hoatz vainst our d' dulur,
Cun me in paraviss. »
Alhura l'g solailg quell s'ins-chkiüritt,
Iesus dad' ôta vusch bragit,
Dschand in aquaista guisa :

XVII

« Meis Deis, co m' hæst abandunô ! »
Feil et aschaid l'g haun-é purtô,
Cur ell diss : « Eau hæ sait. »
Sco Iesus quell havétt sagiô,
Diss ell : « Huossa ais tuott glivrô. »
Sün lg plü davous diss aunchia :
« Bab, in teis maun[s] eau racummand
Mieu spiert, » dad' ôta vusch tschantschant.
Sieu chiô laschó crudær ;
Dett sü sieu spiert bain zuond dandett,
Lg mür da 'lg taimpel quell s'fandett,
La crappa â schluppær,

XVIII

La tearra suott â strambulyr,
Las sepultüras â s'avrir :
Mu bgears cun l's chiapitaunis
Dissen : « Palg vaira, quell eira giüst,
Lg drett vair filg da Dieu e Christ. »
Lur cours cun puoings battaiven.
Cur ells l's mælfattuors rumpén, »
Fütt Christ moart, ch'ell ruott nun venn.
Pundschett ün sia coasta,
Landroura saung et ouva venn,
Chi n's læva bain da tuot brüdgoing
Et da 'lg infiern n's oasta.

XIX

Dalla cru(u)sch ho Ioseph Christ pigliô,
Sco Pilatus havét lizyn[z]chia dô ;

L'g plaiét in ün linzöl.
Acó Nicodemus eir ell guitt,
Purtó myrrham et eustaivel (h)ütt,
Haun Iesum sappulieu.
L's Iüdeaus sün qué haun hagieu trames
Sudæda ch' ell nun rasüstess ;
Mu Christ hó hagieu vittoargia.
Hó vitt l'g pchiô, l'g infiern, la moart,
Sputtô l'g chiô della veglia zearp,
N's hó agurbieu misercoargia. Amen.

GLOSSAIRE

A

Â 204, 205, 206 à ad'.

Abandunêr 28, abandonner cf. Kœrting N. 1036].

Aco 102, 104, 149, 220 ici, là [eccum hac].

Achiattêr 110, trouver [adcaptare].

Adalædt 137 fèr — déplaire [ad + da + allem. leid, le contraire de adachiêr].

Ae v. e. [1].

Agurbir 228, conquérir, gagner [ad + all. werben, cf. Gartner § 20 qui à gurbir ; le composé manque aussi dans Pall. qui donne une fausse étymologie guerpir].

Agiüdêr 182, aider [adjutare].

Agné 23, agneau [agnellum].

Agli 173, lui, à lui [forme accentuée de gli, comme am à côté de m', at de t'. Gartner § 112 ne mentionne pas cette forme ; Pall. cite plusieurs exemples de Bifrun].

Aint 72, 131, dans [intu]

Alargiêr 118, délivrer [ad-largare] ; Pall. a seulement un ex. de *Joseph*.

Algurdêr 187, rappeler [re-cordare].

Alhur 70, alhura, 88, 190, alors [ad illa(m) hora (m)].

Allegrêr 113, réjouir [alecrare ; alecer > alacer en latin classique ; alecrem > alécrem > alécrum en latin vulg.].

[1] Dans le glossaire j'ai partout remplacé l'æ (= a + e) du ms. par e ; la première graphie est la plus ancienne et a été respectée dans le texte. Par Kœrting je renvoie à son dictionnaire latin-roman, par Pall. au dictionnaire engadinois de MM. Pallioppi, par Gartner à sa grammaire rétoromane.

Alló 14, 41 [ad + illac] là.

Alotiers 92. 173, là encore [alló + tiers].

Amussêr 185, montrer [ad-monstrare].

Appender 134, pendre [ad-pendere].

Apichiêr 122, pendre [ad-pic-are cf. it. appiccare].

Appiglièr 11, prendre [adpiculare].

Apoastel 22, apôtre [apostolum].

Aquaist 192, celui-ci, 49, cela [eccum istum].

Aqué 115, cela [eccum illum ; d'après Gartner, § 123, forme allégée de aquell].

Aquell 95, 176, celui-ci, -là [eccum illum].

Aqui 94. ici, là [eccum hic].

Arügla 101, repentir [all. reue Gartner, § 16]. Pall. n'a pas arügla, mais il cite rügla pour le bas-eng.

Aruvêr 36, prier [adrog[u]are].

Aschaid 158, 194, vinaigre [acetum].

As-ckiüdêr, 74, réchauffer excaldare ; Pall. n'a pas le mot].

Aunchia 154, 198, encore [anca cf. Kœrting n° 178].

Avaunt 103, avant [abante].

Avisèr 150, aviser [advisare].

Avrir 206, ouvrir [aperire].

Azupêr 92, cacher [Ascoli Arch. Glott. VII 591-93 y voit, en hésitant, adstuppare, je pense que c'est l'allemand (en Suisse) schoppen, fourrer].

B

Bab 199 père [it. babbo].

Bain 202, 215 bien (adv.) [bene].

Batter 210 battre [báttere].

Beô 154 bien heureux [beatus].

Bgear 109 Bgier 148 beaucoup (neutre) 76 (adv.) bgears = multi 179 207. [Ascoli Arch. VII 516 le tire de plures comme vart de part ; mais les formes engadinoises ne le permettent pas ; Gartner § 101 y voit unum milliarium].

Boatta 89 coups [bott — cf. Kœrting n° 1296].

Bôdt 59 bientôt [all. bald].

Bragir 121-133-191 pleurer [bragire cf. Kœrting, n° 1314.

Brichia 151 point [du rad. bric — cf. Kœrting, n° 1345 ; nun— brichia = ne — point].

Brüdgoing 215 malpropreté [Ascoli Arch. VII 505 le cite pour le suffixe — on — le donne seulement pour bas-eng. et le traduit par « imbrodolamento » ; nous y aurons brūt à côté de brutt ; brūteōneum].

Bütsch 61 baiser [cf. Ascoli Arch. VII 517.

Bütschêr 53 embrasser.

C

Co 62. 66. 162 là [eccum hac].

Co 193. comment [quo].

Coasta 213. côte [costa].

Cour, da — 167 cours 210. de cœur, cœurs [cor].

Crair 183. croire [credere].

Crap 35 pierre crappa, la 204 pierres [plur. de crap, cf. Gartner § 101].

Cridêr 148-551 pleurer [quiritare].

Crucifichièr 169 crucifier [crucificare].
Crudèr 201 tomber [corrŭtare].
Crusch 134. 159. 217 croix [crucem].
Cuffoart 174 consolation [subst. v. de cuffurtêr, confortare].
Cugnuoscher 186 connaître [cognoscere].
Cummandèr 26 commander [commandare].
Cun 207,210 avec [con].
Cunterdir 106, contredire [contradicere].
Cuort 74 cour [cohortem].
Cur 195,211 quand [qua hora].
Curtaschia 57 courtoisie [cohortesía].
Cussailg 64 conseil 72 conseil, assemblée [consilium].
Custaivel 221 coûteux [adj. de custêr constare].

CH

Che 212, de manière que, 163 car 163, 224 que ; explétif 40, 41, 51, 56, 158.
Chi 215, qui [qui].
Chiallisch 37, calice [calĭcem].
Chiapitauni 207, capitaine [capitaneum].
Chiaritèd 26, charité [caritatem].
Chiaschun 131, raison [occasionem].
Chiatèr 131, trouver [captare].
Chièr 35, cher [carum].
Chièsa 15, maison [casa].
Chiô 201, 227, tête [capum].

D

Da 209, 215, 181, da'lg 216, dalla 217, della 227, dad' 200, d'— 187, de [de ad].
Dadour 129, dehors [da + d + our = foris, dhoris].
Damaun, la — 97, demain [da + mane].
Danèr 21, denier [denarium].
Davent 143, en [deabinde].
Dandett 202, subitement [de-indecto Ascoli, VII, 573].
Darchiô 116, de nouveau [decrecapo].
Davous, l'g, plü — 198, le dernier [deavorsum].
Defender 17, défendre [defendere].
Deis [nom.] 193, Dieu.
Dèr : dett 95, dô 218, denn 59 ; havet dô 218 = dett donner ; d'maun 63, saisir ; dêr aint â maun 98, dêr giu 59 tomber, dêr sü 202 (rendre) [cf. Ascoli, VII, 520].
Deschdeng 93, dédain, mépris [dis-dignum].
Dgôdt 58, force [allem. suisse gvalt = gewalt].
Dir (dyr) : vus gnits â dyr 154; diss 197, 86, 198, 195, dissen 208, 87, dissen-é 87, dschett 173, dschaiven 93,181, dschand 192, ditt 5, dire [dicere].
Dieu (acc.) 180, 181, 209. Dieu.
Dintaunt 35, pendant ce temps (de-in-tanto].
Dmandèr 109, demander [demandare].
Drett 209, tribunal [directum].
Dulur 188, douleur [dolorem].
Dumandèr 57, demander [demandare].
Duonna 157, dunnauns 148, femme, femmes [domina]; sur la déclinaison de duonna—dunnaun—dunnauns cf. Gartner.

§ 107, Ascoli, VII, 443.

Durmir 44, dormir [dormire].

Duvair : dé 87; dess 39, devoir [debere].

E

E — v. et.

Eau 176, 195, 199, je [ego].

Er 87, 126, 220, aussi [iterum].

Ell 87, 197, 212, 220 ; ells 87, 211, il [ille].

Esser : ais 197 ; é 38, ist 94, 181, eira 111, 208, füt 169, 212, siand 157, saia 95, être [essere].

Ésta 57, perche [hasta].

Et : 194, 216, 221 ; e 148, 209, et [et].

F

Famaïlg 65, serviteur [familius formé sur familia].

Fatscha 91, face [faciam].

Fe 36, foi ; d' fe sincèrement [de fide].

Feil 158, 194, fiel, bile [fel].

Feista 4, fête [festa].

Fender : fandett 203, fendre [fendere].

Fêr 115, 137, fo 107, faun 164.

Faiven 96, fess 113, fett 124, fadschét 141, fatt 116, 96, faire [fare].

Fick 18, 125, 186, beaucoup, fort [fīctum].

Fideil 15, 175, fidêl 185, fidèle [fidēlem].

Filg 175, 181, 209, fils [fīlium].

Fós 77, 97, faux [falsum].

Fundamaint 105, fondement [fundamentum].

Furèr 160, percer, perforer [forare].

G

Grand 93, grand, 104, granda, 101 grand [grandem].

Guardêr 177, garder, 73, 130, regarder [all. wardan cf. Kœrting N. 8865].

Guisa 192, manière [all. wîsa, weise cf. Kœrting N° 8865].

Guotta 41, goutte [gutta].

Guotta 160, clou [gutta, ou une défiguration de acūta, Ascoli, Arch. VII, 531].

Gnir : gnitt 43, 220, gniand, 82, pour former le passif : venn ruott, 212, perf. venn, 57, vainst = vains tu, 188, venir [venire].

Glivrêr 197, finir [liberare].

Glüsch 51, lumière [lūcem].

G

Giamgia 90, moquerie, affront [all. gaminan Ascoli, Arch. VII, 563].

Giaschlêr 124, fouetter [all. geisseln].

Giêda 40, 75, fois [vicata].

Giu 116, à bas, jus [deorsum cf. giuso et giu en it].

Güst 208, juste [jūstum].

H

Havair : hæ, 195, hæst 193, ho 217, 225, 226, havaits (= havaits vus), 86, haun 222, 223, ha un-é 88, 170, 194, havett 61, 196, havét, 208, hagieu 223, 225, 158, avoir [habere].

Hoatz 188, aujourd'hui [hodie].

Hom 130, homme [homo].

Hunur 14, honneur [honorem].

Huossa 86, 176, 197, maintenant

[ho + ips + a, cf. Ascoli, Arch. VII, 553.

Hura 47, heure [hōra].

Hüt 221, onguent [ūctum de ungere; cf. sputtèr].

I

Ifaunt 153 enfant [infantem].

Imperadùr 106 empereur [imperatorem].

In 199. 219 en [in].

In qué chia 145 pendant que.

Incréschfr: in craschett 168 faire mal, fâcher [increscere].

Incunter 56. 104. contre [incontra].

Incurunêr 127 couronner [coronare].

Indürêr 42 souffrir (la passion) [indurare].

Infiern 216. 226. enfer [infernum].

Inguèl 53. égal [æquale].

Inguoscha 32 angoisse [angustia; an n'étant pas compris, a été remplacé par in. cf. esp.-congoja et le mot précédent; Ascoli, Arch. III, 442].

Ingiannamaint 108 tromperie [in gamina — mentum]. Voy. Giamgia.

Ingiuvinêr 94 deviner [indivinare ou plutôt $\begin{matrix} \text{indi} \\ \text{indo} \end{matrix}$ + vinare.

Inqualch 114 quelque [unum qualemque].

Ins-chkiürir 190 obscurcir [inobscur (um) — ire].

Insemmel 180 ensemble [insemel].

Inspîr, s' — 76 épier, inventer [in + all. spheh (an) + ér].

Ir 123. giand 73. giet 35 gietten 145 [ire].

Ira 63 colère [ira].

Ividas 16 à regret [invita + s: Ascoli pense à infixus Arch. VII 576 sous surs. enfis; Pall. n'a pas ce mot.]

L

Lain 159 bois [lignum].

Landroura 214 de là, en [illa + inde + r + dhor + a].

Largièr 132. 139. délivrer [largare].

Laschêr 123. 201. [laxare] laisser.

Lavêr 138. 215 laver [lavare].

Less 53 lui-même [illum ipsum].

Linzœl 219 linceul [linteólum].

Lizynzchia 218 permission [licentia].

Lo 78 là [illa].

Lœ 157 lieu [locum].

L's (art.) 223 l's (illis) 163 leur.

Lur 210 leur [illorum].

Lur 183 alors [illa hora].

L'g. = [illum] 186. 219.

L'g = [illi] 158. 194.

L'g 226 [illum].

l'lg = [in illo] 157.

M

M'(am) = me 193.

Madgièr 69, traiter, remédier [medicare]; Pall. a madgiar pour le bas-eng.; pour le haut-eng. il renvoie à medgier].

Mangièr 23, manger [manducare].

Martiroi 182, martyre [martyrium].

Maun, l'g 138, 160, 199, main [manum].
Me 151, me [me].
Meis (meus voc.) 193 mon.
Mèl 110, mêla 111, mal, mauvais [mêla anc. plur.; cf. crappa].
Mèldeng 96, indigne [maledignum].
Mêlfattur 184, 211, malfaiteur [malefactorem].
Mêlsalvèr 89, maltraiter [male salvare].
Mèltrattèr 88, maltraiter [male tractare].
Metter : miss 159 ; — aint 67 : faire entrer.
Mieu (acc.) 200, mon [meum].
Miraquel 114, miracle [miraculum].
Misericoargia 228, miséricorde [misericordia].
Mnèr 54, 70, 129, 143, 103, mener [minare].
Moarder 119, 139, meurtrier [all. mœrder].
Moart, l'g 212, 60, mort [mortum].
Moart, la 226, mort [mortem].
Mu 110, 207, 225, mais [magis].
Mür 203, mur [murum].
Munt 31, montagne [montem].
Murir 87, fér — 78 mourir [morire].
Myrrham 221, myrrhe [myrrha].

N

N's (= nobis) 228 (= nos] 215, 216, nous.
Noscha 12, mauvais [nausea ; cf. Gartner, § 103. Ascoli, VII, 576, n. 3.
Nun 212, 224, ne-pas [non].

O

Œlg 92, œil [oculum].
Œli 31, huile [oleum].
Ot 121, ôta 200 haut [altum].
Oter, l'g 185, ôters 179, autre [alterum].
Our d(a) 188, hors de [dhori(s) de].
Ouva 214, eau [aqua].

P

Paina 156, peine [pœna].
Par 78, 174 par [per].
Paraviss 189, paradis [paradisum cf. Kœrtin gn° 588.
Pardütta 77, témoin [perdūcta].
Pardunèr 163, pardonner [perdonare].
Parmêl 23, havair — en vouloir.
Parmez 102, parmi [permedium].
Passèr 31, passer, aller [passare].
Partir (cun la soart) 171, partager [partire].
Paschqua 4, pâque [pascha].
Paschquêl 23 de pâques [paschalis].
Pchiadur 9, pécheur [peccatorem].
Pchiadusamaing 143, d'une manière pitoyable. [peccatosamente.
Pchiô 156, 226 [peccatum].
Peis 160, pieds [pedes].
Pender : pendieu 101, pendu [pendĕre].
Per 150, par [per].
Piglièr 217, prendre [piculare].
Piglièr (aint â maun) 146, prendre en main.
Pissèr 113, penser [pensare].
Pitter 42, amer [all. bitter].

Plaiêr 219, envelopper [plecare].
Plaun 149, doucement [plane].
Plaunt 104, plainte [planctum].
Plêdt 136, parole [plakitum cf. Ascoli, Arch. I, 81, n. 1].
Pœvel 107, 148, peuple [populum].
Pôg 64, peu [paucum].
Pouver 9, pauvre [pauper].
Praist 22, 38, vite [praesto].
Praschantêr 71, présenter [præsentare].
Prender 37, prendre [prendere].
Puchiô 164, péché [peccatum] [1].
Pür 58, 84, seulement [pure].
Puondscher : pundschett 213, piquer, percer [pungere].
Puoing 89, 210, poing [pugnum].
Purtêr 144, 147, 155, 194, poarta, 68 [portare = pórrectare].
Pussaunt 83, puissant [poteantem].
Pussibel 38, possibel [possibile].

Q

Quèl 118, qui ? [qualem].
Quaist 37, celui-ci [eccum istum].
Quell 203 208, 196, celui-là [eccum illum].
Quell 184, cela [eccum illum].
Qué 223, 175, cela [eccum illum, cf. aqué].

R

Racummander 199, recommander [recommandare].
Raig 167, roi [rēgem].
Raspêr 10 assembler [germ. raspôn, cf. Kœrting N. 6678].
Rasüstêr 224, résusciter [resuscitare ; Pall. a seulement resustêr].
Rimur 107, bruit, vacarme [rīmōrem [2]].
Rir 90, rietten, 178, [rīdere].
Rivèr 157, arriver [adrīpare].
Rumper 24, rumpénn, 211, ruott, 212, rompre, casser [rumpere].
Ruvinêr 107, ruiner [ruinare].

S

Sacerdot 76, 85, 178, prêtre [sacerdōtem].
Sagièr 196, essayer [exagiare].
Saglir 62, sauter [salire].
Sait 195, soif [sitim].
Sangunèr 128, ensanglanter [sanguinare].
Sappulir 222, ensevelir [sepelire].
Sarrèr giu, 11, résoudre [serrare deorsum, all. be-schliessen, Pall. n'a pas serrer giu].
Saung 41, 214, sang [sanguem].
Savair 55, saun 163, sapchias 84, savoir [sapēre].
Se 151, se [se].
Segner 20, seigneur [sénior].
Seink 186, saint [sanctum; cf. Ascoli, I, 288, n. 3].
Senn 54, avair â —, se rappeler, retenir, faire attention [all. sinn].

[1] *Rochat*, Ein altladinisches Gedicht, Zurich, 1872, p. 5, cite d'une chronique basse-engadinoise de Vulpius de Fettan : Quaist ais uschea stat un grond judici e chiastiamaint tramiss per causa da grands puchiads.

[2] H. rimore, anc. fr. rimeur, rimor n'a rien à voir avec rumor qui se rattache à rug-ire pour rug-mor ou rug-smor, tandis que rimor se rattache à rig — dans ringere (faire du bruit, grogner, gronder).

Sepultüra 206,enterrement, tombeau [sepultura].
Sieu 85, sia 170, 213, son [seum].
Signèl 52, signal, signe [signale].
Signur 13, 187, seigneur [seniorem].
Soen 45, sommeil [sommum].
Solailg 190, soleil [soliculum].
Suainter 120, suivant [sequenter Ascoli, arch. I, 89, n. 2].
Sudêda 125, sudêda 224, soldatesque [solidata].
Sudêr 41, transpirer [sūdare].
Sü 24, sur [it. su, sursum].
Sün 198, 223, sur [su + in] sün qué, 109, afin que.
Sul 47, seul [sōlum].
Suott 99, 205, sous [subtu].
Svess 86. 144, 154, même [suipsum].

SCH

Scha 94, 181, si [si].
Schantêr 24, être assis [sedentare].
Sco 196, 218, 152, comme [sic quo].
Scongiürêr 79, conjurer [disconjurare).
Scriver 165, écrire [scribere].
S-chiarlatta 126, écarlate [?].
S-chiarpêr 85, déchirer [dis-carpare cf. Körting n° 2897].
Schdagniêr 125, dédaigner, mépriser [disdignare].
Schfurzêr 146, forcer [disfortiare].
Schi 94, 136, 182, si [sic].
Schlupêr 102, schluppêr, 204, éclater. [cf. it. schioppare, cf. Körting, n° 7277].
Schmanchiêr 135, oublier[dismenticare].
Schmêlmnêr 153, maltraiter [dismalminare].
Schnaiêr 75, renier [disnegare].
Spêda 67, épee [spatha].
Spandrêr 3, délivrer, sauver [expignorare].
Speart 27, vite [experctum; Pall. le dérive de expertus].
Spiert 200, 202, esprit [spiritum].
Spina 127, épine [spina].
Spraunza 117, espérance [sperantia].
Spüdêr 91, cracher [sputare].
Spüttèr 227, écraser, détruire [dis-pūctare de pungere].
Ster être debout, stêr via 60, périr [all. umstehen se dit du bétail].
Strambulyr 205, trembler [extremulare + ambul- ire ?].

T

Taimpel 203, temple [templum].
Tearra 205, terre [terra].
Tearz 40, troisième [tertium].
Teis (acc.) 199, ton [teus].
Tett 99, toit [tēctum].
Tgnin 58, tel [tamenti, Ascoli, Arch. VII, 585].
Tieu 182, tia 67, 39, ton [teum].
Tiers 43, 70, 71, chez, vers [intu + versus].
Tmair 81, 98, 137, craindre [timēre].
Tradir 7, 48, trahir [trādere].
Traditur 52, traître [trāditōrem].
Trais 75, trois [trēs].
Trat 35 trait [tractum].
Trametter : tramiss 112, 223, transmettre [trāmittre].
Trenta 21, trente [triginta].
Trêr: trassn-é 142, tirer [trahere].
Tröap 62, troupe [troppo]. cf.

Kœrting n° 8171.
Tü 181, tu [tu].
Tuot 62, tout, entier [tōttum].
Tuot 197, 215, tout, touts, 183, tous.
Turnèr 116, retourner [turnare].

TSCH

Tschaina 24, repas [cena].
Tschantscher 200, parler [cf. Kœrting n° 8976].
Tscharchièr 77, chercher [circare].
Tscheart 163, 174, certes [certe].
Tschel 83, ciel [cælum].
Tscherchièr 58, chercher [circare].
Tschnèr 22, dîner [cœnare].
Tschunchièr 65, couper [cf. Kœrting, N. 7235].

U

U 119 ou [aut].
Udir 86. 136. entendre [audire].
Ün 213. 219. un, quelqu'un, on [unum].
Üsaunza 120 usage [usantia].
Uondscher 14 oindre [ungere],
Uraglia 65 oreille [auricula].
Urèr 35, 45, 40 prier [orare].
Usché 45 si. [al(iud) sic].
Ustèr 216. ôter [cestare. Ascoli, VII, 523.

V

Vagliêr 47 veiller [vigilare].
Vaindscher : vitt 226. vaincre [vincere].
Vair 16 vesett 16; voir [vidēre] vsett 172.
Vair 209 vrai [verum] pal'g 186, — vaira 84. 208.
Vegl 227 vieux [vetulum].
Veschkimainta 170. 142 vêtements [anc. plur. vestimenta cf. crappa].
Vestir 126. 85. vêtir [vestire].
Vestieu 85 vêtement [vestitum].
Vi tiers 112. vers [via intu versum].
Via 72 saglir — s'en aller vite.
Vittoargia 225 victoire [victoria].
Vivaunt 55, 79. avaunt [via + abante].
Voass 156. voassa 120. votre.
Vœglia 39. volonté [subst. verbal de vulair].
Vulair 141 voust = vous-tü 68 vulains nus 183 Vulét 115, vulesses 118 vouloir [volere].
Vuolver : s'vulvét intuorn 149 se retourner [volvere intorno, all. umkehren].
Vusch 200. voix [vocem].

Z

Zainza 81. 105. sans [sintea d'après antea, postea].
Zearp 227 serpent [serpem d'après serpes nom.].
Zuond 202 zuond fick 128 beaucoup [deipsofundo Ascoli VII 591].

MORPHOLOGIE

La déclinaison offre peu de chose :

[1] Le mot nosch, noscha (mauvais) qui vient de nausea a conservé encore son a au masc. (cf. Gartner § 103 Ascoli VII 576 n. 3.)

[2] Nous trouvons encore quelques traces de la déclinaison à deux cas : Deis-Dieu ; da Dieus 49 sorte de compromis semble attesté par la rime, mais ces rimes se contentent comme on sait de l'à peu près. Dans Segner — signur, la langue a profité de la coexistence des deux formes pour les différencier : Segner pour Dieu (20 à l'accusatif), Signur pour maître. (cf. Gartner § 96.)

[3] De l'ancienne formation du pluriel pratum-prata nous reste crapp-crappa 204, mêl-mêla 111. vesckimainta 142, 170.

[4] Le type duonna — dunnaun — dunnauns — dunnauns est représenté 148. Cf. Ascoli VII 443 Gartner § 107.

La conjugaison est plus développée. Commençons par le système du présent :

Ind. — 1 sg. eau chiatt 131, -arou 36. 37, -bütsch 53, scongiür 79, -arcumand 176, racummand 199 ; eau vœlg 132 ; eau sun 82, eau hæ 195.

2 sg. tü appendesch 134 ; avec le t du pronom tü : tü ist 80. 94. 181 ; voust 68 = vous tü, vainst 188 = vains tü, hæst = hæs tü 193 ; avec double emploi du pronom : poust tü 46.

3 sg. schmainchia 135, ruvinna 107, lèva 215, oasta 216 ; vain 48, hò. dó 78, fó 107, *i* 38, ais 167. 175, cunterdisch 106 ; tradescha 48.

1 pl. nus cridain 1 ; avec le pronom vulains = vulain nus 58.

2 pl. tscherchiæts vus 58. havaits = havaits vus 45.

3 pl. saun 163, faun 164 haun.

Subj. — 1 sg. eau poarta 68 ; saia 95.

2 pl. vus sápchias 84

Impér. — 2 sg. agiüda 182, algoarda 187, apichia 122, guarda 177, ingiuvinna 94, lascha 123, parduna 63.
mett'aint 67 ; di 80, prain 37.

2 pl.. uré 33, guardé 54, 130, cridé 152, piglió 53.

Infinitif. — appigliêr, 11, aschkiudêr 84, avisêr 150, crudêr 201, dvantêr 39, giaschlêr 124, guardêr 73, fêr 78, largiêr 132, mnêr 125, portêr, 147. schdagniêr 125, spandrêr 3, urêr 46, vagliêr 47, crair 183, tmair 81, bragir 121, ir 99, vestir 126, murir 78, dir 66, tradir 20.

Part. — vivaint 79, pussaunt 83.

Imparfait. — 3 sg. eira 208, purtaiva 184.

3 pl. schdagniaiven 180, dschaiven 93, 181, faiven 96, tmaiven 99, 99, vulaiven 141, battaiven 210, durmiven 44, bragivan 133.

Gérond. — tschantschand, —t 49, 200, pissant 113, giand 73, gniand 82, siand 57, dschand 192.

Pour le système du parfait, il est à remarquer que nous avons seulement des formes de la troisième personne de l'indicatif, il est donc impossible de dire si le texte aurait employé pour la première sg. les formes en —ck:

Ind. parfait faible. — 3 sg. forme en ó : achiattó 110, adattó 19, allegró 113, amussó 185, dmandó 109, dumandó 57, laschó 201, lavó 138, passó 31, purtó 221.

forme en ett : dett 52, 95, 202, defendet 17, havett 18, savett 55, vulett 115, tmett 137, incaschet 168, vsett 168, vesett 16, vulvett 149, scrivett 165, cuntschet 186, undschett 14, fandett 203, pundschett 213, giet 34, 56, dschett 173, fett 124, 129, fadschett 141, tschnet 22, mangiet 23, tschtantett 24, lavett 25, cummandett 26, urett 35, 40, süiett 41, schnaiett 75, inspiett 76, tscharchiett 77, largiett 139, pigliett 140, schlupett 102, plaiett 219.

forme en itt : gnitt 4, 43, 220, saglitt 62, uditt 136, ins-chkiüritt 190, bragitt 191.

forme en üt : fütt 104, 212.

3 pl. forme en aun : cridaun 148, azapaun 92, spüdaun 91 mnaun 143.

forme en —etten : stetten 60, gietten 145, rietten 178. Pour detten on a denn 59, 63, rumpenn 211.

Parfait fort. — venn 50, 214, diss 27, 33, 45, 79, etc.

3 pl. dissen 59, 87, 208, trassen 142. Pour vennen on a venn 51, 212.

Subjonct. — 3 sg.: alargiass 118; rasüstess 224, dess 39, fess 113, (comme en provençal).

2 pl. vulesses 148.

Pour le système du participe passé, je le considère d'abord à l'état isolé.

Participe faible. — ó : indürô 2, raspô 10, [illegible] 11, [illegible] 69, mnô 70, praschantô 71, trattô 88, salvô 89, dô 98, incurunô 127, sangunô 128, purtô 155, rivô 157, furô 160, pigliô 170, 207, abandunô 193, purtô 194, sagiô 196, glivrô 197, spüttô 227.

— ieu : battieu 8, pandieu 101 [illegible] 223-225.

udieu 100 tradieu 7, sappulieu 222 agurbieu 228 partida 171.

Participe fort. — ditt 5, ruott 212, vitt 226, moart 212, fatt 116, miss 8, 159, tramiss 112.

Le participe passé forme avec havair trois temps du passé :

1) ell hó — indürò 2 tschunchiò 65-217,
hagieu 225 agurbieu 228. pandieu 101. fatt 116 ditt 5. vitt 226.
els haun — : raspò 10 sarrò 11 trattò 88, salvò 89, dô 218 purtò 155 furò 170 pigliò 170 spüttò 217 ; sappulieu 222, miss 159.
tu haest — : abandunò 193.
vus havaits — : udieu 86.

2) ell havaiva : manque un exemple.

3) ell havett : udieu 100 sagiò 196, dô 218.

Le participe passé forme avec esser, gnir le passif :
füt praschantò 71, crucifichiò 169.
ven mnò 70-103. incurunò 127 sangunò 128.

Nous trouvons enfin un passé que j'appellerais excessif : hò agieu madgiò (habet habeutum medicatum) = hò madgiò 69, haun hagieu dô = haun dô 158, haun hagieu tramess = haun tramess 23.

Notre texte ne connait pas le futur forgé par les grammairiens sur le modèle de l'italien ; on a donc :

[ell vam â dir :] vus gnits â-m abandunêr 38.
» » » » vair 18.
» » â dir 154.

[ell gniva â dir] : manque un exemple.

[ell gniss â dir] : ell gniss â indürer 6.

Notez enfin une construction bizarre : ell vain gniand tradieu 7, — miss 8, battieu 8,

Jacques Ulrich.

LETTRES INÉDITES

DE

FRANÇOIS BOSQUET, ÉVÊQUE DE LODEVE

Aux très nombreux et très importants documents utilisés et souvent cités *in extenso* par le dernier biographe de ce François Bosquet, qui fut successivement intendant de Guyenne et de Languedoc, puis évêque de Lodève et de Montpellier, on peut ajouter quelques pièces non moins intéressantes conservées aujourd'hui dans le fonds Godefroy à la Bibliothèque de l'Institut. Sans ajouter de détails essentiels aux épisodes racontés avec précision et talent par M. l'abbé Henry [1], ni modifier le portrait si vivant et si aimable qu'il a retracé de son héros, ces lettres, adressées au chancelier Séguier, font mieux connaître et mieux apprécier l'administrateur éminent que fut, dans des circonstances délicates et au lendemain de la grande crise provoquée par l'Édit de Béziers, l'ami de Pierre de Marca et l'ambassadeur de Mazarin.

Quoique toutes écrites pendant son épiscopat à Lodève, ces lettres peuvent se diviser en trois groupes, d'après leurs dates et les affaires auxquelles elles se rapportent. Le premier groupe est formé de lettres écrites en 1649, peu de temps après l'entrée de Bosquet dans la carrière épiscopale, pendant la session des États de Languedoc tenue à Montpellier d'avril à novembre, qui fut si importante et qui se termina par la révocation de l'édit de Béziers.

Ces lettres de 1649 complètent celles qui, adressées au même Séguier, ont été publiées par M. Henry. Le rapprochement des unes et des autres permet d'établir d'abord la fréquence de cette correspondance administrative et sa minutie : Bosquet,

[1] François Bosquet, *Étude sur une administration civile et ecclésiastique au XVIIe siècle*; 1 vol. in 8°. Paris, Thorin, 1890.

encore nouveau venu dans les affaires de Languedoc, prend conseil presque tous les jours et sur tous les points du chancelier Séguier. Dans la première (*Lettre* I, 13 mars), il annonce le dessein d'un prochain voyage à la cour, et la prochaine ouverture des États ; mais celle-ci, comme il le craignait, l'empêcha d'effectuer ce voyage. Au lieu de partir « dans la fin du mois d'avril », il dut rester encore longtemps à Montpellier; le premier juin (*Lettre* II) il signifiait à Séguier l'ouverture de « cette assamblée *(sic)* qui », prévoyait-il, « ne serait pas sans troubles », moins à cause de sa mauvaise volonté en matière de finances et de subsides à concéder, que par suite de l'agitation produite par les arrêts qu'avait rendus le Parlement de Toulouse en mai 1649 ; ces arrêts ordonnaient de surseoir à toute exécution de l'édit de Béziers et interdisaient aux receveurs des tailles toutes contraintes envers les débiteurs du gouvernement pour des impôts levés dans la province aux termes de ce même édit. Huit jours après, il constatait encore mieux les mauvaises dispositions de cette assemblée et la « conjuration universelle dans nos Estatz pour se remettre en l'état où l'on estoit auparavant cet édit » (8 juin ; Henry, p. 301). Puis il fut un des membres de la commission d'enquête chargée d'examiner l'édit de Béziers et qui le condamna avec tant de netteté (15 juin ; Henry, p. 304). Il est intéressant de constater que, la veille même de ce jour, au plus fort de cette grave crise politique, Bosquet n'oubliait pas ses devoirs religieux et écrivait une lettre spéciale à Séguier pour lui recommander un prédicateur lorrain, Joly, qui « produisait de grands fruits en la conversion des hérétiques et des pécheurs obstinez » (*Lettre* III, 14 juin). On sait qu'ensuite Bosquet fut envoyé en Provence, à Aix, avec le baron de Calvisson et deux députés du tiers, MM. de Sournha, diocésain d'Alet, et Mayrargues, consul d'Uzès, pour porter des paroles de paix aux deux partis et les disposer par des concessions mutuelles à un accommodement impérieusement réclamé par le bien du royaume. Ce voyage, d'ailleurs infructueux, fut suivi pour Bosquet d'une longue maladie qu'il alla soigner dans son diocèse ; une rechute le retint à Lodève jusqu'à la fin d'octobre 1649. Une lettre, écrite de Montpellier le 2 novembre (*Lettre* IV), le montre de retour aux États où sa présence avait été jugée nécessaire.

Il y arriva au moment où le gouvernement produisait une demande de « huit cent mil livres pour deux ans par dessus le million d'extraordinaire que nous avons accordé au Roy » ; Bosquet ne cacha pas qu'il croyait difficile de les obtenir. Le 13 octobre, il fut désigné à l'unanimité pour être membre de la députation qui allait remercier le roi de la révocation de l'édit de Béziers et suivre les affaires en cours. Ce voyage interrompit provisoirement cette correspondance.

Une lettre isolée du premier mai 1651 est relative aux troubles excités par le Parlement de Toulouse en Languedoc, et elle est un éloquent réquisitoire contre ses abus de pouvoir, sur lesquels Bosquet appelle l'attention du pouvoir central. Les faits auxquels elle fait allusion sont brièvement résumés, non sans quelque confusion, par M. Henry (*op. cit.*, pp. 324-25), auquel il suffit cependant de renvoyer ici.

Le dernier groupe de lettres montre les débuts de Bosquet dans les fonctions diplomatiques ; il y a là de nombreux détails sur les relations de Mazarin avec le chancelier Séguier et avec Bosquet, sur la présentation de l'évêque à Louis XIV et Anne d'Autriche avant son départ pour Rome, où il allait entreprendre une négociation délicate, relative au jansénisme, et intéressant à la fois les doctrines et la dignité des évêques de France. Dans la seconde, il raconte sommairement une longue conversation « de plus de deux heures » qu'il tint avec la duchesse régente de Savoie et qu'il est fâcheux qui n'ait pas été rédigée par lui, car « elle eut la bonté de me déduire par le menu toute sa conduite depuis son vefvage, les accidents divers de sa bonne et mauvaise fortune, l'estat de sa famille et la qualité de ses ministres. » Ces dernières lettres sont d'autant plus importantes qu'elles comblent une fâcheuse lacune du récit, d'ailleurs si complet, de M. l'abbé Henry : entre la nomination de Bosquet comme ambassadeur et son séjour à Rome, on ne trouve en effet rien dans son livre, ni document ni détail d'aucun genre, sur la vie et le voyage de ce diplomate improvisé et pourtant avisé. Il ne sera donc pas inutile qu'elles soient publiées ici [1].

[1] Ces documents sont reproduits ici textuellement et intégralement.

I

FRANÇOIS BOSQUET, ÉVÊQUE DE LODÈVE, A SÉGUIER

(Narbonne, 13 mars 1649)

[Institut. coll. Godefroy, T. 274, pièce 13]

Monseigneur,

M'en retournant dans mon diocèse, je laissé cette lettre pour le premier courrier qui passera par cette ville, afin de ne point manquer aucune ocasion de vous rendre mes très humbles respects. J'y ay joint, Monseigneur, une copie de celle que j'ay escrit à M. de la Vrillière, sur le sujet de nostre assamblée de Carcassonne. Si les Estats de cette province ne m'arrestent point, j'espère, avec l'ayde de Dieu, de partir dans la fin du mois d'avril prochain, et de me rendre auprès de vostre personne, à laquelle je souhaite toute sorte de bonheur, et demeure avec respect,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant, très fidèle et très obligé serviteur.

François, Evesque de Lodève.

A Narbonne, le 13 mars 1649.

II

François Bosquet, Évesque de Lodève a Séguier

(Montpellier, 1er juin 1649)

[Institut coll. Godefroy, T. 274, pièce 40 (autographe)]

Monseigneur,

Nous avons comancé nos Estats aujourdhui en cette ville et je prévoi que cette assamblée ne sera pas sans trouble, pour peu d'argent qu'on luy demande de la part du Roy. Je vous rendrai compte, Monseigneur, des choses qui mériteront destre sceües. M. l'Evesque d'Alby ma témoigné qu'il vous avoit des obligations très-estroites pour la protection quil vous plait luy donner contre les prétentions de son prédécesseur et jay creu

estre obligé, Monseigneur, de vous témoigner les sentimens de sa gratitude. Je ne manquerai jamais à celle que je dois, Monseigneur, aux infinies faveurs que jay receües de vostre bonté et serai toute ma vie; *etc.* [1].

A Montpelier, ce 1 r juin 1649.

III

François Bosquet, Evesque de Lodève a Séguier

(Montpellier, 14 juin 1649)

[Institut coll. Godefroy, T. 271, pièce 17 (autographe)

Monseigneur,

Les grands fruicts que j'ay veu produire au sieur Joly, prestre Lorrain, en la conversion des hérétiques ou des pécheurs obstinez en cette province pour ses éloquentes et très-chrestiennes prédications depuis plusieurs années, me persuadent que la très-humble prière que je vous fais en sa faveur, ne vous sera point désagréable. C'est, Monseigneur, de lui donner des lettres de naturalité pour pouvoir tenir des bénéfices en France. Ce sera un lien qui l'attachera davantage à procurer le salut des âmes de ce Royaume et particulièrement de cette province qui en a receu déja beaucoup de bien. Et luy et ces âmes sauvées par son ministère joindront leurs prières à celles que je fais tous les jours pour vostre félicité en qualité, *etc.*

A Montpelier, ce 14 juin 1649.

IV

François Bosquet, évêque de Lodève, a Seguier

[Montpellier, 2 novembre 1649]

[Institut Coll. Godefroy, Tome 247, pièce 134 (autographe)]

Monseigneur,

Ma santé mayant permis de sortir de chez moi, et Mr de Choisy m'ayant escrit qu'il jugeoit ma présence nécessère

[1] Je ne répète pas la formule finale, identique dans toutes les lettres.

aux Estats, je me suis rendeu en cette ville. Messieurs les Comisseres sont entrez aujourdhui dans lassamblée, nous ont aporté les expéditions pour la révocation de l'Edict de Bésiers, et nous ont demandé huict cens mil livres pour deux ans par dessus le million d'extraordinere que nous avons acordé au Roy. Cette demande, Monseigneur, a effrayé nostre Tiers-Estat, et je ne voy aucune disposition à l'acorder. Et jestime que si l'on peut augmenter le million de quelques cent mil livres, on avancera beaucoup pour le service du Roy. Je vous rendray compte, Monseigneur, de l'événement de cette affaire et des autres qui se présenteront. Et ne cesserai doffrir mes prières et mes sacrifices à Dieu pour vostre prospérité comme jy suis obligé en qualité de, *etc.*

A Montpelier, ce 2 novembre 1649.

V

FRANÇOIS BOSQUET, EVÊQUE DE LODÈVE, A SÉGUIER

(Narbonne, 1er mai 1651)

[Institut Coll. Godefroy, Tome 274, pièce 177 (autographe]

Monseigneur,

L'arrest du Conseil rendu contre les attentats du Parlement est arrivé fort à propos, et si l'exécution en eut esté faite avec diligence et vigueur, jestime que nos troubles seroient entièrement calmez. Le Comissère qui estoit à Besiers a différé d'en sortir jusques à hier, et je doute qu'il ny retourne, si la crainte qu'il a eu que l'on ne len tirât par force cessa par la sortie des troupes des gens de guerre de la province. Si je n'espérois, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous en dire davantage de bouche dans peu de jours, je m'estendrois en cette lettre, car la matière ne me manque pas. Vous verrez, Monseigneur, par l'arrest que ce parlement a donné et dont j'ai joint une coppie à cette lettre, l'espoir qui les anime, et le désordre qu'ils causeront dans la province, si les remèdes convenables n'y sont aportez bien tost. Ils en ont rendeu depuis un autre par lequel ils condamnent à mort le

Gouverneur et lieutenant de cette ville, premier consul et plusieurs autres habitans, et dégradent les officiers de justice, et en transferent le siège à un village voisin. Si ces violences ne sont réparées bien tost, Monseigneur, par les arrests du Conseil et par l'oposition de l'autorité et des forces du Roy, je prévoi une révolution générale de la province, de laquelle Messieurs des finances ne doivent pas espérer un denier. Je prie Dieu qu'il apaise sa cholère sur nous et qu'il me fasse la grâce de pouvoir vous témoigner bien tost et par mes actions et de bouche avec quel respect je suis, *etc.*

A Narbonne, ce 1er may 1651.

VI

François Bosquet, évesque de Lodève, a Séguier

(Soissons, 18 octobre 1653)

[Institut, coll. Godefroy, Tome 274, pièce 258 (autographe)]

Monseigneur,

J'ay trouvé M. du Plessis parti, et M. Le Teiller (*sic*) m'a dit qu'il avoit eu l'honneur de vous escrire, et que ledit sieur Duplessis vous avoit porté la réponse telle que vous la pouviés souhaiter. Ainsi je ne vous arresterai pas, Monseigneur, à lire une lettre superflue. M. le Cardinal, après avoir leu vostre lettre, m'a dit vous avoir escrit et m'a tesmoigné une satisfaction extraordinaire de vostre conduite, et m'a demandé de quoi de Coutures estoit chargé. S. E. m'a présenté au Roy et à la Reyne, alors que j'ay pris congé de Leurs Majestez pour Rome. Elles sont parties ce jourd'huy à midy pour se rendre demain a Chaalons. L'on parle du siége de Sainte-Menehould, mais ce n'est qu'un bruit de cour. Je m'arreste aujourd'hui en cette ville pour attendre M. l'archevesque de Tolose que j'ay mené icy dans mon carrosse, et espère de me rendre avec l'ayde de Dieu à Paris, lundy au soir ou mardy matin. Je suis avec respect, *etc.*

A Soissons, ce samedy 18 octobre 1653.

VII

François Bosquet, Évesque de Lodève, a Séguier

(Turin, 29 novembre 1653)

[Institut, coll. Godefroy. Tome 274, pièce 271]

Monseigneur,

Je suis obligé d'arrester icy quelques jours pour attendre un passeport que j'ay envoyé demander au Marquis Caracene (?) pour passer par Milan, et j'ay profité de ce séjour pour saluer Leurs Altesses Royales. Madame me fit la grâce de souffrir un entretien de plus de deux heures, dans lequel elle eut la bonté de me deduire par le menu toute sa conduite depuis son vefvage, les accidents divers de sa bonne et mauvaise fortune, l'estat de sa famille, et la qualité de ses ministres. Je fais tout ce que je peus pour persuader à cette cour que je va comme personne privée à Rome, et sans aucune comission du Roy. Mais ils ne me voyent pas si dévot. J'ay mis dans la feuille cy-jointe les nouvelles que j'ay aprises [1]. Si avant mon départ, il arrive quelque chose de nouveau, je ne manquerai point de vous en rendre compte, et serai toute ma vie avec respect, *etc.*

De Turin, le 29 novembre 1653.

L.-G. Pélissier.

[1] Cette « *feuille ci-jointe* » n'a malheureusement pas été conservée.

LE FEYE ÉBRAVAGUET

I

En 183...., la dsiga delle Dame vegnié d'être fignia. Le vapeur que devian pli tor détrouno et remplacié loù z'équiepajou remontovan si Rho, sans éfor, en crachan ina fumò épessa per ina chamueneya énorma.

Quelle vapeur s'appelovan alor : *lou Vésû, lou Muest al, lou Croucoudsiglie, le z'Aiglie, loù Papin*, etc.

Tout lou mondou s'empressove d'allo vâre quelle merveglie, cueme ayian fa netroù z'ancétrou quand loù proumà z'équiepajou paressiran. Dsan quetté tems i gniayié quatrou vint si lou Ronou.

In équiepajou se compousove de dsi à vint couble ; per mié dsuere de quaranta à quatrou vint chivò : seye quatrou per coubla que pouyian remonto de quatre à vû grânde borque, telle que Cicelande, savouyiordò, savouyiorde, sapuene, bar-

LES BREBIS ÉPOUVANTÉES

En 183..., la digue des Dames venait d'être achevée. Les (bateaux à vapeur, qui devaient plus tard détrôner et remplacer les équipages, remontaient sur le Rhône, sans efforts, en crachant une fumée épaisse par une cheminée énorme.

Ces vapeurs s'appelaient alors le Vésuve, le Mistral, le Crocodile, les Aigles, les Papins, etc.

Tout le monde s'empressait d'aller voir ces merveilles, ainsi que nos ancêtres l'avaient fait quand les premiers équipages parurent. En ce temps-là, il y en avait environ quatre-vingts sur le Rhône.

Un équipage se composait de dix à vingt couples ; pour mieux dire de quarante à quatre-vingts chevaux : soit quatre par couples, lesquels pouvaient remonter de quatre à huit grandes barques, tels que Cicelandes, Savoyardes, Savoyardeaux, Sapines, Barquettes, etc.

quette, etc. Choque borca ayié son barquiet. En oùtra, i se trouvove incore de quatrou à cinq ponton plat que sarvessian à fére fére la décisa alloù chivó.

Quoque z'équiepajou ayian de boù et i gniayié yìn qu'ayié ina quarantena d'onou; qué de Jan Tavella.

Quelloù z'équiepajou remontovan d'Orglie où de Bouquiérou à Liion toute le marchandsise doù Miejour et doù Levan qu'éran adsuete per loù z'uenombroblou véssiò que vegnian de tout l'Ugniuevar, en Jugliuet, alla fâre de Bouquiérou; fâre celébra le z'otrevà, mai qu'a perdsi yiore touta soun impourtànce.

Apré loù batsò redescendsan de Liion en Orglie loù prouduit della région et doù Nor.

Choque équiepajou ayié son patron de târra et son patron d'éga; et dsan choque granda borca i z'i ayié in maruegnié per tegni l'ampinta. I z'i ayié in conducteur qu'ére comtoblou et fourié tout alla vâ; car i lui qu'allove coumando loù repô et fére preparo lou coùchajou dsan le nombroùse z'oùbarge établiuet si loù bor de Rho.

La moglie prinçuepala qu'ére fixia où proumâ batsò, et van

Chaque barque avait son barquot. En outre, il se trouvait encore de quatre à cinq bateaux plats qui servaient à faire faire la descente aux chevaux (sur le Rhône).

Quelques équipages avaient des bœufs; et il y en avait un qui était composé d'une quarantaine d'ânes : celui de Jean Tavelle.

Ces équipages remontaient d'Arles ou de Beaucaire à Lyon, toutes les marchandises du Midi et du Levant qui étaient amenées par les innombrables navires venant de tout l'univers, en juillet, à la foire de Beaucaire, foire célèbre autrefois, mais qui a perdu maintenant toute son importance.

Ensuite les bateaux redescendaient de Lyon en Arles les produits de la région et du Nord.

Chaque équipage avait son patron de terre et son patron de bateaux; et dans chaque grande barque il y avait un marinier pour tenir le gouvernail. Il y avait un conducteur qui était comptable et fourrier en même temps; car c'est lui qui allait commander les repas et faire préparer la couchée dans les nombreuses auberges établies sur les bords du Rhône.

Le câble principal qui était fixé au premier bateau et où les che-

loù chivò éran appleyia de quatrou en quatrou, étsé énorma. Alle se cassove souvan, et choque équiepajou ayié doùtrà maruegnié per l'égo avé de batafuet qu'i pourtovan anvertouglia alla centsire. La cassàre égo s'appelove Rénâre et ére de va groùssa cueme ina benna.

La moglie roùjove le bourdure delloù chamin d'Allajou. I se vâ incore le z'aréte coupé et le résse féte alloù z'échalà établi de dsuestànce en dsuestànce per descendre si l'enrocheman, où pié delle dsigue, fa per évueto lou farfouoglieman delle z'égue.

Ran n'ére pli kirioù que de vâre lo ù z'équiepajou marché, surtout quand i rencontrovan de z'andruet dsuefueçuelou. Loù coùp de fouet petovan avé loù cri souvan repeto :

Fo tiro ?...

Tsuere à dsia, mami, que te vé ambouto !

Fo tiro lou kadari !

Dsia, lou veyan plan plan, hue ?

Quand lou coblou se cassove i ére touta ina uestoire per fére arréto loù chivò. Pâ, quand où s'antrafichove dsan le vourzuene, vé le z'ampinte delloù batsò qu'éran amaro si loù

vaux étaient attelés quatre à quatre, était énorme. Il se rompait souvent ; et chaque équipage avait deux ou trois mariniers pour le raccommoder avec des bouts de cordes entourant leur ceinture. La cassure raccommodée s'appelait Rénarde et était parfois grosse comme une benne.

Le cable rongeait les lisses des chemins de hallage. On voit encore les arêtes et les cannelures faites aux escaliers établis de distance en distance pour descendre sur l'enrochement, au pied des digues, fait pour éviter l'affouillement des eaux.

Rien n'était plus curieux que de voir les équipages marcher, surtout quand ils rencontraient des endroits difficiles. Les coups de fouet claquaient avec le cri souvent répété :

Fais tirer ?
Tire à gauche, ami, que tu vas t'enliser?
Fais tirer la dernière couple?
A gauche, le voyant, doucement, hue?

Lorsque le cable se rompait, c'était toute une histoire pour faire arrêter les chevaux. Puis, quand il s'enchevêtrait dans les oseraies, vers les gouvernails des bateaux qui étaient amarrés sur les bords du

bor de Rho, où dsan loù cabestan, alle troglie que fésié tendre loù troglion et quino le granoglie; i faglié vâre cueme loù maruegnié silevovan la moglie avé glioù borre.

Et quand loù chivò amboutovan surtout apré le z'uenondacion (loù maruegnié ne counéssian pli le posse), i coupovan de mayiére, de pûvou mémou qu'i coulovan so loû chivò per arrèto l'amboutajou : i n'iayié de cri et de juraman; mai quand i rencontrovan de dsigue cueme quella delle Dame, i pouyian respuero.

Loù maruegnié éran proufondéman regligioù : i ne mancovan jamé de dsuere la priyiére en coumin. Lou Bâlou, dsuena voix forta la fésié, et toù loù charretsé repondsan, mémou quelloù qu'éran dsan loù batsò. Choùsa coumica, où mià doù Poter qu'i dsuesian avé l'accen de Condrié, lou Bâlou s'arrétove et dsuesié en s'éjarmiglian :

« Dsia ! nom de Dsiyië !... châràgnie ! Fai donc avinciyië quo qué dârà et vous, espigliyië faide donc petô lû fouet, gorrin que vos ésso » !

Et Jan Tavella, avé soù z'onou, dsuesié à son pore :

Rhône, ou dans les cabestans, aux bacs à traille faisant tendre les traillons et grincer les poulies, il fallait voir comme les mariniers soulevaient ce cable avec leurs leviers.

Et quand les chevaux s'enlisaient surtout après les inondations (les mariniers ne connaissaient plus les passes), ils coupaient des pousses de saules, même des peupliers qu'ils glissaient sous les chevaux pour arrêter l'enlisement : il y en avait, des cris et des jurements; mais quand ils rencontraient des digues comme celle des Dames, ils pouvaient respirer.

Les mariniers étaient profondément religieux : ils ne manquaient jamais de faire la prière en commun. Le Baile, d'une voix forte, la récitait, et tous les charretiers répondaient, même ceux qui étaient dans les bateaux. Chose comique, au milieu du *Pater*, qu'ils disaient avec l'accent de Condrieu, le patron s'arrêtait et disait en s'animant :

Dia ? nom de Dieu ?... charogne... fais donc avancer celui qui est en arrière ? et vous, tas d'abrutis ? faites donc claquer les fouets, gorets que vous êtes ?

Et Jean Tavelle, avec ses ânes, disait à son père :

« Tsîre à hû, voulur de bon Dsiyië ! pigliârò, assâssin, te vai fére ettûfo tûtta quella cavalâriyia !... »

I t-en partsa le gent de Condrié et de vé Bû qu'ayian loù z'équiepajou.

Loù patron et loù maruegnié éran cosi toù de vé Bû et de Sint-Meri, où de vé le Roche per loù radsò ; et per loù batsò de charbon, on ne vésié per insuet dsuere que de Givourdin.

Pli tor lou Condriérot conduisian le vapeur.

Toù en general éran lastou, for, integliuegent, groù mijoù et bevan suet.

I ére ina race vagliânta, ounéta et brova, qu'ayié lou cœur si la man et toujour prêta à rendre sarvicieu à tout lou mondou.

Quand loù maruegnié fésian ina déciza avé glioù radsò, i éran alla dsuespousuecion delle gent qu'éran allo à Liion et se rentournovan. Loin delloù fére payé glioù viajou, i loù fésian dejuéno avé z'ellou.

Ina vâ la déciza féta, loù maruegnié remontovan de Bouquiérou si Liion per ran avé le vapeur, alla condsuecion pomin, mai sans z'iétre fourcia, de bagié quoque coùp de man per la manûvra.

« Tire à droite, voleur de bon Dieu ! pillard, assassin, tu vas faire étouffer toute cette cavalerie !... »

C'est en partie les gens de Condrieu et de Saint-Pierre-de-Bœuf qui étaient propriétaires de ces équipages.

Les patrons et les mariniers (pour les radeaux) étaient presque tous de Saint-Pierre-de-Bœuf et de Saint-Maurice ; et, pour les bateaux de charbon, on ne voyait pour ainsi dire que des gens de Givors.

Plus tard, les mariniers de Condrieu conduisaient les vapeurs. Tous en général étaient lestes, forts, intelligents, gros mangeurs et buvant sec.

C'était une race vaillante, honnête et belle, qui avait le cœur sur la main et toujours prête à rendre service à tout le monde.

Quand les mariniers descendaient (le Rhône) avec leurs radeaux, ils se mettaient à la disposition des gens qui étaient allés à Lyon et qui se retournaient. Loin d'exiger le prix du voyage, ils les faisaient déjeuner avec eux.

Une fois la descente faite, les mariniers remontaient de Beaucaire à Lyon, gratuitement, sur les vapeurs, à la condition néanmoins, mais sans y être forcés, de donner quelque coup de main à la manœuvre.

Lou patron ére toujour acouto avé déférànce, et quand où coumandove : « Buitta l'ampinta, Reyomou, Empéra ? » I buttovan à goche, où à drâta sans oùbsarvacion.

I courian cueme de mueron si le piéce de boué, où si le bànde delloù batsò. I vrâ qu'i n'ayian po poù de se neyié ; i sayian nado cueme de pésson.

Loù z'équiepajou fésian à poù pré ina dsuemié glia per ûra, alla condsuecion de ne po trouvo d'ostocliou ; que la moglie ne cassove po et qu'iziayié ina dsiga. Insuet della Gorda, van i dejuénovan, i allovan dsino vé le Dame à doù kiglioumètre et dsuemuet, et coùché vé sint-Arban alla méma dsuestânce, si toutefâ i ne batagliovan po en face de Chavanâ, car souvan lou chamin ére mové dsan quelloù z'andruet, attendsi que lou Ronou roùjove loù z'ovou et pousove dsan le lone : iquiet van i ére loù chamin se trouvove de poui d'anfar et, insuet que je z'i é dsuet deja, loù chivó s'amboutovan.

J' é assuesto plusieur fâ àglioŭ soupo. I ére de vrâ festin.

Mon père étsé conducteur chez Jan-la-Tossa (Flaché) dsan quetté mouman. In jour all'occasion de sa féta où m'anmenuet dsino avé z'èllou vé la Gorda.

Les patrons étaient toujours écoutés avec déférence, et, quand ils commandaient : « Pousse le gouvernail ! Royaume ! Empire ! » les mariniers poussaient à gauche ou à droite sans observation. Ils couraient comme des chats sur les pièces de bois ou sur les bandes des bateaux. Il est vrai qu'ils n'avaient pas peur de se noyer, ils savaient nager comme des poissons.

Les équipages faisaient environ une demi-lieue par heure, à la condition de ne pas rencontrer d'obstacles ; que le câble ne (se) rompait point et qu'il y avait une digue. Ainsi, de la Garde, où ils déjeunaient, ils allaient dîner aux Dames, à deux kilomètres et demi, et coucher à Saint-Alban, à la même distance, si toutefois ils ne perdaient pas leur temps à surmonter des obstacles en face de Chavanay ; car souvent le chemin était mauvais dans ces endroits, attendu que le Rhône rongeait les oseraies et envasait les lones ; là où étaient les chemins (de hallage), se trouvaient des fondrières, et, ainsi que je l'ai dit déjà, les chevaux s'enlisaient.

J'ai assisté plusieurs fois à leurs soupers. C'étaient de vrais festins.

Mon père était conducteur chez Jean la Tasse (Flacher) en ce moment). Un jour, à l'occasion de sa fête, il m'emmena dîner avec lui à la Garde.

Ne mijîron d'abor la salada per coumancié suivan la coutsuema ; pâ lou bigli, de pésson, ina dsinda, in membrou, de pouluet, et apré ina groûssa soupa où froumajou. I n'ére po de plat cueme on loù fa à Paris ; mais i éran della dsuemension de quelloù qu'on sarvéssié alloù hérò d'Oumérou, où alloù Jayian delle z'otrevà. Qu'uenoù coûp i se bevié. Persouna ne versove à son vésin. La carafa courié successuevaman dsan toute le man. Chocun se versove in plan vérou et lou vouidove. Pâ venuet lou déssar : la métò dsin pan de froumajou, ina baruétò de poume et de perû, ina coupa de drageye (je me rappellou que je n'ayin empli me saque) et pèssan l'égardan [1] qui bevian cueme de lait.

Apré on se mettuet à chanto. Mon père avé sa voix de tounârou acoumençuet. Pâ i me firan monto si ina sella et je chantuet loù vépre que je sayin dejà d'éprecourt. (J'ayin cinq an). I ére lon tems nayiuefou et pruemuetsuefou.

Nous mangeâmes d'abord la salade pour commencer, suivant l'habitude, puis le bouilli, du poisson, une dinde, un gigot, des poulets, et après une énorme soupe au fromage. Ce n'étaient pas des plats comme on les fait à Paris ; mais ils avaient la dimension de ceux qu'on servait aux héros d'Homère ou aux géants de l'antiquité. Quelles rasades on buvait ! Personne ne versait (à boire) à son voisin. La dame-jeanne allait successivement d'une main à l'autre. Chacun se versait à plein bord et vidait son verre. Ensuite vint le dessert : la moitié d'un pain de fromage, une brouettée de pommes et de poires, une coupe de dragées (je me rappelle en avoir rempli mes poches) et puis l'eau-de-vie qu'ils buvaient comme du lait.

Après, on se mit à chanter. Mon père, avec sa voix de stentor, commença ; puis on me fit monter sur une chaise et je chantai les « Vêpres » que je savais déjà par cœur (j'avais cinq ans). C'était le temps naïf et primitif.

[1] L'eau ardente, ce mot est je crois languedocien, il était employé par les vendeuses d'eau-de-vie qui circulaient librement en ce temps-là.

II

Per ina bella matsuenò doù mâ de jugliuet lou grand soulâ acoumençove de parâtre si le Çueme de Trâdent, et soù muela raiion jetovan de refluet doùrò suet Puelò. Loù z'équiepajou éran dejà en routa. Loù fouet petovan. Loù maruegnié chantovan où piogliovan. Mogré la rousò, le fenne de Sint-Merì ayian dejà abado. La bise soùflove in brison. Le bergére allovan anchon vé la viéglie dsiga van loù z'étroublon et loù viérou abondovan et qu'étsan plan d'arba; loù Bedò étsan partsi alla fâre de Bouquiérou, i n'ayian po z'â lou tems de besso.

Doùtrâ vache tegniuet per le corde champeyiovan le trénasse delloù chamin. Lou taquiet bien amoulo delle vachére gniuefregniafrove toute le nouvelle vrâ où po vrâ de Sint-Meri.

— « Dsi donc, Geli, fésié la Batazorda : mogré la défense de sa mère, la Jouneton a vougli allo alla vouoga de Clioùnò, mogré la predsueccion qu'ì gli arruevaruet quoque choùsa ; ossi en face della mouriére lou diable l'enlevove sans l'éda

II

Par une belle matinée du mois de juillet, le grand soleil commençait à paraître sur les cimes de Trois-Dents et ses mille rayons jetaient des reflets dorés sur (le mont) Pila. Les équipages étaient déjà en route. Les fouets claquaient. Les mariniers chantaient ou se chamaillaient. Malgré la rosée, les femmes de Saint-Maurice avaient déjà lâché leurs brebis. La bise soufflait un peu. Les bergères conduisaient leurs troupeaux vers la vieille digue, où les étaules et les friches abondaient et remplies d'herbe; les gens de Saint-Pierre-de-Bœuf étant partis à la foire de Beaucaire n'avaient pas eu le temps de bêcher.

Deux ou trois vaches, tenues par des cordes, paissaient les renouées des chemins. Le caquet bien aiguisé des vachères racontait en un flux de paroles les nouvelles vraies ou fausses de St-Maurice.

— « Dis donc, Julie ! disait la Balthazard, malgré la défense de sa mère, la Jeanneton a voulu aller à la vogue de Clonas; il lui avait été prédit qu'il lui arriverait quelque chose, aussi en face (du mas) de la Mûrière, le diable l'enlevait sans l'aide des Grenoudon qui faisaient

delloù Granoùdon que fésian in gerbâ. I la retegniran per le chambe. I n'empache po qu'i restiran toù in bon mouman en l'ar et qu'i n'e qu'à force d'invoucacion à Dsé qu'i poussîran descendre. »

— « I plan de dsiablou vé Sint-Meri «, repregnié la Fanfète : avan-t-anò, je revegnin de veglié de vé chez Jaime, quand tout dsin coùp je me trouve où mià de troùquatre cent cane, que ricanovan, que cancanovan, que fésian un rafuet... Je vouçuet n'en prendre yena, je me cruemuet toù loù dâ... Je la lochuet et je me segniuet : alle dsuesparéssiran cueme per anchantaman, et. pendan ina muenuta où moins i pisié tellaman que je fuet oùblija de me tegni lou no fortaman. »

— « Et muet donc! » fuet la Bracoùda : j'ayin demando trâ cliâ de poglie chez Joûsèt Givor; je vo so la chappa per loù charché. Je montoù si la pagliére ; et, jour de Dsé ! je ne vésien que de corne que se dépatrougliovan... I rouflove à fére poù. Je soùtet en bo cueme je pouissuet ; j'alluet quorre in trichon d'éga benâta que je flanquet si la pagliére.. Et, poùre fenne! de pertout loù diablou s'ansoùvovan en sueblan et en petan...

une meule de blé. Ils la retinrent par les jambes. Cela n'empêche pas qu'ils restèrent tous un bon moment (suspendus) en l'air, et ce n'est qu'à force d'invoquer Dieu qu'ils purent descendre. »

« C'est plein de diables à Saint-Maurice, reprenait la Françoise, avant hier soir, je revenais de la veillée chez Jaime, quand tout à coup je me trouve au milieu de trois ou quatre cents canes, qui ricanaient, cancanaient et faisaient un vacarme .... Je voulus en prendre une, je me roussis tous les doigts..... Je la lâchais et je fis le signe de la croix : les canes disparurent comme par enchantement, et pendant une minute au moins, on sentait tellement mauvais que je fus obligé de me tenir fortement le nez. »

« Et moi donc, dit la Bracoup ; j'avais demandé trois glus de paille chez Joseph Givord, je vais sous le hangar pour les prendre. Je monte sur le pailler ; et, jour de Dieu ! je ne voyais que des cornes qui se désenchevêtraient..... On entendait des sous rauques à faire peur. Je sautais en bas comme je pus : j'allai chercher une cruche d'eau bénite que je répandis sur le pailler.... Et, pauvre femme ! de partout les diables se sauvaient en sifflant et en pétant ! »

Et incore, dsi la Puelota, Jan Fiola que demourove où maré, étsé allo péché de granoglie. Cueme oùll' ére soù, où jurove pi qu'in pattérou parce qu'où n'en trovove gin. Tout-dsin-coùp della Bonda, doù Pouy d'Anfar, doù bié Font-blanche i n'arrueve épé cueme ina bancha; quelle granoglie, dont le z'uene étsan verde, d'otre grise, fésian in rafû à tout casso; de couâ, couâ! a n'en pli figni.

Alle soùtovan cueme de soùtarelle en couran où davan de Jan Fiola que pruet poù, et se soùvuet dsan sa méson. Où barruecadet sa porta; mai le granoglie lou courràjan, gropigliovan per lou pisâ, passovan per loù pertsi de lèt, per la chamueneya et biantoù sa méson fuet plèna de quelloù batracien.

Alor le granoglie en rond oùtour de lui et cosi à la hoteur doù planché, toute asseté si lou ki, le z'uene si le z'otre, la gûla oùvarta gli fîran in consar à fére fremioùlo.

Jean Fiola ne sachan pli que fére, pli que devegni, se rappelle tout-dsin-coùp qu'oùll' ayié d'éga benâta dsan ina dâta : où la prend et la flanque si quelle bétse...

« Et encore, dit la femme Pila, Jean Fiole qui demeurait au marais, était allé pêcher des grenouilles : comme il était ivre, il jurait pire qu'un chiffonnier, parce qu'il n'en trouvait point. Tout à coup ! de la Bonde, du Puits-d'enfer, du Bief-Font-blanche, il en arrive de l'épaisseur d'une banche [1] ; ces grenouilles, dont les unes étaient vertes, d'autres grises, faisaient un vacarme à tout casser ; des couacs, couacs ! à n'en plus finir.

Elles sautaient comme des sauterelles au devant de Jean Fiole, qui prit peur et se sauva dans sa maison. Il barricada sa porte, mais les grenouilles, le poursuivant, grimpaient par le pisé, passaient par les trous de lais, par la cheminée et bientôt sa maison fut pleine de ces batraciens.

Alors les grenouilles en rond autour de lui et presque à la hauteur du plancher, toutes assises sur leurs derrières les unes sur les autres, la gueule ouverte, lui donnèrent un concert à faire frémir.

Jean Fiole, ne sachant plus que faire, plus que devenir, se rappelle tout à coup qu'il avait de l'eau bénite dans une cruche : il la prend et la jette sur ces bêtes.

[1] Banche, moule de maçon qui sert à faire le pisé et soutenu par des lais, fer ou bois posés verticalement sur le mur.

[2] Perche, autrefois les pressoirs avaient deux vis en bois, sur lesquelles une pièce de bois très lourde qu'on appelait perche, d'au moins

Qu'in couacaman!... En ran de tems le granoglie dsuesparessiran. On le z'entendsé soùtsiglié per allo se plongé dsan loù bié. Jean Fiola pruet ina partse et se mettuet alle courragé. Yenna delle grise se revueruet et gli dsuessuet : « Te ne courrage avé ina partse, te perueré per ina partse ! »

Dsi z'an apré, Jan Fiola fésié replacié la partse de son troi. Oùlle éra pencha et apouya si la conche, quand le corde que soùtegnian la partse se cassìran et quell' équiet en tomban gli équichuet la téta que devenuet plata cueme in soù !

Et péssan, dsuesié la Peroùda : i z'ia cinq où sié jour lou garson de Mourice, à miéjour allove vé le Dame. De Molés-sar, avan d'arruevo vé la plànche, où vuet dsan lou viérou de Piàre Jamuet, ina groùssa bétse bourria cueme in ours et asseto si son ki, Quella bètse ére grisa-roujotre, ossuet yiota qu'uen onou. All'ayié ina téta pointsa. de z'oùreglie courte et lorge, de grand bras avé de groùsse z'orpie en guisa de dà.

Alle vaneyiove soù bras cueme per gli dsuere : « Vian vé

Quels coassements !... en rien de temps les grenouilles disparurent. On les entendait sautiller pour aller se plonger dans les biefs. Jean Fiole prit une perche et se mit à les poursuivre ; une des grises se tourna et lui dit : — « Tu nous poursuis avec une perche, tu périras par une perche [2] ! »

Dix ans après, Jean Fiole faisait replacer la « perche » de son pressoir. Il était penché et appuyé sur le tablier (du pressoir) quand les cordes qui soutenaient la perche se rompirent, et celle-ci en tombant lui écrasa la tête en l'applatissant comme un sou.

« Et puis, disait la Peyroud : il y a cinq ou six jours, le fils de Maurice allait à midi vers les Dames. De Malessert, avant d'arriver a la planche, il vit, dans les friches à Pierre Jamet, une énorme bête bourrue comme un ours et assise sur son derrière. Cette bête avait la robe fauve et elle était aussi haute qu'un âne. Elle avait une tête pointue, des oreilles courtes et larges, de grands bras avec des grosses griffes en guise de doigts.

Elle faisait de grands gestes avec ses bras comme pour lui dire :

0,40 centimètres au carré, à arêtes vives, s'emboîtait sur les vis ; à 1 20 du sol, ces vis avaient des trous par où l'on passait des barres en bois qui servaient à tourner lesdites vis et par ce moyen serraient la pressée de vendange.

muet, je vouolou te fére vâre quoque choùsa?...» Oua! mai lou Mourice où gliù de traverso lou bié, lou suivuet tout doù long et je vous assurou que soù pié ne touchovan po à bo, car où courié cueme in dérato sans se revirié. Oùll' alluet cueme iquian jusqu'à vé lou Cougnié, et chéssuet dsan loù bras de son père que péchove de granoglie avé in chapueron! et pomin où n'ére po poùroù, car oùll e-t-allo bian de vâ vé la Grand Ega, jestou à miénò, per vâre si ére vrâ que loù diabloutsin z'i vegnian. »

Mai tout dsin coup! la Geli dsuessuet : « Vâde donc cueme le feye et le bergére làndon! quet-é que poù le z'ébravagé cueme iquinquie?...Mueseruecorda! loù z'équiepajou s'arrêton et deja loù charretsé avé glioù fouet, loù maruegnié avé de borre, van aglioù secour...Mai i s'aplànton!

Acouto cueme i sueble de pertout. I t-ourrueblou! I semble qu'on vâ in revoù que courrage et le feye et le bergére...

Viquia l'esplicacion :

Lou père Fourgnié, poù simpatsicou abuetan de Sint-Meri, toujour renoù, étrou fantoscou, insoucioblou, maglin, passove per sourcié.

Viens vers moi, je veux te montrer quelque chose?... Oui, mais au lieu de traverser le béal, le fils Maurice le suivit tout le long ; et je vous assure que ses pieds ne touchaient pas terre, car il courait comme un dératé, sans se retourner. Il alla ainsi jusqu'au mas du Cognet, et tomba dans les bras de son père qui pêchait des grenouilles avec une trouble? Et cependant il n'était pas peureux, car il est allé bien souvent vers la *Grande Eau*, juste à minuit, afin de voir si c'était vrai que les diableteaux y venaient.

Mais tout à coup, la Julie dit : — «Voyez donc comme les brebis et les bergères fuient? Qu'est-ce qui peut les épouvanter comme cela?... Miséricorde ? les équipages s'arrêtent et déjà les charretiers avec leurs fouets, les mariniers avec des gourdins, vont à leur secours... Mais ils restent immobiles.

Écoutez, comme on entend siffler partout? C'est horrible? Il semble que l'on voit une vague poursuivre et les brebis et les bergères. .»

Voici l'explication :

Le père Fournier, habitant peu sympathique de Saint-Maurice, toujours grognon, être fantasque, insociable, malin, passait pour (être) sorcier.

L'oteur de quelle ligne, qu'ére très-kirïoù étan motri, entruet in jour all' improuvistou dsan sa méson. En fisican dsan loù coin oùll' apercevuet dessi ina viéglie coumouoda in grand glivrou oùvar: Où soùtuet tout de suita dessi per vâre ce qu'i ayié dedsan.

A pena oùll'ayié coumancià de déchifro qué gruemoire que lou père Fourgnié arrueve furïoù.

Lou viquia que se bette à juro, à trapueto, en gli dsuesan :

Moléroù te vé fére vegni de cagliârou, de sarpan, de diabloutsin ! Fou-me lou camp.... et gli flanque in coup de pioùki!... »

Per lor, plusieur vâ Fourgnié ayié dsuet alle fenne qu'allovan anchon :

« Muela tounârou ! si voùtre bétse, en passan vé le Luéne, champeyon ma gliuesarna, je vous farâ courragé per de sarpan ?.... » I ce qu'i vegnié d'arruevo.

Bétse et fenne, so lou coùp dsuena vueruetobla pagnica, semblovan voulo. En ran de tems lou chamin delle Goule, della Broua, doù Cougnié firan percouru, sans savé van alle z'allovan ; et alle se trouvîran all'entro de Sint-Meri, le feye bouteglian et le fenne découré. Mourice Revare.

L'auteur de ces lignes, qui était très curieux étant enfant, entra un jour à l'improviste dans sa maison. En furetant dans les coins, il aperçut sur une vieille commode un grand livre ouvert : il se jeta immédiatement dessus afin de voir ce qu'il y avait dedans.

A peine il avait commencé à déchiffrer ce grimoire que le père Fournier arriva furieux.

Le voilà qui se met à jurer, à trépigner, en lui disant :

Malheureux ? tu vas faire venir des (gros) crapauds, des serpents, des diableteaux ? Fiche ton camp ? et lui lance un coup de pied au derrière?...

Ainsi donc, plusieurs fois, Fournier avait dit aux femmes qui allaient aux champs :

« Mille tonnerres ! si vos troupeaux, en passant par les Loines, paissent ma luzerne, je vous ferai poursuivre par des serpents ? »

C'est ce qui venait d'arriver.

Bêtes et femmes, sous le coup d'une véritable panique, semblaient voler. En peu de temps les Chemins des Goules, de la Broua, du Cognet, furent parcourus sans savoir où elles allaient, et elles se trouvèrent à l'entrée de Saint-Maurice, les brebis entassées et les femmes évanouies. Maurice Rivière.

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN DE BOYSSONÉ ET DE SES AMIS

Deuxième série

(Suite)

19

Jo. a Boyssone Vido Brelaeo [1] S. D.

[Ms. fol. 19 verso.] Quanquam tibi coram commendavi, ut potui diligentissime, causae meae aequitatem, teque cum tua erga me benevolentia tum etiam tua sponte intellexi, ac sum ipse [Ms. fol. 20 recto] expertus cupere te mihi et officiis et studiis commodare : tamen, cum absens magni mea interesse putarem me etiam per litteras partim tibi gratias agere partim declarare tibi quid a te nomine meo fieri vellem, idque ut faceres summopere te rogare, non dubitavi haec ad te scribere. Nec me pudet ab eo, cujus extant summa in me studia, plura petere quam sint a tali tantoque viro expetenda : quae profecto non peterem nisi me invitaret tua humanitas et cogeret causae bonitas qua, te aut patrono aut judice, cadere nullo modo possum. Perge igitur, mi Brelaee et quo studio, qua humanitate, qua fide providisti ne qua me nostrorum hominum invidia opprimeret, ne qua calumnia perturbaret, qui denique ne male de me meritorum judicia subirem, tua prudentia providentiaque cavisti, eadem nunc alacritate quod superest diligentissime accuratissimeque perficias. Sed jam te, qui meis rebus sponte consultum voluisti, pluribus ad me juvandum non cohortabor, tantum petam a te, quod et te facere posse et libenter non tam mei causa quam tuo in litteras amore facturum esse arbitror : [ut [2] qui non solum mihi sed litteris etiam ipsis periculum creare consueverunt, sua consilia a vobis improbari] et negligi sentiant, vosque videant, quorum praesidiis et firmatur et nititur Regni nostri dignitas,

longe alia virtute alioque studio de causis, ac ipsi solent, judicium ferre. Non ego hoc abs te contenderem, nisi perspectum haberem et adversariorum meorum ineptias et vestram in controversiis dirimendis prudentiam. [Ms. fol. 20, verso.] Sed quia confido mihique hactenus experientia magis quam ex auditu persuasi te permultosque tui ordinis optimos doctissimosque homines recti semper atque honesti habere rationem, pro tua in me perpetua et laudabili humanitate hoc unum majorem in modum peto et omni contentione rogo, ut me tuis officiis omnibus ea in re tueare curesque, ut concertata causa clarissimorum virorum testimoniis munita brevi terminetur. Quod tibi facile factu est. Nam quid in eo negotio quantumque me juvare possis non sum ignarus. Id si dederis, promitto et spondeo te beneficii accepti memorem me esse et gratum cogniturum. Vale. [1536.]

NOTES

[1] Cf. Lettre 18, note 1, et lettre 16, note 2.

[2] M. Guibal, *op. cit.*, p. 50, écrit : « Sperat futurum esse ut qui litteris ipsis periculum facere ausi sunt, videant sua consilia ab illis illustrissimis viris improbari. »

20

Jo. a Boyssone [Nicolao] Bracheto [1] S.

[Ms. fol. 20 verso.] Quod nullas a me adhuc accepisti litteras, non id quidem in causa fuit quod ad te scribendi deesset voluntas, sed quia argumento destitutus quid ad te, talem tantumque virum, scriberem plane non habebam. Nunc vero cum nondum exitum causae meae, quae ad vos a senatu nostro translata est, viderem et ea dies instaret, quae aut summam voluptatem aut acerbissimum maerorem esset allatura, volui tibi causae nostrae aequitatem per litteras commendare. Scio quam tu unus omnium me in eo negotio juvare possis, neque ignoro quam bene bonis omnibus consultum velis. Quare non te pluribus ad me juvandum, quam tua dignitas patiatur, a te contendam. Quod si, ut spero et opto, feceris, immortali me beneficio auctum a te existimabo. Vale. [1536.]

NOTE

[1] Cf. Lettre 18, note 2, lettre 16, note 3. Le ms. présente entre *Boyssone* et *Bracheto* un blanc de neuf à dix lettres pour le prénom que nous avons suppléé.

21

Jo. a Boyssone Guilelmo Scaevae. S.

[Ms. fol. 33 verso.] Quid agas nescio. Ab eo enim tempore, quo puer meus e Lugduno rediit, nihil prorsus de te vel per tuas litteras vel aliunde scire potui. Quare tantae cessationis tuae te objurgandi, simul te negligentiae et tarditatis accusandi magnus mihi locus erat. A qua tamen accusatione prudens nunc abstineo, non tam quidem quod negociorum et occupationum quibus distineris rationem habeam, quam quod in eo genere culpae me ipsum non accusari modo abs te sed etiam jure condemnari posse facile video. Quis enim in scribendo tam piger est quam ego ?

Atque, ut ingenue verum tibi fatear, istas nunc ad te non scripsissem nisi hic Salellius [1], familiarissimus meus omniumque amicissimus, cum Praeside Bertrando [2], Patrono suo, Chamberiacum proficisceretur [Ms. fol. 34 recto.] seque per Lugdunum iter confecturum diceret. Non facile credas quantum ego cupiam hunc tibi quoque amicum et familiarem aliquando esse. Est enim in eo summa probitas, summa virtus, summa in litteris et latinis et gallicis eruditio, Patronoque suo Bertrando istorum ratione cum primis gratus. Praeterea vixit olim in familia Minutii [3] Praesidis, viri integerrimi et in dignoscendis [4] hominum ingeniis magni judicii, cui, cum viveret, maxime carus et jucundus semper fuit. Peto igitur a te et, qua apud te valeo gratia, contendo ut hunc Salellium in tuorum amicorum numero habeas teque rebus in omnibus illi commodes. Quod si facias et apud ipsum praeclarissime posueris et quam de tua humanitate et facilitate, frequenti mea praedicatione concepit, opinionem confirmaris. Quod Mauricio [5] consobrino tuo ut persuadeas te etiam atque etiam rogo. Vale.

Quod nuper de rebus Acutis [6], suffurati aliquid temporis Accursio, lusimus, Epigramma ad te nunc mitto. Tuum erit (quod ait Terentius) cognoscere atque ignoscere. Salutabis mihi diligenter Caulium [7], Vulteium [8] et Fornerium [9]. [1536].

NOTES

[1] Cf. *Rev. des lang. rom.* de Montpellier, 1895, p. 328, note 1. Hugues Salel, né en 1504 à Casals en Quercy, mort à son abbaye de Saint-Chéron, ordre des Augustins, près de Chartres, en 1553. Il avait été nommé à cette abbaye en 1543. Cf. *Histoire de la vie et des œuvres de Hugues Salel,* par le père Niceron, dans ses *Mémoires*, t. XXXVI, p. 166; La Croix du Maine, t. I, p. 382-383; Du Verdier, t. IV, p. 242-243; *Bibl.*, abbé Gouget, t. XII, p. 1; Brantôme, vie de Henri II.

Ouvrages : 1° *Les œuvres de Hugues Salel, valet de chambre ordinaire du Roi.* — Imprimées à Paris, pour Etienne Roffet, dit le Faucheur, relieur du Roi, etc., petit in-8°, de 64 p.

Le privilège qui se trouve au verso du titre est daté du 23 juin 1539.

2° *Dialogue non moins utile que délectable auquel sont introduits les dieux Jupiter et Cupidon disputant de leur puissance, et par un fin antidote et remède pour obvier aux dangers amoureux.* In-8, sans lieu d'impression, mais avec une épître dédicatoire datée de Lyon 1538. (Brunet, t. V, p. 71)

Mais on trouve la même pièce dans un volume de Jean Dupré : *Le palais des nobles dames.* (Cf. Brunet, t. II, p. 899), avec la date *Lyon, le 24 avril 1534,* qui semble la date véritable.

3° Traduction des 12 premiers chants de l'Iliade et du commencement du 13me.

Lyon, Jean de Tournes, 1542, in-8° (2 premiers livres).

Paris, Vincent Sertenas, 1544, in-fol. de 355 p. (10 premiers livres.)

Paris, Ch. L'Angelier, 1555, in-8° (11 premiers livres).

Paris, Cl. Gautier, 1570, in-12 (13me livre).

Amadis Jamyn, en 1574, donna une traduction des livres 12 à 16. (Brunet, t. III, p. 290.)

Jean de Boyssoné a chanté le départ de Salel, dans un dixain qu'il lui a dédié sous ce titre : A H. Salel, secrétaire de Monsr le Président de Tholose.

Il est donc faict Salel que tu nous laisses
Pour t'en aller avecq le Président,
Mais tu ne scais combien de cueurs tu blesses
De tes amys marriz de l'accident.
Lesquels vouldroient que tu feusses resident
Sans te partir jamais de ce quartier.
J'en cognois une a laquelle avant hier
J'ouys regretz et plainctes de toy faire.
Sans la revoir si passe l'an entier
Tu l'ouseroys de la vie deffaire.

[1] *Dixains* I Centurie, fol. 18, r. Ms. 836, Bibl. de Toulouse.

Cf. encore Jean de Boyssoné : *iamb.* lib. I, f. 105, v°, 106, r°, sur l'*Églogue marine sur le trépas de feu M. François de Valois,* dans laquelle Salel a introduit Mellin et Brodeau ; Voulté : *Épigr.*, p. 282, édition Parmentier.

[2] Jean Bertrandi ou de Bertrand naquit à Toulouse en 1470. Il était petit-fils de Jacques Bertrandi, avocat au Parlement de Toulouse en 1480, qui se fit dominicain, et frère de Nicolas, président au Parlement de Toulouse, qui testa en 1548 et laissa postérité. Jean Bertrandi eut de Jeanne de Barras, sa femme, entre autres enfants Guillaume B., avocat au Parlement de Toulouse, plus tard conseiller au Grand Conseil, enfin maître des requêtes, qui fut tué en 1572 au massacre de la Saint-Barthélemy (*Hist. gén. de Lang.*, t. XI, p. 234, 2e édit).

En 1519, le Parlement l'élut capitoul de Toulouse (Lafaille : *Annales,* t. II, p. 16). En 1530, fin décembre, il est un des délégués envoyés à la cour par les États pour porter leur cahier de doléances (*Hist. gén. de Lang.*, t. XI, p. 234). Aux états de 1532 à Montpellier il obtint des lettres du roi ordonnant aux sénéchaux, baillis et juges royaux de résider dans leurs sièges, aux notaires de passer leurs actes en langue vulgaire, etc. (*Id.*, t. XI, p. 235). On trouve dans les *Actes de François Ier* (t. II, p. 225, n° 4953) provision, à la date du 6 octobre 1532, en faveur de Jean Samson, d'un office de conseiller lai au Parlement de Paris, au lieu de Jean Bertrandi nommé conseiller au Grand Conseil. En 1533, il est nommé, grâce au maréchal de Montmorency, 2e président du Parlement de Toulouse. En 1534 il est chargé avec Martin de Troyes, conseiller au Parlement de Toulouse, de pourvoir au recouvrement des deniers des receveurs généraux et particuliers du Languedoc (*Act. Franç. Ier*, t. III, nos 7475, 7482). A la mort de Jacques Minut il fut nommé premier président (Cf. *Actes de Franç. Ier*, t. III, p. 277, n° 8799) et installé le 27 novembre 1536. L'*Histoire générale de Languedoc* (t. XI, p. 255, 2e éd.) donne à tort la date du 17 novembre 1535, ce qui est en contradiction évidente avec l'article sur les Etats de Montpellier, 18 octobre 1536, où figurent comme principaux commissaires du roi le seigneur de Clermont et de Castelnau et monseigneur maître Jean Bertrandi, second président au Parlement de Toulouse (p. 254). (Cf. encore Lafaille : *Ann. de Toul.*, t. II, p. 104). A Pézenas, 13 novembre 1537, les états refusent au président une gratification de 300 livres (*Hist. gén. de Lang.*, t. XI, p. 257). (Cf. pour différentes dates, *Actes de Franç. Ier*, t. III, p. 617, n° 10337, t. IV, p. 70, n° 11320 ; De Thou I, 17, 521 E, 20, 605 E.

Le 12 novembre 1538, le roi le nomma troisième président au Parlement de Paris, et, le 7 juillet 1550, premier président, puis en 1551 garde des sceaux. Veuf de Jeanne de Barras, dont il avait eu plusieurs enfants, il entra dans les ordres. En 1555, évêque de Commin-

ges ; en 1557, archevêque de Sens et cardinal, il mourut à Venise le 4 décembre 1560, en revenant du conclave où fut élu le pape Pie IV. Cf. Vie écrite par son fils François de Bertrand au commencement de son livre : *De Vitis Jurisperitorum*. Tolosae, 1617, Lugduni-Batavorum, 1675, in-4°, et dans les *Vit. Jurisc.* avec les notes de Leicker, Lipsiae, 1686, in-4° ; *Roberti Britanni Epist.*, f. 71, r° ; *Petri Bunelli Epist.*, p. 94, éd. 1581.

Ms. Lettre du card. Bertrand au card. de Maurième. Original. *Ms. de Guichenon*, 17, n° 68. Allut, f. 55, v°. Bibli. de la Fac. de méd. de Montpellier.

[3] Cf. plus haut lettre 12, note 1.

[4] Le ms. a *dignocendis*.

[5] Le poète Maurice Scève, chef de la pléiade lyonnaise.

[6] Obtusum arridet mihi nil : verum omnia acuta
Non facile credas quam mihi, Scaeva, placent.
[Dumus enim a vulgo patrio sermone vocatus
Boyssonus, spinis arbor acuta nimis.
Est igitur gentile, vides, mihi nomen acutum],
Et fluvius patrius nomen acutus habet ;
Est et amica mihi perdulcis nomine acuta,
O utinam ingenium tam nobis esset acutum,
Quam volo quamque opus est : omnia acuta forent.

Jean de Boyss. : *Eleg. lib. I*, f. 39, r°, v°. Ms. 835, Bibl. de Toul. Cf. Vers entre crochets imprimés : Guibal, *op. cit.*, p. 13, note 1.

[7] Guillaume Du Choul, bailli des montagnes du Dauphiné. Cf. *Rev. des lang. rom. de Montp.*, 1894, p. 329, note 1.

[8] Cf. *Rev. des lang. rom. de Montp.*, 1894, p. 323 et suiv.

[9] Jean Fornier de Montauban en Quercy, Cf. *Rev. des lang. rom. de Montp.*, 1894, p. 329, note 3.

Joseph Buche.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

Une nouvelle édition de Pétrarque

Depuis longtemps le besoin se faisait sentir d'une nouvelle édition des œuvres poétiques de Pétrarque, auquel de nombreux éditeurs, depuis Bembo jusqu'à Marsand, avaient nui bien plutôt que servi. Les plus récents travaux de MM. de Nolhac et Paksoher avaient achevé la démonstration des défauts des éditions antérieures. Aussi faut-il signaler avec empressement celle que le savant professeur de l'Université de Palerme, Giovanni Mestica, a longuement préparée et

qu'il vient de mettre en lumière à Florence [1]. Cette édition donne les *Rime* dans l'ordre et avec les leçons du texte original, soigneusement révisé sur les manuscrits autographes ; ce sera véritablement une Vulgate nouvelle qui remplacera la Vulgate ancienne de Bembo. Le professeur Mestica a d'ailleurs publié dans la *Nuova Antologia* (15 decembre 1895) un important article qui est comme la préface de son travail, et où il explique les raisons et la méthode de son édition.

*
* *

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — Programme du Concours pour l'année 1896. — Dans la séance publique qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 14 mai, la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers décernera :

1° *Une couronne de laurier* en argent à l'auteur d'un travail historique, biographique ou archéologique concernant le midi de la France, écrit, autant que possible, d'après des documents originaux.

2° *Un rameau d'olivier* en argent à la meilleure pièce de vers en langue néo-romane.

Tous les idiomes du Midi de la France sont admis à concourir.

N.-B. — Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leurs poésies.

3° *Un rameau de chêne,* aussi en argent, à la meilleure pièce de vers français.

La Société pourra décerner en outre des médailles de bronze, d'argent ou de vermeil aux œuvres qui seront jugées dignes de cette distinction.

Tout sujet politique, toute œuvre attaquant la religion ou le gouvernement, blessant les mœurs ou les bienséances, seraient exclus du concours.

Les auteurs qui, dans les concours de *poésie néo-romane* et de *poésie française,* auront obtenu le *rameau d'argent* ne seront plus admis à concourir dans le même genre de composition.

Les œuvres destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites* et être adressées en double copie et franches de port, avant le 1er avril prochain, terme de rigueur, à M. Antonin Soucaille, secrétaire de la Société, avenue de la République, 1.

Une seule copie suffira pour les travaux historiques, biographiques et archéologiques.

Les mémoires et les poésies porteront une épigraphe ou devise répétée dans et sur un pli cacheté renfermant, avec le nom et l'adresse de l'auteur, la déclaration expresse qu'ils sont inédits et qu'ils n'ont figuré dans aucun concours.

Les manuscrits envoyés ne seront pas rendus.

Les lauréats qui ne pourront pas assister à la séance publique sont priés de faire retirer leur prix.

[1] *Le* Rime *di* Francisco Petrarca, *restituite nell' ordine e nella lezione del testo originario sugli autografi col sussidio di altri codici e di stampe e corredate di varianti e noteda* Giovanni Mestica. Un vol. in-16 de 732 pages, avec portrait. Florence, Barbera, 1896. Prix : 7 francs.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

LIVRE DE COMPTES DES OUVRIERS

DE NOTRE DAME LA MAJOR D'ARLES

(Suite)

Fos 90, 91 et 92 du Livre de Comptes des Ouvriers de Nostre Dame Majour (d'Arles)

La despensa de la campana Marie facha per nous Jaumes Richard et Gonin de la Torre çoma hobriers (1495)

Et primo per ung quintal et sinquanta et dos lieuras d'estanch fin que aven comprat en Avignon a rasoun de xxiij fl° et vj g° lo quintal que soma..	fl° xxxv	g° viij	d. xiiij
Plus per v quintals et x ℔ de roseta a rasoun de xiiij fl° lo quintal...	fl° lxxj	g° iiij	d. xij
Plus per lo pes de la dicha roseta..	—	—	d. vij
Plus per lo carbon et los sacos per lo metre et de polomas per los cordura.	fl° vij	g° vij	d. ij
Plus a lous portafaix per oportar o Rose.....	fl° vij	g° vj	d. viij
Plus a la filha de la garda per gardar las causas sus dichas.....	fl° —	g° —	d. iiij
Plus a lo barquier que o adusses en Arles enclus lous peagis.....	fl° i	g° ij	d. x
Plus a lo portafaix que o descarget de barca en terra.....	fl° —	g° —	d. xij
Plus a Johan Reynier per o portar ambe sa carreta a la Majour.....	fl° —	g° i	d. viij
Plus per la despensa de my Gonin de la Torre et de Mestre Johan lo campanier que aven fach en Avignon per comprar las causas susdichas que y esten v jourts a causa de mal temps que non podian passar en-			

clus sertens repasses que aven pagat per Mestre Aubert lo peyrollier lo cal nos condusi per comprar lo dit metalh..... fl° iij g° i d. viij

Plus per lo port per [loportar] et lo tornar..... fl° — g° — d. —

Plus a la molher de Mestre Guimon lo rodier per ung tronc d'orme per fayre l'aubre de lo mollj..... fl° — g° viij d. —

Plus a Mestre Johan Loduc per fayre lo dit aubre et per lo dessendre de la campana vielha..... fl° — g° viiij d. —

Plus a Loïs Verdiera per iij voutes d'argilla..... fl° i g° iij d. —

Plus a lo varlet de Loys de Rodes per ij saumadas (sic) sauadas de lenha de Crau..... fl° — g° v d. —

Plus a Peyron fustier per j cruvel per passar la terra..... ff° — g° i d. —

Plus a Mestre Peyron Gareys per de canebe per lo mollj..... fl° — g° v d. —

Plus per vij l. de candelles..... fl° — g° v d. —

Plus a Monet Sauget per anar querre de sable per le dit mollj..... fl° — g° — d. viij

Plus a Gillet Catin per lous pals per lo fornos..... fl° — g° iiij d. —

Plus per ij carretadas de lenha de Crau..... fl° v g° iiij d. viij

Plus a mestre Henric Sietour per lo fil del ferrj per lo dit mollj..... fl° i g° viij d. —

Plus a mestre Tibaut Chanssat per de borre per lo dit molly..... fl° — g° i d. viij

Plus per de corda fina et de saïn.. fl° — g° — d. viij

Plus a Johan Monet per ij garbas de lenha enclus lo port..... fl° — g° ij d. viij

Plus per la post de leschandalho per lo dit mollj..... fl° — g° iij d. viij

Plus per iiij clavels per lo dit mollj. fl° — g° iiij d. —

Plus per de ceu per lo dit mollj... fl° — g° iiij d. —

Plus a Monet Trevan et a l'ospitallie de la Trinitat per de partegas et de vergant per garnir lo dit fornos. fl° — g° vj d. —

Plus a ij manobres per vj jornadas e mieja..... fl° ij g° ij d. —

Plus per mieja ℔ de ciera nova... fl° — g° ij d. viij

Plus a lo rodier de lo mouton per de bilhons per mesclar ambe lo carbon fl° — g° vj d. viij

Plus a mestre Peyre Vincens per la colombeta et lo tap..... fl° — g° viiij d. —

Plus a Mestre Johan Loduc per fayre lous cavalletz de las boujas.... fl° — g° vj d. —

Plus en de peys per la bregada que ajudet a lo fondre..... fl° — g° viij d. viij

Plus en de cart per lo beure de aquellous que ajuderon a trayre la campana de terra..... fl° — g° iiij d. —

Plus a Mestre Frances lo fornier per lo pan..... fl° — g° vij d. viij

Plus a Mestre Arnaud lo potachier per i bar de vin..... fl° i g° iij d. xij

Plus per los boujas a los fabres et serralhiers..... fl° ij g° xj d. —

Plus a ung Mandrin per v ℔ de mitralha a xiiij patacz la ℔..... fl° — g° viij d. xii

Plus a Mestre Guilhem Steve per xxx ℔ de j peyrol e de bassinas a rason de ij gros la ℔..... fl° [vj g° — d. —

Plus a dona Johana Gardana per j peyrol pesant v ℔ e mieja a lo dit pres. fl° — g° xj d. —

Plus a dona Catherina Boyera p. una bassina pesant vij ℔ e mieja a lo dit pres..... fl° i g° iij d. —

Plus a Mestre Honorat Boyer per j tizan pesant iij ℔ e mieja a lo dit pres. fl° — g° vij d. —

Plus a dona Marthona Villassa per j peyrol e ij bassinas pesant xvij ℔ e mieja a lo dit pres..... fl° ij g° xj d. —

Plus a mestre Aubert Castanhic

per xxxxiiij lh. e mieja de peyrols que aven comprat de plusours per ly tornar enclus per lo recoyre ij g°. .. fl° vij g° vij d. —

Plus a Mestre Johan lo campanie per la faysson de la dicha campana.. fl° xj g° — d. —

Plus a Mestre Johannon Miquel per orres per lo bout..... fl° — g° vj d. viij

Plus per miech cent de clavels per lo dit bout..... fl° — g° j d. —

Plus a Mestre Johan Rodet e a Mestre Johan Loduc per l'autre bout e per lo montar e reclavar la campana vielha..... fl° xvij g° — d. —

Plus a Mestre Johan de Bertanha tant per lo batalh como per l'autra ferramenta per la ferra et lo defferra de lo premier bout et alongar la dicha ferramenta et tornar ferra l'autre bout. fl° xx g° — d. —

Plus per ung cent de clavels lou centz..... fl° — g° iij d. viij

Plus a Mestre Thomas Blanc per iij jornadas que a estat adobar la fenestra de la dicha campana..... fl° — g° — d. —

Plus a Peyron Deydier per xj jornadas que ajudet a lo dit campanier a fayre lo mollj..... fl° iij g° ij d. —

Plus a l'ostessa que a lojat lo dit campanier per dormir..... fl° — g° v d. —

Plus a lois Audeffre per la correja per ligar lo batalh vj g° et iiij deniers per de corda..... fl° — g° vj d. iiij

Plus per fayre adobar la taulissa onte si fes lo dit mollj..... fl° — g° i d. —

Plus per la despensa de lo dit campanier a ij gros de lo jourt de xviij d'octobre fins a vj de decembre que sont L jourtz..... fl° x g° v d. —

Plus ly aven fach sa despensa de xxx de decembre fins a iiij de jenoyer

entretenent lo per ly fayre son pagament que son vj jourtz..... fl° i g° iij d. —

Plus ly aven fach sa despensa quant o dit vent per querre l'argent per lo resta de lo metalh lo qual vent ij jourtz davant Sant Anthonj a lo qual devian fayre lo dit pagament et non poguian — iiij jourtz..... fl° — g° x d. —

Plus ly aven fach sa despensa quant tornet per querre lo dit argent et non lo podian pagar car non podian ren culhir de xxviij de jenoyer fins a viij de febrier que son xij jourtz..... fl° ij g° vj d. —

Plus aven pagat a Anthonj Bona tant per lenha coma per de pals d'orme et ij cordes per netejar la dicha campana que soma tout..... fl° — g° viij d. —

Plus a Johan Reynier per ij voutes de terra per lo dit fourt..... fl° — g° iij d. —

Plus aven pagat de l'argent de lo talh per la cayssa que aven fach fayre per portar las reliquias enclus lo ferra..... fl° ij g° ij d. —

Plus a Mestre Guilhaummon Amorous per son candal sa cande-quantum). fl° i g° — d. —

F° 22 *Siec si la resetta de la candela cremant davant la grant autar de Nosta-Dama la Major d'Arle, resepudo per nos: Bertomieu Berle et Juhan Audet e mi Jaumes Lombaret, hobriès de l'an mill iiijiiij°lxxxv.*

Et p° a xi de abril, avent reseput de Monet Sabatier e Esteve Grimaut, gagiers de l'arma de Loisa moler d'Eugonin lo fornier, laisada de Bautesart Someire, a leisat a la candela — d. viij.

F° 24 Item de Jaumes Lombart e de Johan de Heynaut per la pension que fan de dona Mona Gontiera molher que fon de Guilhermin Piquet — xxx g°.

[F° 27] 1488. Item aven ressauput de Miquel dels Estrechs,

pastre, per la fustalha vielha dessus lo grant autar de la gleysa iij florin i gros.

Item de la Quista de la lana de Sant Marc levant lo ters per la pena d'aquel que a culhit la d. lana — viij fl° ij g° xii d.

[27 v°] Item, aven ressauput de dona Colleta Tropina per lo legat de son marit losquals aven mes d'enfra lo cofre de Sant Marc — x fl°.

Item, aven ressauput del talh fach per la d. gleysa et de alcunes personas coma costa al libre del talh — xxx g° iiij d.

Item, de Johan Audet que avie j sestier de blat del talh aven vendut lo d. sestier de blat al sarralher — xiiij g°.

[F° 29] *1488 fins al an lxxxix°.*

Item, pensa lo d. Guilhem Steve aver ressauput de dona Johanna Cotelleta per lo tresen d'una vinha pausada a la Peyra Plantada coma consta per Me Gillet Candelier[1] — fl° ij.

Plus, pensa aver ressauput de la quista de la lana de Sant Marc reservant lo ters a Jaco Chainez que si es venduda e a ressauput fl° ix d. viij.

Item, per ung legat fach per la molher de Guilhaume Speron lo jove — g° 1.

[F° 34] *Siec si la ressepta facha pev Jacques Chabrie, obrier de la dicha gleysa l'an mil iiijc lxxxxj.*

E p^e a ressauput de sen Johan Audet e sen Lois Calabret, obriers vielhs, salhis a Pascas passadas e rendeut lurs contes a iij de jung, not. mestre Johan Seguin, la soma de fl° vij g° j d. iiij.

[F° 72]. Plus a 24 de novembre (1482) de l'an sus dich es venguda la possession generale de Sant Trofeme uu dimergre e porteron lo cap de Sant Trofeme e los senhors consos ambe los senhors canonges hordeneron que se fesa lo sermon de las novelas que nostre siro lo Rey de Fransa a mandat en esta vila fes lo d. sermon paire Bertomieu prior de los predicadors e declaret las dichas letras.

[1] Notaire.

Et aquel jort aguen la cadiera de las donas mongas (de S. Cesaire) per far lo d. sermon aven pagat en aquel que la ducha ettornada a lo d. Monestier 4 deniers.

Plus a 26 de nov° de lan sus dich aven pagat à Martin portier de lasivesquat que a sinat mestre Juhan Dudon e mestre Remon Abert (notaires) coma percurors de los cretiers de mestre Yves Rosel per pasdiers en la causa de lo legat de Antoni Franquo de las sensas que lo d. Franquo a laisat als anniversaris de nostra gleisa e los ciergues à lobra — Notari lo d. Abert.

Plus a p° de decembre a pagat à mestre Bernat Dulasau argentier lo cal a facha la corona de Sta Catarina et car sa *suogre* (belle mere) Dona Estevennetta Lamberta li avien fach faire la dicha corona car la dicha Dona Lamberta era quistana de Sta Catarina e dit lo dich argentier quel avie agut de sa suogra des florins et de madama encaras autant et car la dicha corona non es ben facha an hordenat los paroquians que agues fl° I. g° d.

Plus a XVI de desembre aven fach enebir e defendre per lo servent de l'ascevesquat à Margarida moler de Jaumes Clement pastre et à Monet Mason que non aguese a pendre ges de la pecunia ques dedins lostal de lo d. Jaumes Clament e à la dicha Margarida non laguesa a vendre suspena descumengeuge et de sent ℟. notari mestre Felip Mandon et aco p. laestutusion que a fach a la dicha gleisa.

Plus lo d. jort (17 X^re^ 1482) hay pagat à Martin Servent de lascivesquat que a comandat à mestre Bertrand de la Vouta que bailesa lo proces de la gleisa contra maistre Yves Rosel de lo legat de Antoni Franquo que Dieu perdon d. IIII.

Plus a 18 de desembre ai pagat a mestre Bertrand de la Vouta per lo proses de la moler de mestre Yves Rosel coma eretiera de sen Antoni Franquo lo cal proses a beilat a mestre Remon Abert notari de lacivesquat coma costa per una apodisa — g° VIII.

Plus a XVIII de X^re^ aven comprat de ma comaire Alis la cordiera I ℟ e miech carteron que falie per far las cordas.

Plus ai comprat una corda p. la groso campana.

Plus le jort VII de janvier a pagat a mestre Remon Abert notari de lascivesquat lo cal a tirat una letra citatoria per

mandar en Ais contra los eretiers de la moler de mestre Ives Rosel la calla fau ciretiera de Antoni Franco Costa la dicha letra ambe lo sagel g° ij.

Plus x de janvier aven comprat de Jehan Corba mesier? ung cofre de sipres sensa cubersel per tenir corpus Domini en larmari car non ausan tenir la caisa dargent car la porta de la gleisa se sara per deforas.costa de compra la dicha caisa. g° ij d. x.

Plus a xi de janvier mile iiij° lxxxijj a nativitat aven pagat à Janon Miquel fustier p. la cadiera per far los sermons la cal cadiera es portativa e la dicha cadiera si es pagada de l'argent de Micolau e de dona Peirona sa moler. fl° iiij g° viij.

Plus a xiij de jenovie a mandat p. Guilomin Berlo en Avinhou e li ai donat comesion que compresa xxij pans de Hostada (Ostende) dEnglatera p. far dos floques negres desavech florins de la cala soma ja 3 fl° 6 g° de largent de mon compaire Urban Benat de las obras de largent de larma e lo resta de Micolau e de dona Peirona. Son fl° xiiij g° xj d. viij.

Plus a xxij de jenovie ai pagat a mestre Juhan Dedon notari qua tirat lo testament de Jaumes Clament que Dieu perdon per las estetision que a fach a lobra e p. lo cart de tossos bens et lautre cart a lespital de Sant esperit de lare merevilos et lautre cart a lespital de lo Bore et lautre cart à lespital de la Trinitat (des pèlerins) aven pagat p. nostre cart a lo d. mestre Juhan Dedon en presensia de monet Sabatier de nostra paroquia. g° vj.

Plus a xxiiij de jenovie ai comprat una pesa de tela et una cana mais so es xij pans de tela verda per adobar los vestis vers et vj pals de tela roja per garnir lo frontau en que son los apostols et xx pals de tela persa p. lo compliment de l[a] bordura de lodiaque et sus diaque dostada (d'Ostende) costa tot..... fl° i. g° vj. d.

Plus lo xxvij de jenovie ai pagat a mestre Peiron Vinsens seralie que a fach la ferramenta de la taula-costa. fl° viij. d.

Plus a iiij de febrier ai pagat à mestre Peire Gobin brodor d'Avinhon p. viiij jors que a demorat p. adobar los vestis vers e los diaques et sus diaques e una casibla roga e lo parament de los apostols e lo vestis negre e nos a facha ung parament davant lo grant autar de la seda de un carels viels anbe

una roga e ung autre parament cotidian roge a estat en totas aquestas causas nou jors coma desus à iiij g° lo jort. fl° iij. g°. d.

Plus ai comprat de lo sus dich mestre de seda roga p. farletras de lo dich parement fach de los carels. fl° g° iij. d.

[F° 73] 1782. Plus a xviij de febrier ai comprat de mestre Peiro Gobin brodor d'Avinhon los hofres per lestolas dor per garnir los floques dostada — coston — fl° ij g° ij.

Plus a xxvj de febrier aven pagat a lo magistre de mestre Bertran de la Vouta per la sistatoria que a portat en Ais de la cort de monsenhor de Arle contra los eres de mestre Yves Rosel e de sa moler coma eiretiera testamentaria frauque los cals eretieras demoron en la vila de Ais e son es la fila de lo d. mestre Yves e moler de mestre Anton Roc de Ais e l'autra eiretiera es la moler de Trefume fil delo d. mestre Yves et fila de Ugon Jaufret de Ais. Aven pagat a lo d. magistre p° la sequsion de lo dicha sistatoria facha en Ais contra la dicha las ij eiretieras iij g° et p.

Plus a xxvj &a.,.

Plus a xxvj de mars mile iiij°-lxxxiij ai comprat de siera nova per la luminaria viij fl° de siera nova p° far la luminaria a rason de iiij g° iiij d. la lievra fl° ij g° ij d. la cala luminaria pesava bruta ho viela xij ℔° e a pesat nova xxj ℔°

Plus a pagat a mestre Anthoni lo seralier demorant costa Santa-Lusia que a fach ij cantonieras p° las dos grandas berdolas? e ij frachisas p. los bans de cumengar ambe los clavels g° iij d. ij.

Plus aven crompat de mestre Peire pamier casiblier abitant de Tarascon viiij pans e miech de bort de autalisa p° los paramens de los floques negres a rason de xviij g° la cana monton fl° i g° viiij d.

[F° 74]. Plus a xvj de mars aven comprat de mestre Peire Gobin brodor abitant de Belcaire una eros dor quel nos a pausat sur un drap de mors dostada negra la cala eros a de lonc V pans et de large iiij pans de Avinhon e a los dos caires a J.-C. e a los autres dos caires a Maria ambe ungna Rodador tot e dos colas per los floques negres en que ja en letras dor Requiescant in pase aven pagat de tot — fl° iij g° — d. —

Plus aven comprat et pagat de Lois Bariera fator de sen

Jehan Libel marchant de Monpelier xx pans et miech de damas blanc p° far la capa que nos comandet monsenhor de Dinha cant visitet nostra gleisa a rason de xvxvj gros lo pan monta — fl° xxvij g° — iiij — d. —

Plus aven fach la bugada de la gleisa p° ij garbas de lenha a xiiij d. la garba e p° ij brocs de sendres i g° viij d. e par la fema que la lavada viij d. monta tot g° iij d. ij.

Plus aven mandat lo dimecres sant a lo dich caseblier que nos mandeson lo drap de mors p° parar lo divendres sant e lo manden querir p° Jehan Imbert revendaire a despendut lo d. Jehan Imbert p° pasar de Belcaire a Tarascon car fasie mal tems de vent d. viij.

Plus a ij de abril aven comprat e fach pres ambe mestre Peire Gobin per xxiiij pans d'offres p° los floques de los diaques de Jaumes Clement e iiij escusels sus seda persa e las letras dor escrichas agut lo d. Gobin de tot aquo — fl° iiij g° iiij — d. —

Plus aven pagat a monsenhor lo dotor monsen Lois Decuers perquraire de la gleisa per son cando — fl° j g° — d. —

Plus a xviiij de abril aven fach scitar los hobriers novels so es mon compaire Berlo et mon compaire Honorat Paian a resebre los juels de la gleisa davant monsenhor Lufisial aven pagat — d. viiij.

Plus a xxviij de jun de lan susdich enanas a monsenhor lasipreire lutenant de monsenhor Lufisial mon compaire Berlo e jeu Jaumes Lombart e li aven dich coma nostres curas monsen Anthoni Chameti e monsen Anthoni Candeleri demanan Corbarias? en la mesa matiniera de lo dimergue a lo solel levant la cala mesa fa dire monsen Glaude Imbert Retor de lo capela de Peire Sauvestre e lo d. monsen Jehan Monge asipreire e lutenent de monsenhor Lufisial nos a dich que li mandesen Martin lo sirvent de lacivescat e lus a fach comandar a tos dos que sus pena descumenge e de xxv fl° non aque son a donar corbasion a la dicha mesa non anestat p° lo d. comandament a iij dimergue que non si es dicha e si non agut lo d. jors si non ij mesas agut lo d. servent — d. iiij.

Plus ai pagat a lo susdich Pomier p° compliment de tot cant li era degut coma costa p° una podisa de sa man propia &a...

Plus aven comprat ij brocs de sendres de Tomasa Asana,

an costat ij g° j garba de lenha de Goneta costa xiiij d. p° lo tinel iij d. a la fema que la lavade viij d; soma tot — g° iij d. viiij. —

[F. 75 v°] 1483. Plus es veritat que en lostal que Toneta a leisat a lobra de la gleisa fon logat a Toneta Senchiera e Madama labadesa de Mostier non voguet que la dicha Senchiera ivenguesa demorar e demostie voler lou quitet e lo loguet a ung baralier Auvernhas e nos beilet coma par a tras ung fl.

en continent quel fon dedins volontie lo pres el e tos sos enfans que non i restet sinon lo moler e j fil e en leisat lostal incontinent aven agut regret a la pauretat e li aven tornat g° iiij — d.

Plus a v de hotobre aven mandat Juhan Castanhon à Tarascon p. portar los hornaments que avian a benesir los cals hornaments aven mandat a mestre peire Pomier casiblier per los portar en Avinhon p. benesir e car lo d. casiblier non ero a Tavascone lo d. Castanhon la restat ij jors agut, fl° — g° viij. d. vj.

Plus a xx de hotobre de lan susdich aven vendut lostal de lobra que laiset Micolau Bonie a lobra laven vendut a Peire Veron brasier lostal et la crota e vergier Desclas coma costa per mestre Jehan Seguin lan e lo jort susdich p. lo pres de vint e dos florins son xxii fl. franc de tregen a la gleisa a pagat de contant x fl° e a san Miquel prochanament venent deu pagar vj fl° e los autres de lo d. terme en un an aven pagat a lo d. notary — d. viij.

Plus aven pagat a Mestre Amant Debihan barbier pereuror de la conhada (belle-sœur) de Monsen lo Prevo de Casa coma a testifiquat mestre Peire Barbieri notari de lasivescat fl° x. g°.

[F. 76]. Plus a xxiij de hotobre de lan davant nomat aven pagat a mestre Felip Mandon notarj de Lascivescat p. las despensas que a fach mestre Amant Denihan pereuror de la conhada de monsen lo privo de Casa agut lo dich notary — g°, vj — e aven depositat xviij g°, entre las mans de lo d. notary xviij quel demanda p° miego cana de tela de que aven fach benesir que era de lo d. de Casa e non vol que la paroquia laga e lei fant rendre cant sera venguda et apres Tosans.

Plus a lo secretary de Monsenhor de Troias Jean Cossa Cte de Troie, &a...

Plus a la salida de Belcaire &a...

Plus p. la barqua que aduch los susdis vestis de Tarascon fins aisi &a...

[F° 77]. Plus a viij de abril 1484 ai pagat a monsen Pons Alari rendier de la Santa Maria Madalena la sensa de lostal de la gleisa lo cal fon de Toneta que Dieu perdon e fa de sensa a la dicha gleisa iij sous e vj deniers coronas et a lo terme de Sant Miquel e li ai pagat p. tres ans p. lan Lxxxj. Lxxxij e p. lan Lxxxiij so es g° viiij d. viiij.

Plus a xiij de abril aven pagat a monsenhor lo dotor monsen Lois de Cuers p. son trebal lo cal es acostumat de li bailar tos los ans ung florin coma costa par una podisa facha de sa man propia fl° j.

Plus a xxx de aoust aven cambiat la basina de laigua senhada ambe una nova car la viela era traucada e li aven tornat a lo d. peirolier que demora al port fl° i. g° iiij.

[F° 79]. Et p. a xviiij de abril aven fach faire ung anevesary per mestre Bernat Pasarieu (Passarini, not°) e sa gens e p. aquelos que lestengut aven fach dire iij petitas mesas una granda e p. la siera a loferta e largent oufert e los clergues tot g° vj — d. — viij.

Plus aven pagat a Martin de lasivesquat que a sitat monsen Jehan Sanget que laven fach sitar de comandament de monsenhor lufisial, car gardet Jehan Martin quistan de las armas que non fesa part à l'obra coma es acostumat de antiquitat e lo d. curat vol tot e non si ten content coma an fach plusors senhors capelans que servien mieu Dieu e la gleisa quel coma era Monsen Ganhaut, Monsen Beraut, Monsen Pascal. Besa questat lo permier Monsen Peire Conherat Monsen Jehan Benet et plusors autres Monsen Glaudo Imbert Monsen Benesy Monsen Ugo Filati Monsen Ausias Guimont Monsen Peire Rafin e plusors autres p. lo d. servent — d. viij.

Plus aven pagat lo permier jort de may e mestre Janon Miquel fustier que adobat la petita campana bona p. sa pena e clavels en tot — g° iij d. viij.

Plus a vij de may aven pagat a mestre Jehan Seguin notary e p. son cando de l'obra e de l'an passat car mon compaire Paian non le paget. g°, vj.

Plus a d. xv de may aven comprat una lardiera p. la grosa campana costa — d. vj.

[F° 79 v°] 1485. Plus a xxx de hotobre en anas a monsenhor Lufisial nos querelar de monsen Jehan Sauget nostre qurat que diluns la Vigilia de Tosans, lod. monsen Jehan per que fon dimergue de sa propria volontat a pres lo basin de l'uferta e a demanda a las armas enquaras que monsenhor L'ufisial aguese fach hordenansa que nos aguesa à laisar en nostras costumas en pero lod. dimerque xxviiij de lod. mes el a fach aquela quista e de grant volontat quel avié de faire quista laiset de faire los aquntes entro a la comunion e monsenhor quant ausi li fes comandar sus pena dese umenge e de cinquanta lieuras quel non aguesa plus à eu lir elo fes sitar a lestansia del percuror fiscal e larestet judisialment e li comandet sus la dicha pena que non aguese plus a mesclar ne querir. Notari Mestre Felip Mandon. Agut Martin de lod. comandament d. iiij.

L'an susdich mile iiii e lxxxv e a sinc de novembre monsen Guilaumes Monier sacrestan de la santa gleysa de Sant Trofeme et monsen Glaude Imbert del nombre de vinet e percuvadors de los enevesaris de la dicha gleisa nos an avisat à nos autres Bertomieu Berlo e Jehan Audet e mi Jaumes Lombart, hobri ers, como Dona Moneta Gontiera, que fon moler de mon compaire Sen Guilemin Piquet en la presencia de lo l. Sen Guilemin Piquet, la dicha Gontiera et laisat als senhors canonges e senhors benefisiers de Sant Trofeme sa part de las posesions que ela a en la tera de Arles coma son teras, vinhas, pras e paluns ambe tal pati que los dis canonges e beneficiers pagon a los enevesaris de Nostra Dona la Major cinquanta florins encontinent apres son tres pasament la cala causa non sy es facha fins al jort present. lod monsen lo Sacrestan coma per curor de los enevasaris e mon compaire Piquet e nos autres Bertomieu Berlo e Jaumes Lonbart (mon compaire Iehan Audet non y pot venir p. lo mal de son pé) auen monsenhor Lufisial e denfra sa cambra espauseron a lod. monsenhor Lufisial la volontat de la dicha Gontiera e feron fe de lo testament e d. Piquet mes e remes las dichas posesions a lo d. monsen lo Sacrestan en non de los senhors canonges e benefisias de Sant Trofeme retengut a el los frès coma a laissat la dicha testares e lo d. monsenhor y a pausat son decret e comandat monsenhor Lufisial que lo d. monsen lo Sacrestan

coma percuror tant en non sieu coma enon de monsen Glaude Imbest coma percuror de los enevesaris nos beileson a nes Bertomieu Berlo e Jaume Lombart coma obriers de Nostra Dona la Major los dis sinquanta florins e aqui memes los nos bailet coma costa p. mestre Fhelip Mandon, notari de Lasiverquat. — Testimony : monsen Jehan Belot e monsen Pons Ylary et aussi a nos comandat lo d. monsenhor Lufisial que fesen miech enevesary, hapres agut lo d. notary de lo d. argent nonestant que monsenhor Lufisial ha hordenat que l'obra lo pague atendut que los tregens de las sensas venon à l'obra coma los autres enevesaris. Agut lo d. notary g° j d. xij.

[F° 83] Item del mes de janvier aven pagat a mossen Authoni Gemault, secondary de la Major p. l'aniversari dich en la d. gleysa, consta apodixa de sa man ij g° viij d.

[83 v°] Siec sa so que nos Guill^me^ Steve, Philibert Parisot et Peyron Agut, obriers de la Major, aven despendut de nostre an acomensant l'an lxx xvij e finissent à Paschas l'an lxxxviij.

Et primo aven despendut et paguat à Gregory Peyrart Roddier p. ij. post d'alba per far la porta q. va de la gleysa en la claustra xj g° xij d.

Item aven paguat à Dona Jaumeta la revendeyris p. de Clavel, de clavar la d. porta iiij g° viij d.

[F° 84] Item à Angel lo cotonier de tella per far lo sobresel pendent sur lo grant altar ij fl° ij g°,

Item per de fil e de tachetas per cordurar e plantar lo sobresel ij g°.

[F° 84]. It. Plus per cordas per staquar lo subresel e la lanterna — vij g°.

It. Plus per clavels per clavar lo revestiment del subresel p. los anels p. tenir lo d. subresel que a fach Peyron lo Fabre — vij. g°.

[84 v°]. It. Pensa aver pagat a mestre Anthonj Fet argentier in déduction de so q. ly es degut del cap de Sant Marc — xij fl°.

It. a Me Jehan Miquel fustier p. una stagiera facha p. portar lo cap de San Marc — viij. g°.

It. p. lo cantar dels confrayres de Sant Marc aven paguat al curat — iiij. g° x d.

It.. p. lo degast de ij lorchas per acompagnhar Sant Marc à rogacion lan Lxxxvij. a mestre Briant — vj. g°.

It. aven paguat à Me Johan lo pintre p. lystoire de Sant Marc que fon joguada lo jort de lostia — i fl°.

[85]. It. de d. argent p. rejunher la arena e la caux q. eran denfra la gleysa a j canton — j. g°.

It. aven prestat del d. argent a Benet Dodon per paguar lo sire pascal que el avié fach fayre l'an que era queston soes l'an Lxxxvj — v° fl°.

[85 v°] 1488. It. pensa aver pagat lo d. Guilhe Steve à Me Anthonj Fet argentier p. obrage que el a fach à Sant Marc en v sestiers à xv g° lo sestier — consta p. sa appodixa — fl° vj. g° x. d. viij.

It. lo xxiiij^e de abril a baylat a mestre Monet del panier de l'argent de Sant Marc del consentament dels parroquians per la capella de San Veran — fl° iii. g° iiij.

Plus del consentament dels d. parroquians a paguat una autra veguada per la d. capella de Sant-Veran et de l'argent de Sant Marc — fl° vj.

It. pensa lo d. Johannon Miquel aver despendut per far netéjar et empésar los corporals de la gleysa — g° i. d. viij.

[F° 86]. It. p. j. candelabre fach p. tenebras p. la d. gleysa — g° x.

It. plus per adobar et far lencastre per Corpus xpi — g° j.

[87 v°]. It. Plus p. fayre amonestar una fema q. fa sensa a la d. gleysa — d.xiiij.

Plus a d. xvj de may p. una corda pma p. las campanas — g° j. d iiij.

Plus p. de tachas p. parar Corpus xpi — d. viij.

Item p. una moneccion e escumenge p. la d. gleysa — g° i. d. xij.

[F° 88]. Et primo lendeman de la festa de monsenhor Sant Marc p. lo cantar de la confrayrie como es de costuma — g° vj.

Plus a xvj de may p. una corda pma (prime) per las campanas. gr. j d. iiij.

Plus a mestre Jehan Seguin p. lotirar de lo prosses (procès) qtra Anthoni Bertomieu p. nostra pt (part) — fl° i. g° viij. d.

Plus a mestre Lois de Cuers per son candol — fl° i.

Plus à xxviij de jung a moss^{or} lo ministre de la Trinitat p. alcunas despensas menudieres que el avié pagal de son ppri p. las esseeucions fachas contra Anthoni Bertomieu so es xxviij g° de la cal soma aven pagat lo quart à Me Jehan Seguin q. avié comission de o ressebre p. lo d. moss^{or} lo menistre — g° vij.

Plus adi 31 de octob. p. far adobar la petita † que era rota e per la escurar e p. las cadenas de lo ensencier de las festas — g° vij. d. viij.

Plus a 27 de abril a mest. Peyre Anffous p. nostra part de las sportulas de la senteneia que font donada contra Anthoni Berthomieu — fl° i. g° i.

Plus lo dijous sant à Me A. Fet. &..... et ij g° p. lo vin à los varletz que au besonhat.

Plus a la nosa de Sen Berlo p. pausar los draps de seda a l'auba de los vestis roges et per ij estrenchedos que adobet enclus vj patacz de fil de seda p. lous diche *estrenchedos*

Plus a mestre Anthonj Fet. &..... dous ducatz que fou — fl° vi. g° vj.

[89]. Et primo adi iiij de mars 1493 a pagat à lous servitours de monss^{or} de Sant Pol cant vesitet é sagret lo grant calisse — g° iij.

[F° 92]. Electio operariorum ecclesie nostre Domine de majori anno Incarnationis 1498 et die descima sexta mensis aprilis que fuit lune et secumda Pasche Dni. Noverint universi quod congregati in viridario ejusdem eccle de majori. Discretos viros Miquael Del Destrech, Honoratus Berni, Guillelmem Stephans, Anthonius Mayo, Philippus Cornilhe, Jacobus Lombard, Glaudius Carrossis, Barth. Speroni, Johanus Girardi, Anthonius Rebolli, Stephanis Grimaudi, Alias Tabusteri et plures alii parrochiani ipsius eccle &..... Elegerunt &..... Actum ubi supra presentibus ibidem magistro Jacobo de Novis Barberio et Vitalis de la Cros, cléderio, testibus e me Guillelmo Amorosi notario. Elegerunt pro bassinerios et pro animarum purgatorii Petrus Besar et pro cerey Pascali Joh. Girardi.

[Fol. 93] 1498. Ratio sive compota discreti viri Antoni de la Tor Alias Darmas. Et p° Recepta.

Et p° dis aver reseuput la d. Anthoni de la Tor alias Darmas de lintrada del loguier de lostal de la gleysa de la Major — iij f° iij g°.

Item plus dis aver reseuput de Dona Doucela Rebolla la censa que fa p. l'an mil iiij^{c}Lxxxxviij — i f°.

It. plus a reseuput de Mons. lo Corresier de Montmajor p. la censa de sa vinha que fa à la candela per l'an sus d. — i f. vj. g. xij d.

Item &... de Glaude Carros la censa que fa à la candela, &..

[F° 99]. Item &..... una corda per la petita squilha — i g°, ij d.

Item plus per ung cire p. la candela de dos ℔ mens una once à razon de v g. la lieura comprat de Johanon (Chamant) la potecary.

Plus dis aver pagat à Mons. Guillè Chapin p. adobar lo libre del batejat et reliar lo saltery, monta. viij d.

[F. 96 . Plus a vi de novembre que nos fe sitar Peiron Agut et Gonin de la Torre, quomeses de la quampano grosa darrierament facho per nos voler quostrenie vo far quostrénie de que los hobriers pagueson la materia que los dis quomises avien quonprat per la dicho campana p. lo dit terme aven pagat a mestre Peire Gilhot que a tengut per lobro — g° x d. xij.

Plus aven pagat a mestre Peire Barberi [1] que nos a tirat uno monision quontro aquelos gagiers d'aquelos que non volon pagar, g° x d. xiiij.

Plus à xxv de novembre que es lo jort de Santo Quatarino aven fach fayre l'eneversari general per tous aqueles et aquelas que an donat ornaments à la dicho gleysa.

Plus aven pagat a mestre Lois lo saraier p. los quan lelabres que estan subre lesquabel et p. adobar 1 des quandelabres et adobar la lanterne g° — v.

Plus a primo de genebier soi ieu Jehan Audet anat en Navinhon ay comprat des quordons quàt nonaviè plus de bénézis quoston — g. viij d. iiij.

[Fol. 97]. Plus aven fach adobar lo matal de la grosso quanpano novo a mestre Lois lo saraier nebout de mestre Peire lo saraier et aven fach adobar à xxiiij jort de mars queras la vegiela de Pasquas et nos quostes — g° viij.

[1] Pierre Barberi, notaire, dont une partie de la maison était sur l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville, et dont l'autre partie subsiste encore entre ce monument et la maison du Roi ou le palais.

Plus avent pagat a mestre Honorat Masinbert (Mainbert) escrituras de subre dichos autres tres — g° iij,

Plus aven pagat à mestre Gillet Quandeleri (Candelier notaire) per uno letro monetorie quontro los paroquians so es — d. vj.

[F° 98]. Plus aven quonprat dos quanos et miecho de satino per feyre la quasible negro et quoston xv g° la quano se montont. fl. iij g° 1. d. vj.

Plus aven quonprat dos quanos de tello pso (Perse) p. fayre la foraduro des vestis negres et quoston g° xj d. viij.

[F° 99]. Procès-verbal d'élection des fabriciens de l'Église de la Major du 24 août 1508 « Congregati consilio parrochianorum venerabilis ecclesia parrochiatis Beata Maria de Majori in claustro ejusdem ecclesie in quo fuerunt presentes probi viri Fulquetus Olivarii, Illarius Mayo, Phetinus de Portu, Raymondus Rebolli, Johannes Cheynerij, Humbertus Marthegulis. Johannus Dodestrech ; Anthonius Rebolly ; Magister Gregorius Morelli et plures alii.

(Ces procès-verbaux d'élection annuelle des fabriciens alternent avec leurs comptes.)

Inventaire des reliques et ornéments de N. D. la Major de l'année 1508

[F° 99 v°]. Item caput Beati Marci evangelisti de argento cum suis reliquiis et uno dente cum una cruce de coralho munita argento et certis lapidis.

Item unum palli de ceda janua ad usum ejusdem capitis cum frangis et quatuor virgulis ferreis.

. . . . . .

Item unum coffretum de yvori cum certis reliquiis cum cera et clave.

[F° 100]. Item unum parvum reliquiarium in quo est de cruce Dñi.

Item unum magnum reliquiarium in quo sunt reliquiæ diversorum sanctorum.

Item Tibiam argenti in qua sunt reliquiæ sancti Cosme et Damiane.

Item unum reliquiarium argenti Ste Catharine.

Unam bursam depictam cum reliquiis Sti Simeonis.

[Fo cxxxxiiij-144 ro]. A xij de desembre mile iiij^c lxxxij aven comprat nos autres Jehan Audet et Jaumes Lombart hobriers de l'argent que laiset sen Marc Bertran de Bernat Seguin, brassier, sies gros sensals sobre una vinha pausada en Trebon en lo luoc apelat lo Masclerat confrontant de vers solel levant ambe ung camin vesinal, devers miech jort ambe una vinha de Paulet Caïs camin vesinal en miech, devers Cocant (sic) ambe la levada, devers maistral ambe una vinha dels eretiers de mestre Branquas Sauvaire notari. La cala sensa los dis vj g° servira lo terme de Sent Miquel e la dicha sensa si es comprada en lostal de sen Andrien Marco marit de Dona Jacometa en presencia de la dicha Dona Jacometa e la dicha Jacometa a pagat lo d. dos florins coma eretiera de lo d. sen *Imart* Bertrand. Notari mestre Felix Mandon. Testimony, Cristou Gausart, Esteve Gros, mestre Guilaumes Auras.

Recort que l'an mil iiij^c lxxxxiiij et lo ters jourt de febré contant a la nativitat Danis Giraudet frayre de Jehan Giraudet apoticari demorant costa lostal de mestre Guilhem Gallon notari afermet p. molher la honesta filha Margarida Bessona boda de Dona Lusseta Cartiera en toutz sous drechs presens e avenidors e ia dicha dona Lusseta ly a donat en creycement de verquiera? L. fl° xxv fl^s, pagadours la semana q. la dicha dona Lusseta trespassara et lous autres xxv fl^s de aqui a ung an e dona Marie Boniffarda ly a donat en creyssement de verquiera una senture dargent q. la mayre de lo dicha Margarida avie leysat a la dicha dona Marie la cal senture ly dona cant lo dich mariage sera acòplit e se la dicha Margarida morie sens eyres de son cors la dicha dona Maria vol q. la dicha senture sie del cap de mosenhor Sant Marc. Notari mestre Johan Roard.

[F° 194] a 30 de julet 1482. Catarina moïer que fon de mestre Jorgi, mestre de las obres, a laisat à Ugona Bertrana son hostal pausat en [1] lescurarie a sa vida e apres a l'obra de la gleysa. Notari mestre Johan Dedon e an fach son testament lo jort sus dich ho aqui pres,

Nicolau Bernier, demorant en las Arenas a fach son testa-

[1] *L'Escurarie*. C'est le nom que portait à cette époque la rue des Baïles ou l'une des rues latérales.

ment p. la man de mestre Matieu Aventurery a xxx de julet e a fach sa moloer eiretieira de son hostal e de tossos bens e apres a lobra de la gleysa e la dicha sa molèr ausiben.

Juhan Franses Alias Dosta a fach son testament ar xxx de julet e a laisat alcunas causas a lobra de la gleysa. Notari lo d. m. m. Aventurier.

Guilaumia moler de Anthony Landon a relasion de monsen Thomas Normant a donat a lobra de Sant Marc dos honses d'argent ambe patz que a son sebelir aga los sires de Sant Marc.

Lihonarda, fila de Giraut Imbert que Dieu perdon e moler de Siston Miquel, pastre, a fach son testament a xxviij de aoust mile iiij c lxxxij. Notary mestre Gilet Candelier, autrement Favet, notary novel a leisa la dicha Lihonarda à son marit Siston tos sos bens a sa vida e apres sa vida a Tomasa Forniera Moler de Juhan Caros, fustier a sa vida e apres fa eiretier lobra de Nostra Dona la Major.

A ij de desembre mile iiij c lxxxij avent comprat de Catarina Blaquasina, fila de Peire Blaquasin subre un vergier pausat en la paroquia de Sant Sile, confrontant ambe ung vergier de mestre Peire Note e ambe un vergier de dona Juhana ambe ij carieres estrechas [1] los cals vergiers son estas partis an lo vergier de la dicha Blaquesina a ung pans e la dicha Blaquesina a pres sus lo d. vergie tres gros sensals de l'argent que Sen Inart Bertran a leisat a los enevesaris e los treges a lobra de la gleisa de los cals tres gros sensals agut la dicha Blaquesina sinc florins la cala soma li a bailat dona Jacometa laisada de lo d. sen Inart Bertran e de present moler de S. Andrieu Marco. Apres la dicha compra, mon compaire mestre Felip Mandon. Testimony Cristou Gausert e Jehan Hortolan et Ausiaret Angot lo d. testament apres mestre Juhan Dedon de lo d. sen Inart Bertran a ben ij ans.

[F° 199] Sie causa manifesta que yo Jaume Raphanel, rendier de la Major ay vist pesar los dos calisses los cals sont en mon evantari et en la presencia des tres obriers es a saber sen Honorat Boyer, Michelet del Destrech et mestre Peyre Agut que an pezat lo daurat ung marc et demy et l'autre calisse blanc daurat denfra a pezat ung marc et demy moins siex deniers. Teste manu ppria subre l'an 1491 et 18 de julhet.

RAPHANELLI.

[1] Il s'agit d'un quartier *intra muros*.

La leva de las sensas de la candella que crema davant lo grant autar de Nostra Dama de la Majour d'Arle, 1496

Et primo — mossen Jaumes Simon conresier de Mont majour per una vinha pres de lo portal Anhel [1] servis toutz lous ans a la festa de Sant Peyre intrant avoust una eymina de annona.

Plus lo dit per ung hostal en la carriera de Trissamotas que compret de Renohard per son nebout Chimonet Cornut servis toutz lous ans a Carema intrant xx solz coronats vallentz xviij gros xii d.

Anthony Tholome et Peyre Cachard, revendeyres per una vinha a la Peyra Plantada servis toutz lous ans a la festa de Sant Thomas l'apostol iiij gros — Tenét Peyre, Jaudet Borgonhoun, sabatier. — mil iiij^{c}. l. xxxxvj a viiij de juing — Rector meste Remond Aubert [2], notary — retengut.

Claude Carros per ung estable en la dicha parroquia servis toutz lous ans a la festa de Sant Miquel iij gros viij d.

Guilhem Steve per ung Hostal en la dicha parroquia servis toutz lous ans a la festa de Sant Miquel xv d.

Sanseta Alhonda molher de Felipin Huetj per una vinha a Mal Crozet servis toutz lous ans à la festa de Sant Thomas l'apostol iiij gros.

Johan Borzedos alias lo Roengas per ung hostal en la dicha paroquia servis toutz lous ans à la festa de Sant Miquel — j gros.

Thoneta Seguina filha et eyretiera de Bernard Seguin per une vinha en Trebons servis toutz lous ans a la festa de Sant Miquel vj gros.

Mestre Peyre Ferrand fabre per ung vergie en la parroquia de Sant Cille servis toutz lous ans a la festa de Sant Miquel iij gros.

Lous eres de Anthonj Reboul pastre per ung hostal en la parroquia de la Majour servis toutz lous ans a la festa de Sant Peyre intrant avoust. i. fl^{o}.

Mestre Guilhaumes Butord per una vinha a la Peyra Plan-

[1] Nom d'un quartier et d'une des portes de la ville.

[2] Raymond Aubert, père de Nicolas Des Alberts connu par les originalités de ses dernières dispositions testamentaires.

tada servis toutz lous ans a la festa de Sant Thomas lo apostol vj gros.

Johan Ferrier per una terra en lo Moneyres servis toutz lous ans a la festa de Sant Peyre intrant avoust una cymina de annona.

Anthony Galles alias lo Borgonhon per une vinha a la Peyra Plantada servis toutz lous ans a la festa de Sant Thomas lo apostol vi gros.

Steve Sabatier per una vinha a Mal Crozet servis toutz lous ans a la festa de Sant Thomas lo apostol — iiij gros.

Jehanna Alfant servis vi gros per una vinha en Tresbons que fou.....

Jehan Malsang servis viiij gros sus una terra en Camargues.

BIBLIOGRAPHIE

Ch.-L. Livet, **Lexique de la langue de Molière** *comparée à celle des écrivains de son temps, avec des commentaires de philologie historique et grammaticale.* Ouvrage couronné par l'Académie française, t. I, A-C. Paris, Imprimerie nationale, MDCCCXCV (1896), in-8°. Welter, éditeur.

Depuis plusieurs années, les amis de la langue française attendaient le lexique avec lequel doit se terminer la belle édition de Molière publiée par MM. Despois et Mesnard dans la collection des *Grands Écrivains;* or, voici qu'on leur donne plus et mieux: un lexique de la langue de Molière comparée à celle des écrivains de son temps. L'œuvre aura trois ou quatre volumes ; le premier seul (contenant les lettres A, B, C) a paru : mais les suivants ne tarderont pas à le suivre ; et l'ensemble de l'œuvre a déjà été couronné par l'Académie française, puis adopté par la savante Commission des impressions gratuites : ce seraient là de sérieuses recommandations, si le nom de l'auteur n'en était une meilleure encore.

M. Ch.-L. Livet est un de nos érudits les plus estimés ; il a fait, entre autres ouvrages, d'excellents livres sur la grammaire et les grammairiens français du XVIe siècle, sur les Précieux et les Précieuses du XVIIe : il a édité Saint-Amant, Loret, Somaize, divers libelles contre Molière, et une partie de l'œuvre de Molière

lui-même ; propriétaire d'une riche bibliothèque, il a lu et dépouillé un nombre incroyable de volumes, et réuni des montagnes de notes sur l'histoire des mots ou des locutions. Aussi trouvera-t-on dans son *Lexique* la langue de Molière comparée à celle, non pas seulement de tous nos grands écrivains du XVIIe siècle, mais des comiques de second ordre : Th. Corneille, Quinault, Boursault, Montfleury, Poisson, Regnard, Dancourt; des auteurs de romans bourgeois : Chapelain traducteur de *Guzman d'Alfarache*), Sorel, Scarron, Furetière ; des poètes burlesques : Saint-Amant, Scarron, Dassoucy, Loret ; des écrivains de transition qui ont gardé quelque chose des vieilles libertés du langage : Mlle de Gournay, le P. Garasse; de combien d'autres encore, sans compter nos auteurs du XVIe siècle et ceux du XVIIIe, que M. Livet ne mentionne, ni dans son titre, ni dans sa préface, et qui n'en fournissent pas moins de fort nombreuses citations. M. Livet a, de plus, consulté tous les dictionnaires qui ont paru depuis 1530, et tous les écrits des grammairiens : Estienne, Mlle de Gournay, Garasse, Sorel, Vaugelas, Ménage, Th. Corneille, Bouhours, Andry du Bois-Regard, de Caillières, Leven de Tremplery, etc.

De là des articles fort curieux et copieux. Cherchez le mot *consommer:* vous verrez Ronsard, Garnier, Montaigne, Henri IV, d'Urfé, Rotrou, Racine, La Rochefoucauld.... s'accordant avec Molière pour confondre *consommer* avec *consumer;* Malherbe blâmant Desportes d'avoir commis cette confusion et la commettant lui-même ; Corneille, en 1660, travaillant à effacer dans ses anciennes pièces ce que Vaugelas venait de lui signaler comme une faute; Bossuet et Mme de Sévigné s'en préservant; d'autre part, de 1530 à 1877, grammairiens et auteurs de dictionnaires s'efforçant de régler l'emploi des deux verbes rivaux, et préparant l'usage actuel, où *consommer* et *consumer* s'emploient généralement dans leur sens étymologique et normal, mais où cependant l'on dit *consommer du vin, consommer du sucre, consommer de la bougie.*

Voulez-vous un autre exemple? Encore en 1662, Richer, dans son *Ovide bouffon,* employait *cadeau* avec son sens primitif de trait de plume servant d'ornement; Ménage, en 1650, écrivait : « Par métaphore, nous disons : *faire des cadeaux* pour dire : *faire des choses gracieuses, mais inutiles* »; de ce sens à celui de partie de campagne il n'y avait qu'un pas et, de 1659 à 1670, dans les *Précieuses* ou *Bourgeois Gentilhomme,* c'est toujours ainsi que Molière emploie ce mot; mais déjà, en 1672, on lit dans Ménage: « ce mot de cadeau, en cette dernière signification, est plutôt de la ville que de la Cour. On dit à la Cour : *donner une feste.* C'est donc ainsi qu'il faut parler pour bien parler » ; « en ce sens, il vieillit », dit définitivement Fure-

tière en 1690.— Cherchez ainsi les mots *accessoire, accoiser, acheminer, affaire, air, afuster, alcôve, alte, ambigu, ambrosie, amour, amusement, appartement, appas, brave,* cent autres encore, et vous trouverez toute leur histoire.

Les articles *avenir, aversaire, cabriole, chaise, créance,* indiquent toutes les vicissitudes que la prononciation de ces divers mots a subies.

De curieuses variations de l'écriture sont racontées pour les mots *bizarre, boîte, cadrer, calèche, chaos, clavecin, coiffe, compter, contrôler, convent.*

Enfin, M. Livet donne les plus utiles renseignements sur les personnes, les objets, les faits que les mots désignent. Voyez *acrostiche, aiguillette, allongement de nom, antichambre, dame d'atour, bel esprit, bénéfice, bézoard, bile, bureau, cabinet, canons, chambre, commissaire, connaissance* (Terme de vènerie), *coucher du roi.*

Nombre d'expressions techniques sont expliquées, nombre d'allusions éclaircies ; les commentaires ou même simplement les rapprochements dont M. Livet accompagne les expressions de Molière éclairent d'une lumière nouvelle celles que l'on croyait le mieux comprendre.

Ajouterons-nous que la lecture de ce *Lexique,* toujours instructive, est souvent amusante? La chose est étrange et n'en est pas moins réelle. Que d'ingénieuses théories sur l'amour M. Livet a empruntées habilement à d'Urfé! Que d'amusantes plaisanteries il a tirées des pièces les moins lues de Regnard! et comme il est piquant de voir le texte de Molière commenté par celui des pièces de circonstance que les succès de Molière ont suscitées : *Zélinde, le Panégyrique de l'École des Femmes, le Portrait du Peintre,* les *Observations sur le festin de Pierre, Élomire hypocondre, Araspe et Simandre, l'Oraison funèbre de Molière!*

Au milieu de tant de richesses, je signalerai pourtant quelques lacunes. A l'article *cerf de meute,* M. Livet ne cite qu'un exemple des *Fâcheux ;* il faudrait au moins ajouter le texte caractéristique de La Bruyère (chap. *de la Ville*) : « Qu'il n'a point perdu le *cerf de meute.* » — Les locutions *qu'ainsi ne soit* et *corps pour corps* auraient besoin d'être expliquées. — Surtout, M. Livet a consacré des notices très riches aux divers faits grammaticaux, et les pages sur l'*adjectif,* l'*article, aller suivi d'un participe présent, avant que de, avecque* sont on ne peut plus instructives ; mais pourquoi ne pas résumer en tête du *Lexique* ce qu'on peut appeler la *Grammaire* de Molière? M. Livet montre çà et là son auteur employant volontiers les mots à la mode (voy. *affaire, aisé*), se laissant aller à commettre les mêmes métaphores incohérentes qu'il reproche aux Précieuses (voy. *cœur*), inven-

tant quelques expressions plaisantes (*les âmes des pieds, animales* substantif, *vin armé d'un vert qui n'est point trop commandant, syllogisme in balordo*) ; enfin son *Lexique* nous permet, par l'abondance ou la rareté relative de certains emplois dans les diverses pièces, de mieux saisir le ton qui y règne (voy. l'abondance des ellipses de l'article indéfini dans l'*Etourdi*); mais pourquoi ne pas étudier d'ensemble le *style* de Molière? M. Livet a-t-il voulu laisser à la collection des *Grands Ecrivains*, où des études de ce genre sont consacrées à chacun des auteurs publiés, la primeur de celles qu'on peut faire sur la langue et le style de notre grand comique? Le scrupule sans doute serait excessif, et je veux espérer que le savant lexicographe nous donnera à la fin de sa publication ce qu'il ne nous a pas donné au commencement.

En attendant, comme M. Livet fait appel à la critique, je lui soumettrai les doutes qui me sont venus sur la justesse d'un certain nombre de définitions ou d'explications données par lui.

P. 1 et 2. — Les premier et deuxième paragraphes de l'article *à* se distinguent mal; le premier explique *à* suivi d'un infinitif par *en* avec un participe présent, le second l'explique par *lorsque* avec un mode personnel; mais les exemples qui commencent les deux paragraphes sont absolument semblables :

Monsieur, vous vous moquez, j'aurois honte *à la prendre*.— *Dépit amoureux*, I, 2, 172.

et

Les filles ont toujours honte *à témoigner* ce qu'elles ont dans l'âme.— *L'Avare*, III, 5, doivent se traduire de la même manière : *J'aurais honte de, les filles ont toujours honte de.*

Équivalents aussi sont les exemples par lesquels les deux paragraphes se terminent :

..... Beau-père, *à juger* par la mine,
La sœur a quelque grain de vertu masculine. — Montfleury, *Comèd. poèt.*, III, 7.

= *si l'on juge.*

Je n'en connais aucun, et tous, *à les entendre*,
Sont mes meilleurs amis, et viennent me surprendre.— Regnard, *Ménechmes*, IV, 6.

= *si on les entend.*

P. 8. — A est traduit par *propre à...*, *susceptible de...*, *capable de...*, dans ces vers de Corneille :

Invente *à* m'éblouir quelques nouveaux détours.— *Menteur*, V, 3, 1535.

Du moins dis quelque chose *à* te justifier. — *Place Royale*, III, 5, 760;

dans les deux cas, *à = pour*.

P. 16. — La définition « ABANDONNER quelque chose *à*... avec un infinitif, laisser aller à... » ne peut rendre compte de la phrase de Mme de Sévigné, V, 259 : « il *m'abandonne* lâchement *à soutenir* moi seule notre père saint Augustin » Le sens est : il *m'abandonne lorsque* je soutiens seule, *de façon que* je soutienne seule...

P. 20. — En lisant la dernière scène de l'*Étourdi*, on sent que, dans le vers 2063 :

..... N'est-il point quelque fille
Qui pût *accommoder* le pauvre Mascarille ?

Accomoder ne signifie pas : « satisfaire au point de vue de la fortune, enrichir », mais *convenir à, plaire à* (sens donné à la p. 23), ou, mieux encore, *faire l'affaire de*.

P. 90. — Il est très vrai que *aller à* est bien traduit par *tendre à* dans la plupart des exemples donnés ici ; mais il signifie *avoir pour résultat, avoir pour effet de* dans les vers de Th. Corneille et de Regnard :

L'obéissance *iroit à* votre préjudice.— *L'Amour à la mode*, IV, 5.
Quoi ! contre votre sang vous osez blasphémer !
Cela peut bien *aller à* vous faire enfermer. — *Légataire universel*, III, 8.

P. 95. — M. Livet écrit : « *Aller* (*En*), partir, s'en aller.

Il faut que ce soit elle, avec une parole,
Qui trouve les moyens de les faire en aller.— *Don Garcie*, IV, 6.

Ulysse se lave, et fait *en aller* en fumée toute l'écume et toutes les ordures de la mer. — Racine, IV, 117, *Rem. sur l'Odyssée*. »

Les deux exemples sont mal expliqués, et le verbe *en aller* n'existe pas. Il y a simplement ici — et rien n'est plus ordinaire au XVIIe siècle — suppression du pronom dans un verbe réfléchi à l'infinitif précédé du verbe *faire*. Cf. les exemples cités par Littré (art. *Faire*, p. 1602, col. 2) : « Je ne feindrai pas de vous dire que le hasard nous a fait *connaître* il y a six jours. Molière, *Malade imaginaire*, I, 5.

Les mauvais traitements qu'il me faut endurer
Pour jamais de la cour me feraient *retirer*. — Molière, *Fâcheux*, III, 2. »

La même inadvertance qui a fait inventer par M. Livet un verbe *en aller* lui a fait inventer aussi, p. 187-188, un verbe neutre *aviser*, pour *s'aviser* : dans les trois exemples cités, *aviser* est à l'infinitif et précédé du verbe *faire*. — Enfin la même cause a amené un contresens sur une phrase de la *Princesse d'Élide*, III, 3 : « De grâce, Moron, va le faire *aviser* que je suis ici. » M. Livet (p. 187) traduit *aviser* par *donner avis, avertir, prévenir*. Il s'agit encore du réfléchi *s'aviser*, comme le prouve le contexte : « MORON. Voyez-vous comme il passe sans prendre garde à vous ? — LA PRINCESSE. De grâce, Mo-

ron, va le faire *aviser* que je suis ici, et l'oblige à me venir aborder.»

P. 137. — Il n'y a pas d'« article indéfini devant un nom propre » dans l'exemple de La Bruyère, I, 357 (attribué par mégarde à Bossuet) : « Un Pamphile est plein de lui-même ». Ici *Pamphile* est un vrai nom commun, et La Bruyère dit un peu plus bas : *les Pamphiles*.

P. 164. — L'article « Aucun adjectif, *un, quelque, certain,* dans une phrase positive » ne devrait pas mêler aux phrases vraiment positives d'autres phrases qui ne le sont qu'en apparence, comme : « Concevez quel déplaisir ce m'est de voir que..... je sois dans l'impuissance .... de faire éclater à cette belle *aucun* témoignage de mon amour. *L'Avare,* I, 2. — Ne vous imaginez pas que j'aie *aucune* envie de détourner ce mariage. *Pourceaugnac,* III, 7. — Ce pauvre homme..... avoit l'âme foible et l'esprit incapable *d'aucune* conception. Malherbe II, 40. — Ce n'est pas qu'après tout j'en sache *aucune* chose. Corneille, *Othon,* I, 1. »

P. 215. — « Bienséance, convenance, disposition.

Cette maison meublée est *en ma bienséance ;*

Je puis en disposer avec grande licence. — *L'Étourdi,* V, 1, 1703.

On crut d'abord que, désespérant de sauver Maëstricht, il voulait contre-balancer sa perte par la prise d'une ville non moins forte, et beaucoup plus à sa *bienséance.* — Racine, V, 271. *Camp. de Louis XIV.* »

Cet article réunit mal à propos deux sens nettement distincts du mot *bienséance :* le sens de *convenance,* qui est ordinaire et dont M. Livet cite, outre l'exemple de Racine, un exemple de Mme de Sévigné, — et le sens de *disposition,* dont on ne cite pas d'autre exemple que le vers de *l'Étourdi.* L'emploi du mot avec la préposition *en* (au lieu de *à*) achève de rendre cette façon de parler de Mascarille tout à fait insolite.

P. 280. — Constatant que le dictionnaire de Monet admet *boutée* seul en 1620, *boutée* et *boutade* en 1636, M. Livet écrit que *boutade* semble avoir « pris droit de bourgeoisie dans la langue entre 1620 et 1636. » M. Livet sait sans doute que le mot existait auparavant, mais sa phrase peut causer une méprise : *boutade* est dans Montaigne, III, 12.

P. 293. — Pourquoi *brider* est-il marqué comme employé « au figuré » dans les vers suivants de Regnard :

Que sert donc aux mortels cette droite raison,
Que le ciel leur donna comme un sûr caveçon,
Si rien ne peut *brider* leur fougue et leur audace ?

Le mot *caveçon* indique nettement une comparaison, dans laquelle *brider* est pris au sens propre. C'est au contraire plus haut, et là où M. Livet admet le sens propre, que le sens figuré se trouve : « La

crainte en moi fait l'office du zèle, *bride* mes sentiments. — *Don Juan*, I, 1. »

P. 352. — « Celui, supprimé devant *qui* » est une façon de parler inexacte, mais qui peut être admise pour expliquer la plupart des exemples cités. Elle est inadmissible à propos du suivant :

Autre part que chez moi cherchez *qui* vous encense (*Misanthrope*, I, 2, 432),

où *qui* = *quelqu'un qui*, et à propos de celui-ci encore :

.....*Qui* pourra montrer une marque certaine
D'avoir meilleure part au cœur de Célimène,

L'autre ici fera place au vainqueur prétendu (*Ibid.*, III, 1, 841),

où *qui* n'est autre chose que le *qui* = *si l'on* du XVIe siècle, encore en usage au XVIIe ; traduisez : *si l'un de nous, quand l'un de nous.*

P. 476. — « Consulter, décider.

Andrès, pour son partage, a la reconnaissance,
Qui ne souffrira point que mes pensers secrets
Consultent jamais rien contre ses intérêts.—*L'Étourdi*, V, 7, 1876.
. ... Le Tessin tout morne
Consulte de se cacher. — Malherbe, I, 93. »

Dans les deux cas, *consulter* ne signifie pas *décider*, mais, comme dans les exemples cités p. 474-475, *concerter, examiner, délibérer ;* le texte de Malherbe est significatif, à condition qu'on le cite plus complètement :

Déjà le Tessin tout morne
Consulte de ce cacher,
Voulant garantir sa corne,
Que tu lui dois arracher ;
Et le Pô, tombe certaine
De l'audace trop hautaine,
Tenant baissé le menton,
Dans sa caverne profonde
S'apprête à voir en son onde
Choir un autre Phaéton.

(au roi Henri le Grand, sur l'heureux succès du voyage de Sedan).

Cette erreur et quelques autres viennent de ce que M. Livet a rédigé son *Lexique* d'après des fiches où les citations étaient écourtées, et n'a pas toujours songé à revoir au dernier moment le contexte. Il est inévitable que des imperfections de ce genre se glissent dans un long ouvrage ; j'ai tenu pourtant à les signaler à l'auteur, dont la conscience scrupuleuse multipliera sans doute les vérifications pour les prochains volumes.

Et M. Livet voudra aussi consulter l'excellent *Dictionnaire général*

de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, dont les premiers fascicules paraissent avoir échappé à son attention. S'il les avait parcourus avant de publier son premier volume, il aurait rectifié un certain nombre d'étymologies. Il n'aurait pas écrit sans faire de réserves (p. 180) : « Quant au mot *aridité*, Ménage (*Obs.*, 1672, p. 76) l'attribue à Ronsard » ; le *Dictionnaire général* en cite un exemple de 1544. Enfin, il n'aurait pas attribué à Molière l'invention des mots *baillive* et *baissement*, qui se retrouvent l'un et l'autre au XVIe siècle. *Cagotisme*, qui est dans *Tartuffe*, a été employé par Saint-Evremond : est-il certain que ce dernier l'ait emprunté à Molière [1] ?

[1] Encore quelques menues remarques. Pour les pièces en vers de Molière, M. Livet donne le numérotage des vers ; il ne renvoie qu'aux actes et aux scènes pour les pièces en prose. Or, les scènes sont quelquefois bien longues : ne pourrait-il pas indiquer aussi les pages de la collection des *Grands Écrivains* ?

Voici une liste de fautes d'impression. P. 2, lire *Av.*, III, 5 (et non II, 6). — P. 11, *Fem. Sav.* I, 2, 157, l. *plaisant* (non *plaisante*). — P. 20, Montfleury, *Comed. poète*, III, 1, l. *Mais comme, en l'épousant, le parti m'accommode.* — P. 24, l. Accrocher, *attacher*, ou s'accrocher, *s'attacher*. — P. 79, l. *Hardy*, *Arsacome* (non *Arascome*). — P. 123, Montfleury, *Crispin gentilh.*, V, 5, l. *aux gens*. — P. 135-136, les deux derniers exemples de Malherbe et celui de Corneille, *Pompée*, devraient passer du paragraphe 1er au paragraphe 2e, puisqu'on y remarque la suppression de l'article indéfini devant *autre*. — P. 136, les vers de Scarron :

Quand l'*article* les incommode,
Ils le coupent sans hésiter,

devraient faire partie du commentaire philologique et être rejetés à la fin du paragraphe. — P. 151, l. *Araspe et Simandre*. — P. 167, l. *poison* (et non *poisson*) dans le vers de *D. Garcie*, II, 1, 458. — P. 180, dernière ligne, l. *Quant à*. — P. 215, Loret, *Muse historique*, 3 juin 1656, vers faux : l. *de cinq ou de six mousquetons* (non *de cinq ou six mousquetaires*). — P. 228, Loret, *Muse historique*, 21 octobre 1622, vers faux : l. *Sur l'empire de Neptunus*, et ne pas mettre de points. — P. 231, Ménage, troisième ligne de la citation, l. *anciennement*. — P. 239, La Fontaine, *Contes*, IV, 8, vers faux : l. *S'il en peut sortir franc, c'est à lui beaucoup faire*. — P. 247, Bossuet, *Histoire des Variations*, l. *encore que*. — P. 253, Scarron, *Virgile travesti*, vers faux ; l. *ce n'est qu'une billevesée*. — P. 261, Boire n'est pas à son rang alphabétique. — P. 263, ligne 20, l. *Voir ci-dessus, p. 222*. — P. 287, La Fontaine, *Contes*, III, 4, 1, l. *Avez-vous*. — P. 295, les vers qui commencent par *Paris est toujours même chose* ont sans doute été déplacés ; les indications *Id.*, *Ibid.*, qui paraissent se rapporter à Le Boulanger de Chalussay, *Élomire hypocondre*, doivent se rapporter à Scarron, *Œuvres*. — P. 333, dans

Qu'est-ce que de pareilles réserves, quand il s'agit d'un travail aussi considérable et aussi utile ? Souhaitons que M. Livet nous donne au plus tôt la suite de son bel ouvrage. Souhaitons surtout qu'il poursuive avec courage l'œuvre plus utile encore qu'il a entreprise : le *Lexique de la Langue de Bossuet*. Qu'avons-nous, en effet, sur un sujet si important? Quelques bonnes remarques de M. l'abbé de la Broise, dans sa thèse sur *Bossuet et la Bible,* quelques pages de M. l'abbé Lebarcq en tête de sa remarquable édition des *Œuvres Oratoires*. Ce n'est certes pas assez. Un travail complet nous manque sur la langue de notre plus grand prosateur du XVIIe siècle, et quelques articles du *Lexique de Molière* (l'article *chose,* par exemple) montrent combien M. Livet est déjà préparé à nous donner ce travail définitif.

Eugène Rigal.

Bestios é Plantos. *Noms patois usités dans les environs de Carcassonne pour désigner les animaux et les plantes vulgaires*, par A. Laffage. — Carcassonne, impr. Gabelle, 1895; brochure in-8° de 1-18 et 1-20 pp. [Extrait du *Bulletin de la Société sc. d'ét. de l'Aude,* IV, 1893.]

Sous ce titre, M. A. Laffage, professeur au lycée de Carcassonne, publie en brochure deux articles qui ont déjà paru dans le *Bulletin de la Société scientifique d'études de l'Aude*. Ce sont deux petits dictionnaires de la faune et de la flore languedocienne: ils sont sans doute destinés aux naturalistes, mais les romanistes trouveront aussi à glaner quelques observations intéressantes dans ces listes de noms.

Ce que M. Laffage a fait pour l'Aude, un instituteur de Montpellier,

---

la chanson du Perroquet, le troisième vers est faux ; il faut sans doute lire *Qu'on dise français pour françois* (et non *Qu'on prononce*).—P. 347, *Amphitryon*, II, 3. 1095, vers faux ; l. *Que je ne t'arrache les yeux*.— P. 394, *École des Femmes,* I, 2, 228, vers faux ; l. *Elle vous croyoit voir de retour à toute heure*. — P. 398, la deuxième citation *d'Élomire hypocondre* est en réalité la suite de la première. — P. 416, Scarron, *Virgile travesti*, première citation, le troisième vers est faux. — P. 452, la citation de Bossuet, *Histoire universelle,* devrait figurer dans l'article « Conduire, diriger », p. 451.— P. 453, dans la citation de Richelet, placer les guillemets après *nous*. — P. 507, Grévin, *les Esbahis,* III, 2, le quatrième vers est faux ; l. *Ny d'ung tas de malitieuses*.

Enfin un certain nombre de renvois sont insuffisants. S'il s'agit de pièces en vers et que le numéro du vers soit indiqué, le lecteur se passe assez aisément des indications d'acte et de scène ; mais, p. 48, l'indication *Sévigné* ne peut suffire, il faut ajouter : V, 217 ; p. 361, aux mots *Pascal, Pensées,* il faut ajouter : *article XXIV, 39 bis, éd. Havet*.

M. Alfvenier, vient de le faire pour l'Hérault : il termine en ce moment un dictionnaire des noms de plantes dans l'Hérault. Ce travail, fruit de dix années de patientes recherches, sera plus développé que celui de M. Laffage, et sera lui aussi, pour les mêmes raisons, une très grande utilité. Il sera exposé à la section des sciences et lettres de l'Exposition de Montpellier et sera imprimé ensuite.

J. Anglade.

CHRONIQUE

Il vient de se fonder à Nîmes une Société *littéraire et artistique du Midi*, sous la présidence d'honneur de MM. Mistral, le Docteur et Jules Salles. Le président effectif est M. Marius Richard. Elle s'occupe de tout ce qui intéresse la langue et les arts du Midi.

***

Du *Literaturblatt für G. und R. Philologie* : M. le Dr Schlieger prépare une édition critique du *Chevrier de Nîmes* et de la *Prise d'Orange*.

M. le Dr Zenker prépare une édition du *Petit d'Alexandre*.

***

Les félibres de la Maintenance de Languedoc organisent des *Jeux floraux* qui auront lieu à Montpellier au mois de mai prochain. Voici le programme de ces Jeux floraux :

Poésie. — I. Sujets imposés : 1° Pièce de vers à la gloire du Languedoc ; 2° ballade aux dames des halles de Montpellier ; 3° chanson sur la Grisette (l'ouvrière de Montpellier).

II. Sujets libres : 1° Poésie lyrique ; 2° sonnet ; 3° chanson.

Prose. — Sujets imposés : 1° Un conte ayant trait aux courses de taureaux ; 2° description d'un site du Midi ; 3° réflexions d'un poète du Midi, sur la nécessité des littératures nationales ; 4° dissertation sur le thème suivant : « Après leur soumission au vainqueur de Muret, Pierre II d'Aragon et sa femme, Marie de Montpellier, font leur entrée à Montpellier, montés sur le même cheval. De là l'origine de la devise du Consulat. » *Histoire de la commune de Montpellier*, tome I, chapitre VIII, p. 247.

Concours classique : I. *Pour les écoles primaires* : traduction en prose de la fable de La Fontaine : « Le Héron et les petits oiseaux. »

II. *Pour l'enseignement secondaire* : 1e Classes de grammaire : Traduction de *Philémon et Baucis* d'Ovide, depuis le vers 5 [illegible] prend

hinc stagnum » jusqu'à la fin. — 2° Classes de lettres : Traduction en prose du passage d'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide, du vers 1211 au vers 1253. — 3° Classes supérieures : Discours sur le thème suivant : « Le comte de Toulouse, dans une vision prophétique, montre au peuple que la guerre que lui fait Simon de Montfort menace la nationalité méridionale. » (Voir *Calendau* de F. Mistral, chant I, note 2.) -Les auteurs qui voudraient traiter ce sujet au point de vue montpelliérain peuvent consulter l'*Histoire de la commune de Montpellier*, t. II, chapitre IX.

III. *Pour l'enseignement supérieur.* — Traduction française en vers ou en prose du *Planh* de Guillaume, maire de Béziers, sur la mort du vicomte de Béziers, tué en 1200, devant Carcassonne, en combattant Simon de Montfort. Le texte de ce planh se trouve dans Raynouard : *Choix des poésies des troubadours*, tome IV, p. 46, et dans G. Azaïs : *Les troubadours de Béziers*, p. 122. Les étudiants de toutes les Universités de France et ceux des Universités étrangères peuvent prendre part à ce concours.

Concours artistique. — Composer la musique de l'*Inne al Soulelh* qui se trouve en tête du recueil *Les cants del Soulelh* d'Auguste Fourès.— Composer un dessin représentant un type de musicien populaire du Midi, joueur de haut-bois, de tambourin, etc.

Les pièces devront être écrites dans un des dialectes de la langue d'oc ou en catalan.

Les pièces devront être envoyées, dans les conditions habituelles des concours, avant le 1er mai 1896, au secrétaire des Jeux floraux, M. J. Anglade, agrégé de l'Université, 8, rue de l'Amandier, Montpellier.

***

Nous apprenons que le travail impatiemment attendu de M. le professeur A. Restori sur *la musique des troubadours* paraîtra bientôt dans la *Rivista musicale italiana*. La compétence de l'auteur nous est un sûr garant de la valeur de son œuvre ; et nous pouvons même ajouter, d'après ce que nous en avons vu, que son livre sera un des plus sérieux qui aient été composés sur cette matière difficile.

J. Anglade.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

POÉSIES PROVENÇALES INÉDITES

TIRÉES DES MANUSCRITS D'ITALIE

(*Suite.*)[1]

Bartsch, Grundriss, nº 335, 35. — Ms. D 241.

I

Lo segle vei chamiar,
per que·m lais de chantar,
mais qe per ren que sia,
que silh que solon dar
vei sofraitos istar
e querer tota via.
Eu que soilh m'amia
e mos bras noit e dia
e tinir e baisar,
car non o ppois far,
gardas cals es ma via.

II

Ma vida, so me par,
non pot gaire durar
qu'en tal istameń sia,
car eu soil chavalchar
e soen vestirs far,
e gran legor n'avia,
c'ara non sai qe sia
iois ni chans ni amia.
be m dei desconertar
per mala senhioria.

4. solion. — 19. amia] at noa. — *Sont d'une écriture postérieure* : 4. (s illh, 7 soil h, 16 vestir s.

7 et 10. Vers trop courts.
20. Il manque un vers en *-ar*.

[1] Voir la *Revue*, t. XXXIV (1890), p. 5.

Ces deux couplets nous sont donnés comme l'œuvre de *Pere Cardenal*. Lui appartiennent-ils en effet? Peire Cardenal est pour nous l'auteur de véhéments sirventés contre une noblesse dégénérée et contre un clergé avide et immoral. Il est vrai que cette pièce-ci commence à peu près comme un sirventes moralisant; mais c'est une note qui n'y est touchée que très légèrement ; ce sont plutôt les vers d'un amoureux élégiaque, qui pleure la perte de sa dame. Nous ne savons pas grand'chose de la vie de Peire Cardenal ; nous savons pourtant bien qu'il n'a pas toujours été le rigide censeur des mœurs d'autrui. Sa biographie nous le dit : *cant era petitz, sos paires lo mes per quanorgue en la quanorguia major del Puei ; et apres letras, e saup ben lezer e chantar. E quant fo venguts en etat d'ome, el s'azautet de la vanetat d'aquest mon, quar el se sentit gais e bels e joves* (Hist. de Languedoc X 270.) Et s'il n'y avait pas sa biographie pour nous le dire, nous l'apprendrions par ses poésies. Le couplet suivant n'est certainement pas d'un sévère moralisateur (Mahn, Gedichte 1254 C, 1255 R) :

Qui·m fizava la renda e·l pezatge,
de Polomnhac, ges non ai en coratge
que ieu n'embles lo pretz d'una fivella ;
mas qui iovensella
mi comandava bella,
paor ai piuzella
no fos al cap del an ;
.....[1]
qu'ans que aur ni vayssella
ni denier ni bezan
.....[2]
penria piuscella
tozeta ben estan,
trepan
aital iarbaudella [3]
que m'anes embrassan.

Dans deux autres poésies, Peire Cardenal nous donne à entendre

[1-2] 8 et 11. Il manque un vers de deux syllabes en *-an*.

[3] 15. *Iarbaudella* n'est qu'en C; R a une lacune. Il paraît que le mot, qui sera dérivé de *girbaut*, signifie une danse.

qu'il a connu l'amour. Mais il est bien aise de lui avoir échappé (Mahn, Werke II 209, Raynouard, Choix III 438) :

« A present je puis me louer de l'amour, puisqu'il ne m'empêche ni de manger ni de dormir. Je ne sens ni froideur ni chaleur. Je ne bâille ni ne soupire ni ne rôde pendant la nuit. Je ne suis ni conquis ni tourmenté. Je ne suis ni triste ni affligé. Je n'engage pas de messagers. Je ne suis ni trahi ni trompé, puisque je m'en suis échappé avec mes dés. »

« Et j'ai d'autres plaisirs plus grands : je ne trahis ni ne fais trahir ; je ne crains pas que traîtresse ni traître ni furieux jaloux me causent du chagrin. Je ne suis pas en fou vassellage. Je ne suis ni battu ni jeté en bas. On ne m'emprisonne ni ne me pille. Je ne fais pas de folle attente. Je ne dis pas que je sois forcé d'amour ni qu'on m'ait volé mon cœur. »

Il parle à peu près de la même manière dans la pièce *Ben tenh per folh e per muzart* (Rayn. III 436, Mahn Werke II 210). Certes, l'amie que Peire Cardenal est si content d'avoir quittée n'est pas celle dont on pleure la perte dans les deux couplets en question.

Il y a beaucoup plus d'affinité de sentiments entre ces couplets et une autre pièce de Peire Cardenal (Mahn, Gedichte 1248-49) :

Lo plus fis drutz q'anc nasqes
seri 'eu, s'ami 'ages,
qe, ia plaiser no·m feses,
ben fora sos hom ades ;
e'una ves amei
e per aizo sai
d'amor consi vai,
ni con amarai
autra ves, qan mi volrai.

Amors, qi la semenes,
nasqera aitan espes
qe per un gran n'agr'om tres
e d'un plaiser mais de des
e vint d'un demei,
e d'un iai verai
naisseran cen iai,
tro disses : ieu n'ai
mil fanz q'ieu non semenai.

On ne dira peut-être pas que l'auteur de cette pièce ne puisse pas être celui des deux couplets.

Voyons si la métrique des couplets peut nous éclairer. Leur *compas* est celui-ci : *aabaabbbaab, b* est féminin ; les vers sont de 6 syllabes. Il ne paraît pas qu'il nous soit parvenu une pièce d'un compastout à fait identique et avec exactement les mêmes rimes. Il est pourtant évident que quelques poésies que nous possédons ont des rapports métriques avec celle-ci. Il y a deux pièces qui ont le même compas, augmenté de deux fois *bbaab*. Ce sont : Gui d'Uisel *N'Ebles pos endeptatz* (MG 530, Suchier Denkm. p. 328) et Fraire menor, *Cor ai e voluntat* (Choix, IV, 469, Mahn Werke III 295).

La rime *b* de ces deux pièces est identique avec la rime *b* des deux couplets ; la rime *a* est en *ar* dans ceux-ci, en *atz* dans ceux-là ; ce sont donc des rimes qu'on pourrait dire apparentées. Mais ce qui est plus évident encore, c'est que les deux couplet sont des rapports avec la pièce *Lo segle m'es camjatz* de Bertran d'Alamano (Choix IV 330, Mahn Werke III 146). Il est vrai que le compas de cette poésie a encore trois vers (*aab*) de plus que celui des pièces de Gui d'Uisel et de Fraire menor et que la rime *a* est aussi en *atz*. Mais les couplets et cette pièce se ressemblent par le sujet et par le ton, et les deux poésies commencent presque par les mêmes mots. Il est clair que l'une des deux est l'imitation de l'autre. Laquelle est l'original ? On ne doutera guère, en les lisant, que ce ne soit la pièce de Bertran d'Alamano. Si, pourtant, on ne veut pas se fier à la sûreté de ce jugement de première vue, on demandera laquelle des deux formes métriques, qui, nous l'avons vu, diffèrent par le nombre des vers et par la rime *a*, est la forme originale. Il ne paraît pas probable que ce compas soit inventé pour aucune des quatre pièces. Celle de Gui d'Uisel est une tenson, celle de Fraire menor est une prière à la Vierge, on appellera sirventes la pièce de Bertran ainsi que les deux couplets.

Il est tout d'abord vraisemblable que les trois pièces, dont rien ne prouve que deux en soient faites sur la troisième, ont conservé la rime originale plutôt que la pièce isolée. Ce serait donc la rime *-atz* qui aurait appartenu au prototype. En effet, la poésie de Gui d'Uisel a toutes les chances d'être la plus ancienne des quatre. S'il en est ainsi, il faut encore conclure que la pièce de Bertran est antérieure aux deux couplets. Peire Cardenal serait donc l'imitateur de Bertran d'Alamano, non seulement pour la forme métrique mais aussi pour le contenu et pour le ton de cette poésie [1]. Il est difficile,

[1] La rime *via=vida* v. 11 ne serait pas une preuve contre Peire Cardenal. La même rime se retrouve chez lui p. ex. dans la pièce *Ben tenh per folh e per muzart* cobla 4.

et même impossible de le croire, parce que ces deux couplets appartiendraient certainement au commencement de la carrière poétique de Peire Cardenal, c'est-à-dire au commencement du XIIIe siècle, tandis que Bertran appartient au deuxième tiers de ce siècle (O. Schultz, Zeitschrift IX p. 134 s.).

Il est donc de toute vraisemblance que les deux couplets ne sont point l'œuvre de Peire Cardenal.

Grundriss, n° 315,2. — Ms. D 197 =D^a^ : les couplets 2, 4 et 5 aussi D 259 =D^c^

I Eu chantera de gauz e voluntos
un sirventes, qui per dreit lo·m grazis,
car hom, si·m voill, meillz de mi non chaucis
d'aqels q'eu vei qals es avols e bos;
per qe n'ai malvolenz
toz los flacs recrezenz,
car lor voill vertat retraire,
mas eu non puos far ren als,
qar ma razos es aitals.

II E pos aitals conois q'es ma razos,
als pros serai bendisenz et aclis
et als malvaz serai, q'aisi·s partis,
braus et esqius e mals et orgoillos;
qar ab deschauzimenz
venz hom las avols genz,
et ab ben, qui o sap faire,
venz hom los pros e·ls leials,
per qu'eu serai bos e mals.

III Trop m'enoia d'avol home ricos,
que grant honor ni grant terra baillis
e cuida aunir sos pros paubres vezis
senes donar e senes messios,

1. *Graphie* de D^c^ chanterai D^c^ — 5. mal *deux fois* D^c^ — 10. corose D^c^ — 11. benuolenz ez aolis D^c^ — 12. al ns. D^c^ — 14. Qard D^a^ — 19. ricors D^a^

e cuida esser valenz
per faire bastimenz,
et es parlers e gabaire.
aqels plus qe deners fals
non deu esser prez cabals.

IV No·m plaz ries hom, si non es amoros,
ni·m plaz dompna, si gent non acuillis,
ni·m plaz doncels, si de gauz non servis,
ni doncela, si non a bel respos,
ni·m plaz escars manenz
ni ioglars desplazenz,
ni·m plaz hom trop menazaire,
ni·m plaz q'om en toz logals
demostre qi er ni qals.

V Car eu ai vist en corz mantas sazos
maint bon solaz perdre per avol ris
e mainz bos moz que, si fos qi·ls auzis
ni·ls entendes, qe for' honors e pros:
per q'es aitals mos senz
c'ab los desconoissenz
non aia compaigna gaire,
qar ia non seria sals;
e lais m'en e parlem d'als.

VI Als valenz sui ses cor vaire
e als pros amics corals
e vas fin'amor leials.

VII Deus sal l'adreit barataire,
Girbert, q'es flors e seignals
de toz bos faiz naturals.

30. denzels De: de *manque* De : nom s. Da — 33. Nuglars De — 34. menasaire Dc — 38. bon] bel De — 39. maint Da — 40. entendēs Da; fos Da.

V, 26, 27. « A ceux-ci, qui sont plus faux qu'un (faux) denier[1], prix ne doit appartenir. » Je traduis *cabal* ici par « ce qui appartient, qui convient, qui échoit en partage », signification que le mot a encore en

[1] Ma copie porte *deners*, ce qui se traduirait, « qui sont plus faux qu'il ne faudrait »; mais je pense qu'il vaut mieux lire *deners*.

espagnol et qu'il a eue assez souvent, je pense, aussi en provençal. Je ne crois pas que le mot ait rien à faire avec *caput* ; ne serait-il plutôt un dérivé de *capere?*

Cette poésie se trouve chez M. Bartsch sous le nom de Peire Guillem de Toloza. M. Stengel a déjà fait remarquer (Zeitschrift I 389) que les manuscrits ne nous donnent pas le nom de Peire Guillem, mais de *Guillem Peire*, et en renvoyant (ibid. I 388) à cette pièce au numéro 227 de la liste de Bartsch, il l'attribue à G. P. de Cazals, le seul troubadour qui, dans Bartsch, se nomme Guillem Peire. Mais l'auteur de cette pièce est-il en effet G. P. de Cazals ? Toutes les poésies de ce troubadour se trouvent dans le manuscrit C, et elles ne se trouvent presque toutes que dans ce seul manuscrit, qui pourtant ne contient pas notre pièce. Toutes les pièces de Guillem Peire de Cazals, excepté la tenson avec Bernart de la Barta, sont des poésies amoureuses, tandis que nous avons à faire ici avec un sirventes. Presque toutes les pièces de ce troubadour ramènent dans la tornada le nom d'Ardit [1], tandis que cette pièce y nomme un Girbert, dont je ne sais rien dire.

[1] Il n'y a que les pièces 8 et 10 qui fassent exception, mais aussi n'ont-elles pas de tornada. La pièce 8 est remarquable aussi à d'autres égards ; elle n'entre pas dans le cadre ordinaire des poésies courtoises, mais elle nous fait penser plutôt à quelques pièces des trouvères. M. P. Meyer en a fait imprimer les deux premiers couplets dans la Romania X 265. En attendant la monographie sur Guillem Peire de Cazals que nous a promise M. Levy, je vais transcrire ici la pièce entière d'après le msc. C (fol. 246), qui seul la contient :

I D'una leu chanso ai cor que·m entremeta,
q'una dona·m fai la razo e la·m dona,
qu'aras, quan la prec, mi ditz qu'alhors cometa,
cum s'anc mais no fos deiosta sa persona.
mala m'es e brava e sobreira,
ieu no sai lo cum ni perque,
que ieu la vi ia d'aital manieyra
que de cor m'aimava e de fe.
eras, mas li platz, vol que passon.....
e fora·l trop mielhs que duresson iasse,
qu'ieu veni 'a lieys e de nueitz e de dias
totas las veguadas que·m mandava a se.

II Be·s degra albirar, ans qu'aital cor se meta
cum soliam far tercia et ora nona

7 Quieu ; taital — 9. *ms.* sollatz, *ou* solhatz ; *on pourrait écrire* fôllas *si ce mot ne se trouvait pas en rime au vers* 23

Le compas ne permet aucune conclusion quant à l'attribution, puisque la même forme ne se retrouve chez aucun troubadour.

Ainsi je ne puis certainement pas contester que la pièce n'appartienne à Guillem Peire de Cazals, mais il me paraît que nous sommes encore moins autorisés à la lui attribuer.

e las autras horas e nostra completa.
que durava leu tro qu'om la prima sona.
tot sabrai si es fracha o entieyra
ni·m laissa del tot o·m rete
o si es ges que autr'om la·m enquieira
o de qu'o vol dir, quar no·m cre.
verament hi falh, qu'ieu no·m pretz ren fadias,
silla·m tolh s'amor et autruy la cove,
qu 'om no n fara ia los sens ni las folias
ni·l guap ni las novas qu'ieu en fas ancse.

III Senhors, que si·m tolh, ben a sen de tozeta,
qu'aissi m'era 'n tan franqu'e lials e bona
qu'ie·us man per ma fe, be·s clamera lasseta,
quan n'estava guaire. greu m'es que zo despona,
qu'ella cum camjans e leugieira
cuy no membr'amors ni sove,
no vol ges negueis qu'ieu li refieira
gracias ni grat ni merce.
mas mal aion huey totas sas manentias,
que ben leu si cuia qu'ie·lh prec que m'en estre.
aissi las li quit; ges no vuelh sion mias,
per qu'ella·s n'azir ni n'estey mal ab me.

IV Ben mi meravilh qu'enaissi s'en demeta,
qu'ans cugey levesson las peiras d'Alzona,
l'una ves Paris e l'autra ves Toleta,
qu'ella per aisso·m fos mala ni fellona
ni ia a mon dan per mi vires carreira
cum folla, qu'avers va e ve.
ai, s'ieu agues ben fag a la fieyra,
cum for' aculhitz gent e be!
qu'adoncx foran sert demandadas mas vias,
e sufrira leu que·l mezes mas mas el se;
aras non o vol, e si l'agr'ieu de guias
datz senchas et anels et aurfre.

24. *bs* fis. — 25. quossim t. — 29. leugieiras — 31. hjluy. — 41. *Trois syllabes de trop; suppr.* ia *et* per mi. — 46. *Une syllabe de trop ; corr.* leu·l mezes ? — 48. *Deux syllabes manquent.*

Grundriss, 389, 4. — Ms. 2 245.

EN PEIRE MILON

Per pratz vertz ni per amor
non chant ni per bosc foillutz
ni per mai ni per paseor
ni per clars rius c'ai vegutz.
ni per chant d'auzel ni critz
ni per vergier q'es floritz.
mas per las bonas del mon
domnas comenz ma chanzon.
cui eu am.

Aras par l'amors quon a estat ab veta,
que ieu non l'ai tort n'illh no m'en ocaizona.
e'm falh : mas pauc sap que'm ai en ma boneta,
qu'enqueras ai pro d'aquo ab q'om perdona.
ben vey qu'esser volgra ma guerreira,
s'aissi loniament si mante,
e si'm ditz hom ben en sa carreira
que mai per plan gienh non fai re.
ai, segle! quo't volfs, quo't tornas, quo't cambias!
qu'ella per nulh plag de re ves mi's mal me,
que totz temps li degran membrar las parias
quan nos iogavam al mieu sal e l sieu ple.

53. *Une syllabe de trop ; lis.vol.* — 55. *Je ne suis pas sûr du sens des vers* 55 *et* 56.

Je ne suis pas sûr s'il faut compter huit ou neuf syllabes pour le cinquième vers de chaque couplet. Guillem Figueira 7, qui a imité la forme, n'a, le plus souvent, que huit syllabes. Mais cela ne prouve pas grand'chose. La rime *e*, chez Guillem Figueira est *ia* et P. Meyer a cru devoir changer pour cela toutes les rimes en *ias* de la pièce de Guillem Peire. S'il avait lu cette poésie jusqu'à la fin, il aurait vu que ce changement est impossible au v. 57.— La correction *e tota completa* proposée par M. Meyer pour *e nostra c.* au v. 15, est plus que superflue.— Pour *las peiras d'Alzona*, voy. Noulet, Les Pierres de Naurouse et leur légende, Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 7e série, t. IV, p. 132.

— —

. domnas. n *ajoute par une deuxième main.*

II E non sui ies recrezutz,
si tot amor me faillitz,
q'eu non am chant e desdutz
e qe ioi non sei grazitz.
gardatz, s'eu agues razo
de far gauz e mession,
com fora de gran valor !
mas d'amor non ai sabor
ni·n iauzi.

III Tot iorn mi 'stauc sbaitz
e soi en gran sospeizo,
ni ia mon cor n'er sclairitz,
q'enaissi es la saizo,
c' amic senz cor trichador
serai e fin amador,
mas, car non soi conogutz,
e mes, cant fatz, en descutz
ni no·m val.

IV Res no·n pot dar garizon.
si non cel qu'es bellazor
d'oils, de cor e de faizon ;
e per zo soi en error ;
be·n par qe·l mont ai perdutz.
pois c'amor non ai agutz,
don totz temps soi encubitz :
e de cel mal fui garitz
ni i ai pro.

V Veiatz. — e qe? — qe ricor
no·m val. — ont? — en esser drutz. —
si fa. — e con? — la gensor
gardatz. — si fei. — a·l saubutz? —
non. — per qe? — qe tant arditz
non soi. — non en malditz ;

19. *Une syllabe manque ; lisez* esbaitz. — 28. Res. — 34. son *corrige en* soi *par la deuxième main.* — 41. arditz *changé en* aiditz *par la deuxième main.* — 42. *Une syllabe manque ; ajoutez la réponse* fols ! *après* non soi ?

non pose als. — ar mi respon :
es lare? — oc. — e malvatz? — non,
ni vilan.

VI S'aissi es, non ses vencutz. —
eu non, tro c'aia'l speritz. —
sofre lo dart e l'escutz. —
eu oc, qe tant m'abeillitz. —
manda li qe't fassa un don. —
eu oc, be, senz contenzon. —
q'un ris te don per amor. —
s'aizo faz, fa don meillor
no'm des plus.

54. *Il y avait d'abord* nom es de plus. *Puis on a biffé* es *et on a ajouté un* s *à* de. *Je ne comprends pas. Peut-être on aurait dû biffer ou ne pas ajouter?* plus *et changer* de en re *ou* res : no'm es res.

Grundriss 389,5. — Msc. a 244.

EN PEIRE MILON

I Pos l'uns auzels envas l'autre s'atura
de lais, de critz, de voutas, de chantar,
e per amor de plaire s'esbaudeia
e'il riu son clar qi corren per valeia,
ben son dones fols, q'en amor no'm atur,
e car no soi ara gai e chantaire,
pois c'aissi es, eu chant e m'esbaudei,
e pois q'eu vei reverdir bosc e prea.

II Per vos, amors, chascuns hom se meillura,
car hom n'es lares e cortes et sap far
tot chauzimen, e per vos si domneia
drutz en chambra ab sa domna privea.

3 de *manque;* s'esbaudeia *ajouté par la deuxième main.* — 4. riu *corr. par la deuxième main en* riu. — 8. pose.

ben soi iratz car per vos non meillur
e car non saup ancar qe fos a faire ;
non sap qe fos domneiar ni domnei,
qe ma domna del tot s'en es alea.

III Qe·l iorn q'ela se mira, non a cura
de negun hom qe la pogues amar,
ni non auzira hom qi la veia,
per q'ieu volgra qe·l mirador fos spea.
iurar vos puesc, domna, qe d'als non cur
ester de vos, de cui sui fiz amaire.
cant vostre cors avinent gart e vei,
mi par qe Deu sia en la contrea.

IV Ai, franca res, non siatz tant endura,
pois qe sabez q'eu no m'en puesc strar ;
cant penz de vos, e non sai con se seia,
tot m'art del dol lo ventre e la coreia ;
e ia non vol razon qe l'om s'endur
enver celui qi no s'en pot estraire
de lei amar, de servir, on si sei ;
mas tal razo a vos nes agrea.

V De totz bos aibs poia, e donc peiura,
car il merces a leis non vol atrar.
ar qe farai, pois merces no·m l'autreia ?
eu atendrai, d'aitant l'ai afieia
que meillurar vol avanz q'eu peiur,
e si·l plagues q'ela·m degnes atraire,
pois qe sos om liges a li m'autrei,
er ben s'orgoil en li fos avalea.

16. *La deuxième main a mis un point au-dessous du* (s'e)n *et un* u *au-dessus; il faudrait donc lire* se ve salea*; nous allons discuter cette leçon.*

19. *Une syllabe manque.* — 21. *Première main* virar, *changé par la deuxième main en* iurar. — 26. *Une syllabe manque; corr.* estrar.— 32. *Une syllabe manque; peut-on, en supposant un participe abrégé* agrat *fem.* agrea, *qui correspondrait à* endur, *fem.* endura v. 25, *lire* non es agrea ? *ou ne faut-il pas plutôt admettre* n'es = non es *et lire* n'es agra-l ea ? — 34. val atrair. — *Les vers* 33 *à* 40 *ne sont pas à leur place. Il ne me paraît pas douteux qu'il ne faille les insérer après le vers* 16.

La forme métrique de ces deux pièces n'est pas dépourvue d'intérêt. Le compas de la première est assez simple :

$$a_7\ b_7\ a_7\ b_7\ c_7\ c_7\ d_7\ d_7\ c_3,$$

mais, en revanche, les couplets se trouvent liés par un curieux changement de rimes. La rime qui est la deuxième dans un couplet, est toujours la première dans le couplet suivant, la troisième devient la deuxième, la quatrième la troisième, et la première la quatrième. Le dernier vers, enfin, celui de trois syllabes, reçoit chaque fois une nouvelle terminaison et n'est jamais rimé à aucun autre. Il y a quelques exemples d'un pareil déplacement de rimes. Arnaut de Marueill 26 et Elias Fonsalada 2 présentent le même système. Mais les compas de ces pièces sont différents. D'autres, et de plus nombreuses poésies font voir un système opposé, mais pourtant semblable : la première rime de chaque couplet y devient la deuxième dans le couplet suivant, la deuxième devient la troisième, et ainsi de suite.

L'autre pièce de Peire Milon a la forme :

a b c d e f g d, vers de dix syllabes ; les rimes a c d f sont féminines. Mais les vers 1 2 3 de chaque couplet correspondent aux vers 5 6 7, en ce que a et e, b et f, c et g sont des « rimes grammaticales ». Si nous désignons la rime féminine par la lettre grecque correspondant à la lettre latine qui désigne la rime masculine, la forme sera :

$$\alpha\ b\ \gamma\ d \quad \grave{a}\ \beta\ c\ d.$$

Je ne vois pas qu'il y ait aucune autre pièce de la même forme.

Il paraît donc que Peire Milon est un troubadour qui s'étudie à composer dans des formes assez compliquées. Nous sommes d'autant plus surpris de voir ce troubadour faire quelquefois ses poésies sur des formes simples qui ne lui appartiennent pas. J'ai déjà fait remarquer, dans mon édition de *Peire Rogier*, p. 91, que Peire Milon l a la même forme métrique et les mêmes rimes que *Belh Monruelh, aisselh que's part de vos,* attribué à Bernart de Ventadorn, et que le numéro 7 est identique, pour la forme et les rimes, à Peire Raimon de Toloza 16, n° 9 à 461, 77, auquel il faut ajouter encore Peirol 9. Je ne connais pas de modèles pour les autres pièces de Peire Milon [1], mais après avoir constaté l'imitation dans quelques cas, l'originalité de Peire Milon nous sera suspecte aussi dans les autres.

Mais il y a dans les deux poésies de Peire Milon ce qui nous intéresse beaucoup plus que leur forme métrique : c'est la langue dans laquelle elles ont été écrites. Nous sommes frappés d'abord, dans la

[1] N° 2 a la même forme que Guillem de Cabestanh 7 et que la pièce anonyme qui est publiée dans Suchier *Denkmäler*, p. 320, mais les rimes sont différentes.

première pièce, par les rimes *mon* (monde), *respon* avec *chanzon, razo, mession,* etc. Ces rimes pourraient, toutefois, appartenir aux cas exceptionnels, mais point bien rares, où une terminaison avec *n* stable rime à une autre avec *n* instable, cas dont parle M. Lienig dans son consciencieux travail *Die Grammatik der provenzalischen Leys d'Amors verglichen mit der Sprache der Troubadours,* p. 97. Mais nous sommes bien plus surpris de trouver dans l'autre pièce des rimes en *-ea* ou *-eia* qui, s'il y en a des exemples dans la littérature épique, ne se trouvent guère chez les troubadours. Il est vrai qu'il serait aisé de remplacer presque toutes ces formes en *-ea, -eia* par des formes en *-ada ;* mais, en continuant l'examen des poésies de Peire Milon, on ne sera pas long à s'apercevoir que ce poète ne s'est point servi de la pure langue littéraire des troubadours, et on se gardera bien d'introduire dans un texte soi-disant critique les formes de cette langue.

Il faut donc étudier la langue ou le dialecte de Peire Milon. Pour faciliter cette étude, j'ai bandonné l'idée de donner les deux pièces ci-dessus dans un texte critique, ce qui, du reste, me paraîtrait assez difficile à faire. Je les ai reproduites, sauf quelques petites corrections, exactement comme elles se trouvent dans le msc. a. Et je vais ajouter à ces deux pièces toutes les autres de Peire Milon, à l'exception des nos 2 et 8, qui ont été publiés, il n'y a pas longtemps, dans mes *Provenzalische Inedita aus Pariser Handschriften,* p. 239 et 242.

Le no 1 se trouve, d'après les manuscrits CI, dans Bartsch, Peire Vidal, p. 130, et d'après les manuscrits IN dans Mahn, Gedichte, nos 672, 673. Le texte de Bartsch est généralement formé sur la leçon de C. Je reproduis la même poésie, en prenant pour base les manuscrits INa, et pour l'orthographe le msc. N [1].

Grundriss, 349, 1. — Ms. C 44, I 148, N 103, a 243.
La chanson se trouve encore dans Kd.

1 Aisi m'aven com cel qui segnor dos
serv per tosttenps ni no·n a ghierdos,
e de ben far envas lor s'afortis,

1. qui, qua I ; senhors C, seigniors a. — 2. *manque dans* I ; nij e C a] aten C, ai a.— 3 *et 4 ont changé de place dans* I.— 3. e.] on uas I. —

[1] Les variantes de C sont données d'après Bartsch.

e çaseun iorn son plus contrarios.
hai! per qe·l fan? za comanda razos :
cel qui ben fai, deu ben trobar amis.

II Ben pose esser d'una ren doloros :
qar anc d'amor non fui aventuros
ni de domna, e 'nvas lor sui aclis.
com en servir met plus m'entencios,
eu mai li trob vas mi plus airos,
ni non faz ren que a lor abellis.

III Ara vei eu qe rason chai en ios
e qe orgoil poza, sens fallizos,
pois qe·l servir del tot se relenqis
e qe·l benfaig e del tot nuallios,
quant hom merces demanda sens caisos
e perdon qer d'aisso qe non failis.

IV Pois que no·m val merces, dreig ni raxos,
servir, ben far, esser fiçels ni bos,
pauc mi valgra s'eu sui fel ni enis.
pois q'aisi es qar non trob garisos,
plor e sospir et estauc tenebros,
et enaisi viurai trosc'a la fis.

V Be·m meravil, qui anc no fon ioios
e senpr estai mariz et angoisos,
com po viure, qi d'amor non iois

5. quo f. C : fai I. — 6. que CI.

7. de una N. — 9. E I; de *deux fois dans* a ; donnei vas I, donas e vas a; lui C. — 10. met es C, mer I. — 11. li IN, los Ca. — 12. E no fauc C; a] ia C.

13. Ar I; razos Ca, rasons I; sos N.— 14. orgolhs Ca. — 15. *manque dans* C. — *selon M. Bartsch* ; nelenquis I. — 16. quels I; bons faitz I, be fagz a; es (*après* del tot) C, son I, es a; — 17. merce C; deman don INa; razos C. — 18. *manque dans* I; de ço N.

19 *à* 24 *manquent dans* C. — 19. num N; merce I.— 20. fizel a ; fins ni ous I. — 21. ualgria I ; sui *manque dans* a ; fol I, fols a. — 22 qar qe a. — 23. can estauc t. I, con estagh t. N, et estauc t. a. — 24. tro calaisi I; fiz a.

25. que C; fos C, fui I, foi N. — 26. estauc C, estar IN ; smariz N ; aziros C, airos IN, angoizos a. — 27. dumor esta ios C; i. geqnis I geghis N.

ni no·n aten ni bel diz ni bel dos?
que si m'a fagh la bella de cui sos,
sens colp de fust m'a mort e m'a conqis.

VI Hai Deus, que non posc esser amoros
della bella que·m fai star tant iros!
mas quan ie vegh sa bocha e son cler vis,
al cor mi toca una tal passios
con la poges baisar! — per fin'amors,
no sai qu'eu dic, tam son mei enemis.

VII Zançon,....., que no·n plaz autre mis
e va t'en tost a la bella de cui sos,
e dig li ben q'eu mor de l'amor sos
si eu no bais li sos clers oillz voltis.

28. no i a. IN; bels digs ni gens d. C, b. dit ni b. d.I, bels digz ni bels d. a. — 29. Quaissi C; Ques mafanz I, Ques ma f. N; b. de ioi blos C. — 30. Ses colpa ma amor dira c. C.

31. queu IN. — 32. Deilla b. N; quim N; estar i. C. — 33. boca el clar uis sieu ioyos C; ie IN, eu a; uei CI, ueg a. — 34. A c. I; tals C; pensios I, penssios N. — 35. Quel cug b. tan sui damor cochos C — 36. sai] sia I; quem d. C; tan CIa; mos C, nic IN, mei a.

37. Tan son I; lauzan C, laissat I, lauzat N, lauzac *changé en* lanzac a; quieu no uuelh autrescos C, que non plaz (nom plat I) a. m. IN, qieu no voil a. m. a. — 38. vai CI; al b. C, la b. I, a la b. N, ab b. a. — 39. moir a; E digas lim q. m. de samor blos C. — 40. E sieu I, E seu N; los Ca, li I, lis N; bels C, clars a.

21. M. Bartsch a corrigé *valgra* en *valra*. Il semble, en effet, nécessaire de lire, ou *valra* et *sui*, ou *valgra* et *fos*.

25-30. Le texte de ce couplet reste bien douteux. J'ai suivi le msc. a mais sans être bien sûr d'avoir trouvé le bon chemin. Les premiers quatre vers me semblent présenter la construction ἀπὸ κοινοῦ dont parle M. Tobler dans les « Vermischte Beiträge » I 115 ss. Le dernier vers n'est pas très satisfaisant dans cette forme, mais la leçon de C, qui seul s'en écarte, ne satisfait pas mieux.

37. M. Bartsch a écrit : *Chanson, lassat,* ce qu'il a traduit probablement : « Chanson, lace-toi (pour te mettre en route) », et on serait content de trouver cela dans les manuscrits. Mais il n'en est rien. Il paraît certain qu'il y a eu dans l'original ou *lauz-* ou *lanz-*. Mais peut-on écrire *lanzat*, au lieu de *lanzac* dans a, et traduire « élance-toi »

ou, avec C, *lauza'n* = *lauza'm*, et traduire « loue-moi » ? Je ne puis me décider à mettre dans le texte ni l'un ni l'autre.

38. Le vers a une syllabe de trop, ce qui est corrigé dans les manuscrits d'une manière différente. Peut-être C a-t-il raison d'introduire la forme appuyée de l'article féminin *l*, laquelle n'est pas sans exemple.

Grundriss 349, 3. Imprimé Rayn. V, 319; Mahn. Werke III, 333. Msc. N 105.

En amor trob pietat gran,
e·l diz un pauc en sospiran,
car la prima lettra d'amor
apellon A, e nota plor,
e las autras qui apres van
M O R, et en contan
ajostas las, e diran : mor.
donc qui ben ama plangen mor ;
d'amor mor eu plangen tot l'an ;
si pens fassan li autre fin aman.

6. Il manque une syllabe. On peut ajouter *son* au commencement du vers. On faut-il compter deux syllabes pour le nom d'une des lettres : *emme* ou *erre* ?

7. Le poète n'a pas tenu compte de la différence des *o* en *amor* et *mor*. Il s'ensuit, du reste, de ces vers que le *o* isolé, comme nom de la lettre, se prononçait avec le son ouvert.

9. Raynouard et Mahn ont *d'amor moren plagen*. Il est évident qu'il faut corriger comme je l'ai fait.

Grundriss 349, 6. — Msc. I (Mahn G 918), N (Mahn G 289), a 240. Je n'ai pas eu à ma disposition les ms. K d.

Pois qe dal cor m'aven, farai chanzos,
e pois q'eu vei spandre flor de novel
e pois q'eu vei alegrar li auzel
qi van chantan sus l'arbre q'e follios ;
e pois q'eu vei l'un del autres iauzir,

Orthogr. d'après a. — 2. espandre a ; f. da n. I. — 3. vi a. — 4. qes I, I, quen f. N. — 5. luns del (dal I) a. IN.

ben puesc aver pensament e consir,
car anc un iorn no fui ioios d'amar,
ni ia per mal d'amor no·n posc estrar.

II Domna, en vos trobei tals guierdos
com fa al lop lo chabrols e l'agnel,
qant enver lui ill corren senz revel
e laissam star las fedas e·ls moutos ;
aissi, domna, al prim, al mieu albir,
per la meillor eu vos cudai chauzir,
mas iogador ai vist soven iogar
qe get'a fal'e si cuia entrar.

III Hai, madona, ·l vostre cors orgoillos
tola d'aissi l'ira e·l capdel,
e fassa mi, si·us plaz, un semblan bel,
e ia poissas non serai tan iros.
meravill me, car am tant ni dezir,
qe per merces no vol un prec auzir,
e ia ac merces lo segner Deus d'un lar
qi en la crois li saup merce clamar.

IV Las ! qe farai ? morrai tan cossiros ?
oc, q'eu non puesc de leis aver apel,
e com li soi cascun iorn plus fizel,
eu mais la trop vas mi plus airos ;
e cant la veg encontra mi venir,
eu vauc vas leis tan ioios per servir,
donc se capten escura del iogar ;
mas ia vi far apres scur temps ben clar.

6. desir IN.— 8. estar IN, estrair a.

9. tal IN. — 10. tai I ; lup IN ; cabrel I, çabrol N. — 11. il uas I, inuas N. — 12 laissa I, laisan N ; el montonz I. — 13. meu IN. — 14. çasir N. — 15. Ma i. IN. — 16. c.] euia *corrigé en* cuia a ; Qui geta fal enuia ad intrar I, qi ceta fal e senuia a intrar N.

17. cor IN. — 18. daissi e lira IN. – 19. E fam oimais I. — 20. pois IN; serail IN ; sera tainor a. — 21. nij e IN. — 22. per *manque dans* IN ; non *manque* I ; uolon N ; mes prees I, mon p. N. — 23. Ça aug m. N ; dieu N ; lair a ; Car ac m. deu en la croitz dun l. I. — 24. crotz I, crutz N ; il saus m. c. I, il sap merces c. N.

26. oc] e I ; da lei IN. — 27. cum I, con N ; sui IN ; fidel IN. — 29. chan I ; ueng I ; me I. — 30. uau I, uaig N ; lei IN. — 31. Don I ; çogar N. — 32. Mais uist I, Mas a ui N.

V Ara soi eu en carcer tenebros,
sa par no vi en borg ni en castel,
qe eu non puesc trobar clau ni martel
qe·m puesca trar de leis mans del leos,
e pois merces, q'era claus del ubrir,
eu non la trop, soi vencutz, sens mentir,
ni ia per zo no·m recreirai d'amar,
q'ieu vi ia hom q'era vencutz, sobrar.

VI Ai, mala res, Dieus vos lais repentir
del mal qe·m faitz, don m'aves fait soffrir,
c'aissi com pert tot'aiga douz'e mar
son nom, si·l pert en vos amors, so·n par.

33. sui IN : eu *manque* N. — 34. b.] mur a. — 35. Queu I ; tr.] fabregar I. — 36. Qui p. I. Quim p. N ; de les m. (las manz I dun l. IN. — 37. clau IN ; aubrir IN. — 38. lai IN ; sui IN.— 39. ia] ira I ; non recrerai IN. — 40. Que uiu IN ; queta ueritatz I, qera uencut N ; cobrar IN.

41. gens I, rens N ; nous laisse r. I.— 42. fais IN ; mauetz I, maueçz N ; faig I, fag N ; florir a. — 43 et 44 *manquent dans* I. — 43. aighe N. — 44. amor çom p. N.

16. J'ai suivi le ms. a pour ce vers, comme pour toute la chanson. Mais *cuia* y est une correction postérieure. Il y avait d'abord *euia*, ce qui s'approche de l'*enuia* des manuscrits IN. Il est possible qu'il faille lire, avec N, *qi get'a fal'e s'envia a intrar* « qui jette de manière à perdre (*fal'* = *falha*) dans son envie *envia* = *enveia*) d'entrer (avec son pion dans la case à occuper). » Ce qui se trouve dans I serait à traduire « lequel (*qui* = *cui*) l'envie d'entrer fait tomber en perte. »

18. Je ne vois pas la signification de *capdel*. Il manque une ou deux syllabes à la mesure du vers. Dans IN la mesure pourrait être complète, mais comment traduire *e l'ira e·l capdel ?*

Gr. 349, 7. — Ms. I (Mahn G. 919), a 241. La chanson se trouve encore dans KNd.

I Quant on troba dos bos combatedor
d'engal proeza e d'engal garnimen
e l'uns non pot plus de l'autre nien,

Orthographe d'après a.— 1. oms I ; combatedors a.

donc me sembla qe·l iocs fora maior;
e s'il son dos sobra a un, so·m par,
qi se combat qant q'el pot, pois merces
s'el lor clama, da blasmar non es ges;
no·m meravil se·l sol non pot durar.

II E pois qe·l dos q'es del venzer segnor
non an del sol merces ni chauzimen,
adonc s'en fan blasmar de tota gen
e lor afar torna a deshenor.
e s'un autre vol lo sol aiudar
e venqesson pois los dos, semblant m'es
qe tota gentz iutiera : granz bes es,
e da chascun il se feiran lauzar.

III A vos, merces, complaing eu ma dolor,
qe no m'en pot aiudar om viven,
q'ieu soi lo sols qi·s combat escien
encontra dos : ma domna et amor,
e ia no·m val merces tot iorn clamar.
or m'aiudatz, si vos platz, gentils res,
qe chascuns hom vos grazira los bes,
pos qe no·m val ni ben dir ni ben far.

IV E s'ieu pogues, en fugira aillor;
mas l'us dels dos m'enchauza e·m repren,
qe cor plus tost c'auzel qi va volen;
estier mon grat mi fa tornar va lor,
e s'a merces plagues de secors dar,
non o pot far, se il tot o volgues,

4. Don I; ioc I; locs f. maiors a. — 5. s'il] si I; so p. I. — 6. Qe si combet I; queill I. — 7. lor] li I; do b. I.

9. quil I; de l. — 12. son a. I; desonor I. — 13. vol lo] vengues a. — 14. vensesen p. li d. I. — 15. tuta gen i. gran ben I. — 16. De c. il sen faran l. I.

17. mas dolors a. — 18. me p. I. — 19. Queu son lo sol qim scombat I. — 20. Contra I; amors a. — 21. non u. tant iorn merce cl. I. — 22. Ar I; sa u. p. I. — 23. v. g.] grazitz a; lo I. — 24. ni b. d.] obedir I.

25. Seu p. eu fugiria I; aillors a. — 26. Ma luns I. — 27. Qi a; qi] ni a. — 28. valors a. — 30 il *manque* I.

qe ma donna no·l vol, qe m'a conqes,
anz vol q'eu moir 'e·n lais desesperar.

v Ara pose eu tornar mon chant en plor.
pois q'eu non puesc fugir, qe l'unz mi pren ;
e pois non puesc durar, plus no·m defen.
pois de secors non posc aver valor,
las, qe farai ? no·m sai acoisselar,
se l'us dels dos non sta vas mi cortes ;
pois qe sos hom mi rent liges e pres,
sol del pechat qal qe be·m degra far.

vi Ben es malvatz qi·s laissa perillar
alcun caitiu, s'aiudar li pogues,
pois q'envas lei ia non es mas repres
mas sol d'aitan : de servir e d'onrar.

vii Ai, ma donna, si vas vos mi valgues
plor ni sospir ni maltrag q'eu agues,
ia per nul temps ioi non cug demandar.

31. midonz non u. I. — 32. muor em l. I.
33. plors a. — 34. lun I. — 35 *manque dans* I. — 36. valors a. — 37. Lais I ; aconseillar I.— 38. dos *manque* a. — 39. son I. — 40. qel qe a ; ben d. I.
41. B. maluais es qui l. I. — 42. lo p. I. — 43. lieis I ; ia *manque* a ; m r.] mespres a.
45. sinuas I. — 46. maltrat I. — 47. ioi ni aug dos mandar I.

1. Il semble d'abord que la rime doive être en *-ors*. Mais le manuscrit I a toujours *-or*, et le manuscrit a, qui, dans la plupart des cas, a *-ors*, a pourtant deux fois la terminaison *-or*. La grammaire ne peut rien décider dans un poète dont la langue est encore à étudier ; mais la question est tranchée par la pièce 16 de Peire Raimon de Toloza, laquelle, nous l'avons vu, est le modèle de cette chanson-ci pour la forme et pour les rimes et qui présente la rime *-or*.

9. Il semble tout à fait indispensable de mettre *qe son (del renzer segnor)*. Mais les manuscrits donnent, tous les deux, *q'es* ; la mesure ne permet pas d'introduire *qe son* sans des changements ultérieurs, qui ne me paraissent pas bien faciles à faire. Il sera donc prudent de laisser subsister *q'es* et de revenir à ce vers dans l'esquisse de la langue du poète.

Gr. 349, 9. — Ms. I 147, K 133, N 102 (Mahn G. 288), a 242.
La chanson se trouve encore dans d.

I Si com lo mege fa crer
al malaut que crid' e brai,
qan li dis : « tu scanperai »
e del morir sap per ver,
e pero si·l relenqis
inanz q'il morz sia,
ni no i va tan con solia,
qan s'aprosma de la fis,

II Aisi midon me promis
e·m dis qe gaudenz serai
del mal trag qe suferz ai,
don tornei mon plor en ris,
q'eu cuiava mon plaxer
aver sens bauxia ;
ara veg qu'il non sufria
del seu bels oils mi vegcer.

III E pero no·m desesper
ni ça no·m desperarai
ni desesperaz serai,
anz ferm en lei mon esper,
que per bon esper enrequis
paubr'om manta via,
per desesper non ac mia
Iudas trager paradis.

Ordre des couplets dans IK : I II V III IV VI VII. — *Orthographe d'après* N. — 1. metges a ; fai creire IK. — 2. malaud IK ; crit a. — 3. ditz a ; scanparai IKa. — 5. delinquis IK, relinqis a. — 6. Enanz IKa ; qeil a ; mort l. — 7. i va] viu IK ; can a. — 8. sia proisma a.

9. midonz men p. a. — 10. iausenz I, gaussenz K, gauzenz a. — 11. traig IK ; Dels mals traitz a ; sufert IK. — 12. torne mom a ; e IK. — 13. mom a ; mons plasers IK. — 14. Avers a. — 15. veig quel n. sofria IK. — 16. Dels sieus a.

17. E *manque* IKN ; P. eu n. IK. — 18. desesperarai IKN. — 20. leis a. — 21. requis IK. — 22. mainta a. — 23. aug l. augh K N. — 24. Vi-cas a ; perdet IK, tracher a.

IV Deus ! per que ai mon cor mis
la dond ia non iausirai,
pois que sa promess' estrai
e l non son oc contradis ?
pero·s dobla mei doler
e creis noitz e dia ;
ma ço·n sçembla gram fallia :
en prometre non-voler.

V E per ço en non çaler
metrai el desir qu'eu n'ai.
fols ! que ai dig ? non farai,
que no·l vol çel qi'n poder
m'a, per qu'eu m'afortis
en sa conpagnia,
que s'amor tan fort mi lia
que del tot il m'a conqis.

VI Eu sui cel qui no·m gechis
per respeig, anz atendrai
ni ça no m'en recrerai,
anz serai de tot aclis,
qu'el mond non es nuls aver
qi·m des manentia,
per qu'eu mais en sa bailia
voil esser matin e ser.

VII Cançon, Deu mi lais veçer
que tu dreiça via
anz a midon sens fallia
far lo meu maltrag saber.

25. Dieus a. — 26. Lai a : don IKa. — 27. promessa e. a. — 28. hoc Ka. — 29. Per oc (hoc K) d. IK ; doblal meu dolor a. — 30. Emcres IK ; noit e diam a. — 31. E çom (com I) s. IK, Mas som s. a ; folia a. 33. E *manque* IK ; e IKa. — 34. el] ol IK ; que K. — 36. Quel IKN. Qel a ; no IK, non N ; q̄ I, qen a. — 37. *Une syllabe manque.* — 38. con paiga I. — 39. samors a ; me a. — 40. Qui IKN ; de t. a.

41. soi a.; qe la ; geqis a.— 42. respeitz IK, respeing N. — 43. recreirai a.— 44. del t. N.— 45. Quil IKN ; mont a ; nul a ; a.] homs (om K) ris IK, omn uis N. — 46. manencia K.— 47. qieu a ; sua N.— 48. mattin a.

49. Dieus a ; lai a. — 50. tu' lun IK ; dreicha I, dreiza K, dreita a. — 51. An IK ; midons IK ; a m.] midonz a. — 52. mieu a ; maltraig K.

21. Une syllabe de trop. IK ont *requis*, ce qu'on pourrait bien accepter; mais puisque non seulement a, mais aussi N, qui généralement est d'accord avec IK, présente *enrequis*, nous maintiendrons ce mot. On verra qu'il est permis de mettre *sper* au lieu d'*esper*.

48. On attendrait plutôt *no volgues*, mais la phrase positive a pu se glisser dans la construction voulue, de manière à faire supprimer la négation et remplacer le subjonctif par l'indicatif.

Pour préciser les traits qui caractérisent le langage de Peire Milon, on se tiendra naturellement en première ligne aux particularités qui se trouvent attestées par les rimes ou par la mesure des vers. Si on ne veut pas se contenter de ceci et chercher des renseignements dans les formes employées par les manuscrits à l'intérieur des vers, on aura le regret de se voir entravé par le manque d'études sur la langue et la manière d'écrire de ces manuscrits. On ne sait pas bien distinguer ce qui leur appartient de ce qui peut appartenir à leurs prototypes ou de ce qui peut n'être qu'une simple erreur de copiste. Toujours pourra-t-on tirer quelque profit des manuscrits, si l'on trouve des traits qui correspondent aux particularités attestées par la rime ou la mesure des vers, ou si l'on trouve des formes étrangères à la langue littéraire, mais communes à plusieurs manuscrits qui ne seraient pas étroitement apparentés.

VOYELLES TONIQUES

§ 1. Nous avons déjà mentionné les rimes en *-ea*, *-eia*, au lieu de *-ada*, dans la pièce 5. Il y a *ea* dans *prea* v. 8, *privea* 12, *alea* 16[1], *spea* 20, *contrea* 24, *agrea* 32 (voir la note de ce vers), *avalea* 40; *eia* dans *valeia* 4, *coreia* 28, *afeia* 36.

Il ne serait pas impossible que ces deux formes eussent existé simultanément dans le langage de Peire Milon. Mais il s'agit de la rime, qui ne doit être qu'une. Il faudra donc choisir entre *-ea* et *-eia*. La majorité est pour *-ea*. Cela ne prouverait pas grand'chose, mais

[1] Nous avons dit, p. 188, que la leçon *senesalea* est la leçon primitive. Il faudra traduire : « Je ne sais ce que c'est que *donnei* parce que ma dame s'en est allée tout à fait, c.à d. s'en est tout éloignée. » La deuxième main a corrigé *seuesalea*, ce qui serait à traduire, paraît-il, « ma dame se voit toute salée. » Mais cette correction n'est guère heureuse. Elle sera causée de ce que *alar* n'est pas un mot de la langue littéraire.

on voit facilement comment *-eia* a pu être introduit pour *-ea*, tandis que le remplacement inverse ne s'explique guère. Le troisième vers de chaque couplet se termine en *-eia*, mais dans un *eia* différent de celui qui nous occupe, et qui appartient à la langue littéraire : *esbaudeia, domneia, veia, autreia*. Or, les mots en *eia* au lieu d'*ea* se trouvant tous dans les quatrièmes vers des couplets, aucun dans les huitièmes, il est évident que cette terminaison y est due à l'influence des rimes précédentes.

§ 2. Une autre rime en *-eia* et qui n'est pas non plus, proprement, de la langue littéraire, se rencontre au vers 27 de la même pièce : *seia* pour *sia*. La forme se retrouve, en rime, pièce 8 v. 8, à l'intérieur du vers, 8 v. 36 mss I et K. Mais aussi *sia*, la forme littéraire, se trouve en rime : 9 v. 6. *Seia* n'est pas sans exemple dans les poésies des autres troubadours, voy. Albert Harnisch, Die altprovenzalische Praesens-und Imperfect-Bildung, Marburg, 1886, § 52. A côte des deux formes *seia* et *sia*, nous rencontrons une troisième : *sei*, à l'intérieur du vers, mais confirmée par le nombre des syllabes, 4 v. 13.

Dans *seia*, *ia* est remplacé par *eia*. Ce même phénomène se retrouve dans *traireia* 8 v. 32, qui n'est nullement dérivé d'un verbe * *traireiar*, comme veut Harnisch l. c. p. 215, note 2, mais qui est l'imparfait du futur de *traire*.

§ 3. La pièce 5 nous offre en rime simultanément *far* v. 10 et *faire* v. 14, *estrar* 26 et *estraire* 30, *atrar* 34 et *atraire* 38. Les formes en *ar* (dont *far* est tout ordinaire, comme on sait) pourraient s'expliquer par des influences analogiques, mais puisque nous avons de même *lar* pour *laire* 6, 23 et *crer* pour *creire* 9, 1, on préférera une explication phonétique de toutes ces formes (autrement il faudrait expliquer *lar* par l'analogie de *bar, crer* par celle de *saber*, etc.). A l'intérieur des vers nous avons *trar* 6, 36 dans INa. Pièce 8 v. 28, les mss. I et K portent *degra lar* pour *degra trair* du mse. a ; il y aura eu *trar* dans le prototype, et si nous trouvons *cres* pour *creis* 8, 37, *s'aprosma* pour *s'aproisma* 9, 8 dans IK, et encore *de* pour *dei* 8, 37 dans les mêmes manuscrits et *torne* pour *tornei* 9 v. 12 dans a, il y faudra peut-être voir autre chose que des lapsus de copistes.

On pourra remarquer encore *cudai* au lieu de *cudei*, qui se trouve 6 v. 14 dans les trois manuscrits INa ; on trouve, au contraire, *laisarei* pour *-ai* 8 v. 35, mais dans le seul mse. a. On n'attachera pas grande importance à *lup* pour *lop* 6, 10 mss. IN, *crus* pour *crots* 6, 24 mse. N, mais on remarquera *per*, au lieu de *par*, 8 v. 16 dans IK, qu'on prendrait pour une erreur, s'il n'y avait pas *poraulas* 8 v. 31 dans IK et *or* pour *ar* 7 v. 22 dans a. La forme isolée *qel qe* pour *qal qe* 7 v. 40, dans a, mérite aussi d'appeler notre attention.

VOYELLES ATONES

§ 5. *E* devant *s* et consonne, initiales en latin, est supprimé. Cette suppression n'a pas lieu dans toutes les circonstances, et nous ne sommes pas toujours sûrs s'il y a suppression ou peut-être synalèphe avec une voyelle précédente. Il pourrait y avoir synalèphe dans *tu scanparai* (*scanperai* N) 9 v. 3, mss. IKNa, peut être aussi dans *fai star* 1 v. 32, mss. IN (msc. a avait écrit *fai estar*, mais biffa *e*), et dans *rei spandre* 6 v. I, mss. IN. Mais il y a suppression dans les cas suivants :

Après *n* : *laissan star* 6 v. 12, msc. N (a : *laissam* I : *laissa*) ; *non sta* 7 v. 38, mss. Ia.

— *r* : *er sclairitz* 4 v. 21, msc. a.

— *l* : *tro c'aia·l speritz* 4 v. 47, msc. a.

— *s* : *volgues star* 2 v. 26, msc. a ; *apres scur temps* 6 v. 32, mss. INa (mais *se capten escura* v. 31).

Tous ces cas sont confirmés par la mesure des vers. Deux fois le msc. a omet *e* là où la mesure en demande la restitution : *mi stauc sbaitz* 4 v. 19 et *no men puesc strar* 5 v. 26. *Qi·m scombat* 7 v. 19, msc. I, est corrigé par a en *qi·s combat*.

§ 6. Dans 8 v. 20 *ire* pour *ira* rime avec *sospire, albire*, etc. Puisqu'*a* est affaibli ici en *e*, on peut voir aussi une forme féminine dans *contraire* 2 v. 12, qui se rapporte à *merces* (voy. pourtant § 20). Mais cet *e* doit-il son origine à la nature palatale du *r* précédent, laquelle est à supposer pour *contraire* et ne paraît pas impossible, vu le vieux français *iriè* à côté d'*iré*, pour *ire* ? ou faut-il voir dans *e* la voyelle sourde qui est issue de l'*a* atone final et que plus tard les manuscrits écrivent tantôt *a*, tantôt *e* (et de plus en plus souvent *o*) ? A l'intérieur des vers les manuscrits nous offrent encore *aighe* 6 v. 43, msc. N, et *graces* 8 v. 40, mss. IK, mais ni l'un ni l'autre ne présentent exactement les mêmes conditions que *ire* et *contraire*.

§ 7. Aux formes *estrar, lar, crer* on peut comparer *recrerai* 6 v. 39, 9 v. 44 dans IKN, *trarcia* 8, 32 dans IK. *Lasserai* 8 v. 35. mss. IK. correspondrait à *cres, aprosma*. Nous trouvons, au contraire, *ueiramen* pour *ueramen* 2 v. 13 dans M, mais ce développement paraît isolé [1].

[1] A remarquer encore dans les manuscrits *in-* initial, qui se rencontre assez souvent, au lieu de *en-*, dans IKN, tandis qu'il ne se trouve pas dans a : *invas* 6 v. 11, msc. N, *sinuas* 7 v. 45, *intrar* 6 v. 16, ms. IN, *inanz* 9 v. 6, msc. N, *informa* 8 v. 35, msc. K, etc. (*domnei uas lor* 1 v. 9, dans I, est donc pour *domn'e invas lor*).

Pour la conjonction *que* il y a *qui* 9 v. 40, pour *que el: quil* 9 v. 16, les deux fois dans les trois manuscrits IKN : ce n'est donc pas une erreur

CONSONNES

§ 8. *N* dit instable rime avec *n* stable : *mon* 4 v. 7, *respon* 4 v. 43 avec *chanzon, razon*, etc. Il en faudra conclure que le *n* autrement instable se maintient dans la langue de Peire Milon. *N* tombe cependant devant un *s* suivant : *ghierdos, razos, chanzos, res, bes, fis, aclis* riment avec *dos, contrarios, orgoillos, merces, volgues, amis, relengis*, etc.

§ 9. Les rimes en *-ea*, dont nous avons parlé au § 1, prouvent que la dentale intervocale était tombée. Les formes *ghierdos, airos, iöis* et d'autres qui se trouvent dans les manuscrits (*ghierdos* 1 v. 2, 6 v. 9 msc. N, *guierdos* 6 v. 9 mss. Ia, *airos* 1 v. 26 mss. IN, 1 v. 11 msc. I, 6 v. 28 mss. Ia, *iöis* 1 v. 27 msc. a, etc.) sont donc conformes au langage du poète, tandis que les formes *guierdos* 1 v. 2 msc. a, *fizel* 1 v. 20 msc. a, *fidel* 6 v. 27 mss. IN, etc., s'en écartent ou sont des formes, employées peut-être par Peire Milon, mais étrangères, en effet, à son dialecte.

§ 10. Pour éclaircir une autre question qui regarde le consonantisme, il faudra anticiper et toucher déjà à un chapitre de la morphologie. Quel est l'état de la déclinaison dans la langue de Peire Milon ? Il semble qu'il y ait anarchie dans cette partie de la grammaire. Nous ne sommes pas surpris de voir la forme sigmatique du cas sujet remplacée par la forme du cas régime : *l'aguel* 6 v. 10, *fidel* 6 v. 27, *hom viven* 7, 18 au masculin, *saizo* 4 v. 22, *ricor* 4 v. 37 au féminin, tous en rimes, ou de trouver la forme du cas régime employée comme sujet dans la déclinaison à accent mobile : 4 v. 24, 29 ; 7 v. 4, ou, à l'inverse, la forme sujet comme cas régime : *lar* 6 v. 23. Mais nous sommes bien surpris de trouver un *s* superflu au cas régime du singulier et de ne trouver pas d's au même cas du pluriel, où il paraît indispensable : *leos* 6 v. 36 au masc., *m'entencios* 1 v. 10, *trosc'a la fis* 1 v. 24, *de la fis* 9 v. 8 au féminin. Pièce 6 v. 9 j'ai mis dans le texte *a tals guierdos*, mais les manuscrits IK portent *a tal guierdos*, et le singulier y est tout à fait possible. Il est vrai que nous ne sommes pas sûrs, nous le verrons bientôt, si *tal* est singulier ou pluriel. On aimerait mieux, aussi, à voir un singulier qu'un pluriel dans *chanzos* 6 v. 1. De l'autre côté *s* manque au pluriel dans *los sieus clars oils rïen* 2 v. 45, *vei alegrar li ausel* 6 v. 3 (où, pourtant, il y a à considérer certaines possibilités syntaxiques), *combat d'or* 7 v. 1, et on aimera à voir un pluriel dans *sospire* 8 v. 4.

Que faut-il penser de cette confusion ? Il me semble qu'il n'y a qu'une explication possible : que *s* final ne se prononçait pas dans le langage du poète. Et cette supposition peut bien être confirmée par

un assez grand nombre de cas où, dans les divers manuscrits, *s* final n'est pas écrit. Il est vrai qu'il y a une notable différence : dans ces cas où *s* manque dans les manuscrits, il ne s'agit pas d'un *s* absolument final, mais d'un *s* à la fin d'un mot devant la consonne initiale d'un mot suivant. Que *s* dans cette position ait été muet dans le langage de Peire Milon, cela me paraît indubitable d'après les graphies communes aux manuscrits IKNa. Nous trouvons *e* au lieu d'*es* 1 v. 16, manuscrit N, là où le masc. a portait aussi *e*, mais qui fut corrigé après en *es*. Dans 6 v. 4 nous avons *l'arbre q'e follios* dans a, *q'en foillos* dans N, au lieu de *qu'es f.*, 4 v. 26 *e mes* dans a au lieu d'*es mes*. Je ne parlerai pas de *ma* pour *mas*, qui est ordinaire dans beaucoup de textes, mais nous trouvons de même dans nos manuscrits *va lor* pour *vas lor* 7 v. 28, mss. 1 a ; il y a *segnor dos* pour *segnors dos* 1 v. 1, mss. IN, *enver* (*celui, lui*) 5 v. 30, 6 v. 11 dans a, *estier* (*mon grat, de vos*) 7 v. 28, 5 v. 22 dans Ia, *Dieus mi lai vezer* 9 v. 50 dans a, *de totz ben l'agenza* 8 v. 15 dans IK. Nous avons donc eu raison de dire qu'on ne peut savoir de prime abord s'il y a un singulier ou un pluriel dans *tal guierdos* 6 v. 9 mss. IK, dans *lo bes* 7 v. 23 I, dans (*auiatz lo pro*) *e·l bens* (*e'amors demena*) 8 v. 9 mss. IK (qui sera un singulier), dans *bel dos* 1 v. 28 mss. IN, *bosc foillutz* 4 v. 2 msc. a, *del maltrag qe suferz ai* 9 v. 11 msc. N (qui seront des pluriels). Il paraît donc certain que le *s* final devant la consonne initiale d'un mot en liaison syntaxique avec le mot précédent ne se prononçait pas, du moins dans la langue du prototype des manuscrits IK Na, de sorte que la graphie *del seu bels oils* 9 v. 16 dans IKN correspondait exactement à la prononciation de ce scribe (il va de soi que le *s* était muet aussi devant une consonne à l'intérieur des mots ; *s'ebaudeia*, qui avait été écrit 5 v. 2 dans a, était phonétiquement exact ; le changement en *esb-* est dû à la tradition qui persistait à écrire le *s*). Or il semble que Peire Milon n'ait pas prononcé le *s*, non seulement devant une consonne initiale, mais non plus le *s* absolument final devant une pause. Ce serait un trait d'une frappante modernité, mais comment expliquer autrement ces rimes où il manque des *s* indispensables, tandis que nous y voyons des *s* qui ne sont nullement justifiés [1] ?

Il y a pourtant encore une difficulté sérieuse : nous avons vu que le *n*, intervocal en latin, persistait dans le langage de Peire Milon, qu'il tombait, au contraire, devant un *s*. Or, nous venons de trouver *leos* 6 v. 36, *entencios* 1 v. 10, *fis* 1 v. 24, 9 v. 8 avec un *s* injustifié ; mais alors nous nous attendrions à trouver *leon*, *entencion*, *fin* ? Je ne sais comment concilier, en ce point, les §§ 8 et 10.

[1] On peut douter aussi s'il ne faille comprendre (*qe get*) *a fol* au vers 6, 16 = *a fols* « à faux ».

§ 11. Le fait de l'amüissement d'un *s* final nous amène à constater encore d'autres amüissements de consonnes finales. *S* rime avec un *tz* primitif : *voltis* 1 v. 40 : *afortis, aclis, vis, mis*, etc., *contradis* (présent) 9 v. 28 : *relenqis, promis*. *Abeillitz* 9 v. 49 est écrit pour *abeillis*. Il en faut conclure que *tz* final a été muet aussi bien que *s*. Mais nous trouvons aussi en rime avec *-itz : speritz*, 4 v. 47 qui ne peut être autre chose que *sperit ;* c'est-à-dire que *tz* et *t* avaient la même prononciation à la fin des mots, ce qui nous explique en même temps *perdutz* 4 v. 32, *agutz* ib. v. 33, *saubutz* ib. v. 40, *escutz* ib. v. 48 pour *perdut*, etc., demandés par la syntaxe. A l'inverse les manuscrits écrivent *t* au lieu de *tz* dans *plat* 1 v. 37, msc. I, *mantenet* 8 v. 19, mss. IK, *hom q'era vencut* 6 v. 40, msc. N. Il résulte de toutes ces graphies que *t* final n'était pas moins muet que *s* et *tz*, de sorte que *com po viure* 1 v. 27, mss. IN, représente la prononciation du poète.

§ 12. Les rimes *amis* 1 v. 6, *enis* 1 v. 21, *enemis* 1 v. 36 prouvent que le groupe *-cs* était devenu *-s*, et puis muet.

amors 1 v. 35 rime avec *os*.

MORPHOLOGIE

§ 13. *Déclinaison*. Si l'hypothèse que nous avons émise au § 10 répond aux faits, il s'ensuit que non seulement la déclinaison avait perdu les deux cas, mais qu'encore les différences du singulier et du pluriel n'existaient plus, excepté les cas où le pluriel se trouvait devant un mot commençant par une voyelle. Voir les exemples au § 10 ; il y en a d'autres, dans les manuscrits, à l'intérieur des vers, mais qui n'ont pas, naturellement, la même autorité. On remarquera pourtant que le *s* au cas sujet du singulier est souvent supprimé même devant une voyelle, dans une condition où le *s* du pluriel a dû persister.

Dans la déclinaison qui change la place de l'accent tonique, la différence des cas a naturellement pu être conservée au singulier. En effet, nous trouvons les cas sujets *chantaire* 5 v. 6, *amaire* 5 v. 22, *seruire* 8 v. 36, mais aussi bien comme sujets *amador* 4 v. 24, *maior* 7 v. 4 (au féminin *bellazor* 4 v. 29), tous en rime. Et si nous ne rencontrons pas moins *lar* 6 v. 23 en emploi de régime, nous en conclurons que, dans le langage du poète, les formes des deux cas n'ont pas cessé d'exister, mais qu'elles servaient également pour le sujet et pour le régime.

La mesure des vers nous dit le même pour *hom, home*, dont la forme monosyllabe se trouve trois fois en emploi de régime ; 2 v. 19.

5 v. 18, 6 v. 40. Au v. 5, 19 il manque une syllabe. On pourrait écrire *home,* mais il est bien douteux que ce soit alors la bonne leçon.

Nous voyons encore la forme du régime remplacer le cas sujet dans *dos* 7 v. 5, 9.

Le *pronom* donne lieu à plusieurs remarques, mais la place d'un grand nombre de pronoms ne pouvant être, à l'ordinaire, qu'à l'intérieur des vers, nos renseignements ne sont, malheureusement, pas très sûrs. Toutefois il y a tant d'observations à faire que quelques-unes, au moins, ne manqueront pas d'avoir leur importance, non seulement pour la langue des copistes, mais pour celle du poète même.

§ 14. *Pronom personnel.* Au lieu d'*ieu* les manuscrits I et N nous offrent *ie* dans *ie uegh, ie uei* 1 v. 33, c'est-à-dire devant *u.* Cela peut être une simple variante de graphie, mais ce pourrait être aussi une particularité phonétique.

La 3e personne du pluriel est *ils* au lieu d'*il, ilh,* dans *ils garderan* 2 v. 43, msc. a ; le régime est *lors,* au lieu de *lor,* 7 v. 28, en rime. D'après le § 10, ces deux cas isolés ne présenteraient que des manières d'écrire.

La forme accentuée du pronom féminin régime singulier de la 3e personne est *li* dans la phrase *sos hom liges a li m'autrei* 5 v. 39, msc. a, et le vers suivant prouve que ce n'est pas une erreur : *er ben s'orgoil en li fos avalea.* Mais nous sommes bien plus étonnés de trouver *li* pour *lor* et *los : merces sel li clama* 7 v. 7, msc I, *mzi li trob* 1 v. 11, mss. IN. Il faudra réunir ces formes à d'autres que nous trouverons tout à l'heure pour l'article.

§ 15 l'*Article.* Nous avons vu au § 10 que (*laissa star las fedas*) *e·l moutonz* 6 v. 12, msc. I, peut bien être écrit pour *e·ls m.*, de même que 8 v. 9, msc. IK (*auiatz lo pro*) *e·l bens c'amors demena*) peut être le pluriel = *e·ls bens* aussi bien que le singulier = *e·l ben* (et ce sera probablement le singulier).

Si le manuscrit a nous offre *d'aitan prec il sieus clars oils rien* 2 v. 45, il se peut que j'aie bien fait d'écrire *pregi·ls sieus c. o. r.* Mais nous verrons que *prec il* n'est pas tout à fait impossible non plus.

Mais ce qui est plus important que tout ceci, ce sont quelques formes de l'article au pluriel. Nous trouvons :

li	au lieu de	*los*	1	v. 40	*s'eu no bais li sos clers oillz*	msc. I
	—		6	3	*vei alegrar li ausel*	— INa
	—		8	13	*uas li ualen*	— IK
lis	—		1	40	*s'eu no bais lis sos clers oillz*	— N
leis	—	*las*	6	36	*de leis mans del leos*	— a
les	—	—	*ib.*		*de les mans dun leons*	— N

Il faut réunir à ces formes de l'article quelques formes du pronom possessif :

si au lieu de *sos* 3 v. 10 *si pens fassan li autre fin aman* msc. N (Raynouard).

mes — *mos* 6 22 *merces uol mes precs ausir* msc. I [1].

mei — *mos* [2] 1 36 *tant son mei enemis* msc. a. On y voudrait voir une erreur, s'il n'y avait pas de même *peros dobla mei doler e creis* 9 v. 29 dans les mss. IKN. La leçon *si·l mei oil vezen* 2 v. 47, msc. a, est différente en ce que *mei* est ici sujet au pluriel.

On aurait pu croire que les formes en *-i, is* appartinssent au masculin, celles en *-ei, cis, es* au féminin. Il n'en est rien. Les deux séries de formes sont masculines aussi bien que féminines, c'est-à dire le dialecte est déjà arrivé, en ce point, à l'état moderne. L'évolution a peut-être été la suivante :

$$\begin{matrix} los \\ las \end{matrix} > leis < \begin{matrix} lis,\ li \\ les,\ le \end{matrix}$$

Mais il y a encore une remarque à faire : Nous nous attendons à trouver les formes avec *s* devant une voyelle, celles sans *s* devant une consonne. Mais non. Les deux formes se rencontrent également dans les deux cas. On pourrait se demander s'il ne faut pas partir, pour l'explication, de la forme sujet du masculin, *li*, qui se serait glissée, comme elle a fait en dialecte vaudois, dans l'emploi régime et qui ensuite, en devenant *lis*, aurait subi l'influence de la graphie traditionnelle du pluriel, tandis que *leis, lei* auraient été primitivement les formes féminines.

On remarque *el* pour *lo*, article singulier du masculin, 9 v. 34 dans les manuscrits Na : *e non chaler metrai el dezir q'eu n'ai*, là où les manuscrits IK portent *ol*. Cette dernière forme peut nous faire supposer que la voyelle *e* ou *o* ne correspond point à la voyelle initiale du latin, mais plutôt à la voyelle finale. L'article aurait été, avant d'être *ol* ou *el*, le seul son du *l*, mais d'un *l* qui tenait encore de la nature du *o* qui l'avait suivi. Lorsqu'une voyelle nouvelle se forma, mais qui précédait la consonne au lieu de la suivre, ce fut une voyelle sourde qu'on pouvait écrire *o* aussi bien qu'*e*. Et l'existence des formes *el* et *ol* une fois reconnue, on n'aura peut être pas le droit de rejeter *il* 2 v. 45, msc. a, comme article du pluriel. Ce serait ou la continuation du latin *illi*, ou une forme secondaire, issue de $li > l^i > il$.

[1] Le manuscrit a offre *un prec* ; ne serait-ce pas une erreur pour *mi* ?

[2] Il faudrait pourtant peut-être dire plutôt *mon* que *mos*, puisque les deux cas ne semblent plus exister dans la langue de Peire Milon.

Pour l'article féminin nous avons dit dans la note du vers 1, 38, qu'il y faut peut-être introduire la forme enclitique du régime *-l*. Cette forme assez rare se trouve dans 8 v. 7 *e·l benvoillenza*, mss. IK a, tandis que M présente *e tota b*.

§ 16. Nous venons de parler de quelques formes du *pronom possessif*. Il faut y ajouter *son* au lieu de *lor*, qui se trouve 7 v. 12, msc. I; le manuscrit a présente *lor;* je ne connais pas les leçons des autres manuscrits.

A remarquer encore que la forme accentuée se rencontre deux fois dans des cas où l'on s'attend à trouver la forme atone : *ils garderan meus oils* 2 v. 43, msc. a, *en sua bailia* 9 v. 48, msc. N. Cependant, les deux cas étant à l'intérieur des vers, nous ne sommes pas sûrs de leur authenticité. Nous rencontrons, au contraire, en rime *de l'amor sos* 1 v. 39, msc. a, ce qui semble devoir dire « de son amour ». Mais peut-on accepter la leçon ? Le *s* final ne fait pas obstacle; mais il y aurait la forme ordinairement (pas toujours, on le sait) atone au lieu de la forme accentuée, le pronom possessif serait placé après le substantif, et le substantif *amor* serait masculin. De ce dernier point nous aurons à reparler.

VERBE

§ 17. Peu de renseignements certains sur la conjugaison. Pièce 7, v. 27, nous trouvons en rime *colen*, qui ne peut guère être autre chose que *colan* « volant ». Doit-on en conclure que les terminaisons *-en* et *-an* aient eu la même prononciation ? Nous en aurions probablement d'autres traces que cette seule. Ou faut-il supposer que la terminaison *en* des autres conjugaisons se soit introduite dans la première ? Ce serait un fait presque inconnu, je crois, dans le domaine provençal et français, mais qui se trouve assez répandu en Italie et en Suisse (v. Meyer-Lübke, II § 152, 153, 517) et, dans les Alpes, même tout près de la frontière italo-française (voy. Archivio glottologico XI, p. 362, §. 190).

Nous avons parlé, au § 2, de *traireia* au lieu de *trairia*.

La première personne du présent de l'indicatif des verbes inchoatifs a la terminaison *-is*, au lieu d'*isc :* 9 v. 37, 41. L'*s* de cette forme étant muette, il est possible que nous ayons à voir un présent dans *iauzi* 4 v. 18, mais ce peut être un prétérit aussi bien, ou mieux encore, qu'un présent. Les manuscrits IK écrivent *grasic* 8 v. 5 pour *grasis* ou *-isc*. On ne croira pas que ce soit la graphie phonétique. Ce sera une erreur ou plutôt, peut-être, une manière d'écrire pour *grasi*, le *c* final étant muet comme *s*, *t* et *tz*.

§ 18. Nous avons parlé de la 3e personne singulier du présent indi-

catif du verbe substantif. La première personne est *sos*, deux fois en rime : 1, 29 et 38. D'après le § 10, cette forme, bien frappante à première vue, n'est autre chose que la forme bien connue *so*. A l'intérieur des vers les manuscrits offrent *son* et *soi*.

Pour la 2e personne je crois devoir reconnaître, à côté d'*es* 4 v. 44, l'existence de *ses* 4 v. 46, forme dont, pour l'ancienne langue, Chabaneau a donné des exemples dans la Grammaire limousine, p. 228, Note 3, et qu'il met dans le paradigme de la conjugaison moderne du dialecte limousin. Elle n'est pas moins ordinaire dans la plupart des autres dialectes, comme on peut voir dans Mistral à l'article *estre*.

Au vers 2, 9 j'avais mis dans le texte (voy. Inedita p. 240) *per vos, mèrces, qi etz de tan bon aire*. Mais le manuscrit M porte *qesiest*, le manuscrit a *qi es es*. Il faudra écrire ou *siest* ou *esiest* ou *eses*.

Nous trouvons 7 v. 9 *es* là où nous devrions trouver *son*. Voilà un de ces traits qui ne semblent guère explicables. La forme est pourtant dans les deux manuscrits que j'ai pu utiliser, et je ne vois pas comment on pourrait corriger. Tout au contraire, nous trouvons *demandon* 1 v. 17 pour *demanda*. Il y serait aisé d'introduire *demanda*, mais l'autre forme est dans les trois manuscrits INa.

Nous ne reparlerons pas du subjonctif du verbe être ; voy. § 2.

§ 19. A remarquer encore :

promis 3e pers. du prétérit 9 v. 9, attesté par la rime. Le participe *mis*, comme substantif « messager », 1 v. 37, en rime aussi.

aug pour *ac* 6 v. 23, msc. N. On n'attacherait pas d'importance à cette leçon, si elle ne se répétait pas 9 v. 23 et si la leçon de ce vers dans les manuscrits IK *per desesper non aug mia Judas perdet paradis* ne prouvait que *aug* était en effet dans le prototype de IKN.

veg « je vois » 1 v. 33 a, 6 v. 29 Na, 9 v. 15 Na, *vegh* 1 v. 33 N, *veig* 9 v. 15 IK (mais *vei* 1 v. 13 N, 5 v. 23 en rime), et, tout semblable :

vaig « je vais » 6 v. 30 N et

estagh « je suis » 1 v. 23 N.

suffers, au lieu de *suffere*, 8 v. 1, mais dans les seuls manuscrits IK.

fei 4 v. 40 seulement dans a.

J'omets d'autres formes qui sont trop isolées pour fixer notre attention.

§ 20. Quant au *lexique*, on ne laissera pas de remarquer l'emploi fréquent de la préposition *da* dans les différents manuscrits :

vei spandre flor da norel 6 v. 2 msc. I.
vei l'on dal autre iausir 6 v. 5 msc. I.

non posc da lei aver apel 6 v. 26 msc. IN.
da blasmar non es ges 7 v. 7 msc. a (*do blasmar* I).
da chascun il se feiran lauzar 7 v. 16 msc. a.

Que l'adjectif féminin *endura* 5 v. 25 ne soit pas à corriger, cela se voit du vers 2 v. 26, msc. a : *volgues star tant endura*, où j'ai eu tort d'écrire, Inedita, p. 240 note, *estar tant dura*.

Nous avons vu (§ 1, note du vers 5, 16), que le verbe « aller » n'est pas *anar* dans le langage de Peire Milon, mais *alar*.

Les formes *nelenquis* 1 v. 15, msc. I, et *delinquis* 9 v. 5, mss. IK, sont isolées ; *penssios* I v. 34 dans IN ne devra probablement pas être accepté.

§ 21. Un des points bien obscurs me semble être encore la question du genre de quelques mots, ou plutôt les rapports, quant au genre, de quelques adjectifs aux substantifs ou pronoms.

Nous trouvons en rime : *en carcer tenebros* 6 v. 33 ; *carcer*, qui est féminin en provençal, est donc masculin ici, à ce qu'il semble ; mais au vers suivant il y a *sa par no vi* On pourrait vouloir rapporter *tenebros* au sujet *eu*, mais dans 6 v. 28 nous trouvons *eu mais la trop vas mi plus äiros*, où il n'y a nul autre rapport possible qu'à *la*.

Nous avons mentionné, § 16, qu'*amor* paraît masculin dans *de l'amor sos* 1 v. 39. De même il y a 4 v. 33 *amor non ai agu(tz)* pour *aguda*, et peut-être aussi 4 v. 11 *si tot amor m'e faillitz ;* mais nous n'en trouvons pas moins *amor qe tant es bona* 8 v. 21 et *s'amors* 9 v. 39.

Si, dans 5 v. 31 masc. a, nous rencontrons *lei* pour *lui : E ia non vol razon qe l'om s'endur Enver celui qi no sen pot estraire De lei amar*, cela s'explique par la pensée du poète, qui ne parle que d'un objet féminin qui soit aimé. Il en est de même dans 7 v. 43, mss. I a : *Ben es malvatz qui·s laissa perillar Aleun caitiu, s'aiudar li pogues, Pois q'envas lei non es mas repres Mas sol....* Mais *lei* n'est pas justifié dans 8 v. 12, mss. IK : *s'amors s'atrai vas lei*, et il n'est pas douteux que les manuscrits Ma ne nous présentent la bonne leçon *lui*.

Or, que faut-il penser de toutes les observations que nous venons de faire ? Il est certain que toutes ces particularités ne sont pas également assurées. Il se peut bien qu'on doive en mettre plusieurs sur le compte des copistes des différents manuscrits. Mais il en restera toujours assez pour nous convaincre que Peire Milon n'a pas « trouvé » dans le provençal des autres troubadours. Doit-on croire qu'il ait essayé de trouver en langue littéraire sans la savoir ? ou qu'il ait maltraité à dessein la phonétique et la grammaire ? Pour cette dernière supposition, on l'écartera tout de suite. Rien dans le contenu de ces poésies ne nous autorise à y voir un procédé qui ne serait supportable que dans le genre burlesque. Mais il vaudra bien la peine de dis-

cuter l'autre hypothèse, puisqu'elle a été adoptée pour des textes dont la langue ressemble bien à celle de Peire Milon. Ces textes sont les poésies religieuses de Wolffenbüttel, qui ont été publiées une première fois par J. Bekker, depuis par M. E. Levy dans cette revue (t. XXXI, p. 173 ss., 421 ss.). M. Levy a réuni, dans une introduction fort consciencieuse, tout ce qu'il a trouvé à dire sur la langue de ces poésies. Nous y rencontrons presque toutes les particularités que nous venons d'observer chez Peire Milon. Pour *seia* (v. notre § 2) comp. l'introduction de M. Levy, p. 25 ; pour *crer*, *trar*, etc. (§ 3), p. 24, § 5 ; pour le manque de l'*e* devant *s* initial impur comp. p. 10, § 3 ; pour *e* au lieu d'*a* final et atone (§ 6), p. 21, § 1 ; pour les rimes de *n* stable avec *n* instable (§ 8 , p. 26. Que *s* final soit muet dans les poésies religieuses, M. Levy ne le dit pas, mais nous y retrouvons tout ce qui m'a amené à supposer cet amuïssement. L'amuïssement de *tz* final est prouvé par les graphies *deia, avia, auria* au lieu de *deiatz*, etc., que M. Levy, p. 25, prend pour des erreurs de copistes, et par les formes avec pronoms enclitiques *faiçal = fassatz lo*, etc., qui appartiennent certainement à l'auteur. Il y a exactement la même étrange confusion dans la flexion du substantif comme chez Peire Milon (§§ 10, 13), comp., p. 11, § 7 et pp. 21, 22. Quant aux pronoms, nous ne retrouvons pas que *lors* pour *lor*, p. 23, § 3, mais aussi *li* pour *lor* et *los*, p. 14, § 10, 11 ; de même *li* et *les* au lieu de l'article *los*, p. 13, § 8, 21, § 3 ; *el* à côté de *lo*, p. 18, § 3 ; *·l* enclitique pour *la* régime, p. 23, § 2. Le pronom possessif *lor* se trouve remplacé par *son*, p. 23, § 4 ; la forme accentuée du possessif s'emploie quelquefois sans article, p. 14, § 13 ; *so* au lieu de *sieu*, p. 18, § 14. Le participe présent I se rencontre une fois avec la terminaison *en* au lieu d'*an*, voy. la note du v. 306, p. 126. Les formes des 3es personnes du singulier sont assez souvent employées pour les 3es du pluriel, et, plus rarement, les 3es du pluriel pour le singulier, p. 15, § 15. Si nous ne rencontrons pas le parfait *aug* pour *ac* (§ 19), nous trouvons pourtant les formes analogues *augues* et *augut*, p. 25. *Dols* et *cortes* se rapportent à des substantifs féminins, p. 11, § 6. Au vers 2385 nous trouvons *A cos mi ren, per cui sun totas gens Traich de perils et nes a salramens ;* mais dans ce cas, il s'agit de *gens*, qui n'est féminin que pour la grammaire. Ce qui est plus frappant, c'est que *mermes* semble être féminin au vers 747 : *sa força es del tot mermas*. Doit-on changer ce vers avec MM. Chabaneau et Tobler, après avoir connu les exemples de notre § 21 ? *Amor* et d'autres mots en *-or* sont employés comme masculins, p. 11, § 5. A ces particularités mentionnées par M. Levy on peut ajouter d'autres, dont il ne parle pas, comme l'emploi de *da* pour *de*, v. 168, 193, 460, 724, 1584, etc. (voir notre § 20), *delenquir* pour *relenquir* v. 507, 558 (§ 20), la position du pro-

nom possessif après le substantif, *l'esperiç meu,* v. 1490, *la castitaç vostra,* v. 2250 (v. *l'amor sos,* § 16) [1].

M. Levy reconnaît dans la langue des poésies religieuses trois catégories de particularités qui s'éloignent du bon usage provençal. Il est d'avis que l'auteur a été un Italien qui s'efforçait d'écrire en provençal sans bien savoir cette langue. Cette insuffisance serait cause de ce que dans le provençal de ces textes il y a : 1° de nombreuses traces de la langue maternelle de l'auteur, c'est-à-dire de l'italien ; 2° quelques traits français (un plus grand nombre de formes françaises sont dues à un copiste), et 3° des « néologismes inouïs » (p. 9 et 26). La langue qui se serait ainsi formée ne serait donc pas une langue naturelle, ce serait un produit tout artificiel. Or, nous venons de retrouver dans les poésies de Peire Milon cette même langue avec toutes ses étranges particularités, avec non seulement le mélange de formes italiennes et provençales, mais encore avec les formes que M. Levy croit inventées par l'auteur des poésies religieuses. Comment expliquer cette conformité ? La première possibilité à discuter sera celle de l'identité d'auteur des deux séries de poésies. Peire Milon peut-il avoir écrit les poésies religieuses ? Nous ne savons presque rien de l'auteur de ces poésies. Il les a écrites pendant qu'il était en prison, où il est resté plus de vingt ans, et il les a terminées en 1254. Voilà tout [2]. De la vie de Peire Milon, nous en

[1] La forme *qui* pour *que,* conjonction, (§ 7 note) ne se rencontre pas dans la partie provençale du manuscrit de Wolffenbüttel, mais elle se trouve dans la partie française, p. 33, 85 ; 34, 121, 122. Il paraît donc que c'est le copiste qui l'a introduite. Il en est de même pour *portir* au lieu de *partir* (p. 35, 136), qui rappelle *poraula* dans notre § 3.

[2] Et encore suis-je arrivé à douter de ce que l'auteur a été, en effet, prisonnier lorsqu'il écrivit ces poésies. Ce terrible emprisonnement de plus de vingt ans aurait laissé bien peu de traces dans ses vers. Il n'en est question qu'à un seul endroit et en très peu de mots. Partout ailleurs ce prisonnier parle comme s'il ne l'était pas, tout comme un homme qui serait maître de ses actions. Qu'on lise les prières suivantes :

Et donaç mi cor et talen
De far tos vostre mandamen
Et far tals obras que vos plaia (v. 1195-97).
De benfar forçe mi donaç
En tals gisas, que vos degnaç
Per ben faiç oblidar lo tort (v. 1201-3).
Teneç me en la dreita via,
Que seit salvacion de m'arma (v. 1444-45).
Et dels peccaç daç mi talens toç iors,
Que per benfaiç m'en poischa deliurar.

savons moins encore. M. O. Schultz a rencontré un Peire Milon aux années 1203 et 1219 dans des documents qui proviennent de Vaison, dép. Vaucluse, (voy. Archiv für das Studium der neueren Sprachen, LXXXV, p. 118). Mais est-ce le troubadour? Rien ne paraît moins sûr. Le nom de Milon n'a pas dû être rare. On connaît plusieurs personnes qui l'ont porté. Il est donc bien possible, et

Mon cors els oils el cor et mun pauc sens
Entro aiqui m'an falsamen gidat,
Quel cor els oils an vegut et pesat
El cors a faiç lo mals el falimens,
El sen a tot autreiat las folors (v. 1924-30).
Graiçam donaç, qu'al deleich contrastar
Poscha toç tems de ma carn et del mon
Et a toç ço que contraire me son (2371-73).

Est-ce bien là le langage d'une personne emprisonnée depuis plus de vingt ans? Il en est de même du commencement de ces poésies, où l'auteur semble s'adresser à une foule assemblée dans une église ou dans quelque autre endroit public. On s'attendrait aussi à voir l'auteur faire valoir ses longues souffrances pour obtenir plus facilement le pardon, demandé avec tant d'insistance à Dieu et à tous les saints, de ses péchés, péchés commis, sans doute, pour la plupart, avant l'emprisonnement. Et à la fin des poésies, où l'auteur aurait eu toute facilité de revenir sur son sort malheureux, il n'en parle pas. Le seul endroit même où il en parle, ne me semble pas exclure tout doute:

Eus quier, domna, dels falimenç
Qu'ai fach et faiç, perdonamenç;
Et de preiçon, on ai estaç
xx. anç et plus estres mon graç.
Et d'aiquest tormens on eu son,
Vos quier, domna, deliuraxon (1241-46).

Je ne dis rien d'*estres mon graç* qui pourrait sembler bien superflu. Mais *preiçon on ai estaç*, est-ce bien en effet la prison où *je suis?* N'y a-t-il pas plutôt opposition entre *ai estaç* 1243 et *son* 1245? D'une prison réelle la Vierge ne peut délivrer l'auteur que s'il s'y trouve au moment où il parle, cela s'entend. Mais comment s'il n'y était pas question d'une prison réelle, si l'auteur y parlait métaphoriquement de la prison de ses péchés? L'auteur se sent, pour le moment, délivré de cette prison; il y a été; à présent il ne souffre que le tourment de ses remords. Mais il a bien raison de prier la Vierge de le délivrer à l'avenir de cette même prison, où il ne manquera certainement pas de se laisser retomber. Ce n'est pas que je sois persuadé qu'il faille entendre *preiçon* de cette manière; la pensée serait exprimée avec peu de clarté; mais je ne comprends pas bien comment l'auteur ait pu ne pas parler davantage de son malheur, s'il avait été si longtemps dans une vraie prison.

même vraisemblable, qu'il y ait eu plus d'un Peire Milon contemporain de notre poète. Aussi M. Schultz lui-même m'écrit-il qu'il vient de rencontrer un Peire Milon à l'année 1240 (Chevalier, Documents inédits relatifs au Dauphiné, II, 92). Est-ce celui de 1203 et de 1219 ? Il ne pourrait certainement pas être l'auteur des poésies religieuses, si cet auteur était en prison depuis 1234, au plus tard. En tout cas, la langue des poésies religieuses et des poésies de Peire Milon n'a guère pu être celle de la contrée de Vaison. Mais il se peut fort bien que le Peire Milon des documents n'ait rien à faire avec le troubadour.

Et ce troubadour, encore une fois, peut-il avoir été l'auteur des poésies religieuses ? Pour la chronologie, je n'y vois pas d'obstacle, et je n'en vois pas non plus en ce qui regarde la métrique des deux séries de poésies. Les douze pièces en couplets parmi les poésies religieuses ont des compas tout semblables aux compas de quelques pièces de Peire Milon. Mais ces compas sont bien simples. Ils ne prouvent rien, ni pour ni contre le troubadour[1].

Mais l'examen de la langue des poésies religieuses et des pièces de Peire Milon me semble faire conclure que leur auteur n'a pas été le même. Nous n'avons parlé jusqu'ici que des conformités dans le langage des deux séries de poésies. Mais à côté de ces conformités il y a des différences. Ainsi il n'y a que peu d'exemples de la suppression de la dentale intervocale dans les poésies religieuses (*gierdona* 629, *gierdon* 932, *poeç* 772, *poestaç* 852, *peccaor* 914, etc.), et ces exemples ne se trouvent qu'à l'intérieur des vers, tandis que les formes avec dentale primitive ne sont jamais rimées avec des formes sans dentale. Nous ne trouvons aucun exemple de l'important développement *-ata* à *-ea*. On pourrait pourtant vouloir trouver préparé ce développement dans la forme *clamaida* 1293. Cette forme nous fait observer une autre particularité de la langue des poésies religieuses qui ne se trouve pas, ou qui ne se trouve qu'isolément, dans les pièces de Peire Milon, particularité que n'a pas mentionnée M. Levy : les voyelles accentuées (et quelquefois aussi les voyelles atones) y sont bien souvent augmentées d'un *i* : *a*, *e* ouvert, *e* fermé, *o* deviennent *ai, ei, oi*, voyez *cair* 1484, *ancair* 1718, 1830, *plaic* 2227, *draich* 301, *umeltat* en rime avec *lait* 1348, *lais* 2254, *portais* (=*portatz*) 2290, *Thomas* en rime avec *verais* 1743, 46, *braiç* 1055, *aviaiç* 861. —

[1] Il faut pourtant dire que je n'ai pu trouver aucun compas d'un autre troubadour qui ait servi de modèle pour une des pièces religieuses. Les mêmes formes se retrouvent assez souvent, mais jamais, paraît-il, avec les mêmes rimes. Si Peire Milon avait été l'auteur, il n'aurait probablement pas été plus original dans la métrique de ces poésies que dans ses pièces lyriques.

veira 954, 1025, *qei* 1054, *ateisa* 190, *teita* 2227, 2261 — *pois* 1154, *seigle* 511, 775. — *poit* 394, 2509, *groisas* 1156, etc. Il faudra expliquer aussi par cette particularité les nombreuses parfaits I en *-eit*, dont M. Levy parle p. 24 et qu'il est disposé à expliquer par une confusion du parfait provençal avec l'imparfait vieux français. Chez Peire Milon nous avons rencontré les formes isolées *lais* (§ 3) et *ueiramen* (§ 7), et peut-être faut-il y ajouter *leis* et *mei* (§ 15) ; mais en général nous avons trouvé le contraire : les diphthongues avec *i* réduites aux voyelles simples. Une différence plus importante, peut-être, c'est que les poésies religieuses ne distinguent pas dans la rime les *e* et *o* ouverts et fermés tandis que les rimes sont pures dans les pièces de Peire Milon. Tout ceci n'est pas suffisant pour prouver avec une entière sûreté que les poésies n'ont pas eu le même auteur. Mais, en effet, ce qui serait à prouver ce n'est pas la non-identité, c'est l'identité, et je crois que l'on ne la tiendra point pour vraisemblable d'après ce que nous venons de voir.

Mais si l'auteur n'est pas le même, comment expliquer alors l'emploi d'un langage si extraordinaire chez l'un et l'autre ? Il se pourrait que ces poésies fussent sorties d'une école littéraire, si l'on peut ainsi dire, qui aurait existé dans l'Italie septentrionale et qui se serait servie de cet étrange langage mixte. C'est pourtant bien peu vraisemblable. D'abord, ces œuvres n'ont aucune ressemblance en dehors de leur forme linguistique. Et puis, comment s'expliqueraient alors toutes les particularités dans lesquelles M. Levy ne reconnaît ni l'influence de l'italien ni celle du français, mais où il voit des créations arbitraires de l'auteur des poésies religieuses ? N'est-ce pas, en tout cas, un phénomène bien étrange que cette formation d'un langage comme se la représente M. Levy ? Nous avons l'analogie des textes franco-italiens. Mais dans ceux-ci il n'y a qu'un mélange de deux langues, tandis qu'ici le provençal aurait subi en même temps l'influence de l'italien et celle du français et celle de la libre fantaisie linguistique du poète.

Et à présent nous rencontrons ce même langage, si personnel en apparence, si arbitraire, chez un second auteur ! N'en faut il pas chercher une origine un peu moins compliquée ? Je pense qu'il faut essayer d'expliquer tout ce qui s'éloigne du provençal littéraire sans parler naturellement de ce qui est dû aux copistes par une seule influence, celle de l'idiome maternel de l'auteur ou des auteurs. M. P. Meyer a été le premier qui ait dit que l'auteur des poésies religieuses soit italien ; M. Levy a précisé en ajoutant qu'il était de l'Italie septentrionale. Mais il ne nous dit pas lequel des dialectes de ce pays peut nous expliquer les traits italiens dans la langue de ces poésies. En effet, ce ne sera pas facile à dire. La plupart de ces particularités appartiennent à tout le nord de l'Italie. Le trait important que les

troisièmes personnes du singulier et du pluriel dans la conjugaison peuvent se remplacer mutuellement, fait penser à l'est, le système des voyelles (le passage de *a* à *ai* et *e*, de *e* à *ei*) au sud-est ou au nord-ouest de l'Italie septentrionale. Mais en dehors des traits italiens, il y a à tenir compte de ce qui paraît être provençal sans appartenir à la langue littéraire (par exemple les parfaits I en *-eit*, les formes *aug, augues, augut,* etc.) et de ce qui s'approche du français. Toutes les trois catégories de particularités ne pourraient-elles pas se trouver réunies dans le langage d'une seule région ? N'a-t-on pas parlé, peut-être, au XIIIe siècle, quelque part dans les Alpes françaises ou italiennes, un dialecte qui nous expliquerait tout ce qui n'appartient pas au provençal littéraire dans la langue des poésies religieuses et des pièces de Peire Milon ? Je ne le sais pas, et je n'ai pas à ma disposition les moyens nécessaires pour éclaircir une question si difficile. Mais il ne me paraît pas tout à fait impossible. Si, du côté de la France, nous nous approchons de la frontière italienne, nous rencontrons, surtout dans le Dauphiné, un assez grand nombre des traits linguistiques que nous avons constatés dans nos textes. La dentale intervocale y tombe ; nous y trouvons les participes en *-ea, -eia ;* le subjonctif d'« être » a les formes *seia, sei, seit ; pare, frare* y répondent à peu près à *trar, crer ;* l'*a* final atone y passe à un son qui est écrit tantôt *a*, tantôt *e* ou *o ;* l'*e* initial devant *s* et consonne y est supprimé ; *s* intérieur devant une consonne et, paraît-il, aussi *s* final tombent de bonne heure. L'article du pluriel est *li,* au lieu de *los,* dans les poésies vaudoises. En Dauphiné « aller » est *alar,* non pas *anar*. La préposition *de* y est remplacée bien souvent par *da,* etc. Considéré tout ceci, on ne croira peut-être pas impossible que le dialecte qui est au fond des poésies religieuses et des pièces de Peire Milon ait été un dialecte alpin, ou du côté français, dans les départements Hautes-Alpes ou Basses-Alpes, ou du côté italien, dans le voisinage de ces départements.

Dans quelle proportion ce dialecte et le provençal littéraire aient été mélangés par les auteurs de ces poésies, cela ne nous sera guère jamais possible à dire. Mais si nous voyons les copistes des pièces de Peire Milon, accoutumés à écrire le provençal des troubadours, remplacer les formes dialectales par les formes littéraires, de sorte que les premières ne se trouvent que par-ci par-là, tantôt dans un, tantôt dans un autre manuscrit, et si nous voyons que la quantité de ces formes n'en reste pas moins assez considérable, on admettra que la couleur dialectale de ces poésies a pu être, à l'origine, bien prononcée. Et voilà le grand intérêt des poésies de Peire Milon. Il est le représentant, isolé jusqu'ici parmi les troubadours, d'une tentative de former une littérature lyrique en langage mixte, ou même en dialecte, à côté de la poésie en langue littéraire. Carl Appel.

LA TÆFLA DA BIFRUN

Dans cette publication j'ai reproduit le texte de 1629 aussi exactement que possible ; j'ai noté les quelques changements de signes diacritiques. J'ai laissé subsister des variantes purement graphiques, comme frær, frer, frer, pour fratrem, avec d'autres qui montrent des différences phonétiques, comme *sainck* (sanctum) 34, *sainchia* (sanctam) 35, mais *senchs* (sanctos) 37 ; *sès* 77, *sijs* 87 (sex) ; *ters* 28, *teartz* 62 (tertium). Le glossaire contient tous les mots qui m'ont paru intéressants.

Si *Jean de Travers* est le premier qui ait composé en engadinois et par conséquent dans le rétoroman des Grisons, la description de la Guerre de Musso (p. p. A. de Flugi en 1865, réimprimée dans ma Chrestomathie Engadinoise, p. 1-31), ce poème est loin d'être le plus ancien texte au point de vue linguistique, le ms. datant d'un temps assez récent. L'écrivain classique du haut-engadinois est Jacques Bifrun ou Biveroni, de Samèdan, jurisconsulte et théologien, réformateur et ami de Zwingle, qui publia dans l'intérêt de la Réforme trois ouvrages.[1] 1. Un Catéchisme en 1552 dont on n'a que des restes. 2. La traduction du Nouveau Testament publiée en 1560 aux frais de l'auteur. 3. La Tæfla que je publie ici de nouveau. (Sur la bibliographie de ces trois textes, cf. *Bœhmer*, Roman. Stu lien VI 109 etc. sous les années 1552, 1560, 1571.)

[1 r°] A a b c d e f g h i k l m
n o p q r s t u v x y z &.
B A B C D E F G H I K L
M N O P Q R S T V X Y Z

Ab, eb ib, ob, ub. Ba, be, bi, bo, bu.
Ac, ec, ic, oc, uc. Ca, ce, ci, co, cu.
Ad, ed, id, od, ud. Da, de, di, do, du.
Af, ef, if, of, uf. Fa, fe, fi, fo, fu.
Ag, eg, ig, og, ug. GA, ge, gi, go, gu.

[1] Comparez sur lui la courte notice de *Campell, Zwei Bücher* ratischer geschichte, deutsch bearbeitet etc. v. Mohr I 414 ; il est mort en 1572.

BAb nos quæl chi eist in
tschêl, Santifichiô saia
l'g tieu nom. L'g tieu arigi-
nam, vẽgna tiers nus. La tia
vœglia duainta in terra, sco
ella fò in tschêl. Do à nus
nos paũ, huotz, & inmünchia di. Parduna à nus nos
dbits, sco eir nus pardunain à nos debitaduors. Et
[1 v°] nuns mnẹr in appruuamaint, dimpersemaing spendra nus da'lg mael. Perche
tieu eis l'g arigínam & la pussaunza & la glœrgia saimper & saimper mæ. Amen.

La credênscha

Eau craich in Dieu pẹdar
omniputaint. Creatur
dalg tschêl & da la terra. Et
in Iesum Christum seis sullet filg nos Segner. Quẹl chi
eis concepieu dalg sainck
spiert, & naschieu da la vergina Maria. Et ho indürò
suot Pontio Pilato, crucifichiô, muort, & sappulieu.
Et eis ieu ad ifiern, & aint l'g
ters di da la muort eis el arisüstô. Et eis ieu à tschêl, &
[2 r°] seza dalg dret maun da seis
bab celestiæl. Innuonder
chel vain à gnir à giudichẹr
l's vifs, & l's muorts. Eau

14. pussaunza] pussannza — 16. mæ] mœ. — 27 ifiern] isiern. — 32 chel = che + el.

craich ilg sainck Spiert. Eau
craich che saia la sainchia
fidela christiauna baselgia.
Vna cõmuniun dals sẹnchs
Aremischiun dals pchiòs.
Aresüstaunza de la chiarn.
Et dsieva aquaista la vita æ-
terna. Amen.

L'g prüm cummandaint.

[1] Eau sun l'g Segner tieu
Dieu, quẹl chi t'he mno
our d'Aegypto, our della
chiæsa della servitüd. Tü
nun daiast hauair üngiün
oter Deis auaunt me.
2. Tü nũ daiast fêr à ti ẅn-
[2 v°] giünas figiẅras intaglièdas
ne in üngiẅnas imẹgnas da
quellas chiosas chi sun in
tschel süzura, ne da quellas
chi sun in terra giùzuot, ne
da quellas chi sun in l'ouua
suot la terra. Auaũt aquel-
las nun t' daiastü incliner,
ne las servir. Perche eau sun
l'g segner tieu Dieu ün ferm
dschiglius Dieu, quæl chi
chiastia l'iniquitæd dals
Babs via als infauns infina
l'g teartz & quart grô da
quæls chi m' vœglian mæl :
& fatsch misericorgia in
milliéra da quels chi m'a-
man & saluan meis cum-
mandamaints.
3. Tü nun daiast adruuer l'g no

46 ungiun] ungiun. — 60 chiastia] chiastich.

[3 r°] dalg segner tieu Dieu
Vaanamaing. Perche l'g segner nun vain à lascher aquel sainza chiastiamaint, quæl chi adrouua sieu Nô vaunamaing.
4. T'algoarda dalg di dalg Sabbath, chia tü santifichiast aquel. Sês dijs daiast tü lauurer, & fer tuotta tia lauur: mu l'g settæval di ais l'g Sabbath dalg Segner tieu Dieu : sün quel nun daaiast fêr üngiüna lauur ne tü, nè tieu filg, ne tia figlia, ne tieu famailg, ne tia fantschella, ne tia muaglia, ne l'g fullastyr chi ais dadains tias portas. Perche in sijs dijs ho Dieu fatt l'g tschel, la
[3° v°] terra, la meêr, & tuot aque chi ais alluaint, & l'g settæual di ho ell puso; per aque ho Dieu benedieu l'g di dalg Sabbath, & santifichio aquel.
5. Tü daiast hundrer teis Babb, & tia mamma atscho chia tü viuast lungiamaing in l'g paiais chia l'g segner tieu dieu vain à der à ti.
6. Tü nun daiast amazer.
7. Tü nun daiast arumper l'g Alaig.
8. Tü nun daiast iuulær.
9. Tü nu daiast dir fosa parditta incunter tieu prossê.

82 fêr] fér. üngiüna] üngiuna.

10. Tü nun daiast aggiauüscher la chiæsa da tieu prossem : tü nun daiast ag-
[4 r°] giauüscher la muglier da tieu prossem, ne sieu famalg, ne sia fantschella, ne sieu bouf, ne sieu æsen, ne Zuôd inguotta chi saia da tieu prossem.

AQui dsieua sũ missas vercequauntas vratiuns bsügniusas à tuottes persunas christiaunas. Per che scodäu daia saimper & inmünchia di vrær devotamang, aruuiand Dieu chel hægia misericorgia cun nus pouvers pchiaduors, & n's parduna nos pchiôs, & chel n's huosta dalg mæl spiert, dals mæls aggiauüschamaints da la nossa chiarn, & n's defenda da mæla lieud & tra-
[4 v°]-uailgs da quaist muond, & da tuottes fortünas & priuels. L'g ludàt saimper mæ & ingrazchiãdl da la sia sanchia buntæd che ho adruô & saimper adrouua cũ nus.

Et aque tuot træs seis filg nos segner Iesum Christũ.

La cuolpa.

EAu pchiaunt christiaun m'arend culpaunt à ti ò buntadaiuel Dieu nos bab celestiæl, ch'eau hæ murtælmaing pchiô incunter

té & incũter la tia sainchia
vœglia, cun mæl dir, cun
mæl fær, & cun mæl pisser,
sauiand & nun sauiand, va-
gliand & durmiand, & in-
münchia hura, quæl chi eis
[5 r°] à mi læd da cour. Et t'arou
parmur da teis chiær filg
nos segner Iesum Christũ,
tũ vœglias hauair miseri-
corgia sur me pouuer pchi-
ædar, & m' vœglias pardu-
nær meis pchiôs. E da d'-
huossa iuia træs tia gracia
m' vœglias imprastœr teis
sainch spiert, quæl chi m'
guida ch'eau munda mia
vitta & ch'eau viua suain-
ter l's teis sainchs cuman-
damaints, à ti in lôd & in sa-
lüd de la mia horma, & à
meis prossem in üttel & in
seruezzẽ. Et aque tuot træs
nos segner & saluædar Ie-
sum Christum. Amen.

[5 v°] **Vn psalm da ludær Dieu, auns, co che s'mangia.**

O Segner Deus bab cele-
stiæl, nus cuntschain
che tü saiast la perpetuæla
& hutischma vaira buntęd.
La quæla chi tuottes crea-
*tũ*ras viuas viuainta, Pasch-
ainta, nudria, & mantain.
Nus t'aruuain da bun co-
ur, che *tũ* vœglias cun tia
gracia à nus in quelles gu-

ises, dęr da baiver & da mangiær, che nus allo træs nu duainten ne dischgraciôs ne dischlaschôs. Dimpersemaing nus gioden tieu dun cun grô & hunestæd. Et che nus saien tiêrs tuottas bunas houres sufficiaints & parderts, træs nos segner spendræder Iesum Christum. Amen.

In un 'ôtra guisa.

Aquel chi ho tuottas chioses schkiafieu & hurdanô, aquel saia saimper mæ benedieu da nus & sâtifichiô aquel benedescha eir à nus nossa spaisa, chella fatscha à nus prû à l'horma & alg chiœrp. Et vschea saia in nō dalg Pædar, & dalg Filg, & dalg sainch Spiert. Amen.

Psalm da d'ingrazchiær Dieu.

Nvs ludain te & ingrazchiain ô Deus bab celestiæl, per l's teis sanchischems & grandischês duns cun quæls che tü hæst nus vsche graciusamaing spisagiòs & assa lulós. Nus t'aruain da bũ cour, che tü vœgliast à nus imprastær gracia nus mę nu schmainche

208] après gracia il faut suppléer dans la pensée : che.

la tia buntæd & che nus n's
apozē via à te sul, sainza tuots oters pissêrs. Et che nus tiers te, quæl chi eist la vaira funtauna da tuottes būtæds, cun sgiüra fidaunza tscherchian, & achiatten la spisa dalg chiœrp & da l' horma, træs nos spandræder & segner Iesum Christum. Amen.

In ün' otra guisa.

L'g omniputaint Dieu nos bab celestiæl, quæl
[7 r°] chi n's ho creòs, nudriòs, & mātgnieus infina ad aquaista preschainta hura, saia ludô & ingrazchiô. Et nus l'g aruuain ch' eir da d'huossa iuia, chel træs sia buntæd n's vœglia imprastær tuot aque chi, n's fo bsœng da mantegner l'horma & l'g chiœrp, & dsieua aquaista vitta n's dær l'æterna. Et aque træs nos spandreder & segner Iesum Christum.

Psalm. 24 [1].

VIa à te ô segner vuolf eau mieu sentimaing.
In te ô Deus m' cufid eau.
Eau t'arou ch'eau nu vegna in tuorp, ne che meis ini-

236 sentimaing = sentimaint.

[1] En réalité, c'est le psaume 25. — 242 nus = nu s'.

michs vegnen à s'allegrær
[7 v°] da me. Perchè tuots aquels
chi s'fidan da te nus ingiannen, mu è s'ingiannen
l's vauns ifandschaduors.
Las tias vias Segner amuossa à mi, & m'inguida las tias semdas. M'intraguida & m'amuossa la tia vardæd, per che tü eist Dieu, & mieu salüd, & in tè hæ eau spraunza in scodün témp. Saiast algurdaiuel da la tia misericorgia, & da la tia buntęd, quælas tü hęst *ü*sô saimpermæ. Mu da las chiatiuiergias, & dals fals da mia giuuẽ[-]
tẽna nu saiast algurdaiuel, dimperse t'alguorda d' me, o Segner suainter la tia misericorgia, & la tia buntæd.
L'g Segner eis bun & giüst,
[8 r°] & par glies adriz'el l's pchiaduors in la via. El maina l's hümils suainter che s'absœgna cun aradschun, & à ls astantôs amuossa el sia via. Tuottes las vias dalg Segner sun gracia & fè, ad aquels chi salvan sieu testamaint & sia lia. Parmur da tieu nõ ô Segner saiast pardunaiuel à mieu pchiô, per che el eis grand ô Segner. Scodün chi temma l'g Segner aquel adriz' el sü la via, quæla chi eis agli chięra. La sia huorma gioda dalg bain, & seis hartæuels vegnen

â possidair la terra. h'g *Se-*
gner amuossa sieu secret &
sia lia, ad aquels chi temmã
[8 v°] el. Meis œilgs staun adüna
spanagiós lg Segner, per
che el eis aquel chi schgiar-
büglia meis peis our de la
rait. O segner t'vuolua in-
cunter me, & hægiast mise-
ricorgia d'me, per che eau
sun abandunô & zuond de-
bil. Las inguoschas da mi-
eu cour aquellas creschan,
par tæl maina me our da
qua[i]stas strettas mias fadias.
Guarda l'g mieu grand a-
stênt, & la mia fadia, & pra-
in davēd tuot mieu pchiò.
Cuschidra meis inimichs,
per che els sun bgiærs, cũ
ün chiatiff initsch sun in-
cunter me. Parchiüra la mi-
a horma, & m' defenda, eau
[9 r°] t'arou ch' eau nu vegna in
tuorp, per che eau hæ spra-
unza in te. La rieltæd, & l[a]
giüstia daien saluer me, per
che eau hæ spraunza in te [.]
O Deus spendra Israelem da
tuottas sias inguoschas.

Vratiun cura che nus aluain.

O Segner Deus bab cele-
stiæl, eau luod, & ingra[-]
zch te, che tũ hæst me aqua[-]
ista nuot, & tuot l'g têmp
passó in tieu guuern saluô,
& træs la tia gracia laschô

gnir infina ad aquaista pre-
schainta hura. Eau t'arou
da cour che tü m' vœgliast
huotz & tuot l'g tèmp de la
mia vitta prender in tia gra-
cia, & cun tieu sainch spiert
[9 v°] m'aredscher, sün què, che
tuottes flaiules crettas &
tuots noschs chiarnæls ag-
giauüschamaints vegnen da
me schchiatschôs. Et ch'e-
au cun l'horma & cun l'g
chiœrp vegna cum üna vaira
fé giüstifichiô. Et ch'eau vi-
uaint in la liüsch de la tia
sainchia vardæd, à ti in lòd,
& à mieu prossem, in üttel
& imgiüramaint, træs nos
spendræder & segner Iesum
Christum, Amen.

Vratiun cura s'vô à durmir

O Segner Deus bab cele-
stiel, nus dormē, ù nus
vaglien, viuen, ù mouren,
schi eschens teis. Eau l'arou
da cour, che tü vœglias ha-
[10 r°] uair arinchiüra da me. Et
nun vœglias laschær prir in
las houres de la schkürez-
za. Dimpersemaing tü vœ-
glias iuidær aint in meis co[-]
ur la liüsch da la tia fatscha.
Sün aque che s'adaumpia
aint in me la diuina cogni-
tiun træs üna giüsta vaira
fé. Et eau saimper mær m'
acchiatta in tia vœglia, træs

nos spendręder & segner Iesum Christum. Amen.

Vratiun cummœna.

Nvs aruuain te Segner DeO omniputaint, nos buntadaiuel bab celestiæl, tü vœglias igliämnær teis sainch Euangeli à tuottes creatüras humaunas, & vœ-
[10 v°] gliast hustær dauend tuots erruors & heresias. Et vœglias dær spiert & ardimaint à tuots aquels chi predgian la vardæd. Et vœglias intraguidær tuots aquels chi n's aredschen & n's guuernen, che nus vegnē aridschieus & guuernôs suainter la tia sænchia vœglia cun drets fats & bun costüms. Et che l'aradschun possa valair par scodün. Et che l's nôschs vegnen chiastiôs, & l's buns vegnen defais. Et che la giüstia regna. Nus aruuain eir par tuots scufurtôs & scusulôs, che tü l's dettas gracia & spiert che vegna surlafgió lur fa-
[11 r°] dia, & che prendan bain in pæsch. Sumgiauntamaing aruuain nus eir par tuots amalôs, & tuottas dunaüs purtauntas, che tü vœgliast cun tia buntæd l's dær spiert & forza, che prendan lur

391 amalôs] amales.

fadia bain in pæsch, & che ar[r]iuan ad üna buna fin, & hægian lur früt cün algrezchia. Nus aruuain eir tè misericorgiaiuel bab, tẅ n's vœgliast hustær da guerras, chialastrias, glandas & otras malatias, & da tuots oters trauailgs & schguardins da quaist muond. Sün tella nus possan mnær nossa vitta in pós & cun sẽ, prudéntscha, & huñestæd. Et dsieua aquaista vitta nus hægian la vitta æterna, træs teis filg nos segner Iesum Christum, Amen.

Vratiun par la sainchia Christiauna baselgia.

Omniputaint buntadeiuel Deus nos bab celestiæl. Nus aruuain te sosamaing per la tia sainchia baselgia quæla che tü hæst cun l'g precius saung da teis chiær [f]ilg spendro. Che tu la vœgliast defender dalg mæl inimich & da tuotta nôscha lieud da quaist muond. Et la vœgliast natagiær da tuottes mẹlas opiniuns & erruors. Et la vœgliast da di in di cũ tia gracia adaumpier, & cun tieu vierf iglümnær, & in tuottes chioses cun tieu sainch spiert guuernær. Sün

406 sẽ] se.

412 les caractères de la pièce qui suit sont plus petits que dans le reste de l'imprimé.

talla, che teis seruiaints cuffessan, & fauellan tieu sainch plæd, cun ardimaint. Et che s'astæfleschan in la fe, & che accraschainten la chiari-
[**12** r°] 430 tæd. Et porten la crusch da tuot cũtrædis & fadias paciaintamaing. Et cumpuorten la persequutiun parmur d' te leidamaing. Parzorgia quella, cun tuot aquè chi fò agli
435 bsœng à las hormas, & als corps. Et aque tuot træs nos segner Iesum Christum. Amen.

Vn'otra vratiun.

O Deus bab celestiæl, quælchi sęst in quaũts priuels che nus
440 stain in quaista vitta, l's quęls nus nun eschen bastaunts da stær cunter, ù da schkiuir cun nossa humauna fraschletza. Do à nus salüd dalg sentimaint, & dalg chiœrp.
445 Che aque che nus indürain par nos pchiôs, che cun tieu agiüd nus vainschen, træs nos segner Iesum Christum. Amen.

Iachiam Bifrun agli maister da
450 schoula auuoira salüd.

Nvs hauain fat stampær aquaista tæfla in Arumaunsch, par che l's infaunts da pitschen in
[**12** v°] sü imprendan ad vrær in nos laun-
455 guaick, alhura eir à l'g sauair lêr. Par tæl bsœgna scodün chi s' prain sura da d'amussær, s'dær fadia che sappian bain pronuntiær scodün bustap, l's vocals, & l's diphtongi-
460 os : Sumgiauntamang eir l's arti-

chels, ù accens, sco sun, l'g, l's elg & oters da tal sort. Et nun imprendiant aque da pitschen, schi vegnen els à balbagiær, sco nus vezain bgiærs, chi nu paun pronuntiær, l'g, l's elg, & oters tals plæds. Sto saun in pæsch da Dieu.

Dæda à Samædan l'g prüm di dalg anno 1571.

Schquitschô in Turich.
Anno 1629.

GLOSSAIRE

Acraschantér, 429, augmenter.
Adaumpier, 355, s'— s'accomplir.
Adrizér, 272, 285, diriger.
Adruvèr, 133, 134, employer.
Aggiavüschamaint, 126, désir.
Aggiavüschér, 126, désirer.
Agli, 286, forme pleine (non accentuée) de gli.
Algurdaivel, 262, celui qui se souvient.
Appruvamaint, 11, tentation.
Apuzér, s' — 210, s'appuyer.
Aradschun, 379, justice.
Ardimaint, 427, force, courage.
Arédscher, 330, 374, gouverner.
Aremischiun, 38, rémission,
Aresüstaunza, 39, résurrection.
Ariginam, 3, royaume.
Arinchiüra, 349, souci.
Artichel, 461, accent, signe diacritique.
Arumauntsch, 452, romansch.
Aruuiaud, 121, gérondif de *aruvér*, prier.
Assadulér, 205, rassasier.
Astæflir, 428, s'—, s'affermir.
Astantô, 276, malheureux.
Astent, 304, misère, peine.
Atschó chia, 96, afin que.
Avuirér, 450, souhaiter.

B

Balbagiér, 464, balbutier.
Bastaunt, 441, suffisant.
Bsügnius, 116, nécessaire.
Buntadaivel, 462, plein de bonté.
Bustap, 459, lettre, caractère.

C

Cufidér, s'—, 238, avoir confiance.
Cumpurtér, 432, supporter.
Cuntrédi, 431, contrariété, malheur.

Ch

Chialastria, 401, famine.

D

Dbit, 9, dette.
Debitadur, 10, celui qui doit, débiteur.
Defais, 383, défendu.
Dimpersemaing, 12, 180, mais.
Dischlaschô, 180, débauché (cf. l'all. ausgelassen).

Dsch

Dschiglius, 59, plein de zèle, jaloux.

F

Faflêr, 428, parler.
Fêr, 6 (verbe remplaçant), faire.
Fortüna, 130, malheur.
Fraschletza, 443, fragilité.
Fullastyr, 86, étranger.

G

Glanda, 401, peste.
Grandischem, 202, très grand.
Guvern, 322, garde.
Guvernêr, 425, garder.

G(i)

Giudichêr, 32, juger.
Giuzuot, 53, là-bas.

Gl

Glies, 272, cela.

H

Hartêvel, 288, héritier.
Hurdanêr, 189, ordonner.
Hustêr, 125,— davend, 368, ôter.
Hutischem, 170, très haut.

I

Ifandschadur, 254, hypocrite.
Iglümnêr, 365, *iglümnêr,* 424, éclairer.
Imêgna, 50, image.
Imgiüramaint, 341, amélioration.
Initsch, 308, iniquité, envie.
Ivia, dad'huossa, 154, 226, dorénavant.
Ividêr, 353, allumer.
Ivulêr, 193, voler.

L

Lêr, 455, lire.

M

Meêr, 89, sf., mer.
Milliera, 55, sf., millier.
Mundêr, 158, purifier.

N

Natagiêr, 420, nettoyer.
Nudriêr, 173, 222, nourrir.

O

Omniputaint, 18, tout-puissant.

P

Pardunaivel, 282, enclin au pardon.
Pardert, 185, prêt.
Parzorgia, 433?
Paschantêr, 172, nourrir.
Pchiaunt, 137, pécheur.
Pitschen, da- in sü, 453, dès l'enfance (all. von klein auf).
Pôs, 406, repos.
Possidair, 289, pssséder.
Prender, s'- sura, 456, se charger de.
Privel, 439, péril.
Prossem, 108, prochain.
Prû, 194, bien, utilité.
Purtaunta, 392, enceinte.
Pusêr, 91, se reposer.

R

Rait, 295, rets.
Rieltéd, 313, probité.

S

Sanchissem, 201, très saint.
Semda, 257, voie.
Sentimaint, 444, âme.
Sosamaing, 414, profondément.
Surlafgièr, 387, alléger.
Süzura, 52, là-haut.

S

Scusulô, 385, désolé.
Skiafir, 189, créer.
Schchiatschér, 334, chasser.
Schiürezza, 351, obscurité, ténèbres.
Skivir, 442, éviter.
Schguardin, 403, désordre.
Schgiarbügliér, 293, délivrer.
Spanagiér, 292, fixer.
Spendrêr, 12, sauver, délivrer.
Spisa, 216, nourriture.
Spisagièr, 204, donner de la nourriture.
Squitschér, 470, imprimer.
Stêr cunter, 441, résister (avec l'accusatif).

T

Tala, sün-, 425, *têla, sün-,* 404. afin que.
Travaigl, 403, peine, tourment.
Tuorp, 239, 312, honte.
Tuot, 430, est invariable, 430.

U

Üttel, 163, utilité.

V

Vagliér, 145, 346, veiller.
Vercequaunt, 115, quelque.
Vergina, 24, vierge.
Vierf, 423, mot.
Vivantèr, 172, rendre vif, vivant.

Jacques Ulrich.

DOCUMENTS PROVENÇAUX

TIRÉS DES ARCHIVES MUNICIPALES D'ARLES ET DES MINUTES D'ANCIENS NOTAIRES

Hommage prêté à l'Archevêque d'Arles pour le château d'Albaron

(De 1031 à 1062.)

Aus tu Raimbal filius *Astrabure*, ego Stephania et ego Bertrandus filius Stephania (*sic*) ; *non vos tolray lo castel d'Albaron, lo bastiment que* factus est, et in anthea factus erit, per nomen *de Castel*. Ego nec homo nec femina, per meum consilium, nec per meum *consentiment* in nullo ingenio, ad istam tua *gardam*, id est marcii, aprilis, maii, junii, Iulii Augusti, si talem forfactum non facias *de tolre civitat* aut *castel*, *que usdir non pogues*, aut *emendar de son aver non volgues*.

(Archives de l'Archevêché d'Arles *Livre noir*, page XI.)

Supplique au Conseil de la ville d'Arles

(1389.)

A lonorable Concelh de la nobla cieutat d'Arlle, humilment si suplica per la part de Johan Bourrel, apothecari ; de P. Barrat, cordier ; de Bertran Pinhelat et de Johan de Leris (de lerissio), notari, et generalament de tota la vezinanssa de la carriera del Méjan [1] que con sia causa manifesta que Iacims de Forcalquier, candelier de ceu, logie et fonda son ceu d'enfra la dicha cieutat, venent contra lestatut municipal, et en aprés aquel logue et obre sas candelas de ceu juxta la carriera publica sobredicha del Méjan, per la qual causa grand pudor et corruption cant la dicha Vezinanssa quant totz los bomps homes et bonas donnas per aqui passant en suferton.

[1] La rue du *Méjan* (Medianum) séparait la Cité du Bourg-Vieux est la rue dite naguère de Lapenne et aujourd'hui de la Tour du Fabre — elle était appelée du *Vallat* au moyen âge.

Que plassa al dich honorable Concelh de provesir en las causas subre dichas, com sia causa que vengan en detriment de la causa publica, inhibent al dich lacims que d'aysi en avant non deja obrar lo dich ceu en lo luoch sobredich, com de sa entras el laia acostumat dobrar en autra part so es asaber al plus luenh luoc de lostal et plus luenh de la carriera publica sobre dich.

Lettres de Guigonet Gérente, Mr Rational de Provence, au Bayle de la ville de la Mer

(1399 not. Ant. Olivari.)

A mon car frayre et grant amit Bindo Altavit, Baylle de la vila de la Mar.

Car frayre et grand amit, ieu mi recommandi à vos et faut vos a saber que aysi est vengut Bernart Romieu de la Mar, lo qual dis que a comprat lo cart de la salin de la Blancarda de Tropheme Reynaut per prés de xxij florins et de sos ia cartas et quar la causa non passa C libras vos ho devés *lauzar* segon los statuts de Provença, car si passava C libras lo vieuza à lauzar al rey ho a son senescal. Mas car la compra dessus dicha non es mas de xxij florins per so coma dig es, vos lo podés lauzar per que lausas lo lur, mas vos enformas de la carta de la compra dessus dicha. Autra causa non vos scrivi, mas Dieu sie garda de vos; scricha en Tharascon lo xviiij de septembre. Guigonet Jarente.

Registre d'Antoine Olivari, not. d'Arles de l'année 1399, fol. 27.

Calcul pour connaître le renouvellement de la Lune

1446.

Sec se la doctrina de saber coras deu esser la luna novella en cascun mes, et sapias que l'an 1400 corria la letra d'aquesta taula à E et l'an d'après correra à H E en eyssins seguiras los autres ans. Entro que sia finida la regla del A B C. entro la letro C. et en apres tornaras à la premiera letra que es A eneyssins durara tos temps, emparamor daysso si ben voles saber coras la luna sera novella regarda en lo Kalendier d'enfra scrich en cal jorn del mes corre la letra

concorrent, et sapias que aquel jorn sera novella en aquella hora e en aquel ponch aqui designat. Empero sapias que si dos vegadas atrobas en aquel mes la lettra concorrent que II vegadas hi sera novella la luna. Mays sapias daquesta doctrina la hora devés acomensar de comptar al solelh levant, mays sapias que xxiiij horas fan lo jorn natural que es miech jorn, et sapias que MCLXXX ponch valon una hora complida, mays sapias la letra concorrent si muda per lo renovellement de la luna, el mes de janvyer cascun an, segon lordre de las letras ayssi adhordenadas que son aquestas seguents. A. B. C. D. E. F. G. H. I. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T.

Lan MIIIIXLVI corria la letra daquesta taula P.

« Statuts de la ville d'Arles, *Livre noir*, 1150, coté *Libera.*

(Inv. des archives communales d'Arles, par A. Robolly.

Criées publiques d'un des statuts de la ville d'Arles au nom du Viguier d'Arles et à la requête du corps des marchands de ladite ville, année 1415.

(1415, not Bern. Pangon.)

Mandament es de nostre senhor lo Rey Loys, Rey de Jherusalem et de Sicilia et de son Viguier,

Que nengun mercier o merciera, privat o straim non ause ne presumisca vendre causa que pertoque ad art de merseria, ayssins con son sedas, fustanis, telas et autras causas apartenens al art de mercerie, ayssins coma son tro à 25 liuras de speciarie ; non ause tenir pés ne balansas, ne canna vo miega canna, si non que sie bona e lial et que aja fach premierament lo sagrament al rey dels merciers e que lo fassa ayssins coma es de bona costuma entre los dichs mersiers, et aysso sus la pena de 25 liuras, la mitat aplicada à la cort l'autra al rey dels merciers.

Item que nenguna persona non ause usar de lart de merserie que sie stat enfurt, vo meme putan ausi, vo non aga totz sos membres, que los agues perdut per furt et aquo sus la pena desus dicha et en perdament de las merserias per cascun et per cascuna vegada.

Extrait des notes de Bernard Pangonis, notaire d'Arles, dans son étendu de l'an 1415, 2 mai, fol. 1.

(Inv. des archives communales d'Arles par A. Robolly.)

Compte d'épicier de 1476

Jhesu Maria. 1476 foue strach.

Dona Peyrona Ponseta deu à IX de mars 1474 per aucunas besonhas que ordenet Mestre Tomassin lo barbier per Sen Peyron, lortolan que montan totas ci. gros xij deniers viij

Per un siri de I ℔ que pres per lo dijous sant..... g. iij d. viij

Plus per aucunas medecinas fachas segont que ordenet Me J. N. per lo susdich Ortolan que montan totas.... g. xviiij d. xij

Plus a xxj de Julh per ung quar de candelas per ly donar lorda de Sant Jaumes qui monta..... g. — d. xiiij

Plus lendeman per tres canas de tela que monta..... g. ix d. —

Plus per ung siri de I ℔ per lo velhar la nuech..... g. iij d. viij

Plus per ung quar de candelas menudas..... g. — d. xiiij

Plus per lo soterar per iiij siris de I ℔ la pessa..... g. xiiij d. —

Plus per ung quar de candelas per las messas..... g. — d. xiiij

Plus per iiij ℔ de candelas patacals. g. xiiij d. —

Plus per lo jort del cantar per iiij ℔ de candelas..... g. xiiij d. —

Plus per ung quar de candelas per las messas..... g. — d. xiiij

Plus per ensens per las doas messas. g. — d. viij

Plus per una dozena d'antochas per las doas glezas que montan..... g. xxxvj d. —

Plus per argent que jeu balhïey au Bourgonhon lo servent per far venir Me Francès Inart et Marco que monta tot..... g. iij d. iiij

Plus per I ℔ de candelas que près à la Tossans..... g. i d. xij

Plus per I quintal de farina que lí ay prestat en doas fes..... g. xiiij d. —

Soma touta.....florins xij g. viiiij d. xij

Ay receput una grande romana per lo pres de xxx gros ambe son cercle et ambe una axeta de fustier que es florins ii gros vi deniers 0 et resta devent florins x gr. iiij d. xij.

Soma tota la siera et la tela de li vii flor. x g. viii et l'avansa monta v florins mens ii patacs et rebatut los xxx gros de sa romana, et resta devent flor. ii gr. v d. xij.

Au dos est écrit :

Lo conte de Dona Peyrona Ponseta

LETTRE DE CHANGE acquittée. — 1430

Mestres Peros Bertram places vous de delivrar ad Toma Catuor floreni de largent que vous advez adcorde ad voy Monser lo Sasgristani de la chapellas de Monser Jaques et el vous faras publicii de cuator floreni et lu delivrar. Tamta atres coses ne vous est cri. Amno domini M° CCCC° XXX° et die x Julii. Le tot vostre F, priors Sancti Martini manuque propria suscripsi.

Die XI Julii delliberata peccunia presentibus Domino Guillelmo Blegerii, Bernardo Jancelini et Guillelmo Lecort.

A. ROBOLLY.

(A suivre).

CHRONIQUE

La question de l'orthographe provençale, depuis si longtemps discutée, est indirectement touchée dans les lettres que nous reproduisons ci-dessous et qui ont été publiées par le *Soleil du Midi* du 2 avril 1895. On voit que le prédicateur populaire, R. P. Xavier de Fourvière, est partisan de la liberté la plus complète en matière orthographique.

A Don Sarié de Fourviero, canounge de l'ordre dei Premontre-de-Frigoulet, predicatour doou caremo en la gleiso San-Laurent de Marsilho.

Siou un gros amiratour de vostre beou lengagi. Coumo Henri quatre aves un triple talen. Lou grand rei, cadun va seou, si batiè volountie, buvie encaro mies, et dien eaussi qu'èro « vèrt-galant ».

Lou vostre, moun Reveran Paire, es a l'invès deou gaou bearnais : Sias oratour, pouneto et musician, très doun magnifico que fès vira a la glori de Diou en ravistoulen l'amo et lou couar dei brave San-Janen.

Lou 12 de mai 1735, lei proud'home pescadou fagueroun dire, din lou vieih priourat de San Laurent, per Messiro Pourriero, cura de San-

Fariou, l'ouresoun funebro de Cardin Lebret, intenden de justici en Prouvençò [1] ; aqueo magistra, que touti ploureroun, avi espragna fouesso argen ou pais e n'èro pas d'aquelli *que servoun Diou tan que Diou lei favouriso.*

Messiro Pourriero bouleguè touto l'assistançò per soun beou dire, mai vous l'avès fa oublida. Aqueou panegirico jugue vuie a l'escoundu, lou fou cerca per saupre ques neissu.

Coumo gagi de ma simpatio per vostri béleis obros, vaqui un libre [2] ounte lei Premountres de Frigoulet s'atroboun un pau mescla. E en ligen quouquei fuilhé veirès leu que siou pichoun, nane, coumo un cigau, e de meme qu'Aqueou qu'a fa l'univer digue a la mar, en li dounen de limito : Anaras pas pu lunch, lou Signour m'a borna a n'estre qu'un historien et dei marit. Que voules, l'inegalita es nécessari en aqueou mounde. La sagesso dou Grand Mestre va vougu ansin afin que l'aguesse men de fouarto testo, car si nen ero autramen s'escortugarian toutei coumo de maoufatan.

Aro, tant pis, moun Reveran Paire, se vostro modestio nes troublado, mai laissa mi acaba per uno anecdote que pourres faire vostre. Ero en 1820, ou tems de la Missien, va vias, l'a d'aco une bando d'an. Aqueou que prechavo eissi din d'aquello gleizo, fasié ragi ; lou pople per l'ousi mountavo su lei counfessiounau, puie li rentravo per escoundre sei pecca.

Despuie un parcou d'an San Laurent assisto a la memo merevio : Sias un flame pescadou. De segur lou ciele patira pas e tout l'ounour sera per vous ; e San Peire, lou pouartoclau d'ou Paradis vous durbira, subran, lou pais deis estellos per vous bandi ou souleu de l'immortalita.

Félix Vérany.

Réponse du Rév. Père Xavier de Fourvière :

Moun brave Moussu Vérany,

Es emé grand goust qu'ai legi l'amistous coumplimen prouvençau que m'avès fignoula dins lou tèms dou Caremo. Sias un flame prouvençau, uno amo artistico. Pourran d'ùni que i'a se plagne que la formo ourtougrafico laisso à desira. Mai de qu'es l'ourtougrafi en fin finalo senoun uno machino de fantasié, de counvencioun ? Ièu noun m'arreste à n'aqueli detai : coumo l'abiho penetre au fin founs de la flour, n'en chulo touto la sabo, tout lou perfum. Ansin ai fa de voste coumplimen ; ai vist que partié d'un bon cor, d'un cor bèn prouvençau. L'estile n'es courous, agradiéu, la formo bèn prouvençalo ; lis idéio picon just et tout ié vèn ben à prepaus.

Gai counfraire, gramaci, vous sarre la man e vous embrasse en Santo-Estello. Longo-mai vous fague bèn lume.

D. Savié de Fourviero, *cau. p.*

* * *

En Catalogne : Dans une des séances de l'*Atheneu Barcelonès*, tenue à la fin de l'année 1895, M. Angel Guimera, président du cercle, a prononcé un discours sur la *Llengua catalana*, qui vient d'être im-

[1] Rarissime brochure. — A Marseille, chez Sibie, imprimeur-libraire; en vente chez Jean Isnard, près le collège Belsunce sans millesime .

[2] *Les Augustins réformés et l'église Saint-Vincent-de-Paul*. 1885. Marseille, page 31, note 2.

primé et tiré à 20,000 exemplaires [1]. Avec beaucoup de savoir et une grande chaleur, il a montré les origines de la langue catalane, et a parlé des grands écrivains qui l'avaient illustrée. En terminant il a exhorté vivement les Catalans à ne pas laisser mourir leur belle langue et à ne pas mériter le mot de Dante : « Honte éternelle à ceux qui, méprisant leur langue, empruntent celle des autres ! »

* * *

Le livre de M. Théodore Barò [2] est d'ailleurs là pour montrer que les Catalans ne méritent pas pareil reproche. *Lo poema del cor* est bien le titre qui convient à ce recueil de poésies : tristes ou mélancoliques, pleines de regrets ou vibrantes d'espérance, les pièces qui le composent sont le produit d'une imagination ardente et d'un cœur aimant. *La verbena de Sant Joan, 8 de mars, lo problema huma*, sont des poésies bien dignes d'un des membres les plus distingués du *Consistori Catala*.

En Roussillon : MM. Vilarem et Carcassonne viennent de faire paraître, à Perpignan, un recueil de chansons catalanes. On y trouvera les chansons comme *lou Pordal, Montanyas regaladas,* etc.

* * *

Du *Literaturblatt fur g. u. r. Phil.* (mars) : Le premier cahier du deuxième volume du *Kritische Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie,* édité par M. K. Vollmöller, paraîtra incessamment. Le deuxième volume comprendra les années 1891-1894.

MM. Percopo et Zingarelli se préparent à faire paraître, à Naples, une *Rassegna critica della letteratura italiana* [3].

* * *

On sait que les nouveaux programmes pour l'enseignement secondaire comprennent des morceaux choisis d'ancien français pour les classes de grammaire et de lettres. La *Romania* nous apprend que M. E. Langlois prépare, avec la collaboration de M. G. Paris, un recueil de morceaux choisis pour les classes de seconde et de rhétorique. D'autre part, M. G. Paris prépare un recueil de morceaux choisis avec traduction en français moderne, destiné à servir de livre de lecture aux élèves de sixième.

* * *

Du *Literaturblatt fur g. u. r. Phil.* (avril) : La *Societa Dantesca italiana* publie le premier volume d'une édition critique de Dante. Il contient le *De uulgari eloquentia,* édité par les soins de Pio Rajna.

* * *

Du pays de Mistral :

Charloun e Charloto, comédie en deux actes, de Joseph Sorbier, de Maillane. — Avignon, Roumanille, 1895.

[1] Angel Guimera. — *La llengua catalana,* brochure in-8° de 42 pages. Barcelone, imprimerie l' « Avenç », 1896.

[2] *Lo poema del Cor*, Teodoro Baro, in-8°, Henrieh y Cia, editoro, Barcelona, 1895.

[3] Le premier cahier a paru et contient des articles de MM. Percopo, Zingarelli, di Miscia. Ce recueil paraît tous les mois.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

LES CHANSONS FRANÇAISES INÉDITES

DU MANUSCRIT DE MODÈNE

On sait que le célèbre chansonnier provençal de Modène contient une collection de chansons françaises divisée en deux parties ; la première, contenant 49 pièces, était déjà transcrite en 1254 ; les autres ont été ajoutées à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle. Le nom de *Moniot* (écrit *Moniez d'Arras* se trouve au-dessus de la première chanson (Raynaud, n° 1135), qui appartient en effet à ce trouvère [1]. Il n'en est pas de même de la plupart des autres, qui sont des auteurs les plus divers. La plupart de ces pièces ont déjà été imprimées d'après d'autres manuscrits ; on en trouvera l'indication dans la *Bibliographie* de M. G. Raynaud. Quelques autres ont été, depuis la publication du livre de M. Raynaud, imprimées par MM. P. Meyer, A. Thomas et J. Camus dans la *Romania*, les *Annales du Midi* et la *Revue des langues romanes* [2]. Treize seulement restent inédites. Comme le manuscrit est assez difficile à consulter [3], je crois faire œuvre utile en les publiant ici.

[1] Il se trouve en outre dans un couplet qui ne nous a été conservé que dans le ms. de Modène, et qu'on trouvera plus loin, p. 245. Ce nom est, de part et d'autre, écrit *Moniez* : c'est donc au texte de la chanson qu'il a été pris par le rubricateur et cette attribution n'est valable que pour cette seule pièce.

[2] Ce sont les n[os] (de la série) :

11 (= 619 de Raynaud) *Revue*, XXXV (1891), p. 240.
16 (= 1729) *ibid.*, p. 242.
17 (= 1835) *ibid.*, p. 242 et *Ann. du M.* IV, 351.
59 (= 919) *ibid.*, p. 244 et *Rom.* XIX, 10.
63 (= 23) *ibid.*, p. 245.

[3] M. Camus dit (*Revue*, p. 237) que ces pièces « sont connues hors de Modène par deux copies différentes », l'une de Lacurne de Sainte-Palaye, l'autre de M. Mussafia. Comme M. Raynaud veut bien me le faire savoir, les papiers de Sainte-Palaye conservés à l'Arsenal (ms. 3097, f° 229-43) ne contiennent pas une copie complète de ces chansons, mais seulement la transcription des premiers vers.

Neuf, parmi lesquelles huit *unica* de notre manuscrit, sont données ici d'après lui ; les autres d'après divers manuscrits avec les variantes de celui de Modène [1].

Si quelques autres pièces sont signalées comme inédites dans la *Bibliographie*, c'est que des circonstances diverses ont empêché M. Raynaud de les reconnaître dans des pièces déjà publiées [2].

Un certain nombre d'envois ne se trouvent que dans le ms. de Modène ou dans d'autres dont le texte n'est pas publié. Je donne à la fin de cette notice ceux qui peuvent avoir quelque intérêt.

Ce n'est pas le lieu de présenter, à propos des textes ici publiés, toutes les observations qu'ils pourraient suggérer. Je me bornerai aux plus indispensables.

La deuxième chanson, qui se trouve également dans le manuscrit d'Oxford, parmi les pastourelles (n° 8) [3], est remarquable à plus d'un titre ; elle est d'abord d'une naïveté d'inspiration et d'une simplicité de style moins rares qu'on ne le dit parfois chez nos anciens trouvères lyriques ; mais surtout l'auteur y donne sur lui-même des renseignements relativement précis et fort curieux [4] ; on peut, en effet, conclure

[1] Je dois à M. C. Frati, le savant conservateur de l'*Estense*, une très soigneuse collation des quelques pièces (notament IV, VI, VII) que je n'avais pu copier moi-meme et les variantes de celles qui ne sont point publiées d'après le ms. de Modène : M. J. Coulet, agrégé de l'Université, ancien élève de l'Ecole Normale, a bien voulu me fournir, pour ces dernières, les leçons des mss. de Paris que je ne possédais pas.

[2] Ce sont les numéros

35 (Raynaud 1356) qui fait partie de 200.
52 (— 350) = 351, comme l'a déjà remarqué M. Camus.
58 (— 759) = 1281 ; imprimé dans mes *Origines* (p. 472) plus complètement que par Brakelmann.
38 (— 1195 se trouvant dans le ms. St-Germain, est aujourd'hui à la portée des lecteurs,

[3] M. Raynaud l'a classée d'après ce ms. sous le numéro 516, en la distinguant à tort de notre pièce. Je donne en note les variantes d'Oxford, d'après une copie qu'a bien voulu me communiquer jadis M. P. Meyer.

[4] Je ne parle pas des vers où il prétend avoir été obligé de s'exiler loin de sa dame ; il n'y a peut-être là qu'un lieu commun qu'on retrouve en maint autre endroit. Cf. Jeanroy, *De nostratibus medii ævi poetis*, p. 22. Aux exemples allégués en cet endroit, je puis ajouter, en proven-

avec vraisemblance de ses paroles qu'il avait aspiré à la main de la femme qu'il chante : que lui importerait de la voir mariée s'il n'avait espéré l'épouser lui-même ? Le fait est extrêmement peu fréquent, au point qu'on a pu le croire incompatible avec les théories courtoises. Il n'est pas unique cependant : je puis citer deux autres pièces d'où il ressort plus clairement encore que de celle-ci : dans l'une, l'auteur, qui est Philippe de Remi (n° 557), offre sans ambages à celle qu'il aime de l'emmener en son pays et de la " prendre par mariage " ; dans l'autre, où la vivacité de la plainte atteint à une véritable éloquence, l'auteur, resté inconnu, nous apprend que sa dame lui a été enlevée au profit d'un autre « qui nel deüst pas aler regardant ». Cette pièce m'a paru assez intéressante et assez belle pour mériter d'être publiée : on la trouvera en appendice [1]. La chanson du ms. de Modène qui a donné lieu à cette digression a dû jouir d'une popularité assez grande : c'est elle qui a servi de modèle à une chanson pieuse (n° 1188) que le ms. du Vatican 1490 attribue à Moniot et qui sera publié plus loin (append. n° II) ; l'identité des deux premiers vers de celle-ci et du début de notre troisième couplet, ainsi que celle de la forme, le prouvent clairement.

La troisième chanson présente également une curieuse particularité : elle contient une sorte de consultation demandée à « Amour » par le poète, qui n'en paraît pas autrement satisfait ; ce n'est pas à proprement parler un débat, puisque cet interlocuteur fictif ne prononce qu'une strophe. On connaissait déjà deux dialogues (plus régulièrement distribués que celui-ci) entre le poète et l'amour (n°s 1075 et 1665). Je puis en signaler un troisième (n° 2020) conservé uniquement dans

çal. Richard de Barbezieux : *Mielhs de Domna* et, en français, le n° 2051 (inédit).

[1] Il est assez curieux que son auteur, comme celui de la nôtre, attribue son malheur aux parents de son amie. De ces trois pièces, on pourrait encore rapprocher le n° 351, dont l'auteur, Jacques d'Autun, mentionne sa femme et un enfant qu'il a eu d'elle. Le manuscrit de Modène, qui donne aussi ce morceau (n° 52), y ajoute un couplet évidemment apocryphe (imprimé par M. Camus, p. 246) : il est également absurde en effet que le poète se plaigne d'être le mari et non l'amant de celle qu'il aime, et qu'il lui adresse d'humbles et banales prières, incompatibles avec sa qualité de mari.

le ms. 24406 et sur lequel je reviendrai prochainement ailleurs.

Il faut signaler dans la quatrième chanson (vers 21 ss.) une imitation d'une pièce de Bernart de Ventadour (*Non es meravelha*, strophe VII) qui paraît avoir été particulièrement goûtée au Nord, car on en trouve d'autres imitations dans les nos 1194 (Jacques d'Amiens ?), 2116 (Eustache le Peintre) et 1087 [1].

Voici maintenant les envois auxquels j'ai fait allusion plus haut. Je les donne dans l'ordre où le ms. les présente.

[1] Bern. de Ventadour : Ors ni leos non etz vos ges
Que m'aucisatz, s'a vos mi ren.
Cf. Jacques d'Amiens (édition Ph. Simon, p. 52) :
Mais j'ai grant tort, k'el ne m'ochirra mie:
Ja n'est che pas ours, lions ne singlers.
Le passage d'E. le Peintre est dans M. Ph. Simon (p. 68), qui n'a pas reconnu son origine. La pièce 1087, qui sera donnée plus loin (p. 258) présente deux imitations du même poète, la première aux vers 5-6 (*Tant ai mon cor*, str. III : Lo cor ai pres d'amor — Que l'esperit lai cor — E lo cors estai alhors...), la seconde aux vers 19-22 (passage auquel il est fait allusion plus haut). Je profite de l'occasion pour signaler une autre imitation de Bernart de Ventadour qui se trouve dans une retrouange inédite de Vielart de Corbie (n° 791). Je place en regard les deux passages :

Anc sa bella boca rizens
No cugei baizan me trays,
Car ab un dous baisar m'aucis,
E s'ab autre no m'es guirens
Atressi m'es, per semblansa,
Cum fo de Peleus la lansa,
Que de son colp non podi'hom guarir
Si per eys loc no s'en fezes ferir.
(*Ab joi*, str. VI).

Las ! por qoi me mis a l'essai
De besier ma dame au vis cler?
La lance Pelee trouvai
El besier que je li donai,
Qui durement me fet grever,
Car ce (l. se) ne me repuis vanter
La endroit ou je me navrai,
Bien sai qu'a la mort avendrai:
Dex m'i lest oncore assener,
Ce poise moi [c'onques amai].
(B. N. 847 fol. 77).

On sait que la comparaison est d'Ovide (*Remed. Am.* vers 47-8).

N° 1 (Raynaud 1135)

Moniez prie en chantant
Que d'amer la droite voie
Ne lait mis (*corr.* mais) por rien q'il oie,
Que valoir fait, ne riens tant
De mauvestié ne desvoie.

La pièce étant attribuée à Moniot d'Arras par des mss. appartenant à trois familles différentes, il n'est pas douteux que le premier mot de cet envoi, qui ne se trouve malheureusement que dans le ms. de Modène, ne représente le nom de l'auteur; il est évident, néanmoins, que le texte est altéré : le nom du destinataire manque, et on ne voit guère comment il aurait pu trouver place dans le premier vers, qui n'est trop court que d'une syllabe.

N° 18 (787)

Fines amors, toz [jors] di et diroie
Que n'e[s]t amis qui contre Amors s'ef[f]roie ;
Puis qu'ele i vaut dedins fin cuer entrer
A sa raisun (e)ne puet sens foisoner. (?)

Peires amis quel que ma(i)l que j'an traie
Nule achoisun d'amer ne m'i delaie.

C'est la seule fois que ce Pierre apparaisse, à ma connaissance, dans Gace Brulé, à qui appartient la chanson.

N° 20 (863)

Chançon, vai t'en tot droitement (*corr.* sans demorer
Au bon Renaut de Leün di
Et) qu'il ne se recroie d'amer,
Que je li mant et lo et pri(e),
Quar nus ne puet en pris munter
S'il ne sent les doz maus d'amer ;
Por ce li mant qu'il les serve a toz dis,
Car d'amors vient joie, valors e pris.

Cet envoi se trouve également dans 846 (*au bon Renaut de Loon*) et dans 20050, où le nom du destinataire est défiguré *au bon Renalt de le* — c'est-à-dire, sans doute, dans la pensée du copiste, *delés* — *Hedin*. Il a quelque importance en ce qu'il permet de repousser l'attribution du ms. de Berne qui

donne cette chanson à Renas de Tirei (Renaut de Trie?) et de la revendiquer avec beaucoup de vraisemblance pour Gace Brulé, qui n'est nommé dans aucun ms., mais dont deux autres pièces (719 et 653) sont adressées également à un Renaut [1].

N° 21 (739)

Chascun (*corr.* chanson), va t'en droitement
A Johan de Braine di
Que j'ai mout le cuer dolent
De ce qu'il n'a pas le cri
Des dames aler gilant,
Ainz es[t] toz en lor merci
Si comme cil (*un mot illisible*) amanz
C'Amors unt en lor baillie.

Cet envoi avait déjà été cité, mais sous une forme notablement différente et d'après un ms. qui n'est pas indiqué, dans l'*Histoire littéraire* (XXIII, 690) [2].

N° 22 (617)

Chançun, va t'en en paradis tot droit
A Jesu Crit et si li di et prie

[1] Voici l'envoi de la première de ces chansons d'après 844 :

Chantez, Rainaut, qui antan amiiez ;
Or n'est avis que vous en retraiez.
Se du partir estes appareilliés
Ja onques Dieux puis jour ne vous ament.

Cet envoi se trouve, avec des variantes insignifiantes, dans Vat. 1490, 765 et 846, où un second envoi nomme Gilet, connu d'autre part comme ami de Gace (voy. *De nostratibus...*, p. 19, n. 2). Sur l'envoi de la seconde, déjà publié plusieurs fois notamment *Archiv*, XLIII, 265, n.) voy. *Romania*, XIX, 565, n. 2.

[2] Le voici d'après 844, fol. 118 :

Chancon, va t'en maintenant
A Jehan de Braine et di
Qu'il n'a pas le cuer joiant
De ce dont n'a pas le cri
Qu'il vait ces dames ghillant.
Et je sui en lor merci.
Ausi sunt tuit vrai amant
Quar déles naist seignorie.
Ce m'ocit quar ne vous voi plus souvent, douce amie.

Qu'Andrieu [me rende] mon segneur d'Arcies ;
Si en sera ma joie plus segure,
Tex m'amera qui oi n'a de moi cure.

Cet envoi (déjà imprimé *Hist. litt.*, XXIII, 655) se trouve aussi dans le ms. de Berne (*Archiv*, XLI, 350 : *Andreu d'Arsie*) et dans 20050 (*Andreu d'Arcie*).

N° 24 (1429)

Par Dé, Noblet, la merci comparee
Vaut miauz asez et est plus desiree
Que dons qui est donez sanz deservir.

Cet envoi à Noblet se retrouve dans 844 ; dans 846, Noblet est associé à Gilet. Sur d'autres mentions de ces deux personnages dans les poésies de Gace, voy. *De nostratibus... loc. cit.* [1].

I

N° 6 de la série. – Raynaud 1452.

Formule rythmique : aa*b* a*b*a. Les deux premiers vers de huit syllabes, les autres de sept ; tous les couplets sur rimes différentes.

Quant voi bois e prez reverdir
Et j'oy ces oiseaux resjoïr
Par soir et par matinee,
4 Lores me vuil esbaudir
Por la douce savoree
A cui n'os mun cuer jeïr.

I. — 3 Par *ms.* por — 4 esbaudar. — 6 joïr

[1] Je profite de l'occasion pour rectifier quelques mauvaises lectures dans les deux pièces publiées par M. Camus (*Revue*, *loc. cit.* p. 240-1) qui n'ont pas été réimprimées ailleurs (nᵒˢ 11 et 16 de la série ; = 640 et 1729) ou y proposer quelques corrections. N° XI. 6 ms. *nului* ; — 15 corr. *Encor m'en met* (? ; — 16 ms. *buen*. — 28 (*en*) *manquer* ; 32 ms. *ans* ; — 37 *por loier asot* ; les mots qui suivent sont bien dans le ms. *et aso pent* ; lire peut-être *et reprent* (*aso* est la répétition fautive du mot précédent). N° XVI. Ms. *Alun e tuit* ; 8 corr. *En guerredon* ; — 13 ms. *Domne* ; lire *de Jesu* ; — 17 ms. *Or l'ont* ; — 19 *France tu*[*i*]. — 30 ms. *quis*, corr. *qu'il* ; — 40 ms. *et Turque*.

Ne sai se ja le vous dirai
Le mal que nuit e jor en trai
Por vos, blonde et acemee;
Ja autrui ne l'ap[r]endrai
Por nulle rien(s) qi soit nee,
Tant com celer le porai.

Dame, coment savroiz vos dunt
Que je sui en vostre prison ?
Ne sai, doce desiree !
Que, Deux, que ferai je dunc?
Morz sui, n'i voi recovree,
Se no di dirai li non.

Cuers, que ferai ? Vous m'ociez,
Qui si tres autement amez,
La ou je ne voil rien dire,
N'encore ne puis parler.
Qe ferai ? Negun consire
Ne confort ne puis trover.

Madame, qel confort prendrai
Morrai por vous si ? No[n] ferai.
Se sav(o)iez ma pensee
Et la grant dolour que que j'a[i],
J'eüsse merci trovee,
Ce croi, n'i faudroie ja[i].

II

N° 27 de la série. — Raynaud 516 et 518.

Formule rythmique : *abab babab*. Vers de sept syllabes; tous les couplets sur rimes différentes.

Quant voi venir la gelee
Que (re) repere la froidors,

7 le] li. — 8 le maus. — 18 *Corr.* se non de dire mon nom *ou* se non del dire li ? Non (?) — 21 voil] vos. — 23 consire est *peu satisfaisant. Corr.* remire (= *remède*). — 29 jaime je m. trouer.

II. — *Le ms. d'Oxford donne cinq couplets, dont les trois premiers correspondent à I, IV, III, de Modène ; les deux autres sont tout différents ; je les donne ci-dessous, après les variantes des premiers ; le dernier est trop altéré pour que j'y tente des corrections.* 1 An yver an lai jallée. —

Que la saisun est entree
Que chiet la fuille et la flors,
Sorpris de novele amor,
M'estuet gerpir la contree
Ou j'ai fai si lonc sejor
Por la blunde marie[e]
Dun[t] cuidoie avoir honors.

Je maudirai le lignage
Et cel[u]i premierement
Qi parla du mariage
Dun[t] j'ai si le cuer dolant.
Droit au chatel de Morlant
Ai mis mon cuer en ostage :
Ne l'os nomer por la gent,
La bele, la pros, la sage
Cui mes cuers desire tant.

Qui bien aime a tart oblie :
Je ne la puis oblier ;
Je ne l(a)'oblierai mie,
Le païs puis je muer !
Or pent du reconforter
Ma doce loiaus amie,
Et lait ester le plorer.
Toz jors ne la puis je mie
Ne baisier ne acoler.

Lausengier la m'unt tolue,
Cele a cui j'estoie amis,
Et por moi l'unt mise en mue,
Dun[t] ele a pale le vis.

3 que] et. — 7 se cors] sejor. — 8 belle marie. — 9 honors] samour. — 28 A mesdixans la. — 34 Si moi sambleroit avis. — 36 marme fut en p. — 21 mes fins cuers ma douce amie. — 22 puet il. — 23 pancoir de li conforteir. — 24-5 *manquent*. — 26 ne vos puet il mie. — 27 escoleir.

IV Mes cuers trestous se desire,
Dame, veneis deleiz moi ;
Puez ait dit : « Ma douce amie,
Praigne vos pitié de moi »,

Je sui ses loiaus amis
Et ele est ma loiaus drue ;
Si me seroit bien avis
Se je la tenoie nue
Que seroie en paradis.

Chançon, va t'en a ma mie,
Et si li di de par moi,
Por Dé, qu'ele n'oblit mie
Le solaz ne le donoi
Qe faisoimes en recoi
Moi e li par druerie,
Dun[t] je ai le cuer si gai.
Je n'avrai joie en ma vie,
Bele, se de vus ne l'ai.

III

N° 28 de la série. — Raynaud 892.

Formule rythmique : a*b*a*b* aa*b*a ; vers de sept syllabes ; tous les couplets sur rimes différentes.

Quant je voi renoveler
Iver contre la froidure.

Et je (*corr.* vos) : « Biaus sire, de coi,
Jai ne vos deffent je mie
Ke ne faciez vos voloir ;
Sou laissiez par cowardie
De au (*corr.* dehait), c'an tient il a moi ?

V Chanson, vai par la contree
A tous les fins amerous
Qui prisent por lanseree (?),
Qui toz jors me tient Amors,
Por avoir prochien secours
Dessir an mains esgarées
Ke la servent nuit et jor
Et chanteir par les contrées
Les chansons par grant dousour.

Leçons de Modène. 7 sejor] secors. — 12 du] de li. — 23 du] de — 37 a la bele. — 41 faisoiims *(lecture douteuse)*. — 44 joie a. — 44-5. *Ces deux vers se retrouvent ailleurs comme refrain.*

III. — *Le schème rythmique de cette pièce est certainement celui que j'ai indiqué (v. str.* I, a*b*a*b* aa*b*a ; *c'est dans ce sens que je corrige.*

Talanz m'e[st] pris de chanter,
Ce soit por bone aventure
Que Deus nos puise doner !
Doi je donc a force amer
Seli qui n'a de moi cure ?
Toz li monz m'en doit blamer.

Qar me conseigliez, Amors :
Que je ferai de m'amie,
Qe je l'aim de cuer verai
Et ele ne m'aime mie,
Ainz a fait ami aillors,
Trop a le cuer orgeleus
L'amors n'est pas droit partie
Qui s'e[s]t mise entre nos deus.

— « Tu qui consoill quiers d'amer,
Trai tun cuer un poi arriere,
Fai samblant d'une autre amer,
S'en sera vers toi moins chiere.
Sele estoit outre la mer
. . . . . .
Si revendroit ele arriere
Por faire tes volentez. »

Qui cet consoil m'a doné
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Qu'il mi convendroit aler
Por sun gent cors remirer,
Les iauz vers, la boche bele.
Le poli front, le vis cler.

Je chante et [je] chanterai,
Quar je voil bien que l'en l'oie,
Gent qui aiment por amors
Ont perdu solaz et joie,

3 me pris. — 9 Amors q. — 11 *corr.* sans nul retor. — 14-6 *lire* orgelos, dos. — 25 ss. *Le début de ce couplet est tout à-fait altéré : il doit être en é er ele. Les v.* 26-8 *sont représentés par les mots :* li seus consaus ne vaut droit mes affaires. — 31-2 *corr.* les, la *en* ses, sa etc. ? — 33 *corr.* je chanterai liement ? — 34 voil viau. — 35 *corr.* ceus qui aiment loiaument (?).

Ce font malparliere gent.
Qui nous grievent si forment,
Mais, si Dieu plait, ele iert moie
Cele a qui mes cuers s'atent.

IV

N°34 de la série. — Raynaud 562.

Formule rythmique : *abba bbcddc ;* les six premiers vers de sept syllables ; les autres de dix ; 2 + 1.

Bien ait amors qui m'ensaigne
E mos [et] chans a trover,
Si que j'en doi bien chanter
Qant altre rien n'i gahaigne :
Mes cuers, qui m'i fait penser,
Ançois m' esprent plus d'amer,
E si me dist e semont et aonde
Que je li face encor plus mal savoir,
Mais Amors m'a mis en si non chaloir
Que ja ne quit que nuls biens me responde.

Ce qu'ele m'est si estraigne
Fait l'amor croistre e dobler,
Si que ne m'en puis torner ;
Suens sui, coment que il praigne,
Q'en tot cest mont n'a sa per,
Ne qui tant face a loer :
Bele est et gente e graile e grasse e blonde
Ce me fait plus mon desirier doloir ;
Mais encor cuit bone merci avoir,
S'ainc nus hom l'ot por bien amer el monde.

Car donast or nostre sire
Que cascus triciers e faus
Fos tos tort(e)us e tos caus :
Ses porroit hom bien eslire,
(E) adès entre les loiaus,
Car jo sai bien que per aus
Avront sovent no vrai amant damatge.

38 q. n. getent. — 40 cui.
IV. — 4 j'eu] ten. — 6 m'i] mes. — 11 estrage. — 23 caus] cans.

38 Car pleüst or a Deu per son plaisir
Che, quant il doivent requerre et mentir
Qu'il ne seüssent parler en nul lengatge !

V

N° 37 de la série. — Raynaud 1632.

Formule rythmique : *abab abab* ; vers de sept syllabes ; tous les couplets sur rimes différentes.

Amors m'a en sa justise ;
Tant m'estraint de ses liens
Che mes cuers en nulle gise
Ne puet estre liges miens,
Mais ne fera pas francise,
Puis che je del tot sui siens
Si par li de mon servise
Lonc les mals ne me vient biens.

France, dolce de bone aire
En cui vivent tuit li bien,
A vos seule m'estuet plaire
Del tot e sor tote rien.
Vostres sui, n'en puis el faire,
Vo cuer avés e le mien,
Par force me convient traire
La vie u del tot me tien.

Coment avrai d'altra envie,
Quant cele do tot me plaist
A cui fine Amors m'envie ?
S'amors me sostient et paist,
Elle est m'amors e ma vie,
Ma valors en li remaist
Qui par la dolor devie
Qui en li define et mainst.

Dame de tote onour plaine,
Quant jo doi a vos parler,
Li sans s'en fuit de la vaine

V. — 16 vie u] vio. — 24 *Ce vers semble altéré ; qui ne se justifie pas ;* mest (mansit), *qui fournirait la rime, est peu satisfaisant pour le sens et se trouve déjà au v.* 22.

Qui le cuer fait tresaller ;
Voloirs al parler m'amaine,
Mais dolors me fait cesser,
Et si me sort doble paine
Quant mon bien m'estuet celer.

Celer a la definaille
Ne puis mie ma dolor,
Morir me covient sans faille,
Dame, se n'ai vostre amor.
Vos sui a la començaille,
Vostres serai al sejor ;
Vostre amors me done et baille
Anui, joie, cant et plor.

VI

N° 39 de la série. — Raynaud 449.

Formule rythmique : abab abb ; vers de huit syllabes ; mêmes rimes dans les trois couplets.

Quant jo voi le dolc tans d'esté
Venir, che cantent roscenaus,
Adonc a Amors poesté
Plus seur bons che seur delloiaus ;
Molt par ont cest(e) siecle amusé :
Nus ne se puet tenir a aus ;
Dame, si vos gardez de çaus.

Tant a en vos sens e belté,
Por Deu, ne soiés comunaus
A tel gent com vos ai nomé ;
Vostre ami(s) jetés de travaus ;
Trop ai lonc tans cest fais porté
D'ensi vivre, que m'est noaus ;
Si per vos mor, donc serai saus.

A ço pert que j'ai tant amé :
Dame, si jo fusse des faus
Jo eüsse ma volonté,
Mais miels aem vivre con loiaus

VI. — 15 *le ms. porte* aco pt. — 19-20 recovrer *peut-être conservé* (*au sens de retourner, revenir à la charge*) *en sous-entendant, après* por, « *essayer de* ».

E mel voil [vers] vos recovrer,
Por plus alegier de mes maus,
Che gahagner por estre baus.

VII

N° 41 de la série. — Raynaud 752

Formule rythmique : *abab bab* ; vers de dix syllabes : 2 + 1.

Je ne cant pas por goie che jo sente
Mais en cantant voel ma dolor covrir
Car des or mais ne voil metre m'entante
En joie avoir, mais en dolor sofrir
Tros c'a cel tens che verrai raverdir
En altre esté l'aiglantier e la mente ;
Ne sai s'adonc m'oserai resjoïr.

Jo servirai, ne cuit pas que me mente
Celi cui voel son guere(r)don servir,
En cui n'ai mais esperance n'atente
Che ma dolor me doie ja merir ;
Assés sera se jo la puis venir
Che me pardoint ço dont l'a[i] fait dolente ;
A donc voudrai ma grant dolor fenir.

En li ne sai nule desconvenance,
N'ainc nus en mal ne m'en oï parler ;
Mais cil qui l'ont mis en si grant pesance
Volent altrui que els a li meler ;
Mais s'a nul jorn me puis a li tenser,
Saciés de fi que lor false grevance
Puet moi aidier et els puet agrever.

VIII

N° 45 de la série. — Raynaud 1793.

Formule rythmique : *abab aaba* ; vers de dix syllabes ; 2 + 2 + 1.

A vos m'atent de tote goie avoir,
Dolce dame, sans nul[e] altre devise,
Ne je nul jor n'avra[i] altre voloir,

VII. — 6 laiglestier. — 21. puet — puet *pouent ou* poeut.

Tes e[s]t mes cuers que tant vos aime et prise
Qu'onques ne seu amer por decevoir,
Ains amerai tos jors de bon espoir;
Puis que valors est tote en li asise,
Bien me devroit mes services valoir.

Si m'a sospris que ne m'en puis movoir,
Ains me suis mis del tot en sa francise;
Or me doinst Deus que je face savoir,
Car molt par ai alte chose entreprise;
Grans honors m'est que me face doloir:
Jo ne puis pas par li trop mal avoir
Puis qu'a li plaist qu'ele ensi me justise,
Car tos sui siens, bien le sace de voir.

Jo n'en puis mais, si g'en plaing et sospir
Quant je ne puis veïr ma delivrance
Ne ne m'en sai enquor a coi tenir
De ceste amor vers cui je n'ai poisance.
Or me laist Deus tant amer et servir,
Q' ancor soie sire de mon desir,
A son voloir, sans altre covenance,
Car altrement n'en voldroie goïr.

Onques n'i seu ni tricer ni mentir,
Tant prent Amors de moi greignor vengance,
E puis q'a fait de moi tot son plaisir,
Bien me devroit un poi estre en aidance
Envers celi dont ne me puis partir.
Ains en morrai, quar ne puis plus sofrir,
Si ne sai mais en cui n'aie fiance,
Qu'ele m'ocit quant plus l'aim et desir.

Cançons, va-t-en la ou je n'os aler,
Qar tant redot cels qui ne m'aiment mie,
Ne jo ne vol qu'il sacent deviner
Ço que jo pens, qu'il morroient d'envie;
Se ma dame me vuet goie doner,
Ja ne q'en quier de son service oster,
Ains l'amerai tot les jors de ma vie,
Car trop i a por c'om li doit amer.

VIII. — 4 aime] ante. — 15 me] ma. — 32 qu'ele] puis ql. — 37 vuet] volt.

IX

N° 51 de la série. — Raynaud 727.

Formule rythmique : abab aabbab ; vers de huit syllabes ; tous les couplets sur mêmes rimes.

Esbahiz ai chanté sovent
Por ma grant dolor demostrer,
Merveille est quant de tel torment
Puet nus senz morir eschaper
Com j'ai soffert si longuement,
Por servir de cuer loiaument,
Q' ainc por mal ne m'en pou torner,
Que tant mi plaist a remirer
Son gent cors et son bel semblant
Ses vairs iex et son doz vis cler.

Ne se puet pas legierement
Retraire, qui bien set amer ;
Mes cuers qui aime loiaument
S'i voet si toz abandoner
Qu'il ne va pas en delaiant
Ainz [va] toz jorz en florissant
L'amor et plus et plus doubler,
Si ne se doit pas effraer :
Fins cuers ou loiautez s'espant
Doit a grand joie recovrer.

Dame, or m'esmaie durement
Et maintes fois me fet penser
Amors, a cui mes cuers s'atent,
Dont j'ai tant com plus puis porter.
Portees les ai longuement
Et porterai tot mon vivant,
Qu'autrement ne savroie amer.
Que li faut a lui amender
Qui bien aime et a cuer joiant ?
Nus ne l'en devroit destorber.

Dame, morz fusse en desirrant,
Mais mout me sont bien confortez

IX. 16. *La phrase ne se construit pas : au lieu de* en florissant *lire* florir faisant. — 20 recovrer] recoivre. — 27 q'autrement] et autrement.

Q'en vos vi derrienement
Ce dont je vos oï parler :
Un lié cuer feïstes dolant.
Ne me porroit perte si granz
Nule riens fors vos restorer
Dame, s'il ne vos doit grever,
Por Deu ne vos praingne talanz
De vostre home sa mort haster.

Certes, dame, ne sai coment
Je poüsse senz vos durer ;
Les dolors dont j'ai soffert tant
Plaise vos a gerre(r)doner ;
Dame, ne savroie autrement
Amer que par comandement
De vos, qui me poez doner
Bien et mal ou me faire ester
En grant joie ou en esmaiant :
Biau m'est de voz bons achever.

Chançons, or t'en va maintenant
A ma dame et li di [a]tant
C'onques n'osai merci crier ;
Quant la voi, tant m'estuet douter
Toz li cors mi va fremissant,
En tremblant m'estuet tressuer.

X

N° 9 de la série. — Raynaud 1087.

Formule rythmique : 7a7b8a8b 7b7a8b7a. Mêmes rimes dans tous les couplets.

Texte de Vat. 1490. Variantes de n. a. 1050 (X) 844 (M) et Modène (H.).

A me dame ai pris congié
Et guerpi a[i] son païs,
K'aperçut ont nostre amistié

32-5. *Sens?* — 48 me faire ester] faire demorer.

X. — 2 ai MX ; guerpirai le p. H. — 3 nos amistiez X ; quar par cui unt lor amitié H.

Felon, tant s'i sont entremis ;
(Et) se li cors en est partis,
Le cuer li ai tout laissié,
Car ainques puis n'en fui saisis
Que je li euc otroié.

De toutes pars sont gaitié
Amant, trop ont d'anemis :
Pour ce doivent estre esmaié
Q'i[l] n'ait en lor fais n'en lor dis
Riens dont puissent estre repris
De la gent ne blastengié,
Car li enuieus sont toudis
De maudire apareillié.

Mout eüst Dieus bien jugié
Et si fust drois, ce n'est vis,
Se mesdisant mal afaitié
Et de felounie entrepris
Fusent (tout) a une part mis
Et coume larron seignié,
Si q'ades parust en lor vis
Li mal dont son entechié.

Lors seroient amant lié
Et mout avroient conquis
Se d'aus erent desconpaignié
Cil qi tous jours les ont traïs ;
De moi certes sui tous fis

— 4 sen sont XM (sunt H . — 5 Mais s. MH ; et s. X ; sen est XH. — 6 le cuer li ai outroié X ; mun c. H. — 7 onques XH. — 8 que li oi tout laissié X.

9 sont guerroiez H ; gerrié H. — 10 ont anemis MH (unt e H ; a car t. X. — 11 esmaié] enseignié XH. — 13-4 chose dont ce soient entrepris ne de la gent b. X, chose dun soient e. ne d. l. g. blatoingné H. — 15 li *manque* M ; medisant H. — 16 mes lire MXH.

17 M avroit X ; adroit j. H. — 18 et seroit d. M ; et raisons fust (f. r. H, ce mest avis vis H XH. — 19 que m. M ; que li felon mal enseignié XH. — 20 vilenie sourpris H ; *le vers manque* X. — 21 fuissent tuit MXH. — 22 c. l. enseignié M ; et si come H. — 23 si *manque* M ; parest au v. H. — 24 les maus quil font as fins amis (*ce dernier mot au-dessus de la ligne*) qui souvent en sont corouciés X ; les maus dun il sunt H.

Q'il m'eüssent empirié
S'on les vausist avoir oïs
Des maus qu'il ont [en]ditié.

XI

N° 14 de la série. — Raynaud 490.

Formule rythmique : *abab bbabab* ; vers de sept syllabes, sauf le 5ème qui est de cinq ; 3 + 2 + envoi.

Texte de 844 (M); variantes de Modène (H), Oxford (I), B. N. 845 (N), 1591 (R).

Li dous termines m'agree
Del mois d'avrill en pascour,
Que voi le bois et la pree
Chargier de fueille et de flour
Et estre en verdour,
Et j'oi chanter nuit et jour
Oisiaus per brueille ramee,
Mais joie eüsse greignour
Se je fusse en la contree
U cele maint qui j'aour.

Pieç'a n'i fis demouree,
Que j'avoie grant paour
Que pour moi ne fust blasmee,
Pour c'ai fait ailleurs sejour
Tant que jangleour
Qui perceüe ont nostre amour
I aient mainz lor pensee ;
Lors quant g'i ferai retour
S'en iert ma joie doublee
Si m'avra greigneur savour.

25-32 *manquent* X *et* H. — 28 cil qui ades M.— 32 du mal q. o. enditié M.

XI. — 4 couvrir d. N. — et tret a verdour N ; et traire en v. H. — 6 et oi R.— 8 ma joie N.

12 Car NH.— que (quel H) ne fust pour moi b. NH.— 14 sai aillers fet mon sejor N. — que li gangleour R. — 16 qui ont p. NR ; q. ont enquises nos amors H. — 17 eussent aillors pensee N ; aillors fate demoree H.— 18 le r. N ; mais quant li plaira ritor H. — 19 sen sera ma j. H. — 20 sen aurai N.

Je ne l'ai pas mainz amee
Pour ce s'od li ne demour,
Ançoiz l'ai plus desirrée,
Qu'en li a tres grant valour,
Biauté sanz folour,
Un ris a plain de douçour,
Chief blont, face coulouree,
Vairs ex, bouche de biau tour ;
Bele est quant est acesmee
Et bien plaisans sanz atour.

Tant mi plaist la druerie
Que suens sui tout ligement ;
Ma joie avroie acomplie
Ce m'est vis, entierement,
S'un jour seulement
Avoie a li parlement,
Maiz mis m'a en jalousie
Mes cuers qui me dit souvent
Qu'ele pour ce m'entr'oublie
Que je demour longement.

Maiz tant a de courtoisie
Qu'ele n'en feroit noient ;
N'uevre pas de repentie
Cuers qui aime loiaument ;
Cest enseignement
Ai tenu, quar autrement
Fust en moi pieç'a faillie

21 mains amee] oubliee N. — 22 por ce sel leu ne sejor N ; p. c. sa li ne sejor H. — 23 mes cent tanz p. d. NH. — 24 quen li a sens et v. N ; qele est plaine de docor H. — 26 un ris out N. — 28 euz vers N. — 29 bele q. N. *Les vers* 24-30 *sont ainsi conçus dans* H : Re autre (?) sanz ator chef blanc face coloree bien li sit toz ses atorz bele cant fu acemee bele de nuiz et de jorz ; *ils forment la fin de la pièce.*

31 Tant] mlt NR ; la] sa R ; sa signorie N. — 32 car s. N. — 34 vis *manque* N. — 37 mes ditant me contralie N ; en sa jalousie R. — 40 que trop d. N ; que je ne d. R.

41 de seignorie N ; de convoitisse R. — 42 fera N. — 43 ne sert pas de tricherie N ; ne jure (? pas d. r. R. — 46 ma donè N. — 47 fust de m. N.

L'esperance c'on atent
D'amours quant on l'a servie ;
Cist confors joie me rent.

Au Dreuois isnelement
Va, chançons, et si li prie
Qu'Amours serve loiaument,
Que valours en est nourrie
Et touz bons pris en descent.

XII

N° 31 de la série. — Raynaud 1578.

Formule rythmique : abab abba; vers de huit syllabes ; rimes différentes dans chaque couplet. Texte de 844 (N) ; variantes de Modène (H).

Li consirrers de mon païs
Si longuement me trait a mort
Qu'en estranges terres languis,
Las! sanz deduit et sanz confort,
Et si dout mout mes anemis
Qui de moi mesdient a tort
Mais tant sent mon cuer vrai et fort
Que, se Dieu plaist, ne m'en iert pis.

Ma douce dame, ne creez
Touz ceus qui de moi mesdiront;
Quant vous veoir ne me poez
De vos biauz iex qui souspris m'ont,
De vostre franc cuer me veez ;
Maiz ne sai s'il vous en semont,
Quant tant ne dout rienz en cest mont
Conme ce que vous m'oubliez.

48 esperance que jatent N.

51-5 *manquent* N. — 51 il devroit i. R. — 52 et *manque* R. — 54 nourrice R. — 55 et tout tant R.

XII — 1 Le c. — 2 matrait. — 4 deport. — 7 mon cuerjson cor. — 10 tot cals q. — 11 et qant veoir ne. — 13 d. v. fin. — 15 qar rien tant n. d. en e. m. — 16 cum ce que vos ne mobliés.

Par cuer legier de feme avient
Que li amant doutent souvent,
Maiz ma loiautez me soustient,
Dont fusse je morz autrement;
Et sachiez, de fine amour vient
Qu'il se doutent si durement :
.....
Fainte est amours que on ne crient.

Mes cuers m'a gari et destruit,
Maiz de ce va bien qu'a li pens,
Et ce que je perdre la quit
Me fait doubler mes pensemens;
Ensi me vient soulaz et fuit
Et nonpourquant, selonc mon sens,
Penser a ma dame touz tens
Tieng je, ce sachiez, a deduit.

Chançon, a ma dame t'envoi,
Ançoiz que nus en ait chanté,
Et si li dites de par moi,
Guardez que ne li soit celé,
Se trecherie n'a en soi
Et trahison en loiauté,
Dont avrai bien ce qu'avoir doi,
Quar de loial cuer ai amé.

XIII

N° 38 de la série. — Raynaud 1196.

Formule rythmique : 7*a*3b8b7*a* 3b8b7*aaba;* 3 + 1. Texte de B. N. 20050 (U); variantes de Modène (H). B. N. 845 (N), et 846 (O).

Amors me semont et prie
Que je chant,

21 fine] bone.— 22 je me dote si. — 23 H *donne ici ce vers omis à tort par* N : Qar nus naime segurement. — 34 E false est amours qui ne crient.

25 me garist.— 27 de ce me va. — 30 mon] mos.— 32 tieng jo per droit a grant d.

36 dites] di bien. — 37 soi] foi. — 38 en] et; *corr.* en en *ains.* — 39 bien] jo.

XIII-1 et prie *manque* O.

Mais ma dolors lo me deffent,
Si est bien droiz que je die
Son talant,
Mais trop m'a fait mon cuer dolant
Por celi cui j'ai servie,
Et si nel cuidasse mie
Que por nule rien vivant
La[i]ssasse sa conpaignie.

Grant mestier avroit d'aïe
Qui ce sent,
Que j'a[i] soffert trop longuement
N'ancor ne m'en repant mie,
Ainz atant
Et atandrai tot mon vivant
Une fause profecie,
Qu'il dient qi merci prie
Et qui pas ne s'en repent
Que merciz ne li faut mie.

Bien me font morir d'envie
Li samblant
Et sei bel oil vair et riant
Me firent par jalosie
D'un covant
K'un autre mot en devant
Et dit que grand truandie
Fait cil qui a bele amie
Et autre va essaiant
Pis en valt sa seignorie.

4 si me couvient che jo H. — 6 me fait O ; de co dont jai m. H. — 7 por une que jai gerpie NO ; por celi che jai gerpie H. — 8 nel] ne NOH ; ne cuidoie H.

Les couplets II et III sont transposés dans H.—13 trop] tant NO ; che joi senti si longimant H. — 14 nencor nen recroi je NO ; m'en] me H. — 15 ainz] encors N aincois O. — 17 une] por li H. — 18 quil] tuit NO ; che dist cil qui m. H. — 19 et onques n. NOH. — 20 li] la H.

Les vers 21-40 *manquent dans* NO, *ce qui rend bien difficile la restitution de* 24-6. — *Variantes de H:* 23 che si. — 24 me fissent. — 27 et dist. — 29 vant assaiant. — 30 mains en vaut sa cortesie.

Dame la plus onoreie
Des meillor[s],
En cui s'est mise tote honors,
Mult est bien droiz que je hée
Vos valors
Por que de ça fu mes retors
Et parti de la contrée
Ou cele qui plus m'agree
Trait les mals et les dolors
E remaint desconfortee.

APPENDICE

I

Raynaud 1645.

Formule rythmique : abab aabbc ; vers de dix syllabes, sauf le dernier, qui est de six. 2 + 2. Ms. de l'Arsenal 5198, p. 401.

Au nouviau tens toute riens s'esjoïst,
Cil oisillon comencent nouviaux sons,
En ces vergiers violete florist
Et par amours chantent amanz chançons.
Si ne m'est pas : toute joie me nuist;
Quant plus en voi et il mains m'enbelist,
Quant pas n'atent a avoir guerison
De la bele, mes souvent, a larron,
De cuer plore et souspire.

Je cuidai bien avoir, s'estre deüst,
En aucun tens de ma dame pardon

33 s'est' est. — 34 bien est raisons che je .— 36 por coi de ci sui es.— 37 e partis.— 38 u la riens.— *Entre les couplets III et IV* H *intercale le suivant:* Bien est mercis oblice. Sa tos jors est vers moi. Ses merci amors. Che ja me [illegible] si privee. Che d'aillors. N'atendoie bien ne secors. Or m'est tolue et emblee. Et a grant tort desevree. La belle che de plusors. Est requise et demandee. — H *ajoute en outre l'envoi suivant:* Biels contors mal le vi nee. Cherement lai comparee. Tote mest tornee en plors. La joie quen ai menee.

Append. I. — 10-11. *Les rimes de ces deux vers sont altérées ; lire :* s'estre poïst .... ne prist.

Ne qu'a nul jor autre mari n'eüst
Fors moi tot seul, que [sui] ses liges hon,
Car si senblant, oncor ne[l] me desist,
Me disoient qu'avant tous me vousist
Amer ; por ce ai mis en sa prison
Moi et mon cuer, et ore a pris baron :
S'en muir de duel et d'ire.

Riens ne me plest en cest siecle vivant,
Puis que je ai a la bele failli ;
Qu'ele donoit a moi par son senblant
Sens et honor, hardement, cuer joli.
Or est torné ce derrieres devant
Car a touz jorz avrai cuer gemissant
Plain de dolor, plorant, tristre et marri,
Ne ja nul jor nel metrai en oubli,
S'en sui en grant martire.

Biau sire Dex, par son faintis senblant
M'a ma dame confondu et traï,
Mes ce ont fet li sien apertement :
Pour son avoir l'ont donee a celui
Qui nel deüst pas aler regardant ;
Dolenz en sui, mes s'el m'amast autant
De loial cuer com je fesoie li,
Maugré aus touz i eüst il failli :
Ja pour ce n'en fust pire !

II

Raynaud 1188.

Texte de Vat. 1490. Variantes de B. N. 847 (P) et de 12483 (i).

Ki bien aime a tart oublie,
Mais ne la puis oublier
La douce vierge Marie ;
De li me convient chanter
E mes dis renouveller
Et faire de li m'amie,
K'ele mi voelle acorder
A [ce]lui qui ne faut mie
Cieus ki le volent amer.

11. *Les vers* 2-4 *manquent dans i par suite de la mutilation du feuillet.* — 2 por ce ne puis P. — et de lui faire i. — 7 que je me puisse a. P. — 8 a jhesu qui i. — 9 a nul qui le weile i.

C'est à Dieu, mon tres dous pere,
Ki de nous print tel pité
Que de la dolour amere
D'enfer nous a tous getés;
Percié[s] en eu(s)t les costés
Et la char en eu(s)t navree;
Bien nous devroit ramenbrer
D'icele dure journee
Qant ailleurs devons penser.

Dame, par vostre proiere
Me dounés ainsi mener
Ma jouenece et ma maniere
Que vostre fil hounerer
Me voilliés vous (*corr.* et) acorder
Que j'aie (*corr.* si qu'aie) s'amour entiere
Sans tricier et sans fausser,
E me voille estre dous mire
Pour mes maus medeciner.

10. Cest a dieu nostre d. p. P.; c. a d. le n. p. i. — 11. print tel N; ot tel i. — 12 que par la virge marie i. — 13 nous a tous denfer i. — 14 perciés en fu ses costez P; sa coste en fu perciee i. — 15 eut] fu P; et sa char ensenglantée i. — 16 bien nos en deust membre P; bien nos deust remembrer i. — 17 de cele Pi. — 18 devons] volons i. *Après* penser, i *ajoute, d'une encre plus pâle, les mots* Qui bien, *qui indiquent que le refrain doit être répété ici. — A partirde là,* i *donne un texte tout à fait différent qui est imprimé plus bas.*

Var. de P. : 20 me doigniez ainsi orer. — 23 me puist ausi concorder. — 25 sans mentir c. s. f. — 26 que il me soit loial mire. — 27 pour] a. —*Le reste de la chanson manque dans* P.

Texte des derniers couplets dans i :

III Mès trop sont no cuer(s) volage
Et en mauvestié fichié
. . . . . .
Quant li mons sera jugiez
Jhesu vendra tous iriés
Ses plaiez en son costé,
Et dira: « Mauvez, fuiez,
Tout droit en enfer alez,
Ou serés mal herbergié! »
Qui bien.....

28 Douce dame deboinaire,
Qi bien vous saroit amer,
Miex li venroit que prendre Aire
Ne Bruges ne Saint Omer ;
32 .....
... .
Pooir avés de douner
Vostre amour et de retraire
36 Cieus qi vous vollent amer.

IV Cil aront mout mal ostel (*lire* m. m. o. aront)
Qui en enfer seront mis ;
Ja n'avront redempcion,
Mès tous jours de mal en pis,
Et crieront a haus criz :
« .....
Mors, car tue ces chaitis
Qui ainc n'orent (*corr.* n'avront) se mal non,
Més tourjours (*sic*) de mal en pis! »
Qui bien .....

V Or prion a celui sire
Qui tout fist et deffera
Que vers nous ne trestort s'ire
Quant le jugement vendra ;
Chaitis et dolens sera
Qui soufferra le martire
Que enfers li liverra,
Qar ja n'i trouvera mire,
Ne d'ilec ja mes n'istra.
Qui bien.....

VI Or prions trestuit ensemble
La virge de grant valour,
Mout i devon bien entendre
A lui servir nuit et jour,
Qu'ele prit le haut Seignor
Qui en crois se laissa penre
Por nous traire de doulour,
Qu'il de tout mal nous deffende
Et nous doint la soue amour. *Amen.*

A. Jeanroy.

DOCUMENTS PROVENÇAUX

TIRÉS DES ARCHIVES MUNICIPALES D'ARLES

ET DES MINUTES D'ANCIENS NOTAIRES

(Suite)

Le Dîner du Roi Réné à Montmajour en septembre 1476

Sans remonter aux siècles passés, tout le monde sait à Arles qu'il y a soixante dix ans à peine, c'est-à-dire avant le creusement du canal d'Arles à Bouc, la célèbre abbaye, dont l'histoire est si intimément liée à celle de toute la Provence, était d'un accès assez difficile. Entourée d'eau, la montagne n'était abordable, du côté d'Arles, que par la voie des marais, à cette époque. Ce court préambule suffira pour faire comprendre la dépense qui fut faite à l'occasion du dîner que le roi Réné manifesta le désir d'aller faire à Montmajour, en compagnie de la Reine, son épouse.

Le compte du trésorier communal, Fulquet de Rhodes, de l'année 1476 nous donne les intéressants détails qui suivent :

« Adj vj de setembre. Despensa facha par mi Fulquet de » Rhodes, tésaurier, per comandament de Mesenhors Sen- « degues, quant lo Rey noste mestre mandet quel volier ve- » nir dinar a Momajor ambe la Reyneta e que hon fessa pro- » vision de barquas et fillas per prendre peysson :

» Primo. Ay pagat a Mestre Canonet fornier per de pan, » florins ij.

» Item. Per una banasta de peysson à Guilhaume de Mona, » fl. j, gros viij.

» Item. A Miquel Rogier per vj Pallas, gros j deniers viij.

» Item. Lo dich jort a Mestre Tibaut sartre (tailleur) per » dos barrals de vin a raison de tres patas lo péchier, fl. ij. » gros iij.

» per portar lo vin en barca e holi, gros j.

» lo dich jort per tellinas, fl. j.
» soma : florins vij. gros j.
» Autra despensa facha per comandament de Mesenhors » Sen legues quant lo Rey mandet que voliet venir dinar a » Momajor per aprestar los marniers (bateaux).
» Adj xvj de setembre :
» Primo : ay pagat à Miquel Rogier per huech aunas de Ca- » brions per adolar lo dich marnier, gros viiij.
» Item. per dos escodens per far banez, gros iij. de- » niers viij.
» Item. per clavels, gros ij. deniers viij.
» Item. per lo fustier que hobret al dich marnier, gros ij.
» Item. per lo goustat de dos homes, gros j. deniers viij.
» Item. per un scandal de caus, deniers xij.
» Item. per dos lardieras per far stropes, gros j.
» Item. An pagat lo dich jort a Bertran Sabatier per portar » ambe sa careta lo dich marnier à lostaut [1], gros x.
» Item. ay pagat al secanori per far esbussa lo robina, fl. j. » gros iij.
» Item. ay pagat al susdich per far goustar aquels que ne- » tejeron la robina, gros iij.
» soma : florins iij. gros vij. deniers iiij. »

(Série CC. 216. Invre des archives communales d'Arles par A. Robolly.)

Sentence arbitrale à raison du chef de Saint-Marc en argent

(1481, not. Jean Seguin.)

Nos Philippin Guilhaume et Anthoni Fet, argentiers de la present cieutat d'Arle, et Martin Bonfilh, pres per ters, juxta la poyssansa a nos donado per las susditas partidas vist, regardat et calculat juxta Dieu et nostra consciença, lo cap de monsenhor Sant-Marc et totas sas partenensas entro al present jourt fachas per mestre Steve Dandelot, que Dieu perdon,

[1] On se sert encore aujourd'hui, dans les marais, de très petits esquifs appelés *Négou-chin* qu'on transporte sur des charrettes et que nos paluniers gardent dans leur maison.

et la valor et factura del dich cap, condempnan, ordenan hobrier et lanzan que los d. hobriers de Sant-Marc sien tenguts et dejan pagar à la dich Me Steve, hon en aquelos que an compromis en non del, la somma de seyssanta et hueeh florins, et aquo per tota sa pena et factura facha en lo d. cap et sas partenensas entro et present jort.

Item mays ordenan, lansan et condempnan los d. Stève Monet et Johan Corbe, son companhon, en nom del d. Me Stève à rendre et restituir tot l'argent que lo d. Me Stève a ressauput coma costa appodixas per sa man, amonedat et non amonedat, exceptat la somma subre dicha de lxviij florins per sa factura coma es dessus ordenat ;

Item mays ordenan, lanzan et cognoyssen que los d. Estève Monet et Johan Corbe non sien tenguts de far plus leschar ne obrar en lo d. cap d'aysy en avant et que ambe aysso sie pas et fin entre las d. partidas ;

Item mays ordenan et lanzan que las d. partidas ajan a ratifiar la present sentencia d'enfra tres jours prochanament venent sus la pena en lo d. compromes contenguda et que nos ajan a donar per nostras sportulas et pena ung escut, so es assaber quinze gros per partida, infra los d. tres jors.

Die madii fuit lata dicta sentencia per supradictos arbitros in curia regia et in tribunali Dni Viguerii — fest presens : Johanne Martini, laboratore, Henrico Perrerii, mercatore, et Me Johanne Seguini, notario de Arelate.

Die quinta madii fuit facta ratificatio dicte sentencie per Johannen Richardi, Petrum Boni et Johannem Audeti, Jacobum Lombardi et Jacobum Chaberti informa juraverunt, etc.

Actum ante hospicium magi. Johannis Nicholay, testibus presentibus mago. Guilhelmo Galloni, notario, Johanne Biordy, etc

Publication des lettres de Sauvegards accordées au monastère de Montmajour-lez-Arles en 1412

(1412, not. B. Pangonis, fo 31.)

Mandament es de nostre senhor lo rey Loys, rey de Iherusalem et de Sicilia et de mon senhor lo Viguier d'Arle.

On fa assaber à tota persona de calque stat grat o condicion

que sie que monsenhor l'abat de Montmajor son couvent et tota sa familha, bens movables et inmovables et tous los autres membres calque sien del dich abat monastier son sota la protection deffencion et salvagarda del rey Loys, notre senhor et de son senescal et que nenguna persona non ause los dichs abat, monges, ni sa familha offendre ni agravat sus la pena de salvagarde rota et de la pena empousadouira per lo dich nostre senhor lo rey o del dich monsenhor lo senescal contra totas personas venent contra la dicha salvagarda.

(Extrait de l'étendu de Bernard Pangonis, notaire d'Arles en 1412, fol. 34.)

Prix fait des orgues de Saint Trophime à Jean Rebolin au prix de 425 florins dont 100 payés par le Chapitre et 300 par Jacques de Grille. Du 17 sept. 1469. Not. Pancrace Salvatoris. Fol. 103.

Pour lo faisson des orgues.

Ret mi deu esser lo principal de VIII pés en bouton de gleysa et aura sus aquela clau ambe los dos principal VII canons de fournitura et sen seguira jusque en ff faut.

Item En ff. faut aura dols principals coma desus ambe nou canons en fournitura et seguira jusqua c sol faut.

Item en c sol fahut aura dos principals coma susdit ambe unze canons en fournitura et seguira jusquas de la sol.

Item de la sol aura dos principals coma dessusdit ambe xij canons en fornitura et sen seguira jusquas à la fin del clavier.

Pueys en apres las dichas orgues auran trenta huech claus comensant en B. my et finissant à la doubla de c sol fa.

(Les dits orgues doivent être conformes à ceux des FF mineurs d'Aix.

Le travail fut achevé en 1470.)

Prix fait d'un retable ou tableau pour une chapelle de l'église des Frères Mineurs d'Arles

Not. Jean Dedon (1472)

Nota que Mestre Johan de la Gorsa, peintre daquesta cieuta d'Arle, me deu fayre a mi frayre Johan Mathieu de l'ordre dos fraires meneurs, un retaule per pausa en la ca-

pella de S. Plocud, que Dieu aye ; loqual retaula sera d'una canna de long et autan de large, ambe ung tabernacle de soubre et un marche piez tot de long et ung pan et miech de lare, et touta la fusto sera de sap ben assesonat.

En aquel retaule sera, se Dieu plés, la vraye crois et eiso enfre les deux coloumpne doradas ambe toutas las apartenances de la passion comme clous, foes, escala & a. Au pé de la crois sera costra dona communemant nommada de pietat tenant son filz entre los bras et a la teste sera Saint Jehan tenant la corona d'espinos et aupres la Magdalena. — Item el costa destre ara 4 parts et la premiera sera una Emperis asise en deux damoyselles que mande ung messagier au Jusious. Item en la segonde seront trois jusious le ung prendro la letra du messagier, lautre la legira, lautre fara seignar ambe las mans. Item en la terce sera lEmperis *ut supra* et los messagiers presentent los Jusious fesans admirasions que non sabon un est la ✝. Item en la 4e sera la sobre diche imperoris *ut supra* que fera foire un jusiou tant que atrobe la crous et mais lo jusiou prent la ✝ eu la boute subre ung enfant mort que saillira d'une tumbe comme Sant Laze. Tout au long de questa istoire sera escrip : *Hec est istoria inventionis, Sancte Crucis.*

Item desoup aquesta istoria pu bas sera Sant Francés presentant ung homme en Ficamb: ambe deux filz et lung grant l'autre petit et un fraire meneur grant.

Item del costat cenestre, y ara 4 pars En la premiera sera un pilone mitat or mitat argent de soubre lo soleil et la luna et la ✝ au miech, en chassada et un reis en cadiera et son filz petit de costat et lanperador tout arma au ses gendarmes tenant l'espasa en la man et tailha la testa au rey et lemperador prent la ✝ et ses gens l'or et l'argent du pilong.

Item en la 2e sera l'emperador tont arma que baptisera lo petit enfaut et lo fera rey en cadiera.

Item en la 3e sera l'emperador vestis de nobles vestimentets et toutes ses gens a caval portant la ✝ de Jherusalem et la porta de la villa sera murada et ung auge de soubre tenant une ✝ et un tilet ou sera escrip *cum humilitate crucem portavit Christus.*

Item en la 4e sera l'emperador en camisa tout descaus et

ses gens presentent la † au temple et de genoilhons et l'avesque en los capellans mettra la † subre l'autat-Tout au long daquesta istoria sera escrip *Hec istoria exaltationis Sancte* †.

Item dessus aquesta istoria bas sera Sta-Catherina presentant nua feme abilhada en borgesa ambe ses deux filles en collet renversat.

Item en l'escabella sera peincha l'istoria del sepucre et ung sant evesque noumat *Sanctus Mathurinus* et de sant sebastian et sant aurias et sant Lois de marselha et la marcha de plocut à la destre et las armas de sa dona a la senestre.

Extrait du protocole de Jean De Douis notaire d'arles année 1472.

Lettre de la dame du château d'Albaron à son notaire

(1450)

Sapian totz que aquesta podiesa veyran que hieu, &a...

Maistre Joan jou vos prege que vengas al plustort que poyres per pendre mas reconoyssensas et autras causas et que sias dimars al plus tart quar jou vos ay atendut tojort finas a mantenent et day so non jaga fauta non plus Diou sie an vos. Scrit al Baron la jort de sant antony.

La dama dALBARON

Testament de Jaumet Mayran

(1521) J. de Camaret, notaire

Jhesus Maria

En nom de Dieu sie fach Amen. Lan mil cinq cent vint ung et lo jourt unzeme del mes de novembre, regnant lo X phristianissime prince seignor nostre, Frances per la gratia de Dieu Rey de Franssa et de comtat de Provenssa et terras ajassens conte et signor d'Arle stant felissamament — Scie magnifest a tous presens et avenir que comma scie causa vraya que lo Salvador et salut vraya de tout lo monde et per la salut de touta la generation humana per lo pecat de nostres premiers parens en l'aubre de la sancta et vraya crous a vougut sufrir las penas et angouyssas de la mort el, es ben doncas ben digne que lome per lo cal Jhesus Xprist a sufertat de la crous lo suplicy et mort prenque mort et more tout ensins coma plas a Dieu.

Et per co car ensins es que nous non aven en aquest monde

ren plus sertan que de morir et non aven ren plus insert que lora de la mort.

Et per aquo yeu Jaumet Mayran, laborador et noyriguier et sitadin dArle, filh del discret home sr Jehan Mayran, sa entras laborador et noyriguier dArle cant vivie. San, per la gratia de Dieu de mon entendament et de ma penssa, et en pura perfecta et discreta penssa et memoria estant parelhament et de mon cors salsant speciallament per la gratia del Sant Sperit my ajudant totas fes estant en etat de decrepitut constituit ! de la mort cogitant, car lora de la mort a ung chascun home sage et prudent deu aver en son entendament et corage tojort suspecto, desirant et affectant en mi, tandi que ay lo tens, per la gratia de Dieu et a mi mes permes et es honeste per la salut de mon arma provesir et per aco de mos bens, causas, drechs et actions mienas callas que sien, dispenssar et hordenar affin que per aquelos entre mos eretiers et sussessors aucuna question valha, ne se puesco moure ; per los cases redotables de la mort et non sertans prevenir, avent puor et temor del Judice de Dieu que aucuna fes ven ben prest et sensa demora et per aco senssa testament non volent morir lo mieu darrier appellat testament la miena derriera volontat, disposition et ordenation, fauc, dise et dispause, et per la man de vous Mestre Jehan de Camaret notari public dArle per autoritat realla constituit, per mi en aquest acte elegit, per la fourma et maniera apres sequentas.

Et premierament ensin coma es ben digne et que ung chascun bon cristian et bon catolique deu faire et meritament es tengut, mon arma et mon cors recomande en las mans del aut creator et Nostre Signor Dieu Jhesus X pist de my pietados et misericordios, la calla houey recomande a las pregueras et intercession de la intemerada et gloriosa et tojort Verges Marie noustra speciala avocada et aussi ben al sant de Ihesu Crist diciple sant Tropheme patron dArle et a touta la court selestia'a de Paradis eligent per mon cors cant larma sera partida daquel, ma sepultura en la gleysa et dedins aquela gleysa de Sancta Crous dArle ie la calla soy parroquian et en la sepultura en la calla son estas sebelis mon payre et ma mayre et mos enfans saentras.

Prenent de mos bens, de Dieu à mi donas, per la dicha

miena arma et salut d'aquela et de mos parens amics et benfactors et de mos pecas et defalhimens redention et affinque noustre segnor Dieu Ihesu Crist a ma dicha arma benigne et misericors vuelha perdonar las fautas et defalhenssas que contra la siena divinitat a forfach.

Et prene de mos bens so es la soma de tres cens florins de moneda corrent en Arle, chascun florin de XVI sols courrens, contas de xij deniers correns per chascun sou dels cals dichs 300 florins de moneda corret coma dich es dessus, vole estre distribuis et despendus en mos leguas aycis dedins scrichs, los cals pietadosament legue et scrive, vole et comande et hordene en la maniera et forme que sen sieguon.

Et premierament legue, &a... al venerable cura de Sancta Crous de la calla son perroquian &a.. Item al seguondari &a.. Item al clergue... Item a chascun dels bassins de quista, coma son lo bassin de lobra, de la luminaria et lo bassin de las armas. It. Al bassin de la fabrica del cap de sant Florentin;

Item vole et ordene que al jort de mon enterrament sien compras quatre cartiers de buou ho catre quintaus de cart de buou que sien distribuis al espital del Bourc als paures que voudran aver sa refection corporala en lo dit hospital, et se se trobava que me falhissa enterrar a jort de peis, vole que se compre de peisson a la valor tant coma valon los catres cartiés de cart ho los catre quintaus ;

Item que se dega metre doas saumada de farina en pan per donar als dichs paures lo jort de mon enterrament.

Item un vaysel de vin ho xv barraus de vin per leur refection ;

Item vole que en l'ospital Sant Sperit de la sieutat de larc merevilhos, al jourt de mon cantar sie celebrada parelha aumorna ;

Item legue al espital de la Santa Trinitat d'Arle 4 florins;

Item legue a la taula comuna de chascun dels quatre couvens mendians d Arle, so son los augustins, carmes, frayres menors et presicados et que de chascun couvent mandon dos frayres et que acompanhon mon cors et lo porton a la ecclesiastica sepultura ;

Item legue a lobra del pont de Crau... Item als paures de

san Laze près del pont de Crau... It. a la luminaria de nostra Dama de sant Honorat... It. a la candella de Monsegnor sant Tropheme... It. a la fabrica del cap de Monsegnor sant Antoni... It. vole et ordene que sien baylas a pauras filhas a maridar, so es cent florins, a chascuna sinc florins jusques a tant que la dicha somma des dichs cent florins sien distribuis et donas et aco per las mans de mos eretiers, et honté mos guagies aysis dedins scrichs cognoysiran estre ben nessessaris.

Et sy los dichs 300 florins non bastavan as dichs leguas piis per my fachs, vole que de mos autres bens y scié suplia, et done poyssanssa a mos guagiés de vendre de mos bens, fins a la dicha soma en cas que mos eretiers fessan refus ho fossan lens et pereroses a aco fayre et acomplir.

Item de mos autres bens yeu davant dich Testador legue a Douceta Steva ma molher ben amada coma aquela que en es ben digna, so es sa vida et sas vestiduras et sos joels et aquelos que aura al tens de ma mort, tant cant vieura et stara en mon nom, subre tous mos bens presens et avenir et aco tant stant salva coma malauta tout ensins coma sa persona ho merita et que la facultat de mos bens ho porta. Vole que ly siet baylat mon liech tout garnit de la memes cousseta, matalas, coysins et cubertas et courtinas et vanas per sa vida durant tant solament. Que ly sien baylas 12 lansous, 3 toalhas, 12 servietas, 4 plachs destanp, 4 scudellas ambe aurelhetas, 4 stanachs platas, 4 stanhadons, doas pechieras, doas egadieres et doas salieras destanh et tout autre meynage dostal, seguont son stat et facultat. Item de vaycela vinaria, coma son vaycels de 15 baraus, botas de 8 barraus et de 5 barraus tant coma ly en fara mestier per reculhir son vin de sas vinhas. Item tous ses vestisses et joels los quals ela a et que porra aver al tens de ma mort, et aco per los agreables servisses que ma fach et que fa tous los jors et que mi fara per l'avenir, et de aquelos en puesca et valha fayre a son plaser en sa vida et en sa mort.

Item de mos autres bens legue a ma sorre Magdalena so es cent florins et aco per tous los drechs de institucion ereditaria et particular legitimo que ly competisson ne ly porrien competir per drechs de legitima ne autras causas subre los

bens de mos payre et mayre, et ambe aquelos 100 florins la faire mon eretiera particulara.

Item legue amas filhas Maria Mayrana molher de Trophemon d'Usana, Magdalena molher de Guilhem Jolian 100 florins.

Item a Giletta Mayrana molher de Sen Bernart Ycart ma nessa filha de mon frayre Nicolau Mayran sa entras.

Item a mon felene Johan Mayran filh de messier Anthoni Mayran mon filh... Item a ma felena Catharina filha de ma filha Maria et de Trophemon dUsana comuna et legitima.

Item a chascun de mos nebos et nebodas filhs et filhas de ma sorre Magdalena molher de Syre Loys Arnaut de Sant Gille comuns et legitime.

Item a Nicolau et Steve Mayrans mos filhs naturals et legitimes, so es toutas las fedas que elos an de present las quallas yeu las y ay baillad.

Et car lo cap et fondament de tout testament es la institucion de eretiers ho de eritis, et per aco mos eretiés fauc, instituisse en tous mos autres bens, mobles et inmobles et percymovens, rasons, drechs et actions que my competisson ne porrien competir, coma que se senton estre mieus, noumon ho se apellon estre mieus, mos eretiers fauc, nome et apelle et estre vole et de ma boca nonme. So son Nicolau Mayran, Messier Johan Mayran, Messier Anthoni Mayran, doctors, Steve Mayran ; so es Nicolau en una sinquema part et messier Johan Mayran en dos sinquens &a.. et Mossen Tropheme Mayran canonge de la sancta gleysa d'Arle mos filhs naturals et legitimes et de Douceta Steva ma Molher, &.

Item vole et ordene que se yl y a aucun de mos eretiers desus noumas que non vuelha star a la division que leur fauc aycys desot et y venguessa a contra dire, ho contravenir, ho plusors des dichs mos eretiers que non vuelhan star a la division que leur fauc coma pars aycis apres, vole et ordene que aquel tal, ho aquelos tals que y contravendran non ajan ren de la dicha part que leur auray facha, mays tant solament vole que ajan per leur part et ereditat la legitima, la calla aras coma adonc ly laysse per drech de institucion que leur porra pertocar de tous mos bens et la calla legitima aquel cas avenent los fauc mos eretiers particulars.

Item vole et hordene que se lung de mos enfans mos eretiés

mascles morien ung ho plusors senssa enfans mascles, legitimes de leurs cors procreas et de legitime mariage sustituisse de l'ung à l'autre per equal, et se los enfans mascles morien senssa enfans mascles *usque ad infinitum*, sustituisse los subre vivens de mos eretiers subre dichs et leurs enfans mascles en defaue de elos pupilarament, vulgarament, compendiosament, exemplarament et per fidey comis.

Suit le partage de ses biens à ses enfants et entr'autres :

Lo mas et lavor en Camarguas et près del luoc del Baron tant en lo fieu de Sant Vincens coma autra part.

Mon affar et mas en Banholes (Bagnolet) dich l'affar de Bastieras, ambe la part que ay aguda de l'affar de la Granetiera.

Item mon labor que yeu ay en Trebons.

Item los tres cossors que yeu ay en Crau, so es Aurelhas, Eyrola, Canorgueta.

Mous gagiés per fayre la execution de mis leguas piis hordene estre mestre Johan de Camaret notari et mestre Honorat Candeleri houcy notari als cals vole, ordene que de mous autres bens leur sie donat a chascun dels un scut de solelh, una fes tant solament, lur donant tota poyssanssa, avenent lo cas que mos eretiés desu dichs fosson lens et moroses a paguar mos dichs leguas vendre de mos bens movables et immobles justas a la soma per mi presa per la salut de mon ama, et aco sensa demandar licenssa à S^r^ ne a autre de leur autoritat propria.

Et aquest es ma darriera voluntat et mon darrier testament, lo cal vole que aja efficassa per maniera de testament, et se non vol per maniera de testament vole que aja valor per maniera de codicil et se non val per maniera de testament et de codicil vole que aja valor per maniere de donation per causa de mort.

Cassant et anilhant &a.....

(Not. Jean de Camaret, registre de 1521 à 1526, f° 56.)

Constitucio dotis Dulciele filii Guilhelmi Stephanis uxoris futura Jacobi Meyrain, filius honorabilis viri Johannis Meyrain burgensis et honeste mulieris Marie Guigoni — die Ca Augusti. 1487.

Douce Estienne est fille de Guillaume bourgeois et de Magdeleine Guigon.

Leur fils Jean, docteur en droit, se marie en 15..... avec Louise de Lestang fille d'Honorat.

V. les minutes de Jean de Camaret de 1517 à 1521 f° 214.

A. Robolly.

CHARTE HAUTE-ENGADINOISE DE 1580

UNA CUFNGINSCHA TRAVNTER LAS VSCHINAVNCHIAS SAMÆDAN ET TSCHLARINA DAVART ILG F[L]ATZ

Dalg an dalg signer milli traiaschient e uainck, mardi ls uainck ün dalg mais vchiuuver Indisiun quinta.

Siand üna differinzchia aluêda traunter tuts ils uschins da Samædan da l'üna part et ils uschins da Tschalarina da l'ôtra part, numnædamaing dalg curss u lg uo d'üna oua chi vain ditta F[l]atz u oua da Rosæg, sur la quæla Peider, filg d'ün tschert Jan da Punt da Samædan, Samada dit Bischa, et Bouel, seis frær, et Jachiam, filg d'ün tschert Hartman Planta, tuts da Samædan, inguæl scko ils uschins füssen publickamaing stôs araspôs, et très lur consentir et uœglia, et Peider dit Ceffus, Jan dit Roschius, Jachiam dit Formella et Jachiam dit Raubazuca [1] filg d'ün tschert Duri Mut, tuts da Tschlarina, in num et in lœ da tuts ils uschins da Tschlarina, inguæl scko els füssen alló stôs araspôs, et très lur consentir et uœglia, ils surscrits tuts s'haun amiaiuelmaing cufngieu uschea, chia da ün sass, chi uain numnô plata da uia conschada, infina ad ün tschert signêl très els determieu u schantô traunter surscrit sass et la craista, spera la quæla ais ædifichiêda la baselgia da San Jan da Tschlarina, lg quæl sass sto tiers la surscritta ouva â saira-uard, chia, cura chi vain ad esser bsœng ad els da Samædan, ils surscrits uschins, tuts da Tschlarina, comünamaing cun tuts lur boufs et parsunas tuttas, chi uignen tiers qué ad esser sufficiaints, daian esser appinôs â-ls succurrer incunter la forza da quella oua cun tut lur pudair, chia ad els très la forza u curss da quella oua nu uigna fat quæl dan. Et [2] sumbgiauntamaing, cura chi uain ad esser bsœng ad els da Tschlarina surscrits par quella causa, chia ils [3] uschins da Samædan sumbgiauntamaing saian culpaunts

[1] raubazuca.
[2] Ilg.
[3] Els.

da succuorrer, scko süsura dit ais. Sur lg quœl fat et cufngintscha surscrits d'ammandus parts s'haun ubliò l'üna part â l'òtra, chia, cura chi uain ad esser bsœng â-ls surscrits da Samædan, che-ls admonescha u auisan surscrits da Tschlarina, che-ls daian ad els ngnir in agüd et succurs, et scha ls surscrits da Tschlarina nu ngissen â ulair ngnir, chia iminchia di, che-ls nu uignen â ulair ngnir et els uignen dad ells esser admonieus, et els cun frôd u atschœuer uignen ad interlaschær, che-ls saien culpaunts et ubliòs â-ls surscrits da Samædan lgiuras tschient metzaunas danêrs noufs buns, et spenda(i)n els da quel timp, et cun tuts dans et spaisas fattas et curridas, dumandand et schbursand quels danêrs zieva quel di, in lg quêl che-ls sun crudòs in lg dan et paina, et lg quœl dan daia esser sulettamaing da-ls uschins da Samædan. Et sumbgiauntamaing, scha ils surscrits uschins da Samædan uignen ad esser admonieus davart ils surscrits da Tschlarina, et els uignen â nu ulair ngnir, scko sü sura dit ais, chia els in sumbgiaunta paina et ubliaschun â-ls surscrits da Tschlarina saian culpaunts, et cun tuts dans et spaisas surscrittas. Et ais cir stò in la cufnginscha, chia, scha inqualchiün da-ls surscrits saia — che-l saia da Samædan u da Tschlarina —, ilg quœl â-lg surdit agüd nu uain â ulair ngir, u â quaista cufnginscha uain â ulair cuntraïr, chia quel dad ammandus uschinaunchias uigne chiastiò, et uignen dad el scodidas lgiuras metzaunas oick iminchia di, in lg quœl che-l uain ad esser schubediaint, et quel dan daia esser comün, nümnœdamaing da la vschinaunchia da Samædan et da Tschlarina. Lg quœl pack et cufnginscha l'üna part et l'òtra s'haun impromiss perpetuœlmaing et d'iminchia timp rata et ferma dad havair et saluær, ubliand tuot lur roba, pains, praschaints et quels, chi haun da surfngir suot paina da tuts dans et cuosts, ils quœls duantessen parsche[ts]. Uschè s'haun els cufngieu. Duantò spera ilg surscrit flüm. Sun stêdas praschaintas pardüttas : S. Coradin et Jan. frœrs, filgs d'ün tschert S. Andrea Planta; Duri, filg d'ün tschert S. Coradin; Thumœsch, filg d'un tschert Muretzi; Curo Samædan, filg d'ün tschert Jachiam da San Muretzi; Jan dit Mucheda; Thumœsch, filg d'ün tschert Peider da Puntraschina, et Jachiam, filg d'ün tschert Egen chi ngiva dit Vizard, tuts d'la val d'Ingiadina, cun plüs öters.

Eau Zan dit Zocula, nudær, filg d'ün tschert Andrea da Gula, sun stô praschaint, et quaista charta ruuô nhæ scrit.

NOTES

1. Les deux villages Celerina (rom. Tschlarigna) et Samaden (rom. Samêdan) se trouvent à une courte distance dans la Haute-Engadine; de Celerina il y a une bifurcation, l'un des chemins conduit à Pontresina, l'autre à Samaden.

La petite rivière appelée ici *F[l]atz* ou *oua da Rosæg* prend sa naissance dans le fameux glacier de Roseg (prononcez Rosedje), passe à Pontresina et se jette dans l'Inn entre Celerina et Samaden.

2. Ce document est assez important. On voit par l'énumération des personnages intéressés dans ce contrat que les noms de famille étaient encore mal déterminés (Peider, filg d'ün tschert Jan da Punt; Peider dit Ceffus; Zan dit Zocula).

3. Notre texte est comme le titre l'indique, la traduction d'un document latin de 1320. Les chartes rétoromanes anciennes sont extrêmement rares; on se servait dans les affaires officielles généralement ou du latin ou de l'allemand. Notre document se trouve à l'archive municipal de Celerina.

4. *Graphie. n* mouillé est encore exprimé par *ng : cufgnieu*, 13.

5. *Phonétique.* e + m. n + consonne devient i : *cufgninscha*, 53. C'est la graphie ou la prononciation de Bifrun; cf. *Ascoli* Arch. glott. I, 172-3 et la note de laquelle résulte que la prononciation avec *i* persiste encore partiellement à Pontresina.

6. *Glossaire :*

ammandus, 28, tous les deux.
appinô, 21, prêt.
atschœver, 16, grève, paresse, négligence.
contschada, via, 14, voie améliorée.
craista, 16, petite colline.
cufnginscha, 27. stipulation.
cufngir, 13, tomber d'accord, stipuler.
cuntraïr, 49, contrevenir.
dan, 24, dommage; 39, amende.
differinzchia, 1, différend.
nhæ, 67. = habeo.
pain, 56, gage.
plata, 14, place unie, plateau.
ruvô, 67, sur demande.
saira-vard, 18, côté du soir.
scodieu, 50, perçu.
sumgiauntamaing, 24, de la même manière.
ubliaschun, 44, engagement.
ublièr, 55, engager; *s'*—, 28.
vô, 3 cours.
vschins, 1, 2 etc. (voisins), habitants de la même commune; cf. *vschinaunchia*, 49, = commune.

Jacques Ulrich.

POUR LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

Tout — ou peu s'en faut — a été dit sur notre orthographe dans ces dernières années ; il ne saurait donc être question ici d'en relever à nouveau les anomalies ou les absurdités ; les lecteurs de la *Revue des langues romanes* n'ont qu'à se reporter à la *Revue de philologie française et provençale*, qui publie à la fin de ses fascicules, depuis 1892, le Bulletin de la Société de réforme de l'orthographe. Ils y trouveront l'écho de la lutte active que MM. Clédat, Passy, Renard et autres ont si vivement menée pour faire triompher leurs idées.

*
* *

En 1889, une première pétition fut adressée à l'Académie française. A la suite de cette pétition, M. Gréard fit un rapport à la *Commission du Dictionnaire* et indiqua les réformes qu'il jugeait nécessaires ; mais ces réformes ne pourront être introduites — si elles sont admises — que dans la nouvelle édition du Dictionnaire ; en attendant, l'Académie ne peut pas faire autre chose.

*
* *

Les partisans de la réforme de l'orthographe furent plus heureux dans leurs démarches auprès du Ministre de l'Instruction publique. Par une circulaire du 27 avril 1891, le ministre, M. L. Bourgeois, faisait connaître son intention *d'interdire l'abus des exigences grammaticales dans la dictée*.

Les points sur lesquels il invitait les commissions d'examen à se montrer tolérantes étaient les suivants :

1° Renoncer à une rigueur absolue, toutes les fois qu'il y a doute ou partage d'opinion, toutes les fois que l'usage n'a pas été encore fixé ou l'a été récemment ;

2° Etre indulgent pour l'enfant quand la logique lui donne raison contre l'usage et quand la faute qu'il commet prouve qu'il respecte mieux que ne l'a fait la langue elle-même les lois naturelles de l'analogie ;

3° Glisser légèrement sur les infractions à certaines règles, fondées sur des distinctions que les grammairiens d'autrefois jugeaient décisives et que la philologie moderne ne confirme pas.

*
* *

Cette circulaire a une réelle importance dans l'histoire de la réforme de l'orthographe ; d'abord elle rompait avec ce que le Conseil supérieur avait appelé le *fétichisme de l'orthographe* et faisait entrer quelques réformes dans la pratique ; de plus, elle montrait aux réformateurs à quelle porte ils devaient désormais frapper. L'Académie suit la mode et ne la fait pas ; M. Gréard l'avait déclaré dans son rapport ; mais l'Administration universitaire, mieux armée, peut la faire et l'imposer : aussi est-ce à elle que la Société de Réforme orthographique s'est adressée dans les premiers mois de cette année.

*
* *

Le 11 mars, M. Paul Passy a remis au Ministre de l'Instruction publique de France, M. L. Combes, une pétition dont une copie était envoyée en même temps aux Ministres de l'Instruction publique de Suisse et de Belgique. Cette pétition était adressée au nom des trois sections de la *Société de Réforme orthographique* — sections française, belge, algérienne — par le Comité central, composé de MM. Passy et Clédat pour la France, E. Monseur, professeur de philologie à l'Université de Bruxelles, pour la Belgique, A. Renard, professeur de rhétorique à Alger, pour l'Algérie.

Les pétionnaires n'ont pas de peine à montrer, dans la première partie de la pétition, que la réforme de l'orthographe est une œuvre de bon sens et de science, qu'elle ne sera pas une *révolution*, mais une *évolution*, et qu'elle contribuera au progrès social en permettant de donner au développement général de l'intelligence le temps passé jusqu'ici à enseigner de subtiles puérilités.

La deuxième partie de la pétition expose pourquoi l'initiative de la réforme appartient à l'Université. C'est elle qui a imposé, au début de ce siècle, un *dogme immuable* et qui a

immobilisé l'orthographe ; c'est donc à elle qu'il appartient de faire avec méthode la réforme demandée.

La dernière partie serait à citer toute entière. « ..... Il faudra, y est-il dit avec sagesse, choisir et graduer les réformes suivant les conseils d'un des plus illustres maîtres de ce temps, Littré : « Manifestement, dit l'auteur du *Dictionnaire de la langue française*, — en des termes dont chacun demande à être pesé, — le jugement veut que l'orthographe aille en se simplifiant, et le système doit être de combiner ces simplifications, de manière qu'elles soient graduelles et qu'elles s'accordent le mieux possible avec la tradition et l'étymologie. »..... C'est en l'espaçant sur plusieurs générations scolaires qu'on assurera le succès de la réforme [1]. »

Comme conclusion, les pétitionnaires [2] demandent la nomination d'une Commission *dont les membres pourraient être empruntés tant au personnel des trois ordres d'enseignement, qu'à la corporation des éditeurs et à celle des imprimeurs.*

*
* *

La demande du *Comité central* a été entendue. Le *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*, du 25 avril 1896, publie, signé de M. Combes, un arrêté qui institue une « Commission chargée d'examiner les simplifications de l'orthographe française qui pourraient être admises dans l'enseignement et dont l'usage serait autorisé dans les examens à tous les degrés. »

Cette Commission est composée de : MM. Gréard, de l'Académie française, président ; Buisson, directeur de l'enseignement primaire ; G. Paris, administrateur du Collège de France ; Liard, directeur de l'enseignement supérieur ; Rabier, directeur de l'enseignement secondaire ; F. Hémon, inspecteur de l'Académie de Paris ; Lebègue, ancien membre du Conseil

[1] Nous trouvons la même note dans un vibrant article de M. E. Monseur : « La réforme que nous proposons est œuvre bien plus opportuniste. Nous ne cherchons, en effet, qu'à débarrasser l'orthographe actuelle de ses bizarreries les plus choquantes et à la rendre ainsi plus accessible à la masse du peuple. »

[2] Parmi les signataires de la pétition, nous remarquons les noms bien sympathiques aux lecteurs de la *Revue* de MM. Bonnet et Chabaneau.

supérieur de l'instruction publique ; Jules Gautier (ancien) chef-adjoint du cabinet du ministre (actuellement inspecteur d'Académie (hors cadre), à Paris), Wisemans, rédacteur au Ministère de l'instruction publique, secrétaire [1].

*
* *

Il ne nous reste plus qu'à former un souhait : c'est que la Commission travaille vite et bien. Le nom des membres qui la composent nous est un sûr garant de leur activité ; quant aux réformes elles-mêmes, ils n'auront que l'embarras du choix ; mais n'adopteraient-ils, pour commencer, que quelques simplifications d'ordre général, comme celles qui sont indiquées à la fin de la pétition [2], ils auraient bien mérité des hommes de bon sens et de progrès.

*
* *

Voici, à titre de renseignement, le tableau de simplifications adoptées par la section française et par la section belge de la *Société de Réforme orthographique.*

Section française (système orthographique de la *Revue de Philologie française et provençale.*

1° Remplacer par *s* l'*x* final valant *s,* sauf dans les noms propres et noms de lieus.

2° Écrire par *s* ou *z deusième, troisième, sisième...*

3° A l'indicatif présent des verbes en *re, oir* et *ir*, terminer toujours par *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l'*s* des deux premières personnes et devant le *t* de la troisième : *je m'assiés, il s'assiet ; je cous, il cout ; je prens, il prent.*

4° Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler, eter.*

5° Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*. Faire ou ne pas faire l'accord sans y attacher aucune

[1] Il est peut-être fâcheux qu'on n'ait pas adjoint à cette Commission, comme les pétitionnaires le demandaient, quelque éditeur et quelque imprimeur. Ceux qui ont affaire aux imprimeurs surtout, savent que ceux-ci n'ont qu'un code, le *Dictionnaire de l'Académie.*

[2] Ces simplifications consisteraient à employer *s* comme marque uniforme du pluriel (*maisons, landaus, étaus*) à l'exclusion de *x* (sauf les cas très rares où *x* se prononce) et à supprimer les consonnes inutilement redoublées (*milionaire, cantonier, je cachète*).

importance, pour les participes *coûté* et *valu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré, et de même, quand un participe est suivi d'un infinitif sans préposition, ne pas s'inquiéter si le pronom qui précède est sujet logique ou régime de l'infinitif.

Section belge.— 1° *s* au lieu de *x* final muet ou prononcé *z* en liaison : *dis, chous.* — 2° écrire avec *z* tous les adjectifs et substantifs numéraus : *dizième* come *dizaine.* — 3° Remplacer par *t* toute autre consone finale employée aujourd'hui à la troizième persone : *il cout* come *il absout, il prent* come *il peint,* et suprimer toute consone muète devant l's des deus premières persones : *je preus* comme *je peins.* — 4° Lorsqu'après une voyelle autre que *e* on prononce une seule consone autre que *s* ou *l* dit mouillé, suprimer le redoublement actuel de cète consone : *honeur* come *honorer, imbécilité* come *facilité, abatre* comme *abatis,* mais toujours *femme, effet, villa, assez, fille.* — 5° Remplacer les groupes *ell* et *ett* par *èl* et *èt : tutèle* come *clientèle, nouvèlement* come *écartèlement, il apèle* come *il modèle. sujète* come *complète, il jète* come *il achète.*

J. Anglade,
Agrégé de l'Université.

CHRONIQUE

A signaler dans un des derniers numéros de la *Revue critique* un article de notre collaborateur M. Jeanroy sur le livre de Ph.-Aug. Becker : *Die altfranzösische Wilhelmsage und ihre Beziehung zu Wilhem dem Heiligen.*

***

La revue *les Annales du Midi* annonce qu'elle publiera dans son prochain numéro des extraits de sermons provençaux découverts en Espagne par M. Chatelain.

***

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — *Programme du Concours pour l'année* 1897. — Dans la séance publique qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension 27 mai 1897, la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, décernera :

1° *Une couronne de laurier* en argent à l'auteur d'un travail histo-

rique, biographique ou archéologique concernant le Midi de la France, écrit, autant que possible, d'après des documents originaux.

2° *Un rameau d'olivier* en argent à la meilleure pièce de vers en langue néo-romane.

Tous les idiomes du Midi de la France sont admis à concourir.

N.-B. — Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leurs poésies.

3° *Un rameau de chêne,* aussi en argent à la meilleure pièce de vers français.

La Société pourra décerner en outre des médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, aux œuvres qui seront jugées dignes de cette distinction·

Tout sujet politique, toute œuvre attaquant la religion ou le gouvernement, blessant les mœurs ou les bienséances seraient exclus du concours.

Les auteurs qui, dans les concours de *poésie néo-romane* et de *poésie française,* auront obtenu le *rameau d'argent,* ne seront plus admis à coucourir dans le même genre de composition.

Les œuvres destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites* et être adressées en double copie et franches de port, **avant le 1er avril prochain,** terme de rigueur, à M. Antonin Soucaille, secrétaire de la Société, avenue de la République, 1.

Une seule copie suffira pour les travaux historiques, biographiques et archéologiques.

Les mémoires et les poésies porteront une épigraphe ou devise répétée dans et sur un pli cacheté renfermant, avec le nom et l'adresse de l'auteur, la déclaration expresse qu'ils sont inédits et qu'ils n'ont figuré dans aucun concours.

Les manuscrits envoyés ne seront pas rendus.

Les lauréats qui ne pourront pas assister à la séance publique sont priés de faire retirer leurs prix.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

PEIRE DE L'ASTOR

RECETTES DE FAUCONNERIE

NOTE DE A. RESTORI

L'empereur Frédéric II nous a laissé un précieux témoignage de sa passion pour le noble exercice de la chasse au faucon, dans son œuvre : *De arte venandi cum avibus.* Aux deux manuscrits complets, indiqués par M. Pichon dans sa note : *Du traité de fauconnerie composé par l'emp. Fr. II* [1] il faudra joindre un beau ms. que j'ai pu consulter à Bologne (*bibliot. de l'Université*, n° 717) et qui mérite de sortir de l'oubli ou on l'a laissé jusqu'ici. Il paraît être du XIVme siècle ; c'est un gros volume en parchemin, sans pagination, à double colonne ; quelques miniatures, mais sans trop de finesse. Le relieur a coupé quelques mots du titre :

« Incipit..... avium rapatium facti per nobilissimum ac sapientissimum imperatorem federicum secundum. — liber 1 : de divisione generaliter avium — 2 : de venatione et de ejus particule *(sic)* — 3 : de mansuefactione falconum cum capello. sequitur dicere de instrumentis per quos redeant ad homines — 4 : de girofalco ad gruem quae et qualis fit venatio cum eo — 5 : de falco sacro ad ayrones — 6 : de venatione fienda ad aves de rivera cum falcone peregrino — (à la fin :) Explicit liber falconum cum quibus venantur » [2].

[1] Dans le *Bulletin du bibliophile*, 1864, p. 885. M. Werth, dans son excellent article *Altfranzosische Jagdlehrbucher (Zeit schrift f. rom. Phil.* XII. 146 ss.) ne cite pas non plus les ms. que je vais décrire.

[2] Une main contemporaine a utilisé trois pages qui restaient en blanc après cet *explicit* pour y écrire une longue liste de recettes pour chevaux.

L'œuvre de Frédéric II est encore peu connue ; les deux premiers livres seulement ont été publiés sous ce titre : *Reliqua Librorum Friderici II imperatoris De arte venandi cum avibus. Cum Manfredi Regis additionibus. Augustae Vindelicorum, apud Ioannem Praetorium, Anno* 1596 [1]. Cette édition est très défectueuse ; en plus de nombreuses lacunes (dans les endroits où le ms. était illisible), elle renferme beaucoup d'erreurs. Je vais, ici, donner le *Prologue* de l'ouvrage de Frédéric, qui contient des renseignements importants, à l'aide de cette *editio princeps*, où il est donné d'une façon presque inintelligible, et du ms. de Bologne. Les variantes de l'édition sont indiquées en note ; je mets entre crochets carrés les mots du ms. bolonais qui manquent dans le livre imprimé :

« Prologus. [Praesens opus agendi nos induxit instans tua petitio Vir clarissime n. e.] [2] et ut removeremus errores [3] plurium circa praesens negotium, qui sine arte habentes quae artis erant, in eodem negotio [abutebantur], inmitando quorundam libros mendaces et insufficienter compositos de ipso : et ut relinqueremus posteris artifitiosam traditionem de materia huius libri. Nos tamen, licet proposuissemus ex multo tempore [antea] componere praesens [opus, dist]ulimus fere per [triginta annos] propositum [in scripto redigere], quoniam non putabamus nos ex tunc sufficere, nec [leg]eramus umquam aliquem praecessisse qui huius libri materiam complete tractasset [4] ; particulae vero aliquot ab aliquibus per solum usum scitae [5] erant et inartifitialiter traditae. Ideo [6] multis temporibus cum solicitudine [et studio] diligente [7] inquisivimus ea quae huius artis erant, excitantes [8] nos [mente et opere] in

[1] L'édition *Schneider*, Leipzig, 1788, n'en est qu'une réimpression peu soignée. L'édition promise par M. le Dr Grünberg (voyez Werth, note à p. 178), n'a pas encore paru.

[2] Doit-on traduire *noster Entii?* Enzo, roi de Sardaigne (1238-49) était très passionné pour la chasse et avait fait traduire en français les livres de Ghatrif et de Moamin (v. Werth, 172, 176) dont son père Frédéric II avait commandé et peut-être corrigé de sa main les traductions latines (b. 175). — [3] *errorem.* — [4] *complere tentasset.* — [5] *sicut.* — [6] *Imo.* — [7] *diligenter.* — [8] *exercitantes.*

eadem, ut tandem sufficeremus redigere in librum quicquid nostra experientia aut aliorum didicerat. Quos, quia [1] erant experti circa [practicam] huius artis, non sine magnis dispendiis ad nos vocavimus [2] de longinquo : vocatosque [unacumque] nobiscum habuimus, deflorando [3] quicquid melius noverant [4], eorumque dicta et facta memoriae [5] commendando. Qui quamvis arduis et inexplicabilibus fere negotiis persepe praepediti essemus circa regnorum et imperii regimina, tamen hanc nostram intentionem praesentis negotii [6] non postposuimus in scribendo ; contra Aristotelem [7], ubi oportuit ; secuti sumus [in] pluribus ; ceterum [8], sicut experientia didicimus, maxime [9] in naturis [quorumdam] avium, [discrepare a veritate videtur ; propter hoc non sequimur principem philosophorum in omnibus. Raro enim aut numquam venaciones avium exercuit], sed nos semper [dileximus et exercuimus. De multis] vero [10] quae narrat in libro animalium, dicit quosdam sic dixisse ; sed id quod quidam sic dixerunt, nec ipse forsan vidit, nec dicentes viderunt. [Caeterum nobis pervenit ex auditu. Quod vero multi multos libros scripserunt, et non noscunt [11] quaedam de arte, signum est artem ipsam plurimum difficilem et adhuc difusam [12]; et dicitur quod aliqui nobiles minus negotiosi nobis, si huic arti scienter operari exhibebunt, cum adiutorio huius libri poterunt meliorem componere. Assidue si quidem nova et] difficilia emergunt circa negotia huius artis, rogamus autem unumquemque nobilem, [huic libro] ex sua sola nobilitate [intendere debentem], qui ab aliquo [scientiarum] perito ipsum legi faciat et exponi, minus benedictis indulgens [13] ; nam cum ars habeat sua vocabula propria, quemadmodum et ceterae artium, et nos non inveniremus in grammatica Latinorum verba convenientia in omnibus, apposuimus illa quae magis videbantur esse propinqua, per quae intelligi possit intentio nostra.

[1] *quod*. — [2] *venientes*. — [3] *denotando*. — [4] *noverint*. — [5] *memoriter*. — [6] *praedictis negotiis*. — [7] *etiam artem* ; évidemment ce, a mal lu, pour *contra Arist.*, ce qui a empêché de comprendre toute la phrase. — [8] ce mot est presque illisible. — [9] *maximorum*. — [10] ce mot *vero* manque dans le ms. bolonais. — [11] j'ai conjecturé ce mot d'une abréviation inintelligible. — [12] le sens ne voudrait-il pas : *parum diffusam* ? — [13] La syntaxe, je n'ose pas dire la grammaire, demanderait *indulgere*.

[De materia huius libri. Est igitur] materia [huius libri] ars [venandi cum avibus, cui] partium [quædam consistit in contemplando], quæ theorica [dicitur ; reliqua] in operando, quæ practica dicitur [1]. Rursus quædam pars de generali contemplatione tam eorum quæ spectant ad theoricam, quam eorum quæ spectant ad practicam. Reliqua vero de speciali consideratione eorumdem. Intentio vero nostra est manifestare, in hoc libro de venatione avium, ea quae sunt sicut sunt, et ad artis certitudinem redigere, quorum nullus habuit scientiam hactenus neque artem. Modus agendi est prosaicus, parennaicus et exequativus [2]. Executivus vero multiplex, partim namque divisivus, partim descriptivus, partim convenientiarum et differentiarum assignativus, partim caussarum inquisitivus. Et sunt alii modi quos sequimur, ut in libro patet. Actor est vir inquisitor et sapientiae amator, Divus Augustus Fredericus secundus Romanorum imperator, Jerusalem et Siciliae rex. Utilitas est magna, etenim nobiles et potentes solliciti circa regimina mundanorum, per huius artis usum, suis curis plerumque gaudia interponent. Pauperes vero et minus nobiles, de hac arte nobilibus servientes, obtinebunt ab ipsis necessaria suae vitae. Utrique vero per hanc artem habebunt manifestationem operatio[num nostrae] in avibus [3]. Supponi[tur autem] scientiae naturali, cum [naturas] avium manifestet, licet illae naturae, ex documento per hunc librum habito, alterari quodammodo videantur. Libri titulus talis est : Liber Divi ugusti Frederici Secundi Romanorum imperatoris, Jerusalem et Siciliae regis, de arte venandi cum avibus [de instrumentis inquisitis ad manifestationem operationum nostrae in venatione que fit partes [4]]. Ordo tractandi in singulis particulis evidenter patebit. Proemium namque antecedit narrationem. In tractatione vero seu in executione ea quae generalia sunt praeponuntur specialibus, et quae secundum naturam priora sunt praeponuntur his quae posteriora sunt secundum naturam. » .

[1] *nuncupatur*. — [2] *proemialis et executivus*. — [3] *in avibus* manque dans le ms. de Bologne. — [4] ces mots entre crochets, qui manquent dans l'édition *augustana*, sont dans le ms. d'une lecture très douteuse. Peut-être *Quae fi[un]t par- es* est la rubrique du paragraphe suivant.

Cette liberté d'esprit envers Aristote, ces propos tout à fait modernes d'exposer les faits d'après l'observation directe (*manifestare ea quæ sunt sicut sunt*) font de ce *prologue* un morceau remarquable, qui méritait d'être publié de façon qu'on puisse le comprendre ; même, et c'est le cas, s'il n'est pas en relation très étroite avec ce qui va suivre. En effet, ce n'est pas du manuscrit 717 que je vais parler dorénavant, mais d'un autre manuscrit de la même bibliothèque de Bologne, n° 153, qui est un gros volume en parchemin du XIVe siècle, et renferme divers traités scientifiques. Il commence par un livre d'art vétérinaire hippique ; il y est traité ensuite d'alchimie et de magie. La deuxième place est occupée par un traité de fauconnerie qui nous rappelle encore l'activité de Frédéric II ; c'est le livre de Moamin déjà cité ci-dessus. Comme ce ms. manque dans la liste des mss. de cette œuvre dressée par M. Werth (o. c. 174) j'en donnerai le titre et quelques indications : (au fol. 33 recto) *Lyber Moamyn falconarij. De scientia venandi per aves et quadrupedes ut solacium habeatur— Prologus...* à la fin : *hoc considerans Moamyn falconarius composuit hunc librum in arabicum de venatione ; et divisit in quatuor tractatus. Quem magister Theodorus phisicus mandato Cesaris transtulit in latinum. Tractatus primus: de theorica huius artis. capitula* XIII. — au fol. 36 verso : *tract. 2 : de dispositionibus avium rapidarum et medicamine occultarum infirmitatum. et dividitur in* LX *capitula ;* mais de fait les chapitres sont au nombre de soixante-deux — au fol. 45 verso : *tract. 3 : de medicamin. apparentium egritudinum avium de rapina. cap.* XV. — au fol. 47 recto : *tract. 4 : de dispositionibus naturalibus et accidentalibus rapacium quatrupedum. cap. VI.*— au fol. 49 recto : *tract. 5: de medicam. aegritudinum canum. cap. X.* Je ne sais pas si le *quatuor tractatus* du prologue est une erreur du scribe pour *quinque tractatus*, ou bien si ce *quintus liber* a été soudé à l'œuvre originelle de Moamin par quelque copiste ou par le traducteur latin. D'ailleurs, le ms. bolonais étant incomplet, ce cinquième livre s'interrompt au bas du fol. 49 *verso*, après le chap. VII : ***de medicamine scabiei*** [1].

[1] A la bibliothèque Ambrosiana à Milan on possède deux manuscrits de Moamyn, catalogués D. 11, et Z. 175. Ce dernier n'est qu'une copie

Le fol. 50 au *recto* est blanc, et contient au *verso* seulement une recette *ad dissolvendam duritiem*. Au fol. 51 *r.* et *v.*, et 52 *recto*, il y a trois pages d'une écriture fine et serrée et c'est le fragment de Pierre de l'Astor. Peut-être ces pages de fauconnerie ont été confondues avec le traité précédent de Moamin, puisqu'elles ne sont signalées ni dans le catalogue de la Bibliothèque, ni dans l'*Index*, qu'une main du XVIIe siècle a mis au *verso* du premier feuillet du manuscrit. J'en dois l'indication à l'obligeance de mon ami Louis Frati.

Mes recherches sur la personnalité de Pierre de l'Astor ont été absolument infructueuses, mais comme la base du curieux mélange linguistique de ce fragment bolonais est assurément la langue provençale, et que d'autre part Pierre nous est présenté comme auteur, et non comme copiste, il paraît hors de doute qu'il fut un Provençal. Peut-être a-t-il fréquenté, comme tant d'autres, la cour de Frédéric II, et a-t-il été un de ceux qui *vocati de longinquo* l'ont aidé pour la rédaction de son ouvrage.

Quoi qu'il en soit, ces recettes nous représentent un recueil provençal bien différent de la science de fauconnerie officielle et quelque peu fantastique du moyen âge : on n'ordonne ici ni sang de sangsue, ni poil de lièvre, avec chair de serpent noir, ni lait de femme : quoique ni simples, ni toujours claires, ces recettes paraissent le fruit d'une expérience personnelle. J'ai patiemment confronté les enseignements du roi Dancus [1], de Ptolemaeus [2], de Grisofus ou Gandolfo [3], de Daude de Pradas [4], de Ghatrif [5], de Moamin [6], de Frédéric II, de Albertus

du XVIIe siècle ; le premier est du XIVe siècle et s'arrête comme le ms. bolonais au milieu du cinquième livre, après le chapitre VI, avec cette note : *cetera non habentur*.

[1] Zambrini : *Scelta di curiosità*, disp. 140. Mortara : *Scritture antiche ital. di falconeria*, Prato, 1851. Ceruti : *Tratt. di falconeria* in *Propugnatore*, II, 221. Ferraro : *Scelta di curiosità*, disp. 154, chapitres 107-210. — [2] J'en ai vu la version catalane publiée par Rigalt (Lutetiae, 1612) : *Rei accipitrariae scriptores*. — [3] Ferraro, déjà cité, chapitres 72-106. — [4] *Romans dels auzels cassadors*, Monaci, *Studj*, V, 65. — [5] Spezi. *Due trattati del governo e delle infermità degli uccelli*. Roma, 1864. Ferraro, déjà cité, chap. 1-72 (le chiffre 72 est répété deux fois par une erreur de Ferraro que Werth n'a pas relevée ; ainsi le *Gandolfo* (voir note 2) commence en réalité avec le chapitre 73). — [6] Ms. de Bologne, ainsi que pour le traité de Frédéric II.

Magnus [1], enfin de tous ceux qui pour le temps pouvaient être une source de notre fragment [2]. Mais je n'ai jamais trouvé de ces coïncidences formelles qui peuvent seules témoigner des relations directes entre deux textes ; quant au contenu on ne doit pas s'étonner de la conformité de quelque remède: il y avait certainement des médecines, des pratiques usuelles qui étaient la part de la tradition orale et que tout bon fauconnier devait connaître et savoir appliquer. Les rapports les plus ressemblants que j'aie remarqués sont dans les deux cas qui suivent :

Ms. bolonais

... Sappias che el a vermes en l'omble..... appres l'autre iorn vos li donas d'un colomb iove tot quant molgiat un pauc en suc de milgrana.....

.... Sappi che a mal di pietra. Si prendrai un budel de gallina longo com'un dito et empilo d'olio d'oliva lavato e legato con filo da ciascun canto che tenga l'olio e mectilila en gorgia e rompirà la pietra.

Ferraro o. cit., p. 71

Cap. 49 : Quando avesse vermi dentro tuoi vino de mele granare dolze, e mittigli a meglio la carne che tu voj dargli a bechare...

Mortara (o.cit., p. 23)

Quando l'astore ha il male della pietra togli il budello del gallinaccio, e lavalo bene da ogni sozzura e poscia togli dell'olio dell'olive buono, et mettine nel budello in quantità di due dita : e lega lo budello da ogne capo si che l'olio non ne possa uscire : e mettiglile nel becco... [3].

Mais, dans le premier cas, les deux recettes continuent d'une manière très diverse ; dans le second, nous avons affaire à un remède usuel et qui s'employait même pour diverses maladies [4].

[1] Dans l'édition déjà citée de Frédéric II, *Augustae Vindelicorum*, 1596, p. 359-411.

[2] Naturellement je ne peux pas connaître les traités qui sont encore inédits et dont il n'y a des manuscrits qu'à l'étranger (voir les nos VIII, X, XIV, de M. Werth).

[3] Peu différent dans Zambrini (o. c., p. 7).

[4] Par exemple pour la maladie de *ritenere il pasto* nous avons cette recette identique presque mot à mot dans Mortara (p. 24), Zambrini (p. 9), Ferraro (p. 105). Au contraire, la même maladie du *male della pietra* est traitée tout différemment dans Ceruti (XLVII, p. 266).

De sorte que, tout considéré, je doute fort que ce fragment bolonais ne soit pas extrait d'un traité ample et complet de vénerie, qui aurait été écrit en provençal. Peut-être l'œuvre de Pierre de l'Astor était de beaucoup plus modeste et limitée : un recueil de remèdes et de maximes utiles aux fauconniers, rédigé en partie d'après sa propre expérience et en partie trouvé dans des recueils semblables, peut-être français. Cela expliquerait des traces françaises qu'on remarque dans une recette ou deux. Mais, avant de nous livrer à cet examen linguistique, il vaut mieux avoir sous les yeux le texte [1].

[**Fol. 51** *recto.*] Petrus falconarius al*iter* dictus Pretrus (*sic*) dell' Astore composuit ista, qui fuit de melior*ibus* falconerijs totius mundi et magister magistrorum.

In primis. Chi vol far un falcon ramage saur. Si tost com' è preso e vol mangiar su lo pungio, hom li de dar a mangiar viij gran gorge entre la gente : apresso li de hom dar quatro iorni *carne* laxativa lavata, e appresso li de hom dar un membre de gallina a beccar duy beccate, e poi metterli lo cappel e che el non aia nient en gorgia, de tucto lo iorno fi a la sera : *et* darli ossa e piuma; e tantost com se sbacterà a la carn, voi lo mecterete su lo loiro, *et* faretelo bangiar si sovent com el vorrà ; e così fac*endo*, ello è iovine et en poco tempo li scordarà soa natura [2].

Chi vol acconciar un falcon mudato en aire [3] el se deo tener en tal maniera. Quando volrà mangiar su lo pungio ciò che hom li vol donar, hom li deo dar un poco de momia la sera, *et* la matina un poco di pilatro : e poy prendi un colombo o una cornachia o una perdiz o un puvieri o un altro ociello di questo grande, e si lo piuma tucto vivo, e poy prendi una gran credença, e si la mecti al falcon e lassali prender quel ociello en una sala ove sia assay de gente : e lassali strangolar et mangiar la mitat de la gorgia, e poi lo mecti en la *per*tiga : e lassalo coli en tal loco che hom no li possa venir se non de-

[1] Je mets la ponctuation, je sépare mieux les mots que le copiste a coupés capricieusement, comme *da quest, da quel, den censa, le stomac :* on voit ici la tendance instinctive d'un scribe italien. D'ailleurs les paroles ou les abréviations douteuses seront indiquées en note.

[2] Dans le ms. on a le signe usuel en rouge qui indique une rubrique nouvelle ; je sépare en allant à l'autre ligne.

[3] C'est-à-dire celui qui veut habituer à la chasse en plein air un faucon qui ait déjà mis ses plumes.

nanti; e quando lu prendrai de la pertica, prendinello con un membro de gallina o co la carne, sempre *quando* de pertica lo prendi. E quando te mecti a tavola mectilo apresso di te en loco che hom non li possa venir dereto *per* farli desp[illegible]aciere; e se poy aver de lardos che sian raustit en perdis o en colomb o en autra carn, si li ne da spesso de quel che sta dentro la carn, non pas d'achel che es defora, car achel es trop raustit; car aqo los fa mont (*sic*) cortes et de bon aire. E la nocte quando lu mecti en la pertica si li mecti una lumera denanti, che possa veder la gente, quando esso se move. E lavas lo matin davant lo iorn: e se vo dormir su lo pongio, lassalo dormire, e va parlando et cantando, cià e là e su e iu; e così aprendrà l'amistat de la gent. E quando vostro falcon se sbacterà ben a la carne, e tu lo voli encomensar a lomar, prendi de carne de montone che sia calda de sua natura e non scaldata en acqua, *et* si lo loma dentro en casa doy volte lo iorno, e falli peticta gorgia de quella carne per tre iorni: *et* poy lo loira defore con carne de gallina: e da quella ora serà vostro falcon ben tosto loirat. E no lu far bangiar per ren del mon entro che agia encomensat a volar, car non es ren che tant fassa salvar un ausel com aiga e solelg.

De si la maniera d'alcune malatie de ocielli. Quando lo to ociello tene l'ochi chiusi spesso, sappias che el a filandres. Tu prendrai de grana de blo *et* de folgie de persegiez e d'encenso: e volse far d'agosto, che allora se trovano queste cose: e volgionse pistar ensieme e colar, e quel suco lassia seccar al solelg: e poi lu poi guardare un anno o doy. E poi ne dà al to falcon o astor lo matin a deiun la montansa d'una fava en polvere en una gorgia de gallina, lo matin a deiuno.

Quant un falcon badalgia trop sovent, sappias ch' el a agulhas. Prendes d'aloe patico la montansa d'una fava, e si ne fa polvere, e dalla al to falcon en una pel de gallina, la sera che non agia nient en gorgia; et poy la matina lu pasa de colombo iovine; e così guarra.

Quant un falcon ten li doy ochi chiusi tucto lo iorno, e se mecte lo becco al fondament, sappi che a mal di pietra. Si prendrai un budel de gallina longo com un dito, *et* enpilo d'olio d'oliva, lavato e legato con filo da ciascun canto, che tenga l'olio, e mectililo en gorgia e rompirà la pietra.

Quando un falcon do[r]me lo giorn am tucta la gorgia, sappias che ello a reuma o el fa gran freg. Se non conosces che aia reoma, prenes un gran de pebre bianco e un de scafiçata e doi de scatapaça, et si los pelas [1], e poi li mecti en una petita scudella, et tritali ben.

[1] Ms.: *lo spelas*.

e de sella polvere silli freca ben lu palato la matina a deiuno. E meteslo al solelg, e quant el avrà ben gittat si lo paisces d'un ausel vio am tota la pluma ; e poi lo mecti en una cambra ben escura, e sia calda, e serà tost garit, car la clardat li es plus contraria che res che sia a la reuma.

Quant un ausel [**Fol. 51 verso**] a lo cranc en la lenga, ostas l'en am lo ganivet tant come poires, e poi prendi de vin bianco e de mel e falli bullire, e poi ne li lava con un poco de coton, e tanto quanto ello lo porrà soffrir ; e poi ne li mecti de la polvera de caprafolgia ; e cosí guarirà.

Quant uno ociello de racto ac fantamas as pes, prendes de romaní del plus veilg che poires trobar, non de le frondi ma del fusto, e fallo ardere, e prendi quella cenere, e del blanquet, e de l'oli rosat, e de say de gallina, e falu bogir ; e prendi una peticta borsa, e falli de petit pertus, che l'ausel possa mectere le deta e l'ongie da fore ; poi celli mecti quello onguento sensa re mutare[1], e si lo fa tre volte, tanto che lo chiovo sia fore ; appresso vi mecti un poco de diaquilon che lo saldarà.

Quando un falcon a tingia en l'ala. Prendi una petra de calce viva e mectila en un bacile d'aqua, tanto che la petra ne sia copta, e lassavella tucta nocte ; e appresso tolli la tela o schiuma che va de sopre, e guardala en una scudella, e prendes de vin blanc e de cannella e lavas li l'ala la carn[2], e poy li mecti della tela de la preta per tre volte, e sacci che guarrà.

Quant un falcon a los pes rafles sens autra malatia. Prendi de pan blanc, del plus blanc che poires trobar, e che sia cuot[3] lo iour meteis, e de vin blanc, e de sabon, mel, e de sayn de gallina, e fais o bogir ; e pois li mectes, si caut coma el pourà sofrir, en una petita borsa am catre pertus, ch'el puesca gictar las onglas e los dez defuora ; pois li mectes lains d'achel inguent o emplaustre, e mectes li en luoc che puosca iaser, e guarrà.

Quant un falcon è nafrat lo cors, di bec d'aigla o d'espina o d'autra causa, prenes de lardo, del plus veilg che poires trobar, e prenes de sendat e falo ardre, e prenes de polvera de sanc de dragon, e mectes li tot entorn d'achel lardo ; e mectes lin dedins la plaga ; e posces qoses la plaga, e gardala de molgiar iiij o vj iors, e amsi garrà.

Quant un falcon a l'alena pudent. Prenes de grana che s'apella grana d'oltramar, che si troba als espisers, e sembla com un[4] o

[1] Ms. *sensa remutare*.

[2] Manque quelques mots.

[3] Ms. *sia tuoc*.

[4] Manque un mot, probablement (d'après des recettes semblables): *com un clou o girofle*.

girofles sen testas e dona li en a mangiar en una gorgia de gallina amb la carn per tres vegadas, e serà garit.

Quant un falcon sternuda trop sovent, sappias ch' el a l'estomac refregiat. Prenes iiij clavels di girofle e fac en polvera, e mectes li en una gorgia de gallina e dona li en a mangiar amb la carn ; e fa ciò per tres iors, e guarrà.

Quant vos volres che vostre ausel sia ben aspre. Prenes un polmo de vedel, e metteslo en l'aiga tebesa, e fac lo star tucta la nuoc; e poscias quant li volres donar a mangiar lavaslo ben amb tres aiges tebesas, e poiscias fac un petit morsels, e strengelos ben, e puoscias prenes d'aiga tebesa(s en un pauc de sucre, en una scudella : e metteslo dedins, e donas li a mangiar tant cant volra, e aquo li fac tres iors, e al ser [1] un pauc de coton. E lo ters iors prenes una petita pollecta e falla negar en l'aiga, e puoscias li donas la[s] doas alas, e al ser la pluma ben lavata. E l'autre matin li donas las cuoscias am de lardo vielg, de puore, e al ser li donas las guincas es pes, e tot e[n]aisi serà aspre.

Quant un falcon en dos [2] e mangia ben sa vianda e fa bon smaut, e secha tot iorn, sappias ch' ell' a una malatia che s'appella defea. Prenes de tartuga d'aiga o de bosch, e falla bollir: e pois prenes un polmo de vedel, e lavaslo en achel' aiga, et donas li en, tant com el pourà mangiar, per iij iors : e teneslo en una cambra oscura ; e sappias che vostre ausel penrà pron de carn, e li donas a mangiar colom iove per viij iors.

Quant un ausel ten un huolg claus, *et* fa un smaut vert e iaune, e regarda contra terra e crollo la coa iij ves l'una appres l'autra, sensso che non se crolle tot, sappias che ell' a vermes en l'omble che aen la testa negra [3], si sappias che el es en gran perilg de morte. Prenes d'aloe patich la montansa d'un peze, e molelo en una scudella, e pois prenes un petit d'aiga tepisa, e si destempras tant che aia la montansa d'una dimeia nos ; e si li versas lains en la gorgia, lo matin en deiun. Appres prenes una coscia d'una polla iove, e si li dones, appres che sia molgiada en aiga tepesa am socre per ostar l'amar de la gola : e appres l'autre iorn vos li donas d'un colomb iove tot quant molgiat un pauc en suc de milgrana : e pois lo tiers iorn li donas una cuoscia de gallina, e al ser [Fol. 52 recto] li donas un pauc de safran en una gorgia de gallina, amb un col de gallina ben machat, e si guarrà.

[1] Manquent des mots : *lavas am ?*

[2] Ms. *endos*, mais il manque quelque chose.

[3] Je ne comprends pas ; peut-être *aen* = *han ?*

Quant un ausel a pesols e es bel e blanc e non voles che cambie la color del plumage. Prenes una onsa de strafizata, mais o mens segont che l'ausel serà grant : se es acomunal, un girfauc o un austor grant en vorria plus : o un sparvier, o un smirle ni aurà prun de la mitat : e prenes un pot tot nou, che tengia la montansa de iiij fol gectas, o de dui pintas, e mectesla al fuoc al alba del gior *et* fala bogir tant che sia ben *con*sumada la mitat en bolgent, e attendes che sia lo temps clar, che lo solelg serà ben levat avant che sia prun cuocia : e poys prenes un baccin de barbier e prenes un bel drap blanc, et si lo colas : e apres si laves vostre ausel, cant ella serà tebesa, en deiun ; e pois mecteslo all' ombra cant che hom aia diccia o ausida una petita messa, e pois lo mectes al solelg, e no li dones a magnar tant che sia ben assiugat ; e *per* aquo la color del plumage non se cambiarà point, ni aurà point d'erpesols tant quant (el)le durarà achella plumage. E l'orpliment i es mot bon, mas es fa cambiar la color del plumage, e quant l'ausel lo tocia el flaira fort achel che lu porta ; e quant l'ausel si *per*ong el si pren a la lenga.

Quant un ausel a grossa alena, Prenes un catton iove e donas li en a magnar gran gorgia, de l'espalla que s' ten amb la gorgia, iij iors molgiat en l'oli de sussoim, che trobares a los espisiers.

Quant un ausel va *trop* à cambio de colombo o de cornalga, e vos lo voles castiar che non i andi, no lu bactas point, mas anas a luy ben cortesamens, si com plus poires, e faili si gran festa com si avias pres un ausel de ribera davant vos. Appres mectes la longa a *vostre* falcon, e lias lu ben en terra am un baston [o coltes demens chel plumara [1]] ; poiscias prenes achel ausel e lias lo ben cort als iez de vostre ausel : e sies avisat che portes amb vos de la polvera o d'aloe, o strafigata, e d'achella polvera vos gictares sus la carn quant aurà ben magnat la mitat della gorgia : e pois vois en fugies derier un boscion, luong d'el : e se non i a buscion, gittas vos en terra, che non vos puosca veser. Adonc quant sentirà la polvera, el menarà gran tempesta e gran bregha de gictar la gorgia *et* de voler d'achi partir, e el ne porrà pas, e cogiarà che lu ausel lu tenga. E quant vos vezres ch' el serà ben travalgiat, anas lu penre tut cortesement, sens mal far, e lasciaslo repausar lo ior en una cambra : e prenes una cuoscia de polla e dona li a mangiar am l'aiga del socre, *per*ostar la mala sabor ch' el a en la gorgia de la polvera ; e amsi serà *vostre* amich, e oblidarà la volontat che a del cambio.

Quant un ausel fa un smaut clar, che non es point espes, e color de senres, sappias che el es mesel, e non pot viure longament ; che

[1] J'ai mis entre crochets les mots que je ne comprends pas.

las agulgias son dedinz los budels del auzel, ni verm non n'i a point, mas son al cuor e en la schina, e el polmon. E si tost che ellas pascion una tela che i ha davant, che pot tochar lo fege el cor, sappias che l'ausel es del uire [1] che non si pot metre remedi. E quant li verm e las filandras son mors *per* forsa de meisina e poiridas, corrant tut al fondament, aisa coma fa lu ohu de la gallina, che si ten a l'escalina e torna al fondamento.

Quant un ausel gitta trop d'aiga *per* las narras, prenes un ovo de gallina e le brisies, e gectes tot ors, fors che lo rosso; e pois i mectes aitant de sal com es lo ros, o uiluocio [2], e faites ardoir tot ensemble l'escorsa, le ros e le sel, e en feites polvre. Puis prenes un buscello de palgia, e emplilo de questa polvre, e ne li soffia en ciascuna narra de l'ausel alcuna fois: e el gectarà tantost *per* las narras tucta l'aiga; e fallo presor fiate, si che ne stia bene.

Affare dessenfiare li piedi ad uno ociello. Agi pur assay lumache senza coccia, e mectile dentro en una amola de vetro, *et* mectice una pugnata di sale, o quanto te pare che abisogni *secondo* la *quantità* de le lumache: *et* socterrala nello stabio ben caldo; et lassavella *tanto* stare si che siano squagiate *et* che ne sia facta acq*ua*, et de quella acq*ua* pigia, *et ongineli* li piedi de *sopra* et de *sopra*, et dessenfiarali li pedi. Ma *quando socterra* la mola fa sia ben *coperta* forte. AMEN.

Le folio 52 *verso* contient aussi quelques recettes de fauconnerie qui ne nous intéressent pas maintenant, et dont je donnerai le texte après un rapide examen linguistique de celui que je viens de donner.

A. Restori.

(A suivre.)

[1] Peut-être *deliare* = *deliré*, juge à mort (?).

[2] Je ne sais pas ce qu'est ce *vilvocio;* certainement un végétal puisqu'on l'appelle, trois mots après, une *escorsa*.

JAC. GOHORII PARIS. DE REBUS GESTIS FRANCORUM LIBER XIII. — LODOICUS XII REX LVI [1].

Ad D. Chrōph. Thuanum equitem Regii concilii senatorem P. Præs. Senatus Paris.

[**Fol. 2**] PRÆFATIO

Antequam Lodoici XII praestantissimi principis res gestas ordiar, operæ pretium videtur de scriptoribus earum deque ipso genere scribendi pauca præfari ; non quo per insolentiam industriam meam extollam, aliorumque deprimam : verum ne quis forte vel iis contra Francorum gloriam te mere fidem astringat suam, vel in styli ratione, spetie aliqua recti decorique fallatur. Hoc porro mihi per te liceat, Thuane optime, quamvis quotidianis tuis sermonibus de iis scilicet omnibus qui operam suam scribendo Reipublicae conferant, dicere (qua es animi integritate ac modestia) sententiam quisque suam placide ut expromat, alienam ne vituperet neve reprehendat. At dabis hanc veniam, si veritatem, cui munus historiæ potissimum nos addicit, tueri aliter quam falsa refellendo nequeamus, ut libere de iis, qui in eadem nobiscum versantur materia, loquamur, nec seriem post hac perpetuæ narrationis crebra eorum confutatione interrumpamus, quin potius eorum testimonia semel elevemus [2]. Probarent fortasse nonnulli in hisce proemiis Sallustianum morem de animi et corporis virtutibus copiose diserteque ut ille profecto disserendi, nisi præter cultissimam in universo opere sobrietatem, in his nimium per philosophorum campos spaciaretur, eosdemque communes in eorum officinis locos ubique retractaret. Aliter [3] Livio visum est de re utique proposita agendi, paucis tantum hujusmodi sententiis velut quibusdam luminibus in oratione inspersis :

[1] Les notes latines reproduisent les manchettes du manuscrit original.
[2] Sallustius. — [3] Livius.

tale enim videtur tanquam citharædi proemium affictum aliquod, nec membrum cum omni corpore cohærens. Laudant alii in hisce principiis [1] historiam, ex pervulgatis Ciceronis verbis, testem temporum, lucem veritatis, vitam memoriæ, magistram vitæ, nuntiam vetustatis : a quibus ego proludiis ut communibus et secundum rhetoras viciosis vehementer abhorreo [**Fol. 2** v°]. De genere autem dicendi constat historicum ab oratorio differre, ut sit hoc, ex Antonii oratoris opinione, fusum atque tractum et cum levitate aequabili profluens, itaque suis etiam certis numeris astrictum ; quorum tamen loco [2] P. Jovius passim forensibus sit usus : Arn. Ferronus nullus usquam agnoverit, sane in eloquendi ratione non usquequaque aspernandus. Ceterum, quando in eum incidimus, dicemus præter temporum seriem ubique interturbatam, libro de hoc rege primo apophtegmatum acervum unum in locum congessisse, tanquam artis ridiculorum exempla traderet, quæ suis quæque locis ubi prolata fuerant, opportunius multo collocasset. In descriptionibus prœliorum clare perspicias hominem togatum nulli unquam bello, nulli aciei et pugnæ interfuisse. Verum eodem libro de institutione principis, de moribus aulicorum separatim, philosophorum more tamquam prolixe, haud quaquam disceptare, at hæc certe in causa prudenter breviterque intexere debuisse. Secundi porro libri meliorem partem in concione ab Ægidio quodam Augustiniani ordinis in concilio Lateranensi habita consumpsit, præsertim quum hoc concilium a Julio pontifice maximo, impurissimo quidem illo ac teterrimo, inque Franciæ exitium cogeretur. Priscis autem dicendi magistris secus visum est, ut iis de rebus historici simpliciter et splendide loquerentur, sine ulla serie disputationum et sine jejuna concertatione verborum. De Paulo autem Jovio [3], cujus Alciatus scribendi genus commendat solidum planeque robustum, non sine erudito lepore, quem alii castrasse suas historias criminantur, ut vitas per se graciles alieno adipe suffarciret, ex quibus Eulogiorum volumen conflavit, in quibus linguam suam ostendit [**Fol. 3**] venalem, ubicumque emptorem invenit, pro spe quemque sua prædicando, vitiaque in vicinas virtutes trahendo, vituperando autem atrociter An-

[1] Cicero. — [2] Arn. Ferronus. — [3] P. Jovius.

nam Monmorantium magistrum equitum a quo nihil emendicatæ stipis accepisset ; quas tamen contumelias precibus agnatorum typographi Franci expunxerunt. Addit ille etiam decorum in eo desiderari, ut quum Marcovium quemdam gregarium militem concionantem inducit ad legiones consternatas ad seditionemque spectantes, cum omnibus orationis ornamentis, ut nequaquam ab aratro agri Volaterrani ad signa vocatus, verum ex Isocratis ludo vel Tullii ad suggestum raptus esse videatur. At non est dissimulandum Italum hunc adeo infensum Francico nomini fuisse ut primae decadis postremos sex libros clade urbis Romæ periisse finxerit, quo victorias Francorum silentio præteriret. Est quoque ejus id memorabile, duos similes eosdem libros, uno tempore Carolo. V. imperatori atque Francisco I Franciæ regis consecrasse quo una fidelis duos parietes dealbaret, utrumque uno munere, argento emungeret : sed errore scribæ fasciculis librorum perperam inscriptis, ad alterum alterius munera allata, unde sordida fraus frustra ei fuerit [1]. Guicciardus quoque Florentinus qui Parmam adversus Francos aliaque Latii oppida, iis a Julio pontifice hoste capitali præfectus, armis defendit, sæpenumero parum illis æquum se præstat ; in consiliis autem principum ducumque explicandis et causis eventuum seu casus seu temeritatis aut prudentiæ, tam multa variaque comminiscitur ut plerumque parum sibi ipse constet, scribatque valde inter se pugnantia. Enimvero scriptores prisci apud Gallos annales solum breves condiderant, nec exornatores rerum, sed tantum modo narratores fuerant. Gaguinus [2] licet non distinxerit historiam varietate locorum nec verborum collocatione, illud tamenopus, [**Fol. 3** v°] ut tempora ferebant, sicut potuit, dolavit vicitque superiores. At rex Franciscus I, doctrinarum parens, cogitans res gestas regum eodem quo ipsos tumulo sepeliri, nisi scriptoris eloquentis manu ab injuria oblivionis et interitu vindicentur, gloriam autem rerum perinde apud posteros valituram ac earum præco ingenio valuerit : Francos aut Romanis pares armis vel superiores fuisse, Urbe post profligatum a Gallis ad Alliam exercitum semel capta, Capitolio obsesso auroque redempto, semper eis formidabiles. Græcis

[1] Fr. Guicciardus. — [2] R. Gaguinus.

quoque, quibuscum victores Gallogræci nomen miscuerunt, ut cum Hispanis Celtiberi, extitisse Francos tamen, scriptorum penuria, illis celebritate famæ inferiores videri ; quippe qui magis ad res strenue gerendas quam ad mandandas literis manus semper admoverant; itaque P. Aemilio Veronensi[1], docto quidem viro, et in quo non artem, sed venerem, ut in Protogenis tabulis Apelles, tantum desideres, hoc rex munus scribendi de rebus gestis Francorum demandavit. Qua quidem in re, dum honori regni sui consulere conatur, dedecus asciscit, propterea quod exteri hominis operam implorans, suorum ipsemet inscitiam tacite confitetur. Præclarius enim multo fuerat a Gallo cantore Gallicas res cani, quoque ab exteris gentibus percipiantur romana quidem tuba, spiritu vero gallico personari; ubi ea vis animi adhibeatur ut res ipsæ geri, non narrari tantummodo videantur. Igitur, quo eam laudem jampridem gentium illarum propriam, nostra jam sibi communem faciat, elaborandum mihi censui, postquam multos annos nunc apud Belgas, nunc in Britannia majore, postremo Romæ cum legatis Regum gessi negotia (quamvis ingratorum) ut otio meo non inutili de patria bene mereri studerem. Tibi vero uni, maxime Thuane, cui, si sapientibus priscis credimus mortalium mentes alias ferreas, alias æreas, plumbeas, argenteas, aureas esse, cui, inquam, vere mens inest aurea ; nempe qui reipublicæ regendæ natus sis, cui administrandæ a tot regibus adhiberis : uni ego merito hoc opus de regni Franciæ statu et rebus Francorum domi forisque gestis lubens dono, do, dicoque. Vale.

[**Fol. 4**] EPITOME

Lodoicus XII, rex LVI, regnat ann. XVII. Is Aureliarum Valesiorumque dux agnationis gradu IIII, Carolo VIII transversa serie conjunctus, inungitur Rhemis VI Cal. Jun. an. MCCCCXCVIII. Primum judicialitium constituit. Concilio ambulatorio senatorum XVII tres novos patres conscribit. Conventum Neustriæ trimestrem in curiam perpetuam redegit. Privilegia Academiæ Parisiensis ad certum modum revocat, quam ob id tumultuan-

[1] P. Æmilius.

tem compescit. Annuente pontifice maximo Alexandro VI Joannam uxorem Caroli sororem repudiat et viduam illius ducit Annam Britanniæ ducem. L. Sfortiam tyrannum Mediolano expellit; ei Jacobum Trivulcium præficit. Venetis fœderatis Cremonam relinquit. Genuæ receptæ Ph. Ravestanum prætorem dat. Nascitur ei Claudia filia. Pontis Parisiensis ruina, qui pro lignario lapideus extruitur. Pestis Lutetiæ. Annus Romæ secularis celebratur. Mediolanum a Sfortia Germanorum auxilio recuperatum: verum is paulo post captus a Francis, et Ascanius purpuratus frater in Franciam adducitur, qui liberos illius in Germaniam deducendos curaverat. Rex arbiter de insignibus gentilitiis inter Geldrie et Iuliaci principes (**Fol.** (**4** v°). Bello turcico Venetis classem auxiliarem mittit. Philippus archidux Austriæ in Hispaniam proficiscens Lutetiæ magnifice excipitur. Bellum Pisanum, rege Florentinis auxilia suppeditante. Indiciæ cum Maximiliano rege Romanorum. Bellum Neapolitanum Aubignii ductu. Federicus rex captivus cum uxore in Franciam ductus humaniter honorificeque habetur. Filius, contra deditionis leges, in Hispaniam a Consalvo mittitur. Bellum iterum contra Turcas præfecto classis Ph. Ravestano. Franci Venetorum culpa ad Mitylenem vincuntur, et, magna clade accepta, domum revertunt. Arbitrium Alexandri pontificis maximi inter reges Hispanie et Lusitaniæ quo dividit inter eos orbis novi regiones. Georgius Ambasius Rothomagi archipresul purpuratus Mediolani prorex, Franciæ propontifex. Bellum inter Francos cum Hispanis ob finium Calabrie ac Apuliæ controversiam eis ex fœdere relictarum. Singulare certamen XI Francorum cum totidem Hispanis Italisque. Pax simulata a Ferdinando Hispanie rege per archiducem generum suum per Franciam in Belgicum redeuntem. Borgiæ Alexandri pontificis filii res ope Francorum in Flaminia Aemiliaque gestæ; quarum dux declaratur. Neapolitano regno Franci, pace [**Fol. 5**] violata Hispanorum perfidia, interfecto in acie prorege Armaniaco, Nemuri duce, Aubignio aliisque proceribus captis, expelluntur. Alexander pontifex veneno, quod convivis paraverat, moritur. Julii pontificis maximi electio, fraudato Georgio Ambasio purpurato.

Fol. 7 Crescit cum materia mihi industria studiumque operis, proditurо jam memoriae res a Lodoico XII rege praeclare gestas, tam validis viro corporis viribus quam maturi ingenii sapientia praestanti, secundum velut posita tantum a Carolo regnandi pace belloque rudimenta, dum, fortuna magis sua quam virtute raptis victoriis, in ipso juventutis flore immatura morte praereptus est. Postquam igitur Carolus sui apud Francos desiderium reliquit, extemplo Lodoicus, Aureliarum Valesiorumque dux, injustis illi Lutetiae Parisiorum ritu regio faciendis, ut magna funeris pompa, magna omnium ordinum frequentia efferetur, mox in reliquis regiis muneribus obeundis regnare se (nullo adversante)[1] ostendit. Lege enim salica ad illum ut masculum sanguinis gradu propinquiorem procul dubio regnum redibat; ex Valesia enim gente ortus erat, serie licet transversa: nempe patre Carolo Aureliarum duce (matre Maria Clivensi, filio Ludovici, Caroli V minoris natu filii. Miror hanc legem Ferronum nuncupasse Gallicam nimia passim affectatione prisci Gallorum nominis) quum a Francis hoc nomen cum populo subacto delentibus, quos (Ammiano Marcellino auctore) consuetudo Salios appellabat, originem traxerit. Meminit enim et Livius Salyum gentis, sub Massiliensium quorumdam novas sedes in Italia quaerentium adventu. Nec probaverim in eodem scriptore huic regi inscriptam Franciscoque successori Valesii appellationem, puellisque regiis, quam etsi gentis [**Fol. 7 v°**] propriam scire nos decet, nominare amplius haud licet, extincta minori nuncupatione, dumad regium fastigium extollantur accessione majoris; quo tamen errore scatent versus nostrorum poetarum et Lycophronica anagrammata. Lodoicus itaque exequiis Carolo peractis, Remos e vestigio petiit[2] anno MCCCCIVIII VI cal. Jun., ubi solemniter mungeretur sacrareturque: sic enim sacrosancta est majestas regum Francorum et inviolata, religione, quam in rem prisci imperatores Romani sibi tribunitiam potestatem ascribebant; cui qui nocuisset, lege caput ejus Jovi sacrum esset. Ad consuetas inaugurationis regiae cerimonias interfuere qui praeter VI pontifices, aliorum VI antiquorum Franciae parium compariumve personas sustinerent, Joannes Alenconius, ducis

[1] Lex Salica. — [2] Regis sacratio et coronatio.

Sequanorum, Petrus Borbonius, ducis Neustriæ, Renatus Lotharingus, ducis Aquitaniæ, Philippus Ravestanus, comitis Belgici Flandriæve, Gilbertus Clivensis, comitis Campaniæ. Rhemis ad Dionisii fanum commigravit, Cal. Julii proximis, ubi, regia pro more corona capiti imposita, postridie ejus diei Lutetiam triumphali ritu, incredibili omnis ordinis, aetatis, sexus applausu ingressus est. Magnam enim omnes merito spem ex illius virtutibus concipiebant, eo imperante Franciæ statum florentissimum futurum [1]. [Trecentena millia librarum quæ Francia omnis, tam in justorum funebrium quam in pompæ sacrationis Rhemensis Lutetiamque ingressus impensam, constribuere solebat, ipse recusavit.] [2] Et initio summæ mansuetudinis et clementiæ, quam in C. Julio Cæsare mirifice commendabat, testimonia luculenta præbuit : quam quidem aiunt Francisco postea genero, ex Ciceronis verbis, sua lingua frequenter inculcasse [**Fol. 8**] : « Nihil habere nec fortunam regiam majus quam ut possit, nec naturam melius quam ut velit servare quamplurimos. » Quum enim, sub primordia principatus Caroli VIII, ipse agnatione proximus, publico tamen Francie ordinum conventu per Annæ sororis regiæ factionem procuratione regni exclusus, [aliter licet Cl. Seysselus prodiderit][3], insidiis etiam appetitus, post expositas in senatu Parisiensi querelas suas per Mercerium Aureliani juris præfectum quas ad regem deferrent: ab eoque nullo, nisi minarum in se, responso accepto, magna nobilium hominum turba comitante Aurelias se contulisset, ut se, si qua posset, adversus mulieris superbiæ ac præferocis impotentiam suo in oppido tutaretur, Aureliani mœnibus illum excluserant. Quocirca, illi ad eum jam regem supplices veniam facti precatum exigua spe [4] venere ; quæ eos valde fefellit, respondente Lodoico bono ut animo essent : parum enim decorum fore Franciæ regi injurias illatas duci Aureliarum ulcisci. Equidem legi in actis curiæ Mercerium tunc præfatum Lodoicum reipublicæ causa, non sua conqueri, cujus maxime omnium intersit eam recte ac sapienter administrari : de muliebri conqueri dominatu, quo legi Salicæ fraus quædam ad tempus fieret, tantumque abesse ab æmulatione ut, si parum gratus regi foret illius conspectus,

[1] Clementia Ludovici. — [2-3] Additions marginales. — [4] Apophtegma.

modo abesset Anna a regia decem millibus passuum, se ad XL millia libenter abscessurum. Præsidem primum Vaquerium Sequanum ex senatorum sententia [**Fol. 8** v°] respondisse : ad senatum judiciorum forensium jus, non actionum regiarum, pertinere ; regem tamen de suis expostulationibus certiorem facturos, monere interim ne temere delatoribus fidem adhiberet, neve quicquam rerum novarum moliretur. Ad ea responsum regis nomine, ne quid ex üs quæ ea in re ipse statueret, senatus commoveretur, juris tantum dicundi ferendæque sententiæ officio fungeretur. Quum autem commentarii familiæ Caroli decessoris ei legerentur, duorum nominibus, cum quibus privatus simultates olim gesserat, crucis notam adjecit ; qua de re moniti conturbatique vehementer, quoniam verebantur se non crucem sibi paratam (ut Ferronus perperam somniat, de inaudito apud Francos supplicio) saltem se munere solito expungi, in domum uterque suam refugit : unde eis rex humanissime revocatis ait, se eo crucis divinæ signo ad inimicitiarum oblivionem induci. Simultatis causam licet suspicari (nisi hæc cum aliis duobus intervenerit) quod, Carolo regnante, cum forte Lugduni cum puellis in ætatis ludicro deprehensum antequam noscerent, multis verborum contumeliis vexassent : quibus dixisse itidem ferunt sese tum personam ducis Aureliarum exuisse, nihil ista jam regi curæ esse. Reliquarum quoque virtutum tam civilium quam militarium ampla documenta in omni vitæ cursu præbuit ; quippe qui ex antiquis principibus sibi in illis, Ulpii Trajani Cæsaris, in his, Philippi Macedonum regis [**Fol. 8** *bis*] exemplum proposuerat imitandum.

Rex, quemadmodum bonus paterfamilias, mercatum [1] peregre profecturus, res ante domesticas sedulo componit ordinatque, sic, priusquam ad externa bella animum appelleret, de bene prudenterque constituendo reipublicæ Franciæ statu cogitavit. Primum omnium primores regiæ humanissime allatus consilia sibi capescendi egregie regni retulit : neminem se eorum qui Carolo militassent exauctoraturum ; magistratus aulicos eosdem quo ille loco, stipendiis et mercedibus habiturum : judicia se eorum peritis permittere velle ; militiæ porro

[1] Regni ordinatio.

seipsum consulturum. Forensium controversiarum innumerabiles fraudes, anfractus gyrosque recidit ad brevitatemque redegit, ne solita diuturnitate civium patrimonia exhaurirentur. Judicum corruptelas severissimis edictis coercuit. Pragmaticos autem, quales Cicero[1] leguleios vocat cautos et acutos, præcones actionum, cantores formularum, aucupes syllabarum, variis cavillis impetebat, laudans medici cujusdam litigantis responsum, qui consulenti quidnam maxime oculis salutare esset, responderit pragmaticos patronosque quam rarissime videre. Ipse Lutetiæ frequenter liliato tribunali audiendis causis insidebat, oratorumque insignium eloquentia mirum in modum delectabatur : quos tamen per jocum dictitabat sutoris artificium imitari alutam dentibus producentis in dilatandis ore Cæsarum pro causa legibus prudentiumque responsis. Pollebat enim ingenii acumine, unde illi inerat junctus cum gravitate facetiarum haud scurrilis lepos. Itaque Lutetiæ obambulans de obviis magistris [**Fol. 8** *bis* v°] rationum suarum citatis mulis in palatium (ut fit) properantibus, ne, si stata hora non venerint, in tabulis obliterentur et diurna stipe fraudentur, non hi (ad proximos inquit) videntur ad nundinas proficisci? Alludens ad lepide Stratoclis et Dioclis dictum qui sese ad messem auream (de foro judiciali intelligentis) invitabant. Quumque forte senatores in ludo bracci palmario offendisset, acriter increpuisse dicitur si posthac deprehendisset se in numerum stipatorum suorum ascripturum, indecorum senatoriæ gravitati ratus si occupati ludicris publicis viderentur, innuens secretioribus locis occlusisque posse modestius exerceri. Ac ne forte aulici ministri a consectandi obsequio litibus in foris ordinariis agitandis averterentur, et dum regni ipse provincias peragrat in promptu haberet, quorum consilio in emergentibus negociis uteretur, prodit Ferronus illum decuriam concilii ambulatorii instituisse, ubi eorum caussae disceptarentur : in quod concilium, ut senator Burdigalensis communi senatuum statariorum odio præceps percontumeliose invehitur : at constat ex regiis monimentis hujusce concilii (quod *magnum* vocitant) auctorem primum Carolum VIII regem extitisse. [Ludovicum deinde

[1] Cicero I. Orat. 55.

XII senatoribus XVII tres adsumpsisse. [1] Certum est illum Georgii[2] Ambasii Rothomagi archipræsulis suasu conventum Neustriæ trimestrem, (scacarium vocabant), in curiam perpetuam redegisse. At de ærario ante omnia sollicitus, quo et Caroli æs (**Fol. 9** alienum dissolveret, et quo nervos ad susceptum mente bellum compararet; ne tamen populum ullo onere tributi novi aut extraordinarii affligeret, officia, quæcumque judicialia non essent, promercalia habuit. Academiarum quoque privilegia immodica, quibus vectigalia fraudabantur, et personæ, quibuscum literatis actio esset, a longinquis regionibus gravi molestia in jus vocabantur, leges promulgavit quibus ea prudentissimorum quorumque consilio aliqua tenus abrogabat atque antiquabat. Non enim quicquam unquam edicto sanxit quod non ante eruditissimi cujusque ex Franciæ omnis senatibus acciti judicio comprobarentur[3]. At Parisiensis academia constitutionum promulgationi intercessit quæ adversus eam ferebantur, resque parum a seditione abfuit, quibusdam famosos libelios in regem et jurisprætectum Franciæ proponentibus et publicarum concionum sermonibus, deinde earum silentio ad tumultum plebem commonentibus, divinarumque rerum peritis libertatem amissam deplorantibus, nisi Rex mature Lutetiam veniens gliscentem eum motum compressisset: equestri ordine (ut est parum æquus studiosis literarum) libenter arridente jucundissimumque ad spectaculum ringente. Præcipua tum regem angebat duplexque de matrimonio suo cura; nempe ut vetus primum cum Joanna Francica Ludovici XI filia, regio jussu, se invito contractum, dissolveretur, deinde novum cum Anna Britannica Caroli regis (**Fol. 9 v°**) vidua contraceretur. (Concupierat eas privatus adhuc nuptias, sed male institutum consilium exitum non repererat. Unde Maximiliani rivalis jocus: fatale esse ut quæ sommient Genabi duces, Franciæ reges adipiscantur. [4]. Grave facinus ingratique animi videbatur repudiare cui uni vitam captivus ipse biennium in arce Biturigum oblioque apud regem fratrem flagrans acceptam ferebat: repudiare, inquam, unius regis filiam, alterius re-

[1] Addition marginale. — [2] Surcharge. — [3] Sollicitus Academiæ Parisiensis. — [4] Addition marginale.

gis sororem cui tantum deberet, quo tandem animo id proceres Francici acciperent; quo populus, uxori tam castæ piæque libellum remitti resque suas habere sibi juberi cui tot annis assuevisset. Hac re diu multumque in arcano amicorum intimorum concilio agitata, aliis repudium hoc suadentibus, disserentibus aliis Annam nisi duceret uxorem tribus eam liberis sublatis nulloque jam superstite, principatum Britanniæ secum ablaturam, Franciæque quietem, propter opportunitatem portuum maritimorum, in quos brevis esset ab ulteriore Britannia hostili trajectus convulsuram. Vicit eorum sententia qui matrimonium, metu regis crudelissimi præsertim in consanguineos, contractum improbabant, scilicet cum ea quæ tanta erat corporis ob gibbum deformitate ut nullam posset ex ea sobolem sperare: unde occulte illius sub id tempus apud actuarios attestationes, unde nocturni testes quotiescumque in ejus conclavi, jussu patris fratrisve regum cubuisset, adhibiti et persanctè ipse jurabat nunquam se eam uxoris loco habuisse. Quum autem Seissellus auctor sit minime spernendus, Ludovicum XI ei velut sterilem nuptui dedisse [**Fol. 10**] ut spiritus generosos altosque, quos in eo perspiciebat, infringeret Borbonique ducem altera data illi graviter ferenti prætulisse; proinde nec consensum mutuum, qui nuptias faceret, nec naturalem congressum intercessisse constabat. Id tamen vulgus maligne æstimabat, nec adduci poterant ut sibi unquam persuaderent in tantis optime conjugis erga Aurelium meritis, nullis lachrimis pro eo apud fratrem profusis animum ejus fuisse pellectum in amorem, nullis oscula osculis, amplexus amplexibus rependisse, tanto redemptionis officio vel potius pietate, metum, si quid ab initio adfuisset, expiatum esse debuisse. At inter alia reliquiæ veteris inter illum Annamque clandestini amoris, quo tempore ad Franciscum patrem profugus illius nuptias appetierat conciliati, per intervallum sopite facile reminiscebant. Quamobrem ad Romanum [1] pontificem itum est: qui spe ampliandi per regem Borgiæ filio imperii judices libenter ad caussæ cognitionem delegavit, Philippum Luxemburgum purpuratum, Ludovicum Albigiorum, Ferrandum Septiorum antistites, qui matrimonium

[1] Dissolutio matrimonii Joannae Francicae.

Joannæ nullum esse censuerunt novumque aliud contrahendi potestatem regi fecere. Rex Joannæ in paternæ successionis sortem, (quod apanagium Franci dicunt) Biturigum ducatum detulit, familiamque splendidam sumptibus perpetuis aluit. Apanagium P. Aemilius a Greco vocabulo ducit quasi quibus id attribuitur, sanctissima religione [**Fol. 10v°**] panagii jurisjurandi devincirentur. Aiunt eam qua erat integritate et pudicitia aequissimo animo judicium hoc tulisse ac plerumque dicere solitam sese gravi onere levatam sentire, humanasque dehinc cogitationes aversatam, ad divinas ad miraculum usque animum prorsus [1] transtulisse. Anna vero regina nova novis immensisque iterum plausibus excipitur salutaturque, fremente Britannorum nobilitate suum tandem principatum in Franciam devolvi. Rex sic ineunte principatu regni rebus constitutis, totus in expeditionem Mediolani animo opibusque incumbebat; quod quidem ad eum hereditario Valentinianiæ jure pertineret. Nam illius dot Joan. Galeatius Vicecomes pater, quum Ludovico Aureliarum duci Caroli VI Franciae regis fratri despondit, Astæ oppidum agrumque præter ingentem vim pecuniæ numeratæ attribuerat [2] : Quin etiam nominatim de jure Insubriæ caverat ut si liberi masculi sibi minime superessent, ei suisque heredibus relinquerentur : quem contractum pontifex maximus sua per interregnum imperii) auctoritate confirmavit. Itaque Carolus Aurelianus ex utroque natus, Philippi Mariae Vicecomitis morte, sibi jure quidam vindicant adversus Franciscum Sfortiam praetextu matrimonii cum Blanca filia ducis notha ..... in possessionem Mediolani armis irruperat. : auxilium Carolus a Ludovico nec postea gener etiam hic noster impetrare unquam potuere, seu bella externa minus placebant ad [**Fol. 11**] provincias adeptu (ut aiebat) facilia, tutatu vero difficilimas, seu procerum Franciæ omnium amplitudinem suspectam habebat. Gillius causas addit amicitiæ regis a Francisco Sfortia magna pecunia comparatæ quam extorri apud Sequanum ducem egentique suppeditasset ; qua inductus postea fuerit, ad affinitatem per Galeacium Mariam Bonæ Aliobrogi conjunctum procurandam, cujus soro-

[1] Nuptiæ Annæ Britannicæ. — [2] Controversia de jure ducatus Mediolanensis.

rem Carolotam ipse nuptiis secundis duxerat. Sfortia hic ex gregario milite progenitus, ordinum sub Galeacio ductor juri suo Maximiliani Cæsaris auctoritatem prætexuit: qui quidem nunquam imperatoria corona insignitus fuit, nec si fuisset hoc jus Aureliae genti quæsitum, alii per leges donare potuisset. Constabit autem rem subtilius scrutantibus, Desiderio Longobardorum duce a Carolo Magno debellato Francorum opibus Insubriam illius liberorunque beneficiariam fuisse et quamdiu imperium tenuerunt: postea sejuncto a Francica gente jus istud inconsulte assertum. At ubi primum aliqua tentandæ Insubriæ occasio Thirelio Astæ a Carolo VIII, ut supra narravimus, subsidii sui causa relicto sese obtulit, Novaria temere occupata argumento fuit quanta ejus cupiditate flagraret. Tum vero rex factus, uni huic nihilocio intentissimus tam juris sui persequendi quam studio vindictæ contumeliarum [**Fol. 11 v°**] a Sfortia privatim acceptarum cogitavit optimum fore quum foras profecturus esset nullum domi metum a finitimis principibus reliquum facere, ab iis securitatem hisce rationibus conciliavit. Maximilianus Cœsar præ ceteris formidandus videbatur, cujus auspiciis prima ab inauguratione sua aestate Germani in Sequanos Francorum (qui ducatus dicitur) excurrerant ductu Vergii cujusdam (ut Gillius refert) ex Sequanorum ulteriorum comitatu excurrerant: Quos contra ex turbidis rumoribus Joan. Fuxinus citato agmine missus eorum impetus facile propulsaverat. Magni negotii res erat Franco Maximilianum non modo ob memoriam injuriarum nuptialium admodum infensum, resque filio suas repetentem, verum etiam Sfortiæ arctissima affinitate conjunctum et grandi ære maturato obligatum, pacare; post longas tamen ultro citroque legationes, præcipua Lodoici Borbonii Vindocinensis opera pax cum Philippo Austrie archiduce inita est, ea lege ut comitatus Atrebatensis (quem Rex jure supremi dominatus per annos illius pupillares usufructus nomine possederat) beneficiarium se regi profiteretur; de eaque re Vuido Rupefortio juris præfecto ac Luxemburgo Lignii comiti in regis verba juravit. Quam ob causam, Maximilianus pater complurium mensium pactus est inducias; quibus mirari licet Cæsarem tanta ambitione occœcatum [**Fol. 12**] fuisse ut soceri in iis sui nihil minus sperantis oblivisceretur. Ipse sub id tempus se bello adversus Helvetios

pro Germanis Rheni accolis implicuit. Cum Ferdinando quoque Hispaniæ rege fœdus transigit, legibus parum compertis: ille, omnibus curis suis ab Italia revocatis, Calabriæ quæ tenebat loca, Federico neapolitano concedit. Præterea cum Henrico Britanniae rege pacem a decessore Carolo factam, licet ob pensiones annuas ingentium summarum ignominiosam, scilicet in sumptus earum copiarum quas in citeriorem Britanniam subsidio Anne duci adversus eum miserat. Fœderibus autem variis[1] cum Italiæ principibus sibi sternendam viam ad susceptum bellum ratus, quosdam sua sponte suorum commodorum gratia inclinantes facile induxit. Nam Alexander VI pontifex Borgiæ filii a sacræ purpuræ dignitate ad prophanam amplitudinem extollendi cupidissimus cui certe neque ingenium neque animus ad res arduas excelsasque deerant in nullus magis quam regis tanti opibus ad eum erigendum atque a ininiculis suis fulciendum spes suas reponebat. Enim verò prius ad Federicum Neapolitanum Regem suas artes converterat si qua a l Carlotam filiam unicam, Borgiæ cum Tarenti principatu collocandam pellicere posset, speraus si pedem strenuus feroxque juvenis in eo provinciæ membro semel posuisset,

Fol. 12 v° facile tandem socerum suum ætate jam confectum viribusque languidum, fretum ipsum factionum occultarum ope totius regni corpore expulsurum. Qua spe inde dejectus ad Francum sua consilia retulit, in cujus tum puella erat potestate, satis confisus repulsam se ab eo minime passurum qui non divinæ minus opis suæ in divortio Joannæ uxoris (quo l tantopere affectare intelligebat) quam humanæ in Mediolanensi bello indigeret. Hujusmodi autem spe plenus Borgia, a qua regis sermones cum legatis pontificis non abhorrebant) ipse se in Senatu Romano sacra dignitate abdicavit, purpurea toga sago pallioque mutato, iterque in Franciam cum magnifico cultu comitatuque adornavit, ubi a Rege comiter munificeque exceptus fuit : quippe cujus adventus ob liberationis diploma, ad novas nuptias cum regina vidua Anna celebrandas exspectabatur. Illum Rex ex Valentiæ Allobrogum urbis antistite, Valentiæ ducem cum X millibus nummis aureorum creavit, centum etiam cataphractis pari stipendio præposuit. Ipse Georgio

[1] Confederatiad expeditionem Mediolanensem.

Ambasio Rothomagi antistiti purpureum galerum detulit, sed diploma secum attulisse negavit, cujus desiderio credibile est promissam [1] Carolotam extorquere voluisse, nisi a Septensi clam regi dolo detecto, is concessum illud pro delato habens matrimonium libere contraxisset. Aiunt Borgiam ea re vehementer adversus Septensem accensum, eum paucis post diebus veneno sustulisse. Puella [**Fol. 13**] vero vel alterius amore, vel paterna auctoritate ducta, rege non invito nec adversante, ab his nuptiis obstinate abhorrebat, nisi ante Federici patris res componerentur; qui quidem Franco amplissimum tributum deferebat. Borgia hac exclusus, Carolotam aliam Fuxiam, quæ regiæ [2] stirpis erat, Alani Alebreti Aquitaniæ principis filiam, cui eximia inerat forma pari et morum probitate et suavitate condita; cujus pater nulli Galliæ regulorum amplitudine ditionis erat inferior. Ne quis Ferrono credat, Borgiæ affinitatem ex aulica nobilitate petenti, quamque vellet ducendi optione proposita Fuxiam primum elegisse. Certum erat Alebreto filiam extero homini et ascititia nobilitate prælito minime collocare : qui sibi Cæsaris nomen intolerabili superbia arrogabat, crebro jactitans vexillisque ascribens «*Aut Cæsar aut nihil*» misitque ad regem qui]has nuptias enixe deprecaretur Calvimontium. Sed is a rege senatorio Burdigalæ magistratu ornatus, reliit ad Aquitanum exorator. Residebat fortasse adhuc in animo Lodoici memoria æmulationis rivalis Alebreti, eo tempore quo ambo in Armoricis Annæ virginis nuptiis inhiabant, ad quarum fiduciam ille a patre proceribusque Britanniæ chirographum acceperat : quinetiam fortasse quod in prælio ad fanum Albini dum Aurelius relicto equo ad Britannorum securitatem pedes pugnaret, illi turpi fuga eum deseruisset. Itaque Calvimontius Aquitano persuasit e re sua eas esse nuptias, quicquid [**Fol. 13** v°] id esset molestiæ consequendum, hanc unam superesse rationem qua in gratiam novi regis rediret [3]. Summa autem auxiliorum fiducia regi in Venetis sita erat. Hi quum gratulatum novum regi imperium legatos misissent, illi post excusationes belli cum Carolo rege ab se gesti non offensionis animo sed totius Italiæ defensionis quam in cogitatione

[1] Carolota Federici filia. [2] — Carolota Alebreti filia. — [3] Veneti.

captare ac devorare ferebatur, amicitiam illius expetivere; vires opesque suas ei si qua usui forent deferentes, potissimum in suæ Insubriæ recuperatione quam inique possideri a Sfortia, injustius administrari cognoscebant. Missæ a Senatu (ut Bembus scribit) regi dono Aquilæ in Creta captæ sexaginta ex earum genere quibus in aucupio principes uti consueverant pellesque preciosiores, ducentæ canis inter nigrum colorem conspersæ. Que quidem munera illi fuerunt quam gratissima. Ad hoc porro fœdus impellebat rempublicam odium erga Sfortiam implacabile maxime ob recentem inter eos de Pisarum per auxilii speciem usurpatione contentionem, quum ille spe dominatui suo adjungendi copiis suis opem obsessis contra Florentiæ oppugnationem tulisset. Venetisque pariter auxiliaribus in eamdem suspicionem occupandæ urbis venientibus, vires suas iste in contrariam partem turpi inconstantia transtulisset. Rex (ut ad Venetos revertamur) studio eorum collaudato, respondit sibi amicitiam eorum gratissimam futuram si Pisas, quas tum præsidio tenebant, sibi depositi nomine traderent : bello eas suo confecto in pristinum [**Fol. 14**] statum restituturum. Illi vero, re in senatu diu multumque diversis opinionibus agitata, responderunt fœdus quidem Insubriæ aggrediundæ communibus armis sibi placere : Pisarum rationes ad eam rem nihil pertinere : quibus Rex tandem incredibili Mediolani capescendi ardore assensit. Sic cum Francorum rege senatus venetus et Alexander pontifex ad diripiendum universæ prope Italiæ statum conjurarunt. Ut Franco Mediolanum non obscuro hereditatis jure cederet. Cremona Venetis cum omni adjacente agro qui citra flumen Abduam sit, optimo quidem illo totiusque Insubriæ opulentissimo, Lecum tantum municipium rex excepit ; ab republica equites in id bellum septies mille milites sex mille obtinuit. Prodit Bembus eo momento quo fœdus istud Venetiis in foro recitabatur ventum subortum reipublicæ [1] vexillum templi turriculis parte illius abcissa implicuisse : quod civitas portenti loco habuerit eventusque rerum comprobavit. Ejus autem opera effectum erat ne Veneti nimium fines suæ ditionis in Italia quotidie propagantes, ea opportunissima Hetrusco in mari

[1] Omen.

urbe potirentur. Postquam enim Florentiæ adhæsit, Sfortia Venetorum copias ab Apennnini cacumine arcuit : at Paulus Vitellius a Florentia dux post illata Pisis Venetisque præsidiis magna detrimenta, ad tutanda Casinatis saltus juga revocatus, compluribus præliis Widum Feltrium [**Fol 14** v°] Pivianum Astoremque Balernum, Venetos duces, singulari virtute profligaverat. Quo in bello clades utrinque illatas acceptasque a scriptoribus Italicis prolixe memoratas libenter prætermitto. Borgiæ qui, interfecto crudeliter majore natu fratre Candiano, magnum imperium affectabat, Cisalpinæ Galliæ atque Umbriæ regulorum oppida quærebantur: ascitusque in id fœdus Hispanus sibi pro Apuliæ regno caverat : et Florentia, ea conditione ut post recuperatam Franco Insubriam, ejus armis Pisas subigeret; unde bellum ingens atroxque in Italia exortum est. Sfortia, perspecto rerum suarum periculo, quod contra se tot tantique principes conjurassent, controversiam de Mediolanensi imperio per conditiones annui tributi cum Franco componere deprecarique injuriam a Venetis conatus, postquam omnia frustra tentarentur Baiazetum Turcam adversus Venetos excivit [1]. Interea rex vacuus reliquis curis omne studium operamque in Mediolanensem expeditionem convertit. Venetorum deinceps legatos omnibus consiliis adhibuit ; ipseque legationem ad rempublicam misit. Eo sponte sua Joan. Jacob. Trivultius ob privatum in Sfortiam odium acres stimulos addebat; monebat ille Lodoicum hostem propter immanitatem tributorum et dominationis impotentiam suis invisum esse, et pristinæ existimationis apud amicos sociosque gravem jacturam [**Fol. 15**] fecisse, ita ut levissimo momento ex Insubria propelli posset. Insubriam tractaturi dicemus obiter, antiqui eam Gallorum juris esse : annis enim ducentis antequam Senones Brenno duce urbem Romam caperent, hæc de primo Gallorum in Italiam transitu a Livio historico Romano accepimus; Bellovesum Celtam ad regionem prægravante turba exonerandam profectum ingentibus equitum peditumque copiis Alpes transcendisse, fusisque acie Tuscis, haud procul Ticino flumine, quum, in quo consederant agrum Insubrium appellari audissent cognomen-

[1] Bellum mediolanense.

Insubribus pago Hæduorum, ex eo omen sequentes loci condidisse urbem [1] quam Mediolanum appellarunt. Eutropius et Ticinum, Boiis Cenomanisque adscribit. Hanc itaque provinciam Gallicam longo intervallo Carolus Magnus (ut docuimus, tyranno Desiderio dejecto, occupavit. Deinde multis post annis jure privatæ successionis ad Aureliorum regiam stirpem devenit. Jam Lodoicus huic repetendae intentus, equitum sex millia, peditum XXV millia conscripsit ; exercituique duces praefecit pari potestate, Stuardum Aubignium, Iac. Trivultium, Luxemburgum Ligni comitem. Hunc Trivultium Mediolanensem jampridem factione patria pulsum, ipse in Caroli castris militantem noverat et sibi quoque ad Novariam egregiam operam navavisse meminerat auctoremque tum secum fuisse in concilio adversus exteros duces, bello Sfortiam persequendi. Asta erat sedes belli, quam tres isti peritissimi rei militaris duces, superatis [fol. 15 v°] Alpibus petierunt. Ingressis Sfortiae agrum, post complura municipia vi capta aut dedita, oppidulum Nonum (in quo erant septingenti Sfortiae milites) Francos exclusere. Aubignius murum tormentis quatiens omnibus simul emissis pilis ferreis oppidanos confestim ad deditionem compulit. Milites in arcem recepti quum se ad propugnationem comparavissent, tantus fuit Francorum impetus tam subitus fervensque machinarum apparatus ut quinque horarum spatio arcem expugnaverint : ubi Sfortiani occidione occisi. Scriptores Franci, Gaguinus eumque secutus Ferronus Roquani (quæ arx est Nomi) oppidulum aliud ignoratione linguae arbitrati, utrumque direptum incensumque dixerunt, Nonum solo aequatum ; hoc successu ad celeritatem usi Franci duces paucis diebus castella viginti ceperunt, inter quæ Aratium et Annonium Iovius recenset Dertonamque oppidum in quo notatum est Octavianum Sanseverinatis fratrem nothum (qui principi Bonae et Galeatio puero duci fidem fregerat, eodem tunc die quo Sfortiae Dertonae portas aperuerat) Valentiae Francis aperuisse. Inde Alexandriam itum est : eam Sfortia firmissimo presidio munierat, utpote in omni Francorum adventu primam belli molem sustinere soutam, eamque Galeatium Severinatem generum suum tueri jussit. Illum enim

[1] Mediolani origo.

legatum cum mille sexcentis equitibus gravis armaturæ, levis mille quingentis, decem millibus Italorum peditum cum Germanis quingentis [**Fol. 16**] in Transpadanam regionem miserat : monens ut duntaxat urbes tueretur, acie ne decertaret Calatinum fratrem ad tutandas Cremonæ fines Venetis opposuerat; castra Galeatius ad Alexandriam locavit. Franci, primam oppugnationem hortatu Luxemburgi tentantes, ab hostibus magna vi multaque strage repulsi sunt. Trivultii consilio res cautius (fama est cum Galeatio actum de urbe relinquenda literis falso subscriptis Sfortiæ nomine a germano Calatino qui se præferri minorem natu fratrem usuque armorum inferiorem, quibus postea ignaviæ crimen aut perfidiæ amoliebatur) : Is clam noctu cum paucis ex urbis muro dilapsus Mediolanum abiit ; quo facto magnam partem exercitus interclusam Pado Francis diripiendam præbuit. Sequenti die admota tormenta bellica magnam muri partem disjecerunt, tota nocte leves machinæ, somnum hostibus exemerunt nocturnam verentibus oppugnationem. Urbs a duce deserta sibi tamen non deerat, tandem a Francis undique prementibus, non sine ingenti eorum cæde expugnatur : saevitum in Sfortianos, a civibus temperatum, moenia diruta. Placentini, missis ad Francos legatis, Alexandrinorum casum veriti, mox Ticinenses quo Calatinus a Cremona revocatus erat, qui clam ad Francum defecerat sese dediderunt. Rex, aestate media, præmissis ut docuimus in Italiam copiis quæ per Taurinos Allobrogum duce sibi iterum [**Fol. 16** v°] conjuncto) transiverant, Lugdunum venerat. Senatus Venetus exercitu et ipse comparato Melchionem Tarvisium, M. Antonium Maurocenum legatos ei sublegerat, alteroque ex regiis legatis in Urbe manente, alteri una cum suis profecturo, ut rebus omnibus interesset, equum pro ejus dignitate ac tentorium ferreaque corporis tegumenta cum auri libris duabus donaverat. Tum Federicus rex Neapolis quingentos equites auxilio mittere, Prosperi Columnæ ductu, Sfortiæ decreverat, nisi abstinuissent. Illi porrò simul atque belli initium a Francia factum accepere, Ollio flumine cum parte copiarum a Piviano duce transmisso plura uno die municipia per deditionem capiunt : reliqua deinde exercitus parte adjuncta parvo temporis spatio vicis castellisque quae cis Abduam sunt, compluribus in deditionem acceptis,

Caravagium, quod est ejus regionis caput, exercitum adducunt. Veneti ad oppidanos miserunt, si oppugnationem expectarent, se oppidum militi tradituros : ea nocte nullum est responsum datum : prima luce stationibus militum ad oppidi fossas dispositis, quum tormenta ad muros quatiendos admoverent, oppidani se dediderunt, arce excepta quam Sfortiani tenebant, eam fuisse causam excusantes quod deditionem distulissent, quam cum arce integram facere cupiebant. Venetis introductis, postridie arx a praefecto Sfortiæ deditur, militibus abeundi potestate ab oppidanis postulantibus impetrata : hos Sonzinates insecuti. Sfortia eo tempore Mediolani quum [**Fol. 17**] esset, Francis hinc, Venetis inde urgentibus, rumore territus tot brevi amissarum urbium, nescius quam in partem se verteret, sibi conscius veneno sublatorum nepotum occupatique injuste dominatus, et populi ob tributorum magnitudinem a Iversum se graviter infensi, in rerum suarum desperationem procidebat. Spe auxilii a Maximiliano affine Germanorum bello intento, auxilii ab Hercule Ferrariensi genero deciderat : nec ampliius post tantam moram copias Federici expectabat : Florentiam ab eo Rex minis averterat obsignatisque tabulis obstrictam tenebat. Jam vero novus casus labantem impellit quum militibus Mediolani stipendium postulantibus, Sfortiaque Antonium Landrianum questorem suum eos rejiciente qui moram aliquam rei interponere volebat, Simon Horrigonus Insuber homo facinorosus illum trucidavit ; ab ea caede conturbata Sfortiæ expediendæ pecuniæ facultate, civitatisque principibus veritis ne a militibus fortunæ suæ diriperentur qui simul novis rebus studebant, agrestesque in oppidum accersentibus queis se munirent, jam Sfortia animum prorsus despondit. Quocirca liberos cum Ascanio fratre purpurato et concubina (nam uxor mortem obierat) Federicoque Severinate item purpurato, Galeatii fratre, urbe eductos Comum misit. Comenses venientibus responderunt sese eos minime accepturos qui patriam ipsi fuga proderent : quare Sfortia intellecta, Mediolani omnibus ad sustinendam obsidionem [**Fol. 17** v°] idoneis rebus munitam Bernardino Curtio Ticinensi veteri suo alumno uni ex intimis amicis cui tum quoque praeerat, commendavit. Ascanio fratri se offerenti tradere nolnit. Est arx Mediolani[1] (quam

[1] Arcis mediolanensis.

ego regiæ Romam legationis comes in reditu vidi) omnium orbis terrarum arcium naturâ arteque longe firmissima. Ea sex turribus validissimis constat, quas fossa cingit latissima aquæ plena perennis, et intra ambitum molis murorum immanis arx inest minor, a Francisco Sfortia condita, nulla omnino vi expugnabilis : unde subterranei ad tertium usque lapidem meatus, per quos liber in campos egressus. Munierat utramque arcem bienni commeatu, præsidio militum ter mille, machinis ingentibus quatuor duorum minorum millibus. Ipse ergo, stipendio quingentis equitibus levis armaturæ dato, postridie cum Paulo plus ducentis, reliquis accepta stipe ab eo se subtrahentibus cum Galeatio genero discessit. Refert Guicciardinus nullam moram in rebus Mediolani componendis traxisse dum animos procerum sibi conciliare studet, oppidis quæ occupaverat Angleria, Arona, Borromeis restitutis, Isabellæ Arragoniæ, Ioan. Galeatii nuper ducis viduæ, datis Barrensi[1] ducatu ac principatu Rosanensi dotis nomine in triginta mille aureorum aestimationem : quæ tamen filium parvulum illi in Germaniam abducendum tradere recusavit. Addit Calatinum post è Como Larium Lacum a Sfortia transmissum, ei turma equitum comitante occurrisse, et quo perfidiæ suæ causam [**Fol. 18**] prætexeret sese ut desertori patriæ solum cum familia vertenti nullo jam sacramento militiæ teneri suique juris esse : indeque cum sua turma pecunia Sfortiæ collecta ad Francum transiisse. Ille cum suis et reliqua gaza recte in Germaniam ad Maximilianum Cæsarem contendit. Gaza erat perexigua, duorum millium auri pondo, pro portione ejus quam ad opum suarum ostentationem paucis ante annis legatis principum ostentaverat, videlicet in numerata ærarii sui pecunia cum aureis argenteisque vasis præter gemmas ingenti pretii quindecim millium auri pondo : ne Ferrono credamus in magna viatici auri argentique copia. Cognito Sfortiæ[1] discessu, Mediolanum in Francorum venit potestatem. Miserunt cives oratores ad regios duces, qui cum exercitu ad sextam ab urbe lapidem aberant, ut in urbem jam suam venirent, conditionibus deditionis in regis adventum arbitriumque dilatis. Qui tam læto a suis nuntio accepto post supplicationes passim in Francia de-

[1] Mediolani deditio.

cretas Mediolanum maximis itineribus venit : ubi publico omnium plausu magnificentissime exceptus est. Sperabant Mediolanenses a rege nimia quidem tributorum mole onerati, omnem eorum immunitatem, quibus eos Rex ad mediocrem usque medium levavit, ne cupiditati intemperantis peravareque multitudinis satisfecit quum ex animo Sfortiæ vectigali mille sexcentorum octo millium sexcentarum octoginta sex librarum, sexcenta tantum et viginti duo millia cum quingentis libris exigeret. Restabat arx nulla quidem ope, nullis viribus expugnabilis : auro [**Fol. 18** v°] expugnandam Trivulcius Insubriæ avaritiæ gnarus censuit, memorque Philippi apophtegmatis « nullam urbem inexpugnabilem esse in quam asinus auro onustus ingredi posset. » Vocatur ad colloquium Curtius : supellectilem arcis omnem paciscenti, dimidia pars promissa cum decem aureorum[1] nummûm millibus et perpetua centum cataphractorum præfectura ; quem aiunt arcem ingressum circumspectando[2] ejus munitiones, exclamasse : « Vah, quot annos contra vim mortalium propugnaculum hoc defendendum susciperem ! » In quo danda venia Gaguinio sacrato viro qui regem adductum scribit, ut cum præfecto arcis tam iniquis conditionibus parsceretur ne diuturna obsidione labefactanda arx impendiosa restitutione indigeret. Calatini atque Curtii exempla documento sunt quantopere excæcat fatum humana ingenia ne vim suam ingruentem refringere valeant Franci, quibus fides imprimis colitur sanctaque est a Curtii occursu et consuetudine tanquam feræ execrabilis propter istud perfidiæ facinus abhorrebant ; qui non multo post vecti flagello ultricium sceleris furiarum cæsus, doloreque confectus interiit. Rex deinde consilio Widi Rupifortii, Georgii Ambasii purpurati ac Jafredi Caroli quem præsidem senatus Mediolanensis fecit, Insubriæ totius res constituit[3]. Imprimis Iac. Trivultium Mediolanensem ob rem bene gestam, quo magis populare imperium esset, Mediolani ditioni præposuit, Vigevono in Ticinensi agro regius aedibus præstanti atque ad venationes opportuno aliisque compluribus rebus [**Fol. 19**] donavit. Aud. Quintinum Scotum hominem bello egregium

[1] Arcis dedit. — [2] Il y a ici, à la fin d'une ligne, un espace en blanc. — [3] Ordinatio Reipublicæ Mediolanensis.

arci minori cum ducentis militibus Francis, Scotisque totidem, Carolum Stepeum majori arci cum quadringentis peditibus Francis et turma equitum expeditorum præfecit. Edicto sanxit ne quis eorum qui antea Sfortiæ partes secuti essent in jus vocaretur a militibusve lacesseretur. Si qui nobilibus orti familiis ob insolentem priorum temporum dominationem patrimonii jacturam fecissent, bona, si qua fisco addicta fuissent, restituit ; si fundis dejecti forent, novos fundos pecunia erogata ne veteres possessores irritaret comparavit. Magnam quoque in iis eruditorum hominum rationem habuit : professores humanarum litterarum aucto priore salario edicto restituit. Iasonem Maynum fundi haud ignobilis donatione, Philippum Decium, Franciscum Curtium honorarii magnitudine ad intermissam legum interpretationem revocavit : militem gregarium quem Cl. Seyssellus, qui postea Massiliæ pontifex, Franci Philelphi familia ortum dicebat, quum literis imbutum crederet annuo stipendio juvare voluit : eo militiam præferente, veste, equis et armis instructum in gradum honestum adscivit. Denique emissarios habebat qui ex Insubrica nobilitate viros aut doctrinæ studiis, ant militari peritia insignes conquirerent, quos amplissimis stipendiis ornabat, egentes secreta benignitate fovebat. Ipse nobilissimum quemque mensæ suæ adhibuit, invitatusque a primoribus civitatis libenter conviviis interfuit : ita factum ut ejus reipublicæ rationes, quæ imperantium avaritia [**Fol. 19** v°] sordibusque velut exaruerant, industria illus revirescerent. Ad nuntium tantæ tam celerisque partæ regi victoriæ omnes Italiæ præter Federicum principes gratulatum venere : unumquemque pro meritis perhonorifice tractavit, Venetorum legatos apud se habuit, Mantuanum regulum (marchionem vocant) in clientelam suam recepit, centum cataphractis præfecit, torque clocleato cum honorario amplissimo insignivit ; Ferrariensis ob Genuæ arcem Sfortiæ traditam ægre in gratiam rediit ; cum Florentia post varias alterationes fœdus ictum de certo militum numero utrinque in utriusque rebus certo tempore suppeditando. Rex, accitis legatis qui Mediolani erant omnibus, velle se Federico bellum inferre pronuntiavit, ut regnum Neapolitanum quod paulo ante Caroli fuisset, suam in potestatem redigeret. Cui Hispaniæ legatus : Ego vero (inquit) bellum tibi a regibus

meis si id aggredi statueris, denuntio. Non enim sunt passuri ut propinquum suum regno quisquam ejiciat.» — « De eo, respondit rex, videbo. » Mediolani deditionem reliqua Insubriæ oppida quæ supererant continuo insecuta erant[1]. Genuaque mox Bapt. Fregosi opera deditionem fecit ; cui Philippus Ravestanus, regi materna cognatione conjunctus, proponitur, qui tamen res Fregosi consilio administraret, arci quæ urbi imminet....[2] maris præfectus, Savonæ, Yvo Alegrius oppidis maritimis. Hetruriam versus præsidia Francorum et Helvetiorum imposuit. Rex. VII. cal. sept. Mediolano excessit, Genuamque profectus est, unde populus cum infulis obviam effusus faustaque acclamans omnia summo apparatu eum excepit. Brixius Iustianianus orationem pro civibus habuit ante regem stratis, cui mox dextera data jussit omnes consurgere. Stipabant Regem, Borgia, Regulus Monferrati, L. Galassius, Trivultius pluresque alii proceres et Julianus duoque alii cum Ambasio purpurati. Inspectis munitionum operibus, audiendis civium postulatis vacavit : præcipua fuerunt ut mercaturam eis in finibus Hispanorum licet bellum in initium exercere licetre, neve magstratus qui annui esse solebant, perpetui fierent : quod a rege se valde popularem gerente impetraverunt. Narrant, quum ibi rex de more solenniter strumas solo contactu curavisset, Genuenses ad tantum miraculum obstupuisse ; eum vero quod sciret publice edictum a magistratu ut postero die ei comitando præsto essent, diluculo abeuntem admissis celerime equis consecutos in reditu senatus consulto sanxisse ut is dies ingressus regii pro festo annuatim celebraretur. Venetis autem Cremonee eodem fere tempore appropinquantibus, quum civitas legatos obviam misisset tempus ad deditionem postulantes, eo impetrato missisque [fol. 20 propriis hominibus ad Trivultium docuit, Venetis solum jus pignoris in eam esse, facile quicquid id esset æris alieni dissolvi posse : sed postquam intellexit eam cum agro circa Abduam Venetis ex fœdere[3] cedere, legatos cum ducibus accersitos in oppidum sub tentoriolo sacro introduxerunt, tributorum moderationem impetraverunt. Erat in oppido arx perquam munita difficilisque, si qua alia, captu ; eam Pet. Antonius Battalha

[illegible]

Sfortiæ custodiebat ; illo muneribus facile corrupto Veneti arce potiti sunt. Ita ei cui fides nunquam sancta fuisset, iratis diis vindicibusque nemo fidem, quam minimo negocio poterant, pauculos modo dies servavit. Sfortia in Rhetos profectus ut exercitum ad Francos expellendos cogeret, Helvetiis Leponliisque tentatis nihil efficere quod ex usu esset, potuit.

[1] Rebus sic tanta prudentia et æquitate constitutis, ex Lugdunum mese decembri rediit, ubi nova lætitia profusus est ob uxoris partum, quæ Claudiam (erit ea postea regina Francorum) pepererat. Haud dormitabat tanta in opportunitate Alexandri pontificis ambitio, quo promissa regis urgente, Borgiæ qui una secum ex Francia venerat, tercentum cataphractos duce Ivone Alegrio propriis sumptibus et quatuor Helvetiorum millia pontificiis, ductu prætoris Divionensis contra Aemiliæ Flaminiæque quæ juris [2] Romani erant, possessores concessit Borgia sua cum manu regiaque Imolam cepit sub finem anni MCCCCXCIX: [**Fol. 20**, v°] Forum Cornelii ac Forum Livii oppida, castris ad muros positis tormentisque admotis, acri oppugnatione ad deditionem compulit. Arces vero eorum oppidorum quod erant munitissimæ altera complures dies obsessa conditionibus acceptis Borgiæ anno exeunte deditur. Forolivii arcem in qua erat Caterina Sfortia diu ac magnis oppugnatam viribus (ipsa virtutis specimen virilis in muliebri corpore edente) muro tandem tormentis dejecto, militibus non sine cæde sua irrumpentibus, cum Caterina ipsa cepit, quæ quidem Romam captiva deducta est et in Adriani mole custodita, donec ab Yvone Alegrio fortitudinis admiratione liberata est. Veneti, ut suos, quos in fidem recepissent, tuerentur, tria militum, duo equitum millia Liviano duce Ravennam miserunt, quos in oppida distribueret: simul legati duo reipublicæ Franciscus Capellus Ariminum, Christophorus Maurus Faventiam profecti qui eis oppidis præessent: Borgia quum vellet, arce Forolivii capta, Pisaurum patribus permittentibus exercitum adducere, propter novos Mediolani motus, destitit.

Interea rex in Franciam reversus, litem non mediocrem arbiter inter Carolum Geldriæ et Gulielmum [3] Juliaci principes

[1] Claudiæ Franciæ ortus. — [2] Borgiæ expeditio. — [3] Regis arbitrium inter Geldriæ et Juliaci principes.

composuit, ob antiqui hujus insignis a Geldrensi usurpata pro Juliaco pronunciavit ; ita tamen, ut is oppidum Arcleusa nomine Geldrensi ablatum restitueret. Uterque regis arbitrio paruit : Juliacoque quatuor aureorum nummorm millia numeu rata decretaque annua in posterum pensio. Sunt qui scribant (**Fol. 21**) eos sub hoc prætextu evocatos (cujus rei suspicionem nimia regis liberalitas facit) ut Helvetios et nonnullos Germaniæ principes cum Maximiliano Cæsare committerent, ut eo bello implicatus Sfortiæ auxilium non ferret ; et quem quidem pecunia in id bellum a Rege suppeditata, non latuit. Juliacus a rege discedens Lutetiam profectus est, ubi, quum honoris causa in senatum regium ingressus consedisset, Io. Conardus præses primarius, sententiam in Iac. Pediferreum, præfectum mercatorum, et decuriones pronuntiavit [1], qua multabantur ob pontis parisiensis ruinam Sequanæ impositi, quæ eorum culpa negligentiaque paulo ante acciderat, anno postquam conditus fuerat XCII. Longitudo pontis LXX passuum et ped. IIII, latitudo XVIII passuum erat ; annuas octingentas libras pendebat. Miserabile fuit spectaculum, inquilinorum partim cum supellectile migrantium, partim cunas infantesque ferentium aut lignorum mole oppressorum aut undis restagnantibus submersorum ; majorque multo strages extitisset ni fabris lignarii monitus sub ipsam casus horam intervenisset ; quo diligentissimus quisque servatus est. Rex tum Mediolani agens de eo certior [2] factus Jucundum Veronensem peritissimum architectum misit, qui lapideum pro lignario magnifice extruxit. Is doctrinae suæ monumentum in Cæsaris commentariis in pontis descriptione reliquit. Mira est hodie pontis species, ædibus LX utrinque pari forma in consignationum trium altitudinem opere lateripio ædificatis : ubi magna opificum atque venalium mercium copia et varietas, ut quum Henrico secundo regnante, ipse Christophori Thuani (**Fol. 21** v°) loco magistratum illum præfecturæ [3] gerentis legatum regis Archierii [4] ad opera urbis visenda stipatum sagittariis publicis deducerem, templi quidem illi Divæ Virginis immanem materiæ molem artificique præstantiam, arcis Luparæ pulchritudinem.

[1] Pontis Parisiensis ruina. — [2] Jucundus [illegible]. — [3] Christophorus Thuanus præfectus mercatorum. — [4] Regis archierii [illegible].

Bastilliæ munimentum valde laudaverit. At quum per pontem de quo agitur reducerem, indeque saxeam ejus structuram ostendissem, subrisit, quod se per continentem transiisse existimasset opusque illud præter cetera admiratus est. Eodem regii arbitrii tempore a Ladislao Pannoniæ rege legati Lutetiam venerunt Insubriæ victoriam gratulatum utque is amicorum sociorumque numero haberetur : eis quæ petebant concessa, occultioraque inita fœdera quibus Maximiliano negotium facesseret. Ad tam grave pontis incommodum, aliud pestis[1] nihilo levius accessit, nisi superi diuturnam esse passi non fuissent, minaciorque quam perniciosior exstitit. Aer per omnem Galliam continuis imbribus maduerat, quo nec uvæ nec reliqui arborum fructus maturescere potuerant, unde elanguescebant mortalium corpora nec alimentum salubre capiebant. Quam tamen pestilentiam scribit Livius priscis Gallis in capta Roma accidisse ut aestu et angore vexati vulgatis sicut in pecora morbis morerentur. Nempe aere ab incendiis ædium torrido et vaporis pleno cineremque non pulverem modo, quum quid venti motum esset ferente, quorum intolerantissima gens sit humori ac frigori assueta. Quin vero similius est eo tempore [**Fol. 22**] ob pigritiam cadavera Romanorum sepeliendi in loco jacente inter tumulos ex fœtore concluso hanc luem coortam. Et si non negaverim quibus ante annis siccitate in Italia laboratum sit, adeo ut non cœlestes modo aquæ deessent, sed terra quoque ingenito humore agens, vix ad .....[2] sufficeret amnes, defectum alibi aquarum circa exustos fontes rivosque stragem siti morientium pecorum dedisse, scabie alia absumpta, hominumque contactu corpora tabo affecta fuisse.

(*A suivre*).

---

[1] Pestis. — [2] Ici un blanc dans le manuscrit. *Supplée* perennes.

LI PIRENEU

(EXTRAIT [1])

Cansoun de Jano

Mis amour s'en soun ana
amoundaut à la mountagno.
Ai ! Ai ! paureto de iéu !
amoundaut à la mountagno.
Quand mis amour tournaran,
ja sarai frejo e jalado.
Ai ! Ai ! paureto de iéu !
ja sarai frèjo e jalado.
Mis amour soun lou soulèu
iéu n'en siéu la luno claro.
Ai ! Ai ! paureto de iéu !
iéu n'en siéu la luno claro.
Jamai la luno a douna
au soulèu soun embrassado.
Ai ! Ai ! paureto de iéu !
au soulèu soun embrassado.
Quand sarai morto, enterras-me
en lou bèu found de la cavo.
Ai ! Ai ! paureto de iéu !
en lou bèu found de la cavo.
A mi pèd metès un ile,
à moun front uno garlando.
Ai ! Ai ! paureto de iéu !
à moun front uno garlando.
Li roumiéu que passaran

[1] Tiré de *Los Pirineus* de Victor Balaguer.

n'en prendran aigo signado.
Ai ! Ai ! paureto de iéu !
n'en prendran aigo signado.
E diran: es morto ja,
morto es ja la pauro Jano.
Ai ! Ai ! paureto de iéu !
morto es ja la pauro Jano.

Plang

Save de vièis istòri,
autant que n'i'a.
Iéu n'en save de tant tristo
que fan ploura.
Escoutas la que se conto
despièi tant d'an,
de Madamo Margarido
e' N Guilhem de Cabestang.
Èlo n' èro gènto damo
gaio de cor
éu n' èro avenènt e noble
e troubadour.
Se veguèron e s'amèron,
coume fan toui,
quand l'aucèu èi' mé l'aucello
e la bourro près dóu fiò.
N' en durè sa caranchouno
ben loungamen
estènt Guilhem de la damo
lou chivalié,
n' en raivent d'elo, amourous,
la lausant en bòni *coublo*
e *cantar* foço avenènt.
Mai lou marit de la damo
qu'èro jalous,
cavalié armat e comte
dóu Roussiloun.

enfin, souspitè 'n sa dono
secret amour
e devignè pèr quau èron
li cansoun dóu troubadour.
Faguè 'n jour, d'armo cerado
tout ben arma,
à l'encontro d'En Guilhem
de Cabestang.
« Siès, tu, lou feloun e laire
diguè, irat,
que de dono Margarido
lou sèn e cor m'a raubat. »
Traitomen ié fendè la tèsto
ié pren lou cor,
lou fai rousti; en sa taulo,
emai d'abord,
lou presentavo à sa damo
coume lou cor
d'uno sauvagino, qu'èro
soun manja lou mai goustous.
E quand l'a manja la damo,
diguè, s'aussant :
« Ço qu'emé plesi, ma femo,
avès manja,
n'es que lou cor d'En Guilhem
de Cabestang.
Digas, se vous plai, Madamo,
se vous fuguè bon manja. »
— « Tant bèn m'es esta, Segnour,
e l'ai trouva
tant fin e tant de moun goust,
qu'autre manja
jamai n'aura la sabour
que m'a laissa
en bouco, lou cor fidèu
d'En Guilhem de Cabestang. »
E se conto que la damo
se laissè mouri de fam.
Tau fuguèron sis amour.

coume me lis an counta,
de madamo Margarido
e'N Guilhem de Cabestang.

Serventès

Ai ! Toulouso, e ai ! Prouvènço
Ai ! Carcassonno e Beziès !
Ai ! ma patrìo estimado
quau t'a visto e quau te vèi !
En grand doulour de moun amo
iéu, ai fa moun serventès :
noun pode espremi quant sènte,
ni quant grand es moun tourmènt,
quant grand l'iro que m'atiso,
e l'angouisso que me pren.
Tourba trove tout lou siècle,
e courroumpudo la lèi,
li paraulo mau gardado
e roumpu li sarrament,
la resoun descouneigudo
e descouneigu lou dre.

etc.

La Cansoun de l'Estello

N'en siéu enamourado — pauro de iéu,
pauro de iéu, Madono,
pauro de iéu !
Mis amour soun l'estello — la dóu matin,
la dóu matin, Madono,
la dóu matin.
Li lum que l'encoulouron — soun rai d'or fin,
soun rai d'or fin, Madono,
soun rai d'or fin.
Ve ! l'estello me miro? — de que me dis?
de que me dis, Madono,

de que me dis ?
Cresiéu que me miravo — noun es vèrs iéu,
noun es vèrs iéu, Madono,
noun es vèrs iéu !
Tout aro siéu fissado — sus moun destin,
sus moun destin, Madono,
sus moun destin.
Lis amour de l'estello — noun soun pèr iéu,
noun soun pèr iéu, Madono,
noun soun pèr iéu.
Enterras-me, Madono, — quand sara niue,
quand sara niue, Madono,
quand sara niue.
Fasès-me fa'no caisso — d'argènt bruni,
d'argènt bruni, Madono,
d'argènt bruni.
Pèr que l'estello ie pougue — bèn resplandi
bèn resplandi, Madono,
bèn resplandi.
Ansin vèira l'estello, — pauro de iéu,
pauro de iéu, Madono,
l'amour fini.

VARIÉTÉS

Tailler une lampe (Montbéliard)

Cette expression signifie « frayer une glissoire ». Un *tailleur* de pierres fait disparaître les aspérités de la surface qu'il égalise ; de même pour « tailler une lampe » les enfants se glissent sur la portion de neige durcie ou de glace qu'ils ont choisie, jusqu'à ce que la place soit devenue bien lisse et que toutes les aspérités aient disparu ; d'où l'emploi du verbe *tailler*. L'autre mot, *lampe* « glissoire », est le substantif verbal de *lamper* « glisser, se glisser, en parlant des enfants qui en font un jeu ». Ce terme se retrouve en provençal où il n'a pas tout à fait le même sens : *lampa* « glisser par accident, faire une glissade ».

Montb. *lamper*, prov. *lampa*[1] sont d'origine germanique, empruntés à l'oberdeutsch *lampen* « pendre mollement ». Ce verbe existe encore aujourd'hui dans les dialectes de l'oberdeutsch avec le sens primitif et avec des sens qui se rapprochent de celui de *glisser* : Suisse *lampen* « se mouvoir mollement », Nassau *lampeln* « s'avancer lentement, mollement », Turinge *lämmern* « placide ire, suspenso gradu incedere », *nachlämmern* « lente, molliter et sedato nisu aliquem sequi ». En somme l'évolution sémantique est la suivante : pendre mollement, — suivre une pente, — glisser. Il est intéressant de noter que cette même évolution s'était déjà produite à une autre époque et dans d'autres régions pour le même mot : sk. *rámbate*, *lámbate* « il pend mollement », lat. *lābī* « glisser ».

Maurice GRAMMONT.

[1] Le limousin dit *-lempa*, *-limpa* ; ce vocalisme différent n'a pas lieu de surprendre dans ce patois qui présente *menja*, *minja* à côté de prov. *manja* « manger », *lembèu*, *limbèu* à côté de prov. *lambèu* « lambeau », etc.

Une lettre inédite de Mérimée

On connaît l'intervention de Mérimée en faveur de Libri dans le procès qui se termina par la condamnation de ce trop passionné et trop mercantile amateur. On sait le courage, aussi crédule que mal employé, que le sceptique écrivain montra en cette affaire : pour une fois qu'il se passionnait, c'était jouer de malheur. Sa brochure publiée, il fut poursuivi et condamné : il fut moins brave devant la perspective de ce malencontreux procès. La lettre à Achille Jubinal que nous publions ci-dessous en est une nouvelle preuve :

Paris, rue Jacob, 18, 22 avril 1852.

Monsieur,

On me menace sérieusement d'un procès. Cela me semble fort extraordinaire. Mais enfin la chose est possible. Si vous connaissiez quelqu'un qui pût m'empêcher d'être pendu, je vous serais bien obligé de lui parler. Je vous demanderais où et quand je pourrais vous voir aujourd'hui pour causer un peu avec vous des notes dont je me suis servi et qu'on se propose d'attaquer. Je suis obligé de sortir à midi et demi, mais à deux heures je pourrais être chez vous, ou bien à toute autre heure que vous auriez la bonté de m'indiquer.

Veuillez agréer, etc.

Pr. Mérimée.

Cette lettre fait partie de la collection d'autographes généralement signés de noms obscurs et dépourvus de tout intérêt que le philologue Achille Jubinal, lequel fut pendant quelque temps professeur de littératures étrangères à la Faculté des lettres de Montpellier, a léguée à la bibliothèque de Bagnères-de-Bigorre.

L. G.

CHRONIQUE

***

Le mouvement littéraire en Roussillon : *En Terre Sainte*, par *Jacinto Verdaguer*, vient d'être traduit du catalan en français par M. Jules Delpont. La traduction, très élégante, est accompagnée de nombreuses gravures. Perpignan, Imprimerie J. Payret, 1896.

***

Nous apprenons la publication du *Cancionero catalán de la Universidad de Zaragoza*. Ce chansonnier, resté jusqu'ici inédit, est pu

blié par M. le *Dr Baselga y Ramirez,* professeur à la Faculté des lettres de Saragosse. L'édition ne sera tirée qu'à *deux cents* exemplaires.

***

Les Archives de Montpellier.— Nous trouvons dans un rapport de notre collaborateur, M. Berthelé, archiviste de l'Hérault, chargé de la haute direction des Archives municipales, d'intéressants détails sur la publication qu'il prépare de l'Inventaire du fonds dit des *Grandes Archives*, communément appelé Inventaire Louvet. Le premier fascicule de cette importante publication (42 feuilles, ou 336 pages in-4°) contiendra une introduction de M. F. Castets, ancien maire de Montpellier, doyen de la Faculté des lettres de notre Université, et les trois quarts environ du texte de Louvet : il fournira ainsi l'analyse d'une des plus riches parties du dépôt municipal de la Tour des Pins. Le second et le troisième fascicules contiendront la fin du texte, de copieuses notes qui doubleront la valeur du travail du bon et naïf Louvet, et enfin une table analytique qui fera de cet ouvrage un instrument de travail indispensable aux historiens locaux, — et à quelques autres ! On ne peut que féliciter la précédente municipalité d'avoir songé à cette publication, d'avoir voté les crédits nécessaires et d'avoir rencontré en M. Berthelé un archiviste capable de mener si vite et si bien à terme une aussi laborieuse et aussi délicate entreprise.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

UN LEXIQUE DE MOLIÈRE

Ch.-L. Livet, *Lexique de la langue de Molière comparée à celle des écrivains de son temps, avec des commentaires de philologie historique et grammaticale. Ouvrage couronné par l'Académie française, tome deuxième*. Paris, imprimerie Nationale (Welter), 1895, gr. in-8°.

Il y a quelques mois, nous avons signalé aux lecteurs de la *Revue des langues romanes* le premier volume du *Lexique de la langue de Molière comparée à celle des écrivains de son temps*, par M. Ch.-L. Livet, et voici déjà que le deuxième vient de paraître. Le premier avait 532 pages, celui-ci n'en a pas moins de 666 ; le premier comprenait les lettres **A**, **B**, **C**, celui-ci va de **D** à **L** ; il est impossible de tenir plus vite et plus largement ses promesses à ses souscripteurs. Ajoutons qu'il est impossible de faire plus d'efforts pour perfectionner une œuvre qui, dès le début, était très remarquable.

Et d'abord, tous les éloges que nous avons adressés à l'auteur du *Lexique*, nous aurions lieu de les répéter aujourd'hui. Qu'on lise les articles consacrés aux mots *en* et *être* : ils sont riches en observations de toutes sortes, méthodiquement classées.

L'histoire des vocables est copieusement contée d'après les grammairiens et les lexicographes ; voy. *divertir*, *donner dans*, *dorloter*, *dot*, *ébaubi*, *écarquiller*, *efficace*, *égard*, *s'égosiller*, *ennoblir*, *épiderme*, *équipage*, *exactitude*, *fatal*, *fatras*, *fauteuil*, *faux-fuyant*, *fier*, *fleurer*, *fleurette*, *fonds*, *forfanterie*, *foudre*, *frasque*, *galant*, et quantités d'autres articles, parmi lesquels je m'en voudrais de ne pas citer *intrigue*, *joli* et *lorgner*.

L'histoire de certaines habitudes de prononciation est faite en détail à propos des mots *enjôleux*, *grais*, *Limosin*.

Divers procédés de langage et de style de Molière sont étudiés aux articles *désamphitryonner*, *et* = *car*, *furieux*, *jurons* ; et les locutions propres à Molière sont soigneusement signalées au passage.

Des explications utiles sont données sur les termes techniques : de vénerie comme *dix-cors* et *leurre*, d'habillement comme *fraise* et *jupon*, d'astrologie comme *jeter des figures ;* — sur les traits de mœurs et les faits historiques : *Dieux* (employé au pluriel par scrupule religieux et par tradition païenne), *domestique*, *fouet*, *gentilhomme*, *honnête homme*, *importun*. L'article *décliner* nous explique la joie causée à la pédante Bélise par les variations de Trissotin sur *ma rente* et *Amaranthe*. L'article *fagots* nous montre quel jeu de mots on a pu (bien à tort, d'ailleurs), chercher dans l'aphorisme de Sganarelle : « Il y a fagots et fagots. »

Si une façon de parler de Molière est difficile à entendre, M. Livet émet une hypothèse ingénieuse pour l'expliquer : voy. *fuseaux*. — Si une erreur a été commise, M. Livet la relève : voy. *laidir*. Je regrette que l'excellent *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas donne encore comme intransitif le verbe par lequel se terminent ces deux vers de *l'Etourdi* (II, 4, 601) :

> Je crains fort de vous voir comme un géant grandir
> Et tout votre visage affreusement *laidir*.

Littré faisait de même ; mais l'historique donné par lui du mot *laïdir* réfutait son interprétation : Montaigne, par exemple, n'a-t-il pas employé le transitif *laidir* en disant des femmes (II, 41) : « La maladie *laïdit* et corrompt tout ce qu'elles ont de bon d'ailleurs ? »

Enfin les citations curieuses abondent. Entre toutes rappelons les nombreux extraits de Bossuet, les attaques lancées contre Molière par ses nombreux adversaires, et les doctes injures que se jetaient sans se lasser ces deux grammairiens ennemis : Vadius (je veux dire Ménage) et l'auteur d'*Ariste et Eugène*, le P. Bouhours.

Ainsi le deuxième volume du *Lexique de Molière* n'est en rien inférieur au premier pour l'abondance et l'importance des renseignements. Il lui est certainement supérieur par la précision des indications, la sûreté de la méthode, la rareté des inexactitudes, des définitions contestables et des erreurs. La meilleure façon de remercier l'auteur de ses soins est sans

doute de lui soumettre encore nos réserves sur les points qui ne paraissent pas à l'abri de la critique.

En quelques endroits, des explications complémentaires seraient bien accueillies. Ne serait-il pas utile d'expliquer l'emploi de la préposition *de* dans une locution comme *se donner de garde* ? de dire que la préposition *à* a le sens de *avec* dans *gagner au pied* (cf. *à pied*), de montrer comment la locution *en donner d'une à* s'explique par les habitudes du jeu de paume ? P. 599 (comme d'ailleurs au t. I, p. 177), *le Presbytère d'Hénouville* est cité sous le nom d'Antoine Corneille. Il se peut fort bien qu'Antoine Corneille soit l'auteur de cette jolie pièce, souvent attribuée à son frère, l'auteur du *Cid*, et que ni M. Marty-Laveaux ni M. Picot n'ont cru pouvoir définitivement enlever au grand poète ; mais, si M. Livet a de bonnes raisons pour appuyer cette attribution nouvelle, nous lui serions reconnaissants de nous les exposer.

Ailleurs, des assertions de Ménage ou d'autres grammairiens peuvent induire en erreur, si on ne les fait suivre de réserves discrètes. — Il n'est pas exact que « le premier dictionnaire où paraisse » *dameret* soit celui de Nicot, en 1573, puisque MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas l'ont trouvé dans le Dictionnaire français-latin de J. Thierry, lequel est de 1564.

J'ai dit qu'il y avait plus d'ordre dans les grands articles du *Lexique*, et je le répète volontiers. Mais il eût fallu trouver un lien plus net entre les diverses parties de l'article, d'ailleurs fort intéressant, sur *faire*. — Les divers emplois de la préposition *de* ressortiraient beaucoup plus clairement, si on distinguait successivement *de* possessif, *de* partitif, *de* marquant la manière, etc. — Dans l'article **Lequel, laquelle, duquel, de laquelle**... le paragraphe 2° comprend un seul exemple, qui sera répété, sans motif nouveau, au paragraphe 6° ; les paragraphes 1° et 5° sont intitulés « **Lequel, laquelle** *des deux* ou *de plusieurs* », ce qui est peu précis, et « **Lequel, laquelle** *remplacé par* qui *en parlant de deux* », ce qui n'est pas fort exact : il fallait dire que *lequel* et *qui* sont ici interrogatifs, et ne pas enclaver ces paragraphes entre d'autres où *lequel* et *qui* sont uniformément relatifs.

Il arrive ainsi à M. Livet de ne pas trouver d'ordre logique et

lumineux pour ses articles, parce que ce dont il se préoccupe avant tout, c'est de donner les équivalents actuels des façons de parler du XVIIe siècle. Et cette préoccupation a encore un résultat fâcheux : elle amène M. Livet à remplacer les *explications*, qui seraient vraiment instructives, par des *traductions*, qui le sont beaucoup moins. *Donner de* est défini par *frapper de* dans « je *lui donnerois* en votre présence *de* l'épée dans le ventre » (p. 108) ; mais que devient avec *frapper de* le complément indirect *lui?* — On lit la définition « **Faire**, finir, achever » en tête de phrases comme *j'attendrai qu'elle ait fait*, *j'aurai fait incontinent*, *j'attendrai qu'il ait fait*... (p. 319). Mais, dans les seize exemples cités, le verbe *faire* est à un temps passé : c'est ce passé qui amène l'idée d'achèvement, comme il l'amène avec les expressions *j'ai dit*, *il a vécu*. — Le paragraphe consacré à des locutions comme *de par Belzébut! de par tous les diables*! est intitulé : « *De*, inutile » ; mais *de* est si peu inutile ici, que M. Livet lui-même ajoute : « L'exactitude voudrait qu'on écrivît *de par* avec un *t* : *ex parte Belzebut*, de la part de Belzébut » (p. 11). — Dans ces divers cas, M. Livet *traduit* les façons de parler de Molière ; ne faudrait-il pas commencer par en faire sentir l'origine et la légitimité ?

Voici maintenant des définitions qui me paraissent manquer, non plus seulement de précision, mais d'exactitude.

Si, page 32, *délicat* signifie bien « susceptible, facile à blesser » dans les citations de La Fontaine et de Bossuet : « Les *délicats* sont malheureux. — La Réforme, peu *délicate* en vertu », il n'en est plus de même dans les textes de Molière et de Mme de Marcé : « Je ne suis pas si *délicate*, Dieu merci ; et je trouve, pour moi, que cette comédie seroit plutôt capable de guérir les gens que de les rendre malades. *Crit. de l'Ec. des Femmes*, sc. 3. — Je ne suis pas de ces *délicates* qui s'incommodent de tout. *Cléobuline*, p. 151. » Ici *délicat* signifie : dont la santé s'altère facilement

P. 87, la définition « **A dire**, qui fait défaut, qui manque » s'applique fort bien à la phrase de *Dom Juan*, I, 2 : « Lorsqu'on est maître une fois, il n'y a plus rien *à dire* ni à souhaiter » ; mais elle ne convient ni à ces mots de la lettre de Célimène : « Je vous trouve *à dire* plus que je ne voudrois », ni à quelques

autres des exemples cités. Ici *à dire* signifie : à reprendre, à reprocher, et de même dans ce passage de l'*Examen de Pompée* par Corneille : « Ce que je trouve *à dire* en la confidence que fait Cléopâtre ». Comment arriver à expliquer cet exemple en partant de l'ancien participe *adiré* (= *égaré*) auquel M. Livet se réfère? Rien de plus simple, au contraire, que de passer du sens premier de *trouver à dire : se faire une opinion*, à cet autre : *faire une objection*, et à cet autre enfin : *trouver ce qui fait défaut, ce qui manque*.

P. 161, on lit : « **Effet**: 3° objet, cause ». Que les mots *effet* et *cause* en viennent à être synonymes, voilà qui paraît d'un hégélianisme excessif. En réalité, *effet* a son sens propre de réalisation, exécution (le 1° de l'article *effet*, p. 160) dans le vers 827 de *l'Ecole des Maris* :

Elle perdra la vie,
Si son âme n'obtient l'*effet* de son envie.

Peut-être M. Livet s'est-il laissé tromper par la citation qui suit : « Il partit pour cet *effet* de l'hôtel de Longueville. **Malherbe**, III, 177 » : *pour cet effet* y peut être *traduit* par *pour cet objet, pour cette cause*, mais il signifie proprement *pour la réalisation* de ce dessein.

P. 559, *honneur* est ainsi défini : « ensemble de qualités qui attirent le respect ». Mais lisons la citation de l'*Impromptu de Versailles*, sc. 1 : « Ces femmes... veulent que toutes les plus belles qualités que possèdent les autres ne soient rien en comparaison d'un misérable *honneur* dont personne ne se soucie » ; lisons surtout le début de la tirade : « Vous, vous représentez une de ces femmes, qui, pourvu qu'elles ne fassent point l'amour, croient que tout le reste leur est permis » ; et nous serons convaincus que les prudes, méprisant chez les autres un « ensemble de qualités qui attirent le respect », ne se piquent elles-mêmes que d'une chasteté vraie ou fausse, facile en tout cas, puisque personne ne songe à y porter atteinte.

Voici enfin, si nous ne nous trompons, quelques erreurs de nature diverse :

P. 58, M. Livet trouve inexplicable le mot de Gros-René, qui, voulant exciter Éraste dans sa querelle avec Lucile (*Dépit Amoureux*, IV, 3, 1359), lui dit : « N'ayez pas le dernier. »

N'avoir pas le dernier, d'après lui, c'est *n'avoir pas le dernier mot,* donc laisser la parole à l'adversaire, donc céder. Mais ce n'est pas *mot* qu'il faut sous-entendre, c'est *coup*, terme de jeu. On peut avoir le dernier coup à son actif, c'est-à-dire le donner ; on peut l'avoir à son passif, c'est-à-dire le recevoir. Molière prend la locution dans ce dernier sens. Ainsi l'interprètent Littré et les auteurs du *Dictionnaire général,* et ils me paraissent avoir raison.

P. 83, pourquoi dériver *diffamer* de ὀνοφημεῖν par l'intermédiaire du latin *fama* et du français *fame* ? N'a-t-on pas le latin *diffamare* ?

P. 129,

> Quoi ? que seroit-ce ? — Anselme, instruit de l'artifice,
> M'a repris maintenant tout ce qu'il nous prêtoit,
> Sous couleur de changer de l'or que l'on *doutoit*.
> (*L'Etourdi,* II, 6, 668.)

M. Livet trouve absolument inusité l'emploi fait ici par Molière du verbe *douter*. C'est qu'il le traduit par *suspecter*. Expliquons-le par *tenir pour douteux,* et nous ne manquerons pas d'exemples analogues :

> Outre que le succès est encore à *douter*.
> (Corneille, *Héraclius,* III, 1, 897.)

P. 225, la citation « J'*enrage* de M. de Pourceaugnac... Pourceaugnac ! Cela se peut-il souffrir ? *Pourc.*, I, 1 » est suivie de cette glose : « C'est-à-dire d'avoir le nom de Pourceaugnac. » Il y a là une inadvertance ; ce n'est pas le Limosin lui-même, c'est Nérine qui parle.

P. 282,

> Pour moi, sans contredit, *je suis pour* le dernier.

Ce vers des *Fâcheux*, II, 4, 405, est cité dans le paragraphe « **Être pour...**, *avec un infinitif*, être fait pour, être propre ou disposé à... ». Mais il n'y a pas là d'infinitif ; cet exemple réclamait un paragraphe spécial, où *être pour* eût été interprété par *tenir pour* :

> Oronte. — Pour moi, sans contredit, *je suis pour* le dernier.
> Clymène. — Et, dans mon sentiment, *je tiens pour* le premier.

P. 329, 5e **Fait**, conséquence.

> C'est un étrange *fait* du soin que vous prenez
> A me venir toujours jeter mon âge au nez.
> (*Ecole des Maris*, I, 1, 57.)

Ainsi interprétée, la phrase n'a pas de sens. Complétons la citation :

> C'est un étrange *fait* du soin que vous prenez
> A me venir toujours jeter mon âge au nez,
> Et qu'il faille qu'en moi sans cesse je vous voie
> Blâmer l'ajustement aussi bien que la joie.

C'est un étrange fait = C'est une étrange chose, comme dans *l'Ecole des Femmes*, IV, 8, 1228 :

> *C'est un étrange fait*, qu'avec tant de lumières
> Vous vous effarouchiez toujours sur ces matières.

« C'est une étrange chose, dit Ariste, que vous preniez soin... et qu'il faille... » — Mais pourquoi la préposition *de* et non pas l'apposition : « C'est une étrange chose, le soin... » ? Le *de* ici est explétif comme il l'est, avec un substantif encore, dans *Pourceaugnac*, III, 10 : « Hélas ! si l'on n'aimoit pas, que seroit-ce *de* la vie ? », ou comme il le serait, avec un infinitif, dans : « C'est une étrange chose *de* vouloir... » [1]. Ces vers de *l'Ecole des Maris* devraient figurer dans l'article consacré à la proposition *de*.

P. 441, ce vers de *l'Etourdi*, III, 3, 1029 :

> *Gage qu'*il se dédit. — Et moi, *gage que* non.

est expliqué, comme dans le Dictionnaire de Littré, par une ellipse du sujet *je : je gage*, je parie que. M. Livet rapproche de cette ellipse celle de *il* dans *suffit* pour *il suffit* ; mais le cas

[1] Voir, dans la *Zeitschrift fur Romanische Philologie*, 1877, I, p. 3, un article où M. Tobler emprunte à nos vieux auteurs un grand nombre d'exemples encore plus caractéristiques : « *Mout est grans cose de preudomme*, Rich. 2691 ; *Moult est male chose d'envie*, Dolop. 53 ; *Et de sa bouche estoit merveille*, Barb. et M. IV, 410, 100 ; *De ma chair eust esté fort mauvaise viande*, Rabelais, II, 14. »

n'est pas du tout le même : le pronom est purement explétif dans *il suffit*, tandis qu'il est nécessaire dans *je gage*. Je crois qu'il y a ici une tout autre ellipse, et que *gage* est un substantif. Lélie et Léandre veulent dire, faisant allusion à un jeu bien connu : « Je donne gage qu'il se dédit », c'est-à-dire je parie qu'il se dédit, et je donne un gage pour le cas où je perdrais ; — « Et moi, je donne gage que non. »

Je puis me tromper sur ce dernier point. Les autres erreurs signalées sont bien peu nombreuses, si l'on songe à l'énorme masse de faits et d'interprétations que M. Livet a accumulés dans ses 666 pages grand in-8°.

Les fautes d'impression sont aussi fort rares, et la correction des épreuves a été beaucoup plus sûre cette fois que pour le premier volume. P. 19, ligne 30, les mots *décider de*, *décider sur*, donnant simplement une explication, doivent être imprimés en caractères ordinaires, et de même *exciter dans* à la p. 297, l. 32 ; au contraire, *s'engendrer*, se munir d'un gendre, et *engendrer*, munir d'un gendre, n'ayant aucun rapport avec *engendrer*, procréer, doivent être imprimés en grandes capitales, p. 218, l. 27. — P. 98, l. 8, lire : *On en doute*. — P. 157, l. 8, le vers de Scarron est faux : il faut sans doute lire : « Priam dit : C'est bien *la* raison ». — P. 182, le premier exemple doit être renvoyé p. 181, après la citation de *Don Juan*. — P. 222, dernière ligne, lire **P. Corneille**, au lieu de **Th. Corneille**, comme auteur de *Don Sanche*, et ajouter l'indication : **I, 3.** — P. 225, l. 2, vers faux ; lire : « Et très soigneusement *m'enquête*. » — P. 292, à la première citation de Loret, lire v. *92* (au lieu de 12) et mettre des points après le 2e vers. — P. 368, le v. 376 du *Tartuffe* est inintelligible si on ne le fait précéder du v. 375. — P. 148, la troisième citation de *l'Impromptu*, qui se trouve déjà à la fin de la p. 145, et qui n'est pas de mise ici, est à supprimer. — Quelques renvois sont encore insuffisants p. 3, 57, 60, 265, 326.

Nous attendons avec confiance le tome III de l'excellent ouvrage de M. Livet.

Eugène Rigal.

UN DOCUMENT INÉDIT

SUR

L'HISTOIRE DE PROVENCE

A LA FIN DU XIVe SIÈCLE

Ce ne fut pas un beau jour pour le doux pays de Provence que celui où mourut la vieille Giovanna di Napoli. Non pas que cette reine légère et spirituelle, cette sœur de la voluptueuse Fiammetta de Boccace, eût très bien mérité personnellement des Provençaux, ni que son gouvernement eût été sage ou restaurateur; mais, après les premiers temps d'une énergique opposition à la domination de Charles d'Anjou, après la fière et glorieuse résistance des villes et de la maison de Baux aux hommes du Nord[1], les Angevins capétiens, en conquérant l'Italie, s'étaient dépouillés vis-à-vis de la Provence de cette âpreté native, inflexible et parfois cruelle, qui rappelait les odieux souvenirs de Simon de Montfort et de la croisade des Albigeois. Ainsi avec Robert et avec Giovanna, on avait vu des princes tout à fait méridionaux, et, pour les étrangers, les noms de Provençaux et d'Angevins étaient devenus parfaitement synonimes. D'autre part, l'adoption faite par Giovanna du jeune Louis de France, tige de la deuxième maison d'Anjou, déplaisait naturellement aux Provençaux pour plusieurs raisons: les Valois n'étaient guère sympathiques dans le pays; on n'y avait pas encore oublié, bien qu'éphémère, le succès de ce Giannino di Guccio[2] qu'une naïveté touchante ou une fourberie profonde présentait comme légilégitime de la couronne de saint Louis et de Philippe le Bel[3].

[1] STERNFELD, *Karl von Anjou als Graf der Provence* (1245-1265) dans les *Historische Untersuchungen* du professeur IASTROW, Berlin, 1888, et MERKEL, *Un quarto di secolo di vita comunale e le origini della dominazione angioina in Piemonte*, pp. 99 suiv., Torino, Loescher, 1890.

[2] Des Baglioni de Sienne, paraît-il.

[3] Voir ma brochure *Re Giannino*, Torino, Baglioni, 1885, et MACCARI, *Istoria del Re Giannino di Francia*, Siena, Nava, 1893, avec le sévère

Surtout on redoutait une nouvelle invasion septentrionale, avec toutes les convoitises, toutes les ambitions, toute la rage, qui s'étaient déjà déchaînées deux fois sur le Midi et dont la tristesse était horrible. Aussi bien, plusieurs barons et plusieurs villes provençales se déclarèrent-ils pour Charles de Durazzo et repoussèrent les deuxièmes Angevins avec la même horreur que leurs ancêtres s'étaient efforcés de repousser les premiers dans la personne du frère de saint Louis. Dans cette lutte fatale du Nord et du Midi, un prince de ce royaume d'Arles (dont le nom était toujours chéri dans la Provence comme expression d'une nationalité qui ne voulait point mourir), veillait attentif, en épiant l'occasion d'agrandir ses états aux dépens des deux rivaux. C'était Aimé VII de Savoie, le *Comte Rouge,* comme le nomma l'histoire ; et les intrigues des Grimaldi et l'humeur fiévreuse des habitants donnèrent en effet à ce vicaire du Saint-Empire Romain tout le comté de Nice, les vallées des Monts et de Barcelonnette et quelques autres districts. Ce n'était pas assez pour les convoitises savoyardes: le comte Rouge ambitionnait avidement toute la Provence ; mais il fut arrêté dans sa marche conquérante par une trêve que lui imposa le pape Clément VII. Celui-ci le dédommagea d'ailleurs dans le Piémont, en laissant à Amé d'Acaia, son cousin—dont lui-même était le beau-frère — les villes de Bene, Sant' Albano et Trinità, qui appartenaient à l'évêque d'Asti et par là au duc de Tours, cousin-germain du petit Louis II d'Anjou[1]. Cette trêve néanmoins fut très mal observée, comme du reste toutes les trêves de ce temps, et des faits nombreux donnèrent lieu plus tard à des réclamations réciproques.

Pierre Gioffredo, historien des Alpes-Maritimes au XVIIe siècle, nous a conservé avec la date de l'année 1400 un mémorial en latin des plaintes angevines, et un autre, pareillement en latin, des contre-griefs savoisiens[2]. Selon Gioffredo,

compte rendu de Curzio Mazzi, dans le *Giorn. stor. lett. ital.*, XXIII, 285 et suiv.

[1] Voir mon livre *Gli ultimi principi di Acaia e la politica subalpina, dal* 1383 *al* 1407, 109 et suiv., Pinerol, Pittavino, 1896.

[2] *Storia delle Alpi Marittime*, dans le Recueil *Mon. hist. patriae Script.*, II, 978-979 (le premier document) et 979-985 (le deuxième).

ce second mémorial renfermerait une réponse au premier : ceci n'est pas exact. A bien lire les deux documents rapportés par Gioffredo, on voit que le mémorial savoisien réfute des griefs angevins qu'on ne trouve pas exprimés dans l'autre, et, par contre, qu'il n'a pas de réponse à des plaintes qu'on lit dans le même. C'est pourquoi je crois assez intéressante la découverte que je viens de faire dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Turin, coté *Miscellanea patria*, 171, au n° 15. Dans ce manuscrit, qui appartenait à M. L. Cibrario, historien quasi officiel de la Maison de Savoie et plusieurs fois ministre du roi Victor-Emmanuel II avec le comte de Cavour, on trouve un cahier, écrit d'une main du siècle dernier, intitulé, sur la première face : « *Memoriale quarundam peticionum factarum per gentes Regis Ludovici pro facto Nicie.* » La seconde page n'est pas écrite ; dans la troisième et dans la quatrième, on lit le *Memoriale*, sans nouveau titre ; dans les quatre suivantes et dans la première moitié de la page neuvième, il y a le mémorial savoisien rapporté par Gioffredo, mais avec des variantes quelquefois notables, surtout avec des additions et des omissions [1]. Non seulement par sa place

[1] J'en donne ci-dessous les variantes, en avertissant que les numéros des alinéas se trouvent seulement dans Gioffredo :

Titre : probacione nichilominus Chablaysy

1. Et primo locis castris vicarie eiusdem loci Cespitelli Stephani Thieri eius bavilie (*sic*) supra Guillelmum et de Salite Massuynis Tornaforti et de maleucena De Crotis Thoirequo

2. alia loca de anno et mense predictis subdictis

3. spacio spacium suplicacionem et requestam subdictorum *il manque :* hominumque Thoirequo

4. quidquid

5. XXIIII anno XI.

6. *il manque :* quod confirmacionis.

7. Thoirequo

8. et locus ipse de Thoirequo *il manque :* et de licentia

9. reduxisset regis ludovici (*au lieu de :* regis K.) ad ipsorum requisicionem *au lieu de :* ad ipsorum requestam *il manque* : Et est verum, etc., *jusqu'à la fin du numéro* .

10. Balthasarem ludovici (*au lieu de :* K.)

11. acquisivisse vel cepisse Thoirequo Ludovici (*au lieu de :* K. predicti (*au lieu de :* prelibati).

12. *Il manque :* Et quicquid fecit etc., *jusqu'à la fin du numéro.*

dans le cahier susdit, mais surtout par sa teneur, on voit bien que c'est le document auquel répond vraiment et parfaitement le mémorial savoisien daté par Gioffredo de l'an 1400. C'est déjà un précieux résultat, mais il y a plus : M. E. Cais

13. Armaniatorum ducebant bordusano
14-15. *Ils manquent tout à fait.*
16. de forovilio exegerunt subditis communitatibus (*au lieu de* : comitalibus)
17. Armaniatos conscientia infrictione
18. *Il manque tout à fait.*
19. Item quod turbacione et forte fortalicium de medio de Maellio Augerii rocamaure *il manque :* ex qua treuga etc., *jusqu'à la fin du numéro.*
20. dominio comiti subiecte (*sic*). Collomarcio et fayertos *au lieu de :* et fayditos) ante tempus dicti domini comitis Sabaudie (*au lieu de :* in premissis *etc.*
21. ac de Guillelmo (*au lieu de :* ac Guitto) victalia (*sic*) pillias quascumque (*au lieu de* : quæstaque) atque alia
22. et de Guillelmo (*ut supra*)
23. Hugo Grallius ambassiator *après :* nemore Grasse *ajouter :* fuit captus per gentes domini de Bolio et in loco sancti Pauli Ventesii reductus depredatus ita quod *après :* et ipse detentus, *il manque tout.*
24. *Il manque* : et de Villafranca *il manque* : et per Elziarium *jusqu'à* Provinciae *il manque :* Tholoni et alibi sine spacio (*au lieu de :* sive pactorum eiusdem).
25. gencium congregracionem descendere Torbij pilia eundem quem locum descoperti.
26. folcono de persona ex ipsis subiectis debellacione actionibus (*au lieu de:* actibus) alii (*rayée la s*).
27. *Absolument identique.*
28. Arnaudus Villafranchai *il manque:* et ipsos solvit Jtem quod nuper tempore.

[28 *bis*] *Ajouter* : Item quidem alius de Villafrancha, qui, existens in portu tholony, replevit duos vegates (*sic*) aqua, fuit compulsus solvere tres florenos per officiales dicti loci. — Item certi homines de Entraunis et de santo Martineto transeuntes per locum de Cruce cum animalibus sab oneratis, fuerunt capti et redempti per Iohannem Tisinj capitaneum dicti loci, et eius gentes.

29. Hugo Spaerij barcha Catholoniam Iohannem Novarre *il manque :* pollentae, *ma il y a un espace en blanc.*
30. et fuit deinde.
31. *il manque :* ipsius Iohannis quas ducebat.
32. dampnum inter partes dampnis hostendendis.
33-34. *Ils manquent tout à fait.*

de Pierlas, érudit d'une très noble et très ancienne famille niçoise, dont on attend prochainement une histoire documentée du premier siècle de la domination savoisienne dans le comté de Nice, en publiant il y a quelques années un mémorial niçois en langue provençale présenté au comte de Savoie, Amé VIII, par les Grimaldi de Beuil l'an 1398[1], a soigneusement relevé l'importance de ce texte à cause de la rareté de semblables documents. Or il se trouve que le *Memoriale* du cahier 13 du ms. 171 de la Bibliothèque royale de Turin est précisément, lui aussi, en provençal. Mais, *bone Deus!* quel provençal! La douce langue des troubadours est horriblement défigurée, dénaturée : c'est avec un pénible effort qu'on réussit à la reconnaître, à travers des formes septentrionales très marquées. On peut croire que ce texte a été écrit par un Français de l'Anjou ou du Maine, car il est difficile d'admettre que le dernier copiste ait ainsi altéré son original. Toutefois, il me semble que, tant au point de vue historique comme au point de vue linguistique, il mérite d'être publié, et c'est pourquoi je le donne ci-après :

Apres que las treugas foront fachas Entre lo Rey et Monsieur de Savoya Segon si las causas que sunt deffalchadas.

Era de pati entre las dichas partidas que degon liont que fus jndeferant no si pogues conquistar par Mons. de Savoya et si pougussant conquistar par lo roy Loys e daguissan.

Los liogues que eran jndiferens que presentement se son aquestas

Premierement :	Alos	Lo Puget
	Antraunes	Lo Villar
	Castelneu	Massoyns
	Saint Martinet	Malausena

[1] Dans la *Romania*, XXII, 405-431. A propos de cette intéressante publication, je prie M. Caïs de Pierlas de vouloir bien me permettre une petite rectification. Dans sa « Table des noms des personnes et des lieux », M. Caïs écrit : « Champrova, 34 ; Sant Probien, 35 ; Sant Proien, 36. Johans de —, gentilhomme de la cour de Savoie, peut-être étranger. » Ce Jean de Champrovent, Champrovein ou Champrovein, est très connu dans l'histoire savoisienne et piémontaise de la fin du XIVe siècle. Il gouverna le Piémont pendant plusieurs années comme lieutenant et « capitaine » Ibled de Challant. Voir mon livre *Gli ult. princ. d'Ac.*, passim.

Villanova el (*sic*)	Tournafort
Sauso	Los Croys et
Rigaut	Cigala [1]

E a questes luanxs souscripts lo dich Mons. de Savoya ocupa contra los capitols de la tregas e lo lougues soubredis podent montar de renda M e V^c florins ho environ salv los fogages et secors que lo rey en agsa agut se fussent agus de sa obediancia [2].

Jtem Monsieurs Balthasar [3] et son parre anneron penre le luat de la Napola apres las treugas emenet tos los hommes et encore grand colp denfans [4] masches e los anvet reduire a Nisse aqui los mes a finansa en quera [5] Guillien de Villanova et pruset [6] son frarre et aqui paguerant lour finansa et tout ce era contra los capitouls de las treugas que degun non devia recepter lenemie lon de lautre [7] encon si contient en los ditz capitols [8].

[1] Toutes ces villes sont dans la partie N.-O. du comté de Nice, considéré lors de sa réunion par plébiscité à la France en 1859, c'est-à-dire entre la gauche du Var et la crête des Alpes-Maritimes.

[2] Dans le *Mémorial* latin rapporté par Gioffredo, on lit seulement : « Primo licet treuga ipsa contineat inter cetera quod ipse dominus comes non deberet recipere sub eius potestate aliqua loca seu castra de comitatibus Provinciae, quae sibi non prestiterant homagium, nec eciam terras indifferentes, quae etiam nemini ipsorum prestitissent homagium, ipse tamen dominus comes traxit ad se et homagium recepit, post factam dictam treugam, *a locis videlicet de Alosio, de Pugeto, de valle de Massoinis, de Sigalla et de Rocha Staronis.* » Dans le *Mémorial* savoisien, on répond que tous les lieux et on y voit Entraunes, Puget, Alos, Saint-Martinet, Villeneuve, Castelneu, Sause, Villar, Massoyns, Tournafort, Malausena, Rigaut, Les Croix, Sigalle, c'est-à-dire toutes les villes du texte provençal) furent acquis par Amé VII avant la trêve du 24 septembre 1389.

[3] Balthasar Spinola, cy-devant seneschal de Provence pour Charles de Durazzo.

[4] Corps d'enfans.

[5] en que era.

[6] Peut-être *Puncet*, c'est-à-dire Guillaume et Ponce de Villeneuve. Cfr. CAIS DE PIERLAS, 417.

[7] L'enemie l'on de l'autre.

[8] Dans le Mémorial latin angevin : « Item quod dominus Balthesar Spinolae decurri fecit hostiliter castrum de la Napola, quod cepit. Captivavit ibidem Guillelmum de Villanova dominum de turrete et eius fratres, et omnes homines dicti castri : ipse dominus Balthesar captivos ipsos, et omnem praedam rerum et bonorum suorum, reduxit in civitate Niciae post dictam treugam, et in eadem civitate vendiderunt ipsa bona et homines ipsos ibidem. » Dans le Mémorial savoisien, on répond

Jtem lo dich Mess. balthasar apreis diversa fustas en lo pais de provense ambe duas galeges que menera e tout ayso reduyt a Nissa e aquj se fuon las finansas e se pagueron el seigniour de bueil conesescal [1] quil [2] era pour le dich Monsieur de Savoya lo reduich amon (*sic*) el Castel [3].

Jtem Vita de bloys [4] si pres lo luat de torent [5] e apres que lo apres [6] el si volt alegrar et juguer si jns en les tregues e apres tot ayso el fes en provensa diversas bons homes(*sic*) de que so inestimable le domage que en desvent al pays et la maiour part de son temps escava a Nissa e aqui reduisia la maiour part de ses pillias [7].

Jtem lo dich Vita a consegut publicamens en diversos lougs obedians al rey loys las pillias a reduithas a Nissa en la terra que occupa lo dich Mons. de Savoya [8].

Jtem lo bort de bertusan janin lo franseis hugonin de marmayne au diversos autres capitaynes [9] combateront peyrolas de Seigneur de

que si Balthasar Spinola a fait tout cela, « hoc fuit factum per ipsum dominum B. nomine dicti regi K., et dicta reductio fuit facta pro commodo et utilitate ipsorum captorum et ad ipsorum requestam, ne longius captivi ducerentur ». On voit que dans les nouveaux griefs, postérieurs à l'an 1406 (voyez Gioffredo lui-même, 978*b*), on n'a pas oublié de faire revivre une partie des anciens.

[1] Jean Grimaldi, sire de Beuil et sénéchal après Spinola pour la faction Durazzo, puis pour le comte de Savoie.

[2] qu'il.

[3] Dans le Mémorial angevin en latin, on n'en parle plus; dans le Mémorial savoisien, on répond : « Item similiter si reperiatur ipsum dominum Balthasar cepisse cum suis galeis aliqua navigia subjectorum regiorum, hoc fuit factum nomine et ex parte ipsius regis K., vigente guerra inter ipos dominos reges ».

[4] *bis* Capitaine de 25 lances au service du comte de Savoie, en 1398 (CAIS, *l. c.*).

[5] lo luat de Thorent (Thoirenc).

[6] lo a pres.

[7] Même silence dans le Mémorial angevin en latin, et même réponse qu'au précédent numéro dans le Mémorial savoisien : « Item si reperiatur dictum nobilem Vitam de Bloys cepisse locum de Thoirencques hoc fuit dicto durante domino Regis K. et ante tempus domini domini Comitis prelibati ».

[8] Même silence dans MAL., et même réponse dans MS. avec la déclaration : « Et quicquid fecit, fecit sine licentia, scientia et voluntate dicti domini Comitis Sabaudie », mais seulement dans le texte rapporté par Gioffredo.

[9] Capitaines Armagnacs. Voyez sur eux ci-dessous.

foas [1] en qui es notory que yl at plus de cent albarestriers de Nissa et des autres luoxs environs e dequi partiron et vengron seu en un luat que si appella guartz [2] obedient al rey a quil preseron et lo cremeron tout [3].

E da qui vengron a cosa longa [4] luat obedient al rey e combatiron o donion e cremeron tota la villa et da qui se reduisiron en un luat qui sapella [5] cigala et aquj preseron refrescament et laissaront la gent en la garda [6].

Jtem da qui se partiront et vengront al Puget de theniers [7] e aquj combateron entro a tant lo present e dalliours nagueront [8] confort ne aiuda se non de la terra de Mons. de Savoya. Et apres que lagueron [9] preisa el anneron en las mans de Seighniorer de bualtetz e de son frarre [10] e tout ayso era contra los capitols de las treugas [11].

Jtem Guillien Guersias le capitayne de sobre nomas [12] totas quantas pillias que feron en provensa que son justimable del muay en fora

[1] Peyrolles est une ville du département des Bouches-du-Rhône, à 17 kilomètres N.-E. d'Aix, dans la plaine de la rive gauche de la Durance. Elle appartint à Gaston I, de Foix, captal de Buch.

[2] Village près Peyrolles.

[3] Dans MAL on lit seulement : « Item durante dicta treuga quidam nomine Lobert (*sic. lisez* lo Burt) de Berdussat discurrit pluries hostiliter terram regiam, et omnem predam publice Niciae reposuit et vendidit in eadem. Dans MS on répond que si les Armagnacs ont couru la Provence, « *patriam Provinciae discurrisse* », « hoc fuit sine opere, consensu et auxilio subjectorum domini Comitis prelibati, et si quelq'uns des subgets du comte y furent, « quod illi tales erant banniti et fayditi de patria et jurisdictione comitali. »
dictione contali ».

[4] Casanova, petite ville de Provence.

[5] s'appela.

[6] On n'en parle ni dans MAL ni dans MS.

[7] Ville sur le Var, chef-lieu d'arrondissement.

[8] n'agueront.

[9] l'agueront.

[10] Jean Grimaldi de Beuil et son frère Louis.

[11] On ne parle de ce fait ni dans MAL ni dans MS.

[12] Sur le capitaine Guillaume Garcie de Frespaille, voyez ci-après. Le texte dit qu'il a été nommé ci-devant, mais dans notre copie on ne le trouve pas. Peut-être il y manque quelques articles, où il a été simplement oublié où on parle des autres capitaines armagnacs, Jean Bourt de Verdusan et Jean Dudain surnommé le Français». Peut être aussi ils manquent ici ces mêmes noms, comme on peut croire par les pluriels *feron* et *reduyseron*.

reduyseron en nissa la terra del conte de Savoye. Moss (*sic*) George [1] Seneschal de provensa mandet lo seighuiour de cuers [2] a nissa per protestar de las peynas que si contenion en las treguas et concutet que par annes par mar car par terra non podia e fes les protestacions qui dvia devant gentis homes par escriptura et puis sen tornat [3].

Jtem apres aquestas causes son si partis diverses brigans de la terra de Mons. de Savoya et dautres gens et sen son vengues en un luat que si apella vauclose [4] anla presa por escala la maiour part era de la terra que occupa Mons. de Savoya [5].

Jtem apres si sont amassades gens de la partida de Mons. de Savoya soes a saver de la val de Mons de la val de colmars et abotinalo e destruith lo una vegada [6].

Jtem loys de lontenay capitain-du puget [7] par las treugas non si es laissat qu'el non ayt correga en lo lua dentreuaux [8] del puget en fora e pres bestial et reduith lo al puget e sia en diverses autres luaxs [9].

Jtem Johan de digan capitan de rigaut [10] a fath corre gent da pe a Guillaume [11] e aqui penre bestial et far lo redure a Rigaut et aquy faren son playsir [12].

Toutes aquistes causes si proeran par souffisiens testimoins diverses autres causes yla que non recorden que sont grandes et pondereuses.

Tous ces faits ne sont visiblement arrivés dans le même temps, ni même seulement peu de jours ou peu de mois avant la présentation du mémorial angevin ci-devant rapporté. Pour

[1] Georges de Marle, sénéchal angevin de Provence depuis 1386 jusqu'en 1400. (Papon, *Hist de Prov., III*, 410).

[2] Guillaume de Glandevés, seigneur de Cuers.

[3] Même silence dans MAL ; dans MS on cherche de rejeter toutes les fautes sur le sénéchal angevin, « et quod per dominum G. de Marlio etc. (*sic* procurabatur ipsos (les Armagnacs) inducere in terra comital ad damnum patriae ipsius ».

[4] Ce n'est pas la célèbre Vaucluse de Pétrarque, mais un autre petit village de la Provence, près du Var.

[5] On n'en parle pas dans MAL ni dans MS.

[6] Même silence.

[7] Pour le comte de Savoie.

[8] d'entrevaux (435).

[9] On n'en parle ni dans MAL ni dans MS.

[10] Pour le comte de Savoie.

[11] Ville sur le Var.

[12] On n'en parle nulle autre part.

quelques-uns nous pouvons donner des renseignements plus précis. Nous savons que la trève des douze ans entre Louis II et Amé VII fut arrêtée le 24 septembre 1389 [1] : d'autre part, Guillaume Garcie de Frespailles, Jean Bourt de Verduzan et Jean Dudain surnommé Giovannino Francessio, ou « le Français » — comme il se nomme lui-même dans un acquit du 10 novembre 1394 [2] — étaient déjà en Piémont, à Bra, au service du duc Louis d'Orléans pour la guerre de Ligurie, le 20 octobre 1394 [3] ; et le dernier, au moins, ne bougea plus de là des Alpes jusqu'après l'an 1400. Ses incursions en Provence doivent donc être renfermées entre le 24 septembre 1389 et le 20 octobre 1394 ; on pourrait même, d'après certains indices, les rapprocher plutôt de la première que de la dernière de ces dates. Bien mieux, si nous pouvons estimer, et tout nous porte à le croire, que les griefs angevins sont rangés par ordre de temps dans le dit *Mémorial,* tous les faits consignés dans celui-ci, hormis les trois ou quatre derniers, seront compris entre ces dates. Cette vérification chronologique accroît encore l'importance du document, dont j'espère ainsi justifier la publication.

Ferdinando Gabotto.

Turin (Italie), Octobre 1896.

[1] *Gli ultimi principi d'Acaia*, 111.

[2] Je l'ai publié dans mes *Documenti sulla storia del Piemonte al tempo degli ultimi principi di Acaia*, 44, n. LXXXVIII, Torino, Stamperia Reale, 1896.

[3] Voyez Jarry, *La vie politique de Louis de France, Duc d'Orléans*, 149, Paris, Picard, 1889.

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN DE BOYSSONÉ ET DE SES AMIS

Troisième série

(Suite)

Cf. pour les lettres antérieures *Revue des langues romanes*, nº 4, avril 1895, p. 176-190 ; nº 6, juin 1895, p. 271-278 ; nº 2, février 1896, p. 71-86 ; nº 3, mars 1896, p. 138-143.

22

Pet. Castalius [1] Jo. a Boyssone S. P. D.

[Ms. fol. 7 recto.] Salmonii [2] Macrini libros, quos superioribus mensibus tibi commodato dedi, si citra molestiam licet, ad me nunc remittes. Quibus, quando voles, non minus certe quidem facile uti poteris, quam rebus tuis. Namque satis abundeque altera mea epistola, quam non ita pridem ad te misi, explicatum tibi fuit, mea omnia et me ipsum etiam in peculio tuo esse atque perpetuo futurum. Si opera atque diligentia tua Gallicos rithmos, quos nuperrime Maro [3] Gallicus edidit, mihi legere liceat, quod [Ms. f. 7 verso.] te facturum jam pridem et crebro et diligenter tute ipse mihi pollicitus es, atque ultro etiam obtulisti, gratissimum mihi feceris, simul et fidem tuam mihi eo nomine oppigneratam, tandem aliquando (ut aequum est) relues. Doleti [4] insuper Dialogum, recens natum atque in lucem editum, si mihi ad duos aut tres dies commodato dederis, summi a te beneficii loco ducam. Vale et me ama. [1535-1536-1537.]

NOTES

[1] Petrus Castalius est encore cité une fois par Boyssoné, qui lui dédie une pièce dans laquelle il fait l'éloge du vers iambique *Iamb.* lib.

I, f. 106 v°, 107 r° v° Ms. Bibl. de Toulouse n° 835.) Est-ce un parent de Guillaume Castalius, docteur en théologie à qui Claude Rousselet *Epig.* p. 26) dit : Castalio Aonidum, Phoebique vocatus ab amne » ?

[2] Salmon Macrin (= Maigret), de Loudun, ami et compatriote de Rabelais avait, depuis 1520 le titre de valet de chambre du roi. Sa gloire était très grande. On le tenait pour le Virgile, le Catulle et le Tibulle de la France (Voulté : *Epig.*, éd. 1536, lib. 1. p. 56-57.) *Les Actes de François Ier* contiennent plusieurs mentions des libéralités du roi à son égard. Cf. par ex., t. III, p. 712, no 10769.

Mais quels sont ces livres dont parle Castalius ? Il est bien difficile de le déterminer exactement. Voici en effet la date des différentes éditions :

1° *Salmonii Macrinii Juliodunensis carminum libellus.* Parisiis apud Simonem Colinaeum 1528, in-8, 16 feuillets caract. italiq. ;

2° *Carminum lib. IV* ad Helermum Bellaium. Paris, Simon Colines, 1530, in-8°;

3° *Lyricorum libri II,* ad Franciscum regem. Parisiis, officina Gerardi Morrhii Campensis, 1531 ;

4° *Hymnorum libri V.* P. Robert Stephanus, 1537, pet. in-8°, 238 p.

5° *Hymnorum selectorum libri III,* ad Joannem Lotharingium Cardinalem. Parisiis, ex. off. R. Stephani, 1540, in-8°. Cet ouvrage est très différent du précédent;

6° *Odarum libri VI*, ad Franciscum Regem. Lugd. Seb. Gryphius, 1537, in-8° ;

7° *Odarum libri III*, ad. P. Castellanum, ex. off. Rob, Steph. 1546, in-8° ;

8° *Epitome vitae J. Christi*, ad. Marg. Valesiam Henrici F reg. sororem unicam. Paris, Mathaeus David, 1549, in-8°;

9° *Septem Psalmi...* ad Philippum Cosseium, Pictavi, ex officina Marnefiorum fratrum, 1538, in-8° ;

10° *Naeniae libri III de Gelonide Borsala uxore* (= Hélène Boursault.) Paris Vascovan, 1545, in-4° ;

11° *De rebus in Gallia belgica nuper gestis carmen.* Paris, ex off. R. Stephani 1545 ou 1546, in-8°. Ce poème ne paraît pas devoir être attribué à Sal. Macrin. Cl. Brunet, t. 3. col. 1284-1285.

Nous pensons que Boyssonné a dû probablement emprunter le n° 4 ou le n° 6.

Il y a pourtant à cela une assez grave difficulté. C'est que Castalius demande en retour, comme un ouvrage récemment édité, le : *Dialogus de imitatione ciceroniana adversus Desiderium Erasmum pro Christophoro Longolio*, qui a été publié à Lyon par Séb. Gryphe en 1535. Il en résulte nécessairement la plus grande incertitude sur le titre exact du livre de Macrin lu par Jean de Boyssoné.

[3] Nous croyons qu'il s'agit d'une des nombreuses rééditions de *L adolescence clémentine* (Lyon, Juste, 1534, 1535) en particulier de celle dont l'achevé d'imprimer est du 6 février 1535; ou bien du: *Dieu gard de Marot à son retour de Ferrare en France avec le triomphe des triolets...* Paris, vers 1537. Cf. Brunet, *Manuel du libr.* sous Marot.

[4] Cf. ci-dessus note [2] à la fin, et lettre 15, note 4.

23

Jo. a Boyssone Ludovico Petrucio [1] S.

[Ms. fol. 16 verso.] Nactus paululum aliquid otii ad te scribo ut intelligas voluntatem ad te scribendi mihi defuisse nunquam, otium et opportunitatem persaepe. Ab eo enim tempore quo a nobis abiisti, adeo multis magnisque negotiis occupari me contigit ut tuis litteris respondere nullo potuerim modo. Nunc autem magis purgandi me tibi gratia, quam quod hoc tempore quicquam sit, quod a me tibi scribi magnopere oporteat, brevissimas istas litteras ad te mitto. Quod a nobis hinc [Ms. fol. 17 recto.] discedens in morbum incideris, graviter molestque tuli. Verum cum Dei optimi Maximi beneficio, jam fere depulsum esse, eisdem litteris intellexi, abjeci omnem, quem de ea re susceperam, timorem. Futurum enim spero ut, cum sis eo morbo levatus, imo plane (ut audio) liberatus, majore commodioreque in multos annos valetudine fruare. Atque utinam eo genere aegritudinis Minutius [2] noster laborasset, non essemus in eo moerore omnes neque tu in deploranda illius morte tam anxius fuisses. Ex hujus enim vita Reipublicae nostrae salus et integritas mihi semper pendere visa est. Quam acerbe illius casum tulerim his Iambicis versibus (quos ad te mitto) facile intelliges. In quibus si quid est forte durum, quod tu jure culpare possis, dabis veniam novo poetae nondum satis ad id exercitato, versatoque magis in Accursii Bartolique Commentariis quam in Vergilii Horatique libris. Vale. Tolosae [Novembre-décembre 1536.]

NOTES

[1] Jurisconsulte italien et professeur de droit à l'Université de Cahors, probablement parent de Rainaldus Petrucius, qui enseigna le droit à Sienne, puis à Pise, et fut fait auditeur de rote par Paul III.

Cf. Taisand, *Vies des plus célèbres jurisconsultes*, p. 430 (éd. de 1737).

Cf. Lettres 11, note 2 ; 12, note 1 ; 21, note 3.

24

Jo. a Boyssone Matthaeo Mophae Gribaldo [1] S. P.

[Ms. fol. 36 recto.] Commodum reddiderat mihi tuas litteras Petrutia [2], cum ecce a patria nuntius adest Patrem aegrotare, cupereque, priusquam oculos clauderet, me videre. Quo nuntio adeo (mihi crede) commotus sum ut neque scriptioni neque aliis meis rebus operam ullam dare potuerim, sed statim conscenso equo Castras profectus sum. Illuc dum venio offendo Patrem, ventis profluvio gravissime aegrotantem ac paene vi ipsius morbi consumptum, nullisque medicaminibus aut pharmacorum potionibus juvari posse. Unde factum est ut ad paucos dies, postquam illuc appuli, diem suum obierit, non sine magno mei, suorumque omnium dolore totiusque reipublicae Castrensis gravi moerore. Quod ego acerbius molestiusque tulissem nisi scirem nos nostraque morti deberi, hac legeque omnes natos esse ut mori nos oporteat. Una est spes nos tandem aliquando cum Christo resurrecturos ac cum illo perpetuo vivituros [3]. Neque enim nos fallent Divinae Scripturae, quae toties vitae aeternitatem nobis ostendunt. Ego vero, Mopha, vellem affuisses in gravissimo meo casu ut, qua usus es hoc anno in ferenda Patris tui morte virtute atque constantia, eadem ego ipse, te auctore atque hortatore, usus fuissem. [Ms. fol. 3 verso.] Quod cum ratio commodorum tuorum non tulerit, reliquum est ut hoc crebritate litterarum mihi praestes. Quod in tuis litteris amorem erga me tuum prolixe significas habeo tibi gratiam. Verum id mihi dubium nunquam fuit. Exploratum enim habeo nihil esse quod tu mea causa magnopere non velis. Quod te mutuo facere ut tibi persuadeas majorem in modum ego cupio. [1536].

NOTES

[1] Jean de Boyssonné (*Eleg. lib.* f. 43 v°, 44 r°, ms. Bibl. de Toul., n° 835) nous donne ainsi le curriculum de Mopha Gribaldi :

Olim habuit Decium praeclara Valentia....
Ecce tibi haec eadem tellus fecunda Gribaldum.
Detinet insignem jure in utroque virum :
Quem mirata prius fuerat studiosa juventus
Taurini, ereptum quemque Tolosa dolet :
Quem prece nec pretio valuit retinere Cadurcum,
Urbs tenet, o felix, clarior Allobrogum.

Gribaldi lui-même dans son *De Ratione Studendi* (Bibl. municipale de Lyon, n° 800650, édit. dont le titre manque) nous donne sur lui-même et son séjour à Toulouse les détails suivants : « Mathaeus Gribaldus jurisconsultus Cherianus Tholosanis legum auditoribus S... Agitur (ni fallor) sesquiannus .. cum me Tholosae, in frequentissimo illo Galliarum gymnasio jura civilia interpretantem assiduis tandem precibus evicistis, ut de ratione studendi aliquid scriberem. » P. 3.

C'est, dit-il, une publication un peu hâtive : « Tantum superest (studiosi juvenes) ut... has.... vigiliolas... veluti primitias agelli nostri, ex quo huberiores aliquando fructus speratis, hilari rectoque animo suscipiatis. Valete ex Valentia Allobrogica Calendis Januaris 1541. » p. 6. Cf. encore Voulté, *Epig.* lib III, p. 197, Xénie, p. 270 (édit. 1537..

Sur ses rapports avec Calvin, lettre 183 (éd. donnée par Bèze); Douen, *Psautier huguenot*, t. I, p. 380 et passim Rébelliau, *Bossuet, historien du protestantisme.*

[2] Cf. Lettre 23, note 1.

[3] Leçon du ms. pour la forme correcte *victuros*.

25

Petrus Pomeranus [1] et Mathias Itterius [2] Jo a Boyssone eximio LL. Doctori. S. P. D.

[Ms. fol. 36 verso.] Cum in Germania ageremus, Io. Boyssonee, vir amplissime, nihil mehercule antiquius apud nos erat quam ut ad primumque diem in Gallia essemus : cum ut αὐτόχθων ilia atque insita genti nostrae asperitas, Gallorum consuetudine, paulo redderetur tersior, tum vel maxime ut hominibus eruditis (quorum eximia fama nostris quoque auribus inerepuerat) daremus operam. Itaque posteaquam et Lutetiae gravissimorum hominum congressionibus usi abunde sumus, et apud Pictavium cum iis quidem certe, qui jam ea in urbe nomen aliquod gerunt, maximas atque arctissimas ne-

cessitudines junximus, tetigit animos nostros incredibilis Tolosae videndae cupiditas. Non tam quo ipsa Urbis magnitudine exploremus oculos, quam ut coeptis a nobis ac semel inchoatis legum studiis summam adhiberemus manum in Schola hujus disciplinae nomine splendissima. Nam quemadmodum ea res spem haud vulgarem faciebat quod Doletos [3], Omphalios [4], Rabirios [5], Vulteios [6] atque alios singulari eruditione homines, summa cum dignitate, versatos in urbe vestra perspectum haberemus ; ita ingens profecto fiducia, in praeclara tua ista atque admirabili, erga omnes humanitatis [Ms. fol. 37 recto] studiosos, benevolentia, posita erat. Quapropter, Joannes a Boysonne, vir amplissime, oramus te per divina atque humana, supera inferaque omnia ut hominibus alienis, atque a terris ab orbe hoc vestro dissipatissimis, huc dilapsis, adde etiam adolescentibus et infinita optimarum artium cupiditate incensis, in praesentiarum non desis. Responderis quidem voluntati, atque optatis nostris cumulate, si, cum primum erit commodum, potestatem nobis et videndi tui et colloquendi dederis. Quod ni consequemus, male sit Tolosae, quando id malo quodam fato ademptum nobis est, quod maximum in ea ac primarium ducebamus. Vale. E diversoriolo nostro. [1536]

NOTES

[1] Personnage inconnu.

[2] Personnage inconnu.

[3] Cf. lettre 15, note 4.

[4] Cf. lettre 14, note 1. Taisand, *Vies des plus célèb. jurisc.* (édit. 1737), p. 405, lui attribue les ouvrages suivants sans date : *De civili politeia; De elocutione, imitatione et apparatu; De nomologia; De officio et potestate Principis in Republica libri X; De legum studiis; Commentaria in Ciceronis lib. 3 de Oratore.* Il mourut, d'après Taisand, vers 1570.

La Bibliothèque municipale de Lyon (n° 100570) possède un de ces ouvrages, dont voici le titre exact : *De officio et potestate Principis in Republica bene ac sancte gerenda libri duo* : Jacobo Omphalio Andernacensi autore. Basileae per Joannem Oporinum. Et, sur le verso du faux titre : Basileae, ex officina Joannis Oporini, Anno Salutis humanae M. D. LII. Mense Martio. Grand in-4°.

Cf. encore *Rob. Britanni Epistolae*, lib. I, fol. 29 v° ; lib. II, fol. 63 r°. Enfin Hubert Goltz, dans son *Jules Caesar*, donne, sous la date

de 1560, *Jacobus Omphal, utriusque Juris doctor,* comme antiquaire résidant à Dusseldorf.

[3] Je ne connais de Junius Rabirius que l'ouvrage suivant : *Hastarum et auctionum origo, ratio ac solennia.* Authore Junio Rabirio Jureconsulto, et apud Petragorios in subselliis Bergeraci causarum capitalium Quaestore ac Praefecto Regio. Apud Carolum Stephanum Typographum Regium. M. D. LIIII (Bibl. munic. de Lyon, u° 339195). Cet ouvrage est dédié à Henri II. Il nous apprend qu'au moment de l'impression Junius Rabirius était descendu à Paris chez Jean Lucius Parisien, probablement avocat au parlement de Paris. Il qualifie son hôte de « testis locupletissimus et eloquentissimus », p. 11.

[6] Cf. *Rev. des lang. rom.*, 1894, p. 323-329 ; lettre 11, note 5 ; 13, note 6 : 15, note 6 ; 21, note 8.

26

Jo. a Boyssone Rob. Britanno [1].

Ms. fol. 15 verso.] Quid agas nescio. At qui scire possum? Qui a te ne litteras quidem unas accipio? Verum, quantum in conjectura positum est, existimo te tam diligentem operam litteris dare, ut rescribendi ad amicos nullus locus tibi relinquatur. Pergratum mihi feceris, si ad me de rebus tuis, simul quae Burdigalae agantur et quanto in pretio istic sint litterae scribas. Vulteius [2] jam mensem unum atque alterum a nobis abest. Profectus est Lugdunum juvandi Doleti gratia. Utinam tam feliciter illi succedat atque ego cupio. Vale. [Avril-mai 1537.]

NOTES

[1] Nous rangeons à la suite de cette lettre, sûrement datée par une lettre de Voulté à Jean de Pins, évêque des Rivières (Lugduni IV, id. maii 1537, *Epig.* p. 186, éd. Parmentier, 1537), deux autres lettres de Rob. Britannus, de dates plus incertaines, qui sont précieuses pour la critique du texte donnée par le ms. de Jean de Boyssoné.

Nous ne connaissons de Robertus Britannus que l'ouvrage suivant. Il n'est cité ni dans Brunet ni dans son *Supplément* :

Roberti Britanni Atrebatis Epistolarum libri Duo. Parisiis Ex officina Gulielmi Bossozeli, sub Rubro Castro, in via quae est ad divum Jacobum Cum Privilegio. M. D. XL. (Bibl. municipale de

Lyon, n° 317817). Il se compose de 73 folios et est dédié « Eminentissimo atque integerrimo praesuli Divi Vedasti Atrebatensis Hieronimo Rufaudo » f. 1 r°. Il lui doit sa nomination au collège d'Arras. Mais il avait longuement erré avant de venir se fixer dans sa ville natale. Voulté lui dit, en effet (*Epig.*, l. II, p. 138, éd. 1536) :

Nos primum socios perdocta Lutetia junxit,
Burdigalae excrevit foedus amicitiae.
Posthac victurum semper firmavit amorem
Facta opibus nuper docta Tholosa tuis.

Ses lettres, non datées, ont été écrites partie à Bordeaux, partie à Paris. Il semble qu'une santé très délabrée, jointe à une humeur trop irritable, ait rendu Britannus d'un commerce difficile. Il quitte brusquement Toulouse en écrivant à Voulté « quod tam cito a vobis abii, navigationem respondeo caussam, non animi contentionem fuisse. Jam abire nauclerus festinabat, ac vix exiguum tempus ad meas res adornandas dedit. » (*Rob. Brit. Epistolae*, f. 16, r.)

Mais la vérité, c'est qu'il était mal partout. Avant de se rendre à Toulouse il avait écrit : « Praeceptoribus Academiae Burdigalensis. Ego quidem (ut quod sentio dicam) nullo loco mihi minus unquam placui, quam hac regione : magisque id flatuum concertatione quam ulla alia mea calamitate accidit.... Nos vero dabimus operam ut etiam prius, si fieri possit omnem istam intemperiem atque insuavitatem fugiamus, valebimus Tolosae. » fol. 9 v. 10 r. De retour à Bordeaux, il ne songe plus qu'à se rendre à Paris : « sed vereor ne per bella tuto non liceat. » fol. 5, v.

Dans une lettre à Pierre du Chastel (Petro Castellano Episcopo) Rob. Britannus énumère toute une série d'ouvrages qui nous sont inconnus : « Nam cum tanta comitate, tanta humanitate nostrum illud *agriculturae encomium* exceperis, videor sane debere et de vita quoque urbana aliquid scribere, » fol. 4 v°. « Tibi vero quoniam id minime ingratum fore cogito, spero quidem certe, depositis illis libris ad tempus de gloria, quos mihi proposueram, deque optimo Statu Reipublicae hoc unum urgeo.... Caeterum unum abs te peto vehementissime flagito, ut nostrum illum panegyricum Francisco Regi excellentissimo offeras : eumque parumper verbis ornes. » f. 5 r.

Voulté (*Epigr.*, l. I, p. 81, éd. 1536) semble faire allusion à l'*Encomium agriculturae* :

Jam Britanne tuum vides libellum....
Per doctas hominum volare voces....
Quo quid doctius aut magis disertum?
Aetas haec potuit videre nostra?

Les autres ouvrages sont peut-être restés à l'état de projet.

Cf. encore *Rob. Brit. Epist.*, f. 55 v. 56 r. v. ; Voulté, *Epigr.*, l. I, p. 19-20. éd. 1536 ; J. C. Scaliger *Epist.* (éd. Dousa) p. 235-236-237.

[2] Cf. *Rev. lang. rom.* 1894, pp. 323-329; lettre 11, note 5 ; lettre 13, note 6 ; lettre 15, note 6 ; lettre 21, note 8.

Et sur ce cas particulier, le meurtre de Compaing : « Ad haec cum certo sciam Doletum neque mala mente, neque acriori odio, neque vindictae cupiditate ad sicarii necem esse compulsum, sed ea quam a parente rerum accipimus, lege vehementissime excitatum ut scilicet vi justa, hominis flagitiosi vim iniquam viriliter repelleret illiusque sensus ad homicidium anhelantes infringeret, salutem periclitantem manu, ut humanum est consilium, defenderet, » (ad Jo. Pinum Episc. Riv., Lug. IV id. Maii 1537). Voulté, *Epigr.*, p. 186, éd. 1537.

27

Robert. Britannus Jo. a Boyssone S. D.

[Ms. fol. 12 recto.] [Tolosae [1] commorantem ac dies noctesque de salute ac vita cogitantem unus tu me vel omnium maxime fovisti : neque quicquam abs te praetermissum quod ad ullam vel spem vel allevationem [2] pertineret. Quod cui rei ascribam nescio : unum illud scio, neminem esse in tam clara Civitate qui magis amet politiores litteras quam tu : nos, quoniam tibi in his fortasse aliqui videbamur, idcireo omnibus officiis, subsidiis ac honoribus affecisti [3]. Sed sive tu ob id, sive alia quavis de causa feceris gaudeo tamen : cum in hac Urbe homines ejusmodi reperiam, qui vel soli, [caeteris [4] etiam fugientibus, vel non satis aperte faventibus, eloquentiam ab imperitorum levitate atque audacia vindicare [5] possint,][6] qui quandiu regnabunt, tandiu vigebunt bonae litterae : nec ulla unquam vel perfidia hominum vel annorum accessione obruentur. Vale tu decus litterarum et quocumque loco sum futurus, tuum fore puta. Certe ut id velle et cupere debeam tua jampridem liberalitas ac munificentia praestitit. Tolosae cal. [7] Febr.

NOTES

[1] La partie de cette lettre mise entre crochets a été imprimée, dans *Rob. Britanni Epistolae*, lib. prim. fol. 29 v° avec les retouches et omissions que nous indiquerons ci-dessous.

[2] Imprimé : *adhortationem.*

[3] Imprimé : *cumulasti.*

[4] Imprimé : Guibal, *op. cit.*, p. 60, sans renvoi aux lettres de *Rob. Brit.* M. Guibal semble les avoir ignorées.

[5] Imprimé : *vendicare.*

[6] Rob. Britannus terminait ici sa lettre par: « *Tu si quid ad nos miseris litterarum longe feceris gratissimum.* »

[7] Imprimé : *Vale Burd., Id. Mart.*

28

Robertus Britannus Jo. a. Boyssone S. D.

[Ms. fol. 10 verso] [Respirasti [1] tandem a studiorum summa et acerrima contentione : nunc redibis ad vetus illud tuum et praeclarum legendi institutum alacrior. Audiveram equidem de te et id [2] non semel, sed credere minime poteram quemadmodum [3] Tolosam, Tolosanorumque consuetudinem prorsus ex animo ejeceras [4], ut nunquam eo redires. Qua ex re non tam laetabar quod alibi posses beatius [5] et quietius vivere, quam dolebam quod eam urbem relinqueres, in qua nihil [6] esset humanum praeter te. Scio quid loquor : frequens enim [7] audivi atque affui. Quid publicae Scholae sine te? quid vero sine publicis Scholis tota [8] Urbs ac [9] Civitas ? Languidius fortasse haec dicuntur cum scriptis et litteris explicantur, sed tamen ut possimus intelligere quantum decoris afferas, quod plerique ignorant [10], universae Civitati, cum publicarum scholarum, sine quibus res publica [11] Tolosanorum esset nulla, honor et dignitas tua vita, incolumitate et dignitate contineantur [12]. Vale [13] et dum a nobis uberiores litteras expectas, saltem da ad nos, si non est molestum, perbreves. Burdigalae IIII cal. Sept [14].]

NOTES

[1] Cette lettre tout entière, sauf les retouches que nous indiquerons ci-dessous, a été imprimée dans *Rob. Brit. Epistolæ*, fol. 7 v°, 8 r°.

[2] Imprimé : *idque.*

[3] Mot omis dans l'imprimé parce que Rob. Brit. a remplacé le tour interrogatif indirect par la proposition infinitive, probablement pour

faire disparaître le solécisme, de là adjonction de *te* dans l'imprimé entre *poteram* et *Tolosam*.

[4] Imprimé : *ejecisse*.

[5] Imprimé : omission de *beatius* et, par contre, adjonction de *et honorificentius*, après quietius.

[6] Imprimé : *omnes bonae artes, et maxime legum studium niti te uno duce atque authore videbantur*, au lieu de : *nihil esset humanum praeter te* du Ms. de Jean de Boyssoné.

[7] Imprimé : *te* entre *enim* et *audivi*.

[8] Imprimé : *universa*.

[9] Imprimé : *et*.

[10] Imprimé : *minime arbitrantur*.

[11] Imprimé : *Tolosanorum respublica nulla sit aut multo sit tenuior*.

[12] Imprimé : *contineatur*.

[13] Imprimé : omission de *Vale*.

[14] Imprimé : IIII *Cal. Oct.*

29

Jo. a Boyssone Matth. Mophae [1]. S.

[Ms. fol. 34 recto.] Scripsit ad me nuper e Lugduno Gulielmus Scaeva [2] de profectione [3] Vulteii [4] in Aulam, simul de Doleti [5] valetudine optima, rogavitque me eisdem litteris [Ms. fol. 34 verso.] diligenter ut litteras, quas ad te scribit, meis alligatas fideliter tibi perferendas curarem. Quod ego mea sponte alioqui facturus eram cum tui tum illius gratia. Quare cum primum tabellarium nactus sum, cui fidere possem, nihil antiquius duxi quam illas ad te mittere ac te rogare ut de tua valetudine de rebusque tuis omnibus ad nos scriberes. Dici non potest quantum cupiam scire quid agas ; quamque tibi arrideat caelum illud cadurcinum ; ut vigeant isthic legitima studia ; an magnus sit auditorum numerus ; denique quam tibi placeant illorum hominum mores atque usus. Quod si de his omnibus ad me scripseris, erit id mihi vehementer gratum. Interim Dammartinum [6], quem tecum esse audio, tibi commendo. Cura ut is doctior et melior ad suos redeat, fieri non poterit ut illi tua consuetudine plurimum eruditionis quotidie non accedat. Vale Tolosae 1537. Salutatis mihi Sarninum [7] et Petrutium [8].

NOTES

[1] Cf. lettre 24, note 1.

[2] Cf. *Rev. des lang. rom.*, 1894, p, 323-329; lettre 15, note 5; lettres 17 et 18.

[3] Correction en marge de la main de Jean de Boyssoné très probablement, pour *professione* qui est dans le texte.

[4] Cf. lettre 24, note 2. Voulté s'est probablement rendu de Lyon à la cour.

[5] Cf. lettre 15 note 4.

[6] Les *Actes de François Ier* (t. IV, p. 285, n° 12326) donnent, sous la date du 1er février 1541, provisions en faveur d'Antoine de Dampmartin, cosseigneur de Saint-Jory, de l'office de maître des ports et passages de la sénéchaussée de Toulouse, office exercé auparavant par Jean de Beauvoir. C'est probablement un parent, un neveu peut-être, du juge-mage Guillaume Dampmartin qui fit cause commune avec Drusac contre Dolet. Aussi Dolet s'en vengea par des vers d'une extraordinaire violence (Cf. *Doleti carmina*, lib. I, p. 200-201). Il répondit, dit-on, à Dampmartin qui l'interrogeait sur ce qu'il croyait : « Je crois que vous êtes une grosse bête et vous ne le croyez pas. » La Croix du Maine, t. I, p. 180 (sous Dolet).

[7] Personnage inconnu.

[8] Cf. lettre 23, note 1.

30

Jo a Boyssone Ant. Dammartino S. [1]

[Ms. fol. 34, verso.] Superioribus diebus, cum ex Proliano rediissem, quo me jampridem (ut scis) iturum constitueram sobrinae unius meae gratia, quae me illuc toties suis litteris pellexerat, comperi domi mihi allatas esse a te litteras, quibus mihi significabas te studiorum gratia Cadurcum venisse. Quod etsi mihi molestum fuit de te audire, ut qui tua consuetudine cum primis delectarer, tamen, cum rationem commodorum tuorum ante oculos posui, aequo animo tuli te isthic esse, ubi, et curis domesticis aliisque occupationibus vacuus, omni animi contentione studiis legitimis possis incumbere, quibus tibi ipsi, parentibus et Patriae, [ms. fol. 35 recto] magno aliquando ornamento esse queas. Nihil est (mihi crede) quod ego vehementius cupiam quam ut ad nos et doctior et prudentior redeas. Habes unde haec omnia tibi parare possis,

otium liberrimum, aetatem opportunissimam ; praeterea praeceptorem doctissimum et amicissimum ut nihil timendum sit, nisi ut operam in perdiscendis litteris navare minime velis. Quantum ad ea pertinet, quae ad me de Sylvia [2] scribis, nihil est quod vereare : quando in ea re et fui et ero magis mutus quam piscis. Tu, si me amas, cura diligenter ut doctus evades. Vale Tolosae. [1537].

NOTES

[1] Lettre nº 29, note 6.

[2] Personnage inconnu.

31

Jo. a Boyssone Hugoni Salellio S. [1]

[Ms. fol. 15 verso] Ecce ad te mitto quae de tua Egloga [2] nuper carmine iambico lusimus : Epigramma quidem leve neque satis dignum quod [3] a doctis legatur, nedum ut laudari debeat. Sed danda est venia Poetae, non ad instar Horatii aut Virgilii sed Acursii efformato. Quod si tardius quam tu fortasse volebas ad te veniunt mei versus, ignosces mi Salelli : non enim ea tranquillitate fruor qua ego vellem et quae meis studiis maxime necessaria foret. Sed ut intelligeres te a me cum primis amari atque coli ista [4] animi mei erga te testificatione uti volui. Tu omnia boni consules, et gratiam qua apud Praesidem Bertrandum [5] patronum tuum vales, quoad fieri poterit diligenter mihi retinebis, Accedet hoc ad cumulum tuorum erga me officiorum, quae sane adeo multa sunt, ut, et si maxime velim, in referendo tibi par esse nullo queam modo. Vale [1537].

NOTES

[1] Cf. *Rev. des lang. rom.*, 1894, p. 328 note 1 ; lettre 21, note 1.

[2] Franciscus Valesius Delph. loquitur de egloga Salellii :

> Ut multa debeam Poetis Gallicis
> Juxta et Latinis....
> . . . tamen nulli magis debere me
> quam illi puto Salellio, per quem et lacus
> Et flumina et mare omne piscesque aequoris
> Planxere fatum nunc meum rhytmis suis.
>
> J. a Boyssone, *amb. lib. I*, fol. 105 v°, 106 r°. Bibl. de Toulouse, ms. 835.

[3] Correction d'une encre plus noire au lieu de *qui* écrit primitivement.
[4] Au-dessus *hac*.
[5] Cf. *Rev. des lang. rom.*, 1894, p. 328, note 2 ; lettre21, note 2.

32

Jo. a. Boyssone Christophoro Richerio [1] S.

[Ms. fol. 16 recto.] — Cum semel atque iterum ad te scripserim neque ahuc aliquid a te litterarum potuerim extorquere, quid aliud suspicer nescio, nisi aut tuum omnino obalienatum a me esse animum aut te magnum aliquod odium mei cepisse, quod toties provocatus nihil ad me scribendum duxeris. Sed ego plane desipio, qui non animadverto te adeo multis magnisque rebus distineri ut, et si tu maxime velis, rescribere tamen non possis. Utcunque sit, nactus hunc fidelem tabellarium communemque amicum, qui ad vos recta ibat, iterum ad te scribo, tum ut te negligentiae nomine mihi suspectum scias, tum ut intelligas tuas litteras a me cum primis expectari ac desiderari. Quare pergratum mihi facies, si has a te primo quoque tempore plenissimas de rebus omnibus accipio. Interim causam amici nostri tibi commendo. Fac, amabo, ut intelligat te illi mea causa aliquid velle commodare.

Vale Tholosae X cal. Mart. 1537.

Litteras iis meis alligatas peto a te ut Renaldo Chandonio [2] Pictavii, vel ubi gentium fuerit, perferendas diligenter cures. Erit hoc mihi vehementer gratum.

NOTES

[1] Cf. *Rev. lang. rom.*, 1894, p. 327, note 2; lettre 13, note 1.

[2] Reynoldus Chandonius est surtout connu comme le protecteur de Bunel (Cf. lettre 1, note 7). Dans une lettre écrite de Padoue à Lazare Baïf, Bunel lui disait : « Intellexi ex multo et accurato sermone Chandonii, mihi plane maximis de causis amici, te (Laz. Baifium) meas epistolas non solum legisse (quod quidem permagni aestimandum esset) verum etiam autoritate tua praeclare commendasse. Addebat etiam te ad meos casus sustendandos, si Venetias ire vellem, partem fortunarum pollicitum esse » (*Bunelli Epistolae*, p. 1-2, éd. 1581.) Bunel lui dit encore : « Lazarus Baifius... nuper Lugduno literas ad me dedit...

in quibus cum alia plura, tum illud imprimis liberale erat, se in emolumentorum meorum procuratione ne tibi quidem concessurum » (Id., p. 41-42).

Ailleurs il fait allusion à un ouvrage de Chandonius écrit en français, que je n'ai pu retrouver : « An quia *de fortuna Romanorum* vernacula lingua conscripsisti, fortunatus adeo tibi videris... ? » (Id. p. 65-66).

33

Jo. a Boyssone Renaldo Chandonio S. [1]

[Ms. fol. 16 recto.] Maxime sollicitus eram, mi Chandoni, quod jamdiu nihil de te audire potuissem. Verum, cum superiore aestate Lugduni essemus, Christophorus Richerius [2] Juvenis, meo quidem judicio, et doctus et candidus, magna me anxietatis parte liberavit et laetitia incredibili, tum quod te salvum ab Italia rediisse mihi narravit tum quod nactum te gratiam hominis primarii illius verbis cognovi, qui et tuis studiis providere possit velitque, et rebus multis augere atque cumulare si talem in educandis illius liberis operam [Ms. fol. 16 verso.] naves qualem te adhibiturum non dubito. Verum fato accidisse vehementer doleo, quod neque Venetiis aut Patavii, neque posteaquam ab Italia rediisti, in aula videre te potui. Nihil enim tam desiderabam quam nos inter nos de variis negotiis communicare, et de eo tibi quod tot officiis Petrum Bunellum [3] eloquentissimum ac doctissimum virum prosequutus es, pro mea erga illum observantia, gratias habere. Sed quando ita accidit quod coram medius fidius libentissime fecissem litterarum assiduitate perficiam ut, cum te Pictavii esse non dubitem, nihil ipse desideres quod quidem aut tibi prodesse aut a me praestari posse existimem. Quod dico non eo spectat ut vel auribus tuis aliquid dem, qui sum omnium unus (ut scis) minime assentator, vel ut locum mihi apud te quaeram qui me amicissimum habes, sed quo me memorem probem et qui tibi partim meo partim amicorum nomine debeam, et id ipsum significem quod non sine gravissima ingratitudinis suspicione potui praemittere. De statu nostro, de scholis deque aliis rebus ad te uberius scribam postea. Interim Burgios [4] tuos clarissimos juvenes meis verbis salutabis. Vale Tholosae. [X Cal. Mart., 1537.]

NOTES

[1] Cf. Lettre 32, note 2.

[2] Cf. Lettre 32, note 1.

[3] Cf. Lettre 1, note 7 ; 4, note 3 ; 6, note 8 ; 32, note 2.

[4] Il semble à peu près certain que ce sont les neveux d'Antoine Du Bourg, chancelier de France, et les fils d'Étienne Du Bourg, son frère. Étienne Du Bourg eut douze enfants. Les deux plus connus sont : Anne Du Bourg, qui fut pendu et brûlé, place Saint-Jean, à Paris, le 21 décembre 1559, pour son audacieuse reprimande devant le roi en faveur des religionnaires ; et Claude Du Bourg, nommé trésorier de France à Riom le 21 mars 1557, ambassadeur à Constantinople à la fin de 1562, mais révoqué avant son départ et emprisonné pendant vingt et un mois vingt et un jours à partir de janvier 1563. Il est chargé d'une mission particulière à Constantinople le 13 mars 1569. Menacé d'être arrêté par suite de ses démêlés avec l'ambassadeur, il s'embarque, mais est pris par les Vénitiens et mis à la Bastille. Il en sort, joue un certain rôle à Madrid, puis est emprisonné de nouveau et meurt dans un cachot de la Mirandole en 1580. Cf. Henri Du Bourg : *Missions diplomatiques de Claude Du Bourg,* Paris, Ernest Leroux, 1895, et surtout l'article si substantiel de M. Tamizey de Larroque : (*Revue critique,* 21 oct. 1895, p. 235-237.)

34

Jo. a Boyssone Cl. Chomardo [1] S.

[Ms. fol. 22 verso.] Vicem tuam doleo, quam qui maxime, nihilque gratius contingere mihi nunc posset quam te carcere dimissum videre. Quod ut brevi fiat omni cura diligentiaque contendo. Nihil enim praetermitto quod ad te juvandum liberandumque pertinere posse video. Sed quid agas ? nusquam gentium fortasse tam prolixe litigatur atque hic Tolosae. Quod mirum cui videri non potest ? In tam magno Judicum Advocatorumque numero. Adversarii tui omnia moliuntur ut te [Ms. fol. 23 recto] perdant. Causam tanti odii hanc esse intelligo quod tu aliquando testimonium adversus eos dixeris : atque eo tempore quo maxime eorum causa periclitabatur : nocuisse te illis in ea re plurimum. Unde factum est ut illorum in te animos mire concitaris. Verum illorum impetus facile, ut spero, frangemus. Spem autem maximam habeo cum in tuis judi-

cibus, quibus nihil aequius, tum in tuae causae bonitate, qua nihil est justius. Ego semel atque iterum cum Riverio [2] et Solerio [3] de tua causa egi, qui multa mihi ostendunt. Utinam ea praestent quae pollicentur. Conveniam hodie Sartam [4] Praesidem obnixeque hominem pro te rogabo, simul perficiam, quantum in me erit, ut is intelligat te hujus sceleris, quo insimularis, innocentem esse. Tu interim noli, quaeso, te macerare sed te rebus melioribus serva, futurum est, mihi crede, ut in perferendis molestiis, si quando olim ingruerint, magno ista tibi usui esse possint. Vale Tolosae XIII cal. april. 1537.

NOTES

[1] Cf. *Rev. des lang. rom.*, 1894, p. 323, note 1; p. 326, note 2.

[2] Jacques Rivière, conseiller au parlement de Toulouse. En 1519, il est envoyé par sa compagnie auprès du roi et du chancelier pour traiter l'affaire de l'abbé de Saint-Hubéry, emprisonné, pour accorder de la part, disait-il, du pape rémission des plus grands crimes (Lafaille, *Ann. de Toulouse*, t. 2, p. 21). Le 11 décembre 1529, il reçoit la garde du sceau à la chancellerie de Toulouse en l'absence des évêques de Mende et de Nîmes, gardes en chef dudit sceau, et prête serment au Parlement de Toulouse le 25 décembre 1530 (*Act. de Franç. I*, t. I, p. 630, n° 3557). Lettres portant provision à Jacques Rivière, conseiller au Parlement de Toulouse, de s'occuper des affaires du roi et de la reine de Navarre, 18 novembre 1531 (*Id.*, t. II, p. 90, n° 4294).

[3] Il s'agit d'Antoine Du Solier, ou Dusolier suivant la graphie des *Actes de Franc. I* (t. III, p. 649, n° 10481); lettres portant qu'Antoine Dusolier, conseiller au Parlement de Toulouse, sera reçu au dit office en dérogation de l'édit de novembre 1531 (Cf. n° 4325). Paris, 4 décembre 1538. Probablement un parent de Petrus Solerii, chanoine ou moine de la règle de Maguelone en 1536 (*Gall. Christ.* t. VI, Inst. Eccl. Magalonensis, col. 400 B.)

[4] Durand de Sarta, professeur de droit, fut capitoul de Toulouse, en 1521 (Lafaille, t. 2, p. 24). En 1523 il fut reçu conseiller lai au Parlement ainsi qu'Étienne de Paulo. A cette occasion le Parlement fit des observations tendant à ce que, sur deux conseillers, on dut en nommer un d'église (Id. t. 2, p. 41). Le 7 avril 1532 mandement à Guillaume Prudhomme de faire payer... à Jean-Barthélemy Franc de Nupces et Durand de Sarta, chargés d'instruire le procès fait à l'évê-

que de Paris, la somme de 774 livres tournois qui leur était encore due, sur les 2124 livres qui leur avaient été accordées (*Act. de Franç. I*, t. II, p. 132, n° 4504). En 1536 mandat de 377 l. 15 s. t. sur les revenus des biens de Jean de Soucher et de Gaillard Spifeme pour avoir siégé du 3 août 1535 au 12 février courant à la Tour carrée (Id. t. III, p. 183, n° 8336 ; p. 195, n° 8397). En 1537 commission adressée à Durand de Sarta, président au Parlement et à Jacques Du Faur, vicaire de l'archevêque de Toulouse, pour demander à la ville un secours de 50000 liv. tournois (*Id.* t. III, p. 362, n° 9181). Lettres réduisant à 20000 l. la somme de 50000 l. que le président Durand de Sarta et le conseiller Du Faur avaient charge d'obtenir de la ville. Fontainebleau, 28 août 1537 (*Id.* t. III, p. 378, n° 9249). Durand de Sarta est appelé à présider les grands jours de Fleurance du 15 sept. aux derniers jours d'octobre 1542 (*Id.* t. IV, p. 349, n° 12640). Il s'agissait d'expédier les affaires de toute la partie de la Gascogne qui était du ressort du Parlement de Toulouse. Henri II, le 10 juillet 1548 à Dijon, nomme Durand de Sarta deuxième président au Parlement de Toulouse, pour présider, du premier septembre à la fin d'octobre les grands Jours du Puy. Les magistrats avaient reçu mission « d'extirper cette malheureuse secte luthérienne avec pouvoir d'en connaître tant en première instance que par appel » *Hist. gén. de Lang.* (2 éd.), t. XI, p. 287. En 1551 Durand de Sarta, avocat de la Province, voulut faire exclure des États de Montpellier les officiers du roi et en particulier Michel Du Faur, juge-mage de Toulouse, sous prétexte qu'étant officiers du roi ils pouvaient gêner les suffrages. Michel Du Faur défendit victorieusement sa cause et celle des officiers du roi (Id. t. XI, p. 295).

Nous ignorons la date de la naissance et de la mort de Durand de Sarta.

(*A suivre.*) Joseph Buche.

LA RAIOLO

CANSOU

(Parla raiòu)

A moun ami J.-B. Brissaud, professou
a l'Escolo de dre de Mount-Pelié.

Perqué t'aime d'amour, Teldeto,
E qu'es moun amour cantarèl,
Te cantarai, o poulideto,
Moun astre, moun cor croucarèl !

Zou, lahut, e flahuto e violo !
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

LA RAYOLE[1]

CHANSON

(Parler rayol)

A mon ami J.-B. Brissaud, professeur à la Faculté
de droit de Montpellier.

Puisque je t'aime d'amour, Teldette, — et que mon amour est chantant, — je te chanterai, ô belle mignonne, — mon astre, mon cœur ravissant !

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

[1] *Raiòu, Raiolo*, sobriquet des habitants des Cévennes, spécialement des montagnards qui habitent les vallées et versants méridionaux de la Lozère (*Lou Tresor dóu Felibrige*, de Mistral).

L'auteur a chanté ici la *Raiolo* qui avait déjà été son inspiratrice dans son œuvre de jeunesse (*Lous Cants de l'Aubo*) et qui a été depuis lors à son existence.

Lou premiè cop que te veguère,
Blanco, fregant lou serre blu,
Embalausi, te creseguère
Dau fiermamen un ange alu.

Zou, lahut, e flahuto e violo !
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

Lou segound cop que te vèguère,
Matinièiro, coutïhoun court,
Qu'ères à la font, te prenguère
Per l'aubo que sourtiè dau gourg.

Zou, lahut, e flahuto e violo !
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

S'au linde esclaire de ta caro
Autant-lèu flouriguè l'ermas,
Ta vouès m'èro pus douço encaro
Que l'aureto dins lou ramas.

La première fois que je te vis, — blanche, frôlant la crête du mont bleu, — émerveillé, je te crus un ange, — un ange ailé du firmament.

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

La seconde fois que je te vis, — matinale, jupe courte, — à la fontaine, je te pris — pour l'aube sortant de l'eau.

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

Si à la pure clarté de ton visage, — je vis fleurir aussitôt la lande, — ta voix me sembla plus douce encore — que le zéphir dans la ramure.

Zou, lahut, e flahuto e violo !
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

Tout barbelant sus tas pesados,
Iéu t'ai sounado, tu m'as ris,
E desempièi à mas pensados
Un cèl de- longo se douvris.

Zou, lahut, e flahuto e violo !
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

En plen chale d'aquel celèstre,
M'apelères toun bon ami,
E me sentiguère dins l'èstre
Coumo tout un mounde fremi.

Zou, lahut, e flahuto e violo !
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

Tout pantelant sur tes traces, — je t'ai appelée, tu m'as souri, — et depuis à mes pensées — un ciel est sans cesse ouvert.

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

Dans ma béatitude de ce bonheur céleste, — tu me nommas ton bon ami, — et je sentis dans mon être — comme tout un monde frémir.

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

Ah ! pensas se l'on se despacho
Quand on a pariè sentimen !
La man dins la man faguèn pacho
E nousèn lou liam de l'imen.

Zou, lahut, e flahuto e violo !
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

O nouviage ! O magnificençò !
Avian, per daura noste sort,
Tu, ta verquièiro d'inoucençò,
E iéu, d'amour tout un tresor.

Zou, lahut, e flahuto e violo !
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

— « O fourtuno de la paurièiro,
Que de riches t'auran jamai ! »
Aquel tenamen sens auriéiro :
L'amour, l'avèn, voulèn pas mai !

Ah ! pensez si l'on se dépêche — lorsqu'on a pareil sentiment ! — La main dans la main nous fîmes pacte — et nouâmes le lien de l'hymen.

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

O fiançailles ! O magnificence ! — Nous avions, pour dorer notre sort, — toi, ta dot d'innocence, — et moi, d'amour tout un trésor.

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

« O fortune de la pauvreté, — que de riches ne te posséderont jamais ! » — Ce domaine sans limites : — l'amour, nous l'avons, nous ne voulons pas davantage !

Zou, lahut, e flahuto e violo!
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

Car l'amour es uno menèstro
Que n'a pas besoun d'estagniès,
E nosto cambro a sa fenèstro
Sus un palais de castagniès.

Zou, lahut, e flahuto e violo!
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

De fiocs la naturo grasiho ;
Poudèn n'en jouï de mita :
M'apartèn per la pouësio,
N'en siès rèino per la bèuta !

Zou, lahut, e flahuto e violo !
Per draio e violo
Vole canta,
Te canta, poulido Raiolo,
Que m'as fada !

Albert Arnavielle.

Mount Peliè, 1883.

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

Car l'amour est un aliment — qui n'a pas besoin de dressoir, — et notre chambre a sa fenêtre sur un palais de châtaigniers.

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

La nature grille sous les feux du soleil : — nous pouvons en jouir de moitié : — elle m'appartient par la poésie, — tu en es reine par la beauté !

Allons, luth, et flûte et viole ! — Par chemins et sentes — je veux chanter, — te chanter, ô belle Rayole, — qui m'as ensorcelé !

Albert Arnavielle.

Montpellier, 1883.

BIBLIOGRAPHIE

ROMANIA, XXV, 1. — F. Lot. *Etudes sur la provenance du cycle arthurien* (fin). Voici les conclusions de cet intéressant mémoire: « Après comme avant les travaux du savant celtiste de Greifswald (M. Zimmer), il paraît évident que l'influence des Celtes insulaires a été beaucoup plus considérable (que celle des Armoricains), et même vraiment prépondérante, dans la transmission des éléments du cycle arthurien. » — P. 33. Cais de Pierlas. *Chronique niçoise de Jean Badat* (1516-1567). Cette chronique, fort intéressante au point de vue historique et linguistique, avait été plusieurs fois utilisée, surtout par Gioffredo (*Storia delle Alpi Marittimi*), mais elle était restée inédite. Elle a été rédigée par un notable niçois, Jean Badat, consul de commerce pour Gênes, et insérée dans un registre contenant une copie des statuts, privilèges et ordonnances relatifs à Nice, dû à un des ascendants, Pierre Badat. En appendice, l'éditeur publie plusieurs pièces d'archives en dialecte niçois. P. 71, l. 9, lis. *devesir ;* p. 74, l. 6, au lieu de *si a*, l'éditeur propose de lire *sin a* : c'est plutôt *fin a* (jusqu'à); p. 75, l. 1, lisez *stai* ; p. 76, l. 9, au lieu *materassos*, lis. *materasses* (cf. p. 77, l. 10, *lougisses*) (par contre p. 77, l. 38, il faut sans doute lire *aquellos*, forme normale dans le texte en question ; le ms. doit confondre légèrement l'*e* et l'*o*) ; p. 76, l. 11, lis. *fautir* ; p. 78, l. 21, lis. *a los* (cf. *aquelles* pour *aquellos*.— P. 80. Ant. Thomas. *Etymologies françaises : ensouaille, esse* et *eusse, lente, lingue, loinseau, murger, oyen, regain* (n'a aucun rapport avec *gagner*), *rinceau, ruisseau seu, suage, tertre, vignoble, wirewite*.— P. 98. Paul Meyer. *Fragments d'une paraphrase provençale du Pseudo-Caton*. Il s'agit de deux feuillets de parchemin (fortement rognés, de sorte que le texte est mutilé), qui garnissaient les plats intérieurs du ms. lat. 6080 de la Bibliothèque nationale. Ces vers, que l'éditeur a rapprochés du texte latin, restent parfois obscurs, malgré les habiles restitutions opérées. — P. 111. A. Morel-Fatio. *Les deux* Omero *castillans*. Le premier en date des deux *Omero* castillans est celui de Juan de Mena, qui a simplement traduit, pour Juan II, roi de Castille, l'*Iliade* abrégée en hexamètres latins d'Italicus, le Pindarus Thebanus du moyen âge, à qui M. L. Havet a récemment restitué son vrai nom. Le second, qui dérive de la traduction en prose latine faite par l'italien Pier Candido Decembri des

quatre premiers livres et du dixième livre de l'*Iliade* d'Homère, a été écrit par Pedro Gonzalez de Mendoza, vers 1442, à l'instigation de son père, le fameux marquis de Santillane, qui ne savait pas le latin.

Mélanges. — P. 130. Ov. Densusianu. *Roumain* abur, « vapeur ». — A. Thomas. *La date de la mort de Nicolas de Clamanges* (1437).

Comptes rendus. — P. 134. G. Keidel. *The « Evangile aux femmes »* (P. Meyer, cf. notre compte rendu dans cette *Revue*, n° de février 1896). — P. 137. Menger, *The historical development of the possessive pronouns in italian*; Bruner *The phonology of the Pistojese dialect* (Parodi). — P. 146. P. Le Verdier, *Le livre du champ d'or* et autres poèmes inédits de Me Jean Le Petit (E. Picot).

Périodiques. — P. 149. *Bibliothèque de l'école des Chartes*, LV (1894 et LVI (1895). — P. 152. Chroniqne. — P. 157. Livres annoncés sommairement.

XXV, 2. — P. 161. C. Jullian. *La tombe de Roland à Blaye*. Notre savant collègue de l'Université de Bordeaux étudie, avec sa sagacité habituelle, l'origine de la légende qui veut que Charlemagne ait déposé le corps de Roland a Blaye, dans l'église de Saint-Romain. — P. 171. P. Meyer. *Version anglo-normande en vers de l'Apocalypse*. Composition datant de la seconde moitié du XIIIe siècle, « écrite dans une langue très corrompue et en mauvais style. » L'éditeur déclare que son principal mérite, c'est d'être à peu près inconnue ; il en signale d'ailleurs sept exemplaires. Cette publication ne peut avoir, à notre sens, d'autre résultat utile que de montrer (si on ne le savait déjà) à quel degré de médiocrité et d'ignorance de la langue était, de bonne heure, descendue la poésie anglo-normande. — P. 258. E. Philipot. *Un épisode d'*Erec et Enide. La joie de la Cour. — Mabon l'enchanteur. Comparaison détaillée entre *Erec* et le *Bel inconnu* de Renaut de Beaujeu. Dans une note additionnelle, M. G. Paris, après avoir fait ses réserves sur un point particulier, déclare que cette pénétrante étude jette beaucoup de lumière sur les origines enchevêtrées de nos romans « bretons ». — P. 295. F. d'Ovidio. *Di alcune infiltrazioni d'Italiano settentrionale nell'italiano letterario: grezzo e greggio, pettegolezzo, melazzo o* melassa, *mezzadro, leggiadro.*

Mélanges. — P. 310. P. Meyer. *Le Roman du coste de la veuve et du jongleur, d'après Bracton*. Bracton écrivait vers 1250 son *De legibus et consuetudinibus Angliæ*, où l'on trouve au ch. XXVIII du livre III *De appellis de raptu virginum* un récit qui semble être le résumé d'un roman ou fabliau inconnu. — P. 312. A. Piaget. *Un nouveau manuscrit autographe d'Alain Chartier*. Les corrections que Paulin Paris supposait être d'Alain Chartier sont de Jacques Thiboust, no-

taire et secrétaire de Charles VII, et postérieures à la mort de ce roi (1461): elles sont loin d'ailleurs d'améliorer le texte.—P. 315. L. Luzzatto. *Contributo allo studio del dialetto valdostano*.

Comptes rendus. — P. 321. Héron, *La Règle de saint Benoit traduite* en vers français par Nicole (G. Paris fait au texte un certain nombre de corrections, naturellement excellentes ; il relève les mots oubliés ou mal expliqués au glossaire et dresse la longue liste des verbes de la première conjugaison qui, dans ce poème, ont au subjonctif la forme archaïque (sans *e*) au singulier, ce qui pourra fournir matière à des comparaisons utiles). — P. 326. D. Fr. de Bofarull y Sans, *El Testamento de Ramon Lull y la escuela luliana en Barcelona* (A. Morel-Fatio : intéressant).— P. 338. Scartazzini, *La Divina Commedia de Dante Alighieri*, 2° éd. (Payet Toynbee : défavorable). — P. 332. Tæckholm, *Études sur la phonétique de l'ancien dialecte soussilvan* (Ulrich : favorable).

Périodiques. — P. 334. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XIX, 4 et XX, 1 (G. Paris). — P. 337. Chronique.— P. 343. Livres annoncés sommairement.

XXV, 3. — P. 353. A. Jeanroy. *Études sur le cycle de Guillaume au court nez* (premier article : *le Couronnement de Louis*) : I. *Analyse du poème ;* — II. *Sources historiques des diverses branches ;* — III. *Agencement des branches;* — IV. *Présence de Guillaume dans les diverses branches.* — P. 381. A. Thomas. *La dérivation à l'aide des suffixes vocaliques atones en français et en provençal.* Extraits d'un cours fait par l'auteur en 1893-1894 à la Sorbonne, à propos de l'apparition de la seconde partie du tome II de la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke, et observations sur ce dernier ouvrage. — P. 393. J. Camus. *Notice d'une traduction française de Végèce faite en 1380.* Cette traduction est anonyme et en prose, sauf que les *Regulae bellorum generales,* qui terminent le livre III, sont en vers et reléguées à la fin de l'ouvrage, c'est-à-dire du livre IV. Elle se trouve dans le ms. 188 de la bibliothèque particulière du duc de Gênes, à Turin. — P. 401. P. Meyer. *Les anciens traducteurs français de Végèce, et en particulier Jean de Vignai.* L'auteur exprime le désir qu'un érudit entreprenne un travail d'ensemble sur les traductions françaises du XIVe siècle. — P. 424. J. Gilliéron. *Notes dialectologiques.* I. *Sur quelques noms de lieux de la vallée d'Anniviers ;* — II. *Le français* épingle *et ses concurrents patois ;* — III. *Les noms des jours de la semaine en Savoie ;* — IV. *Anniviard* frimisé = *prémices ;* — V. *Anniviard* éfi, *peut-être;* afrèle[1], *prêle ;* — VI. *Quelques termes anniviards relatifs à l'estivage;* — VII. **Adsustare*, **susta*, **sustana* (?). En écrivant : « *adsustare* et *susta* existent aussi, à ma connaissance, dans toute la Suisse française, en Savoie,

et sans doute bien au delà, » M. G. n'a pas songé à consulter le *Tresor* de Mistral, où il aurait trouvé *assoustà* et *soustà* (qui sont aussi languedociens et rouergats), sous ce dernier mot une série de significations variées, et sous les deux celle des deux mots anniviards, correspondants ; — VIII. *Anniviard* zocla, *ampoule* ; — IX. Digitale *en Savoie*.

Mélanges. — P. 441. A. Thomas. *Fr.* besoche *et gascon* bezoch ; *fr.* guideau ; *pr.* orgier, orjaria ; *exemple du suffixe* -umen *en français*.—P. 449. W. Sœderhjelm. *Hugues le roi de Cambrai*.— P. 455. Fr. Wulff. *Dante*, Pietra in pietra.

Comptes rendus. — P. 459, Karniev, *Documents et remarques pour l'histoire littéraire du* Physiologus (A. Beaunier : documents nouveaux et intéressants). — P. 465. L. Willems, *L'Elément historique dans le* Coronement Loöis (A. Jeanroy ; trop systématique). — P. 473. Ed. Forestié, *Les Livres de comptes des frères Bonis* (P. Meyer : éloges, malgré quelques taches).

Périodiques.— P. 476. *Revue des langues romanes*, 4e série, t. VIII, 7-12 et t. IX, 1-4 (P. Meyer). — P. 478. *Bulletin de la Société des anciens textes français* (P. Meyer). — P. 479. Chronique.

Léopold Constans,

Cyprien Pérathon. **Le colonel Bord** (1744-1823). Etude biographique, suivie d'une **Notice historique sur Vallière** (Creuse), par A. Thomas. Une brochure in-8° de 48 pp., et un portrait. Limoges, veuve Ducourtieux (Imprimerie et librairie limousine), 1896.

Publiée d'abord dans l'*Annuaire de la Creuse* (1895), d'après une étude parue dans l'*Avenir militaire*, la présente biographie a reçu ici de nouveaux développements. Elle remet en lumière un de ces braves officiers des armées impériales qui ont fait le tour d'Europe sans y comprendre grand'chose. Celui-ci eut du moins la chance d'en revenir. Né en 1744, il commença à servir pendant la guerre de Sept ans, et fit ensuite la campagne d'Amérique (1782-1783), servit à Nancy (1790), dans les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, d'Italie (1792 à 1800) et d'Espagne (1808-1813). Il fut commandant d'armes à Gênes, à Bilbao, et entre temps employé comme chef d'état-major par le duc de Dantzig. Comme instruction et comme manières, cet ancien grenadier du régiment d'Auvergne ne devait pas se trouver dépaysé sous les ordres du brave Lefèvre. Il a bien fait son service « en toute occasion, ou secrète ou publique », mais sa carrière n'offre aucun trait saillant. Cette notice biographique présente du reste le même degré d'intérêt que les *cursus honorum* de tant de légionnaires que les épigraphistes recueillent avec piété.

La notice sur Vallière de M. A. Thomas est un modèle de précision scientifique et d'érudition abondante. Dans cette dizaine de pages, il a su renfermer quantité de renseignements ignorés, dont beaucoup sont originaux. La nomenclature des villages de la commune (pp. 42-43) lui a notamment fourni matière à une série très intéressante de notes d'étymologie et de toponomastique, dans lesquelles les méridionalistes auront à prendre plusieurs exemples intéressants.

Léon-G. Pélissier.

[F. Donnadieu.] Etablissement thermal de La Preste, près Prats-de-Mollo. Notice par F. D., suivie d'observations médicales par M. le Dr F. Berny. Une brochure de 40 pp. Béziers, Henry Azaïs, 1896.

Cette brochure, œuvre de propagande et de réclame, du reste discrète, en faveur de La Preste, ne mérite d'être signalée dans notre revue, purement scientifique et tout à fait désintéressée dans les questions de villes d'eaux, que pour les premières pages d'*Historique*, où l'on pourra glaner quelquts renseignements utiles, l'indication d'un texte catalan relatif à l'*establiment dels banys* le 18 avril 1597 (Archives communales de Prats-de-Mollo : Registres consulaires, série GG., reg. II (1590-1622), fol. 53) qu'il était en effet bon de recueillir, quelques détails sur le cloître d'Elne, et une citation poétique du bon poète catalan Peire Tabrich de Serralongue. On devrait célébrer, au printemps prochain, le troisième centenaire de l'ouverture des bains de La Preste: ce serait une forme nouvelle et ingénieuse de publicité.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

TABLE DES MATIERES

DU TOME XXXIX

(SÉRIE IV, TOME IX)

ARTICLES DE FOND

Pages.

BARBIER (Ch.). — Le *Libre de Memorias* de Jacme Mascaro. Étude grammaticale (*suite et fin*)..... 1

BOUVY (Eug.). — Voltaire et la Langue Italienne..... ... 49

RIGAL (Eug.). — Un lexique de Molière (V. Ch.-L. LIVET)... 337

DOCUMENTS

APPEL (Carl). — Poésies provençales inédites tirées des manuscrits d'Italie (*suite*)..... 177

BUCHE. — Lettres inédites de Jean de Boyssonné et de ses amis (2e et 3e série)..... 17, 138 et 355

GABOTTO. — Un document d'histoire provençale..... ... 345

JEANROY. — Les chansons françaises inédites du manuscrit de Modène..... 241

PÉLISSIER. — Lettres inédites de François Bosquet, évêque de Lodève..... ... 117

— Une lettre de Mérimée à Achille Jubinal..... 335

— Notes sur Mme de Maintenon à la Bibl. de Ferrare... 70

— Gohori. De rebus gestis Francorum. Ludovicus XII.... 302

RESTORI. — Recettes de fauconnerie de Peire de l'Astor..... 289

ROBOLY. — Documents provençaux des archives d'Arles.. 234, 269

— Livre de comptes des ouvriers de N.-D. la Major.. 27, 145

ULRICH. — La moart et paschiun de Noass Segner Iesu Christi. Texte haut engadinois du XVIe siècle..... 97

— La Toella da Bifrun (*Id.*)..... 217

— Charte haute engadinoise de 1580 (*Id.*)..... 289

TEXTES CONTEMPORAINS

Pages.
Arnavielle. — La Raiolo, cansou 373
Rivière. — Le feye abravaguet 125
Sarran d'Alard. — Li Pirenèu, Cansoun de Jano (traduite de V. Balaguer) 329

VARIÉTÉS

Anglade (J.). — Pour la réforme de l'orthographe 283
Grammont. — Tailler une lampe (Montbéliard) 334

BIBLIOGRAPHIE

Contes populaires de la Grande Lande, rec. par Arnaudin (Anglade) 46
Donnadieu. — La Preste 382
Étienne. — Essai de grammaire de l'ancien français (XIe-XIVe siècle) (Anglade) 43
Kerdel. — L'évangile aux femmes (Constans) 86
Laffage. — Bestios è Plantos (Anglade) 174
Livet. — Lexique de la langue de Molière (Rigal) 166, 337
Pérathon. — Le colonel Bord (Pélissier) 381
Romania XXIV, 3-4. XXV. 1 (L. Constans) 89, 378
Springer. — Das altprovenzalische Klagelied (Anglade) 46
Thomas (Ant.). — Notice historique sur Vallière (Pélissier) .. 381
Zeitschrift für romanische Philologie, XVII, 1-2 (Anglade) .. 40

CHRONIQUE

Commémoration d'Aug. Fourès, p. 47. — Nouvelles, p. 92. — Une nouvelle édition de Pétrarque, p. 143. — Société archéologique de Béziers, p. 144, 286. — Concours de félibres, p. 175. — Lettres du P. Xavier de Fourvière et de Vérany, p. 237. — Catalogne, p. 238, 335. — Les archives de Montpellier, p. 336. — Nécrologie, p. 47.

POÉSIES LANGUEDOCIENNES

D'OCTAVIEN BRINGUIER

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE JEAN MARTEL AINÉ.

SUPPLÉMENT A LA REVUE DES LANGUES ROMANES

JUILLET-OCTOBRE

POÉSIES LANGUEDOCIENNES

D'OCTAVIEN BRINGUIER

PRÉCÉDÉES D'UNE

ÉTUDE SUR LA RENAISSANCE MONTPELLIÉRAINE

PAR ALPH. ROQUE-FERRIER

MONTPELLIER

AU BUREAU DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

OCTAVIEN BRINGUIER

ET LA RENAISSANCE MONTPELLIÉRAINE

PARMI les villes du midi de la France, il n'en est pas qui, mieux que celle de Montpellier, aient eu le don de cultiver avec plus d'attention, parfois même de succès, des idiomes très différents d'origine et de structure particulière. Sans remonter aux commencements de son école hippocratique et à l'influence qu'y exercèrent les médecins orientaux, il est facile de constater que l'histoire et la poésie, les sciences naturelles, théologiques et philosophiques, eurent de bonne heure, sous la forme d'un latin plus ou moins classique, droit de cité dans la métropole du bas Languedoc. Avec quelle vitalité le montpelliérain fut répandu, écrit et parlé dès la fin du xe siècle, les archives municipales et départementales le disent tout autant que les collections particulières de la région ; le catalan pénétra çà et là les classes lettrées à partir du mariage de Marie et de

Pierre II ; le règne de Jacme Ier lui fut encore plus favorable. Usitée et enseignée par les rabbis de l'époque, la langue hébraïque est relativement connue par le haut commerce, les argentiers et les gens de navigation ; l'arabe n'est pas ignoré et l'inscription trouvée, cette année même, dans la rue Montpelliéret, prouve qu'il eut à une époque très ancienne des lapicides et des ornemanistes initiés à toutes les finesses de l'écriture coufique [1]. Le grec enfin rencontre des adeptes, sinon très nombreux, du moins convaincus. La Renaissance et l'édit de Villers-Cotterets donnèrent la prépondérance au français, mais cette prépondérance fut loin d'être aussi exclusive qu'on l'a soutenu. Entre le latin, le français et le languedocien, on ménageait une foule de compromis et de transitions. Tel médecin, tel légiste des XVIIe et XVIIIe siècles ne dédaignait pas de s'exercer « en parlar vulgari », après avoir écrit l'idiome politique de la royauté française ou la langue scientifique de l'Europe et de l'Église, selon les nécessités du sujet, des recherches ou du moment.

A cette triplicité d'idiome, les commencements du XIXe siècle ajoutèrent encore : des rimeurs de seconde et même de troisième catégorie naturalisèrent à Montpellier le provençal, le lodévois et même le biterrois. C'est à l'année 1808, date de la première représentation de *la Font putanella*, d'Auguste Guiraud, que doit être rapportée la première apparition du rhodanien dans la vie littéraire de nos pères. Ce très modeste début ne pouvait faire prévoir, que quatre-vingts ans plus tard, la ville de Montpellier compterait un groupe de lettrés pour lequel le dédain et la dénaturation

[1] G. de Lapouge, *les Origines arabes de Montpellier* (Félibrige latin, III, année 1892) et *Messager du Midi*, de Montpellier, n° du 15 janvier 1892.

de l'idiome local seraient des articles de foi linguistique. Plus modestes et plus limités dans leurs ambitions, le dialecte lodévois et le dialecte biterrois n'ont jamais servi de prétexte à de semblables tentatives [1].

Octavien Brinquier [2], dont la vie et les œuvres devaient refléter mille traces de cet atavisme littéraire et linguistique, naquit à Montpellier le 21 janvier 1829. On était alors au plus fort du règne littéraire d'Auguste et de Cyrille Rigaud, puis de Martin, que ses fables languedociennes, son essai sur le langage de Montpellier, son Dictionnaire et enfin son édition des œuvres de l'abbé Favre de Saint-Castor, avaient investi d'une dictature qui ne fut pas toujours imméritée. Les poètes plus haut nommés, comme aussi la plupart de ceux qui se groupaient autour d'eux, avaient fait de l'égale culture du français et du languedocien une habitude qui n'était pas dépourvue de périls. C'était une tradition reçue par eux de l'abbé Favre, de Benoit Gaussinel et de Brunier, et on la maintenait avec une persistance inconsciente, sans songer à la justifier ou à la féconder par une connaissance exactement raisonnée de ce qui constitue l'originalité native des deux idiomes. On n'agissait pas autrement en dehors de

[1] On pourrait ajouter à ces différentes influences celle du dialecte toulousain, qui parvint à imposer sa graphie et ses finales féminines à Sage, à Roudil et à Nicolas Fizes, mais ce ne fut là qu'une action de surface. Elle n'eut pas plus de racines réelles que les toulousanismes de la traduction montpelliéraine du *Daphnis et Alcimadure*, de Cassanea de Mondonville (XVIIIe siècle).

[2] Forme contractée de Berenguier, nom des anciens comtes de Provence de la maison de Barcelone. Ce vocable, assez répandu des deux côtés des Pyrénées, a des variantes de son ou de notation graphique dans ceux de Beringuier, Bérenger, Beranger, Bringer, etc.

Montpellier et les noms de MM. Camille Reybaud, Gabriel Azaïs, J.-B. Gaut, Joseph Roumanille, de Berluc-Perussis, Frédéric Mistral, Théodore Aubanel, l'abbé Joseph Roux prouveraient, au besoin, que l'action du français a été, dans les commencements littéraires de la renaissance méridionale, plus considérable que ne l'ont avoué ceux-là mêmes qui plus tard essayèrent de réagir contre cette contagion.

A dix-huit ans, Bringuier terminait ses études et s'engageait dans le 2me régiment du Génie, alors en garnison à Montpellier. La vie militaire ne devait pas conserver pour lui son premier attrait, car il y renonça en 1854, après avoir tour à tour appartenu au 4me de Ligne et au 3me Zouaves en qualité de sous-officier. Cette partie de son existence ne dépassa pas la période septenaire que fixaient les lois de l'époque, mais il n'en citait pas moins avec plaisir quelques détails où se reflétaient la vie aventureuse des guerres d'Afrique et les amitiés militaires qui en adoucissaient les dangers.

Dans une campagne contre une des tribus berbères de l'Atlas — c'est de Boucherie que je tiens ce détail et il le tenait à son tour de Bringuier lui-même — on vit tout-à-coup un soldat de la compagnie de notre poète escalader, au péril de sa vie, les pentes du pic où la colonne expéditionnaire s'était arrêtée. Après une station de quelques minutes au sommet, il redescendit de la même manière et en courant un danger aussi grand. Comme ses camarades, Bringuier surtout, lui reprochaient l'imprudence et l'inutilité de cette ascension : — « J'ai voulu, répondit-il, écrire mon nom sur le haut de l'Atlas et, ajouta-t-il, en frappant sur l'épaule du futur poète languedocien, le tien aussi, mon ami ! »

Trois ou quatre ans après ce séjour en Afrique, Bringuier entrait dans l'administration des postes et pouvait dès lors faire bénéficier la poésie montpelliéraine et la poésie française de ses premiers loisirs[1]. Il connut au bureau d'Arles quelques-uns des félibres provençaux et c'est de cette ville qu'il adressa au *Trilby* de Montpellier[2] (n° du 6 décembre 1857), alors dirigé par M. Charles Rochenat (Ch. de Tourtoulon), *la Griseta,* qui est la plus ancienne poésie languedocienne que l'on connaisse de lui[3]. Le même journal avait

[1] Antérieurement (c'était à Lille, croyons-nous), Bringuier avait publié, sans les signer, quelques brochures et, à Montpellier, deux ou trois pièces de vers français dont la trace est aujourd'hui perdue.

Un projet de drame, également français, est resté à l'état de manuscrit parmi les papiers de famille du docteur Anténor Bringuier.

Octavien avait rencontré parmi ses proches un exemple et une sorte d'encouragement : son parent, le capitaine Sarran, mort en 1887, à un âge très avancé, avait de bonne heure rimé des vers montpelliérains qui ne manquaient pas de facilité. Aucun d'eux, d'ailleurs, n'a été publié.

[2] *Trilby*, lutin des théâtres, paraissant le dimanche; Montpellier, Tournel, imprimeur, in-folio. Ce journal se distinguait tout à son avantage des feuilles de même genre qui l'ont précédé et, à plus forte raison, de celles qui l'ont suivi.

[3] *La Gourrino* d'Alphonse Michel (*lou Flacquet de mèste Miquèu*, Apt, J.-S. Jean, 1870, p. 61 et suiv.) a quelques traits communs avec *la Griseta* :

Te souvèn-ti quand, jouino e pauro fiho,
Subre toun front flourissié la vertu?
Ères, alor, l'ounour de ta familho
E tis ami rougissièn pas de tu.

Viviès en pas dins toun paure vilage;
Sout l'iue de Diéu caminaves tout dre;
Ères la flou dis enfant de toun âge;
Aviès l'aflat di gènt de toun endré.

Un tau destin noun t'agradavo gaire :
La paureta pèr tu pesavo trop,
E renegant ta malurouso maire,
As deserta ti mountagno e ti ro.

déjà publié, le 22 novembre précédent, une poésie française intitulée *Jeanne*, sans s'apercevoir qu'elle avait été imprimée peu de temps auparavant dans *le Courrier des Bouches-du-Rhône* [1].

[1] Les vers français de Bringuier ont, malgré la différence de l'idiome, un caractère et un tour d'idées qui les apparente plus qu'on ne croirait à ses vers languedociens. Il ne paraîtra donc pas inutile de reproduire la poésie tout d'abord insérée dans *le Courrier des Bouches-du-Rhône* :

A MISS NELLY D***

Jeanne a de grands yeux bleus, si doux que, sans les vôtres,
Je fermerais les miens pour ne pas en voir d'autres;
Des yeux que l'on ne peut se lasser d'admirer.
Un ange descendrait du ciel pour s'y mirer !

Elle est grande, élancée, un peu maigre, un peu pâle,
Sous son réseau de soie on voit, comme l'opale,
Ses cheveux ondulants chatoyer au soleil,
Gerbe d'or qui mûrit sous un rayon vermeil.

Oh! lorsque je la vis, c'était quand la feuillée,
Des pleurs du jour naissant encor toute mouillée,
Balance mollement ses rameaux dans les airs,
Mêlant un doux murmure aux matinals concerts.

C'était, quand les oiseaux, en secouant leurs ailes,
Font pleuvoir sur leurs nids de riches étincelles,
Comme si de la nuit l'ange mystérieux
Laissait tomber sur nous les étoiles des cieux.

Jeanne était près de moi, soudain elle s'arrête :
— « Que te faut-il, enfant? » — « Rien... une paquerette? »
Et je vis, en tombant, la fleur laisser jaillir
Des larmes sur la main qui venait la cueillir.

Nous autres, pauvres fous, dont la triste manie
Est de chercher partout la sublime harmonie,
Qui vivons sans jamais penser au lendemain,
Ne cueillant en passant que les fleurs du chemin ;

Du bureau d'Arles, notre poète passait à celui de Marseille[1] et de là à celui de Nimes, où deux petites feuilles

Nous qui vivons d'amour et dont l'âme craintive
Se replie en tremblant comme la sensitive
Au moindre choc grossier, qui s'étend au soleil
Comme un homme indolent après un long sommeil;

Nous qui voyons les cieux à travers les nuages,
Qui relevons le front quand grondent les orages,
Puis venons tout pensifs manger notre pain noir
Sur les dalles d'un temple ou le seuil d'un manoir;

Nous qu'un soupir abat, qu'un sourire relève,
Qui voyons tout, enfin, sous le prisme du rêve,
Dont le dernier soupir est semblable au premier,
Et qu'un rustre, un beau jour, voit morts sur son fumier;

Nous imitons l'enfant qui court la main ouverte
Et, pour saisir au vol la demoiselle verte,
Prend l'algue pour la mousse et meurt dans un ruisseau,
Mêlant son dernier râle au murmure de l'eau.

Nous marchons animés d'une sainte croyance
Qui nous rend confiants jusqu'à l'imprévoyance,
Puis donnons au danger un sourire moqueur,
A Dieu tout notre espoir, à Jeanne notre cœur.

Que de déceptions je vois! que de misères
Sur les ailes d'azur de mes folles chimères;
Longtemps je les suivrai de l'un à l'autre bord,
Avant d'avoir trouvé le repos dans la mort.

La pauvre fleur des champs que nulle main ne cueille
Se penche sur sa tige et tombe feuille à feuille.
Comme elle délaissé, peut-être quelque jour,
Verrai-je s'envoler tous mes rêves d'amour,

Et puis je mourrai seul! mon corps sans sépulture
Aux vautours affamés servira de pâture,
Mais, libre enfin, mon âme ira porter au ciel
Son calice d'amour, de larmes et de fiel.

Le dernier de ces quatrains semblerait indiquer que la pièce tout entière a été composée en Afrique, pendant la vie militaire de l'auteur.

[1] Une étude littéraire et biographique sur Bringuier, publiée par

locales : *le Glaneur du Gard* [1] et *la Bizo* [2], éditées l'une et l'autre par M. Manlius-Salles, reçurent de lui, en 1860 et en 1861, les premiers vers de *Nadau* [3], *la Ravalada* [4] et *la Margaridela* [5].

L'extrait suivant de la troisième poésie montre qu'à cette époque Bringuier n'avait pas encore accepté la généralité des habitudes graphiques qui devaient, vingt ans plus tard, prévaloir sur les deux rives du Rhône :

Estén enfant, sitôt qué mé dérévéyave,
Préniei un floc dé pan, un al et déjunave,
Buviei un cop de vi, pioi, hurous coum'un rei,

Achille Montel (sous la signature X.) dans le journal *la République*, de Montpellier, n° du 23 septembre 1875, mentionne aussi la ville d'Avignon.

[1] *Le Glaneur du Gard*, organe de la littérature méridionale, languedocienne et provençale, journal littéraire, artistique, scientifique, commercial, industriel, agricole et d'annonces, paraissant tous les dimanches matin en in-folio et en une livraison de 12 ou 24 pages in-12, sous la direction de M. Gabriel B. (Manlius-Salles), à Nimes, à la librairie centrale des publications patoises, chez Manlius-Salles, éditeur, boulevard de la Madelaine, 1860 et années suivantes.

[2] *La Bizo*, journal litterairo, artistico et scientifico di rachalan, di bourgadieiro, di faro et di griseto, parésquén chaquo dimènche matin en in-folio ou en uno livraisoun de 12 ou de 24 pajo in-18, à la librarié de Manlius-Salles, boulevart de la Madélèno, à Nime, etc., 1860 et années suivantes.

[3] Le début de *Nadau* se lit, le 23 décembre 1860, dans *le Glaneur du Gard*. Dix ans plus tard, le 24 décembre 1870, *le Factionnaire*, de Montpellier, le reproduisit en entier.

Bringuier fit de l'impression de ce journal un tirage à part (*Nadau, as enfantous* ; Montpellier, Boehm et fils, s. d., in-12, 6 pages), qu'il est très difficile de rencontrer aujourd'hui.

[4] *Le Glaneur du Gard*, 13 janvier 1861.

[5] *La Bizo*, 27 janvier 1861. Cette pièce n'y est pas signée, mais elle a été retrouvée dans les manuscrits de l'auteur.

Roumplissiei moun saquet, ma gourda et partissiei.
Souven avant lou jour, san capel ni casquéta,
En camisa, descaou, dins l'aigache tout soul,
Anave garda ma cabréta;
Mès, aou sourel lévan, aloungat sus l'herbéta,
Espatat aou cagnar dourmissiei moun sadoul.
Un jour, à moun coustat, ma cabra souméiava,
Lou béou sourel la souréiava,
Yeou, mé sembla qu'és hier, embé moun coutèlet
Afustave una cana et fasiei un siblet
Per lou baila, lou souer, à moun frèdeta.
Tout d'un cop, dé qué vésé? Una margarideta.
Leste coum'un cabrit qué lou pastre acoutis,
Anère, en couriguen, en poussan milla cris,
M'aclata près de la flouréta.

La graphie de *la Griseta*, de *la Ravalada* et des premiers vers de *Nadau* ne diffère pas sensiblement de celle de *la Margarideta* [1].

[1] Afin de donner à l'édition des poésies de Bringuier l'unité qu'il rêvait pour elles, nous avons dû traduire en français les pièces suivantes, dont on n'avait que le texte:

I. *La Griseta*; — II. *Nadau*; — III. *La Ravalada*; — IV. *La Margarideta*; — V. *La Viaoleta e lou Parpalhon*; — VI. *A sant Ro*; — VII. *A la França*; — VIII. *A las Raças latinas*; — IX. *Un Crestian dins l'embaut*; — X. *A Jousé de Roumanilha*; — XI. *L'Enfant de la Vensa*; — XII. *Au roi Rainié*.

Contrairement à celles de *Prouvença*, les notes du *Roumieu* avaient été rédigées par Bringuier en français seulement; nous avons placé en regard leur texte montpelliérain.

Cette double constatation était nécessaire pour que le poète ne fût pas rendu responsable des erreurs et des inexactitudes qu'un travail de ce genre entraîne toujours avec lui.

A la même période de la vie de Bringuier se rattache la poésie suivante qui lui fut adressée par le marquis de D...:

Les relations de Bringuier et de Joseph Roumanille étaient alors assez bien établies pour lui permettre de faire insérer dans l'*Armana prouvençau* de 1862 une fable : *la Viauleta e lou Parpalhou*, qu'une orthographe trop avignonaise et la substitution arbitraire de la finale *o* à la finale en *a* du montpelliérain altérèrent gravement. L'oraison *A sant Ro*, courte et malicieuse épigramme dans laquelle il promet un pain à saint Roch, s'il consent à rendre la peste aux hommes et à leur enlever les médecins, fut plus complètement modifiée, s'il est possible. Composée par Bringuier en montpelliérain,

Vous demandez quel est mon âge ?
J'ai l'âge où l'on n'est plus aimé ;
Où, pour l'homme, la femme au gracieux visage
Apparaît comme un doux mirage,
Et bientôt se dérobe à son regard charmé ;
J'ai l'âge des amis à qui l'on peut tout dire,
Ouvrir son cœur malade et son âme en délire :
Ah ! contre le péril, j'ai l'âge où l'on est fort,
Où peut-être on gémit de se trouver au port ;
J'ai l'âge où l'on sent l'existence
Fuir comme un flot troublé sur des rochers noircis,
Où, des vieux compagnons de son heureuse enfance,
On serre les rangs éclaircis !
J'ai l'âge où triste est la pensée,
Où la famille est dispersée,
Où l'on perd son dernier lien ;
J'ai l'âge où l'on n'attend plus rien !

J'ai l'âge où l'on est seul dans l'ombre et le silence,
Où l'on cache sa joie et ses émotions ;
J'ai l'âge des regrets et non de l'espérance ;
L'âge où tout nous échappe, où tout devient souffrance,
Où tombent les illusions ;
J'ai l'âge où, fatigué de plaisirs éphémères,
L'homme vers d'autres biens souvent lève les yeux ;
J'ai l'âge où l'on sent fuir la terre,
Où notre âme pressent les cieux,

elle fut entièrement traduite en provençal et imprimée comme telle dans l'*Armana* de 1863 [1].

Prouvença, dédiée à Joseph Roumanille, est, par la première moitié de ses vers, antérieure de quelques mois seulement à l'oraison *A saut Ro*. Bringuier l'avait adressée aux Jeux Floraux de Sainte-Anne, tenus à Apt, le 14 septembre 1862. Son envoi parvint trop tard aux membres de la commission d'examen, qui était formée de MM. Théodore Aubanel, A.-B. Creusillat, J.-B. Gaut, Ludovic Legré, Anselme Mathieu, Frédéric Mistral et J. Roumanille; mais il n'était pas de ceux qui passent inaperçus. Mistral le mentionna en des termes qui furent pour le jeune poète l'encouragement déterminant de sa carrière :

« Nous es vengu de Mount-pelié, malurousamen après lou quicho-clau, uno pèço emé l'epigrafo :

O Prouvènço, ma maire,
Tant de chato e de flour,
Tant de joio e d'amour,
Soun que dins toun terraire !

TH. AUBANEL.

Comme un consolateur j'attends l'instant suprême ;
Non, je ne voudrais pas remonter le passé,
Mais je regretterais de nobles cœurs que j'aime :
Un ami par le temps n'est jamais effacé.
L'avenir est couvert d'un funèbre nuage,
J'entends au loin gronder l'orage ;
Et mes souvenirs, je les crains.
Ne me demandez plus mon âge ;
Il ne m'apprend que des chagrins.

Cette pièce a été probablement, sur la demande de Bringuier lui-même, publiée par *le Glaneur du Gard*, t. II, 37, 1860-1861.

[1] L'original n'en a pas été retrouvé et c'est pour cette raison que notre édition reproduit, page 38, le texte remanié à Avignon.

« L'autour n'a pas agu lou tèms de l'acaba, mai pau enchau : fau pas que se maucore ! Car, coume dison di jacènt, a lou bon mau ; e soun obro, finido, sarié'n resplendènt tablèu de nosto istòri. Li tardié, coume se dis, n'an pas li joio ; e pamens sarian pas juste se noun i'acourdavian, à tout lou mens, uno mencioun soubrenco » [1].

Neuf ans après, lorsque *Prouvença*, revue et complétée, eut paru dans la *Revue des Langues romanes*, le poète de Maillane en exalte encore la valeur ; il voit en elle « uno superbo cantadisso que retrais en vers de flamo li fasto e li grandour de nosto naciounalita ». « Un lirisme resplendènt, ajoute-t-il, uno audàci d'image qu'es souvènt magnifico, uno ardènto passioun pèr lou terraire ounte vivèn, un masclun, uno calour, un estrambord que vous emporton, joun à l'estùdi e au percas di bòni formo poupulàri, plaçon aquéu felibre au bataioun di fort. Lou ditirambe de *Prouvença* es dins lou mole — e de la raço — di bèus iambe de Barbier » [2].

Moins enthousiaste d'expression et d'allures, l'accueil des quelques personnes qui représentaient à Montpellier le renouveau de la littérature languedocienne, n'avait pas été moins favorable. Le lauréat des Jeux floraux d'Apt sortait avec éclat de l'ornière accoutumée. Grâce à lui, l'idiome de Montpellier, jusqu'alors consacré d'une façon presque absolue à la muse triviale ou à la romance langoureuse, pouvait

[1] *Armana prouvençau pèr lou bèl an de Diéu 1863*, p. 22.

[2] *Armana prouvençau, etc., de 1872.*

La chronique à laquelle nous empruntons ces lignes est signée « Gui de Mount-pavoun », pseudonyme ordinaire de Mistral.

sans déroger, prendre place à côté du dialecte de *la Mieugrano* et de *Calendau* [1].

L'accueil que les Jeux Floraux de Sainte-Anne d'Apt avaient réservé à *Prouvença* devait naturellement encourager Bringuier à tenter la fortune littéraire et, si l'on peut s'exprimer ainsi, à poursuivre la conquête de cette *branche des oiseaux* dont parle le premier chant de *Mirèio*. Un concours eut lieu à Aix-en-Provence en 1864 et l'éloge du roi René avait pris place sur le programme des organisateurs. L'ode *Au rei Rainié*, que notre poète se proposait de retoucher dans les derniers temps de sa vie, est probablement le fruit de quelque « incitation » particulière qui lui vint de Mistral ou de J.-B. Gaut. Ses vers, çà et là jetés d'une seule coulée, ont

[1] *Prouvença* fut imprimée en entier dans la *Revue des Langues romanes*, t. I, pp. 126-145 et 320-333 (année 1870). Il en a été fait un tirage à part sous le titre suivant : *Extrait de la Revue des Langues romanes. Prouvença*, par Octavien Bringuier, précédé d'une note orthographique par Ch. de Tourtoulon. Montpellier, imprimerie typographique de Gras, 1871, in-8°, 40 pages.

Parlant de l'adhésion que Bringuier donnait, en 1869, à la *Société des Langues romanes* et des poésies qu'il composa aux environs de cette époque, Achille Montel (*la République*, 23 septembre 1875) s'exprime en des termes presque semblables : « A côté de jeunes gens destinés par principe tout autant que par étude, à considérer la langue comme morte, il accepta de la montrer savante, encore belle et noble.

» Les petits poèmes qu'il publia successivement à partir de ce jour ont une grande valeur. Sa phrase y est nette, facile, son vers franc, énergique et d'une inspiration spontanée. Ce qu'on y remarque surtout, c'est la force qu'il a su donner au dialecte languedocien, force dont on n'eût pas cru que ce dernier pût être susceptible. Après les fades compositions de nos faiseurs de romances, après les bouffonneries inventions de l'abbé Favre, il y avait un réel étonnement à entendre des [illegible] virile. Il prouvait que ce langage, qui n'avait été jusque là qu'un jouet entre des mains légères, pouvait devenir au besoin un puissant instrument d'expression. »

plus de vigueur et de force, s'il est possible, que ceux des productions antérieures[1].

Le vocabulaire de la langue de Bringuier, et notamment des pièces qu'il composa avant le poème si élogieusement accueilli à Apt, reste peut-être trop exclusivement languedocien. *Prouvença* décèle, au contraire, des influences rhodaniennes que l'auteur devait plus tard expliquer avec une justesse pleine de sens : Fabre d'Olivet, Goudelin et Jasmin exceptés, le Languedoc et la Gascogne étaient à ce moment dépourvus de modèles. A qui en demander alors, si ce n'est à la Provence qui, par les *Sounjarello* et les *Margarideto*, par *la Miougrano entre-duberto*, par les vers charmants qu'Anselme Mathieu allait réunir dans sa *Farandoulo*, venait d'en donner tant et de si accomplis ; à cette *Mirèio*, où Lamartine trouvait, sur la fin de sa carrière, une manière nouvelle d'exprimer la poésie, un rajeunissement de sentiments et de vérité ?

Cette tendance était alors si générale — on pourrait dire si instinctive — que Diogène Guiraldenc, qui avait précédé Bringuier dans son essai de réhabilitation de la langue de Montpellier, n'avait pas agi autrement. Dans *la Blanda* et *la Masca*, dans *la Glorïousa* et le *Souvenì d'una journadà de mai*, Guiraldenc, originaire de notre ville comme Bringuier, avait puisé sans le moindre scrupule dans les productions de l'école avignonaise, toutes les fois que le verbe et le

[1] Les Jeux floraux d'Aix eurent lieu le 17 septembre 1861. L'éloge du roi René eut quatre lauréats : M. Crousillat, de Salon, qui obtint la médaille d'or ; M. Marius Girard, de Saint-Rémy (médaille de bronze) ; le docteur C. Bernard, maire d'Apt (première mention d'honneur), et M. Lucien Geoffroy, de Paris (deuxième mention d'honneur).

mot languedociens lui faisaient défaut. La coïncidence a d'autant plus de valeur qu'aucune liaison personnelle, aucun rapport, même fugitif, de littérature, d'études ou d'amitié, ne les rapprochèrent jamais[1].

Lorsque *Prouvença* parut en entier, elle fut précédée d'une note orthographique de Charles de Tourtoulon, dont le début trouve ici sa place, car il résume la règle que Guiraldenc et Bringuier avaient suivie à leur mutuel insu :

« M. Octavien Bringuier est, croyons-nous, le premier poète qui ait osé élever jusqu'à l'ode le langage populaire de Montpellier ; mais afin de se maintenir à la hauteur du genre et du sujet qu'il a choisis, il a dû ne point accepter le « patois » de cette ville, tel qu'on le parle de nos jours. Il faisait une œuvre littéraire ; c'est dans une langue et non dans un « patois » qu'il devait écrire. De plus, le vocabulaire actuel du peuple de Montpellier est tout à fait insuffisant pour rendre les idées et les sentiments qui tiennent la première place dans une composition de cet ordre. Il fallait donc corriger les vices du langage, suppléer à son indigence, et cependant ne point altérer les caractères essentiels du sous-dialecte. De là trois sortes d'opérations :

» 1° Épurer le patois, en remplaçant les formes françaises qui s'y introduisent depuis quelques années (par exemple :

[1] Ceux qui seraient curieux d'étudier les apports de termes que le langage de Montpellier doit à Guiraldenc n'ont qu'à parcourir l'introduction et les notes de la deuxième édition de ses vers : « Poésies languedociennes de Louis-Dioscène Guiraldenc (1840-1870), publiées pour la première fois d'après le manuscrit original de l'auteur, précédées d'une notice biographique et littéraire et annotées au point de vue du langage courant de Montpellier ». Montpellier, Imprimerie centrale du Midi (Hamelin frères), 1888, in-8°, XVI-98 pages.

« glouèra », « istouèra », « mèra », « frèra », « sur », etc.), par les vraies formes de la langue d'oc (gloria, istoria, maire, fraire, sorre, etc.).

» 2° Créer, pour l'expression d'un certain nombre d'idées abstraites, des termes qui n'existent point dans le langage populaire et, pour cela, prendre, soit dans la langue des troubadours, soit dans un autre dialecte, ou même dans une autre langue romane, des radicaux qu'il a fallu modifier logiquement, d'après les lois qui ont présidé à la formation du sous-dialecte de Montpellier.

» 3° Choisir entre deux synonymes ou deux tournures également correctes, le mot ou la tournure qui conserve le mieux à la langue méridionale son reflet et sa couleur, tout en évitant de tomber dans la singularité ou l'archaïsme.

» C'est, on le voit, un vrai travail philologique qui s'impose à l'écrivain désireux d'entreprendre, dans un dialecte quelconque de la langue d'oc, une œuvre réellement littéraire. A Jasmin, à MM. Roumanille et Mistral revient l'honneur d'avoir, les premiers, compris la nécessité et la possibilité d'un pareil travail. L'auteur de *Mirèio* et de *Calendau* l'a accompli pour son dialecte d'une manière admirable, grâce à la science qui, chez lui, seconde si merveilleusement le génie poétique. M. Mistral n'a pas seulement épuré et enrichi le parler du Rhône, sans lui rien faire perdre de sa physionomie [1] ; il a encore facilité singulièrement la même tâche pour tous les autres dialectes de la langue d'oc. Tel est,

[1] Il y aurait, croyons-nous, des réserves à formuler sur ce point. Dans le nombre doit figurer la proscription des finales féminines en *a*, qui existent partiellement sur presque toute l'étendue territoriale du langage d'Arles et d'Avignon.

croyons-nous, le modèle que M. Bringuier s'est proposé d'imiter. »

Ch. de Tourtoulon répondait ensuite à un des reproches qu'on avait fait à notre poète touchant les mots que l'indigence linguistique du montpelliérain de Tandon et de Gaussinel l'avait contraint de prendre dans d'autres idiomes :

« Les emprunts de ce genre ne peuvent avoir pour résultat de corrompre un dialecte, comme quelques personnes semblent le croire. A l'exception d'un nombre assez restreint de mots, qui se rapportent presque tous à des productions de la nature, à des usages ou à des métiers particuliers à une région, les radicaux romans constituent un fonds commun à tous les dialectes et ont dû être jadis employés dans chacun d'eux ; seulement, tandis qu'une expression tombait en désuétude dans une province, elle vivait dans une autre et s'y modifiait avec le temps, suivant certaines lois. Que serait devenu ce même radical dans tel ou tel pays si, au lieu d'y périr, il s'y était conservé ? Tel est le problème philologique qu'un écrivain doit résoudre, lorsqu'il veut rendre à un dialecte ce que le temps lui a enlevé. Les caractères dialectaux portent sur la prononciation, sur les désinences, sur les flexions, et presque jamais sur le radical qui doit seulement satisfaire à cette condition : être d'origine romane. En dehors de ce procédé parfaitement légitime, l'auteur n'a à choisir qu'entre deux partis, lorsque le vocabulaire en usage ne lui fournit pas le mot propre à rendre son idée : se servir de mots français à désinence patoise, ce qui est l'habitude actuelle du peuple, ou renoncer à exprimer sa pensée » [1].

[1] On trouverait peut-être un tempérament entre les deux alternatives. Il consisterait à répudier tous les termes manifestement gallicisés pour

Les années 1869 et 1870, qui furent les années de fondation de la *Société* et ensuite de la *Revue des Langues romanes*, constituèrent la période active d'Octavien Bringuier. Revenu à son milieu d'origine par un changement de Nimes à Montpellier[1], qui ne fut pas obtenu sans peine, associé par

employer seulement ceux qui constituent le fond méridional de l'idiome. C'est la méthode même de Bringuier dans le *Michant Raive* et celle de quelques rares auteurs venus après lui. Elle peut être souvent difficile, mais elle n'a rien d'impossible, car, même en élargissant outre mesure le cadre de ses pertes et de ses corruptions, le montpelliérain actuel garde encore un ensemble de formes linguistiques capable d'exprimer la plupart des sentiments et des pensées de la poésie, sinon de l'histoire et de la science. Il ne faut pas se dissimuler cependant qu'une méthode semblable ferait abstraction d'une foule de termes nécessaires et que, si elle est obligatoire dans quelques cas, elle n'en reste pas moins contraire à cette loi de pénétration naturelle que subissent les langues les plus fières de leur richesse et de leur originalité.

[1] Peu de temps après son retour à Montpellier se place le mariage qui fit asseoir dix années de bonheur à son foyer : « Vers 1864, dit Achille Montel (*la République*, 23 septembre 1875), son talent subit une transformation décisive. Il y avait en lui du souffle, de l'énergie, de la foi, mais il y manquait la passion et, sans la passion, la poésie est une flamme qui éclaire sans doute, mais qui ne saurait resplendir. Il eut, en effet, cette année-là cette joie profonde, que si peu ont connue, d'obtenir la main de celle qu'il aimait. Toute son âme, toute son existence se concentrèrent dans cette affection. Ces enchantements de la jeunesse, ces rêves de paix et de bonheur qu'il avait si souvent demandés à la poésie, il les trouva dans la réalité plus charmants, plus aimables encore. Aussi la jeune femme qui était venue se faire ainsi l'ange de son foyer, ne tarda-t-elle pas à devenir l'inspiratrice de ses meilleures pensées. »

La *Rampelado* de M. Louis Roumieux (Avignon, Roumanille, 1868, in-8°), contient, pages 129-130, des triolets composés par ce poète à l'occasion du mariage de Bringuier :

Ie vènes, dins lou regimen,
Emé nautre pourta la barro ;
D'aquéu biais nous pesara men :
Ie vènes, dins lou regimen !

Vivèn nosto vido : entremen,
Dins nôsti cor l'amour s'embarro.
Ie vènes, dins lou regimen,
Emé nautre pourta la barro !...

Charles de Tourtoulon au renouveau d'études et de projets auquel la jeune association ouvrait ses séances et son recueil trimestriel, Bringuier donnait une suite à son poème de *Prouvença*, complétait *Nadau* et *la Margarideta*, tout en préparant la légende historique du *Roumieu*. Il composait enfin les strophes *A la França*, au moment où la perte de la bataille de Sedan, les capitulations de Metz et de Strasbourg, puis les misères d'un hiver assombri par l'invasion allemande et des angoisses nationales sans précédent, éveillaient en son esprit la comparaison de la passion du Christ et

La barro es pas duro à pourta,
Quand on a douço e tèndro ajudo:
En la tenènt mita-mita.
La barro es pas duro à pourta.
Ami, regardo à toun cousta
Se toun einat la trovo rudo:
La barro es pas duro à pourta,
Quand on a douço e tèndro ajudo.

Lou regimen di marida
Es agradiéu, s'Amour lou trèvo:
Amour saup tant bèn coumanda
Lou regimen di marida!
S'es desplasènt pèr li fada,
Que n'en trovon la lèi trop grèvo,
Lou regimen di marida
Es agradiéu, s'Amour lou trèvo.

Emai i'ague deja long tèm
Que serve dins aquelo armado,
Siéu toujour urous e countènt,
Emai i'ague deja long tèm!
Coume i bèu jour de moun prin-
[tèm!
D'amour ma vido es embaumado,
Emai i'ague deja long tèm
Que serve dins aquelo armado.

N'en fau pas mai per èstre urous:
S'ama de longo e se lou dire.
— « T'ame! t'ame! » Ansindo
[amas-vous;
N'en fau pas mai pèr estre urous!
Tant que restarés amourous,
Urous sarés, vire que vire;
N'en fau pas mai pèr estre urous:
S'ama de longo e se lou dire.

Sigues urous, galant jouvènt.
Bello Marto, sigués urouso!
L'amas éu, éu vous amo bèn:
Sigues urous, galant jouvènt!
Lou bonur grandis, pièi, quand
[vèn
Di nistoun la bando courouso.
Sigues urous, galant jouvent!
Bello Martho, sigués urouso!

On peut voir (*Revue des Langues romanes*, III, p. 429 et suiv.) des vers provençaux du même auteur, dédiés à Mme. Octavien Bringuier : *Clar de Lune, Aubado*.

de la passion de la France, qui est le trait saillant de cette poésie.

En écrivant ces vers et en leur donnant par une idée semblable plus d'éclat symbolique, sinon plus de vérité, il n'est pas sûr que Bringuier ait cru s'inspirer d'un thème que la poésie polonaise a fréquemment développé depuis l'année 1825 et surtout depuis la disparition, sous l'épée moscovite, au milieu de désastres réitérés, des dernières traces politiques du royaume des Jagellons. A-t-il connu le *Message aux frères dispersés* de Brodzinski et les vers d'Adam Miçkiéwicz, où reparaît avec une obsession constante et une grande variété de modifications, la comparaison hébraïco-polonaise dont il vient d'être parlé? Cette idée du martyre de la Pologne, disait Christien Ostrowski, en 1841, dans un avertissement placé par lui en tête de la traduction française des poésies de Miçkiéwicz, ce martyre qu'il ne cesse de comparer à la passion du Christ et dont les mérites doivent racheter le monde souillé par les débauches de l'esclavage et de l'impiété, se fait jour... principalement dans les *Actes des Pèlerins*. Une grande nation tombée, le changement forcé de son culte par des procédés qui font venir des larmes de sang aux yeux de tout Polonais; un séjour de quelques années à Rome, cette ville des grandes consolations, ajoutèrent une corde nouvelle à sa lyre d'airain.... C'est l'ardent saint Jean qui révèle dans un livre immortel le trouble qu'a fait naître en son cœur l'absence du divin maître. La ruine de sa patrie a développé en lui cette compassion infinie qui embrasse la Pologne entière, avec ses générations de tous les siècles, dans ses vastes étreintes, et sa bouche, après avoir proféré les cris de la révolte, répand des hymnes d'amour et de gloire.... C'est le

Livre des Pèlerins, cet *exodus* des proscrits, qui, avant de ceindre le glaive et de se mettre en voyage vers la patrie lointaine, entonnent un dernier cantique d'adieu sur la terre de pèlerinage... Un peintre polonais, M. Statler, a représenté le parvis de Notre-Dame, à Cracovie, couvert d'une foule immense et Miçkiéwicz lisant au peuple réuni le *Livre de la nation polonaise*. Le peuple est attentif, mais il est calme, car ce n'est point un livre à jeter le trouble dans les âmes[1].... :

« La Pologne, dit : — « Quiconque viendra à moi sera » libre et sera l'égal de tous, car je suis la LIBERTÉ ».

» Mais les rois, ayant appris cela, frémirent dans leur cœur et dirent : — « Nous avons expulsé la liberté de la terre, et » voilà qu'elle revient dans la personne d'une nation juste, » qui ne sacrifie point à nos idoles ; allons et tuons cette nation ». Et ils complotèrent entre eux une trahison.

» Vint d'abord le roi de Prusse qui embrassa la Pologne en lui disant : — « Mon alliée ! » Et il l'avait déjà vendue pour trente villes de la Grande-Pologne, comme Judas avait vendu le Christ pour trente sicles d'argent pur.

» Et les deux autres rois se jetèrent sur la Pologne, la garrottèrent et le Gaulois étant juge, dit : — « En vérité je ne » trouve pas de crime en cette nation ; et mon épouse la » France, femme timide, est tourmentée par de mauvais » rêves ; cependant emparez-vous de cette nation et faites-la » mourir dans les supplices ». — Il dit et se lava les mains. Et le gouverneur de la France dit : — « Notre sang et notre » or ne peuvent racheter cet homme, car de même que mon

[1] *Œuvres poétiques complètes d'Adam Miçkiéwicz*, traduction nouvelle, d'après l'édition originale de 1844, par Christien Ostrowski ; troisième édition. Paris, Plon frères, Victor Lecou, 1849. 2 vol. in-12 (t. I, p. XIII).

» argent et mon sang n'appartiennent qu'à moi, le sang et » l'argent de ma nation n'appartiennent qu'à ma nation ».

» Et ce gouverneur proféra le dernier blasphème contre le Christ; car le Christ enseignait que le sang du Fils de l'Homme appartient à tous les hommes ses frères.

» Et dès que le gouverneur eut proféré ces paroles, toutes les croix tombèrent du haut des tours de la capitale impie, car le signe du Christ ne pouvait plus éclairer un peuple idolâtre d'égoïsme[1]....

» Et cet homme déchira l'alliance des peuples comme jadis le pontife hébreu avait déchiré sa robe, en entendant la voix du Christ expirant.

» Et la nation polonaise fut mise à mort et déposée au tombeau, et les rois s'écrièrent: — « Nous avons tué la » liberté ».

» Et ce cri fut insensé; car en commettant le dernier crime ils avaient comblé la mesure de leurs iniquités, et leur puissance finissait alors même qu'ils s'en réjouissaient davantage.

» Car la nation polonaise n'est pas morte: son corps repose dans le sépulcre et son âme est descendue dans la terre, c'est-à-dire de la vie politique aux limbes, c'est-à-dire à la vie privée des peuples qui endurent l'esclavage dans le pays et hors du pays, afin d'être témoins de leurs souffrances.

» Et le troisième jour l'âme doit retourner à son corps et la nation ressuscitera et délivrera les peuples européens de l'esclavage.

[1] Le « gouverneur de la France » est ici Casimir Périer, comme l'indique nominativement un paragraphe que nous supprimons, car il est sans rapport aucun avec la parenté d'idées dont témoignent le *Livre de la nation polonaise* et les vers *A la France*.

» Et deux jours sont déjà passés. Le premier jour finit avec la première prise de Varsovie ; le second jour finit avec la seconde prise de Varsovie ; le troisième jour se lève, mais il ne finira point.

» Et comme sur toute la terre, après la résurrection du Christ, cessèrent les sanglants holocaustes, de même dans la chrétienté cessera toute guerre, après la résurrection de la nation polonaise »[1].

Dans *les Aïeux* de Miçkiéwicz, la troisième partie de ce mystère renferme une appropriation différente du même thème : « Le tyran s'est levé, dit le prêtre dans sa vision, c'est Hérode lui-même ! Seigneur, la jeune Pologne est maintenant livrée tout entière aux mains d'Hérode... Que vois-je ?... Les chemins s'étendent, se croisent en fuyant sur les neiges ; dans les déserts blancs, infinis !... tous vers le Nord...

[1] *Œuvres de Miçkiéwicz*, etc., tome Ier, pp. 13-14. Le *Livre de la nation polonaise* finit ici pour faire place au *Livre des Pèlerins*. L'un et l'autre ont pour titre général : *Actes de la nation polonaise et des Pèlerins polonais*. Montalembert, qui le traduisit avant Ostrowski, en parle ainsi dans sa préface introductive : « Ce livre est la première révélation d'une direction nouvelle de l'esprit de M. Miçkiéwicz. Il y abdique les formes de la poésie pour y exposer à ses compatriotes, en prose biblique et populaire, l'éminente mission que le Créateur a, selon lui, assignée à la Pologne dans le passé comme dans l'avenir de l'Europe. Il leur prêche la sanctification de leur auguste infortune par une humble et implicite confiance dans la miséricorde divine, par l'union la plus absolue, par l'absence de toute récrimination sur le passé et par une foi impérissable au triomphe de la cause du droit et de la liberté. »

On sait par Lamennais lui-même (*Affaires de Rome*) qu'il prit l'idée des *Paroles d'un croyant* dans les *Actes de la nation polonaise*. Les *Paroles d'un croyant* se terminent, d'ailleurs, par cet hymne qui est aussi un acte de foi politique et religieuse : « Dors, ô ma Pologne ! Dors en paix dans ce qu'ils appellent ta tombe, moi je sais que c'est ton berceau ! »

Là, là, ils coulent vers le pays lointain comme des fleuves. Ils coulent... Celui-ci va heurter à la porte de fer, l'autre comme un torrent, s'engouffre sous ce rocher, dans cette caverne; l'autre à son embouchure, dans la mer! — Voyez, une multitude de chars courent par ces chemins... Comme des nuages chassés par les vents, ils volent vers une même contrée... Ah! Seigneur, ce sont nos enfants!... Là bas au nord!... Seigneur, Seigneur, tel est donc leur destin: l'exil!... Et tu leur permettrais de mourir si jeunes!... et la race entière serait anéantie par toi! — Regarde!... que vois-je!... un enfant est sauvé... Il grandit... C'est un vengeur, un père de la patrie!... Sa mère fut une étrangère; son sang?... est celui des héros d'autrefois, et son nom sera Quarante-Quatre.

» Seigneur, ne daigneras-tu pas hâter sa venue et consoler ton peuple?... Non, le peuple souffrira le martyre... Je vois cette cohue... les tyrans, les assassins!... Ils courent... ils le saisissent!... L'Europe entière traîne mon peuple au supplice... elle le raille... « Au tribunal!... » C'est là qu'on arrête l'innocent: Au tribunal, ce ne sont que des bouches sans cœur, des juges sans pouvoir... Et voilà donc ses juges!... Des clameurs s'élèvent de toutes parts: — « c'est Gallus, c'est Gallus qui le jugera! » Gallus ne l'a point trouvé coupable et se lave les mains et voici ce que les rois ont crié: — « Qu'il » soit condamné et livré au supplice, que son sang retombe » sur nous et sur nos enfants; crucifiez le fils de Marie; que » les Barrabas soient mis en liberté, crucifiez... Il osa porter la » main sur la couronne de l'Empereur comme son ennemi, » crucifiez!... » Gallus a livré mon peuple... Déjà ils l'ont garrotté... déjà ils le montrent à la face du monde, ulcéré de sarcasmes, le front couronné d'épines sanglantes... Et les

peuples sont accourus. . Gallus s'écrie : « Voici la nation libre, indépendante!... destinée à périr!... »

» O Seigneur, je vois déjà la croix!... Oh! que sa voie douloureuse est longue!... Seigneur, prends pitié de ton serviteur, donne-lui des forces, car il va tomber sur la route et mourir... La croix étend ses bras sur l'Europe entière ; elle est formée de trois peuples desséchés, comme de trois pièces de bois dur. Déjà on le cloue, déjà mon peuple est sur le trône de la pénitence. Il dit : — « J'ai soif! .... » Raguse[1] l'abreuve de fiel et Borus[2] de vinaigre ; et la mère Liberté, debout à ses pieds, lève ses yeux en pleurs. Voyez : le soldat moscovite accourt avec sa lance et fait ruisseler le sang innocent de mon peuple. Qu'as-tu fait, ô le plus cruel, le plus insensé des sbires ?....

» Lui seul sera converti, à lui seul Dieu pardonnera... O mon bien-aimé! Déjà il a baissé sa tête défaillante en s'écriant : « O Seigneur! ô mon Père! pourquoi m'as-tu abandonné ?...

» Il est mort....

(*On entend le chœur des anges,... puis le chant de la Résurrection.... A la fin un* ALLELUIA).

» Au ciel! Il monte au ciel! et de ses pieds s'envole une robe plus blanche que la neige!... Elle tombe... elle enveloppe le monde entier... Mon bien-aimé dans le ciel n'a pas disparu à mes yeux ; ses trois prunelles brillent comme trois soleils... Il montre au peuple sa droite transpercée par le fer...

[1] L'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, dit Christian Ostrowski. Il semblerait plutôt qu'il s'agit de l'Autriche en tant qu'état politique.

[2] Ostrowski voit ici la personnification de Frédéric II. Ne serait-ce pas plutôt la Prusse elle-même?

» Cet autre homme, quel est-il ?... C'est son lieutenant sur la terre. Enfant, je l'ai connu... Plus tard, je l'ai vu grandir, corps et âme... Il est aveugle, mais il a pour guide un ange, un enfant... Homme formidable, il a trois fronts et trois visages. Ouvert comme un baldaquin au-dessus de sa tête, le livre du mystère enveloppe ses traits... Trois cités s'étendent à ses pieds... Trois limites du monde tremblent lorsqu'il appelle, et des cieux j'entends sortir trois voix pareilles au tonnerre : — C'est le lieutenant visible de la Liberté sur la terre ! Il posera sur la gloire le fondement de son temple. Dominant les peuples et les rois, il presse du pied trois couronnes, sans couronne lui-même ! Sa vie ?... C'est la peine des peines; son titre, c'est la nation des nations; sa mère fut une étrangère, son sang fut celui des héros d'autrefois et son nom est quarante-quatre[1]... Gloire ! Gloire ! Gloire ! »[2]

La question de priorité littéraire que soulèvent les vers *A la França* se complique encore d'un nouvel élément

[1] Madame Sand, qui traduisit et inséra un fragment des *Aïeux* dans la *Revue des Deux-Mondes*, dit (tome XI, p. 628) à propos de ce nombre mystérieux :

« Ici la critique serait facile, trop facile même : on pourrait dire que les révélations inintelligibles du Dieu de Konrad rappellent un peu les énigmes sans mot des anciens oracles et que c'est un assez pauvre secours accordé à la foi et à la prière, que cette vision où, dans un chiffre mystique, la patrie du poète se voit délivrée par une réunion de quarante-quatre grandes villes, ou par un personnage dont le nom se compose de quarante-quatre grandes lettres, ou par une armée composée de quarante-quatre phalanges, etc. Les Polonais se perdent en commentaires sur cette prédiction. Nous n'en grossirons pas le nombre... Un seul mot d'ailleurs doit imposer silence à toute censure pédantesque : la Pologne est catholique et Miçkiéwicz est son poète mystique. »

[2] *Œuvres complètes de Miçkiéwicz*, tome I, p. 127-129.

d'hésitation : Bringuier n'aurait-il pas emprunté le thème de cette pièce à l'esprit puissant, idéal et mystique qui, sous la désignation longtemps secrète et mystérieusement cachée de « poète anonyme de la Pologne », vit, dès l'année 1846, le *Rêve de Césara*, la *Nuit de Noël* et la *Comédie infernale* traduits dans la *Revue des Deux-Mondes*? A-t-il emprunté à Sigismond Krasinski, l'auteur de ces poèmes, une comparaison naturelle à un peuple qui éprouve des catastrophes imméritées ? La doit-il, au contraire, aux vers suivants du *Dernier*, une des œuvres où les souvenirs de la passion du Christ s'irradient, pour ainsi dire, avec le plus de charme et de variété :

« Nous, Polonais, nous savions bien que ce Messie, qui, sur les flots orageux des événements terrestres, allait apporter la paix et la satisfaction aux nations, n'était autre que notre sainte Pologne. — Car de la croix de son martyre, tant de sang a coulé, que ce sang a racheté l'enfer de ce monde ! — Oh ! oui, j'avais cette croyance que mon peuple, après les labeurs de la mort, allait déployer ses ailes et saisir le glaive du miracle pour les labeurs de la vie.

» Combien de fois — ah! peut-être trop tôt — j'ai vu en songe le Dieu des résurrections! — Point de plaies, pas de sang sur son corps. On dirait un autre Christ, et cependant c'est le même Christ resplendissant pour l'éternité. — Sa face est comme le soleil, — et, plus blanche que la neige, sa robe le soutient dans sa course aérienne, et baigne dans l'aube des mondes naissants ses mains déclouées, transfigurées » [1].

[1] *Deux élégies polonaises* (*Revue des Deux-Mondes*, XXXIe année, seconde période, tome XXXVI, p. 130).

La date n'est pas indifférente ici, car elle concorde assez exactement avec la période où Bringuier commençait son poème de *Prouvença,* qui présente le germe initial de l'assimilation établie entre la passion du Christ et la désolation de la France en 1870. C'est, en effet, dans la *Revue des Deux-Mondes* de l'année 1862, que parut l'élégie à laquelle sont empruntés les vers qui précèdent, et c'est encore le même recueil périodique qui publia, quelques mois après, une étude de M. Julian Klaczko [1], où l'auteur faisait une très large et très légitime part d'admiration à *l'Aurore*, le poème qui précise sous les formes du plus éclatant symbolisme que la poésie slave eût encore connu, la comparaison qui fut si chère à Krasinski. Le poète y reprend son idée favorite du Christ des nations... « Ce n'est pas seulement la Pologne qu'il voit, c'est l'humanité entière... L'écrivain se complaît à comparer notre époque à celle qui a précédé l'ère chrétienne... Alors comme aujourd'hui, des guerres avaient bouleversé le sol et ruiné les institutions antiques; alors comme aujourd'hui, un César apparut;.... un homme vint ensuite pour enseigner une loi inconnue d'amour;... il fut crucifié, mais il ressuscita et sa loi régna sur la terre; malheureusement, si la doctrine divine du Sauveur a changé les relations entre les individus, elle n'a pas pénétré les rapports entre les nations, celles-ci se régissent toujours par le droit ancien,... celui de la conquête et de l'oppression. Un seul peuple n'a pas suivi cet exemple.... il a toujours pratiqué la loi du Christ dans les affaires de ce monde, il

[1] *La Poésie polonaise au* XIXe *siècle et le poète anonyme de la Pologne*, par M. Julian Klaczko (*Revue des Deux-Mondes*, tome XXXVII). L'analyse de *l'Aurore* se lit pages 52-53. Sigismond Krasinski est mort en 1859.

n'a jamais subjugué ni lésé aucun de ses voisins, il n'usa de sa puissance que pour protéger les faibles, pour se dévouer au salut des autres, et ce peuple a été crucifié comme le fut le Sauveur. Les dernières canzones [de *l'Aurore*] célèbrent la résurrection de ce martyr et avec elle un nouveau règne d'amour;... la fraternité des peuples couronnant et réalisant la fraternité des hommes enseignée par le Christ. Comme émotion profonde, comme richesse d'images, comme pureté de formes, l'auteur anonyme n'a rien écrit qui ait surpassé le poème de *l'Aurore*. Et il semblait y dire un éternel adieu à la poésie, quand enivré par cette vision d'un avenir magnifique et prochain, il s'écriait dans la strophe finale, que tant de cœurs répétèrent alors avec enthousiasme : « Toute notre âme, ô ma sœur, nous l'avons épanchée dans cet hymne; trêve maintenant à la lyre, et trêve à la parole! Que des enfants s'amusent encore à fredonner : d'autres voies sont ouvertes devant nous; « périssez, mes chants, et levez-vous, mes actions! »

J'ai dit plus haut que les vers *A la França* ont un antécédent indirect dans *Prouvença*, lorsque le poète dépeint l'état du XIIIe siècle méridional pour l'opposer immédiatement après à l'état du Languedoc, lors de la croisade dont Simon de Montfort fut le chef militaire pendant quelques années :

Tabé nostres anciens, de Rose à Barcelouna,
Das Auvernes as Capitouls,
Sus l'encountrada en flou que lou sourel poutouna
D'ounous, de gloria eroun sadouls.

Alargats au coumerce, espandissien sas velas,
Embaumadas d'encens, de nard;

Daus l'Asia, l'Africa, era un moulou d'estelas
Sus lou miral dau ciel, la mar.

Sas universitats de drech, de medecina
Fasien grand bruch. Sous gouvernants
Quitavoun au païs sa coustuma latina
Tene bon despioi ioch cents ans.

La pensada era libra : as palais de Gascougna,
Au pargue dau pastre raiòu,
Tout pregava en sa fe, sans crenta ni vergougna,
Catoulic, Albigés, Jasiòu.

Aquì ce qu'acousset la sequela crousada
Qu'au noum de Jesus pietadous,
Englandet la nacioun e la tenguet plantada
Sus l'aubre doulent de la crous.

Nous apareren be, santa-di! mais lou Papa
Inoucent tres cridet : — « Ranfort!... »
E traguet lou païs à quau lou vòu l'arrapa :
Au pus gus la pelha! à Mountfort.

Anen, zou! sagaten Beziès, Muret, Toulousa ;
Avaliren sans remissioun
La fe, la libertat, l'ideia espetaclousa
Que s'enfla en d'aquela nacioun.

Desoundren-la : la marca! un mourrau! un cabestre!
Que detràs lou Papa e lou Rei
Passege sa vergougna, e dau carri d'un mestre
Torne mouqueta à soun chiniei.

Entancha de fruchan lou crousat vendemiaire!
Grapilha tout fins un broutel ;
Escaussela, derraba et passeja l'araire ;
Lou sòu se neteja autour d'el.

A la barra! à la barra! Aven mountat la prensa!
Qu'aparàs aquì? De semaus!....

Quand s'esquicha lou sang de la vielha Prouvença,
Fau de valats e de canaus !
Sus la raca sannousa, escala, sies lou mestre,
Un legat vai cridà que sies,
Per la graça de Dieu, viscomte de Leicestre,
Duc de Narbouna e de Beziès.

S'il est permis d'ainsi parler, « ce Midi que l'on flagelle et que l'on cloue sur l'arbre dolent de la Croix » est l'image-mère des vers à la France de 1871. Et l'obsession qu'une idée semblable exerça sur l'esprit de Bringuier dut être bien grande, car on le voit, à la fin de *Prouvença*, s'approprier, sous leur forme radieuse et triomphale, les derniers souvenirs de la vie terrestre de Jésus :

La santa libertat, ô França, ô ma patrìa,
Sourelharà toun ascensioun.

Si on ignore, à vrai dire, l'origine réelle de cette appropriation, on vient de voir au moins qu'elle avait fixé l'attention de notre poète bien avant la guerre de 1870, et qu'appliquée par lui à la France méridionale du XIIIe siècle elle ne pouvait que lui revenir à l'esprit, lorsque six mois de désespérances nationales firent naître en lui une adaptation en apparence mieux justifiée. Et puisque ces pages ont pour but de dégager la synthèse des œuvres de Bringuier et de rectifier en même temps ce qu'elles pourraient avoir d'erroné, il n'est pas hors de propos de réduire à leur juste réalité quelques-unes des exagérations auxquelles la croisade albigeoise sert de thème habituel. La nationalité romane a-t-elle, comme le dit Bringuier, péri au XIIIe siècle, et faut-il attribuer aux événements qui se déroulèrent de 1208 à 1229 une action si majeure ? Faut-il accepter comme véritable la bonne

opinion qu'il se fait de la poésie des troubadours et de l'élévation de leurs idées générales? Les poètes que l'on a désignés sous ce nom n'ont-ils réellement chanté que l'honnêteté, la patrie et l'amour[1]? Faut-il enfin considérer comme des vérités tangibles les intempérances que l'imagination pyrénéenne de Napoléon Peyrat a fait naître et que MM. Xavier de Ricard, Auguste Fourès et Félix Gras ont amplifiées avec une magie de couleur et de sincérité qui fait souvent illusion dans les deux premiers de ces félibres?

« Les légendes[2] — peut-être ne l'a-t-on pas remarqué — ne surgissent pas seulement aux époques primitives; elles se forment aussi aux périodes savantes et acquièrent un développement d'autant plus intense qu'un plus grand nombre de personnes contribuent à les faire naître ou à les accréditer.

» Sans vouloir exagérer la portée de cette observation, il

[1] « An vist », dit Bringuier :

An vist, lous qu'emb ourguiol disen nostres bons paires,
Lous grands mestres dau gai sabé
Menà dins soun dralhau poples, reis, counquistaires
E dire à toutes soun devé....

Sabien tout ce que sap una testa nistousa
Qu'a passat la terra, las mars,
E ce milhou disien dins sa lenga amistousa,
Que fasiè galinà las cars.

Au vespre dau castel la cansou davalava,
Lou paure mounde aviè soun tour;
Aco n'era un regal! Tabé noun ie parlava
Qu'ounestetat, patria, amour. (Page 68.)

[2] Je reproduis, en les modifiant sur quelques points, deux pages de mes *Mélanges de critique littéraire et de philologie*. Paris, Maisonneuve, 1892, in-8°, p. 82-83.

semblerait que nombre de Méridionaux essayent de poser autour des commencements du XIIIe siècle les assises d'un travail de formation à demi historique, à demi légendaire, tandis que d'autres apportent dans l'étude de la même période des préoccupations qui vont jusqu'à faire bénéficier l'hérésie albigeoise de sentiments et d'idées modernes. Ces tendances procèdent directement d'Edgar Quinet, et c'est à cet écrivain qu'elles doivent leur couleur semi-religieuse, leur langage passionnément exagéré et un luxe de métaphores et de formules *supplicistires* qui eut son moment de succès, de 1833 à 1855.

» Le principal caractère de ce travail de superfétation historique consiste à attribuer au seul et unique résultat de la lutte de 1208-1229 la décadence de la langue du Midi et la disparition de sa littérature. De cette affirmation, bien antérieure à la légende elle-même et encore générale à l'heure qu'il est, Bringuier a été l'écho dans la seconde partie de *Prouvença*, bien avant qu'Auguste Fourès la reprit à son tour, dans ces vers de *l'Espaso del sècle tretcen :*

> Mount-fort, que falquetet raujous
> Nostro lauseto pouèsio.

» Or, les faits sont absolument contraires à cette théorie de mort linguistique : l'idiome des troubadours n'était pas celui du Languedoc et de la Provence, quoi qu'en ait dit Jean de Nostre-Dame au XVIe siècle, et de nos jours la plupart des félibres de l'école avignonaise. Originaire du Limousin, il dut au talent de ses premiers poètes d'être adopté, non par le peuple qui ne le connaissait guère, mais par la féodalité méridionale, par les *barons naturels* du Midi, selon l'expres-

sion de la *Chanson de la Croisade Albigeoise*. C'était, comme l'a dit un des grammairiens du moyen âge, *la langue la meilleure pour trouver en roman*. Elle fut, en dehors du Limousin et du Périgord, ce que serait aujourd'hui le parler d'Avignon et des bords du Rhône, si les circonstances qui l'ont fait adopter de temps à autre par MM. de Quintana, Victor Balaguer, Antonin Glaize, Gabriel Azaïs et Paul Barbe, devenaient communes à tous les poètes de la langue d'oc. Le limousin n'avait donc rien saisi de la vie des dialectes qui, à Toulouse, à Carcassonne, à Marseille, à Béziers et à Montpellier, se partageaient les populations. Son existence, toute artificielle, fut, en outre, menacée de bonne heure par la direction, encore plus artificielle, que subissait la poésie méridionale. Aussi la décadence fut-elle obligée et précoce. Elle était déjà manifeste au commencement du XIIIe siècle. Si, après 1250, la langue des troubadours faiblit d'une manière visible, ce n'est pas uniquement par le fait de Simon de Montfort, mais parce qu'elle avait épuisé ses chances de durée; parce que l'idiome du petit nombre devait forcément disparaître devant celui du plus grand. Et ce qui, mieux qu'aucune démonstration, prouve que la Croisade n'influa que d'une manière secondaire sur le déclin de la littérature des troubadours, c'est que le Limousin, demeuré à l'abri des événements qui troublèrent si profondément le Languedoc, ne la conserva pas plus longtemps que lui. L'abandon qu'Amaury de Montfort fit de ses droits au Roi de France, le rétablissement de Raymond VII, tous les essais de restauration littéraire imaginés un peu plus tard, ne lui rendirent pas une parcelle de vie.

» On voit par là combien les faits diminuent la valeur des

affirmations dont Bringuier se fit l'écho, avant qu'Auguste Fourès, Xavier de Ricard et Félix Gras eussent l'idée d'en aggraver l'amertume et le caractère. Est-ce à dire que ce travail de formation, si manifestement légendaire, soit condamné à un avortement caractérisé ? Préjuger en pareille circonstance est délicat. Cependant, nous inclinerions à répondre par l'affirmative. Pour parler le langage de MM. Xavier de Ricard et Peyrat, et en supposant qu'on fût certain de la déterminer avec précision, la doctrine albigeoise ne serait aujourd'hui qu'une des formes de la mort. Quelque admirables qu'ils soient, les anathèmes lancés contre Simon de Montfort et les promoteurs de la Croisade ne paraissent pas non plus destinés à alimenter longtemps la littérature languedocienne. Et la raison en est simple : de tous les sentiments que peut éprouver le cœur de l'homme, de tous ceux dont la poésie peut s'inspirer, la haine est le plus inférieur et par cela même le moins persistant et le moins fécond. »

Cela étant, le rôle que l'on assigne en beaucoup de milieux félibrins à l'ancienne poésie méridionale déchoit de plusieurs degrés. En dépit des vers de *Prouvença*, le troubadour des XIIe et XIIIe siècles ne fut que trop souvent l'émule et le continuateur des bardes parasitaires, de la décadence gauloise[1] :

[1] A-t-il existé un lien entre les derniers bardes de la Gaule méridionale et les premiers troubadours du Limousin ? La question a été très hardiment tranchée par l'affirmative, dans une poésie française publiée par M. Xavier Peyre en 1891 et dans un rapport présenté aux Jeux Floraux de Pélarieux. (Voyez *L'Echo de Lodève*, 30 août 1891), mais l'auteur ne s'est nullement préoccupé d'étayer son assertion sur des textes. Quel que soit le sentiment de surprise qu'elle éveille tout d'abord dans l'esprit du lecteur, elle ne semble pas aussi invraisemblable

Athénée [1] rapporte que pour capter la bienveillance de son peuple, Luerius [2], roi des Arvernes, parcourait les campagnes sur un char, en jetant de l'or et de l'argent aux Celtes qui se pressaient autour de lui. Un jour, où il venait de donner un magnifique festin, un barde chanta ses libéralités, en regrettant d'être arrivé trop tard pour en profiter. Luerius, flatté de l'éloge, se fit apporter une bourse et la jeta au barde, qui courait à côté de lui. Et le barde ramassant la bourse, exalta de nouveau le roi arverne, en disant que la terre où passait son char devenait une source de bienfaits. Les roues de ce char étaient elles-mêmes un rejaillissement de richesses et d'abondances. Le récit d'Athénée pourrait servir d'armes parlantes aux troubadours et aux princes qui favorisaient la gaie science. La qualité que les premiers estiment dans leurs protecteurs, celle qu'ils louent sans cesse, n'est autre que la libéralité et

qu'on pourrait le croire. Si l'on a dit que la nature ne faisait pas de sauts, à plus forte raison peut-on soutenir que la persistance presque indéfinie des habitudes et des coutumes locales, lorsqu'elles ne heurtent point les coutumes et les habitudes générales d'un pays, est un argument en faveur de M. Peyre. La vraisemblance de cette thèse peut encore se déduire d'un autre détail : l'histoire littéraire termine ordinairement au XVe siècle la période des troubadours. Cependant les qualifications de *troubadour* et de *troubaire* sont prises, données ou acceptées régulièrement par les poètes de Marseille et de la Provence du XVIe siècle à l'année 1850. Aux commencements de la période félibresque, il est même nombre d'auteurs qui ont cumulé sans difficulté l'emploi des substantifs *troubadour*, *troubaire* et *félibre*, devenus pour eux synonymes. On sait que la première manifestation des félibres a été le *Roumavàgi dei troubaires*, qui fut tenu à Aix en 1852.

[1] *Banquet des Savants*, livre IV, d'après le vingt-troisième livre de Possidonius, qui avait voyagé en Gaule et rédigé par écrit ce qu'il y avait vu.

[2] Il est nommé « Luernius » dans d'autres textes.

la fréquence de leurs dons. Rien de plus naturel à une vie errante et par cela même oisive à travers des cours luxueuses et raffinées. Les générosités pécuniaires étaient le viatique permanent de ces besogneux et de ces prodigues. Le siècle s'est avili ; noblesse et parage ne sont plus en honneur, lorsqu'elles diminuent. On les quêtait, on les provoquait pour ainsi dire par les singularités de la vie et les extravagances de l'amour. Sans doute, la sincérité des choses humaines reprenait ses droits et celui qui avait étonné ou charmé l'aristocratie du temps allait souvent regretter et terminer dans un cloître des jours très frivolement dépensés. Mais, même dans ce cas, l'équilibre moral, une fois rompu, ne pouvait ressaisir sa norme. De l'extrême galanterie on passait aux extrêmes du zèle religieux ; la vie de Folquet, de Marseille, en est la preuve ; à l'exemple de son homonyme de Lunel, on chantait la vierge Marie avec les formules et le langage de l'amour ordinaire. Et comme s'il n'avait pas suffi que le langage des troubadours fût par ses origines et ses formes grammaticales peu accessible aux classes populaires de la région méditerranéenne, on avait, par l'obscurité voulue et calculée des idées, par les mystères du *parlar clus*, par des bizarreries de pensée capables de faire dire que si on avait jamais pleuré en entendant les vers d'Arnaut Daniel, c'était du regret de ne pouvoir les comprendre[1], on avait voulu, dis-je, renchérir sur le caractère artificiel d'un pareil état de civilisation. De ces raffinements subtils et dangereux, de ces habitudes intéressées auxquelles les troubadours ne s'abandonnaient

[1] Boutade de M. Camille Chabaneau, à propos du passage suivant d'un discours prononcé, en 1875, à Forcalquier, par Théodore Aubanel :

« Aquéu que soun sang ie boui à la remembranço de noste passat

que trop, pouvait-il sortir une de ces conceptions générales qui sont nécessaires à toutes les agglomérations humaines pour trouver leur expression originale, en d'autres termes, pour constituer un noyau politique et social qui, s'il ne les préserve pas de la mort, double et quelquefois triple la durée normale de leur existence ? Les troubadours pouvaient-ils inculquer aux Méridionaux une conception semblable et, en face des rois de France, servis par une persistance d'idées dynastiques et nationales dont on ne trouve que peu d'exemples dans les races royales de l'Europe occidentale, relever les comtes de Toulouse d'une vassalité trois fois séculaire, en faire les représentants d'un droit exclusivement languedocien et incarner en eux une race et une idée monarchique, se substituant à la race et au droit du souverain de Paris et de ses légistes ? Cela n'était pas impossible, sans doute, mais pour y parvenir, il aurait fallu que ces poètes se mêlassent hardiment au peuple, qu'ils abdiquassent leurs habitudes de corporation errante [1]. Il aurait fallu, chose plus difficile ! qu'il fissent accepter des comtes de Toulouse l'ambition de réaliser à leur profit l'unité territoriale du pays où la langue d'oc était parlée.

clafi de malur e de glòri, aquéu que saup lou noum de nòsti sant e de nòsti rèi, aquéu que saup la vido de nòsti grands ome, aquéu que fernis davans l'obro dóu Puget, que plouro em'Arnaud Daniel, que tresano i bataio de Fourbin e de Sufrèn, aquéu que la flamo prouvençalo brulo e que l'amour naciounau devouris, aquéu — quau que fugue — lou proucla me bèn aut felibre, vertadieramen felibre! Felibre sus la pèiro o sus lou mabre, felibre sus la liro o sus l'arquet, felibre dins li founsour de la sciènci o dins lou gouver di pople, felibre de tout biais ! espandissènt dins lou desbord de soun amo, is iue pivela de tóuti, la bèuta, l'amour, la grandour de la naciouu ! »

[1] Les poètes du moyen-âge méridional se partagent en deux grandes

Mais cela seul n'aurait pas suffi et il eût fallu doubler leur propagande d'un but extérieur suffisamment grand pour s'imposer à la France méridionale, faire taire ses rivalités intérieures, ou plutôt leur donner un exutoire naturel. De tout temps une grande pensée ethnique, sociale ou religieuse a manqué aux Méridionaux. Le souverain de Paris était le roi « très chrétien », le « fils ainé de l'Église », et il en avait presque toujours le rôle ; il était le défenseur et l'émancipateur des communes et des petites gens ; comme Philippe-Auguste à Bouvines, il devenait souvent le défenseur militaire, grandi par le succès, de l'autonomie des peuples gallo-latins contre les invasions allemandes. Si les troubadours avaient su inculquer aux comtes de Toulouse le rôle dont Raymond de Saint-Gilles eut la glorieuse mais tardive intuition, s'ils leur avaient donné la mission nationale d'être les protecteurs des principautés de l'Orient latin et des populations, partiellement chrétiennes encore, de la Syrie, de la Palestine et des pays adjacents, le domaine des races romanes eût été définitivement assis sur les bords de l'Oronte et du Jourdain, dans l'île de Chypre, en Arménie, en Grèce, peut-être même à Constantinople ; et les initiateurs de cette grande évolution historique eussent alors mérité tous les éloges que l'on a faits d'eux. Il n'en fut rien,

catégories : la première est formée de princes, d'hommes de droit, d'église ou d'épée, rimant leurs passions, leurs haines ou leurs désirs et poursuivant parfois un but d'enseignement moral ou religieux. La seconde est formée de poètes voyageurs, presque toujours en quête d'un protecteur puissant et généreux et, par conséquent, disposés à être l'écho inconscient de l'aristocratie méridionale. Ce sont des gens de service et d'hommage, mais non pas toujours d'indépendance et de dignité. Le barde de Luerius a fait école en eux.

malheureusement ; car on ne peut voir la trace d'une idée nationale et précise dans les objurgations que riment les troubadours, lorsque la Terre-Sainte ou les chevaliers du Temple réclament secours contre les Arabes, les Sarrasins et les Mongols, ou lorsque les répulsions languedociennes et provençales sont provoquées par une nouvelle extension territoriale des successeurs de Hugues Capet. La vie de Bertrand de Born, le plus original et le plus merveilleusement doué des troubadours, n'est, au point de vue national, que celle d'un vulgaire boute-feu, qui passe son temps à aiguillonner le roi de France contre le roi d'Angleterre et le roi d'Angleterre contre le roi de France. Les grandes actions collectives répugnent au Midi; un personnalisme jaloux y règne et y gouverne. Raymond V est absolument inférieur au rôle d'un chef d'État et le mérite d'une tolérance qui n'avait d'autre source que le laisser-aller de sa vie et de ses inclinations, ne compense que faiblement ce que cette même tolérance a fait perdre à la civilisation méridionale. Toulouse la sainte, comme la qualifient ses habitants, eût pu avoir, grâce à lui et à ses prédécesseurs, un rôle aussi grand que Paris ; c'est, au contraire, à partir d'eux qu'elle perd graduellement son rôle de centre languedocien pour devenir petit à petit le simple chef-lieu d'une circonscription départementale ; les classes féodales, énervées par des goûts d'abondance et de luxe, dépensent leur activité en guerres et en querelles privées. La déchéance est plus grande en ce qui touche les liens de famille : l'égalité et parfois la supériorité de la femme sur l'homme, dont témoignent le différend des Gaulois méridionaux avec Annibal, le droit que la fille du chef de tribu avait de choisir elle-même son

époux, la possibilité de la succession politique à presque tous les degrés de la hiérarchie féodale, lors de la disparition de la tige masculine; la mention souvent unique de la mère dans les actes publics, en ce qui touche les rapports de filiation; le droit des héritières à faire partie des États provinciaux, encore debout aux approches de la Révolution française, tout cet ensemble d'aptitudes et de traditions ne fait que favoriser l'éclosion d'une sorte d'union clandestine, illicite et temporaire, qui brise le ressort du mariage et vicie dans leur germe les nouvelles générations. Ce que Bringuier nomme avec un peu trop de complaisance poétique *lou grand lum de las courts d'amour* n'est que la variété anticipée d'un sigisbéisme familial, plus dangereux que celui qui valut tant de railleries aux Italiens de la fin du XVIIIe siècle.

Le déclin du limousin classique coïncide avec la disparition des maisons de Toulouse, de Carcassonne et de Béziers, devenues les protectrices de cet idiome, et, comme nous l'avons dit plus haut, cette décadence est plus sensible sur le territoire même du Limousin, resté à l'abri de Simon de Montfort, que sur les autres points du Midi. La guerre des Albigeois, presque toujours localisée à trois ou quatre départements languedociens, est donc loin de justifier l'emploi des formules messianiques de Bringuier. Des événements d'une importance plus considérable et plus douloureuse en attesteraient, au besoin, la légendaire exagération : l'inféodation de la Guyenne à l'Angleterre par le mariage d'Éléonore d'Aquitaine et de Henri II, la guerre de Cent ans, les désolations sans nombre qui s'en suivirent, la cession du Dauphiné au roi de France, ont eu sur les pays de langue d'oc une

action plus certaine que l'armée de Simon de Montfort et les ambitions brisées par le coup de pierre qui le frappa à la tête, « là où il fallait », comme le dit énergiquement le poète de la croisade albigeoise. Une autre preuve que ces faits n'eurent qu'une action relativement médiocre, c'est que l'ère de liberté et d'autonomie languedocienne commence beaucoup plus réellement après qu'avant la disparition des grandes familles seigneuriales du Midi. La période de lutte de la nationalité méridionale contre l'invasion anglaise est en même temps celle où s'affirme le mieux le rôle de la patrie occitane unie librement au royaume de France et, tout en conservant sa langue, ses libertés et ses prérogatives particulières, luttant avec lui pour arriver à réaliser l'union de toutes les parties du Midi roman. Que cette absorption politique n'ait pas sauvegardé toutes les susceptibilités locales, qu'elle ait plus tard dédaigné, foulé, brisé même, certaines énergies natives ; que la langue d'oc y ait perdu, au XVIe siècle, son caractère de langue officielle, cela n'est malheureusement que trop réel ; mais la mémoire de Simon de Montfort et celle d'Innocent III n'ont rien à y voir ou plutôt n'en sont responsables qu'à un très infime degré[1]. L'assimilation des événements de 1208-1229 à la

[1] On ne saurait négliger de remarquer que la Provence proprement dite eut presque toujours dans ces événements une action indépendante, souvent égoïste, parfois même hostile. La vie d'un des ministres de Raymond Bérenguier, le dernier comte de Provence de la maison de Barcelone, en fournira bientôt la preuve à propos du mariage de Charles d'Anjou. Cette union et celle de Marguerite de Provence avec Louis IX donnèrent aux Provençaux un rôle prépondérant en Italie. L'importance même de ce rôle ne contribua pas peu à rompre les liens de la solidarité méridionale. Quoique la période dont il s'agit soit encore bien peu étudiée, elle n'est pas exclusive d'un développement à demi ori-

passion du Christ reste, par suite, un évident abus de mots, une formule dont la fallacieuse poésie peut faire illusion un moment, mais ne saurait être légitimée par rien de précis.

Mais soit que cette comparaison fût une conception personnelle de Bringuier, spontanément renouvelée au contact des ambiances lugubres du moment, soit qu'il en eût trouvé l'idée dans les versions de la *Revue des Deux-Mondes*, soit même qu'il l'eût reçue des exilés polonais, si nombreux à Montpellier de 1830 à 1870, l'impression que produisit l'élégie nationale où elle avait pris place fut extraordinaire. Bien avant que Michel Bréal remarquât que les meilleures poésies sur la guerre de 1870 avaient été composées en provençal et en breton, la nouvelle pièce de Bringuier fut mise en parallèle avec celles que Victor Hugo, Luzel et Frédéric Mistral avaient consacrées à « l'année terrible ». Une petite revue politique[1], qui essayait de se créer à Montpellier la vogue des premières *Lanternes* de Rochefort et de *la Cloche* de Louis Ulbach, la publia le 4 mars 1871. Datée du 1er mars de la même année, elle est par conséquent antérieure à l'éclosion de cette guerre communaliste qui, pour ceux qui négligent les lois immanentes de la destinée humaine et l'hérédité politique qui explique la

ginal, à demi classique, de la langue et de la poésie de l'autre côté du Rhône. Leur caractère local porte avec lui la preuve que l'unité, si souvent alléguée des aspirations méridionales, resta toujours flottante et douteuse. Les œuvres de Raymond Féraud, qui avoue lui-même ne pas parler le « droit provençal », c'est-à-dire le limousin, en témoignent avec un éclat littéraire qu'il n'est pas possible de contester.

[1] *Le Factionnaire*, journal hebdomadaire, paraissant tous les samedis, n° 11 (4 mars 1871, p. 345-347).

C'est dans le premier numéro de cette feuille (24 décembre 1870, p. 23-29) que *Noël* avait paru en entier.

fortune comme les revers de presque tous les peuples, assombrissait au plus haut degré la guerre que venait de terminer l'entrée des Allemands dans Paris[1].

Presque en même temps que l'élégie *A la França*, Bringuier distribuait à ses amis le tirage à part de *Nadau*, dont la première ébauche avait paru à Nimes en 1860. Le titre à demi gallicisé de *Noué*[2], qu'elle portait alors, disparut, les

[1] La question de priorité, que nous venons d'examiner peut-être un peu longuement, a d'autant plus d'intérêt qu'une comparaison absolument semblable à celle de Miçkiéwicz, de Krasinski et de Bringuier, surgit en 1870-1871, dans la pensée d'un félibre languedocien très justement renommé. Elle lui inspira, en dehors des deux premiers poètes dont il ignorait l'existence, et à l'insu du troisième, qu'il ne connut que plus tard, un poème resté jusqu'ici inédit.

Nous négligeons intentionnellement, car Bringuier n'en a certainement pas eu connaissance, diverses estampes politiques de 1793, où la tragique exécution de Louis XVI a été assimilée par ses contemporains à la passion du Christ. L'infortuné souverain y est crucifié entre deux larrons et les circonstances mêmes de la Passion lui sont devenues particulières et personnelles. On peut voir un spécimen de ces figures dans un numéro spécial du journal *le Figaro* (21 janvier 1893).

[2] A titre de curiosité graphique, nous reproduisons ici les dix vers publiés dans le *Glaneur du Gard* du 23 décembre 1860 :

Anen, manis, despachas vous,
Quittas esclos et sabatous,
Mettez-lous din la chiminieira,
Car a nioch per la catounieira
Espinchara l'enfan Jésus ;
Sé n'entend pas ploura dégus,
Sé dourmissés, qué ségués sachés ;
Remplira vostres sabatous
Dé tracheiras, de pastissous
Et vostres esclos d'amusachés.

Mounpéyé, lou 20 décèmbre 1860.

Dans le sixième de ces vers, l'édition montpelliéraine de 1870 a sub-

vers subirent certaines retouches et d'assez nombreuses améliorations linguistiques. La poésie elle-même avait été suggérée à l'auteur par une donnée religieuse qui, mieux que les strophes à la France de 1870-1871, a gardé son intégrité traditionnelle et sa simplicité populaire. La mémoration de la journée de Bethléem, tous les ans célébrée par le christianisme, au moment même où la plupart des religions anciennes de l'Occident avaient l'habitude de fêter la renaissance du soleil, eut de très bonne heure le don d'émouvoir les poètes ; de très bonne heure aussi l'Église admit que des chants en langue vulgaire prissent place à l'un ou à l'autre des trois offices de Noël. Cet usage, encore suivi dans les grandes villes du Midi, et à plus forte raison dans les villages, a rencontré son historien littéraire dans un livre trop peu connu de l'abbé Paul de Terris [1], et les noms de Nicolas Saboly, de Moquin-Tandon et de Roumanille, l'œuvre plus étendue de l'abbé Lambert, disent assez que le poème divin de la crèche, ainsi que les pérégrinations des Mages et des pasteurs de Judée, sont restés vivants dans l'imagination méridionale. La presse quotidienne, celle-là même qui est la plus indifférente à toute préoccupation religieuse, publie encore, la veille de Noël, tantôt une poésie de circonstance,

stitué : *Se n'ausis pas* au *Se n'entend pas* des vers publiés par Manlius Salles

Nous regrettons de n'avoir pu, malgré de nombreuses recherches, rencontrer la collection complète de la *Bise* et celle du *Glaneur du Gard*. Peut-être aurait-il été possible d'y recueillir d'autres traces de la collaboration de Bringuier.

C'est là un point qu'il est utile de signaler d'ores et déjà aux futurs biographes du poète.

1 *Le Noël, essai historique et littéraire*. Paris, Palmé, [1880], in-8°, 204 pages.

tantôt un récit en prose, où le personnalisme de l'auteur ne supprime pas toujours les enseignements du traditionnalisme chrétien. Le mot du mystique allemand : « Souviens-toi qu'il ne sert de rien que le Christ soit né à Bethléem, si tu ne le fais point naître une seconde fois au fond de ton propre cœur et dans le cœur de tout être humain », s'y montre souvent à l'insu de l'auteur et parfois même de ses lecteurs.

Postérieurement à l'année 1841, Jacques Azaïs, de Béziers, avait fait insérer dans l'*Indicateur de l'Hérault* un *Hymno per la nèit de Noué* [1], qui semblerait n'avoir pas été sans influence sur la composition de Bringuier. Pour expliquer les points de contact qui existent entre les deux pièces, on peut alléguer, il est vrai, le double développement d'un thème de littérature religieuse depuis longtemps consacré par l'Église et la tradition populaire du Languedoc. Nous aimons mieux croire, pour notre humble part, à une de ces réminiscences inconscientes qui se produisent souvent dans l'esprit des poètes à lecture rapide et sans cesse renouvelée.

L'*Hymno per la nèit de Noué* parut, d'ailleurs, sous le voile de l'anonyme et tout le monde en ignora l'auteur véritable jusqu'à l'année 1867 [2]; Gabriel Azaïs édita alors, avec couverture et titre particuliers, un tirage à part des pièces parues dans l'*Indicateur de l'Hérault*, tirage vieux de

[1] *Verses bezieirencs de Jacques Azaïs, capoulier de l'Academio de Beziès, nouvelo ediciéu des* BERSES PATOISES, *revisto, courrijado e seguido de la Pouézi. de Bruno Azaïs sus l'inauguraciéu de l'estatuo de Riquet.* Paris, Maisonneuve et Cie, 1882, in-8°, p. 53 et suiv.

[2] *Berses patoises de Jacques Azaïs.* Beziès, Benezech-Roquo, 1867, deux vol. in-12 brochés en un.

plus de vingt-cinq ans et très opportunément arraché par lui aux mains de l'épicier et du marchand de paperasses [1].

Le thème initial de la pièce biterroise est un ange qui vient annoncer la bonne nouvelle aux pâtres :

L'ouro de mièjo-nèit picavo ;
Dins Bethleem, qu'èro pas luen d'aquì,
Quauque lum à peno brillavo.
Coumo lou frech se fazió pas sentì,
Dech ou douche pastres parcavou ;
Sas fedos per aquì chourravou,
L'agnel cessavo de boundì,
On entendió l'aret toussi ;
Lous pastres entre eles charravou,
E vers Diéus soun amo elevavou
En atenden de s'endourmì.
Auzissou tout d'un cop uno dousso muzico
Que lous fa toutes tressalhì ;
Lou ciel, amb un esclat que lous fa bibilì,
S'oubris e sus soun cap lèu vezou s'espandì
Un habitan d'amoun, doun la voues angelico
Li canto so qu'anaz legì :

« Pastres, n'ajez pas ges de crento,
So que veni vous announsa
Déu rendre vostro amo countento,
A liogo de vous esfraia :
Un Diéus ven de naisse tout aro
Que, de las legious del Tartaro [2],

[1] C'est de la bouche même de Gabriel Azaïs que je tiens cette particularité.

[2] Ce vers renferme l'exemple le plus récent que l'on ait en langue d'oc d'une notion d'hellénisme païen appliquée à un récit de nature essentiellement chrétienne.

Abatra l'insoulen poudé
E chanjara la destinado
De la terro regenerado,
En i faguen regna sa le... »

A part la langue, qui est bien meilleure dans *Nadau*, Bringuier ne débute pas autrement que Jacques Azaïs. Sa description est seulement conçue en partie double, la première, presque indépendante de la seconde, que nous citerons en la dégageant de quelques détails accessoires :

A miecha nioch tout dourmissiè.
Per escasseta on ausissiè
L'alé dau vent dins lou bouscage
Qu'anava, en bressant dins soun nis
Lous passerounets endourmits,
Beure las perlas de l'aigage [1].
Aici i'a qu'una granda estella [2],
Tres cops plus granda qu'un capel
Brilhet...

..... A soun aise, douçamenet,
Un ange autour voulastrejava,
Fasiè ressoundi soun cournet.
Nostras gents s'estrementigueroun
Pas que de l'ausì brounzinà ;
Moutous e biòus s'espauruguеroun ;
Aderé voulien s'en anà...

Dins aquel revoulum estrange,
L'estela s'arrestet, e l'ange

[1] [2] Distraction ou licence poétique, ces deux rimes sont les seules où Bringuier n'ait pas suivi la loi d'alternance des rimes masculines et féminines.

Davalet plan e ras dau sòu ;
Devistet la troupa esfraiada ;
Mais l'arrestet devarilhada
En ie cridant : — « Aguès pas pòu,
Es lou mestre, aquel que me manda ;
A cridat : « Vai ! » e soui vengut
Vous querre per qu'anen en banda
Veire l'enfantou qu'es nascut.
Aquel pichot tant miserable,
Lou traparen dins un estable
A l'auberja de Betelem,
Mais tant grandirà, poudès creire,
Qu'un jour empacharà de veire
Lou temple de Jerusalem.... »

Malgré sa recherche incessante des formes languedociennes, on reprochait quelquefois à Bringuier de trop s'inspirer du vocabulaire provençal, de ne pas tenir assez de compte des différences qui constituent l'originalité propre des deux dialectes parlés sur les rives du Rhône. C'était la critique qu'on lui adressait d'ordinaire et que Louis Lacour de la Pijardière, mal dissimulé sous le pseudonyme d'Aubert des Ménils, devait formuler deux ans plus tard, d'une façon illogique et contradictoire à la fois, dans la préface de son édition des *Folies* :

« Sage, dit-il, ne s'amusait pas à approfondir les arcanes de la philologie. Cette préoccupation des origines nuit fort à nos modernes ; ils ont trop souvent sous les yeux, comme un nouveau *Mane, Thecel, Pharès*, ces mots bien autrement effrayants : « Qu'en dira l'érudition ? » Le spectre de la critique trouble leurs rêves ; leur marotte est une férule ;

leur Apollon semble une ombre de bénédictin. Au lieu de s'abandonner aux caprices de leur imagination, d'errer avec la vagabonde dans les profondeurs du bleu, ils emploient leur Pégase à tracer un maigre sillon sur les terres arides de Sauvage[s] et de Raynouard. La langue dorée des troubadours est assez riche, les vrais inspirés qui la parlent sans effort sont assez puissants, les amis de leur talent sont assez nombreux, pour qu'une réaction prochaine ne vienne pas renverser les entraves sous l'amas desquelles la vraie muse méridionale, avec son éclectisme, mais aussi sa naïveté et sa grâce, ne tarderait pas à succomber.

» Cette critique est un hommage, non un blâme à l'adresse des études philologiques. Ce qui nous semble devoyé, ce ne sont pas les esprits sagaces, les patients investigateurs qui pâlissent sur l'histoire de nos dialectes, mais ceux de leurs disciples qui, en dépit de transformations inévitables, veulent régénérer de force l'idiome, par un brusque retour à la grammaire et aux lexiques du passé. Plus les études des savants sont approfondies, plus la tentation saisit les pasticheurs : encore ce mot n'est-il pas exact, parce qu'un amour immodéré du néologisme enlève tout caractère à des compositions longuement travaillées et qui, ce défaut écarté, pourraient, dans leur espèce, être présentées comme des modèles »[1].

[1] « Les Folies du sieur Le Sage (*las Fouliès dau Sage de Moumpelié*), reproduction de l'édition de 1700, collationnée sur les textes de 1636, 1650 et 1725, et augmentée d'une préface par Aubert des Ménils »; Montpellier, Coulet, 1874, in-8°, p. xxv.

Quoique Bringuier n'eût pas été nommé, personne ne se trompa sur la destination réelle des allusions de Lacour de la Pijardière et sur l'Apollon qu'il comparait à une ombre de bénédictin. Ces attaques, d'un goût

Si l'on dégage cette longue citation des épigrammes et des sous-entendus qu'elle cache, on voit que les milieux littéraires dont Lacour de la Pijardière s'est fait l'écho reprochaient à Bringuier le culte du néologisme et celui des grammaires et des lexiques du passé. Sa réponse, voulue et méditée longuement, fut *Un michant Raive*, petit chef-d'œuvre que lui-même, modeste entre tous, mettait sans hésiter au dessus de ses autres compositions.

S'il m'est permis d'employer une formule aujourd'hui bannie de l'usage commun, bien qu'elle résume la conception la plus originale et la plus vraie de l'ancienne poésie de la France du Nord et de celle du Midi, Bringuier *trouvait*[1] avec un certain effort; l'idée nécessaire lui arrivait, mais ce n'était pas sans l'avoir opiniâtrement cherchée[2]. Dans *Un michant Raive*, au contraire, une flexibilité naturelle, une sorte d'harmonie colorée, dirigent et assouplissent, sans que l'art s'y montre le moins du monde, les strophes et les

assez douteux, ne portèrent pas bonheur au malheureux archiviste de l'Hérault, car l'édition où elles se produisirent ne se recommandait ni par le savoir ni par la précision habituelle aux travaux de la célèbre Congrégation de Saint-Maur.

[1] En supposant toutefois que le terme de *troubaire* ne vienne pas, comme le croit M. Gaston Paris, du *tropus* latin (air chanté, motet); le *troubaire* serait alors l'auteur des paroles adaptées ou composées sur cet air.

[2] Il fait une allusion discrète à cet état d'âme poétique dans le brinde aux races latines :

> França, à tus que noun ause encanà dins moun brinde.
> Es pas fauta d'amour, mais d'un pensament linde
> E de l'ideia bela escalant au pus naut ;
> Fauta d'aco pus grand que tous serres aupestres
> Qu'avien Dante, Petrarca e qu'an quitat, lous mestres,
> Au jouvent qu'a fach *Calendau* !

vers. Rien qui choque au point de vue des exigences dialectales; pas un mot, pas une construction, une métaphore, qui ne puissent être avoués par la langue populaire, cette source vivante et trop peu appréciée de l'inspiration [1].

« Par le fond, a dit Achille Montel en 1875, c'est le songe d'une jeune fille coquette, qui se croit perdue, égarées abandonnée, et qui finit par reconnaître qu'elle a tout simplement rêvé. Par la forme, c'est un mélange de strophes de coupe inégale, comme on en trouve quelques exemple,

Cet « effort » poétique explique parfois les répétitions de Bringuier ; c'est ainsi que le passage suivant de l'*A perpau de Petrarca* (p. 168) :

Ne sen dins lou tems fousque ounte la granda esclapa
Das segnous e gents de renoum,
Ducs, comtes e barouns, lou Counclave e lou Papa
Quitoun Rouma per Avignoun.. .

avait été précédé par ces vers du *Roumieu* (p. 114) :

Tabé, per lous ausì, venìè la granda esclapa
Das chivaliès arnescats d'or ;
Viscomtes, paladins, barouns, legats dau Papa,
Damas qu'embrandavoun lou cor....

Les vers de *Prouvença* (p. 74) :

Daus l'Asìa, l'Africa, era un moulou d'estelas
Sus lou miral dau ciel : la mar....

ont un antécédent littéraire dans l'ode au roi René (p. 216) :

Per contra, en bel vespral que lou sourel sourelha,
Près lou miral dau ciel : la mar.....

[1] *Revue des Langues romanes*, t. II, page 282 et suivantes (année 1871). Il en a été fait un tirage à part sur papier ordinaire et sur papier vergé : *Un michant rève*, par Octavien Bringuier ; Montpellier, Imprimerie centrale du Midi (Ricateau, Hamelin et Cie), 1871, in-8°, 12 pages.

La couverture de ce tirage annonce la publication prochaine du *Roumieu* et donne les titres de ses six parties. C'est la preuve que ce petit poème avait déjà, sauf les dernières retouches, reçu sa forme définitive.

dans les *Orientales*. Rien n'est donc plus simple. Mais que tout cela est bien dit et raconté ; qu'il y a là d'émotion vraie et que cette manière vague sied bien à un récit qu'on ne veut pas, qu'on ne peut pas faire dans des termes trop précis ! Voyez, dès le début, le portrait de la jeune fille :

Paura, soula, e quinze ans !... End aco viva, lesta,
S'en anava à la font, en quilhant sus sa testa
Un poulit ourcholet que tenien sas dos mans;
E, quand l'aviè roumplit, s'en camìs resquillava,
L'aiga, en beluguejant au sourel, regisclava
E fasiè sus soun col plòure de diamants.

Aviè de celhas d'or e sas longas parpelas
Couma un nibou d'encens tapavoun dos estelas
Que per d'iols angelics Nostre-Segne aviè fach ;
E se, per cas, charrava un pau dins la carrieira,
Sa bouqueta d'enfant semblava una cerieira
Sans clos, entre-douberta e roumplida de lach.

» Tout ce qui suit est sur le même ton : et la description de la chambrette, placée sous les toits, comme le nid des hirondelles; et les conseils dangereux donnés par le miroir à la toilette du matin, ceux encore plus dangereux d'une vieille que la jeune fille rencontre en revenant de la couture, sa fuite et son épouvante en se voyant égarée, sa joie en se retrouvant chez elle, et enfin les paroles affectueuses du poète qui terminent parfaitement cette œuvre d'une inspiration si morale :

N'i'a prou ; leva-te, Madalena,
Aquela femna tant vilena,

Guincha, rauca e mourre-gravat ;
Lou revoulum abouminable,
L'orre d'aquel oustau minable,
Tout aco lourd, pauruc, damnable...
Es pas mai qu'un raive... As raivat !

Mai veja s'es pas la lusida,
Que ven ensourelhà la vida
Per que serves en bon repau....
Sabes ce que disiè ta maire :
— « Lou traval garda de mau faire, —
E, se toun cor te dis de plaire,
Escouta un brave mestieirau »[1].

Puis vint, en 1872-1873, le *Roumieu*, thème magnifique de l'ingratitude des cours, la moins ancienne et cependant la plus belle des légendes historiques de la Provence. Bringuier en disposa le fond en six tableaux : *Ramoun e soun sagat, lous Poutous, la Crous dau front, l'Ome dau bon Dieu, l'Ingrat*, d'une poésie constamment hardie, forte et imagée ; l'auteur y est toujours égal à lui-même, toujours préoccupé de dégager la langue dont il se sert des gallicismes qui l'auraient défigurée. On a relevé dans son œuvre, mais avec une rigueur bien sévère, la teinte moderne de certaines additions à l'histoire narrée par Dante et César de Nostredame[2].

[1] *La République*, numéro du 23 septembre 1875.

[2] Commencée en 1872, dans la *Revue des Langues romanes* (tome III), l'impression du *Roumieu* s'est terminée en 1873 (tome IV, p. 95-111).

Le titre du tirage à part est formulé de la manière suivante : « Publications de la Société pour l'étude des Langues romanes : *Lou Roumieu, legenda dau tems das Comtes de Prouvença*, par Octavien Bringuier. Montpellier, au bureau des publications de la Société pour l'étude des Langues romanes ; Paris, A. Franck (Vieweg, propriétaire), 1873, in-8°, 48 pages.

La genèse de cette pièce, la plus étendue de toutes celles que l'on doit à Bringuier, fournirait matière à de curieux rapprochements littéraires. Il faut chercher en Italie le plus ancien témoignage de la légende elle-même. Et c'est le sixième chant du *Paradis*, de Dante, qui le fournit, pour en transmettre les éléments constitutifs à Villani et à Machiavel :

E dentro alla presente margherita
Luce la luce di Romèo, di cui
Fu l'opra grande e bella mal gradita.

(Et au milieu de cette marguerite, luit la lumière du pèlerin, duquel l'œuvre fut grande et belle et mal agréée).

Ma i Provenzali, che fer contra lui,
Non hanno riso ; e però mal cammina,
Qual si fa danno del ben fare altrui.

(Car les Provençaux, qui lui furent contraires, n'en ont pas ri ; celui-là va par un mauvais sentier qui se fait un mal à soi-même du bien advenu à autrui).

Quattro figlie ebbe, e ciascuna reina
Ramondo Berlinghieri, e ciò gli fece
Romèo, persona umile e peregrina;

(Quatre filles eut le comte Raymond Bérenguier et chacune devint reine, et Roméo, personne humble et pèlerine, le lui fit).

E poi il mosser le parole biece
A dimandar ragione a questo giusto,
Che gli assegnò setto e cinque per diece.

(Puis d'insidieuses paroles portèrent Bérenguier à demander raison à ce juste qui pour dix lui rendit sept et cinq).

Indi partissi povero e vetusto :
E se'l mondo sapesse'l cuor ch'egli ebbe,
Mendicando sua vita a frusto a frusto,

(Sur quoi il s'en alla vieux et pauvre, et ce qu'il montra de cœur en mendiant son pain morceau à morceau, si le monde le savait),

Assai lo loda, e lo più loderebbe.

(Ce monde, qui tant le loue, le louerait bien davantage).

Villani, dans sa Chronique, particularise beaucoup plus que le Dante la légende du pèlerin-sauveur :

« Un pèlerin qui revenait de Saint-Jacques, dans la Galice, s'arrêta à la cour du comte Raymond de Provence, et, en entendant vanter sa bonté, demeura près de lui. Il se montra si sage et si actif, et entra si avant dans les bonnes grâces du comte qu'il reçut la charge et la direction de tous ses intérêts. Sa conduite fut aussi honnête et scrupuleuse qu'il était possible, et grâce à son intelligence et à son habileté, son maître vit ses revenus tripler, tout en continuant à tenir richement et honorablement sa cour. Une guerre étant survenue au sujet de la délimitation de ses états et de ceux du comte de Toulouse (qui était le plus puissant seigneur du temps et tenait quatorze comtes sous sa suzeraineté), la courtoisie du comte Raymond, la prudence du sage pèlerin et le trésor qu'il avait formé, attirèrent dans l'armée provençale un si grand nombre de barons et de chevaliers que la guerre se termina à son avantage et à son honneur.

» Le comte avait quatre filles et point d'enfants mâles. L'aînée épousa le roi de France (saint Louis), grâce aux

soins et au zèle du pèlerin et aussi à la dot qui lui fut donnée, disant au comte : — « Laissez-moi faire, quoi qu'il en coûte ; une fois la première bien mariée, l'alliance qu'elle aura contractée fera trouver aux autres un parti meilleur et à moins de frais. » Ainsi en arriva-t-il, car le roi d'Angleterre désirant devenir l'allié du roi de France, prit la seconde avec une faible dot. Son frère, le roi des Romains, choisit la troisième. La quatrième restant seule, le sage pèlerin dit : « Quant à celle-là, je veux qu'elle épouse un vaillant homme qui soit votre fils et votre heritier. » Il pensa au frère du roi Louis de France, Charles, comte d'Anjou : — « C'est celui-là qu'il faut, dit-il, car ce sera le plus vaillant homme du monde » ; et sa prophétie se réalisa.

» Mais l'envie qui gâte tout ce qui est bon, porta les barons de Provence à insinuer que le pèlerin avait mal administré les finances de son maître, et à demander qu'il rendit ses comptes ; il fit cette fière réponse : — « Comte, je vous ai servi longtemps et, grâce à moi, vos affaires, qui étaient dans un médiocre état, se sont relevées. Vous en êtes peu reconnaissant, parce que de mauvais conseils vous entourent. Quand je vins à votre cour, j'étais un pauvre pèlerin ; j'ai vécu honorablement de ce que vous m'avez donné. Faites-moi donner ma mule, mon bourdon et mon escarcelle ; ainsi suis-je venu, ainsi partirai-je, vous tenant quitte de tout le reste. » Le comte ne voulait pas le laisser partir, mais rien ne le put retenir. Il partit ainsi qu'il était venu. D'où venait-il ? Où allait-il ? Nul ne le sait et beaucoup le tinrent pour un saint. »

Enfin une lettre écrite par Machiavel à Guichardin, le

19 décembre 1525, fait de larges allusions à la même histoire :

«.... On échoue aussi bien par excès de délicatesse que par excès d'indiscrétion, et même ce dernier défaut est bien souvent le plus avantageux. Si Philippe et Paul avaient eu ces scrupules, ils n'auraient pu faire ce qu'ils voulaient ; et si Paul n'a plus de filles qui montrent l'exemple aux autres, Philippe en a encore ; et il n'a même pas cru que l'on eût traité la première comme il le méritait. Je ne sais d'ailleurs si ce que vous dites est fondé : que ce serait placer la première en paradis pour mettre les autres en enfer ; puisqu'une fois cet établissement fait, je ne vois pas en quoi votre condition avec une fille de moins serait pire qu'elle ne l'est maintenant avec toutes. Je crois qu'elle serait meilleure ; car vos gendres futurs, outre qu'ils vous auraient, possèderaient un beau-frère qui leur ferait honneur ; vous pourriez même en trouver de moins intéressés et d'un rang plus honorable : alors même que vous n'en trouveriez pas de cette espèce pour les autres (et soyez assuré que vous en trouverez), vous n'auriez rien à craindre du moins pour l'aînée. Enfin j'attaquerais le père dans tous les sens ; et si je n'en venais pas à une demande formelle du premier coup, je m'en expliquerais en gros ; je lui dirais généralement l'objet de vos sollicitudes ; je le prierais de venir à mon aide ; je verrais dans quelles dispositions il se trouverait et je m'avancerais ou je reculerais, selon qu'il se conduirait avec moi. Je me contenterai de vous rappeler le conseil que Roméo donna au duc de Provence qui avait quatre filles : il l'engagea à marier la première d'une manière honorable, en lui disant qu'elle servirait de règle et

d'exemple pour les autres ; de sorte que le duc la maria au roi de France et lui donna pour dot la moitié de la Provence. Par ce moyen il parvint à unir les autres à trois rois, sans être obligé de leur donner une dot considérable ; c'est ce qui a fait dire au Dante : « Il eut quatre filles qui furent toutes reines, et il dut cet avantage à Roméo, pèlerin obscur et inconnu ».

Dante, Villani et Machiavel donnent la résultante des traditions italiennes relatives au pèlerin-ministre. Les versions provençales ne s'en différencient guère : Jean et César de Nostredame [1] croient presque sans aucune réserve à la réalité des faits qu'ils racontent. Michel Baudier en a fait un roman. Leurs narrations reparaissent dans Honoré Bouche et dans son homonyme Charles-François Bouche, mais ceux-ci eurent le mérite d'en démontrer l'inexactitude. Par contre, Fabre d'Olivet et Mistral, s'ils n'ont pas conservé d'illusion sur la valeur réelle de la légende, n'y ont vu qu'une admirable matière à mettre en vers méridionaux.

A ne considérer que le Languedoc, on pourrait chercher l'idée première du poème montpelliérain dans le *Cant rouvaü al preux é noble Roumiü de Provença*, que Fabre d'Olivet comprit, en 1801, parmi ses « poésies occitani-

[1] Jean de Nostredame, le plus ancien en date, le plus facilement porté par la nature de son esprit à dénaturer sciemment ou inconsciemment l'histoire littéraire et politique de son pays, s'est approprié la totalité du thème qui avait si fortement frappé l'imagination italienne. Ses vies des poètes provençaux répètent Villani, sauf quelques détails secondaires ; César de Nostredame le répète une seconde fois dans un passage de l'*Histoire et Chronique de Provence*, placé par Bringuier en tête du *Roumieu* (voyez plus loin, page 105 et suivantes).

J'écarte, jusqu'à meilleures informations, le Moine de Montmajeur, allégué par Jean de Nostredame.

ques ». Mais la légende du pèlerin y est incomplète ou plutôt n'y apparaît que pour montrer sa période heureuse et les dons qu'elle dispense à la Provence. L'ingratitude du comte est absente ; elle n'est même pas supposée possible, ainsi qu'on s'en convaincra, si l'on veut bien relire l'œuvre d'un poète en qui Bringuier eut pu avouer un de ses précurseurs les plus méritants :

Adoun que s'entrumìs, su la mar treboulada,
Lou jour; que l'aguiélas lucho ambè lou Mistraû ;
E que, per véne far soupetas sus l'oundada,
Lou foulze brounzissen s'escapo de l'elhaû ;
Un vaissel secoutit sus l'aiga enferounada,
Aro del ciel nivouz, vai dourdar la teûlada ;
E piéy vai, per subrouns, dins lou founz del gourgàs
Del baûri badadìs boulegar lou gravàs.
La desgailhada mort trevo sus l'esquipatje,
E dejà, per picar, brandis soun coutelas :
« Mais l'adretz naûtounié lou salvo del naûfratje. »

Lou naûtounié, d'ount l'ama es de poû eycinjada,
Vey senz crenta l'aûristre, é l'aûzis en repaû ;
E, dessan que l'effrai d'una tala trumada,
Caravira cascun, el préven tout lou mau.
A l'un, fai rafermir la matura brizada ;
A l'autre, fai plegar la velura esquinsada ;
Entretan qu'al timoun, el tén ferme lou bras,
Sa vouz inspiro forsa, é sa força soulàs.
Alentour del vaissel crey lou rabent aûratje ;
La mar s'uflo; lou vent redoublo de fracàs :
« Mais l'adretz naûtounié lou salvo del naûfraje. »

Tal es lou bastimen é tala es la countrada
Que seguis d'un segnour lou poudè majouraû;
Ensindo qu'un vaissel, quand es plà gubernada,
Lou poble qu'es dedins demoro urouz é ciaû.
Mais, s'un cop, atabè, la justiça oublidada
De la court del segnour s'enfugis esplourada
Emb' ela adiû plasers! Emb' ela adiû soulas!
L'ayre d'un negre dol cargo lou mantelàs;
L'eilhaû, de la revolta, esclayro lou ravatje
E dejà lou vaissel vogo sus un roucàs,
« Mais l'adretz naûtounié lou salvo del naûfratje. »

Souven lou naûtounié que salvo la countrada
Qu'ensind qu'un bastimen es presta a traire maû,
N'es pas lou d'ount la man aflaquida é lassada
Noun ha, per gubernar, mai de força que caû.
Aco's un passatjé d'ount la gloria es celada,
E lou noum rescoundut, é la vertud velada;
Que sap faire cambiar, doum parey tout-escàs,
La bourasca en bel tems, é la batesta en paz;
Urouz es lou segnour que ne sap far usatje.
Soun vaissel èro preste a si perdre en esclatz:
« Mais l'adretz naûtouniè lou salvo del naufratje. »

Despiey que la Proûvença es d'an el gubernada,
Soun prince es gloriouz, e soun poble en repaû;
Cadun benazis Diû de veyre la countrada
Liberada de tolte, é d'adempre, é de maû.
Lou Roumiû que la rend ensindo fourtunada,
Es lou soul naûtounié que plague a la barcada.
Soun bourdou, per lou poble, es un sceptre de paz,
Soun baralet la font d'ount rajo lou soulàs
La Provença adezaro es lhuen de tout doumatje
Soun vaissel, peraco, fouguet prés del gourgàs:
« Mais l'adretz naûtounié l'a salvat del naûfratje.

L'envoi qui termine ces strophes, d'une inspiration légèrement archaïque, mais peut-être trop convenue et trop artificielle pour les libres allures de la poésie contemporaine, permet seul de reconnaître qu'il s'agit ici de la légende accréditée dans le Midi de la France par Jean et César de Nostredame, on pourrait même dire créée par eux, car il est peu de personnes qui aient été tentées de rapprocher leurs versions de celles de Dante, de Villani et de Machiavel. Dans cet envoi, Fabre d'Olivet parle, en effet, des filles du comte de Provence, dont le pèlerin a su faire autant de reines, et par ce détail même il permet d'identifier avec Romée de Villeneuve, baron de Vence, ministre de Raymond Bérenguier et négociateur du mariage de ses quatre filles avec Louis IX, Charles d'Anjou, Henri III d'Angleterre et Richard, roi des Romains, le personnage principal de la légende de Bringuier. Le prénom de Romée complète la démonstration et donne la clef d'une des transformations que l'imagination populaire fit subir à l'heureux et habile ministre[1] :

Prouz é noble Roumiû que, de quatre beûtadz,
Per la gracia del ciel, quatre Reynas haz fatz ;
T'aûze d'aqueste cant faire lou lige-houmatje.
Del Parnasso, senz tu, temeriey lou fangàs ;
Mais siés lou naûtounié que salvo del noufratje !

Quoi qu'il en soit de la connaissance que Bringuier a pu avoir des vers de Fabre d'Olivet, il est plus sûr de considérer

[1] L'*Histoire littéraire de la France* (t. XX, p. 593) a, par la plume de M. Émeric-David, identifié le ministre de Raymond Bérenguier avec le Romeu dont on a le jugement sur une tenson entre Guilhem Augier (de Grasse ?) et un autre troubadour qui porte aussi le nom de Guilhem.

le récit suivant de Mistral comme le point de départ de son poème et l'origine, au moins indirecte, de quelques-unes des modifications que la vieille légende a subies sous sa plume. Lorsque l'auteur de *Mirèio* changeait en « rèi Ramoun » le dernier comte de Provence de la maison de Barcelone, il était difficile que Bringuier s'appropriât purement et simplement la donnée traditionnelle de César de Nostredame :

Meste Ounourat Bouche, dins soun *Istòri de Prouvènço*, dis que souto lou règne dou comte Ramoun-Berenguié, aperaqui vers 1200 e tant, li finanço de noste gai reiaume èron un pau endarrierado, l'argènt despareissié de la caisso dóu rèi coume l'eigagno au soulèu e lou gouvèr pereclitavo.

Un jour sus touti lis autre, à la court de Prouvènço passè 'n pelerin que tournavo de Roumo, un roumiéu emé sa longo raubo, soun bastòun, si capelet, sa coucourdeto, e soun large capèu clavela de couquiho.

Lou bon comte Ramoun ie donnè la retirado, e lou faguè manja 'm éu à sa taulo ; coume èron à taulo tóuti dous, lou Roumiéu ie venguè 'nsin au rèi : — « O Ramoun-Berenguié, comte de Fourcauquié, rèi de Prouvènço, coume vai qu'as tant l'èr triste?

— Vos pas que fugue triste ? ie respoundè lou rèi, l'argènt me manco, mi mounedié baton l'estrado e mi menistre desvaria sabon plus de quete bos faire flècho....

— Se n'as pas d'autre lagno, diguè lou pelerin, baio-me lou gouvèr que pèr un an, e te proumete, osco segure, de restabli ti finanço dins soun pounteficat. »

Espanta de l'entendre, lou rèi ie fai alor : — « E quau sies-tu ?

— Me dison lou Roumiéu de Vilanovo.

— Eh bèn ! diguè Ramoun, te done lou gouvèr; fai tout ce que voudras e tene ta paraulo. »

Lou Roumiéu se boutè lèu à l'obro : acoumencè de bandi de la court la vano glòri e li despenso folo ; faguè la pas emé li prince vesin ; establiguè de lèi pèr atira toujour que mai dins li port d'Arle, de la Cioutat, de Cassis e de Marsiho, li bastimen dis estrànge païs ; tenguè l'iue sus li baroun de vile e de vilage, per que faguèsson plus countribuï lou paure mounde ; favourisè li pastre de la Crau, e fourcè li coumuno de ie douna camin, pèr que pousquesson ana libramen iverna dins li mountagno ; bèn talamen qu'en rèn de tèms, li dèute se paguèron, li cofre dóu rèi fuguèron cacalucha de bèu flourin, e la Prouvènço regounflavo d'aboundànci, e tout anavo bèn, e tout lou mounde èro countent.

Lou rèi Ramoun èro ravi de veire acò : tambèn ounour e dignita plóuvièn sus lou Roumiéu de Vilanovo. Senescau, manescau, amirau, menistre, éu èro tout ; lou rèi n'avié d'iue que pèr eu.

Mai tout estiéu a sa chavano.

Quàuqui segnour, jalous e manèfle, venguèron trouvà lou rèi.

— « Rèi, ie diguèron, avisas-vous ! Aquéu barrulaire qu'avès fa voste proumié menistre, a'no chambreto mounte res n'et li ped. L'avèn tengu d'ament, e l'avèn vist souvèntifès que i'anavo d'escoundoun. De tout segur ie déu carreja vòsti tresor ! Rèi, vous repetan, ie sias encaro à tèms, dounas-vous siuèn que noun se lève de davans en empourtant vòsti richesso. »

Ramoun-Berenguié prenguè d'cicò 'no grand maliço. Tout d'un tèms mandé souna soun proumiè menistre e ie diguè : — « Roumiéu de Vilanovo subran mostro-me la chambreto mounte te rendes d'escoundoun.

— Venès emé iéu, moun segne. »

Lou Roumiéu durbiguè la chambreto.... e que vegueron ?

Uno raubo de roumiéu penjado à-n-un clavèu, un capèu descatalana garni de couquiho, uno coucourdo, un bastounet e rèn de mai.

— « Moun segne, diguè lou menistre, vaqui li tresor que iéu vous ai rauba! En partent de l'oustau, moun paire m'avié di : Moun fiéu, rapello-te d'eicò :

Amour de grand, escalié de veire!
A fa de tu, noun te pòu veire [1].

[1] Ce proverbe se retrouve dans presque tous les recueils parémiologiques de la Provence et du Languedoc. (Rulman, *les Proverbes du Languedoc*, édition Mazel, p. 8; *la Bigarrade provençale*, p. 15; de Sauvages, *Dict. languedoc*, II, 393; Garcin, *Nouv. Dict. prov.-franç.*, 348, etc.

J'ai signalé déjà (*Mélanges de critique littéraire et de philologie*, 170) l'air de famille et la note sceptique et désillusionnée, qui affectent également ceux que l'on peut grouper autour de lui :

Amour de segnou,
Oumbra de bouissou.
(Cf. *Bug.*, 20; Sauvages, II, 374).

Amour de paisan
Amour de can *(chien)*.
(Cf. *Bug.*, 19).

Amour de nora e de gendre,
Calou de cendres.
(Cf. *Bug.*, 19; Sauvages, II, 374; Garcin, 347).

Amour de fraire
De cops vau gaire.
(Cf. Sauvages et Garcin, *ibid.*)

Amour de courtisan,
Ben de vielan *(vilain)*
E fe de femelan
Noun duroun passat un an.
(Cf. *Bug.*, 20).

Aurait-on là les *membra disjecta* de quelque ancienne poésie littéraire tombée dans le domaine du peuple, comme certains mêls de Sabols le sont déjà dans le département de l'Hérault, et les deux premières fables de La Fontaine dans beaucoup de parties de la France?

E per me rapela d'acò, veniéu de tèms en tèms vèire mis abihage. »

Lou rèi plouravo.

Mai lou Roumiéu, coume aguè di acò, quitè si vèsti segnouriau e carguè mai sa raubo.

— « Roumiéu, cridè lou rèi, que fas ?

— Paure siéu vengu, paure m'entorne !

— Resto, moun bèl ami, te n'en fau sarramen ! Farai puni de fourmidàbli peno tis acusatour.

— Rèi, gramaci ! Paure siéu vengu, paure m'entorne ! »

E lou Roumiéu de Vilanovo partiguè, e jamai res sachè ce qu'èro devengu[1].

Qu'y a-t-il de réel dans la narration que s'est appropriée le poète montpelliérain ? Peu de chose, et rien peut-être, à moins que l'on ne tienne à grandir outre mesure les mésintelligences passagères qui ont pu exister entre le dernier comte provençal de la maison de Barcelone et Romée de Villeneuve. Il ne faut voir dans le thème de Dante et de Villani qu'une amplification revue, diminuée et localisée de la légende de Bélisaire, à qui l'empereur Justinien aurait fait crever les yeux, après avoir reçu par lui la soumission de l'Afrique, celle de l'Italie et les trophées de la guerre de Perse. Charles d'Anjou, frère de saint Louis et gendre de Raymond Bérenguier, grâce aux habiles négociations du baron de Vence, devint la tige des comtes de Provence de la maison d'Anjou. Son rôle très militant et — tranchons le mot — le régime de conquête qu'il imposa à une partie de

[1] Ce récit, signé : *lou Felibre de Bello-Visto* (Mistral), se lit p. 107-108 de l'*Armana prouvençau* de 1859. Sa deuxième partie, admirablement narrée, rachète les modernismes de langue et de pensée que l'on peut relever dans l'ensemble de la narration.

l'Italie du XIIIe siècle, suscitèrent autour de lui les répulsions et les calomnies les plus outrées. On ne doit donc pas s'étonner que la légende du pèlerin-ministre ait pris naissance ailleurs qu'en Provence et qu'elle ait été une sorte d'éclosion inconsciente des protestations italiennes. De l'autre côté des Alpes, on aura cru de bonne guerre de placer une prodigieuse ingratitude, un oubli monstrueux des services rendus, autour du mariage du prince qui faisait si durement sentir sa main aux Italiens méridionaux. Que l'on ait transformé ou localisé à ce moment-là une légende plus ancienne, il n'y a rien d'étonnant pour qui sait l'intensité d'action du traditionnalisme populaire, quand des passions nationales, religieuses ou personnelles le mettent en jeu. La demi-inconscience de ses affirmations en double alors la puissance. Les nécessités de temps et de lieu, les précisions historiques existent si peu pour lui, qu'on le voit de nos jours transformer au profit du général de Bourmont et de son rôle lors de la chute du premier empire, quelques-uns des détails qui, en d'autres parties de la France, sont couramment appliqués à Ganelon et à la mort de Roland.

L'origine transalpine de la légende peut se déduire encore du rôle méprisable qu'y joue Raymond Bérenguier. Abaisser au rang d'un prince imprévoyant, crédule et besogneux, l'homme qui fut, au contraire, un des souverains les plus recommandables et les plus lettrés de la Provence, le représenter comme devant toutes ses prospérités à un pèlerin inconnu, qu'il aurait ensuite payé de la plus noire ingratitude, n'était-ce pas ravaler par cela même son gendre, ce Charles d'Anjou qui s'imposait avec tant d'âpreté aux populations italiennes de son temps ?

Romée de Villeneuve, dit Charles-François Bouche[1], dont je modifie à peine les paroles, était donc, non pas un pèlerin venu de Rome ou de Compostelle, mais un provençal plein de génie, de ressources et d'habileté diplomatique. Ses talents le firent connaître à son souverain, qui lui confia l'administration, puis le nomma « gardiateur » et exécuteur de son testament en même temps que gouverneur de ses états et tuteur de Béatrix, sa quatrième fille. L'esprit délié et fertile en combinaisons qu'il avait toujours montré, fit échoir la Provence aux mains du frère de saint Louis. Raymond VII, comte de Toulouse, qui voyait que Raymond Bérenguier n'avait donné la Provence à aucune de ses filles, supposa qu'il la réserverait à Sanchette, la troisième d'entre elles. Il la demanda en mariage et l'obtint ; mais comme il lui fut impossible de répudier Magdeleine de la Marche, sa seconde femme, Sanchette fut mariée à Richard, roi des Romains. Un second projet de mariage fut noué après la mort de Raymond Bérenguier : la main de Béatrix, sa quatrième fille, fut demandée par le comte de Toulouse et la réalisation de ce projet eût peut-être donné à la France de langue d'Oc un commencement d'unité territoriale ; les trois gendres de Bérenguier s'y opposèrent et Louis IX fit avancer des troupes du côté de la Provence. Dans ces circonstances, Romée de Villeneuve se conduisit avec son ordinaire habileté : Raymond VII, venu à Aix presque sans escorte, ne pût voir la princesse, dont le mariage avec Charles d'Anjou

[1] Charles-François Bouche, *Essai sur l'histoire de Provence*, suivi d'une notice des Provençaux célèbres, tome II, p. 109 (Marseille, Mossy, 1785, 2 vol. in-4°).

était alors secrètement négocié. Le comte de Toulouse ne découvrit rien de la chose ; se croyant, au contraire, sûr d'obtenir la jeune comtesse provençale, il envoya vers le roi de France pour obtenir son agrément. Le messager se croisa avec Charles qui, suivi d'une véritable armée, venait conclure définitivement l'union qu'avait préparée l'heureux ministre.

Dans le premier de ses deux volumes, Charles-François Bouche qui, avec Honoré Bouche et Mézeray, a définitivement démontré le caractère légendaire de l'histoire narrée par Dante, dit encore, en parlant de Raymond Bérenguier : « Il eut un ministre qui le fit respecter, qui leva des troupes, les soudoya, les fit marcher et vaincre ; qui réunit tout son domaine aliéné ou engagé, qui lui amassa de grands trésors, sans être à charge à la nation provençale ; mais qui eut enfin le sort des grands hommes, celui d'être calomnié. Raymond fut plus juste et moins ingrat que beaucoup de rois ; il examina la conduite et la gestion de son ministre, et après s'être convaincu que sa fortune était la même que lorsqu'il le chargea de l'administration de ses finances, il crut sans peine qu'il était aussi honnête homme qu'alors et il le sauva des mains de ses envieux...

» Quelques auteurs, trompés par le nom de Romée, ont cru que ce ministre n'était qu'un pèlerin qui eut occasion de se faire connaître du comte de Provence et l'honneur de mériter sa confiance. Mais il n'est pas vraisemblable que Raymond Bérenguier eût confié la direction de ses finances à un étranger, à un inconnu que le hasard avait amené dans les terres de sa domination, et il l'est encore moins que ce pèlerin-ministre, envié et persécuté, eût quitté la seconde place de l'État provençal pour reprendre ses coquilles et son

bourdon, et continuer ses pèlerinages dans sa première simplicité [1] ».

Est-ce à la trame demi-historique du *Roumieu* que Bringuier dut de le voir traduire en vers français ? On ne saurait le dire avec précision, mais il n'est pas indifférent de constater que c'est la seule de ses œuvres qui ait bénéficié d'un regard de la muse d'outre-Loire. Ni le recueil de M. Hennion, ni celui de François Delille, ni celui que M. Jules vom Hag a publié à Leipzig, ne contiennent une seule pièce de lui. La version dont il s'agit est malheureusement inédite, bien qu'elle ait été composée peu de temps après l'apparition du poème languedocien.

L'*A perpau de Petarca* date du mois de juillet de l'année suivante, au moment où le cinquième centenaire de la mort de Pétrarque s'emparait de tous les esprits ; où, sur l'initiative d'un lettré délicat et d'un poète, M. Léon de Berluc-

[1] Bouche, *Essai sur l'Histoire de Provence*, etc., t. II, p. 409-410.

« Hélion de Villeneuve, poursuit l'historien provençal, un des plus illustres grands-maîtres qu'ait eus l'ordre de Malte ; l'auteur de la division des langues de cet ordre et des plus belles ordonnances qu'il suive encore aujourd'hui, le fondateur de la chartreuse de la Celle-Robaud dans le diocèse de Fréjus ; le frère de la célèbre Rozeline, morte en odeur de sainteté, et d'Elzéard de Villeneuve, chanoine de Fréjus et ensuite évêque de Digne, est sorti de cette famille, une des plus anciennes et des plus illustres de la Provence.

» Louis de Villeneuve, premier marquis de Trans, chambellan de Charles VIII et un de ses généraux des armées navales, en est aussi sorti ».

Est-il utile de rappeler que l'amiral de Villeneuve, qui perdit la bataille de Trafalgar contre Nelson, en était également issu ?

Le prénom de Romée est, depuis une époque très ancienne et en souvenir du ministre de Raymond Bérenguier, porté par les aînés de la famille de Villeneuve.

Perussis, des concours internationaux rappelaient en provençal, en italien, en français et en catalan, la mémoire de l'auteur de l'*Afrique* et des *Sonnets*, et, naturellement, le profond et persistant amour qui fut l'étonnement de ses contemporains avant de devenir celui de la postérité. De savants critiques, parmi lesquels il faut citer M. Raphaël Minich[1], s'étaient, avec une ingénieuse et subtile science, efforcés d'expliquer, à l'aide des lettres, des traités et des vers de Pétrarque, l'origine et les différentes péripéties de sa passion, la retraite à Vaucluse, et enfin le sentiment presque entièrement idéal et contemplatif qui, même avant la mort de celle qui en fut l'objet, ressort de bon nombre de « canzones ». Dans la seconde moitié de l'*A perpau*, Bringuier résuma en quelques vers admirables la leçon qui se dégageait alors, et de l'existence du poète italien, et de la fête qu'elle venait de susciter : « Si, dit-il, Laure de Sade avait sacrifié ses devoirs à l'amour de Pétrarque, celui-ci n'aurait écrit ni les *Sonnets*, ni les *Triomphes*; si elle avait dépouillé cette vertu que les *Canzones* ont si longuement célébrée, l'enseignement de force, de dignité morale et de haut amour qui résulte de la moitié de sa vie eût été perdu; le poète lui-même n'eût été qu'un chanteur vulgaire, et l'Avignon des papes, des troubadours et des félibres, n'aurait rien vu de cette fête qui réunit dans un même sentiment tout ce qui a langue et sang latins, tout ce qui vit et subsiste par la civilisation latine[2] !

[1] Le discours que M. Raphaël Minich prononça à Vaucluse, le 18 juillet 1874, se trouve dans le *Compte-rendu du cinquième centenaire de Pétrarque;* Avignon, Gros, 1874; in-8°, p. 238 et suiv.

[2] Insérée d'abord dans la *Revue des Langues romanes* (année 1874), cette

Les quelques jours que Bringuier alla passer à Avignon, lors des fêtes de Pétrarque, exercèrent à un autre point de vue une impression très vive sur son esprit[1]. On sait que M. de Quintana y Combis y prononça, le 18 juillet, au nom des poètes de la Catalogne et de l'Espagne, des paroles empreintes d'un énergique lyrisme. Il affirma, devant les poètes

poésie a été tirée à part sous le titre suivant: Publications de la Société pour l'étude des Langues romanes. *A perpau de Petrarca*, par Octavien Bringuier. Montpellier, au bureau des Publications de la Société pour l'étude des Langues romanes; Paris, A Franck. 1874, in-8°, 12 pages.

Un travail fort intéressant de M. de Berluc-Perussis, lu en 1875 lors de la 13me réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, a démontré le néant de ce que l'on pourrait appeler la légende de Pétrarque, en établissant que Laure était simplement une demoiselle de Sade. La vanité personnelle de l'abbé de Sade le poussa à adopter l'opinion contraire, qui a été presque générale jusqu'à aujourd'hui. Pour ne reposer que sur un fait à demi historique, la conclusion de Bringuier n'en demeure pas moins admirable de forme et de pensée.

[1] L'étude d'Achille Montel sur Bringuier (*la République*, 23 septembre 1875) précise la réception et les honneurs qui l'attendaient à Avignon :

« Bringuier fut élu, en 1874, président de la *Société pour l'étude des Langues romanes*. Il en remplissait les fonctions depuis quelques mois, lorsque les magnifiques fêtes du centenaire de Pétrarque eurent lieu à Avignon et à Vaucluse. Il fut désigné tout naturellement, avec Ch de Tourtoulon, pour représenter la Société dans le jury du concours de poésie provençale. Il participa ainsi aux ovations enthousiastes qui accueillirent les félibres à cette arrivée à Avignon, « qui restera comme un souvenir empreint d'une grandiose majesté ». Il marcha en tête du cortège entre Mistral et Quintana, et il parlait plus tard de cette circonstance avec une légitime fierté, y voyant une sorte de représentation de cette union des races latines qui est dans les nécessités de l'avenir.

» Ce fut à l'un des banquets qui se firent à la « felibrejado » de la Barthelasse qu'il prononça son toast *A perpau de Petrarca*, qui a été insérée dans la *Revue des Langues romanes*, avec une dédicace à Théodore Aubanel, président du jury. »

et les lettrés de la Provence, devant le commandeur Nigra, les délégués de l'Académie française et de la Crusca, que, « si les vents froids du Nord revenaient glacer le foyer d'une nation latine ou dessécher l'herbe qui croît sur la tombe de ses aïeux, ils reculeraient effrayés devant l'éclat de la race romane réunie. » Ces mots furent une semence intellectuelle qui fructifia bientôt : là où M. de Quintana n'avait exprimé qu'une protestation contre l'abandon de la France, livrée à la volonté de ses vainqueurs, Bringuier s'était demandé s'il n'était pas possible d'organiser un recours contre l'éventualité de semblables désastres ; il eût voulu les rendre impossibles, moins pour le plus considérable que le plus humble des peuples de la Latinité. De là à formuler le principe d'une confédération future, il n'y avait qu'un pas à franchir pour un poète amoureux d'idéal et d'enthousiasme sous l'affectueuse placidité de sa vie. Quelques heures de conversation avec M. de Quintana, la lecture de certaines pages de Castelar avaient, moins d'un an après, donné naissance au brindé qu'il lut, d'une voix déjà presque éteinte par la maladie, au banquet du 31 mars 1875 ; ce fut, avec le *Michant Raive*, sa plus parfaite inspiration poétique[1]. En exceptant quelques tours obscurs, on peut affirmer que rarement il avait su, sous la variété de ses strophes, rester à la fois plus simple, plus grand et plus vigoureux. Jet subit d'une idée que deux ou trois jours de réflexion avaient condensée, quarante-deux vers lui suffirent pour exprimer, avec

[1] Celui qui écrit ces lignes a compris le brindé de Bringuier, p. [illegible] du compte rendu du concours du 31 mars : *Société des Langues romanes : le Concours philologique et littéraire de l'année 1875*. Paris, A. France, 1876, in-8°, 202 pages.

une netteté presque cornélienne, la pensée mère des fêtes d'Avignon et de Montpellier[1].

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre de Bringuier. Elle a été mieux appréciée de l'autre côté du Rhône qu'à Montpellier même, où *Prouvença*, *lou Roumieu* et l'*A perpau de Petrarca*, furent contestés par ceux qui cherchent dans le languedocien l'idiome courant de leur quartier, avec ses gallicismes et ses corruptions usuelles, plutôt que la généralité de leur sous-dialecte, tel qu'il est encore parlé par la vieille génération des campagnes. Se placer à ce point de vue étroit et faux, c'était condamner d'avance, ou dans leur langue ou dans leur sujet, presque toutes les pièces de Bringuier.

Il n'est certainement pas impossible de relever en elles des formes provençales substituées aux formes languedociennes[2];

[1] A cette énumération il faut ajouter le canevas d'un drame en prose, intitulé *Babau*. Un second drame : *El, rei!* dont il ne resterait aucun souvenir, s'il n'avait été annoncé sur la couverture du *Roumieu*, et quelques autres œuvres, parmi lesquelles un poème sur la Magdeleine, demeurèrent sans doute à l'état de projet.

[2] De crainte que l'on exagérât outre mesure l'importance du reproche qui a été fait à Bringuier, il nous a semblé utile de classer ici les quelques provençalismes qu'une lecture sommaire permet de relever dans ses vers. Ils ne sont pas tellement nombreux qu'on ne puisse les excuser ou les considérer comme des licences poétiques :

52 et 116, *diva* (pour *dieussa* qui se lit dans l'abbé Favre) ; — 54, *es que soun lach* (pour *es pas que soun lach*) ; — *aviès que la centura* (pour *aviès pas que la centura*) ; — 56, *el qu'aviè ciel ni maire* (pour *el qu'avié pas ciel ni maire*) ; — 62, *adugueres* (pour *meneres*) ; — 64, *prouconse* (pour *precònsou*) ; — 74, *revesits* (pour *derevesits*) ; — 76, *qu'aparàs aqui* (pour *de qu'aparàs aquì*) ; — 78, *amoussada* (pour *damoussada*) ; — 82, *atuba* (pour *empusa*, ainsi que l'indique au moins la traduction : *attise*) ; — 84, *as tamaris* (pour *as tamarisses*) ; — 86, *malaut* (pour *malauta*) ; — 142, *nous quitaren qu'à la mort* (pour *pas qu'à la mort*), etc.

Si l'on examinait toutes les formes de la langue de Bringuier d'un œil

on y regrettera l'oubli de quelques-uns de ces tours heureux, de ces locutions si vives, si bien prises de la couleur du pays, qu'il faut decouvrir sous le dédale moitié licencieux, moitié français, des vers de Sage et de Roudil; on constatera des détournements dans la signification de divers mots; on remarquera qu'il synthétisait sa pensée avec une précision trop absolue, avec des teintes trop modernes pour les temps et les idées qui lui ont servi de thème; on lui reprochera, non sans raison parfois, d'avoir, dans *Prouvença*, donné une trop grande importance historique aux événements qui s'étaient accomplis à Arles, Avignon, Aix et Marseille, et d'en avoir négligé d'autres, plus intéressants et plus majeurs, réalisés de ce côté du Rhône; on allèguera peut-être, car la critique descend quelquefois à ces minuscules petitesses, l'emploi trop fréquent d'un adverbe de transition narrative;

aussi formaliste, *espià* pour *espinchà* (84), *ount* pour *ounte* (96), *aquis* pour *aqui* (120, 152), etc., devraient être considérés comme des lutévismes.

Nostre, que Bringuier emploie partout, aurait dû être réservé à la forme pronominale que ne suit aucun substantif.

La rime ne nous a pas permis de corriger quelques distractions orthographiques, par exemple: *ignourença* (84) et *aboundença* (138), pour *ignourança* et *aboundança*.

Les modifications dans la signification ou la forme des mots sont beaucoup plus rares qu'on ne l'a supposé.

La plus saillante est celle du verbe *assoustà* (protéger, garantir, aider), à qui le sens de *tolérer* est donné dans ces vers du *Roumieu* :

Quant n'i'a de gouvernants qu'aurien soustat Marselha
Libra sans n'en vouidà lou sang ? (p. 112.)

On lit dans le même poème *terre* pour *terré* (p. 148.)

[1] Il s'agit de *tabé* :

Mais lou vielhun desoundra e noun passa per malha ;
Tabé dau Verdoun à l'Adour,
De Vau-Clusa au Lignoun sega una granda dalha,
La dalha que dalha toujour ... (p. 58.)

mais ceci accordé, quelle pureté comparativement aux œuvres de Tandon, de Martin et de Favre! Quelle fleur de poésie dans les paroles que saint Louis adresse à la Provence, en passant devant Beaucaire [1], dans l'allégorie du petit oiseau blessé qui se réfugie sous les touffes d'herbes! [2]

Tabé coumtan de reis à quau tout s'afilla
Tout ce pus grand, tout ce pus fort... (p. 66.)

Aco n'era un regal! *Tabé* noun ie parlava
Qu'ounestetat, patria, amour... (p. 68.)

Mages de l'univers, *tabé* vous anet querre... (p. 68.)

Tabé nostres anciens, de Rose à Barcelouna. (p. 74.)

Tabé, per l'agantà, soun toutes en campagna. (p. 80.)

Tabé, per las ausi, venié la granda esclapa... (p. 114.)

Tabé lous de la court alanderoun lous brasses... (p. 122.)

Tabé la gamata, coumoula,
D'un degout anava vessà. (p. 134.)

[1] Quand lou rei sant Louis, de passada à Bèu-caire,
Après tout aquel revoulum,
Devistet la Prouvença : — « Oh! souspiret, pecaire!
T'an amoussada couma un lum!
Encontra de la mort, tant pot un rei qu'un garri
E tus n'as lou vesti dau cros ;
Se m'ausisses pamens, estripa toun susari.... »

(*Prouvença*, V.)

[2] Lou passerou besiat s'aclata jout las matas,
Es coufle e fai pas pus pieu-pieu ;
Ten lou cop de la mort, pecaire! a virat batas....
Mais chut, s'escarabilha, es vieu.
Poumpa un degout fresquet à la fiolha bagnada,
Espincha un pau, s'estrementis,
Fria soun bec, alisa una ala escarraugnada,
Pieuta, sauta, se samboutis,
S'envoula! Anàs lou querre à la cima das pibous!...»

Quelle harmonie dans le portrait de la Magdeleine du *Michant Raive*, dont les cils d'or et les longues paupières recouvraient « deux étoiles faites pour des yeux angéliques » ! Quelle grâce naïve dans la *Margarideta* et l'*Enfant de la Vausa !* Quelle hauteur d'inspiration, enfin, dans le brinde *A las raças latinas*, où il se rencontra, d'instinct, avec MM. Ascoli, Victor Lieutaud et Albert de Quintana, pour exalter l'idée d'une union future entre les peuples latins, pour demander à tous ceux qui parlent un idiome dérivé de l'ancienne langue de Rome de se lier les uns aux autres, afin de devenir « ce que portaient les licteurs, un indissoluble faisceau » !

L'œuvre de Bringuier ne fut pas seulement poétique : elle eut un côté philologique qui ne doit pas être oublié. Tandis que l'on possède nombre de glossaires en langue d'oc, il n'existait aucun vocabulaire donnant, après le mot français, celui qui lui correspond en languedocien[1]. De concert avec Ch. de Tourtoulon, qu'unissait à lui une amitié déjà bien ancienne, Bringuier entreprit, en 1873, un *Dictionnaire français-languedocien (sous-dialecte de Montpellier)*, et il l'amena jusqu'à la lettre B[2]. Ce fut également à Ch. de Tourtoulon,

[1] Honnorat a composé une œuvre semblable pour le provençal, mais elle resta bien au-dessous du savoir dont témoigne le *Dictionnaire* qu'il publia en 1846-1847.

Il n'avait fait, d'ailleurs, que mettre en pratique l'idée de deux ou trois personnes qui l'avaient devancé.

[2] La pensée première du *Dictionnaire français-languedocien* remonte à l'année 1872. C'est seulement en 1892 qu'a paru le premier volume du *Dictionnaire français-occitanien* que M. L. Piat a terminé à Bouchir, sur le bord de Golfe Persique. Il a [illegible] tion d'un projet aussi utile à la philologie qu'à la littérature des idiomes méridionaux.

chargé d'une mission scientifique ayant pour but de déterminer les limites de la langue d'oc vis-à-vis de la langue d'oil, que l'adjoignit un arrêté de M. Jules Simon, alors ministre de l'instruction publique, en date du 2 mai 1873. Dans la pensée des deux personnes qui en étaient chargées, ce travail devait être complété ultérieurement par des reconnaissances semblables vis-à-vis de l'espagnol et de l'italien, et ensuite par celle des grands dialectes méridionaux. Bringuier participa seulement à la première partie de cette exploration, poursuivie depuis le petit village des Huttes (commune de Soulac), en face de l'Océan, jusqu'aux environs de Guéret. Elle eut pour résultat d'arrêter, d'une manière très précise, une limite que l'on avait cru jusqu'alors impossible de déterminer. A la suite d'un rapport de M. Gaston Paris, l'impression du compte rendu de la mission fut décidée par le Ministère de l'instruction publique[1]. Peu de temps après, la *Société archéologique* de Béziers admettait notre poète au nombre de ses correspondants.

Dans les dernières années de sa vie, la santé de Bringuier exigeait des ménagements de toute sorte ; elle parut se rétablir vers la fin de 1873, à son retour de Guéret, mais ce ne fut là qu'un répit passager. Une circonstance fâcheuse vint la compromettre encore : nommé receveur des postes à Lunel, Bringuier y était, dès son installation, victime d'un vol dont les auteurs ne furent pas découverts. Au concours

[1] Ce compte rendu a été tiré à part du recueil des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, et il a pour titre : *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil (avec une carte)*, par MM. Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier. Paris, Imprimerie nationale, 1876, in-8°, 64 pages.

du 31 mars, de fréquentes et complètes extinctions de voix se manifestèrent ; ces symptômes allèrent sans cesse en augmentant. Le mal devint si grave, si continu, que l'asphyxie était constamment à craindre ; il fallut se résoudre à l'ouverture de la trachée-artère, très heureusement pratiquée par le docteur Anténor Bringuier, frère du poète, et très courageusement supportée par celui-ci. Le malade put se lever et venir à Montpellier ; mais il n'avait pas conservé d'illusion sur son état : il avait demandé et reçu de M. l'abbé Paleyrac les secours de la religion, fait ses dispositions dernières avec une fermeté et une présence d'esprit peu communes. Ce fut alors une chose douloureusement triste que la vie de deux mois qu'il vécut, un spectacle plus douloureux encore, s'il n'avait eu son côté viril et fort, que celui de cet homme en qui la pleine et entière liberté de l'intelligence s'était maintenue, qui n'avait cessé de recevoir ses amis, de les visiter même, de songer à ses recherches et à ses vers, mais que la science avait condamné, dont on pouvait prévoir la fin à heure fixe. Après deux mois de cette existence, la mort l'emporta le 10 septembre 1875, à huit heures du soir.

Les obsèques eurent lieu dans la matinée du surlendemain, au milieu d'un nombreux concours de monde et par une pluie diluvienne, qui coïncidait avec les désastreuses inondations de l'Hérault. En l'absence de M. Ch. Révillout, président de la Société pour l'étude des Langues romanes, M. B. Cantagrel, alors vice-président, prononça, sous le porche de l'église Saint-Roch, les paroles suivantes devant la dépouille du poète :

« J'ai pour devoir d'adresser les derniers adieux à un bien-aimé confrère et d'être le faible interprète des sentiments de douleur profonde que sa perte nous inspire.

» Octavien Bringuier a assisté à la naissance de notre Société ; il a contribué pour une large part à son heureux développement et à ses succès. Épris d'un ardent amour pour cette langue d'oc, qu'il purifiait avec un goût exquis et un jugement sûr des néologismes et des invasions étrangères devenues de jour en jour plus nombreuses, il avait conquis, par les qualités éminentes de son esprit et le mérite de ses travaux, une place très honorable dans l'illustre famille des félibres.

» D'autres voix, plus autorisées, diront ailleurs tout ce que la grande mission de restaurer la littérature romane du midi de la France doit à notre cher confrère.

» Je ne veux en ce moment que rappeler les solides qualités de cœur qui lui faisaient des amis dévoués de tous ceux qui le connaissaient. L'amabilité et le charme de ses relations, l'élévation et la noblesse de sentiments, qui se reflétaient dans ses vers comme dans sa vie entière ; un attachement inviolable à ses devoirs, la simplicité de ses goûts, rien, en un mot, ne manquait à ce beau caractère, pour assurer le bonheur d'une famille dont il était l'idole, pour autoriser et légitimer les espérances que ses amis avaient conçues de le voir un jour recevoir la consécration populaire de poète de Montpellier.

» La mort impitoyable est venue briser cette existence au moment même où elle était dans tout son éclat.

» Frappé soudain d'un mal cruel qui lui laissait la pleine liberté de l'intelligence, Octavien Bringuier se prépara à la séparation que la science d'un frère bien-aimé n'a pu que retarder.

» La religion, qui est venue s'asseoir à son chevet, a fortifié son courage, en lui découvrant ces magnifiques horizons

de l'immortalité, devant lesquels s'évanouissent tous les projets, tous les rêves de fortune et de gloire ; il s'est éteint dans les bras des siens, avec le calme et la sérénité que donne la conscience d'avoir rempli son devoir et d'avoir toujours pratiqué la justice.

» Cher ami, nos yeux te chercheront en vain dans ces assemblées où ta parole était écoutée avec tant de sympathie ! Nous serons pour jamais privés du plaisir de t'entendre réciter dans ta langue préférée ces belles strophes où tu répandais ton âme tout entière ; mais, du moins, ton souvenir restera toujours vivant dans nos cœurs, tu féconderas par ton exemple les nouveaux efforts de cette Société que tu as tant aimée et qui t'apportera fidèlement le juste tribut de ses regrets. »

Lorsque la nouvelle de sa mort parvint de l'autre côté du Rhône, une solennité religieuse et littéraire s'accomplissait dans la haute Provence : la ville de Forcalquier venait d'achever l'église qui surmonte les ruines de sa vieille citadelle comtale. Elle la dédiait à Notre-Dame de Provence, et sa municipalité avait convié aux fêtes de l'inauguration Mistral, Aubanel et Roumanille, les inspirateurs ordinaires de cette brillante pléiade dont l'auteur du *Roumieu* faisait partie depuis le centenaire de Pétrarque. L'émotion que causa sa fin fut grande et générale[1]. Tous les félibres connaissaient personnellement Bringuier, tous avaient apprécié de près, en même temps que ses rares qualités de poète, celles non moins rares peut-être d'homme privé. Aussi adressèrent-ils

[1] Le portrait de Bringuier figurait dans le groupe de photographies que l'on vendait à travers les rues de Forcalquier pendant les journées de Notre-Dame de Provence.

immédiatement à sa veuve et à sa famille cette dépêche, si éloquente dans son extrême concision :

« *Les félibres désolés pleurent avec vous.*

» Frédéric Mistral, Théodore Aubanel, J.-B. Gaut, L. Roumieux, Chr. de Villeneuve, Frizet, François Vidal, Victor Lieutaud, Arnavielle[1], Aug. Verdot, Paul Barbe, L. de Berluc-Perussis, Alph. Tavan. »

L'hommage qu'elle apportait à la mémoire de Bringuier ne devait pas être le dernier. Le lendemain en vit deux autres plus délicats peut-être, par le gracieux et touchant symbolisme qui les entoura. La pervenche des félibres (*pervença* ou *prouvençala*, en langue d'oc) en fit naître l'occasion au cours du banquet des adieux. Après les toasts à la Provence, au félibrige et à la ville de Forcalquier, l'auteur de la *Rampelado*, Louis Roumieux, prit la parole en ces termes :

[1] Dans une chanson composée quelques années après et où tous les félibres de Montpellier ont pris place, ce poète a mentionné Bringuier de la manière suivante:

O reires dau parla flòri
Que ie musiquejo l'*a*,
Qu'amount devès tira glòri
D'aquel reviéure estela !
Trop lèu te siès envoula,
Bringuiè, felibre apostòli !

La pièce à laquelle nous empruntons ces vers a été, si l'on peut s'exprimer ainsi, une pièce de circonstance, très souvent remaniée dans une partie de ses strophes. Elle parut pour la première fois dans la *Revue lyonnaise*, VII, 513 (n° du 15 mai 1884) : l'auteur en modifia la contexture, lorsqu'il reprit en 1889-90 et à l'égard du langage de Montpellier, les pratiques de dénaturation linguistique au nom desquelles l'*Armana prouvençau* de 1862 avait transformé en *o* les finales féminines de *la Viauleta è lou Parpalhou*. Le vers suivant : « Voste unenc e gai parlà » fut alors substitué à celui dans lequel l'harmonie des terminaisons en *a*, les seules qu'ait jamais connues le montpelliérain, en dépit des éditions de Sage et de Fizes, avaient été signalées cinq ans auparavant.

« L'avès tóuti couneigu, mis ami, aquéu cor de fio, aquelo naturo tant avenento, aquel esperit tant delicat, aquéu félibre de la bono. Amor d'acò, tóuti d'un vanc, entre que la tristo nouvello nous fugué dicho, manderian à sa pauro véuso l'espressioun de nosto doulour.....

» Mai, nous resto encaro autro causo à faire : fau qu'à l'ami que plouran dounen un souveni ; fau que chascun de nàutri derrabe de sa boutouniero la flour que nous an baiado, e que noste coumfraire, Carle Cavallier, deslega de la *Soucieta di Lengo roumano*, ane, à soun retour à Mount-pelié, pausa sus la toumbo dóu paure mort aquel amistadous bouquet de prouvençalo....»

Louis Roumieux terminait son brinde en affirmant que « les félibres savaient aimer et se rappeler. » La pensée dont il s'était fait l'interprète fut l'objet d'un empressement unanime : félibres et savants se dépouillèrent à l'envi de leurs pervenches et les remirent à Charles Cavallier, qui, au nom de la *Société pour l'étude des Langues romanes*, assistait à la fête que cette mort avait douloureusement assombrie.

Gaut composait presque en même temps une plainte en vers aixois, dont les strophes et l'idée-mère sont d'un tour vraiment poétique. Il croit entendre, dans les sons de la cloche de Forcalquier, comme un vol d'alouettes huppées, et à ces sons vient de loin se mêler le glas mortuaire du poète montpelliérain :

Dins la grosso tourre quihado
Lei campano de Four-cauquié,
Coumo de vòu de couquihado,
Ramajon subre lou clouquié;

Enauron la viéio cresènço,
Douço cigagno dóu Paradis,
E souenon l'inne cantadis
De Nouesto-Damo de Prouvènço.

Pamens de clar
Plouron au larg;
Lou vènt leis adus sus soun alo,
Trancon lou couer!
Plouro, patrìo prouvençalo,
Bringuier es mouert.

Bringuier, dous e valènt felibre,
A peno au mitan de l'estiéu,
De la vido as clava lou libre!
Emé leis esperit sutiéu,
Fas l'aleto sus nouesto tèsto.
Counsouelo-nous, ami, d'en aut,
E dins un poutoun freirenau
Souris à nouèstei bèllei festo.

Maugrat lei clar
Plourant au larg,
Lou vènt adurra sous soun alo
L'aflat d'un couer
Pèr la patrìo prouvençalo,
Qu'es jamai mouert.

Dins la felibrenco memòri,
Ciéune de Mount-pelié, viéura.
Veiren soun trelus, sèmpre flòri,
E soun noum 'mé lei noum astra.
Ti pourgèn la floureto puro
Espandido sus noueste pies:
Bringuier, dins lei rai ounte sies,
Recaupe sa garbeto bluro!

Dintre lei clar
Plourant au larg,
Sus toun croues se durbira palo
'Mé nouéstei couer :
Qu'aquéu bouquet de prouvençalo
Cuerbe la mouert !

Flous d'amour, siavo campaneto,
Simbèu d'estrambord pouëti,
Emé toun azurenco aleto,
Subre lou croues espandis-ti :
As la coulour de l'esperanço,
E ti sies tencho dins lou cèu ;
Emé toun aleto d'aucèu,
Empouerto nouesto remembranço !

Maugrat lei clar
Plourant au larg,
Lou sero, quand l'aureto calo,
Perfum dóu couer,
Courouno, fresco prouvençalo,
Lou paure mouert !

Toun belu despasso la terro,
Roumiéu dóu mounde celestiau,
Amount toun amo nous espèro,
Bringuier, dintre l'empèri siau.
Ounte es qu'as mes ta prouvençalo ?
Au mitan de tant de clarour,
Ounte es la pouëtico flour ?
Es uno estello, uno inmourtalo !

Noun, plus de clar !
Dins lou cèu clar,

Avèn vist voula, sus soun alo,
Uno amo, un couer, ...
Ris, o patrìo prouvençalo,
Degun es mouert![1]

Ce poétique appel au monde par lequel l'homme

Entre aux jours éternels et fuit les jours changeants,

cette transformation du poète en pèlerin (roumieu) des terres célestes, tout ce mélange de regrets, de fêtes et de symbolisme littéraire et religieux, émurent profondément Charles Cavallier. Dès son retour il déposa, sur la modeste pierre tombale de Bringuier, le pieux tribut de la reconnaissance des Provençaux. Il était accompagné du docteur Anténor Bringuier et de celui qui écrit ces lignes. Chr. de Villeneuve, qui avait été l'un des signataires du télégramme parti de Forcalquier, avait tenu à se joindre à eux. Mieux que nul autre, il savait aimer et se rappeler celui qui s'associait d'une façon si étroite et si intime au souvenir du félibre qui avait chanté, sous une forme légendaire, le plus grand et le plus renommé de ses aïeux.

Quelques jours après les obsèques du poète, Achille Montel faisait paraître, dans *la République*[2] de Montpellier, une étude littéraire et biographique, où de judicieuses remarques s'alliaient à l'émotion personnelle de l'auteur :

« Être jeune, dévoué, animé par une âme ardente, qui a conscience de ses forces et se sentir frappé tout à coup dans

[1] *Armana prouvençau* de 1876, p. 87-89.

[2] Numéro du 23 septembre 1875. C'est l'article auquel nous avons fait plus haut divers emprunts.

ses affections, dans ses espérances ; se voir fatalement arraché à tout ce que l'on aimait, voulait, espérait, sans que rien au monde puisse l'empêcher, ni les sympathies du cœur, ni la tendresse de personnes chères, n'est-ce pas le sort commun ? Et cependant quelle cruelle amertume n'est-ce pas aussi, à chaque fois que l'un de nous tombe, comme un soldat dans la mêlée ? Qui plus que lui pouvait jouir des nombreuses affections qui l'entouraient et des justes espérances que l'on avait conçues de son talent et de son esprit ? A le voir ainsi passer parmi nous, la taille haute, les traits énergiques, l'allure décidée, le regard fier et doux à la fois, qui eût pu croire que nous allions le perdre si tôt et que ces liens qui nous étaient si doux se briseraient si vite ?

» Ainsi s'en vont les meilleurs, peu à peu, et l'existence, cette voie douloureuse, ne laisse d'autre trace, pour si peu que l'on ait vécu, que celle qui est marquée par des regrets et des souvenirs. »

Achille Montel appréciait ensuite les diverses œuvres de Bringuier et les circonstances auxquelles sa vie avait été mêlée : *Nadau* et *Prouvença*, le *Michant raive*, auquel il empruntait deux fragments ; le *Roumieu*, dont il analysait sommairement la légende ; l'*A perpau de Petrarca* et les fêtes d'Avignon, le brinde aux races latines et enfin la mission chargée de préciser les frontières de la langue d'oc. Cette étude se terminait par les lignes suivantes qui renferment d'utiles appoints de biographie littéraire :

« Notre ami est mort trop jeune pour que nous ne tenions pas compte de ses projets en même temps que de ses travaux. Il en avait un grand nombre, dont deux méritent d'attirer plus particulièrement l'attention.

» Il se proposait tout d'abord de joindre à la légende du

Roumieu tous les autres récits légendaires que conserve la tradition, tels que la belle Maguelone, Magdeleine à la Sainte-Baume et quantité d'autres dont il a emporté le secret[1]. Il se proposait aussi, au point de vue de la rythmique, d'adopter des formes de vers différentes de celles qui sont en usage et qui lui paraissaient, avec raison, pouvoir réussir chez nous : ainsi, par exemple, celles dont la césure fait son repos sur une syllabe féminine.

» Tant de travaux, tant de projets, joints aux occupations et aux préoccupations de tous les jours, avaient, peu à peu, à son insu, usé et épuisé ses forces. En quelques mois d'une initiative généreuse, mais imprudente, il s'était fatigué plus que ne l'aurait fait une année de labeur régulier et assidu. Il lui tardait de donner à cette poésie ardente, noble, toujours élevée qu'il avait dans l'âme, une existence, un corps. Son courage, qui lui faisait illusion et qui nous faisait illusion à nous-mêmes, a été ainsi la principale cause de sa perte, si elle n'est pas la seule, comme on serait porté à le croire. Décevantes passions, qui ne savent nous satisfaire qu'en prenant le meilleur de notre vie ! Est-il donc si nécessaire au travail incessant de l'intelligence universelle, que les plus dévoués tombent ainsi l'un après l'autre à la même place et frappés au même endroit du cœur ?

» Chez Bringuier, le cœur, en effet, était à la hauteur de l'intelligence. Tel on le voit dans ses vers, c'est-à-dire loyal, sincère, généreux, tel il était aussi dans les relations de tous les instants. Son caractère était fait de bonté et d'une patience à toute épreuve. Il n'a jamais donné le triste spectacle, si commun de nos jours, d'un désaccord complet entre les actes et les paroles, les sentiments et la manière d'agir. Sa vie

[1] Les poésies diverses, les pièces qui n'avaient pas de caractère historique ou légendaire, devaient former un second recueil qui eût porté le titre de *Secrimbilhas*. (A. R-F).

a été courte, insuffisante, incomplète même au gré de ceux qui ont eu une part de son cœur, mais il a eu du moins, lui, poète, épris d'amour et de lumière, d'affection pure et de dévouement, il a eu ce bonheur, le seul qu'il nous soit permis d'attendre dans ce monde, il a été aimé ! »

D'autres hommages s'ajoutèrent peu à peu à ceux qu'avait reçus déjà la mémoire de l'auteur de *Prouvença* : Jean Gaidan, de Nimes, profita, d'une réunion de félibres languedociens tenue à Montpellier, le 25 mars 1877, pour rappeler à ses confrères celui qui avait été l'ami et le compagnon d'études linguistiques de Charles de Tourtoulon :

« A l'arderous e melicous felibre qu'enaurè lou parla de Mount-pelié e adournè de tant bèllis e fòrtis obro nosto lengo d'O !

» Es au mié de soun prefa e à l'ouro qu'entamenavo emé soun noble ami e fraire, noste valènt sendi Carle de Tourtouloun, de marca li raro de nòsti parladuro, que la mort lou raubè, pèr lou manda, roumiéu de l'enfini, dins li mounde de l'amo, que n'an ni raro ni counfin.

» A-n-aquéu bèu troubaire que viéu, pèr eilamount, dins la pas e l'amour, e dins la liberta qu'amavo tant !

» A la memòri d'Outavian Bringuier ! »[1]

En des vers envoyés aux félibres réunis à Avignon, le 21 mai suivant, sous la présidence de Mistral, William-C.-Bonaparte-Wyse brindait à la mémoire des oubliés, des absents et des morts, et Bringuier tenait la dernière place, mais non

[1] Ce toast a paru pour la première fois dans la *Revue des Langues romanes*, XI, 165, et dans le tirage à part que nous fîmes sous ce titre : *Félibrige à Aix et à Montpellier* (Paris, Maisonneuve et Cie, 1877, in-8°, 16 pages) du compte rendu où il avait pris place.

pas la moins considérable et la moins discutée, dans les deux quatrains du poète provençal de l'Irlande :

Salut au Felibrige, à sa Fèsto acampa ! ! !
Aussènt, brinde is aussènt, i mort, is oublida ! ...
Vole brinda, counfraire, i frai qu'avèn ama :
Saren, nàutri, deman mort, aussènt, oublida ! ! !

A-n-Antounieto [1], à Glaup [2], à Touroun [3], à Doumas [4],
A Calvet [5], Balaguer [6], Marcellin [7], Crousillat [8],
A Ranquet [9], Pelay Briz [10], au Bringuié bèn ama,
Auboure la grand coupo ! Ami, saludas-là [11].

[1] Antoinette Rivière, de Beaucaire, dont les poésies provençales ont été publiées sous le titre de : *Li Belugo d'Antounieto de Bèu-caire*. Avignon, Aubanel, 1865, in-8o, 326 pages.

[2] P. Glaup, mort à Avignon le 26 avril 1861.

Ses vers ont été compris dans *Lou Liame de rasin*.

[3] Victor-Quintius Thouron, de Toulon.

[4] Adolphe Dumas, mort le 15 août 1861.

Comme ceux de Glaup, ses vers provençaux ont pris place dans *Lou Liame de rasin*.

[5] Damase Calvet, poète catalan, mort seulement en 1891.

[6] Victor Balaguer, le poète et historien catalan.

[7] Remi Marcellin, l'auteur du recueil : *Long dóu camin*.

[8] A.-B. Crousillat, de Salon, auteur de *La Bresco*.

[9] Émile Ranquet, de Villeneuve-lez-Avignon.

[10] Pelay Briz, le poète catalan bien connu.

[11] Ce toast monorime a paru, *Revue des Langues romanes*, XI, 250. Il fut, en 1877, reproduit ou publié en même temps par divers journaux félibrins.

Six ans après les vers de Willam-C.-Bonaparte-Wyse, M. Mushacke n'oublia pas les poésies de Bringuier dans son travail sur le dialecte montpelliérain : *Geschichtliche Entwicklung der Mundart von Montpellier (Languedoc)*, von Wilhelm Mushacke, Heilbronn, Verlag von G. Henninger, 1884, in-8°.

Ce travail fait partie des *Französische Studien*, herausgegeben von G. Korting und E. Koschwitz.

S'il est permis à celui qui écrit ces lignes de joindre son modeste hommage à ceux de William-C.-Bonaparte-Wyse, de Gaut et de Jean Gaidan, on ne trouvera peut-être pas inutile qu'il reproduise le passage suivant d'une allocution prononcée à Cournonterral, pour répondre à ceux qui, tout en suspectant le patriotisme des Méridionaux, s'efforçaient de rabaisser l'importance de la renaissance actuelle :

« Quelle est la source des terreurs d'une partie de la presse à l'égard des félibres? Ce n'est pas autre chose que l'ignorance, doublée d'un ridicule désir de nivellement. Le Midi parle deux langues : la première que Paris comprend, la seconde qu'il ne sait pas, qu'il ne cherche guère à connaître, et qu'il s'est souvent efforcé de supprimer. L'ambition de Paris est de réduire le Midi à l'indigence linguistique la mieux caractérisée, de lui inculquer, non pas le simple et grand français de Corneille, mais le vulgaire bas-français du boulevard des Italiens. Avons-nous jamais contresigné d'une adhésion cette bizarre mise en demeure? Non certes, en aucun temps et sous aucun régime! Le Midi reste donc fidèle à ses deux idiomes. Il fait asseoir Guizot, Thiers et Mignet sur les fauteuils de l'Institut; il parle, par la bouche de Montaigne, de Rabelais et de Montluc; par celle de Daudet, de Ferdinand Fabre et de Boissin, une langue nuancée d'un méridionalisme plein de saveur; par celle de Fénelon, le français le plus harmonieusement attique du grand siècle; par celle de Massillon, l'éloquence chrétienne la plus abondante et la plus exquise que l'on connût il y a cent cinquante ans; il fait gronder comme le mistral la voix de Mirabeau et ses discours pleins de tem-

pêtes provençales, avant de devenir gros de tempêtes françaises; avec Roumanille et Mistral, il ressuscite la vieille fraternité de la Provence et de la Catalogne; avec le docteur Obédénare, Camille Laforgue, Gabriel Azaïs, Charles de Tourtoulon, de Berluc et Langlade, il fait naître la jeune fraternité de la Roumanie et de la France méridionale, des « Languedociens du Danube et des Roumains du Languedoc »; avec le poète[1] à jamais regretté qu'Avignon portait au champ des morts le 2 novembre, comme si le hasard avait voulu mêler le deuil particulier du félibrige au deuil universel de la chrétienté, il peint les *vierges* d'Avignon, en employant les tons des coloristes les plus parfaits de l'école italienne; il dramatise les amertumes de l'adultère en des scènes que Shakespeare pourrait seul refaire une seconde fois; il enchâsse la joie d'un unique amour, d'un amour irrémédiablement brisé avant de s'avouer, comme on ne pourrait plus le faire qu'en associant à la fois le génie subtil et affiné de Pétrarque à celui de Camoens; il convoque enfin à Montpellier tous les peuples de langue romane et leur adresse dans les vers de Bringuier cette adjuration cornélienne :

Roumans, faguen pas qu'un! Sen toutes fraire e sorre
E gara qu'à quauqu'un de nautres ie maucore!
Se voulen ioi gardà lou timou dau vaissèu
Que l'alé dau bon Dieu passejà en miè dau mounde,
De traval e de pas se voulen nostre abounde,
Seguen ce que tenien lous litous, un faissèu[2].

[1] Théodore Aubanel.

[2] Dans une étude littéraire sur l'*Idée latine*, reproduite p. 65-72 des *Mélanges de critique littéraire et de philologie* (Paris, Maisonneuve, 1892), nous avions déjà cité ces vers et apprécié de la manière suivante le mouvement à la fois latin et montpelliérain de l'Europe méridionale :

» Avec l'auteur de *Prouvença*, comme avec tous ceux que je viens de citer, le Midi se crée à lui-même un privilège inappréciable en préparant les voies de la plus vaste confédération du globe, l'établissement d'un Latium plus libre et plus populeux que l'ancien, car il embrasserait, sans exception aucune, toutes les populations latines de l'Amérique, de l'Europe et de l'Océanie.

» Il est rare qu'avant d'éclater entièrement, avant de prendre conscience d'elle-même, dans la pensée des hommes, une idée ne se soit pas longtemps agitée parmi eux, n'ait pas préoccupé confusément leur esprit. Cette conception si grande d'une trève de Dieu, non plus partielle, mais complète, entre les fils d'une même race, cette alliance à toujours de nations qui, en maintenant leur indépendance intérieure, se rendent communs les périls et les luttes extérieures de chacune d'elles, n'est pas au fond une idée nouvelle dans l'Europe méridionale. Non pas qu'elle y ait été formulée de cette manière, mais parce qu'elle y a existé, tantôt à l'état de germe obscur et mal défini, tantôt à l'état de conception de conquérant un moment réalisée par

« Le brinde que nous fournit cette strophe admirable et le prix fondé par M. de Quintana sont la traduction la plus nette d'une pensée qui, depuis trente ans déjà, préoccupe les esprits en deçà et au delà des Pyrénées. A demi politique pour les uns, purement littéraire pour d'autres, elle s'acheminait peu à peu vers une forme qui lui permit de saisir l'imagination poétique et, par celle-ci, l'imagination populaire. Ses antécédents sont très divers. En 1843, par exemple, un livre dont certains firent honneur à Lamartine et qui était dû à un des plus célèbres professeurs de la Faculté de médecine de Montpellier, le docteur Lallemand, pronostiquait l'établissement d'une grande confédération, où l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la France et la Belgique auraient pris place, avec Marseille comme siège du congrès *ibergallitale* des néo-latins... »

la force : l'empire à moitié franc, à moitié latin de Charlemagne, celui de Charles-Quint, la suprématie exercée par Louis XIV, lorsque l'Espagne et les Indes entrèrent dans le domaine des Bourbons ; le fameux pacte de famille au XVIIIe siècle, et à l'origine, mais dans un lointain et sous une forme trop violente pour qu'elle soit aujourd'hui sensible à l'imagination des masses, la domination de Rome enserrant sous les mêmes mains les populations de l'Espagne, des Gaules, de l'Italie, de l'Helvétie, des rives de l'Adriatique, de la Dacie et de l'Asie, tels sont les principaux anneaux politiques d'une idée qui tend à jouer un rôle prépondérant dans la renaissance méridionale et la renaissance catalane »[1]. Elle a pris, dans tous les cas, ses lettres de grande naturalisation à Montpellier même et, quoiqu'elle ne lui appartienne définitivement que par une adoption assez tardive, — celle des fêtes du *Chant du Latin* en 1878 — il est permis de la considérer comme le testament intellectuel d'Octavien Bringuier.

On a dit maintes fois que la France ne pouvait souffrir que l'on pensât, que l'on agît et que l'on parlât autrement que selon l'impulsion, la pensée et la langue de Paris. La rénovation littéraire que notre poète aida si puissamment de ses efforts, démontrerait à elle seule l'injustice de ce reproche. C'est bien rarement, en effet, qu'il a été mérité. Plus riche que l'Italie, mais aussi plus profondément troublée, la France du moyen âge connut deux langues, et deux littératures en

[1] Discours de Cournonterral. — *L'Idée latine dans quelques poésies en langue d'oc, en espagnol et en catalan.* Montpellier, 1877, in-8°. — *Mélanges de critique littéraire et de philologie*, p. 67-68.

ont été, du XIe au XIVe siècle, la double et magnifique expression. Presque au moment où les trouvères du Nord chantaient le *Roland* et les *Lohérains*, la France d'oc avait ses gestes, originales ou non, de *Girard de Rossillon*, de *Fierabras* et de la *Croisade albigeoise*; ses Bernard de Ventadour et ses Bertrand de Born, son parler limousin, que Raymond Vidal disait préférable à tout autre pour *trouver* en roman. C'étaient là, dans le Nord de notre pays et dans le Midi aussi, les langues du peuple; mais, au dessus d'elles, les lettrés avaient gardé et gardèrent longtemps encore celle de Cicéron et de Virgile, et par l'*Imitation*, par la philosophie et la science scolastiques, par celle de Descartes, de Fermat et de Gassendi, ils la rendirent en richesse littéraire l'égale de la française et de la provençale. L'idiome d'Homère fut, sauf de courtes interruptions, toujours écrit en Gaule, depuis l'établissement des colonies phocéennes de Nice et de Massilie[1]. Si l'on songe, en outre, aux développements de la littérature hébraïque du moyen âge, on restera persuadé qu'à tout autant de titres que la langue de Sophocle et de Platon, celle que l'on parlait, il y a deux mille ans, autour de Jérusalem et de Jéricho, aurait quelque droit de s'appeler, elle aussi, une langue *française*[2]. Enfin, tandis que la Bre-

[1] Il serait facile de dresser une longue liste de poètes ayant, surtout aux XVIe et XVIIe siècles, composé des vers grecs.

Bringaier fut le contemporain de l'abbé Jean Boffet, le dernier Montpelliérain qui ait rimé dans la langue d'Homère : Boffet fit paraître en 1819, chez Jean Martel aîné, ses Ἔπεα ἑλληνικὰ τε καὶ λατινικά.

[2] Un journal hébraïque s'imprimait à Paris, il y a peu de temps encore. Est-il besoin de rappeler que l'occupation de l'Algérie a donné droit de cité parmi nous à deux idiomes qui, par leurs origines, touchent à la plus haute antiquité, le berbère et l'arabe?

tagne possède sa littérature bretonne, l'Alsace sa littérature allemande, le Roussillon, la Flandre, les cantons basques des Pyrénées, leurs poètes et leurs chanteurs particuliers, la Corse ses sauvages et pittoresques *voceri*, nos missions de la Chine, au dernier siècle, fourniraient d'assez nombreuses listes d'auteurs dans la langue parlée à Pékin autour des empereurs Kang-Hi et Kien-Loung, en même temps qu'une preuve généralement ignorée de la flexibilité d'aptitudes du tempérament français. L'essai de restauration languedocienne qui absorba une partie de l'existence de Bringuier a donc sa source au plus antique et au plus vif de la tradition nationale et, malgré des appréhensions que l'on n'épargna pas assez souvent au poète, il ne laissera point à ses successeurs une France moins grande, moins confiante en elle-même et moins honorée !

ALPH. ROQUE-FERRIER.

LA GRISETTE

LA GRISETA

Griseta de moun tems, couma sies devenguda !
Floureta dau païs, perla de la citat,
Estela dau miejour, t'auriei pas counouguda;
As pas pus ta simplicitat.

Alandes, per lous jours, voulants e crenoulina,
Mais tous souliès laçats, toun fichu de coulou,
Ta raubeta d'escot, toun mantau de lepina,
Avien sus tus mai de valou !

As quitat per qu'illai lou claviè, las cadenas;
Quicom de tant coustous es pas pus qu'un rambal...
Rambal de bravetat, d'esquinaments, de penas,
Santas relicas dau traval !...

Aquel traval tant fin fasiè gau, estounava,
N'en toumbaves de longa, à l'obra sans repau !...
Cantaves en riguent; ta maire te sounava :
« Fournigueta de moun oustau ! »

Rafissiès pas lou nas, courbaves pas la testa,
Quand toun paire, lou vespre, en venguent dau chantiè,
Te bailava soun bras emplastrat de mourtiè.
Ioi, as vergougna de sa vesta !

LA GRISETTE

Grisette de mon temps, combien tu t'es transformée! — Petite fleur du pays, perle de la cité, — étoile du Midi, je ne t'aurais pas reconnue ; — tu n'as plus ta simplicité.

Tu étales, tous les jours, volants et crinoline, — mais tes souliers lacés, ton fichu de couleur, — ta robe d'escot, ton tablier de lépine — avaient [jadis] sur toi plus de valeur !

Tu as laissé là-bas le clavier, les chaînes ; — quelque chose de si coûteux n'est plus qu'un embarras... — Embarras d'honnêteté, d'efforts, de peines, — saintes reliques du travail !

Ce travail si fin faisait plaisir, il étonnait. — Tu en *tombais* constamment, à l'œuvre sans repos!... — Tu chantais en riant ; [aussi] ta mère t'appelait- [elle] : — « la petite fourmi de ma maison ! »

Tu ne relevais pas le nez, tu ne baissais pas la tête, — lorsque ton père, le soir, en venant du chantier, — te donnait son bras emplâtré de mortier. — Aujourd'hui, tu as honte de sa veste !

De qu'es l'ourguiol pamens ? Saupràs ce que n'en vira !
Ce qu'on tira à l'ounou manca à nostra fiertat.
T'en creses, quand aquel que passa à toun coustat
Cacalassa e fai : — « D'ounte tira ? »

Ara qu'as mau virat, quand ta rauba, ma filha,
Que destapa e noun tapa un sen blanc e redoun,
Seguesse de drap d'or, es pas qu'una guenilha,
Au respet de toun viel renoum.

Qu'est-ce que l'orgueil cependant? Tu sauras de quoi il en retourne ! — Ce qu'on enlève à l'honneur manque à notre fierté ! — Tu te crois [meilleure], quand celui qui passe à ton côté — rit aux éclats et fait : — « D'où tire-t-elle ? »

Maintenant que tu as mal tourné, quand ta robe, ô ma fille, — [cette robe] qui découvre et ne couvre pas un sein blanc et rond, — serait de drap d'or, elle n'est plus qu'une guenille — en comparaison de ta vieille renommée.

NADAU

NOEL

NADAU

AS ENFANTOUS.

Lou paure pastre soumelhavà
Dins sa cabana tout soulet.

Anen, manits, despachàs-vous,
Quitàs esclops e sabatous,
Metès-lous dins la cheminieira;
Car a-nioch, per la catounieira,
Espinchará l'enfant Jesus.
Se n'ausìs pas plourà degus,
Se dourmissès, que segués sages,
Roumplirà vostres sabatous
De drageiras, de pastissous,
E vostres esclops d'amusages.

E pamens esperàs un pau
Qu'alumen lou souc de Nadau.
Menjan, pourtàs la castanieira,
Las barquetas e lou vin blanc;
Nadau ven pas qu'un cop de l'an,
Embrandaren la cheminieira.

NOEL

AUX PETITS ENFANTS.

Le pauvre pâtre sommeillait — dans sa cabane tout seul.

Allons, enfants, dépêchez-vous, — posez sabots et chaussons, — mettez-les dans la cheminée ; — car, cette nuit, par le petit trou, — l'enfant Jésus regardera. — S'il n'entend pleurer personne, — si vous dormez, que vous soyez sages, — il remplira vos chaussons — de dragées, de petits pâtés, — et vos sabots de jouets.

Et cependant, attendez un peu — que nous allumions la bûche de Noël. — Voyons, portez la châtaignière, — les gâteaux en forme de barque et le vin blanc ; — Noël ne vient qu'une fois l'an, — nous n'enflammerons pas la

Davans que vous endourmigués,
Vous vau countà, mous amiguets,
La naissença de Nostre-Segne;
Tibàs l'aurelha à ce que dis
Vostre paire; à d'autres manits
Countarés ce que vous ensegne.

Aven dins nostre bel Miejour
De niochs pus claras que lou jour,
Emb un ciel ticassat d'estelas;
Saique demourarés ravits
Quand vau dire: — « N'i' a que n'an vist
Que segu trouvariàs pus belas. »

Aqueles, soun lous que gardavoun
Sus la montagna sous troupels;
Per sòu, n'i' aviè que soumelhavoun,
D'autres, acatats jout de pels,
Velhavoun.
Eroun dins aquel bon païs
Que sembla un floc dau paradis,
Ount se vei la terra coumoula
D'oli, de vi, de car, de pan,
Espandida au sourel levant,
Sadoula.

Se pot dire una nioch superba!
Touta d'estelas dins lou ciel,
Tant linda qu'auriàs vist sus l'erba
Lou brout qu'aviè toundut l'agnel;
Auriàs vist, sans cordas, ni cledas,
De touta mena e de tout pèu,
De moulous de cabras, de fedas,
De moutous blancs couma la nèu

cheminée. — Avant que vous vous endormiez, — je vais vous conter, mes petits amis, — la naissance de Notre-Seigneur ; — prêtez l'oreille à ce que dit — votre père ; à d'autres enfants — vous conterez ce que je vous apprends [aujourd'hui].

Nous avons dans notre beau Midi — des nuits plus claires que le jour — avec un ciel tacheté d'étoiles ; — peut-être demeurerez-vous étonnés, — quand je vais dire : « Il y en a qui en ont vu — que vous trouveriez certainement plus belles ».

Ceux-là sont ceux qui gardaient — sur la montagne leurs troupeaux ; — par terre, il y en avait qui sommeillaient ; — d'autres, cachés sous des peaux, — veillaient. — Ils étaient dans ce beau pays — qui semble un fragment du paradis, — où l'on voit la terre comble — d'huile, de vin, de chair, de pain, — étendue au soleil levant, — rassasiée.

On peut la dire une nuit superbe ! — Toute [parsemée] d'étoiles dans le ciel, — Si claire que vous auriez vu sur l'herbe — la tige qu'avait broutée l'agneau ; — vous auriez vu, sans cordes ni claies, — de toute race et de toute pelure, — des multitudes de chèvres, de brebis, — de moutons blancs comme la neige — ou comme la mer lorsqu'elle

Ou couma la mar quand escuma ;
Pioi de biòus moufles e lusents
Mai banuts que de palusencs,
Sas babinas plenas de gruma.

A miecha nioch tout dourmissiè,
Per escasseta on ausissiè
L'alé dau vent dins lou bouscage
Qu'anava, en bressant dins soun nis
Lous passerounets endourmits,
Beure las perlas de l'aigage.

Aicì i' a qu'una granda estela,
Tres cops pus granda qu'un capel,
Brilhet.... — Jan, moca la candela
E tus, empusa lou gavel.
Aquela estala davalava,
A soun aise, douçamenet;
Un ange autour voulastrejava,
Fasiè ressoundì soun cournet.
Nostras gens s'estrementigueroun
Pas que de l'ausì brounzinà.
Moutous e biòus s'espaurugueroun,
A-de-re voulien s'en anà....

Dins aquel revoulum estrange,
L'estela s'arrestet, e l'ange
Davalet plan e ras dau sòu;
Devistet la troupa esfralhada,
Mais l'arrestet devarilhada
En ie cridant : — « Agués pas pòu.
» Es lou Mestre, aquel que me manda;
» A cridat : Vai, e soui vengut
» Vous querre, per qu'anen en banda
» Veire l'enfantou qu'es nascut.

écume ; — puis des bœufs vigoureux et reluisants, — ayant des cornes plus fortes que ceux des marais, — leurs mâchoires pleines d'écume.

A minuit tout dormait. — A peine entendait-on — l'haleine du vent dans le bois — qui allait, en berçant dans leur nid — les petits oiseaux endormis, — boire les perles de la rosée.

Et voici qu'une grande étoile, — trois fois plus grande qu'un chapeau, — brilla.... — Jean, mouche la chandelle, — et toi, attise le sarment. — Cette étoile descendait — à son aise, doucement ; — un ange volait tout autour, — il faisait retentir son cornet. — Nos gens s'effrayèrent — rien que de l'entendre résonner. — Moutons et bœufs prirent peur, — et voulaient s'en aller l'un après l'autre....

Dans cet étrange tourbillonnement, — l'étoile s'arrêta et l'ange descendit doucement, près du sol ; — il aperçut la troupe effrayée — et il l'arrêta tout éperdue — en lui criant : « N'ayez pas peur. — Il est le maître, celui qui » m'envoie ; — il a crié « va », et je suis venu — vous » chercher, pour que nous allions en troupe — voir le petit

» Aquel pichot tant miserable,
» Lou traparen dins un estable,
» A l'auberja de Betelem ;
« Mais tant grandirà, poudès creire,
» Qu'un jour empacharà de veire
» Lou temple de Jerusalem.
» Anen, vieu !... » Touta la sequela
Se met en routa, ome e bestiau ;
L'ange davans ; dessus, l'estela
Era per toutes un fanau.
Camineroun couma la luna,
Sus una renga ou per moulous ;
Degus n'en quincava pas una :
Sans lou dindà das esquillous,
En lous vegent passà per orta,
Auriàs dich qu'un grand vent, la nioch,
Aviè'spoussat la fiolha morta
E l'escoubava dau lou pioch.
Seguissien, la fe lous menava !
La fe, per quau l'a, mous amics,
Semena de flous sus la grava,
Dins lou roc trauca de camìs.
Antau vai que, sans estre lasses,
Aneroun drech, e qu'en passant,
A las espignas das bertasses
Quiteroun pas bourra ni sang.

Sus las tres ouras la fresquieira
Veniè lous escarrabilhà,
La cauquilhada matinieira
Coumençava de bresilhà,
E couma l'auba se levava,
L'auba tant bela de Nadau,
Sus lou teulat d'un paure oustau
L'estela à despart se pausava
E l'ange cridet : — « Estàs siaus !...

» enfant qui est né. — Cet enfant si misérable, nous le » trouverons dans une étable, — à l'auberge de Bethléem. » — Mais il grandira tellement, vous pouvez le croire, — qu'il » empêchera de voir un jour — le temple de Jérusalem. — » Allons, vivement! .. » Toute la séquelle — se met en route, gens et bétail; — l'ange devant, au-dessus de l'étoile, — était pour tous un fanal. — Ils cheminèrent comme la lune, — sur une seule ligne ou par groupes; — personne ne disait une parole : — sans le tintement des clochettes, — en les voyant passer dans la plaine, — vous auriez dit qu'un grand vent, la nuit, — avait secoué les feuilles mortes — et les balayait vers les hauteurs. — Ils suivaient, la foi les conduisait! — La foi, pour qui l'a, mes amis, — sème des fleurs sur la pierre, — et troue des chemins dans les rochers. — C'est ainsi que, sans être fatigués, ils allèrent droit, et qu'en passant, — aux épines des haies — ils ne laissèrent ni sang ni laine.

Vers les trois heures, la fraîcheur — venait les rendre plus alertes et plus vifs, — le matineux cochevis — commençait de chanter, — et, comme l'aube se levait, — l'aube si belle de Noël, — sur la toiture d'une pauvre maison, — l'étoile s'arrêta — et l'ange cria : « Restez tranquilles, — mes

» Mous amiguets, me poudès creire,
» Vostre grand Sauvaire es nascut,
» E per acò ieu soui vengut
» D'amount per vous lou faire veire. »
E lou pourtau se doubriguet
E tout aquel mounde veguet
L'enfant Jesus couma vous vese...
Ioi vautres i'anariàs tout drech,
Sans mai vous soucità dau frech
Que de la negra nioch ? Ou crese.

Bou-dieu ! quante friand manit !
Qu'era flourat, linde, poulit,
Blanc e fin couma la tousela !
En mitan d'un ase e d'un biòu,
Jout la grepia, lou bel maiòu
Era dins una canastela.
Un moument rafiguet lou nas,
Pioi sous dous grands iols atapats
Couma de flous se doubrigueroun ;
Sa maire lou prenguet au sen
E mudet lou paure inoucent.
Tout acò lous pastres vegueroun.
Mais s'ou vegueroun de ginouls
Lous premiès, segueroun pas souls :
De Mages dau founs d'Armenìa
Vengueroun, cargats de presents,
Embé d'or, de mirra, d'encens,
Adourà la santa familha.

Es dounc per aquel souvenì
Que l'enfant Jesus deu venì ;
Mous agnelets, se ses ben sages,
Roumplirà vostres sabatous
De drageiras, de pastissous
E vostres esclops d'amusages.

» petits amis, vous pouvez me croire,— votre grand Sauveur » est né, — et pour cela je suis venu — de là-haut, afin de » vous le montrer. » — Et le portail s'ouvrit — et tout le monde vit — l'enfant Jésus comme je vous vois... — Vous y iriez aujourd'hui en droite ligne, — sans vous soucier autrement du froid — que de la noire nuit? Je le crois.

Bon Dieu! quel enfant aimable! — Il est rose, clair, joli, — blanc et fin comme la touzelle! — Entre un âne et un bœuf,— sous la crèche, le bel enfant — était dans une grande corbeille. — Un moment il releva le nez, — puis ses deux grands yeux fermés — comme des fleurs s'ouvrirent. — Sa mère le prit au sein — et maillota le pauvre innocent. — Tout cela les pâtres le virent. — Mais s'ils le virent à genoux, — les premiers, ils ne furent pas seuls: — des Mages, du fond de l'Arménie, — vinrent chargés de présents, — avec de l'or, de l'encens, de la myrrhe, — adorer la sainte Famille.

C'est donc à cause de ce souvenir — que l'enfant Jésus doit venir; — mes agnelets, si vous êtes bien sages — il remplira vos chaussons — de dragées, de petits pâté — et vos sabots de jouets.

LA RAVALADA

LA TRAINÉE

LA RAVALADA

« *Lou que pot pas pourtà , ravala* », dit un sage.
Ainsi parlait un curé de village
A ses bons paroissiens, qui venaient au saint lieu
Entendre chaque jour du ministre de Dieu
La touchante et simple parole,
Semblables aux brebis, qui dans la parabole,
Accourent se grouper autour du bon Pasteur.
— « Mes frères, disait-il, pour prouver la justesse
De ce dicton patois, — voyez le Rédempteur
Sur le mont Golgotha, succombant de faiblesse
Sous le poids d'un cruel fardeau !
Sa mort ne suffit plus aux bourreaux dont la haine
Croit flétrir l'innocent en augmentant sa peine.
D'un oripeau de pourpre ils lui font un manteau ;
Ils posent sur son front la couronne d'épines,
Sans la voir resplendir des lumières divines,
Puis de deux vils larrons il partage le sort.
Chargé de son gibet, on le mène à la mort.
Il marche lentement, il chemine avec peine,
De nos iniquités traînant la lourde chaîne. »
Bref, le digne pasteur fit à ses paroissiens,
Dans un discours plein de science,
Voir ce qu'il faut de patience
Pour être de parfaits chrétiens.

LA TRAINÉE

« *Celui qui ne peut pas porter, traîne* », dit un sage
Ainsi parlait un curé de village
A ses bons paroissiens, qui venaient au saint lieu
Entendre chaque jour du ministre de Dieu
La touchante et simple parole,
Semblables aux brebis, qui dans la parabole,
Accourent se grouper autour du bon Pasteur.
— « Mes frères, disait-il, pour prouver la justesse
De ce dicton patois, — voyez le Rédempteur
Sur le mont Golgotha, succombant de faiblesse
Sous le poids d'un cruel fardeau !
Sa mort ne suffit plus aux bourreaux dont la haine
Croit flétrir l'innocent en augmentant sa peine.
D'un oripeau de pourpre ils lui font un manteau ;
Ils posent sur son front la couronne d'épines,
Sans la voir resplendir des lumières divines ;
Puis de deux vils larrons il partage le sort.
Chargé de son gibet, on le mène à la mort.
Il marche lentement, il chemine avec peine,
De nos iniquités traînant la lourde chaîne. »
Bref, le digne pasteur fit à ses paroissiens,
Dans un discours plein de science,
Voir ce qu'il faut de patience
Pour être de parfaits chrétiens.

Un villageois n'ayant retenu que le texte
De ce joli sermon, crut y voir le prétexte
D'admonester un peu sa trop chère moitié.
A peine en son logis, il la bat sans pitié ;
Mais elle n'est pas femme à répandre des larmes!
Elle aime les combats, ils lui sont familiers.
Aussi, fourchettes, bols, assiettes, chandeliers
Deviennent sous sa main de redoutables armes;
Avec acharnement ils combattent tous deux,
Et des belligérants ce combat hasardeux
Excitait la valeur jusqu'à la frénésie,
Lorsque par ses cheveux la femme fut saisie,
Et, fier de ce succès, notre lourdaud vainqueur,
Put redoubler de coups, de rage et de fureur.
Comme on le pense bien, un tel remue-ménage
Mit en émoi tout le village.
Chacun par le bruit attiré,
Accourt, mais sur le seuil s'arrête par prudence,
Tandis que le digne curé,
N'écoutant que son cœur, vers le mari s'élance
Et l'arrête en disant : — « *De que fas, malurous,*
As pas pòu que dau Ciel la venjança davale? »
— « *Nou, Moussu lou Curat, ma femna, aco's la crous*
Que me faudrié pourtà. Vau mai que la ravale! »

Un villageois n'ayant retenu que le texte
De ce joli sermon, crut y voir le prétexte
D'admonester un peu sa trop chère moitié.
A peine en son logis, il la bat sans pitié ;
Mais elle n'est pas femme à répandre des larmes !
Elle aime les combats, ils lui sont familiers.
Aussi, fourchettes, bols, assiettes, chandeliers
Deviennent sous sa main de redoutables armes ;
Avec acharnement ils combattent tous deux,
Et des belligérants ce combat hasardeux
Excitait la valeur jusqu'à la frénésie,
Lorsque par ses cheveux la femme fut saisie,
Et, fier de ce succès, notre lourdaud vainqueur,
Put redoubler de coups, de rage et de fureur.
Comme on le pense bien, un tel remue-ménage
Mit en émoi tout le village.
Chacun par le bruit attiré,
Accourt, mais sur le seuil s'arrête par prudence,
Tandis que le digne curé,
N'écoutant que son cœur, vers le mari s'élance
Et l'arrête en disant : — « *Que fais-tu, malheureux ? — N'as-tu pas peur que du Ciel la vengeance ne descende ?* » — « *Non, Monsieur le Curé, ma femme, c'est la croix — qu'il me faudrait porter. Il vaut [donc] mieux que je la traîne !* »

LA MARGARIDETA

LA MARGUERITE

LA MARGARIDETA

Quand ere pichotet, tant lèu que me levave,
Preniei un floc de pan, de seba, e dejunave;
Beviei un cop de vi; pioi, countent couma un rei,
Roumplissiei moun saquet, ma gourda e partissiei...
De cops, fossa avans jour, sans capel ni casqueta,
En camisa, descau, dins l'aigage, tout soul,
Anave gardà ma cabreta;
Pioi, s'ere un pauquet las, assetat sus l'erbeta,
Espatat au cagnard, dourmissiei moun sadoul.

Un jour, à moun coustat, la cabra soumelhave;
Lou darrière rai la sourelhava.
Ieu, me sembla qu'es ier, embé moun coutelet,
Traucave de sambut, n'en fasiei un siblet
Per, lou tantos, fa rire moun fraireta,
Quand devistere una margarideta.

Leste couma un cabrit, s'un pastre l'acoutìs,
M'ausse d'un bound, au sòu trase l'obra e l'outìs
Per m'aclatà sus la floureta.
L'autouna aviè seguit l'estieu;
Sans faire frech, l'er era vieu;
A l'oumbra, touta estrementida,
La paura reina-margarida
Vesiè, sus soun penou, rajà l'aiga dau rieu.

LA MARGUERITE

Quand j'étais tout petit, aussitôt que je me levais — je prenais un morceau de pain, — de l'oignon, et je déjeunais; — je buvais un coup de vin, puis, content comme un roi, — je remplissais mon petit sac, ma gourde et je partais. — Parfois, bien avant jour, sans chapeau ni casquette, — en chemise, pieds-nus, dans la rosée, tout seul, — j'allais garder ma chèvre; — puis, si j'étais un peu fatigué, assis sur l'herbe, — étendu à un abri, je dormais tout mon saoul.

Un jour, à mon côté, la chèvre sommeillait; — le dernier rayon l'ensoleillait. — Moi, il me semble que c'est hier, avec mon petit couteau. — je trouais [une tige] de sureau, j'en faisais un sifflet — pour, le tantôt, faire rire mon petit frère, — lorsque j'aperçus une marguerite.

Leste comme un chevreau, si un pâtre le poursuit, — je me lève d'un bond, je jette sur le sol l'œuvre et l'outil, — pour me pencher sur la petite fleur. — L'automne avait suivi l'été; — sans faire froid, l'air était vif; — à l'ombre, toute tremblante, — la pauvre reine-marguerite — voyait sur son pied mignon couler l'eau du ruisseau.

Tout d'un cop, sounet sas sorretas,
Pecaire ! las margaridetas
Entarradas, i'aviè de tems :
— « Oh ! s'ou dis, souleta languisse !
Mais se, couma vautras, mourisse,
M'agandirai amount gaia e lou cor countent ! »

Seguere estabourdit ! Mai l'oumbra davalava,
Mai ausissiei la flou, la flou que tant parlava !

Dirès que vous mentisse e qu'un cervel asclat
Crei soulet qu'un brout d'erba ague jamai parlat.
Un ome de moun tems noun barja ;
Se tiba l'aurelha quand marcha,
Es per ausì lou vent, las regolas, las flous !
Que siegue sot e vous pignastre,
Que n'en sagués mai qu'un viel pastre,
M'enchaute ! Es per amor que charre pas per vous.

Es à mous enfantous que conte ma pensada ;
Retrove, en ie parlant, ma jouinessa passada.

Ere toujour aqui, sans alé dins lou cor,
Bleme d'ausì la flou que sounava la mort.
Sans van de res, clavat, per lou sòu m'apeguere,
Barrere lous iols e preguere.
Noun sai se dourmiguere ou s'ere estavanit.
A l'auba me trapere en orta engrepesit ;
Jujàs à l'oustau quinta aganta !
Per tout cerquere au sòu ma flou ;
Mais quante creva-cor, per ieu quanta doulou
De pas pus trouvà flou ni planta !

Tout d'un coup elle appela ses sœurs, — Hélas ! les marguerites — enterrées, il y avait longtemps : — « Oh ! se disait-elle, je languis seule ! — Mais si, comme vous, je meurs, — je me rendrai là-haut joyeuse et le cœur content. »

Je fus abasourdi ! Plus l'ombre descendait, — plus j'entendais la fleur, la fleur qui parlait tant.

Vous direz que je vous mens et qu'un cerveau fêlé — croit seul qu'une tige d'herbe ait jamais parlé. — Un homme de mon âge ne dit pas de choses fausses. — S'il dresse l'oreille, lorsqu'il marche, — c'est pour entendre le vent, les ruisseaux, les fleurs !... — Que je sois sot et vous opiniâtre, — que vous en sachiez plus qu'un vieux pâtre, — je m'en soucie [peu] ! C'est parce que je ne parle pas pour vous.

C'est à mes enfants que je raconte ma pensée ; — je retrouve, en les entretenant, ma jeunesse disparue.

J'étais toujours là, sans haleine dans le cœur, — blême d'entendre la fleur qui appelait la mort. — Sans courage, cloué [à la terre], sur le sol je me collai, — je fermai les yeux et je priai. — Je ne sais si je dormis ou si j'étais évanoui. — Je me trouvai à l'aube engourdi dans les champs. — Jugez à la maison quelle alerte ! — Je cherchai partout ma fleur sur le sol ; — mais, quel crève-cœur, pour moi quelle douleur — de ne plus trouver fleur ni plante !

La luna blanquejava e lou jour lusissiè.
Tout se derevelhava e s'estrementissiè ;
Aco me bailet de courage.
Tout moun mounde era en l'er quand intrere au vilage.
Ma paura maire me cridet,
Mais sus sa fauda m'assetere,
Tout ce qu'ai countat, i'ou countere,
E pioi après lou gal cantet [1].

1. [*Lou gal cantet e la sourneta finiguet*. Es antau que s'acaboun ourdinariament una partida de las sournetas dau bas-Lengadoc.]

La lune blanchissait et le jour commençait à luire. — Tout se réveillait et tout frémissait; — cela me donna du courage. — Tout mon monde était en l'air quand j'entrai au village. — Ma pauvre mère me gronda !... — Mais je m'assis sur ses genoux, — tout ce que j'ai raconté, je le lui racontai, — et puis après, le coq chanta [1].

1 [*Le coq chanta et la sornette s'acheva.* C'est ainsi que se terminent ordinairement une partie des contes populaires du bas-Languedoc.]

LA VIAULETA E LOU PARPALHOU

LA VIOLETTE ET LE PAPILLON.

LA VIAULETA
E LOU PARPALHOU

Poutounejant las flous, lous fruchs, faguent l'aleta,
Voulastrejant per tout, un galant parpalhou,
Quitant toujour lou bon per cerçà lou milhou,
S'amourachet d'una viauleta;
(Un cascavel à mitat bau
Poudiè, segu, toumbà pus mau !)
Aquesta, tout escàs tapada per sa fiolha,
Se derevelhava souvent
Bagnada per l'aigage, ou secada dau vent;
Mais un pau de sourel la roumplissiè de joia.
Antau viviè sans se passì;
Quand tout d'un cop veguet venì
Lou foulege voulaire, atifat, l'ala lesta.
Vergougnousa, la flou vite atapet sa testa;
Mais i'a pas mai de fioc sans fum
Que de viauleta sans perfum,
E l'ardit aviè bona narra!
Tout afiscat d'ela se sarra :
— « Ounte sies, ma bela ? s'ou dis,
Perla das prats dau Paradìs,
Encens de la vierja Maria,
Laissa que te vegue, ma mìa,

LA VIOLETTE
ET LE PAPILLON

Effleurant les fleurs, les fruits, jouant de l'aile, — volant partout, un aimable papillon, — laissant toujours le bon pour chercher le meilleur, — s'amouracha d'une violette; — (un étourdi à moité fou — pouvait certainement tomber plus mal). — Celle-ci, à peine recouverte de sa feuille, — se réveillait souvent — baignée par la rosée ou sêchée par le vent; — mais un peu de soleil la remplissait de joie, — elle vivait ainsi sans se flétrir, — lorsque tout-à-coup elle vit venir — le folâtre rodeur, atifé, l'aile agile. — Timide, la fleur cacha vite sa tête; — mais il n'y a pas plus de feu sans fumée — que de violette sans parfum, — et le hardi avait bonne narine. — Tout fier, il s'approche d'elle: — « Où es-tu, ma belle, dit-il, — perle des prés du paradis, — encens de la vierge Marie, — laisse que je te voie, mon amie,

Que te parle de moun amour :
Pres de tus restarai toujour,
S'ou vos, reina de la viauletas !
Enfin diguet cent parauletas
Que la tenteroun un moument;
Car, se sabiàs, la lenga es un bel estrument :
S'endourmìs pas las serps, enclausìs las filhetas,
E nostre muscadin, que sabiè soun mestiè,
Ce qu'aviè dich cent cops à d'autras, i'ou disiè
Tendrament, couma s'ou pensava.
Dejà la paura s'avansava
Per respondre à soun coumpliment,
Quand veguet, fort urousament,
Dins lous ers una doumaisela
Autant vanitousa que bela,
Faguent brounzinà la dentela
De sas alas au grand sourel.
Lou parpalhou levet la testa,
E s'envoulet ie faire festa.

Vous laisse devignà lou resta :
Devien faire un poulit parel !

Filhas, qu'à vautres vou'n souvengue,
De pòu qu'autant vous n'en avengue !

Que je te parle de mon amour! — Près de toi je demeurerai toujours, — si tu le veux, ô reine des violettes! Enfin il dit cent paroles aimables — qui la tentèrent un moment; — car, si vous saviez! la langue est un bel instrument; — s'il n'endort pas les serpents, il éblouit les fillettes; — et notre muscadin, qui savait son métier, — ce qu'il avait dit cent fois à d'autres, il le lui disait — tendrement, comme il le pensait. — Déjà la pauvre s'avançait — pour répondre à son compliment, — lorsqu'elle vit fort heureusement — dans les airs une libellule, — aussi vaniteuse que belle, — faisant bruire la dentelle de ses ailes au grand soleil. — Le papillon leva la tête — et s'envola lui faire fête.

Je vous laisse deviner le reste! — Ils devaient faire un joli couple!

Jeunes filles, qu'il vous en souvienne, — de peur qu'il ne vous en arrive autant!

A SANT RO

A SAINT ROCH

A SANT RO

Sant Ro, lou jour de vosto fèsto,
Proumete un pan à voste chin,
Se voulès nous rèndre la pèsto,
E nous leva li medecin !

A SAINT ROCH

Saint Roch, le jour de votre fête, — je promets un pain à votre chien, — si vous voulez nous rendre la peste — et nous enlever les médecins !

A LA FRANÇA

A LA FRANCE

A LA FRANÇA.

Doulenta es la Passioun de Nostre-Segne, ô França!
E qu'es la tieuna ?.... Adounc, per te desaganì,
As l'abeure amargant, tenes lou cop de lança
E raufeles : — « *Eli, lamma sabacthani !....*

Sus lou boi estelhous un sang macat regoula ;
Raja de toun cadavre, ansin que d'un crebel ;
T'an derrabat lou fege e secat la mesoula ;
Demores sans alé dins las mans dau bourrel !

De toutas las naciouns, tus, la pus gloriousa,
Miral de la valhença e de l'ounestetat ;
Tus, la tant avenenta e la mai pouderousa,
Tus, filha dau Prougrès e de la Libertat,

França de Charles-Magne e de Felipe-Auguste,
De Bayard, de Coundé, das souldats de l'an dous,
Sies, couma un chot banut, clavelada à la fusta
Per traire l'espouvent, de lion, as passerous !....

Se dins la perdicioun sies antau ravalada,
Que de l'ounou francés lou souc si egue tant ras ;
Se, de la piramilha ounte eres escalada,
Cabusses e d'amount t'espoutisses tant bas,

A LA FRANCE.

Dolente est la passion de Notre-Seigneur, ô France ! — Et que n'est pas la tienne ?... — Et, pour te soulager, — tu as le breuvage amer, tu tiens le coup de lance — et tu cries avec angoisse : « Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? »

Sur le bois hérissé de pointes, un sang douloureux ruisselle ; — il coule de ton corps ainsi que d'un crible ; — on t'a arraché le foie et desséché la moelle [des os] ; — [et] tu demeures sans haleine dans les mains du bourreau !....

De toutes les nations, toi, la plus glorieuse, — miroir de la vaillance et de l'honnêteté ; — toi, la plus avenante et la plus puissante, — toi, fille du Progrès et de la Liberté,

France de Charlemagne et de Philippe-Auguste, — de Bayard, de Condé, des soldats de l'an deux, — tu es, comme un hibou, clouée à la poutrelle, — pour jeter de loin l'épouvante aux moineaux !....

Si dans l'abyme, tu es ainsi traînée — et que de l'honneur français la souche soit si abaissée ; — si, de la pyramide où tu étais montée, — tu plonges, et de là-haut, tu te brises si bas,

Prend-t-en à tous vint ans de loga emb un coucàrrou,
Embraigue de jouïna e de sang e de car,
Que, dins sous carnavals, couifada de soun tàrrou,
Te metiè sus la bouta en cridant : — « Jana d'Arc ! »

Pioi el e sous mandrins t'an raubada e venduda ;
An lieurat toun espasa, aquel outìs tant grèu,
E se soun encourrits, e t'an quitada nuda,
Lestada per la crous, eles per lou poutèu.

Aquì per que despioi Hohenzollern Guilhaume
As barris de Parìs a plantat l'estandard,
Per que vòu cinq milhards per graissà soun reiaume,
Per que crei ajoucà la França au Danamarc ;

Per que sies sus la crous de tant d'orre sadoula,
Qu'entre lous pus doulents as acampat lou grel ;
Per que la terra trai lou sang e qu'es coumoula
De morts enredenats, las tripas au sourel !

E lous veses d'amount, paura de tus ! lous veses
Espatats per lou sòu, tous enfants amairits ;
Lous iols entre-douberts, n'i'a d'encara tebeses,
Badoun per souspirà : — « Strasbourg, Bitche, Parìs ! »

E tus n'as que plagnuns per eles ; tus la França,
Demores acroucada à tous quatre listels ;
Fauta d'un pau d'alé, perdes la delieurança,
E pamens d'un subroun petarien tous clavels !

Prend-t-en à tes vingt ans de pacte avec un misérable, — enivré de jouissance, et de sang et de chair, — qui, dans ses folies, coiffée de sa couronne — te mettait sur le tonneau, en criant : « Jeanne d'Arc ! »

Puis lui et ses renards t'ont volée et vendue ; — ils ont livré ton épée, cet outil si pesant, — et ils se sont enfuis, et ils t'ont laissée nue — prête pour la croix, eux pour le poteau [d'infamie].

Voilà pourquoi depuis Hohenzollern Guillaume, — sur les remparts de Paris a planté l'étendard [allemand], — pourquoi il veut cinq milliards afin d'engraisser son royaume, — pour quelle raison il croit mettre la France sous le même joug que le Danemarck ;

[Voilà] pourquoi tu es sur la croix, rassasiée de tant d'horreur — [et telle] qu'entre les plus dolents tu as conquis le rameau [d'amertume] ; — [voilà] pourquoi la terre jette le sang et qu'elle est comblée — de morts raidis, les entrailles au soleil !

Et tu les vois de là-haut, pauvre ! tu les vois — allongés sur le sol, tes enfants, eux qui n'avaient rien de plus beau que leur mère ; — les yeux entr'ouverts il en est encore de tièdes — [qui] bâillent pour soupirer : « Strasbourg, Bitche, Paris ! »

Et toi, tu n'as que des plaintes pour eux ; toi la France, — tu demeures accrochée à tes quatre liteaux ; — à défaut d'un peu de souffle, tu perds la délivrance, — et cependant, d'un soubresaut, tes clous se briseraient !

Dounc an vouidat toun sang, en diguen : — « Sies prou vielha ».
E fan un trau founzut per entarrà ta car ;
Mais n'en sourtiràs lèu, tus amai toun ideia,
Tant nauta que lou ciel, pus linda que la mar !....

. . . . . .

Tendren lèu dous mila ans que l'enfant de Marìa,
Sannous, mais trelusent de fe, de veritat,
Embrandet l'Univers dau fioc de soun genìa,
Quand traguet au sourel lou crid de Libertat!

1è de mars 1871.

Donc, on a vidé ton sang en disant: « Tu es assez vieillie », — et ils creusent un trou profond pour enterrer ta chair, — mais tu en sortiras bientôt, toi et ton idée, — aussi haute que le ciel, plus pure que la mer !....

. . . . . .

Il y aura bientôt deux mille ans que l'enfant de Marie, — sanglant, mais rayonnant de foi, de vérité, — enflamma l'Univers du feu de son génie — lorsqu'il jeta au soleil le cri de Liberté !

1er mars 1871.

PROUVENÇA

PROVENCE

PROUVENÇA [1]

AU PAIRE DE LA RENAISSENÇA PROUVENÇALA

JOUSÈ DE ROUMANILHA

A la Prouvença. — Aguet soun parlà, sa pouësia, sa coustuma, sa naciounalitat, sa gloria. La Prouvença toumbet à la França counia un present de Dieu. Ela qu'era demourada per lous ancians l'Oucident de la bèutat devenguet per nautres lou premiè port ounte trova nostra ideia l'Italia, la Greça, l'Asia, toutes lous endrechs qu'enclaussissoun la souvenença e toutes lous noums qu'embraigoun lou cor.

(LACORDAIRE, *Santa Maria-Madalena.*)

I

LOUS DAVANSIÈS

Au sonet dau tantos, la jouve d'un segaire
S'espandìs lassa au coustat d'el ;
Antau fai la Prouvença embé soun calignaire,
Soun calignaire lou sourel.
Venès çai, Francimands, ie pourtàs pas vergougna.
La bela diva dau Miejour
Pausa sous penous d'or en plena Catalougna,
Soun front de nèu sus lou Ventour.
Sa vida, un bel renoum cent cops l'a troumpetada ;
Per de ben, segu, vous n'a fach.

[1] Batejan antau d'escasseta un traval que passa de resquilladas sur las nautous de nostra istoria. Prenen per Prouvença aquela espandida de terraire francés e catalan, ounte nostra vielha lenga a trelusit e demora en ounou.

PROVENCE [1]

AU PÈRE DE LA RENAISSANCE PROVENÇALE

JOSEPH ROUMANILLE

A la Provence. — Elle eut sa langue, sa poésie, ses mœurs, sa nationalité, sa gloire. La Provence échut à la France comme un présent de Dieu, et, après avoir été pour les anciens l'Occident de la beauté, elle devint pour nous le premier port où notre imagination rencontra l'Italie, la Grèce, l'Asie, tous les lieux qui enchantent la mémoire et tous les noms qui émeuvent le cœur.

(LACORDAIRE, *Sainte Marie-Madeleine.*)

I

LES DEVANCIERS

Pendant le petit somme de l'après-midi, la jeune femme du moissonneur — s'étend, lasse, auprès de lui; — ainsi fait la Provence avec son amoureux, — son amoureux le soleil. — Approchez-vous, Français, vous ne la rendez pas craintive. — La belle déesse du Midi — pose ses petits pieds d'or en pleine Catalogne, — son front de neige sur le mont Ventoux. — Sa vie, une belle renommée l'a cent fois publiée. — Pour le bien, certes, elle vous en a

[1] Nous donnons ce titre vague à un travail qui ne fait qu'effleurer les points culminants de notre histoire. Par Provence, nous entendons cette vaste étendue du territoire de France et de Catalogne où notre vieille langue a resplendi et demeure en honneur.

Seriàs mai aganits, se l'aviàs pas tetada ;
Tout vostre sang es que soun lach.
Sans res per vous aussà, res de ce que brounzina,
Lous pus mendres de l'univers,
Eres dins la paurieira e dins l'escuresina,
Ges d'alé, ni van, ni gouver,
Que de tout la Prouvença era grassa, sadoula ;
E, quand vous devistet per sòu,
Ela que rousigàs de l'os à la mesoula,
S'esclamet : — « Anen, quau n'en vòu » ?
E lou mèu de soun saupre arribet vostra bouca,
E sa grandou vous a vestits,
E, couma de rasins agantats à la souca,
Brandoulaves à sous tetis.

O maire ! dins toun bres quanta estranja natura !...
Tant bela de simplicitat !
De Venus Arlatenca aviès que la centura :
Pas mai.... lou Rose à toun coustat.
Adounc de tras la mar, d'omes couma de pibous,
Tant eroun fiers, tant eroun bels ;
Pioi d'encara pus naus, la testa dins lous nibous
Çai davaleroun per troupels.
Pourtavoun toutes els de long de toun rivage
Soun paraulis, sous arts, sas leis ;
E toun sang grumeget, e toun ventre sauvage
Se couflet d'un pople de reis.
Pople-rei ! se toun noum me brounzina à l'aurelha,
Crese d'ausì lou magistrau
Quand enravala tout ; dins moun cor derevelha
Lou viel ourguiol dau Prouvençau !
Aquel pople famous, que Cesar coumandava,
Glorious e tant trioumfant
Qu'au subroun de soun pas la terra demandava
S'era soun mestre ou soun enfant ;

fait. — Vous seriez plus chétifs, si vous n'aviez sucé ses mamelles ; — tout votre sang n'est que son lait. — N'ayant rien pour vous rehausser, rien de ce qui retentit, — les plus humbles de l'univers, — vous étiez dans la misère et dans l'obscurité, — sans souffle, ni élan ni direction, — que, de tout, la Provence était grasse et repue ; — et, lorsqu'elle vous découvrit sur le sol, — elle, que vous rongez de l'os jusqu'à la moelle, — elle s'écria : « Allons ! qui en veut ? » — Et le miel de son savoir emplit votre bouche, — et sa munificence vous a vêtus ; — et, semblables à des raisins attachés à la souche, — vous étiez brandillants à son sein.

— O mère ! à ton berceau quelle étrange nature !... — Tu étais si belle de simplicité ! — De la Vénus d'Arles tu n'avais que la ceinture.... — pas plus.... le Rhône à tes côtés. — Alors d'au delà des mers, des hommes pareils à des peupliers, — tant ils étaient fiers, tant ils étaient élevés ; — puis, de plus hauts encore, la tête dans les nues, — descendirent ici par troupeaux. — Ils portaient tous, le long de ton rivage, — leur langage, leurs arts, leurs lois ; — et ton sang écuma, et ton ventre sauvage — se gonfla d'un peuple de rois. — Peuple-roi ! lorsque ton nom retentit à mon oreille, — il me semble entendre le mistral — lorsqu'il entraîne tout ; dans mon cœur il réveille — le vieil orgueil du Provençal. — Ce peuple fameux que César commandait, — glorieux et si triomphant — qu'au retentissement de son pas la terre demandait — s'il était son maître ou son fils ; — eh bien !

Eh be ! per tus , Prouvença, el, qu'aviè ciel ni maire ,
En lai traguet soun bassarel ,
Pioi, couma un agnelet sus tus se venguet jaire ,
Laiat, amourous , coucarel.

Jout toun ciel embrandat, maire. que nous sourelha,
Canta , se nous vos enclausì ,
Ce tant bel que se dis d'Arle , Besiès , Marselha ;
Cugarai per milhou t'ausì.
Te ! las deviste alai : pas pus greva que l'esca ,
Vese la reina de las mars ;
Nada en cacalassant; l'aiga que la refresca
Sesselega sas belas cars.
Escala à sa trirema [1] en miè de sous ramaires ,
Sus un pont tout trelusent d'or.
Toutara amagarà couma un moulou de fraires
Toutes lous poples dins soun port [2] ;
Toutara la veirés: sembla una Pitounissa
Dins sous grands bosses [3], e , se vòu ,
Agata , Citarista , Antipolis e Niça [4]
Van toutara espelì dau sòu.
Arle dins tout soun bon aviè l'esclat de Rouma;
S'en eroun tant acoucarrits ,
Coustantin , Teodosi ! Ela enmessava couma
Nostra manjouïna Paris.

[1] Papoun parla d'un Marselhés que s'era tirat d'esclau, fach majourau per Livia d'un bastiment qu'aviè tres rengas de ramas.

[2] D'entre las causas qu'ajuderoun Marselha à prousperà, lous escrivans n'en disoun ce premiè l'avenença dau mounde de l'endrech.

[3] Lous Roumans se fasien d'ideias crentousas dau bos founzut qu'atapava tout lou pioch de Nostra-Dama de la Garda.

[4] La coulounia greca de Marselha bastiguet Nicia (Niça), Antipolis (Antiba), Citarista (la Ciotat), Agata (Ate) e tant d'autras vilas qu'esistoun pas pus (Papoun, *Istoria de Prouvença).*

pour toi, Provence, lui qui n'avait ni ciel ni mère, — au loin jeta sa massue ; — puis, comme un agnelet, sur toi il vint se coucher, — inquiet, amoureux, caressant.

— Sous ton ciel embrasé, mère, qui nous inonde de soleil, — chante, si tu veux nous ravir, — les choses si belles qui se disent d'Arles, de Béziers, de Marseille ; — je clignerai le yeux pour mieux t'entendre. — Tiens ! je les aperçois là-bas : pas plus lourde que l'écorce du hêtre, — je vois la reine des mers ; — elle nage en riant aux éclats ; l'eau qui la rafraîchit — chatouille ses belles chairs. — Elle monte à sa trirème [1], au milieu de ses rameurs, — sur un pont tout reluisant d'or. — Tout-à-l'heure, elle accueillera comme une multitude de frères — tous les peuples dans son port [2] ; — tout-à-l'heure, vous la verrez : elle ressemble à une Pythonisse — dans ses grands bois [3], et, si elle le veut, — Agathe, Cithariste, Antipolis et Nice — vont tout-à-l'heure éclore du sol [4]. — Arles, dans son beau temps, avait l'éclat de Rome ; — en étaient-ils épris, — Constantin, Théodose ? Elle dépensait comme — notre

[1] Papon parle d'un affranchi marseillais qui fut élevé par Livie au commandement d'une galère à trois rangs de rames.

[2] Parmi les causes qui contribuèrent à la prospérité de Marseille, les écrivains mettent en première ligne l'urbanité de ses habitants.

[3] Une épaisse forêt, objet de terreur pour les soldats romains, s'étendait sur la montagne de Notre-Dame de la Garde.

[4] La colonie grecque de Marseille fonda Nicia (Nice), Antipolis (Antibes), Cithariste (la Ciotat), Agatha (Agde), et tant d'autres villes qui n'existent plus. (Papon, *Histoire de Provence.*)

Besiès la rabinada a tant d'ounous qu'Arlata [1].
En i'agandiguent lous Roumans
S'aviseroun d'aquela en màntou d'escarlata,
Un grand coutelàs dins las mans.
Sabès que lous Cesars nistavoun pa' 'n d'avausses,
Avalissien pas sas legiouns.
Lous Grecs i'avien countat qu'à las tourres [2] de Causses
L'Orb abeurava de liouns.
De fet, tasteroun pas, sas aiglas, d'aquela aiga
Ounte un cadel lipa, en passant,
Qu'en pagant as enfants de nostra terra embraiga
Per degout un pichet de sang...

.....

O vilas dau Miejour! frìandas e coussudas,
Beluguejaves per moulous,
Tant que sus lou matì, de l'aigage embegudas,
Mirgalhejoun las belas flous...
Mais lou vielhun desoundra e noun passa per malha;
Tabé dau Verdoun à l'Adour,
De Vau-clusa au Lignoun, sega una granda dalha,
La dalha que dalha toujour...
Pamens, lou tal se berca e lou Tems repoutega...
Las Arenas, lou pont dau Gard
Soun d'acò tant goustous que n'a mai petelega
Qu'un courpatàs d'un floc de car.
Es tout befi, grumeja au pourtalàs d'Aurenja;
A la Tour-Magna, aquel sourel
Qu'à l'encontra dau Tems soulet a sa revenja.
Es pus vielha e vieurà mai qu'el.

[1] Besiès, per soun ounou, l'an tant de cops cremada qu'es per ie faire oumage que n'en parlan antau.

[2] Pouden n'en parlà d'aisida, pioi que degus noun sap quau bastiguet aquelas tourres.

dévorant Paris. — Béziers la brûlée [1] obtient autant d'honneurs qu'Arles. — En y arrivant, les Romains — aperçurent celle-là en manteau d'écarlate, — un grand coutelas dans les mains.

Vous savez que les Césars ne furetaient pas en des terres arides; — ils n'égaraient pas leurs légions. — Les Grecs leur avaient raconté qu'aux tours de Causses [2] — l'Orb abreuvait des lions. — En effet, elles ne goûtèrent, leurs aigles, de cette eau, — où lape, en passant, un jeune chien, — qu'en payant aux enfants de cette terre enivrée — chaque goutte un pichet de sang....

O villes du Midi! resplendissantes et riches, — vous étinceliez en foule, — comme vers le matin, pénétrées par la rosée, — se diaprent les belles fleurs... — Mais la vieillesse défigure, et ne passe pas [sur nous sans laisser de traces, comme] par les mailles [d'un filet]; — Aussi, du Verdon à l'Adour, — de Vaucluse au Lignon, moissonne une grande faux, — la faux qui fauche toujours.... — Pourtant, le tranchant s'ébrèche et le Temps gronde... — Les Arènes, le pont du Gard — sont de ces choses d'un si haut goût qu'il les convoite plus — qu'un corbeau un morceau de chair. — Il est blême, écumant, devant la grande porte d'Orange, à la Tour-Magne, ce soleil — qui seul prend sa revanche sur le Temps. — Elle est plus vieille [que ces monuments] et elle vivra plus que lui.

[1] Béziers a été si souvent et si honorablement brûlée, que nous croyons lui rendre hommage en la qualifiant ainsi.

[2] Toute hypothèse nous est permise en présence du mystère qui enveloppe l'origine de ces tours.

II

SANTA

I'aviè 'n ome coussut, un cop, que semenava,
Per n'acampà mena, à pougnats,
De crebelats d'escuts, qu'en grand bruch remenava,
D'escuts ni lises ni raugnats.
N'en traguet que d'argent la terra era emblancada.
Boutàs, de mandrins n'i'aguet lèu,
Tant, que l'ome, veguent sa mouneda assipada,
En d'eles s'agantet au pèu.
Pioi, sarcit e raubat, soulet tenguet l'espera.
D'entre-miecha era davalat
D'un oustalet minable e coustiè de sa terra
Tout escasseta un pau de blat,
Qu'un foulet entrauquet en miè de las penadas.
Aquel pessuguet dau bon Dieu
Traguet de palhas d'or, d'espiguetas granadas,
Couflas à n'espetà l'estieu;
E tournà s'espousset la tant bona semença
Que s'entarret couma un tresor.
Despioi, lou vent escampa e lou sòu recoumença
A granà sas espigas d'or.

Aquel ome malhat es Cesar. El semena
De reiaumes e se crei Dieu.
Lous pilhards soun lous ans, es la mort, qu'enremena
L'obra amai l'oubriè per un fieu.
L'oustalet qu'a bailat lou pessuguet de grana,
Aco's lou fustiè galilen;
Lous granous soun toumbats de la santa mieugrana
Entre-douberta à Betelem.

. . . . . .

II

SAINTE

Il y avait, une fois, un homme riche qui semait — à poignées, afin d'en récolter, — de pleins cribles d'écus, qu'à grand bruit il remuait; — des écus ni usés, ni rognés. — Il en répandit tant que l'argent avait blanchi la terre. — Bientôt, allez, il y en eut des larrons, — tant, que l'homme, voyant sa monnaie enlevée,— se prit aux cheveux avec eux. — Puis, maltraité, volé, il demeura seul dans l'attente. — Sur ces entrefaites, il était descendu,— d'une misérable petite maison avoisinant sa propriété, — un tout petit peu de blé, — qu'un souffle du vent enfouit dans l'empreinte des pas. — Cette petite pincée du bon Dieu — jeta des pailles d'or, de petits épis pleins, — gonflés à en crever, l'été venu. — Puis encore fut répandue l'excellente semence, — qui s'enfouit comme un trésor...— Depuis, le vent répand et le sol recommence — à grainer en épis d'or.

— Cet homme riche, c'est César. Il sème — des royaumes et se croit Dieu. — Les pillards sont les ans, c'est la mort, qui traîne — l'œuvre et l'ouvrier par un fil. — La maisonnette qui a fourni la petite pincée de graine — est celle d'un charpentier galiléen; — les grains sont tombés de la sainte grenade — entr'ouverte à Bethléem.

. . . . . .

Segueren avans ges, nautres gents de Prouvença,
Couvidats, en grandas ounous,
A frairà 'n d'aquel pan d'amour, d'independença
Pastat sus un levat sannous.
Tasteren ce pus bon, la flou de la tousela,
En man premieira, bona part,
Car dau grand Mestieirau venguet la lei nouvela
Embé las Santas de la Mar.

Filha de Magdalà [1], sublima pecadouna,
Tus que mescleres as perfums
Qu'as voujat sus aquel que t'aima e te perdouna
Tout lou regret de tous bauchuns;
Gimblada jout la crous, devarilhada, lassa,
Tus que crideres as bourrels:
— « Moussigàs-me lou cor!... perirai à sa plaça!
Aquì mas mans e de clavels! »
Tus, ta sorre e las dos de la doulenta Maire,
Embé Marcela, embé Sarà,
Embé Cleoun, Lazare e lous autres, pecaire!
Quante dòu vous deviè sarrà
Sus lou barcot crevat[2], amigas benurousas!
La mort as peses, l'iol au ciel,
Adugueres aicì de relicas sannousas,
Lou cor d'Anna, de pan d'agnel.... [3]

[1] Maria, la disien Madalena per amor de la vilota de Magdalà, ribeirenca dau lac de Galileia, siegue que n'en seguesse ou que de longa i'aguesse demourat. (Lacordaire.)

[2] Es adounc que la santa doumaisela pecadouna, Marta, sa sorre, e Massimin, embé Cleoun, vengueroun aterri à Marselha, espausats per lous Ebrouses dins un michant e triste bastiment, tout viel amai coupat, à la voulountat de la mar e das vents.

[3] Galineta, monta au ciel
Acampà lou pan d'agnel *(Refrin poupulari)*.

Nous fûmes, avant tous, nous, gens de Provence, — conviés avec les plus grands honneurs, — à fraterniser en ce pain d'amour, d'indépendance,— pétri d'un levain sanglant. — Nous goûtâmes le meilleur, la fleur du froment, — de première main, large part ; — car la loi nouvelle du grand Artisan nous arriva — avec les Saintes de la Mer.

Fille de Magdala[1], sublime pécheresse, — toi qui mêlas aux parfums — que tu répandis sur celui qui t'aime et te pardonne — tout le regret de tes folies ; — Pliée sous la croix, lasse, éperdue, — en pleurs, toi qui disais aux bourreaux : — « De vos dents déchirez-moi le cœur !... je veux mourir à sa place ; — voilà mes mains et des clous !... » — toi, ta sœur et les deux sœurs de la dolente Mère, — avec Marcelle, avec Sarah, — avec Cléon, Lazare et les autres, hélas ! — quelle douleur devait vous étreindre — sur le bateau crevé[2], bienheureuses amies ! — La mort sous les pieds, l'œil au ciel, — vous amenâtes ici des reliques sanglantes : — le cœur d'Anne, du pain d'agneau[3]... —

[1] Marie s'appelait Madeleine, du bourg de Magdala, sur les bords du lac de Galilée, soit qu'elle en fut originaire, soit qu'elle y eût résidé longtemps (Lacordaire.)

[2] C'est donc que la sainte damoiselle pecheresse, Marthe, sa sœur, et Maximin, avec l'aveugle-né Chelidonius, vinrent aborder à *Marseille*, abandonnez par Hebreux dans un meschant e triste vaisseau tout viel et cassé, a la merci de la mer et des vents.

[3] Coccinelle, monte au ciel
Recueillir le pain d'agneau *(Refrain populaire)*.

L'evesque [1] counsacrat per Simoun lou pescaire
En vous devistant dau la mar,
Arboutet una crous : aquì lou grand araire
Qu'a laurat lous dieus de Cesar....
En Arle lou prouconse era dins las Arenas [2] ;
Troumflava, quand veguet intrà
Tres femnas qu'as esclaus leveroun las cadenas
Per las traire au col de Mitrà [3].

III

RÈIS E TROUBADOURS

Navigàs, Francimands, la Prouvença a lou tìmou ;
Sous enfants, ni muts ni garrels,
Trovoun lou biai de tout, à ben faire s'escrimoun ;
Vautres, tenès de suçarels.
Nous sen pas ravalats pariès la cagaraula ;
Tenian pas court dins un poucieu :
Avian l'ounestetat e pas qu'una paraula,
L'avisament, lou creire à Dieu.
Eren pa'iço ruscous qu'es besoun que se lime,
D'aco qu'a vòmi de legì,
Tout arpas e tout iols, que fauta d'un pau d'ime,
S'acoussa e clava couma un chi.

[1] L'apotre Sant Pau.... passet per la Prouvença, ounte visitet Sant Trufemi, que i'ere dejà mandat evesque per Sant Peire, despioi l'an 48... etc.. (Bouche, *Ist. de Prouvença*, tom. Ier, p. 480).

[2] En retraguent dins quatre cops de pincel la legenda de las Santas, aven cresegut poudre ie jougne ce darrièr. Nou'n serian ben gardats à l'endrech d'un moucel tirat de l'istoria.

[3] D'aquelas antiquitats de touta mena, brisun dau cirque rouman (d'Arle), la pus consequenta es, segu, la cara de Mitrà, dount la testa, mesa à flocs per lous crestians, noun s'es jamai pouguda retrouvà (Estrangin, *Estudias arqueoulogiquas sus Arle*, p. 111.)

L'évêque [4] consacré par Simon le pêcheur, — en vous apercevant du côté de la mer, — arbora une croix : c'est là cette grande charrue — qui a labouré les dieux de César. — A Arles, le proconsul se trouvait aux Arènes [2]; — il était triomphant, lorsqu'il vit entrer — trois femmes, qui enlevèrent les chaînes aux esclaves — pour les jeter au cou de Mithra [3].

III

ROIS ET TROUBADOURS

Naviguez, Français, la Provence tient le gouvernail. — Ses fils, ni muets ni boiteux, — trouvent le biais de tout; à bien faire ils s'escriment; — vous autres, tenez des hochets. — Nous ne nous sommes pas traînés semblables au limaçon; — nous ne tenions pas cour dans une étable à pourceaux : — nous avions la probité et une seule parole, — la prudence et la croyance en Dieu. — Nous n'étions pas cette chose rugueuse qu'il est besoin de limer, — cette chose qui a mal au cœur en lisant, — qui, tout griffes et tout yeux, faute d'un peu de jugement, — s'excite et mord comme un chien. — Nous étions la suite bruyante de la

[4] « L'apôtre saint Paul.... passa par la Provence, où, visitant saint Trophime à Arles, déjà y envoyé évêque par saint Pierre depuis l'an 48....» (Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 480).

[2] En esquissant rapidement la légende des Saintes de la Mer, nous avons cru pouvoir y ajouter ce dernier trait. Nous aurions agi avec plus de circonspection à l'égard d'un fait historique incontesté.

[3] De ces diverses antiquités, débris du cirque romain (d'Arles), la plus importante est certainement le torse de Mithra, dont la tête, brisée par les chrétiens, n'a pu jamais être retrouvée (Estrangin, *Études archéologiques d'Arles*, p. 111).

Eren lous sagatous de la vielha Prouvença,
Filha das Grecs e das Roumans,
Ounte l'obra de tout passa quand acoumença
Per s'acabà dins nostras mans.
Tabé coumtan de reis à quau tout s'afilìa,
Tout ce pus grand, tout ce pus fort;
Tenoun tout l'Oucident, Alamagna, Italia;
Soun sacrats, an la boula d'or.
Lou glasi dins las mans, cargoun màntou, courouna;
Quand se dis: « Van tene la lei ».
S'assetoun au cagnard, lou pople s'amoulouna,
E conta sous plagnuns au rei.

Ròubol[1], Bousoun, Guilhem e sas gents d'assistança.
Aqueste, en grand ravaladis,
Afilhança à Roubert la poulida Coustança[2]
Que serà reina de Paris.
Douceta de Gibert, la grand de Margarida,
S'embaura pas, prend un Ramoun:
Seren en paradis, pioi que lou Ciel marida
La Prouvença embé l'Aragoun.
Bela flou de crestian, nostre amour t'acoumpagne!
Sies de l'aubre tant avengut
Que mesclava sa rama à la de Charlemagne,
Saben la frucha qu'a tengut.....
Es aqueles qu'an vist l'estela matinieira,
L'aubeta e tout lou bon dau jour

[1] Ròubol ou Ròubal, Bousoun Ier, Bousoun II, Guilhem Ier, etc., comtes e reis de Prouvença.

[2] Coustança d'Arle, dicha Blanca, maridada, se dis, en premieiras noças à Louis IV lou Pigre e, en segoundas noças, à Roubert, rei de França.

vieille Provence, — fille des Grecs et des Romains, — chez qui toute œuvre commencée doit passer — pour s'achever dans nos mains. — Aussi comptons-nous des rois auxquels tout s'affilie, — tout ce qu'il y a de plus grand, tout ce qu'il y a de plus fort. — Ils possèdent tout l'Occident, l'Allemagne, l'Italie ; — ils sont sacrés, ils ont la boule d'or. — Le glaive dans les mains, ils revêtent manteau, couronne. — Lorsque l'on dit : «ils vont interpréter la loi ». — Ils s'assoient au soleil, le peuple se rassemble — et raconte ses peines au roi.

Rothbold, Bozon, Guillaume[1] et les gens de leur suite — Celui-ci, avec grand fracas, — fiance à Robert la jolie Constance[2], — qui sera reine de Paris. — Douce, fille de Gilbert, grand'-mère de Marguerite, — ne perd pas la tête ; elle épouse un Raymond : — nous serons en paradis, puisque le Ciel marie la Provence avec l'Aragon. — Belle fleur de chrétien, que notre amour t'accompagne ! — tu appartiens à l'arbre si robuste — qui mêlait ses rameaux à ceux [de la lignée] de Charlemagne : — nous connaissons les fruits qu'ils ont donnés. — Ce sont eux qui ont vu l'étoile matinale, — l'aube et le meilleur du jour, — où, semblable

[1] Rothbold ou Rothbald Ier, Bozon Ier, Bozon II, Guillaume Ier, etc., comtes et rois de Provence.

[2] Constance d'Arles, surnommée Blanche, mariée, dit-on, en premières noces à Louis V le Fainéant, et, en secondes noces, à Robert, roi de France.

Ounte couma un sourel se levet la banieira
De la pouesìa e de l'amour.
An vist, lous qu'emb orguiol disen nostres bons paires,
Lous grands mestres dau gai sabé
Menà dins soun dralhau poples, reis, counquistaires
E dire à toutes soun devé.
Ardits, la pluma en l'er, quilhats sus sas cavalas,
Vestits de seda, de velous,
En miech d'un fres bouquet de belas Prouvençalas,
S'envenien cantà sas cansous.

Sabień tout ce que sap una testa nistousa
Qu'a passat la terra, las mars,
E ce milhou disien dins sa lenga amistousa
Que fasiè galina las cars [1].
Au vespre, dau castel la cansou davalava,
Lou paure mounde aviè soun tour;
Aco n'era un regal! Tabé noun ie parlava
Qu'ounestetat, patrìa, amour.
E dins lous mieugraniès, qu'au sòu beluguejavoun,
Jout la nèu das acacias,
De tout ce qu'ausissien entre eles lenguejavoun
Lous aucelets devariats.
Couma quand, dins la nioch, un roussignòu sauvage
Regrelha un pastre que l'ausìs,
Cantet nostre païs, e soun poulit ramage
Tenguet lous autres enclausits.
Mages de l'univers, tabé vous anet querre,
Qu'entre dents fasiàs : « Dieu, jalous
Das ramèus de Vergeli e das lauriès d'Oumere,
Tira un subre-parlà das dous. »

[1] *Faire galinà las cars* vòu dire: dounà car de poula.

à un soleil, se leva la bannière — de la poésie et de l'amour. — Ils ont vu, ceux qu'avec orgueil nous appelons nos bons pères, — les grands maîtres du gai savoir, — guider dans leur sentier peuples, rois, conquérants — et dire à tous leur devoir. — Hardis, la plume au vent, perchés sur leurs cavales, — vêtus de soie et de velours, — au milieu d'un frais bouquet de belles Provençales, — ils venaient chanter leurs chansons.

Ils savaient tout ce que sait une tête curieuse, — qui a traversé la terre et les mers, — et les meilleures choses, ils les disaient dans leur langue affectueuse, — qui faisait frissonner de plaisir[1]. — A la vesprée, la chanson descendait du château; — les pauvres gens avaient leur tour; — c'en était un régal! Aussi ne leur parlait-elle — que probité, patrie, amour. — Et dans les grenadiers qui sur le sol étincelaient, — sous la neige des accacias, — de tout ce qu'ils entendaient, entre eux devisaient — les petits oiseaux émerveillés. — Ainsi que dans la nuit, un rossignol sauvage — réjouit le pâtre qui l'écoute, — chanta notre pays, et son joli ramage — tint les peuples charmés. — Vous aussi, Mages de l'univers, elle alla vous chercher, — tandis qu'entre vos dents vous murmuriez: « Dieu, jaloux — des rameaux de Virgile et des lauriers d'Homère, — a fait de deux langues une

[1] *Faire galinà las cars* signifie littéralement donner chair de poule.

E lous caps-de-jouvent[1] de la banda galoia,
Aco's Peire, rei d'Aragoun,
Es Anfos, Frederic[2], Beatris de Savoia,
Soun ome Berenguiè-Ramoun[3];
Richard Cor-de-Lioun, amourous de sa dama,
Retracha per lou Ventadour[4],
E tout l'escach emprés que trasiè fioc e flama
Au grand lum de las courts d'Amour.

Vai, brave paraulis, que la terra te cante,
Tus que parlava Arnaud Daniel[5],

[1] *Lou cap de jouvent* es, dins las festas dau pople miejournau, lou cap de la jouinessa.

[2] Se sap lous verses atribuats à l'emperaire Frederic II:

Plate mi cavalier frances, etc.

[3] Ramoun-Berenguiè III, comte de Catalougna, vengut comte de Prouvença per soun mariage embé Douça, filha de Gilbert de Milhau e de Giberga de Prouvença.

[4] « Bernard de Ventadour...., sachant fort proprement rithmer et chanter...., se retira vers la duchesse de Normandie, dame de haut prix et de haut savoir, qui, recevant fort humainement ce poëte, luy fit donner un estat honnorable à sa maison. Là guères n'eut séjourné Bernard que la duchesse, esprise de son bel entendement, réputa à grande gloire d'estre honnorée et immortalisée par ses beaux vers. Aussi porta une si louable ambition son nom et son bruit si loin, que Richard, roy d'Angleterre, aimant cette excellente dame, au seul pourtrait des rithmes de Bernard, l'espousa, l'osta de Normandie et la mena en Angleterre....» (*C. de Nostradamus*, p. 175).

[5] Aici la traducioun das verses que, dins lou *Purgatori*, Dante fai dire à Arnaud Daniel, dins lou viel parlà das troubadours :

« M'agrada tant vostra demanda ounesta
Que noun me pode ni me vole rescondre de vous.
Ieu soui Arnaud que ploure e vau cantant,
Vese laiat mas fouliès passadas,
E esple en gaietat de cor la joia à veni qu'espere.
Ara vous pregue, per aquela valou
Que vous mena au pus naut, sans frech e sans calou,
Que vous souvengués d'atèuni ma doulou. »

langue plus belle. » — Et les chefs [1] de la troupe joyeuse, — c'est Pierre, roi d'Aragon, — c'est Alphonse, Frédéric [2], Béatrix de Savoie, — son mari Berenguier-Raymond [3]; — Richard Cœur-de-Lion, amoureux de sa dame, — décrite par le Ventadour [4], — et tous les autres embrasés qui lançaient feu et flammes — à la grande lumière des cours d'Amour.

Va, gentil parler, que la terre te chante, — toi que parla Arnaud Daniel [5], — ce poëte fameux qui troublait

[1] Le *cap-de-jouvent* est, dans les fêtes populaires du Midi, le chef de la jeunesse.

[2] On connaît les vers attribués à l'empereur Frédéric II :

Platz mi cavaller frances, etc.

[3] Raymond-Berenguier III, comte de Catalogne, devenu comte de Provence par son mariage avec Doulce, fille de Gilbert de Millau et de Gerberge de Provence.

[4] « Bernard de Ventadour...., sachant fort proprement rithmer et chanter...., se retira vers la duchesse de Normandie, dame de haut prix et de rare savoir, qui, recevant fort humainement ce poëte, luy fit donner un estat honnorable à sa maison. Là guères n'eut séjourné Bernard que la duchesse, esprise de son bel entendement, réputa à grande gloire d'estre honnorée et immortalisée par ses beaux vers. Aussi porta une si louable ambition son nom et son bruit si loin, que Richard, roy d'Angleterre, aimant cette excellente dame, au seul pourtrait des rithmes de Bernard, l'espousa, l'osta de Normandie et la mena en Angleterre....» (*C. de Nostradamus*, p. 175).

[5] Voici les vers que, dans le *Purgatoire*, Dante fait prononcer à Arnaud Daniel, dans la vieille langue des troubadours :

« Tan m'abelis vostre cortes deman,
Que ieu no m puesc ni m vueil a vos cobrire.
Ieu sui Arnaut, que plore e vau cantan :
Consiros vei la passada folor,
E vei jauzen lo joi, qu'esper, denan.
Ara vos prec per aquella valor,
Que us guida al som sens freich e sens calina,
Sovegna vos atemprar ma dolor. »

Aquel poueta famous qu'embalausissiè Dante,
Un Dante qu'aviè vist lou Ciel;
Tus qu'a musiquejat la bouqueta d'Isaura,
En traguent de vers e de flous,
Qu'aviès per aprendìs lou fringaire de Laura,
Un dieu d'una estela amourous;
Tus qu'a fach brounzinà d'un galoi saupre-faire,
Entre tant que soun pas bastards,
Nostre bon rei Rainiè, Rainiè lou galejaire,
Prince de la lira e das arts;
Vai dire as estrangès, qu'aicì, sus tant d'estelas,
De flous, de filhas que noun sai,
Belèu quaucun un jour nous dirà las pus belas,
Mais de tous caps d'obra jamai.
A lous que voudran saupre ounte n'es la patrìa,
Entorna naut dins ta fiertat:
— « Alai, serva en respet l'amour de la pouesìa,
Dau devé, de la libertat! »

IV

LA PRENSA

Soulet es pas lou sang, aquel engrais de gloria
Das poples braus e de sous reis,
Que flameja au frountau de nostra granda istoria:
I'a sa fe, sa lenga, sas leis.
Pamens se lou Renoum a set, que s'assadoule:
I'a pa'n cantounet dau Miejour
Ounte se plante un bigot que de sang n'en regoule,
Tant çai a rajat à grand gourg.

Dante, — Dante qui avait vu le Ciel; — toi qu'a chanté harmonieusement la petite bouche d'Isaure, — en lançant des vers et des fleurs; — qui avais pour apprenti l'amant de Laure, — un dieu amoureux d'une étoile; — toi qu'a fait vibrer avec une joyeuse habileté, — parmi tant d'autres qui ne sont pas [tes fils], bâtards — notre bon roi René, René le galant, — prince de la lyre et des arts; — va dire aux étrangers qu'ici, parmi tant d'étoiles, — de fleurs, de filles, dont je ne sais le nombre, — peut-être quelqu'un, un jour, nous dira quelles sont les plus belles, — mais jamais quels sont les plus beaux de tes chefs-d'œuvre. — A ceux qui voudront savoir où en est la patrie, — réponds bien haut dans ta fierté : — « Là-bas, se conserve avec respect l'amour de la poésie, — du devoir, de la liberté. »

IV

LE PRESSOIR

Ce n'est pas seulement le sang, cet engrais de la gloire — des peuples forts et de leurs rois, — qui flamboie au fronton de notre grande histoire : — il y a sa foi, son langage, ses lois. — Pourtant, si la Renommée a soif, qu'elle s'abreuve : — il n'y a pas un petit coin dans le Midi — où la pioche s'enfonce, que du sang n'en ruisselle. — tant il y a coulé à grands flots. — Chocs et combats, nous en avions tant

Luchas e trincaments, n'avian que devarilha ;
A coumençà das Sarrasins,
Que lou brave Guilhem [1], paire de la patrìa,
Desgrunet couma de rasins.
Pioi venguet lou Nourmand, l'Oungrés, trassa de tora...
Guerra as grands poples, as vesìs!
L'estendard alandat e lou glasi defora,
Aquì, rai, nous sen revesits.
Tabé nostres anciens, de Rose à Barcelouna,
Das Auvernes as Capitouls,
Sus l'encountrada en flou que lou sourel poutouna,
D'ounous, de gloria eroun sadouls.
Alargats au coumerce, espandissien sas velas
Embaumadas d'encens, de nard ;
Daus l'Asìa, l'Africa, era un moulou d'estelas
Sus lou miral dau ciel, la mar.
Sas universitats de drech, de medecina
Fasien grand bruch. Sous gouvernants
Quitavoun au païs sa coustuma latina
Tene bon despioi ioch cents ans.
La pensada era libra : as palais de Gascougna,
Au pargue dau pastre raiòu,
Tout pregava en sa fe, sans crenta ni vergougna,
Catoulic, Albigés, Jasiòu.
Aquì ce qu'acousset la sequela crousada
Qu', au noum de Jesus pietadous,
Englandet la nacioun e la tenguet plantada
Sus l'aubre doulent de la crous.
Nous apareren be, santa-di ! mais lou papa
Inoucent tres cridet : « Ranfort ! . . . »

[1] Guilhem dau Court-Nas, duc de Toulousa, que bastiguet l'abadiè de Sant-Guilhem-dau-Desert.

qu'on en est troublé, — en commençant aux Sarrasins, — que le vaillant Guilhem[1], père de la patrie, — égréna comme des raisins. — Puis vint le Normand, le Hongrois, chenille hâve et chétive.... — Guerre aux grands peuples, aux voisins! — L'étendard déployé et le glaive nu, — avec succès nous avons là tenté le sort. — Si bien que nos ancêtres, du Rhône à Barcelone, — des Arvernes aux Capitouls, — sur la contrée fleurie que baise le soleil, — d'honneurs, de gloire étaient repus. — Larges et hasardeux, au commerce ils étendaient leurs voiles — embaumées d'encens, de nard; en Asie, en Afrique, c'était une multitude d'étoiles — sur le miroir du ciel, la mer.

Leurs universités de droit, de médecine — faisaient grand bruit. Leurs gouvernants — laissaient au pays sa coutume latine — intacte depuis huit cents ans. — La pensée était libre: au palais de Gascogne, — au bercail du pâtre cévenol — chacun priait dans sa croyance, sans terreur ni vergogne, — Catholique, Albigeois, Juif. — Voilà ce qui ameuta la cohorte croisée — qui, au nom de Jésus miséricordieux, flagella la nation et la tint clouée — sur l'arbre dolent de la croix. — Nous nous défendîmes bien, morbleu!... mais le pape — Innocent trois cria: « A l'aide!... » — Puis il jeta le

[1] Guilhaume au *court nez*, duc de Toulouse, qui fonda l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert.

E traguet lou païs à quau lou vòu l'arrapa :
Au pus gus la pelha [1] ! à Mountfort.
Anen, zou ! sagaten Beziès, Muret, Toulousa ;
Avaliren sans remissioun
La fe, la libertat, l'ideia espetaclousa
Que s'enfla en d'aquela nacioun.
Desoundren-la : la marca ! un mourrau ! un cabestre !
Que detràs lou papa e lou rei
Passege sa vergougna, e dau carri d'un mestre
Torne mouqueta à son chiniei.

Entancha de fruchan lou Crousat vendemiaire !
Grapilha tout fins un broutel ;
Escaussela, derraba e passeja l'araire ;
Lou sòu se neteja autour d'el.
A la barra ! à la barra ! aven mountat la prensa !
Qu'aparàs aquì ? de semaus ?
Quand s'esquicha lou sang de la vielha Prouvença,
Fau de valats e de canaus !
Sus la raca sannousa escala, sies lou mestre :
Un legat vai cridà que sies,
Per la graça de Dieu, viscomte de Leicestre,
Duc de Narbouna e de Beziès.

. . . . . .

Lou passerou besiat s'aclata jout las matas ;
Es coufle e fai pas pus pieu-pieu ;
Ten lou cop de la mort, pecaire ! a virat batas.
Mais chut ! s'escarrabilha, es vieu.
Poumpa un degout fresquet à la fiolha bagnada,
Espincha un pau, s'estrementìs,

[1] Se dis prouverbialament dins lou Miejour : *Au pus fort* ou *au pus gus la pelha*, per faire assaupre que l'on abandouna quicom au premiè que s'en emparará.

pays au premier venu, — au plus gueux le chiffon[1] ! à Montfort !!... — Allons, sus ! égorgeons Béziers, Muret, Toulouse ! — Détruisons à jamais — les croyances, la liberté, l'idée grandiose — qui grandit chez cette nation. — Déshonorons-la : la marque ! une muselière ! un licou ! — Qu'à la suite du pape et du roi, — elle promène sa honte, et que, du char d'un maître, — elle retourne confuse à son chenil.

Il en abat du fruit, le Croisé vendangeur ; — il arracha tout jusqu'au dernier grapillon ; — il déchausse [la vigne], arrache et promène la charrue ; — le sol se dépouille autour de lui. — A la barre ! à la barre ! nous avons dressé le pressoir ! — Que tendez-vous là ? des baquets ? — Lorsque l'on exprime le sang de la vieille Provence, — il faut des fossés et des canaux ! — Sur une lie sanglante dresse-toi, tu es le maître. — Un légat va te proclamer, — par la grâce de Dieu, vicomte de Leicester, — duc de Narbonne et de Béziers.

. . . . . .

L'oiseau souffreteux s'accroupit sous les touffes d'herbes ; — il se gonfle et ne fait plus entendre son petit cri — il a le coup mortel, hélas ! il est mort[1]. — Mais chut ! il se réveille, il est vivant. — Il aspire une gouttelette fraîche à la feuille humide ; — il regarde ; il tressaille ; — il aiguise son bec, il

[1] On dit proverbialement dans le Midi : *Au pus fort* ou *Au pus gus la pelha*, Au plus fort ou Au plus gueux le chiffon, pour indiquer que l'on abandonne une chose au premier qui s'en emparera.

Fria soun bèc, alisa una ala escarraugnada,
Pieuta, sauta, se samboutis,
S'envoula ! Anàs lou querre à la cima das pibous !
Amount, dins soun nis, recatat,
L'aucelet dau bon Dieu, sus la coulça das nibous,
Coua l'iòu de la libertat !

V

VEUSA E NOVIA

Quand lou rei sant Louïs, de passada à Bèu-caire,
Après tout aquel revoulum,
Devistet la Prouvença : — « Oh ! souspiret, pecaire !
T'an amoussada couma un lum !
Encontra de la mort tant pot un rei qu'un garri,
E tus n'as lou vesti dau cros ;
Se m'ausisses, pamens, estripa toun susari,
Veni çai, aussa-te d'un tros. »
— « Vas de bon, gramecis, fier crousat de Siria,
S'ou dis, l'iol emprés, sen redoun.
La veusa d'un sagat tant glourious ; espia
S'es morta la Prouvença. » Adounc
Traguet sa capa en lai, miecha-nuda, en tunica,
Agantet un floc d'amelliè,
Aubouret sa talhola [1] e cridet : « Republica !
Arles, Avignoun, Mount-peliè ! »

[1] Centura em de coulous que se devistoun de lion (mai que mai rouja), de moda de tout tems en d'aquestes païses.

lisse une aile meurtrie, — piaule, saute, se secoue, — s'envole. Allez le prendre à la cîme des peupliers ! — Là-haut, abrité dans son nid, — l'oiselet du bon Dieu, sur le lit de plumes des nuages, — couve l'œuf de la liberté.

V

VEUVE ET FIANCÉE

Lorsque le roi saint Louis, de passage à Beaucaire, — après tous ces troubles, — aperçut la Provence : « Hélas ! soupira-t-il, — on t'a éteinte comme un flambeau ! — Contre la mort, un roi n'est pas plus puissant qu'une taupe — et tu es vêtue pour la tombe. — Toutefois, si tu m'entends, déchire ton suaire ; — viens ici, lève-toi. » — « C'est bien, grand merci, fier croisé de Syrie, — s'écria, l'œil enflammé, le sein rebondi, — la veuve d'une lignée si glorieuse ; regarde — si la Provence est morte. » — Alors jetant sa cape au loin, demi-nue, en tunique, elle saisit une branche d'amandier, — arbora sa *taillole* [1] et cria : République ! — Arles ! Avignon ! Montpellier ! » — « Insensée,

[1] Ceinture de couleur éclatante (ordinairement rouge), en usage de tout temps chez les peuples méridionaux.

— « Que fas, paura de sen, tourna-mai te rebausses ?
L'an pas trepilhat toun terrau ?...
N'as pas prou de l'alé qu'a bufat sus tous causses
Quicom pas crud que lou mistrau ?
Lou sòu n'a tremoulat, toun obra es engrunada ;
Se toun ciel demourava pas,
Degus la saupriè pas, tant es endavalada !
Pas pus res : rouïna, clapàs.
Mais, te vole ajudà, t'aime, bela Prouvença !
Vai ! que toun pople siegue mieu,
I'entournarai sas leis, sa vielha independença...
Per tus, moun anel espousieu. »

— « Noun lou rebute, amai que toun cor l'acoumpagne,
Respoundet l'autra ; aquel anel,
Witikind lou baiset au det de Charlemagne,
Abderama au ped de Martel....
Mais n'ai un pus friand, se penset la Prouvença,
Que me fai veusa das Cesars ;
El, retrai ma grandou, ma força, ma jouvença,
Devouris mon cor e mas cars.
Tabé per l'agantà soun toutes en campagna. »
De fet, l'Europa la vouliè ;
Galejavoun l'Anglés, l'Italìa, l'Espagna....
E tus l'agueres per moulhé.
Franc de noum e de drech, poulit e counquistaire,
Aviès tout l'anà d'un galant ;
Un pau pesuc, belèu, pas prou de saupre-faire,
Mais d'ideia e fossa balan.
Ela t'agantet pas couma una galimanda,
Una omenenca sans ounou ;
Dins soun vielhun avié ce que l'amour demanda
A la pus bela, de pudou.

que fais-tu ? — Tu veux combattre encore ? — Ne l'a-t-on pas assez piétiné, ton sol ? — N'as-tu pas assez de cette haleine qui a soufflé sur tes montagnes — quelque chose de plus âpre que le mistral ? — La terre en a tremblé, ton œuvre est effondrée, — si ton ciel n'était immuable, — nul ne la découvrirait, tant elle est engloutie ! — Plus rien [que des] ruines, [des] tas de pierres. — Mais je veux te venir en aide, je t'aime, belle Provence ! — Va ! que ton peuple soit à moi, — je lui rendrai ses lois, sa vieille indépendance... — A toi, mon anneau de fiancé !

« Je ne le repousse pas, pourvu que ton cœur l'accompagne, — répondit l'autre ; cet anneau, — Witikind le baisa au doigt de Charlemagne, — Abderame aux pieds de Martel... — Mais j'en ai un plus brillant, pensa la Provence, — [un] qui me fait veuve des Césars ; — il rappelle ma grandeur, ma force, ma jeunesse ; — il dévore mon cœur et ma chair. — Aussi, pour s'en saisir, sont-ils tous en campagne. » — L'Europe, en effet, la voulait ; — ils coquetaient, l'Anglais, l'Italien, l'Espagnol.... — et tu l'eus, toi, pour moitié. — Franc de nom et de fait, beau et conquérant, — un peu lourd, peut-être, n'ayant pas assez d'usage, — mais de l'intelligence et beaucoup d'élan. — Elle ne se jeta pas sur toi comme une mégère, — une dépravée sans honneur ; — dans sa vieillesse, elle avait ce que l'amour demande à la plus belle, la pudeur.

Tabé luchet bon brieu. Lous siecles se passeroun.
De sous Parlaments, das Estats
S'afourtiguet la nobia, e de reis s'alasseroun
Qu'aquesta s'alassava pas.
Car sans pausa ni fin se teniè d'aparada ;
Per sa gouverna sabiè be
Qu'un crouchet desmargat era vila toumbada.
Aviè lous Prouvençaus tabé !
Pertout ie disien : — « Baucha ! ingrata ! vanitousa !... »
Prenien grandou per vanitat.
Baucha ? e de soun sicat l'Europa era jalousa.
Ingrata ? franc sa libertat,
Que noun bailava pas ? argent, counsels, ajuda !
Soun sang, l'a pas marcandejat !
Au crid das Franchimands : « Rescoussa ! » es pas venguda ?
Sa destrau n'a pas fadejat ?
França ! aquì n'i'a pas prou ? te la cau touta nuda ?
E per que noun despoulhes, tus,
Tout toun viel sauvajun, ta coustuma mourruda,
Per caminà dins soun trelus ?
Desnebla-te, per veire, atuba toun genìa,
Escala en cevilisacioun ;
La santa Libertat, ô França ! ô ma patrìa !
Sourelharà toun ascensioun.

VI

. . . . . .

Fin finala, aicì i'a la Reforma e la Liga ;
En miech, lou païs desmargat,

Aussi lutta-t-elle longtemps. Les siècles s'écoulèrent. — De ses Parlements, de ses États, — elle se renforça, la fiancée, et des rois se lassèrent — qu'elle ne se lassa pas. — Car sans trève, sans fin, elle se tenait en défense; — pour sa gouverne, elle savait bien — qu'une agrafe défaite était une ville perdue; — elle avait les Provençaux aussi! — Partout on lui disait : « folle, ingrate, vaniteuse!... » confondant grandeur et vanité. — Folle? et de son jugement l'Europe était jalouse. — Ingrate? sauf sa liberté, — que ne donnait-elle pas? Argent, conseils, secours! — Son sang, elle ne l'a pas marchandé. — Au cri des Français : « rescousse! » n'est-elle pas accourue? — N'a-t-elle pas bien joué de la hache! — Et ce n'est pas assez? France! il te la faut toute nue? — Et pourquoi ne dépouilles-tu pas, — toi, ta vieille sauvagerie, ta coutume farouche, — pour marcher dans son rayonnement? — Voyons, sors de tes brouillards, attise ton génie, — grandis en civilisation. — La sainte Liberté, ô France! ma patrie, — comme un soleil éclairera on ascension.

VI

. . . . . .

Enfin, pour terminer, voici la Réforme et la Ligue; — au milieu, le pays en désordre, — qui entend d'un côté :

Qu'ausìs d'un biais : « Amarra ! » e de l'autre : « Naviga ! »
S'entancha e ten de navigat.
Seguìs lou Genouvés que la terra iberica
Espìa despioi tant qu'un Dieu ;
Sa boussola à la man trespassa l'Atlantica
En faguent au Prougrès : — « Soui tieu ! »
Trefoulìs en repau : saupre, aquì sa devisa ;
Dis « Nostre paire » au Maiencés[1],
« Majouraus » à Kepler, Bacoun, au viel de Pisa[2] ;
« Genìa » à nostre grand Francés
Descarte. Aquì s'engourga ; e la poila Ignourença,
Que tras Mountaigna e Palissì
Dessouta Sant-Vincent e Peiresc en Prouvença,
Idoula e derranca d'aicì.
—Vai, lourda ! enculpa-t'en, s'au tems qu'eren empreses,
Tafurats per la religioun,
D'Espagnòus, d'Italians, d'Alamands, e d'Angleses
Escarteleroun la nacioun ;
Se nostre sang rajava — aiço's pas de sournetas ! —
Sus pioch, en plana, as tamarìs !
Mais venguet la lusida : au bruch de las troumpetas
Enric Quatre intret à Parìs.

S'entre tant bravas gents que la mort enredena,
As pas dessoublidat un noum ;
Se toun sen amistous, ô Prouvença, encadena
A Rougè[3] Peire d'Aragoun ;

[1] Gutemberg. — [2] Galileia.
[3] Ramoun Rougè, viscomte d'Albì, de Beziès e de Carcassouna, que seguet pres per Simoun de Mountfort e mouriguet en prisou.

« amarre ! » et de l'autre : « navigue ! » se hâte et progresse toujours. — Il marche sur la trace du fameux Génois que la terre ibérique — considère depuis lors comme un Dieu ; — sa boussole en main, il passe au delà de l'Atlantique, — en criant au Progrès : « je t'appartiens. » — Il trépigne dans l'inaction : savoir est sa devise. — Il dit : « notre père » au Mayençais [1] ; — « maîtres », à Kepler, à Bacon, au vieillard de Pise [2] ; — « génie », à notre grand Français — Descartes. C'est là qu'il se repaît, et la lâche Ignorance, — qui, à la suite de Montaigne et de Palissy, — découvre saint Vincent et Peiresc en Provence, — hurle et fuit de ces lieux. — Va, laide, accuse-toi si, à l'époque où nous étions embrasés, — exaltés par la religion, — des Espagnols, des Italiens, des Allemands, des Anglais, — écartelaient notre pays ; — si notre sang coulait (et ce ne sont pas là des fables) — sur les montagnes, en plaine, vers les tamarins ! — Mais le beau temps revint : au bruit des trompettes, Henri IV entra dans Paris.

Si, parmi tant de braves gens que la mort a raidis, — tu n'as perdu la mémoire d'aucun nom ; — si ton bon sens affectueux, ô Provence, enchaîne à Roger [3] — Pierre d'Aragon ;

[1] Gutemberg. — [2] Galilée.

[3] Raymond-Roger, vicomte d'Albi, de Béziers et de Carcassonne, qui fut fait prisonnier par Simon de Montfort, et mourut en captivité.

Au Gascou que pourtava à toutes delieurança
Serva un cantounet de toun cor.
Enric sauvet dau cop sa patrìa e la França.
Pioi lou couteleroun. El mort,
Segueren matrassats. Franquesas e coumunas,
Libertats, un poudé reiau
Nous las aguet à flocs, de longa, à belas unas...
Luchaven au darrìè badau!
N'en repoutegan pas, segu, car la Prouvença,
Bela mitat de la nacioun,
Qu'aviè fach lou grand siecle après la Renaissença,
Embrandet la Revoulucioun.
— O França! diga-nous s'avian l'ama tebesa,
Lou cor sabat, lou sen malaut;
Se lou drapèu sacrat de la nacioun francesa,
L'aven pas tengut redé e naut;
S'au bon tems de la pas, granda e diva patrìa,
Quitan dòure e s'agroumoulì
Coumerce, agricultura, arts, sciença, industrìa,
Sus la terra de Goudouli?

— au Gascon qui portait à tous la délivrance — réserve une petite place dans ton cœur. — Henri sauva du même coup sa patrie et la France. — Puis on l'assassina à coups de couteau. Lui mort, — nous fûmes maltraités. Privilèges, communes, — libertés, un pouvoir royal — nous les prit par morceaux, à la longue, une à une; — nous luttions jusqu'au dernier souffle! — Nous ne nous en plaignons pas, certes, car la Provence, — belle moitié de la nation, — qui avait fait le grand siècle après la Renaissance, — alluma la Révolution. — Dis-nous, ô France! si nous avions l'âme tiède, — le cœur desséché, le jugement malade; — si le drapeau sacré de la nation française, — nous ne l'avons pas tenu ferme et haut; — si, à la bonne époque de la paix, grande et divine patrie, nous laissons souffrir et s'affaisser — commerce, agriculture, arts, science, industrie, — sur la terre de Goudelin?

UN MICHANT RAIVE

UN MAUVAIS RÊVE

UN MICHANT RAIVE

A MOUN PAIRI DAU FELIBRIGE

LOUISET DE ROUMIEUX

La montée etoit torte et de fascheux accez ;
Tout branloit dessouz nous, jusqu'au dernier estage,
D'eschelle en eschelon...

(Mathurin RÉGNIER, *le Mauvais Giste*.)

I.

Paura, soula, e quinze ans !... End aco viva, lesta,
S'en anava à la font en quilhant sus sa testa
Un poulit ourcholet que tenien sas dos mans ;
E, quand l'aviè roumplit, s'en camìs resquillava,
L'aiga, en beluguejant au sourel, regisclava
E fasiè sus soun col ploùre de diamants.

Aviè de celhas d'or, et sas longas parpelas
Couma un nìbou d'encens tapavoun dos estelas
Que per d'iols angelics Nostre-Segne aviè fach ;
E se, per cas, charrava un pau dins la carrieira
Sa bouqueta d'enfant semblava une cerieira
Sans clos, entre-douberta e roumplida de lach.

UN MAUVAIS RÊVE

A MON PARRAIN DU FÉLIBRIGE

LOUIS ROUMIEUX

La montée etoit torte et de fascheux accez;
Tout branloit dessouz nous, jusqu'au dernier estage,
D'eschelle en eschelon ..

(Mathurin RÉGNIER, *le Mauvais Giste.*

I

Pauvre, seule, et quinze ans!... Malgré cela, vive, leste, — elle s'en allait à la fontaine, en perchant sur sa tête — une jolie petite cruche que retenaient ses deux mains, — et, lorsqu'elle l'avait remplie, si dans sa route elle glissait, — l'eau, en étincelant, rejaillissait au soleil — et faisait sur son cou pleuvoir des diamants.

Elle avait des cils d'or, et ses longues paupières, — comme un nuage d'encens, recouvraient deux étoiles — que le Seigneur avait faites pour des yeux angéliques; — et si, par cas, elle jasait un peu dans la rue, — sa petite bouche d'enfant ressemblait à une cerise — sans noyau, entr'ouverte et remplie de lait.

II

Aviè, Madalenou la bela,
De crenta d'estre pas prou naut,
Bastit soun nis de giroundela
A la tourre, jout la canau.

Valhenta, oustalieira, propreta,
Sous quauques mobles sans valou
Disien quicom dins sa cambreta,
Tant granda qu'un cagaraulou.

Soun liech semblava una capela!
L'auriàs vista jout lou ridèu
De percala, — pas de dentela
Couma una rosa jout la nèu.

III

Un matì se levet, magagnousa, laiada;
Estrenet pas lou jour dau cop de bresilhada
Que fasiè trefoulì lou roussignòu jalous.
Una man sus lou sen, descaussa, miecha-nuda,
Quitet anà soun pèu de tant bela avenguda,
Que l'atapet d'un bound de la testa as talous.

Davans soun miralhet escartet, per se veire,
Lous pèusses de soun front e, segu, sans s'encreire!
Quicom mai que l'ourguiol la deviè boulegà;
De qu'era? lou coudous d'una bèutat celesta.
E l'eli samboutit quitet anà sa testa,
E traguet per lou sòu soun miral per pregà.

II.

Elle avait, Madelinette la belle, — craignant de n'être pas assez haut, — bâti son nid d'hirondelle — à la tour, sous la gouttière.

Vaillante, ménagère, proprette! — Ses quelques meubles sans valeur — avaient de l'apparence dans sa chambrette, — aussi grande qu'un petit escargot.

Son lit ressemblait à une chapelle! — Vous l'auriez vue sous son rideau — de percale, non de dentelle, — comme une rose sous la neige.

III.

Un matin, elle se leva, mal disposée, inquiète; — elle n'étrenna pas le jour par ce coup de gosier — qui faisait tressaillir le rossignol jaloux. — Une main sur le sein, déchaussée, demi-nue, — elle laissa tomber ses cheveux d'une si grande longueur, — qu'ils l'enveloppèrent d'un bond de la tête aux talons.

Devant sa petite glace, elle écarta, pour se mirer, — les cheveux de son front, et certes, sans vanité! — Tout autre sentiment que l'orgueil devait l'émouvoir. — Qu'était-ce ? le surcroit écrasant d'une beauté celeste. — Et le lys ébranle laissa tomber sa tête — et jeta sur le sol son miroir pour prier.

IV

En s'envenguent de la courdura,
La nioch, en raive, aviè trouvat,
Per passes, una creatura
Rauca, guincha e mourre gravat,

Quicom de viel e de minable,
Pudent à vous clavà lou cor,
Rascous couma l'ama dau diable,
Descarnat, lourd mai que la mort.

Adounc, acoustet la manida,
En ie diguent: « La bela, ai fam »;
Pioi douçament: — « Sies tant poulida!
Perque tant trimà, moun enfant? »

« — Paura, tant paura vous assista,
S'ou dis, en ie bailant un sòu,
Madalenou crentousa e trista,
Mais resignen-nous, Dieus ou vòu. »

Au noum de Dieu, la vielha baucha
Espoutiguet un rire afrous,
Desparlet e, de sa man gaucha,
Faguet lou sinne de la crous.

L'autra, sans esperà soun resta,
Couma un jol fres se reviret.
Saben qu'aviè la camba lesta,
Mais per carrieiras se perdet.

IV

En revenant de la couture, — la nuit, en rêve, elle avait trouvé — sur ses pas une créature — rauque, louche et museau grêlé,

Une chose vieille et misérable, — puante à soulever le cœur, — teigneuse comme l'âme du diable, — décharnée, laide plus que la mort.

Donc, elle accosta la petite, — en lui disant : « La belle, j'ai faim. » — Puis doucement : « Tu es si jolie ! — Pourquoi tant travailler, mon enfant ? »

« — Pauvre, une aussi pauvre que vous vous assiste, — repartit, en lui donnant un sou, — Madelinette craintive et triste ; mais résignons-nous, Dieu le veut. »

Au nom de Dieu, la vieille folle — éclata d'un rire affreux, — maugréa, et de sa main gauche — fit le signe de la croix.

L'autre, sans en demander davantage, — comme un goujon frais se retourna. — Nous savons qu'elle avait la jambe leste, — mais en route elle se perdit.

V

Seguiguet l'anà de sa vida!...
Ges d'ajudas, pas un amì,
Resquillant, se fasiè l'ardida,
Pioi tournant mai au bon camì.

VI

Entremens qu'antau s'avansava
Dins la nioch tant negra qu'un four,
A las lanternas balançava
Mai de tristessa que de jour.
Lou vent gisclava dins lou pibous,
Amoulounava au ciel de nibous
Pus espelhats qu'un viel drapèu...
De grands degouts... una tronada...
E la pichota, espaurugada,
S'embauret, mais d'aco pus bèu.

Dau cop perdet la tremountana,
Galinet de toutas sas cars,
Quand lou batant d'una campana
Piquet ounze ouras e tres quarts.
Pioi... miecha-nioch!... E lous cridaires,
Las oumbras, lous chis jangoulaires,
La grella, lou tron, lous uiaus!
Lous clouquiès, ount nisoun las gralhas!
Lous iols das chots sus las murailhas!
Era un branle à n'en venì baus.

V

Elle suivit l'image de son existence. — Point d'aide, pas un ami, — perdant l'équilibre, lorsqu'elle s'enhardissait trop, — puis revenant encore au bon chemin.

VI

Pendant qu'elle s'avançait ainsi — dans la nuit aussi noire qu'un four, — aux lanternes se balançait — plus de tristesse que de lumière. — Le vent gémissait dans les peupliers; il amoncelait au ciel des nuages — plus déchiquetés qu'un vieux drapeau... — De larges gouttes d'eau... un grondement de tonnerre... — et la petite, épouvantée, — s'égara mais du mieux possible.

Pour le coup, elle perdit la tête, — elle frissonna de tout son corps; — lorsque le battant d'une cloche — sonna onze heures et trois quarts, — puis minuit!... et les crieurs de nuit, — les ombres, les chiens qui hurlent, — la grêle, la foudre, les éclairs, — les clochers où nichent les corneilles, — les yeux des hiboux sur les murs! — C'était un sabbat à en devenir fou.

VII

Jujàs quinte espouvent per la paura mesquina !
Lou boutel enfangat e d'aiga sus l'esquina,
Aganida de frech, de lassige e de fam,
Presta à virà lou sen, souscava, miecha-morta,
Quand, per la retirà, s'oubriguet una porta
E quauqu'un sans parlà la tiret per la man.

La porta se barret de tras ela ; una lampa,
Davans se damoussà, quitet veire la rampa
D'un oustau sot, pudent. L'enfant s'arrestet... pioi,
Sans s'en rendre rasou, sans voulountat ni pena,
Couma l'agnel seguìs lou bouchè que lou mena,
Escalet.... escalet.... un escalièdeboi.

« Ounte anan ? » alenet enfin. — La que menava
Faguet: « Pas au traval,à l'amour! »—« Nou, soui brava!
Voulès ma perdicioun .. devigne tout... ai pòu ! »
— « Pòu ! aicì i'a l'uiau qu'embranda l'oustalada !..! »
L'enfant, l'iol alandat, demouret clavelada :
« La baucha ! » — s'esclamet, e boumbiguet au sòu.

VIII

N'i'a prou; leva-te, Madalena ;
Aquela femna tant vilena,
Guincha, rauca e mourre gravat;
Lou revoulum abouminable,

VII

Jugez quel effroi pour la pauvre malheureuse! — Le mollet dans la boue et de l'eau sur l'échine; — exténuée de froid, de fatigue et de faim; — prête à perdre l'esprit, elle sanglotait demi-morte, — lorsque, pour lui donner l'hospitalité, une porte s'ouvrit, — et quelqu'un, sans parler, l'attira par la main.

La porte se ferma derrière elle; — une lampe avant de s'éteindre, laissa voir la rampe — d'une maison laide, puante. L'enfant s'arrêta... puis, — sans s'en rendre compte, sans volonté ni peine, — comme un agneau suit le boucher qui le conduit, — elle monta... elle monta... un escalier de bois.

« Où allons-nous ? » soupira-t-elle enfin. Celle qui conduisait — repartit: « Pas au travail, à l'amour! » — « Non, je suis sage; — vous voulez ma perte, je comprends tout... j'ai peur. » — « Peur !... voici l'éclair qui embrase la maison! » — L'enfant, l'œil hagard, demeura clouée: — « La folle! » s'écria-t-elle, et elle tomba sur le sol.

VIII

C'est assez; lève-toi, Madeleine. — Cette femme si vilaine, — louche, rauque, au visage grêlé; — cette tour-

L'orre d'aquel oustau minable,
Tout aco lourd, pauruc, damnable...
Es pas mai qu'un raive. . as raivat.

Mais veja s'es pas la lusida
Que ven ensourelhà ta vida,
Per que serves en bon repau...
Sabes ce que disiè ta maire :
— « Lou traval garda de mau faire.
E, se toun cor te dis de plaire,
Escouta un brave mestieirau. »

mente épouvantable, — l'horreur de cette maison misérable, — toutes ces choses laides, affreuses, damnables, — ce n'était qu'un rêve... tu as rêvé.

Mais vois si ce n'est pas une lueur — qui vient comme un rayon de soleil éclairer ta vie, — pour que tu conserves ta douce tranquillité. — Tu sais ce que te disait ta mère : — « Le travail préserve de l'inconduite. — Mais si ton cœur te dit de plaire, — écoute un honnête ouvrier. »

LOU ROUMIEU

LE PÈLERIN

LE PÈLERIN

Ce grand & magnanime Prince (Raymond Berenguier) fut plein de toute douceur, clemence & humanité, eloquent en son parler, excellent & rare à composer en rithme vulgaire Prouençale : comme celuy qui auoit d'ordinaire à sa Cour plusieurs excellents & rares Poëtes Prouençaux qui faisoient des belles, doctes, & ingenieuses poësies à l'exemple & imitation de leurs antiques progeniteurs & Troubadours, auec lesquels ce Comte se délectoit tellement, qu'il employoit vne bonne partie de son temps, & des heures dediees à l'esbat de l'esprit, en disputes & questions tres-subtiles & tres-gracieuses. Quelque personnage ayant escrit de luy, qu'il estoit si liberal, large & prompt à donner, que tousiours l'entree de son reuenu estoit engagee pour les grands dons & les magnifiques presents qu'il faisoit, ne se pouuant iamais lasser de donner & bien faire. De son temps vn Genthilhomme pelerin, qui alloit aux extremes parties de l'Occident visiter l'Eglise Sainct Iacques, arriua en Prouence : lequel ayant apparence d'estre homme de bien, & de haute qualité (car son parler monstroit vne grande Noblesse, grandeur de courage, & grande prudence, auec vne representation & physiognomie venerable, digne de respect & d'honneur) desira de sçauoir les moyens de son reuenu, & les

ayant sceu, il vint à calculer & mesurer en son entendement ses affaires auec ses forces, & ses bienfaits auec ses moyens, & sans longuement penser, promit & asseura que s'il auoit le gouuernement de son bien, en peu de temps il le mettroit hors de tant d'vsures qui l'escorchoient, esquelles il estoit enueloppé, payant iournellement d'insupportables interests & surcharges : si qu'auec vne tres-conuenable liberalité à sa grandeur & son rang, il rangeroit son reuenu de façon, & par un tel ordre, qu'il s'en contenteroit, & en receuroit de l'honneur.

Or quoy que ce pelerin ne voulut iamais dire ne descouurir son païs ny son nom, si qu'on le nomma *Lo Roumieu* par l'aduis toutes fois & bon conseil de Thomas Comte de Sauoye, Prince des plus sages & aduisez de son temps, & de plusieurs autres Princes et Seigneurs de la Cour de Berenguier, fut donnee la cure, & mis en la main du Romieu le gouuernement de tous les biens & reuenus de Prouence, desquels, comme il commença à les manier, il fit beaucoup plus qu'il n'auoit promis. A tant qu'en peu de temps il ouura & mesnagea si bien par son industrie & diligence, que ses quatre infantes, Princesses de tres excellente beauté, & d'incomparable vertu, furent mariees, par vne grande et supreme félicité, à quatre grands et puissants Roys : Marguerite la première, au grand & renommé Sainct Louys : Eleonore ou Helyone, la seconde, à Henry troisiesme du nom Roy d'Angleterre ; Sance, ou Saincte la troisiesme au Comte de Vienne, & apres sa mort à Richard Duc de Cordoue frère du Roy d'Angleterre : qui eut par apres le sceptre de ce Royaume & de son frere ; et Beatrix la quatriesme, à Charles frere de Sainct Louys, qui fut Comte de Prouence, & tost après couronné & proclamé Roy de Sicile & de Naples, qui ne fut vne moyenne gloire à Berenguier, vne peu excellente loüange à Romieu, ny vn petit aduantage à nostre Prouence.

Tous les Princes & Gentilshommes de la Cour de Berenguier demeurans en admiration & merueilleux estonnement de la sagesse, conduite & preuoyance de ce sage & tant illustre pelerin & intendant, estoient contraints de confesser ce qui estoit de luy, & la vérité par les effects qu'ils en voyoient sortir deuât leurs yeux. Mais il ne falloit pas que ceste prud'hommie demeurast plus longtemps sans enuie & sans detraction, il estoit besoin que ceste vertu tant heroïque fust prouuee & que le soupçon ioüast son roole & sa comédie: voire n'estoit raisonnable qu'vne si claire & haute vertu marchast de mesme pas & de mesme nature que la misere & l'ignorance, qui sont seules sans enuie & sans amorce d'ambition: pource que ce qui n'est desiré d'aucun, ne peut estre enuié ny blasmé. L'enuie donques, qui est vn vice tres-particulier, familier aux Cours des Princes, glissant cautement & malicieusement, enuenima tellement le cœur (trop à la verité credule) de Berenguier, que le Romieu luy vint en soupçon & en quelque ombrage: voulant & ordonnant qu'il rendroit compte de son administration & intendance. Le sage et noble Romieu, meu de iuste & genereux desdain, sans faire autre semblant, ny sans perdre vn seul trait (ô vanité du monde!) de sa grauité, sçachant fort bien qu'il auoit administré en homme de bien, & tres-entierement la maison de son Seigneur, apres auoir posement & sans altesration rendu ses comptes, reprenant ses premiers et simples vetements de pelerin, se despartit & print congé de Berenguier auec ces graues mots & ces courtes & sages paroles: *Pauure ie suis venu, & pauure m'en retourne.*

Or quelque temps apres ce pauure Comte, qui revint à soy, desplaisant en son cœur, de ce qu'il auoit creu trop legerement aux calomnies & flagorneries des enuieux, & de l'enuie qu'on auoit eu sur ce sage & tant aduisé personnage, considera posement combien droictement, & auec quelle sincerité,

saincteté et candeur il auoit manié sa charge, & son administration, au grand honneur, aduantage & profit de sa maison: si bien que blasmant grandement sa trop grande facilité & recognoissant la perte qu'il auoit faicte, il luy manda incontinent messagers exprez apres auec instantes prieres de ne vouloir passer outre & reuenir continuer son intendance & sa première charge, à quoy il ne vouluct aucunement entendre, ains de propos deliberé fit son chemin & passa outre, blasmant grandement l'ingratitude & la legere creance de Berenguier qui s'affligea merueilleusement de sa resolution: comme firent les plus fidelles et affectionnez seruiteurs de sa maison, qui n'ignoroient pas les deportements & la preud'hômie du pelerin qu'ils regretterent tousiours depuis. Plusieurs iours se passerent que Berenguier endura & souffrit beaucoup de necessitez en sa maison, pour l'absence du Romieu, qui tant rondement, de si bonne affection, & d'vn si haut sens auoit conduit & remis ses affaires confus & detraquez, à tant qu'il s'en blasma soy mesme, & eut à côtre cœur & detestatió les autheurs et les occasiôs de son depart.

CÉSAR NOSTRADAMUS

LA PROUENCE SOUS LES PRINCES D'ARAGON. RAYMOND BERENGUIER, DERNIER DU NOM, COMTE X (*Histoire et chronique de Prouence* p. 204 et 205.

LOU ROUMIEU

I.

RAMOUND E SOUN SAGAT.

Aviè'n er de grandou, lou Comte de Prouvença,
E pamens lous de soun entour,
Dau pus mendre au pus fier, vantavoun l'avenença
Qu'aviè mes de moda à la cour.

Degus tant magnific: pouderous e dounaire,
S'avisava pas se teniè
D'estelous ou d'argent! Un counsel, un pecaire,
Bailava tout, fins un diniè.

Lou trapavoun soulet dins la vila ou per orta;
As vielhets toucava la man,
Parlava au mounde bas assetat sus sa porta;
Tant ben castiava un sacamand.

Teniè quite un minable e d'obras e de talhas;
En poulitica: — « Un bon accord,
Disiè, proufita mai que dos bonas batalhas;
L'ourguiol leva pas lou remord! »

LE PÈLERIN

I.

RAIMOND ET SA SUITE

Avait-il l'air majestueux, le Comte de Provence! — Et pourtant ceux qui l'entouraient, — du plus humble au plus grand, vantaient l'urbanité — qu'il avait mise à la mode à sa cour.

Nul n'était aussi magnifique: puissant et généreux, — il ne regardait pas s'il tenait — des morceaux de bois ou de l'argent! [Pour] un conseil, [pour] une prière, — il donnait tout jusqu'au dernier denier.

On le rencontrait seul à la ville ou par les champs. — Il touchait la main aux vieillards: — il parlait avec les pauvres gens sur le seuil de leur porte; — il châtiait parfois un malfaiteur.

Il dispensait un misérable de corvées et d'impôts; — en fait de politique: « Un bon traité, — disait-il, est plus avantageux que deux bonnes batailles; — l'orgueil ne délivre pas des remords. »

Despioi que lou sourel tant d'omes ensourelha,
E per fossa vai s'estrassant,
Quant n'i'a de gouvernants qu'aurien soustat Marselha
Libra, sans n'en vouidà lou sang ?

Mais lous autres d'aqueste an pas tirat esemple !
A set ans, pire qu'en prisou,
Era emb un cousi sieu jout la culpa dau Temple,
Quand patissiè d'er à Mouzou.

E lous grands que n'an vist, s'escaloun, van se traire
De cops sus l'escach d'un fumiè ;
D'autres cops à la cima embe lou counquistaire
Jaume, l'enfant de Mount-peliè,

Ou Ramound, que mai aime, el, sa femna, sas filhas,
Tout acos en tant bon renoum
Que disien au païs de las bravas familhas :
« — Soun couma aquela de Ramound. »

Passats mestres dau saupre e de la pouësìa,
Comte, Coumtessa, enfants tabé,
Sus l'escharpa e l'escut avien escrich : « Patrìa,
Arts liberaus e gai-sabé ! »

Pertau lous troubadous d'auta e bassa Prouvença,
Jours e festenaus, à la cour
Fasien tout ressoundì d'imnes de renaissença,
De cansous de gloria e d'amour.

Ie veniè dau pus lion de tant forts musicaires,
Cargats d'outisses de tout biai,
Liras, arpas, aubois. Quau prenien per menaires ?
Las filhas dau segnou d'en Ais,

Depuis que le soleil enveloppe tant d'hommes de ses rayons, — et pour beaucoup va se perdant, — combien y en a-t-il, de gouvernants, qui eussent toléré Marseille — libre, sans en répandre tout le sang?

Mais les autres n'ont pas pris exemple sur celui-ci! — A sept ans, plus à l'étroit qu'en prison, — il était avec un sien cousin sous la férule du Temple, — lorsqu'il manquait d'air à Monzon.

Et les grands qui ont souffert, lorsqu'ils s'élèvent, vont se jeter — parfois sur un tas de fumier; — d'autres fois [ils montent] au plus haut avec le conquérant — Jacques, l'enfant de Montpellier,

Ou [avec] Raymond que je préfère, lui, sa femme et ses filles, — tous en si grand renom, que l'on disait au pays, [en parlant] des familles honnêtes: — « Elles sont comme celle de Raymond! »

Passés maîtres en science et en poésie, — Comte, Comtesse, et les enfants de même, — avaient écrit sur leur écharpe et leur écu: « Patrie, — arts libéraux et gai savoir. »

Aussi les troubadours de haute et basse Provence, — jours [ordinaires] et fêtes carillonnées à la cour, — faisaient tout retentir d'hymnes de renaissance, — de chansons de gloire et d'amour.

Il y venait, des points les plus éloignés, des musiciens fameux, — porteurs d'instruments de toutes formes: — lyres, harpes, hautbois. Qui prenaient-ils pour les diriger? — Les filles du seigneur d'Aix.

Que fasien à grand gourg regoulà l'armounìa !
Pioi prenien lenga à sous mouments.
Ramound e Beatrìs, reis de la Pouësìa ;
N'era aquìs de ravissaments !

Tabé, per lous ausì, veniè la granda esclapa
Das chivaliès arnescats d'or ;
Viscomtes, paladins, barouns, legats dau Papa,
Damas qu'embrandavoun lou cor,

Nobles, pages, varlets, omes de touta mena,
Gents d'estable e gents de chiniei ;
Trin reiau, despensiè, que, quand brafa pas, rena
E tant gasta un comte qu'un rei.

II

LOUS POUTOUS.

Un cop touta la court tournava de la cassa.
Lou Comte era laiat, la Coumtessa era lassa,
Sas manidas de tras avien lou linde au front.
— « Ai set, faguet la maire ; aquel sourel grasilha ! »
— « Sorres, sounet Margai, anen ! Nora, ma filha !
Sancheta ! Beatrìs ! venès, sabe una font ! »

E zou ! sans prene van, las quatre doumaiselas
Rasejeroun lou sòu ; antau van las estelas
Quand gasoun aiçamount, embrandant sous dralhaus,
Dins las tant belas niochs caudas ou fregelugas.
Elas sus un camì tout fioc e tout belugas
Au pus fort dau sourel semblavoun quatre uiaus.

Qui faisaient ruisseler l'harmonie. — Puis, le moment venu, ils prenaient la parole. — Raymond et Béatrix, rois de la poésie : — c'en était des ravissements !

Aussi, pour les entendre, venait-elle la foule brillante — des chevaliers harnachés d'or, — vicomtes, paladins, barons, légats du Pape, — dames qui embrasaient le cœur,

Nobles, pages, varlets, hommes de toute espèce, — gens d'écurie et gens de chenil; — train royal, dépensier, qui murmure, s'il ne se gorge, — et qui gâte autant un comte qu'un roi.

II

LES BAISERS.

Une fois toute la cour revenait de la chasse. — Le Comte était soucieux, la Comtesse était lasse; — leurs filles suivaient, le front pur. — « J'ai soif, dit la mère, ce soleil dévore. » — « Sœurs, appela Marguerite, allons ! Eléonore, ma fille ! — Sanchette ! Beatrix ! venez. je sais [où trouver] une fontaine. »

Et hop ! sans prendre élan, les quatre jeune filles — effleurèrent le sol; ainsi vont les étoiles, — lorsqu'elles décrivent leur courbe dans le ciel, laissant un sillage enflammé, — pendant les belles nuits qui réchauffent ou qui glacent. — Elles, sur un chemin tout feu, tout étincelles, — [exposées] au plus ardent soleil, ressemblaient à quatre éclairs.

Fasien parpaliejà lous iols. Lestas e vivas,
A l'ime retrasien de fadas ou de divas,
Quicom d'encantarel que dona gau e pòu!
Gau! de las arrestà per l'estrieu ou la brida,
De ie bailà dau cop soun cor, soun sen, sa vida ;
Pòu! dau grand mau d'amour que calcina e tant dòu!...

Lion e de tras la court seguissiè sa voulada.
Un Roumieu[1], d'aut un pioch, veguet la cavaucada
Debanà jout soun ped soun ruban mirgalhat.
Pioi, rede e sans brouncà, davalet de las Aupas,
As endrechs que lou pastre escarnit monta à paupas;
Aviè mai de grandou que lou Comte laiat.

D'entre-miecha, à galop tournavoun las manidas
Sus sas egas tout gruma. A-de-re, las ardidas
Acoussavoun de frount sas bestias, per amor
Qu'avien trouvat un rec e d'oumbra per se jaire ;
Que toutas d'una man pourtavoun à sa maire
L'aiga qu'avien pousat dins de grands cournets d'or.

La Coumtessa enclausida, ela e sa troupelada,
D'un tant poulit cop d'iol, demouret clavelada;
Soun alesan jaunous semblava de loutou.
Chaca filha faguet sarrà soun ega blanca
Dau chival de sa maire, iol contra iol, anca à l'anca,
E bailet soun degout en change d'un poutou.

Pensàs lou cacalàs que fasien! Dins sa joia
Las Rosas de Prouvença e l'Eli de Savoia,
Per lou magnaguejà, cerqueroun das segnous

[1] Pelerin qu'es estat ou que vai à Rouma.

Elles éblouissaient. Lestes et vives, — elles rappelaient à l'idée des fées ou des déesses, — une chose enivrante qui fait envie et peur. — Envie ! de les arrêter par l'étrier ou la bride, — de leur donner en une fois son cœur, sa raison, sa vie! — Peur! du grand mal d'amour qui consume lentement et fait tant souffrir.

Dans le lointain et derrière, la cour suivait leur vol. — Un Romieu[1], du haut d'un pic, vit la chevauchée — dérouler sous son pied son ruban diapré; — puis, raide et sans hésiter, il descendit les Alpes, — aux endroits que le pâtre craintif gravit en hésitant; — il avait plus de majesté que le Comte soucieux.

Sur ces entrefaites, au galop revenaient les jeunes filles — sur leurs juments ecumantes. Sans repos, les folles — excitaient de mont leurs bêtes, — parce qu'elles avaient trouvé un ruisseau et de l'ombre pour se reposer,— et que toutes d'une main portaient à leur mère — l'eau qu'elles avaient puisée dans de grands cornets d'or.

La Comtesse ravie, elle et son escorte,— d'un si charmant coup d'œil, resta clouée [sur place]; — son alezan jaunâtre semblait être de laiton. — Chaque fille fit approcher sa jument blanche — du cheval de sa mère, œil contre œil, hanche à hanche, — et donna sa goutte d'eau en échange d'un baiser.

Vous pensez les éclats de rire qu'elles faisaient! Dans leur joie, — les roses de Provence et le lys de Savoie — cherchèrent entre les seigneurs, pour le câliner, — le meilleur,

[1] Pelerin qui est allé ou va à Rome.

Lou pus bon, lou pus bel, lou que, per las coumplaire,
Auriè tout despoulhat, noum, courouna, terraire...
Ramound ! era à despart soul e melancounious !

Despioi bon prou, Ramound das rires se tirava,
E degus noun sabiè de que lou tafurava :
On cigaleja pas sous laguis au bel er.
Aquel jour, tout dins el era à noun poudre creire :
Caminava sans saupre, agachava sans veire ;
Fasiè, couma se dis, soun pantai l'iol doubert.

Noun sai se d'un bourgnou destourbet las abelhas,
Mais n'ausiguet l'issam fissaire à sas aurelhas,
N'en devistet la reina e, de tras, de moulous.
El n'era espaurugat. Aicì quicom d'estrange :
L'escadroun brounzinous carguet de testas d'ange
E Ramound n'en seguet quite per de poutous.

III

LA CROUS DAU FRONT

Dins un bos siau, fresquet e de bela avenguda,
Contra un rec rajant à grand gourg,
Assetats sus lou pas d'una bauma founzuda
Fasien pausa lous de la court.

Pausa ! tant soulament lou Comte, la Coumtessa,
E lous senuts dau grand counsel.
Aviè dounat d'alé, Ramound, à la jouinessa,
A sas filhas, per gardà' mb el

le plus beau, celui qui, pour leur complaire, — se serait dépouillé de tout, nom, couronne, territoire...— Raymond ! il était à l'écart, seul et mélancolique.

Depuis longtemps Raymond s'éloignait des rires, — et nul ne savait ce qui le dévorait. : — on ne chante pas ses chagrins à tous les vents. — Ce jour-là, tout absorbé, il était dans un état tel qu'on ne pourrait le croire : — il marchait sans s'en douter, il regardait sans voir ; — il rêvait, comme on dit, l'œil ouvert.

Je ne sais s'il effaroucha les abeilles d'une ruche ; — mais il en entendit l'essaim piquant à ses oreilles ; — il en aperçut la reine et derrière elle une foule. — Il en était effrayé. Mais voici une chose singulière : — l'escadron bourdonnant prit des têtes d'ange,— et Raymond en fut quitte pour des baisers.

III

LA CROIX DU FRONT

Dans un bois calme, frais et de belle venue, — près d'un ruisseau coulant à grands flots, — assis sur le seuil d'une grotte profonde, — ils prenaient du repos, ceux de la cour.

Repos ! Seulement le Comte, la Comtesse — et les personnes graves du grand conseil. — Raymond avait donné toute liberté à la jeunesse,— à ses filles, pour garder avec lui

De soun noble sagat la marchandisa greva.
Aquestes eroun de repau ;
Mais lous tiret d'aquìs aquel qu'aviè l'esteva,
Quand s'esclamet au bout d'un pau :

— « Lou mounde qu'apitança, aicì, lucre e jouïna
A pas sauve de demourà :
Ieu, Comte, fau assaupre à toutes ma rouïna,
Ai pas pus que d'iols per plourà ! »

L'assistança dau cop seguet embalausida,
El descouflat ; mais Beatrìs
Aviè toussit lou col couma una flou passida,
L'ama esquinsada e lou cor tris.

Trantalhava ; Ramound l'agantet dins sous brasses ;
Ela se penjet à soun col,
En aissejant : — « Sen pas en de tant michants passes,
Ramound ; ce que disiàs es fol ! »

— « Femna ! e vautres segnous, brandigués pas la testa:
Dau grand ben que m'era avengut
Per eritage e drech, afourtisse, me resta
Fossa deutes, pas un escut !

» As souldats, as varlets, deve abilhage e paga ;
Deve as marchands moun trin de court ;
Das Jasiòus un mioch d'or tapariè pas la plaga
Que rousiga e n'en prend toujour.

» Devignàs pas la mioch ce que me derevelha ?
De mous poples lous viragauts ?

De sa noble suite les personnes de poids. — Celles-ci étaient dans le calme ; — mais il les en tira, celui qui avait le timon [du gouvernement], — lorsqu'il s'écria après quelques minutes :

— « Les personnes qu'allèchent le lucre et les jouissances — n'ont plus que faire ici : — moi, Comte, je fais savoir à vous tous ma ruine ; — je n'ai plus que des yeux pour pleurer ! »

L'assemblée fut étourdie du coup, — lui dégonflé ; mais Béatrix — avait plié le cou comme une fleur flétrie, — l'âme déchirée et le cœur broyé.

Elle chancelait. Raymond la saisit dans ses bras ; — elle se suspendit à son cou, — en sanglotant : « Nous ne sommes pas dans une si mauvaise situation ; — Raymond, ce que vous disiez était insensé ! »

— « Femme ! et vous autres seigneurs, ne hochez pas la tête : — du grand bien qui m'était advenu — par héritage et par droit, j'affirme qu'il me reste, — beaucoup de dettes, pas un écu !

» Aux soldats, aux valets, je dois le vêtement et la solde ; — je dois aux marchands les dépenses de ma cour ; — des Juifs un muid d'or ne couvrirait pas la plaie — qui ronge et s'étend toujours.

» Vous ne devinez pas la nuit ce qui m'éveille ? — Les insultes de mes peuples ? — Elles sont en république, [les

Soun à la republica, Arles, Niça, Marselha[1]!
Per contra, lous segnous das Baus,

» Sufis que tiroun jour de Bautasar lou mage[2],
Se cresoun francs d'ounestetat ;
Ajudoun Frederic[3], que prend moun acatage !
Avignoun me ten aquetat !

» Ramound[4], lou mescresent, monta! E n'ai qu'una vida
A bailà !... Laguis, que ses grands !
Soui à la crous dau front : Filhas, cau vous marida ? »
— « Ieu ! belèu à de soubeirans ! »

Cridet l'ome dau pioch, souldat dau roumaviage.
Soun capel descatalanat,
Sa rauba de bourràs, per enliassà'n mariage,
Avien l'er un pau desanat.

Tabé lous de la court alanderoun lous brasses ;
Ramound empougnet sa destrau,
En ie cridant : — « Lengut! sarra de quauques passes,
Veiren se sies feloun ou brau ! »

L'autre s'embaura pas ; trai son boùrdou, se carra
Dins sas pelhas fier que noun sai.
Destapa soun grand front, d'un pas lente se sarra
De Ramound, se corba e dis : — « Vai ! »

[1] Arles, en l'an 1213 ; — Niça, en l'an 1215 ; — Marselha, en l'an 1212.
[2] L'oustau das Baus fai mountà soun ourigina au mage Bautazar.
[3] L'emperaire Frederic II.
[4] Comte de Toulousa.

villes] d'Arles, de Nice, de Marseille[1] ! — Par contre, les seigneurs des Baux,

Parce qu'ils descendent de Balthazar le Mage[2], — se croient dispensés de probité. — Ils aident Frédéric[3], qui me dépouille! — Avignon me tient en échec !

Raymond[4], le mécréant, monte [vers nous] : Et je n'ai qu'une vie — à donner ! Chagrins, que vous êtes grands ! — Je n'ai que la croix du front ! Filles, qui vous marie ? » — « Moi ! peut-être à des souverains ! »

S'écria l'homme de la montagne, soldat du pèlerinage. — Son chapeau rabattu, — sa robe de bure, pour nouer un mariage, — semblaient un peu défraîchis.

Aussi ceux de la cour levèrent-ils les bras au ciel ; — Raymond empoigna sa hache, — en lui criant : « Bavard, approche de quelques pas ; — nous verrons si tu es félon ou brave ! »

L'autre ne s'effarouche pas ; il jette son bourdon, se redresse — dans ses haillons, plus fier qu'on ne saurait le dire ; — il découvre son grand front, d'un pas lent il s'approche — de Raymond, se courbe et dit : « Va ! »

[1] Arles, en l'an 1213 ; — Nice, en l'an 1215 ; — Marseille, en l'an 1212.
[2] La maison des Baux fait remonter son origine au mage Balthazar.
[3] L'empereur Frédéric II.
[4] Comte de Toulouse.

IV

L'OME DAU BON DIEU

— « As pas fach que lou sinne e lou remord t'agaira ! » —
Se penset nostre Comte en quitant sa manaira ;
E, mourrut, faguet : — « Leva ! » au pauràs, « sies ? » —
[« Roumieu ! »
— « E pioi ? » — « Roumieu, n'i'a prou ! » — « Per tapà tas
[guenilhas,
Mais pas per lenguejà, quand parle de mas filhas !
Vos pas dire quau sies ? » — « Soui l'ome dau bon Dieu !

» Toun ajuda, se vos ! Vene pas tene sorga,
Acatat d'un belèu : t'ai parlat sans messorga.
Per Nora, Beatrìs, e Sancheta, e Margai,
Se voulounte de reis, ô Comte de Prouvença,
Camine dins lou drech ; s'end'aco i'a'na aufensa,
Qu'ou'n'estripes ma lenga e la trases de lai ?

» Pamens soui bona causa, ou veiràs, se m'escoutes...
Per que tant de plagnuns ? Ramound, quita-lous toutes
As grands degavaliès que, fauta de gouver,
An escampat soun founs couma un sedàs ple d'oli,
E de soun gros avé, quand suçoun lou restoli,
Fauta de desenculpa, enculpoun l'univers.

» Pariès au mangouniè sans patat ni candela,
Aqueles manjouïns, pioi vous fan quincanela !
A de travals antau quau voudriè s'estequì ?
Ramound en Lengadoc, ges passoun pas per malhas :

IV

L'HOMME DU BON DIEU

— « Tu n'as fait que le simulacre et le remord t'obsède ! » — se dit notre Comte, en laissant sa hache. — Et, [d'un ton[bourru, il dit au misérable : « Lève-toi ! tu es ? » — « Pèlerin ! » — « Et puis ? » — Pèlerin ; c'est assez. » — « Pour cacher tes guenilles, — mais non pour ouvrir la bouche, lorsque je parle de mes filles ! — Tu ne veux pas te faire connaître ? » — « Je suis l'homme du bon Dieu !

» Ton aide, si tu le veux ! Je ne viens pas discuter, — abrité d'un peut-être : je t'ai parlé sans mensonge. — Pour Eléonore, Béatrix, et Sanchette, et Marguerite, — si je souhaite des rois, ô Comte de Provence, — je chemine dans le droit ; s'il y a une offense en cela, — que ne déchires-tu ma langue et ne la jettes au loin ?

» Toutefois je suis bon ; tu le verras, si tu m'écoutes. — Pourquoi tant de plaintes ? Raymond, laisse-les toutes — aux prodigues qui, par défaut d'ordre, — ont répandu leur argent comme un tamis laisse passer l'huile ; — et de leur grande fortune, lorsqu'ils lèchent les restes, — étant sans excuse, accusent l'univers.

» Semblables à l'épicier sans argent ni chandelle, — il y en a de ces mangeurs qui font banqueroute. — A leur mauvaise besogne qui voudrait s'astreindre ? — Raymond, en Languedoc, nul d'eux ne passe à travers les mailles de la loi.

Sus la plaça, un sergent ie fai quità las bralhas...[1]
Tant d'ancaus, tant de cops cridoun : — «Paga-t'aquì[2]! »

» Tus, sies empachugat, e pas mai, cavalisca!...
Aubé, de tous estats manca una brava lisca,
E destrussi es lou vent que brandis ta coumtat;
Mais toun pople ideious es lec d'independença;
Lou vos tout? Que sus mar, e Rose amai Durença,
Sans ges d'arrestadous, nade la libertat. »

Lou Comte era mouquet; una man jout la gauta,
Assetat sus un souc, branlava pas. Pus nauta
E gimblada sus el, pus bela que jamai,
Beatris alanguida. En miech la moulounada
Das segnous alifrats, la testa rabinada
Dau Roumieu qu'aviè l'er dau Jupiter d'en Ais.

— « O terra espetaclousa e santa de Prouvença! »
Tournet mai lou mesquin, « o terra de plasença!
Sòu qu'engrana e flouris sans jamai estre las!
D'aquel masclun garrut, maire toujour encenta,
Esquicha per Ramound ta sava nourrissenta,
E n'auren à moulous de tresors, de souldats! »

[1] I'eroun estacats (au famous barroul de Sant-Fermì) *detractis braccis et super caput positis*, counfourmament d'un ancian estatut fach per nostres cònsous en 1213, e toutes sous creanciès avien drech de i'anà picà sus *l'esquina*, etc. (*H stoire de la ville de Montpellier*, par de Grefeuille.)

[2] L'abandoun das bens se ie fasiè (à las gleisas de Sant-Fermì e de Nostra-Dama de las Taulas); lou debitou qu'era reduch à-m-aquela estremitat, pareissiè lou dimenche, à la sourtida de la messa de parroqui, e'spandissiè sas dos mans sus lou grand barroul de la maja porta per ounte dintrava e sourtissiè lou mai de mounde. Aquìs, agent la testa e lous peses nuds e lou detràs destapat, cridava à sous creanciès : *Paga-te d'aqui!* Paye-toi de là! *Notice sur Montpellier*, Ch de Belleval.)

— Sur la place publique, un sergent leur fait poser les braies[1]...
— Tant de fessées, tant de fois ils crient : « Paye-toi là ![2] »

» Toi ! tu es empêtré, mais rien de plus, morbleu ! — C'est vrai, de tes états il manque un beau morceau, — et destructeur est le vent qui secoue ta comté. — Mais ton peuple aux idées folles est friand d'indépendance. — Le veux-tu garder tout entier ? Que sur la mer, le Rhône et la Durance, — nage sans obstacle la liberté. »

Le Comte était confus ; une main sous la joue, — assis sur un tronc d'arbre, il était immobile. Plus haut — et penchée vers lui, plus belle que jamais, — Béatrix, soucieuse. Au milieu de la foule — des seigneurs pimpants, la tête hâlée — du Pèlerin, qui ressemblait au Jupiter d'Aix.

— « O terre grandiose et sainte de Provence ! » — reprit le pèlerin, « terre de plaisance ! — sol qui reçois le grain et fleuris sans jamais être las ! — de ces gars vigoureux mère toujours enceinte, — pressure pour Raymond ta sève nourrissante, — et nous aurons à foison des trésors, des soldats ! »

[1] Ils y étaient attachez (au fameux verrouil de St-Firmin), *detractis braccis et super caput positis*, conformément à un ancien statut fait par nos consuls en 1213, où tous leurs créanciers avaient droit de leur aller frapper sur le *dos* exposé à nud, etc., etc. (*Histoire de la ville de Montpellier*, par de Grefeuille.)

[2] La cession des biens s'y faisait (aux églises St-Firmin et de N.-D.-des-Tables) ; le débiteur qui était réduit à cette extrémité paraissait le dimanche, à l'issue de la messe de paroisse, et étendait ses deux mains sur le grand verrou de la porte principale, par où il entrait et sortait le plus de monde. Là, ayant la tête et les pieds nus, et le derrière découvert, il criait à ses créanciers : *Paga-te aiqui !* Paye-toi de là ! (*Notice sur Montpellier*, Ch. de Belleval.)

Couma un cop de cournet dau bos gagna lous causses,
La voues dau Pelerin s'anet perdre en abausses ;
Mais tant ressoundiguet dins lou cor de Ramound
Qu'en despiè lou maugrat de sa vielha noublessa,
Mais au countentament de la bela Coumtessa,
Agantet, el, la man dau minable sans noum :

-- « Gramecìs, ie faguet, tardieira es ta venguda,
Counsels an passat tems. Quau serviriè d'ajuda ? »
— « Ieu », tournet l'autre. — « Tus ! En change que farai,
Se vese regrelhà ma Coumtat deglesida,
S'embrandes après Dieu lou sourel sus ma vida ? »
— « Me trairàs, couma un chi, fora de toun palai ! »

V

LOU MENISTRE

Ai ! que n'i'aguet de cops de lenga,
E de Secous ! e de Bou-dieu !
Quand lous d'en Ais, sus una renga,
Vegueroun passà lou Roumieu
Quilhat sus la brava bestiola,
Que brandissiè sous esquillous !..
Aviè l'er de saupre, la miola,
Quau pourtava d'escambarlous.
Arri ! lesta, acassada, franca,
Entre la Coumtessa e Ramound,
Mourre naut, remenava l'anca :
Era una miola d'Aragoun.

Comme un coup de cornet s'élève du bois sur les monts, — la voix du Pèlerin alla se perdre dans les endroits les plus reculés; — mais elle retentit tellement dans le cœur de Raymond, — qu'en dépit de la malveillance de la noblesse antique, — mais à la satisfaction de la belle Comtesse, — il saisit, lui, la main du misérable sans nom.

— « Grand merci, lui dit-il, quoique ta venue soit tardive, — le temps des conseils est passé. Qui me donnerait l'aide? » — « Moi! » répond l'autre. — « Toi! Que ferai-je en échange, — si tu fais reverdir ma comté flétrie, — si tu allumes après Dieu le soleil sur ma vie? » — « Tu me jetteras hors de ton palais comme un chien! »

V

LE MINISTRE

Ah! qu'il y en eut, des coups de langue, — et des cris et des clameurs, — lorsque *ceux* d'Aix, rangés en haie, — virent passer le Romieu — perché sur la bonne petite bête, qui brandissait ses grelots! — Elle semblait connaître, la mule, — celui qu'elle portait à califourchon... — Marche! Vive, pimpante, franche, entre la Comtesse et Raymond, — elle frétillait le museau levé. . — c'était une mule d'Aragon

« Qu'es aquel que se galamina ?
Disiè 'na femna à soun vesì;
Se ten pauretat en emina,
Aven pas à nou' 'n prouvesì. »
— « Es quauque enmascaire de fieira !
Per la part de sous paters blancs[1],
Nous farà de ventres de nieira ;
La court lous voulounta pus grands ! »
— « Vend pas l'erba de courta vida
Per lous galavards à l'engrai ?..
N'i'a prou ! Beatris la poulida
E Ramound venoun ; longa-mai ! »

E toutes : — « Longa-mai, pecaire ! »
Ramound que passava davans
Embé sa femna e soun coumpaire,
Fasiè gramecìs de la man.
Pioi tournà veniè la sansogna :
— « Eu ! sus la miola, un galipian !
Es lou drapet ! Lou baragogna !
Sa pel fai l'oli de gabian ! »
— « Es lou menistre de Prouvença,
Pelauts ! bramaires enraucats !
Cridet un page, reverença !
Se voulès pas estre embounnats ! »

Lou mounde de crevà dau rire :
Jujàs, nostre trassa d'auboi,
Qu'aviè dich vrai, riguet de pire ;

[1] Lou *Pater Blanc*, lou *Pater de Calendas*, lou *Pater de Santa-Anna* eroun de paters-nostres que l'imaginacioun poupularia ie prestava d'efets meravilhouses.

« Qui est celui-là qui se prélasse ? — disait une femme à son voisin ; — s'il débite la misère à boisseau, — nous n'avons pas à nous en pourvoir. » — « C'est quelque sorcier de foire ! — Par la vertu de ses patenôtres blancs[1], — il nous fera des ventres de puce ; — la cour les veut plus grands. » — « Ne vend-il pas l'herbe de courte vie — pour les goinfres à l'engrais ? — Assez ! Béatrix la belle — et Raymond s'avancent : Longue vie et plus ! »

Et tous de s'écrier : « Longue vie et plus, certes ! » — Raymond, qui passait devant eux, — avec sa femme et son compère, — faisait grand merci de la main. — Puis recommençait la chanson — « Eh ! sur la mule, un escogriffe ! — C'est un revenant ! C'est le croquemitaine ! — Sa peau est huileuse comme celle de la mouette. » — « C'est le ministre de Provence ! — Bélitres ! braillards enroués ! — s'écria un page ; révérence ! — si vous ne voulez être vidés comme des lapins ! »

Les autres de crever de rire : — jugez ! notre mauvais parleur, — qui avait dit vrai, rit bien davantage. — La ville

[1] Le *Pater blanc*, le *Pater de Calende*, le *Pater de Sainte-Anne* étaient des patenôtres auxquelles l'imagination populaire prêtait des effets merveilleux.

Ais saguet per de que despioi.
Saguet que, sans counfrount ni tara,
Tout de fisança, belament,
Ramound aviè bailat la barra
E tout ce dau coumandament
A lou que s'engajava en change
De mena lou païs tout soul,
De l'aparà contra l'estrange,
De lou tene siau e sadoul.

Era pas trassa de besougna.
Per l'agantà dins lou bon fieu,
Caliè de tuca amai de pougna;
Veiren se n'aguet, lou Roumieu.
Lou Comte, aiço passa cresença,
El, dau pople tant voulountat,
Aviè desglesit la Prouvença
Per soun flaquige e sa bountat;
Tant es vrai que trop bon ou gasta.
Dau Roumieu pensàs lou mau-cor
Quand trapet mai d'una lingasta[1]
Encara apegada au tresor.

Tresor! un floc d'armasi vouide....
Ansin, sus lou païs malaut,
Devistet, coufla comma un ouide,
La manjança atissada au mau.
Poumpava, e lou sòu era en erme;
Coumerce, arts, tout era aquetat,
E lou pople, nud couma un verme,

[1] La lingasta es la sinsa dàu moutou.

d'Aix sut depuis pourquoi. — Elle sut que, sans enquête ni évaluation, — en toute confiance, grandement, — Raymond avait confié le timon — et tout ce qui avait trait au commandement — à celui qui s'engageait, en échange, — à diriger seul le pays, — à le défendre contre l'étranger, — à le maintenir calme et repu.

Ce n'était pas une petite affaire. — Pour la mener à bonne fin, — il fallait de la tête et du poignet; — nous verrons s'il en eut, le Romieu — Raymond, ceci passe toute croyance, — lui, tant aimé du peuple, — avait perdu la Provence — par sa faiblesse et sa bonté; — tant il vrai que trop de bonté gâte toutes choses. Vous pensez quel fut le crève-cœur du Romieu — quand il trouva plus d'une sangsue — encore adhérente au trésor.

Trésor! une vieille armoire vide... — Donc, sur le pays souffrant, — il découvrit, gonflée comme une outre, — la vermine acharnée sur la plaie. — Elle suçait, et le sol était en friche. — Commerce, arts, tout était arrêté, — et le peuple,

[1] La *linguata* est la punaise du monde...

Ravalava sa pauretat !
Aviè pas ni car ni mesoula ;
Mais la court, ardit ! d'enmessà ;
Tabé la gamata, coumoula,
D'un degout anava vessà.

« Gara ! s'aquel que laura ou tusta
Per acampà soun floc de pan,
Que, pecaire ! a pas una fusta
Sus la carcassa ounte trepan ;
Lou qu'iver jala, estieu grasilha,
Que ploja bagna, er devouris,
Qu'aima soun païs, sa familha,
Per eles s'espausa e mouris...
Gara adounc s'aquel e sa carga
D'enfants, femnas, viels.... que saben ?
Dins un ratigàs se demarga !
Fossa veiran pas l'an que ven !

» Mau farà, se sa man terrousa
Empougna un cop lou coutelàs ;
Sa besougna serà sannousa :
Que n'estripa avans d'estre las !
Lou coutel se berca : a la dalha
Que passeja sus la nacioun.
Tout s'engruna, espeta, trantalha,
Osca ! aquì 'na revoulucioun !..
E tus, pople, as passat ta broda ;
Mais que t'en reven, patiràs ?
Quau t'apautà mai à la roda,
E zou ! vira que viraràs ! »

nu comme un ver, — trainait sa misère. — Il n'avait plus ni chair, ni moelle; — et la cour persistait dans ses dilapidations! — Aussi le baquet, trop plein — d'une goutte de plus allait déborder.

« Gare! si celui qui laboure ou heurte [du marteau]— pour gagner son morceau de pain; — qui, hélas! n'a pas une poutre — sur la carcasse où nous piétinons; — celui que l'hiver glace, que l'été grille, — que la pluie trempe, que l'air dévore, — qui pourtant a pays et famille, — et pour eux s'expose et meurt!.. — Gare enfin si celui-là et son fardeau — d'enfants, de femmes, de vieillards.... que sais-je? — dans le délire se détraque! — beaucoup ne verront pas l'an prochain!

« Il sera cruel, si sa main terreuse — saisit une fois le coutelas. — Sa besogne sera sanglante; — qu'il en éventre avant d'être fatigué! — Le couteau s'ébrèche : il a la faux — qu'il promène sur la nation. — Tout s'effondre, éclate, chancelle .. — C'est bien! Voilà une révolution! — Et toi, peuple, tu as bien employé ton oisiveté... — Mais que t'en revient-il, grand meurt-de-faim? — Il faut te remettre des deux mains à la roue, — et, allons! tourne, et tourne encore! »

Antau pensava lou Menistre,
Dins un cambrilhou dau palai,
Marcant la nioch sus un registre
Ce que cresiè bon, drech e vrai.
De cops prima auba lou trapava
Qu'aviè pas quitat un courdil.
Quau dourmìs ? la terra mancava,
Pas de sava, de semenil.
Lou tems d'amoussà la calelha,
Un varlet teniè d'atalat ;
Lou Roumieu anava à Marselha,
En Arles, per croumpà de blad,

De granalha de touta mena ;
E per pas res lous dau terrau,
Countents, n'avien la saca plena
Per la journada e l'emperau.
Pioi de souldats fasiè'na leva :
Mandava à la guerra, arnescat,
D'aco que l'estapa noun creva,
Que la pòu ten pas enmascat;
Qu'a prou d'un grun de passarilha
Per couflà l'ouire; qu'a soun cor
Que boumba as dòus de la patrìa
E cacalassa de la mort.

A tout lou Roumieu s'arrapava,
Plan-planet, sans ravaladìs ;
Emb quau que seguesse tratava,
Cònsou, poudestat, mandadìs ;
Embé Pisa, Rouma, la França ;
Pus mendra ou tant brava nacioun,

Ainsi pensait le Ministre, — dans un réduit du palais, — écrivant, la nuit, sur un registre, — les choses qu'il croyait bonnes, justes et vraies. — Parfois l'aube première le surprenait, — n'ayant pas défait un cordon. — Qui eût dormi ? La terre manquait, — non de sève, mais de semences. — Le temps d'éteindre la lampe, — un valet avait attelé ; — le Romieu s'en allait à Marseille, — à Arles acheter du blé,

Des graines de toute espèce; — et pour rien ceux du terroir, — joyeux, en avaient leur sac rempli — pour la journée de travail et les heures en sus. — Puis il faisait une levée de soldats. — Il envoyait à la guerre, tout harnachés, — de ces gens que n'éreinte pas une étape, — que la peur ne cloue pas sur place ; — qui ont assez d'un grain de raisin sec — pour avoir le ventre plein ; dont le cœur — bat aux douleurs de la patrie, — et qui, de la mort, rient aux éclats !

A tout, le Romieu mettait la main, — avec calme, sans embarras. — Il traitait avec qui que ce fût : — consul, podestat, envoyé ; — avec Pise, Rome, la France ; — faible ou puissante

Entemenava una aliança,
Mitounava una counvencioun.
Aviè marcat sus las muralhas
Aiço, court e ben entanchat:
Quau levarà dous cops las talhas
Sus lou pople serà penjat.

Aviè per matà la noublessa
Drech e poudé, pas ges de trin ;
Per s'alargà, Comte e Coumtessa
Au boursicot anavoun prim.
Es pas à dire qu'enfournessoun
Lou pan sans sau e tout de bren,
Que per sas aumornas liardessoun;
No, lous Ramounds tenien soun reng,
E sa gloria era pas pus trassa,
Despioi qu'avien, dau paure gus,
Aprés que lou ben que s'estrassa
Ten pas de proufit à degus.

Ansin, au bout d'una passada,
Tr'ou quatre ans... pas tant, saique mai...
Lou Roumieu, de sas mans de fada,
Aguet reviscoulat as-Ais.
S'aviàs vist gents, oustaus, carrieira,
Tout i'era gai, afrescat, net;
Avien quicom dins la pastieira,
Dins l'oula, dins lou barralet,
Nostres matrassats de Prouvença.
Lou sen, lou saupre, lou traval,
I'avien despartit l'aboundença
E la pas, qu'es pas un rambal.

nation, — il entamait une alliance, — préparait quelque entente. — Il avait écrit sur les murs, — ceci bref, mais bien tourné : — Quiconque lèvera deux fois les impôts — sur le peuple, sera pendu.

Il avait, pour rabaisser la noblesse — le droit et le pouvoir, pas de bruit. — Pour leurs dépenses, le Comte et la Comtesse puisaient avec ménagement à la bourse. — Ce n'est pas à dire qu'ils envoyassent au four — du pain sans sel et tout de son, — qu'ils lésinassent dans leurs aumônes ; — non, les Raymonds tenaient leur rang, — et leur gloire n'en était pas moindre, — pour avoir appris du pauvre gueux — que les richesses qui se gaspillent — ne profitent à personne.

Ainsi, au bout de quelque temps, — trois ou quatre ans moins et peut-être plus... — le Romieu, de ses mains de fée, — eut ragaillardi la ville d'Aix. — Si vous aviez vu gens, maisons, rues, — tout y était gai, frais, propre; — ils avaient de quoi dans la hache, — dans la marmite, dans le tonnelet, — nos exténués de Provence. — La sagesse, le savoir, le travail, — leur avaient donné l'abondance — et la paix, qui n'est pas sans valeur.

Mais pas una pas vergougnousa,
Qu'espoutis lou qu'a michant sort,
Ni la d'una gloria sannousa.
Avien lou siau d'un pople fort,
Que vieu sans trincaments ni renas,
Qu'es das grands bauchuns destetat,
Que noun vòu per ges de cadenas,
Qu'a per ensegna : ounestetat ;
D'un pople qu'au grand viage manda
Lou que lou mena, cònsou ou rei,
S'encontra lou devé coumanda :
Car, el, a respet de la lei.

VI

L'INGRAT

Quand lou menistre de Prouvença,
De naut en bas de la Coumtat,
Trapet tout à sa counvenença,
Pople urous, tresor remountat,
Vertuts prounadas e flouridas,
Libertats, tant qu'es de rasoun,
S'entre-metet per las manidas
Que noun poudiè cabì Ramound.
Lou qu'a l'estec es pas en pena.
A la lec teniè lou Roumieu,
Quatre reis de la bela mena,
Per chaca Ramounda lou sieu.

Mais non une paix honteuse, qui écrase celui dont la destinée est mauvaise, — ni celle qui naît d'une gloire sanglante. — Ils jouissaient du calme d'un peuple fort, — qui est exempt d'inquiétudes et de querelles, — qui est sevré de toute vanité, — qui ne veut de chaînes pour personne, — et dont la devise est : probité ; — d'un peuple qui s'affranchit de celui qui le guide, — consul ou roi, — s'il ordonne une chose contraire à la justice, — car, lui, respecte la loi.

VI

L'INGRAT

Lorsque le ministre de Provence, — d'une extrémité à l'autre de la Comté, — trouva tout selon ses désirs, — peuple heureux, trésor rempli, — vertus honorées et florissantes, — libertés autant qu'en admet la raison, — il s'entremit pour les jeunes filles — que Raymond n'avait pu marier. — Celui qui sait comment vont les choses n'est pas en peine — Le Romieu tenait aux aguets — quatre rois du plus haut parage, — pour que chaque fille de Raymond eût le sien.

Quand soun pas de novis de croia,
Acord pres, mariage entanchat;
Antau tout anet. Quanta joia!
Jamai Roumieu tant festejat.
— « D'amics de toun biai, n'i'a pas gaire »,
Disiè lou Comte; « es un bon sort
Que me siegue espelit un fraire!
Nous quitaren, vai, qu'à la mort! »
La Coumtessa atabé l'aimava;
Las novietas lou benissien;
Lou pople à bon drech lou badava...
Mais fossa à la court l'ahissien.

Sabès? lous dau partit d'empougna,
Toutes manefles e sournuts,
Que soun de las naciouns la rougna,
E sans lous reis treparien nuds;
D'aco que vai de grata-pautas
Per avé ce-z-autre e ce sieu;
Quand ou ten, fier, coufla sas gautas,
Escoupiriè sus lou bon Dieu!
Poile, a l'enveja que lou creva.
S'un qu'a d'ideia fai quicom,
Ce pus orre contra el aleva,
Mais per lou perì se rescond.

Es aco lourd, tout de faussige,
Que vendriè maire, femna, nis,
Per d'argent, d'ounous, de bauchige,
Qu'entravet l'ome au roumanis [1].

[1] Per vesinage de termes, lou roumanis (*romarin*) era vengut lou semboli das pelerins (*roumieus*).

Quand ce ne sont pas des fiancés de plâtre, — tout accord pris est un mariage conclu ; — ainsi les choses allèrent-elles. — Quelle joie ! — Jamais le Romieu ne fut autant fêté. — « Les amis tels que toi sont rares », — disait le Comte ; « c'est un heureux destin — qu'un frère me soit venu ! Nous ne nous laisserons, va, qu'à la mort ! » — La Comtesse l'aimait aussi ; — les nouvelles fiancées le bénissaient ; — le peuple à bon droit l'admirait ; — mais beaucoup le haïssaient à la cour.

Savez-vous ? [c'étaient] ceux dont l'opinion est de prendre, — [qui] tous, flagorneurs et sournois, — sont la lèpre des nations, — et sans les rois s'en iraient nus. — [Ils représentent] un être vil, marchant à quatre pattes — pour prendre son bien et celui d'autrui ; — qui, les tenant, fier, se rengorge, — et cracherait sur le bon Dieu. — L'aînéant, l'envie le dévore. — Si quelqu'un d'ingénieux fait une chose, — il invente contre lui les plus basses infamies ; — mais il se cache, pour chercher à l'avilir.

C'est cet être affreux, plein de fausseté, — qui vendrait mère, femme, nid, — pour de l'argent, des honneurs, des folies, — qui fit obstacle à l'homme au romarin [1] ; — [mais] pas

[1] Par rapprochement de mots, le romarin (*romaun*) était devenu l'emblème des pèlerins (*roumieu*).

Pas à pitre nud e mans netas,
En brave luchaire, au sourel ;
Nou, tras la nioch, de ravaletas,
Enverinet tout autour d'el.
Es quand, sa bela obra acabada,
Lou dau tant grand saupre vesiè
Sa Prouvença ben refoufada,
Que s'acousset la jalousiè.

Ramound, pus flac qu'una beliga,
(D'entre-miecha que lou Roumieu
Sentissiè pas, dins sa fatiga,
Qu'era las couma un prega-Dieu)
Ramound à la court sus soun seti,
Quitava, tout asserenat,
Trafià lous que ie fasien pleti,
Sans escampà dau semenat
Lous bels flaugnards que degaugnavoun
Soun menistre de grand camì,
Couma disien ; l'escarraugnavoun
Davans el, Ramound, soun amì.

Que dise, soun amic ? soun fraire !
Mais lous sentiments, à la court,
Soun de fioquets ; duroun, pecaire !
Tant qu'un pougnat de legna au four.
L'aparet, en premiè sans rire,
Soun Roumieu ; quand n'en seguet las,
Vai que trai, Ramound quitet dire,
Amai seguet dau cacalàs.
Imaginàs se l'embuferoun
Contra l'ome qu'ahissien tant!

à poitrine nue, les mains sans armes, — en vaillant athlète, en plein soleil : — non ! [ce fut] par derrière, la nuit, en rampant, — [qu'] il répandit son venin autour de lui. — Ce fut lorsque, sa grande œuvre achevée, — celui dont les connaissances étaient si hautes voyait — sa Provence florissante, — que se dressa l'envie.

Raymond, plus faible qu'une brebis — (tandis que le Romieu — ne sentait pas, dans le feu d'un grand travail, — qu'il était exténué de fatigue) ; — Raymond, à la cour, sur son trône, — laissait, avec sérénité, — jacasser ceux qui étaient à sa dévotion, — sans rejeter au loin — ses beaux flatteurs, qui tournaient en ridicule — son ministre de grand chemin, — comme ils disaient ; ils l'égratignaient — devant lui, Raymond, son ami.

Que dis-je, son ami ? son frère ! — Mais les sentiments, à la cour, — sont de petits feux ; ils durent, hélas ! — autant qu'une poignée de menu bois dans un four. — En premier lieu, il le défendit, sans rire, — son Romieu. Quand il en fut fatigué, — va comme je te pousse ! Raymond laissa dire, — et même rit aux éclats avec eux. — Imaginez si les grands l'excitèrent — contre l'homme qu'ils haïssaient tant !

Un cop, tant lourd ie l'escullerοun
Qu'auriè mascarat la sartan !

Paure Roumieu ! l'aviè pas mola.
N'era ni crestian, ni jasiòu ;
Soun Dieu era la manipola,
E quanta fe !... teniè soun bòu [1].
Un tresor, panat sus las talhas,
Denistat per lou margoulin
Qu'aviè rabilhat las sarralhas
D'un cofre per lou metre alin.
Aiço passava la mesura
E lou Comte risiè pas pus.
Endinnat, fasiè 'na figura !
« — Menjan, cridet, ounte aquel gus... »

« — Ten soun bòu ? » coupet la noublessa,
Ausiguent la demanda à miech,
Couma fan lous clercs à la messa ;
« A soun cambrilhou, jout lou liech ! »
« — Dieu me castie ! tournet lou Comte,
Se n'en proufita. Anen ! de lum !
Seguissès-me toutes, ie monte !... »
Lou Roumieu intret ; e pas un
De l'apercebre dins la sala.
E ple d'ideias passet lis.
Era au cop que l'oumbra davala
E dins la nioch tout s'avalis.

As escaliès, sus las airetas
La courr, un coulobre [2] de lum,

[1] [A la letra : cop de fialat.]
[2] [A la letra : un drac]

— Un jour, ils le lui présentèrent si noir — qu'il eût noirci la poêle à frire.

Pauvre Romieu! on ne l'épargnait pas. — Il n'était ni chrétien, ni juif; — son Dieu était la rapine; — et quelle foi!... Il tenait son magot[1]. — C'était un trésor volé sur les impôts, — et vu par le pauvre et mauvais ouvrier — qui avait réparé les serrures — d'un coffre qui servait à l'enfermer. — Ceci comblait la mesure, — et le Comte ne riait plus. — Irrité, il avait un visage!.... — « Voyons, s'écria-t-il, où ce gueux... »

« Tient le magot? » dit la noblesse, — n'écoutant la demande qu'à moitié, — comme font les clercs à la messe; — « Dans son galetas, sous le lit. » — « Dieu me châtie! reprit le Comte, — s'il en profite. Allons! que l'on m'éclaire! — Suivez-moi tous! je monte. » — Le Romieu entra, et pas un — ne l'aperçut dans la salle. — Lui, préoccupé passa son chemin. — C'était au moment où descendent les ombres, — et dans la nuit tout disparaît.

Dans l'escalier, à tous les étages, — la cour, un flot serpentant[2] de lumière, — de fer, d'or, de broderies, — montait

[1] Littéralement: coup de filet.
[2] Littéralement: un dragon.

De ferre, d'or, de pampalhetas,
Escalava en grand revoulum.
Ramound fasiè sa pegoulada!
El tant bon, tant amistadous;
L'er caïn, amount d'à filada
Enguliguet lous courredous.
Au founs veguet, drech de soun mourre,
Una porteta de boi blanc
Contra la rampa de la tourre;
Se traguet dessus d'un balans...

Boumbet sans alé ni paraula,
S'espallet dessus lou pestel
(E la porteta era en cadaula);
Fora d'el, cridet: — « Un martel! »
— Degus noun branlet. Daus la rampa
Sourtissiè lou Roumieu dau sòu;
Teniè sous chapelets, sa lampa,
E lous dau sagat n'avien pòu.
« — Quau ses, cridet, que venès querre? »
Ramound se reviret. — « Quau siei? »
E se plantet davans el: « Terre!
Quante mestiè fas, ô moun Rei? »

« — Tardieirament se tant naut monte,
Es pas per te parlà dau mieu.
Fins de tout[1], ioi, vole moun comte! »
— « Es preste! » tournet lou Roumieu;
E descadaulet la porteta.
El, à sa coustuma ennegrat,

[1] [A la letra: Jusqu'à la fin de tout.]

en grand tumulte. — Raymond faisait sa course aux flambeaux. — Lui, si bon, si affectueux ; l'air cruel, là-haut les uns après les autres, — il enfilait les couloirs. — Il vit, au fond, en face de lui, — une petite porte en bois blanc, — près de la rampe de la tour ; — il s'y précipita d'un bond...

Il y heurta, essoufflé, sans parole ; — il se meurtrit l'épaule contre le pène — (et la petite porte n'était fermée qu'au loquet...) — Hors de lui, il s'écria : « Un marteau ! » — Nul ne bougea. Du côté de la rampe, — le Romieu sortait du sol : — il tenait ses chapelets, sa lampe, — et ceux de la suite [du Comte] avaient peur. — « Qui êtes-vous ? cria-t-il ; que venez-vous chercher ? » — Raymond se retourna : « Qui je suis ? » — Et il se campa devant lui : « Certes ! — quel métier fais-tu, ô mon Roi ? »

« Si je monte aussi haut à cette heure tardive, — ce n'est pas pour te parler du mien ! — Jusqu'au dernier sou[1], je veux mon compte ! » — « Il est prêt ! » riposta le Romieu ; — et il ouvrit la petite porte. — Lui, tout en noir, selon sa

[1] Littéralement : fin de tout.

Rauba, sandalas e barreta,
Faguet las ounous à l'ingrat.
Aqueste, en camisa de malhas,
Tunica escarlata, esperous,
Vestit couma per sas batalhas,
Dins aquel cambrillou terrous,

S'assetet en miech quauques mobles
Viels, quissounats. — Dau courredou
Lou seguissien varlets e nobles;
Mais l'autre cridet: — « Ped bourdou[1]!
Ma porta es sans barroul ni tanca!...
Alande!... Mais soul intrarà
Quau toussirà ma barba blanca
E tras el me ravalarà! »
Pioi siau se viret lou Menistre
Vers Ramound — « Fins de tout, as dich?
Fins de tout sus aquel registre
Avé, deutes, veiràs escrich! »

E davans el, sans n'en mai dire,
Traguet un fai de pergamì.
Ramound, emb un semblant de rire,
Que mourtifiet soun amì,
Rebutet comtes e quitanças.
« — Camarada, soui pas en trin!
Sabe toutas tas manigànças:
M'as descauquilhat[2], pelerin! »

[1] [A la letra: un de vostes peses deu demourà estacat à la plaça que tenès.]

[2] [A la letra: pres mas cauquilhas.]

coutume, — robe, sandales et barrette, — fit les honneurs à l'ingrat. — Celui-ci, en chemise de mailles, — tunique écarlate, éperons, — vêtu comme au jour des batailles, — dans ce réduit poudreux,

S'assit parmi quelques meubles — vieux, vermoulus. Dans le couloir, — valets et nobles le suivaient. — Mais l'autre cria : «Demeurez[1]! — Ma porte est sans verroux, ni traverse de bois, — [puisque] je l'ouvre toute grande!.... Mais seul entrera — celui qui tordra ma barbe blanche — et me trainera derrière lui! » — Puis, calme, le ministre se retourna — vers Raymond : « Jusqu'au dernier sou, as-tu dit ? — Jusqu'au dernier sou, sur ce registre — tu verras tout écrit : doit et avoir! »

Et devant lui, sans en dire plus, — il jeta une liasse de parchemins. — Raymond, avec un demi-sourire — qui mortifia son ami, repoussa — comptes et quittances : — « Camarade, je suis mal en train ; — je connais tous tes tripotages : — tu m'as dévalisé[2], pèlerin! » — « Moi! si c'est vrai, il

[1] Littéralement : l'un de vos pieds doit rester attaché à la place que vous occupez.

[2] Littéralement : pris mes coquilles.

« — Ieu ? S'es vrai, trop de tems s'estrassa..
Anen, vieu ! sona toun bourrel !
Anarà jougà sus la plaça
Embé ma testa au sautarel ! »

« — Pagues de frount ! » — « No ! Quand venguere,
Que toun poudé toumbava à flocs,
Es aquì que de frount paguere !...
Troumpassant planas, coumbas, rocs »,
Souspiret, « l'iol sus moun estela,
Paure, soulet, sans cabussau,
Mais libre ! en gagnant Coumpoustela,
Passere en païs prouvençau.
Aquìs era un Comte minable,
En grand vomi de sas grandous,
Sans menistres, sans counestable,
Per alaugeirì soun coudous.

» Tresor, justiça ou granda espasa,
Ten soun prou quau d'un es cargat ;
N'en cau mai à moun cor de brasa :
Carga tout e sauva l'Estat.
Ramound n'a pas pus souvenença ;
Mais soun pople dis pas de nou.
Sauvere au Comte de Prouvença
Mai que cent reiaumes, l'ounou !
Soun lussi era un tapa-guenilhas.
Dins un gourg de deutes negat,
Era, per marida sas filhas,
Tant aisit qu'un piot empegat[1] ;

[1] Ou : dins la pega.]

s'est déjà perdu trop de temps. — Vite, allons, appelle ton bourreau. — Il ira sur la place jouer — avec ma tête au bâtonnet. »

« — Tu payes d'audace ! » — « Non ! Lorsque je vins, — que ton pouvoir tombait en lambeaux, — c'est alors que je payai d'audace ! — Franchissant plaines, vallons, rochers, — soupira-t-il, l'œil [fixé] sur mon étoile, — pauvre, seul, sans chevet, — mais libre ! en m'acheminant vers Compostelle — je passai en pays de Provence. — Là était un Comte extrêmement pauvre, — ayant pris les grandeurs en dégoût, — sans ministres, sans connétable, — pour l'alléger de son fardeau.

» Trésor, justice ou grande épée, — sont autant de charges suffisantes pour quiconque a la responsabilité de l'une d'elles ; — il en faut davantage à mon cœur de braise : — il les accepte toutes et sauve l'État. — Raymond n'en a plus le souvenir, — mais son peuple ne le nie pas. — Je sauvai au Comte de Provence plus que cent royaumes : l'honneur ! — — Son luxe était un cache-misère. — Noyé dans un torrent de dettes, — pour marier ses filles, il était — aussi à l'aise qu'un dindon pris de vin [1] ;

[1] Ou : dans la poix.

« E l'ainada, sans estre rança,
Lelonga esperava lou sieu...
La maridere au rei de França [1],
Dou pus grand que siegue après Dieu!
Leonor [2] au rei d'Anglaterra,
Sancha [3] à Richard, rei das Roumans.
Quante brave cantou de terra
L'autra [4] rebutet de mas mans!
Es ioi à Naplas, glouriousa;
Mais belèu, Ramound VII, un jour,
Auriè fach la refastignousa
Beatris, reina dau Miejour!...

» Dounc, entre sas apartenenças
E las de sous gendres, Ramound
A das poples las avenenças
D'un bout de l'Europa au fin founs!
Vei sa Prouvença regrelhada,
Frianda e mountada en coulous,
Flamejà touta ensourelhada,
En miech sous tresors e sas flous!
Sus la fauda de la patrìa
Un fier pople, sans ahicioun,
Trima au prougrès; de soun genìa
Raja la civilisacioun!...»

E la voues dau Roumieu mountava
E brounzinava à l'ausidou

[1] [Margarida de Prouvença espouset sant Louvis.]
[2] [Eleonor espouset Audouard, rei d'Anglaterra.]
[3] [Sancha, Richard duc de Cornoualhas, rei das Roumans.]
[4] [Beatris, Carles de França, duc d'Anjou, rei de Poulha e de Secilla.]

» Et l'aînée[1], sans être trop vieille, — attendait depuis longtemps. — Je la mariai au roi de France, — le plus grand qui soit après Dieu ; — Léonor[2], au roi d'Angleterre ; — Sanche[3], à Richard, roi des Romains. — Quel beau coin de terre — l'autre[4] refusa de mes mains ! — Aujourd'hui elle est à Naples glorieuse, — mais peut-être Raymond VII, un jour, — eût fait la dédaigneuse — Béatrix reine du Midi.

» Donc, en comprenant ses États — et ceux de ses gendres, Raymond — reçoit les hommages des peuples — d'un bout à l'autre de l'Europe ! — Il voit sa Provence reverdie, — splendide et haute en couleurs, — flamboyer inondée de soleil, — parmi les trésors et les fleurs ! — Sur le giron de la patrie, — un puissant peuple, exempt de haine, — travaille avec acharnement au progrès ; — de son génie coule à flots la civilisation ! »

Et la voix du Romieu s'élevait — et retentissait aux oreilles

[1] Marguerite de Provence épousa saint Louis.
[2] Eléonor épousa Édouard, roi d'Angleterre.
[3] Sanche, Richard, duc de Cornouailles, roi des Romains.
[4] Béatrix, Charles de France, duc d'Anjou, roi de Pouille et de Sicile.

Dau michant cor que l'escoutava,
Sans quità sous ers de grandou.
« — Ramound, tournet lou qu'aviè lenga,
N'as fach una que crema au lum!
Vouliès de comtes ? Soun en renga;
De lucre as mai de cent per un.
Noun perdes que l'amour d'un fraire,
Mais prou gents van te voulountà...
Pioi tout s'atrobe, aquì l'afaire?
Bernat es nobis[1], pos coumta!

» Ieu m'en vau; moun obra es finida.
Tout çai ane per lou milhou:
Pas au pople! A tus, longa vida!..... »
Coufle, en mitan dau cambrilhou,
Traguet lous iols sus las muralhas,
Sus sa crous, sus soun prega-Dieu.
Un cofre adoubat de ferralhas
Era jout soun liech: — « Aiço s mieu! »
Penset, e zou! lou ravalava.
Pioi, entre dents: — « Es moun tresor! »
Ramound l'ausiguet: — « Me raubava!
Aquì la caissa plena d'or! »

E l'agairet: — « Qu'oun t'en anaves?
T'auriei fach lum per davalà!
Parlantin d'ounou, me raubaves!
Aquela caissa, doubris-là! »
Fol de michantisa, guinchava
Sous iols sus lou cofre atissats....

[1] [Loucucion demourada poupularia e s'arrepourtant, seloun nautres, à sant Bernat.]

— du méchant qui l'écoutait — sans rien perdre de ses grands airs. « — Raymond, reprit celui qui avait la parole, — tu as fait une chose criante ! — Tu voulais des comptes ? ils sont là [devant toi] : — tu as cent pour cent de gain ! — Tu ne perds que l'amour d'un frère ; — mais assez de gens vont venir vers toi... — Que l'argent y soit, voilà l'affaire ! — Bernard est pour nous[1], tu peux compter !

» Moi, je pars ; ma tâche est finie. — Que tout ici aille au mieux. — Paix au peuple ! à toi longue vie ! » — Le cœur gros, au milieu de sa petite chambre, — il jeta les yeux sur les murs, — sur sa croix, sur son prie-Dieu. — Un coffre garni de fer — était sous le lit : « C'est à moi », — pensa-t-il ; et il se mit à le traîner. — Puis il murmura : « C'est mon trésor !... » — Raymond l'entendit : « Il me volait ! — Voilà la caisse pleine d'or !... »

Et il le poursuivit d'outrages : « Que ne t'en allais-tu ? — Je t'aurais éclairé pour descendre ! — Toi qui parles toujours d'honneur, tu me volais ! — Cette caisse, ouvre-la ! » — Fou de méchanceté, il louchait, — ses yeux attachés sur le

[1] Locution restée populaire et se rapportant, selon nous, à saint Bernard.

Entremens, la cour espinchava ;
Mais, crenta d'estre matrassats,
Se tenien lous dau grand defora.
D'aquì lou Comte fasiè pòu ;
Esfoulit semblava una tora
Quand dins la flamada se dòu.

Lou Roumieu, una bona passa,
S'en quitet dire que-noun-sai,
Sounjarel, mut, la testa bassa.
Pioi, s'enredenet : — « Venès çai ! »
Faguet as segnous, « venès toutes !
Lou destaparai, moun tresor !
Mais premiè, tus, cau que m'escoutes,
Noble Comte ! Ai palejat l'or
De lous qu'avien las mans traucadas.
Ieu, ce pus trasse das mesquins,
Tout soulet, coumtave à sacadas
Lous ramoundins d'or, lous sequins.

» Menistre de tout, tout menave,
L'oustau dau Comte, la Coumtat,
E dins l'estrange remenave
Las courounas à voulountat.
Tant avengut que se pogue estre,
Mai que la força, ere la lei ;
E se lou poudé fai lou mestre,
Eres comte, tus ; ere rei !
Eh be ! de las cimas superbas
Qu'escrachoun tourres e clouquiès,
D'ounte un grand bos sembla un fai d'erbas,
Una vila un nis de rouquiès,

coffre. — Entre temps, la cour épiait; — mais, de peur d'être maltraités, — les gens de haut parage se tenaient dehors. — De là, Raymond faisait peur; — hérissé, il ressemblait à une chenille — brûlant dans les flammes.

Pendant longtemps le Romieu — se laissa accabler d'injures, — soucieux, muet, la tête basse; — puis, la redressant: « Venez çà! — fit-il aux seigneurs, venez tous! — Je le montrerai à découvert, mon trésor; — mais avant, toi! il faut que tu m'écoutes, — noble Comte. J'ai à la pelle remué l'or — de ceux dont les mains étaient percées. — Moi, le plus chétif d'entre les misérables, — seul, je comptais à pleins sacs — les raimondins d'or, les sequins.

» Ministre de tout, je commandais à tout; — la maison du Comte, la Comté, — et hors du territoire j'agitais — les couronnes à mon gré. — Aussi haut placé qu'on puisse l'être, — j'étais plus que la force, [j'étais] la loi; — et, si la puissance fait la supériorité, — tu étais comte, j'étais roi! — Eh bien! de ces cimes superbes — qui écrasent tours et clochers, — d'où une forêt ressemble à une touffe d'herbes, — une ville à un nid de moineaux;

» D'aquela aussada dangeirousa,
Ounte dau devé perd lou fieu,
Lou qu'a la cresença orgoulhousa,
Car es entre lou pople e Dieu;
Dieu tapat dins soun abitacle,
Que lou quita à sa perdicioun;
L'autre, esquinat jout lou pinacle,
Cridant contra el mort e passioun....
Eh be! d'aco naut, s'un davala,
Es pas de gaietat de cor;
L'assecutoun, mais n'enravala.
Per jouï, de mountagnas d'or!

» Menjan! au Roumieu que n'en resta?
I'era paure e fier abitat,
Paure s'entorna e naut la testa,
Car es sauva, sa bravetat!
E lou mourgàs! Trasès defora,
Embé d'afrounts, aquel Roumieu?
Aquì soun tresor! pa'na bora,
Pas un pèu que noun siegue sieu.
Es doubert, vesès! de guenilhas! »
Ramound, befi, desalenat,
N'en veguet tirà de cauquilhas,
Un capel descatalanat,

Una biassa, un viel abilhage,
Qu'anet cargà lou Pelerin
Per tournà mai en roumavage,
Caminà de longa e bon trin!
D'escàs s'aviè passat la porta,
Que n'aviè, lou Comte, au pas vieu

» De cette élévation dangereuse — où du devoir il perd la trace, — celui dont les idées sont orgueilleuses ; — parce qu'il est placé entre l'homme et Dieu ; — Dieu, dans sa sublime demeure, — qui l'abandonne à sa perte ; — l'homme écrasé sous le pinacle, criant contre lui mort et passion... — Eh bien ! si l'un de ceux qui y sont descend de ces hauteurs, — ce n'est pas volontiers ; — on le chasse ignominieusement, mais il emporte, — pour jouir, des monceaux d'or !

» Voyons maintenant ce qu'il en reste au Romieu ! — Pauvre et fier, [à ces hauteurs], il s'était élevé, — pauvre il en descend, et haut la tête, — car sa probité est intacte ! — Et vous le tournez en dérision ! Vous jetez dehors, — par vos affronts, ce Romieu ! — Voici son trésor : pas un fétu, — pas un cheveu qui ne lui appartienne. — Il est ouvert, voyez : des guenilles ! » — Raymond défait, haletant, — vit qu'il en sortait des coquilles, — un chapeau rabattu,

Une besace, un vieux vêtement, — que le Romieu alla revêtir — pour recommencer son pèlerinage, — cheminer longtemps et d'un bon pas !.... — A peine avait-il passé la porte, — que le Comte avait une vive altercation — avec sa

Contra sa court; vouliè, per orta,
Qu'anesse querre lou Roumieu
E la mandrinalha daurada,
Que vesiè sous quouers dessoutats,
Fasiè d'ussas, era embaurada,
Mais d'acouti l'autre, aboutàs!

Ramound, que lous regrets crebavoun,
Metet sous cavaliès en band;
I'aproumetet, se lou menavoun...
Quau sap? E gara de davans!...
Pioi enmandet soun entourage
Per voudre, el, soulet demourà.
Rescoundut, doulent, sans courage,
Enmesset sa nioch à plourà:
« — Ai! souscava, de moun flaquige
Soui mourtifiat, devourit!
Ounte a pres moun corps tant d'agrige,
Lous malofis me l'an pourrit!... »

Enfin, sous cavaliès tusteroun.
« — Vieu! cridet, ses be demourats!
» Lou menàs, au mens?» — « Nou!» tourneroun.
El, mai ploura que plouraràs!
Seguet pas soula sa doulença,
Per amor d'un tant paure gus;
Soun lagui gagnet la Prouvença,
E lous paures mai que degus!...
En d'aco, dran-dran, caminava,
Lou Roumieu, fier, sa barba au vent,
E la coumplenta que cantava
Disiè: — « Fai lou ben per lou ben!... »

cour. Il voulait qu'à travers champs — on allât chercher le Romieu. — Et la canaille dorée, — qui voyait ses mauvais tours dévoilés, — fronçait le sourcil, se troublait, — mais n'avait garde d'aller à la recherche de l'autre.

Raymond, qu'étouffaient les regrets, — lança ses cavaliers, — leur promettant, s'ils le lui ramenaient, — que sais-je ?... Et gare de devant ! — Puis il renvoya ceux qui l'entouraient, — voulant demeurer seul. — Caché aux yeux de tous, se lamentant, sans force, — il passa la nuit à pleurer : — « Ah ! sanglotait-il, de ma lâcheté — je suis humilié, déchiré ! — Où mon cœur s'est-il tant aigri ? — Les maudits me l'ont corrompu !... »

Enfin ses cavaliers revinrent. — « Vite ! cria-t-il, vous êtes restés bien longtemps ! — Le ramenez-vous, au moins ? » — « Non ! » reprirent-ils. — Lui pleura et pleura encore. — Il ne fut pas seul à avoir de la douleur : — à cause du départ de cet infortuné ; — son chagrin envahit la Provence, — et les pauvres plus que personne. — Pendant ce temps, sans se presser, il cheminait, — le Romieu, fier, sa barbe au vent, — et la complainte qu'il chantait — disait : « Fais le bien, pour faire le bien !... »

A PERPAU DE PETRARCA.

A PROPOS DE PÉTRARQUE.

A PERPAU DE PETRARCA

A MOUN AMIC TEOUDOR AUBANEL,

President de la Jurada prouvençala dau cinquenc centenari de Petrarca.

S'espinchave un pauquet à l'endrech das Catulle,
Plaute, Lucreçi, Juvenau,
Ouraçi, Teoucrite, e Vergeli, Tibulle?....
Jout aquel sourel rouge e caud,
La man que mena tout s'es pas engrepesida.
Per arribà lous que nourrìs,
I'a'spandit un flocàs de terra benesida,
Ounte tout acampa e flourìs.

Mais, en miech ce pus bel e ce pus en creissença
Dau grand obre que nai e vieu,
Ce qu'a mai proufitat es aquela semença
Que prend sus l'ome e monta à Dieu!....
L'ideia! aubre ramut que passeja sa frucha
Au fins founs de tout, terra e mar;
Amadura la bona e sana, mais l'essucha
S'entre-seca e tomba à despart

A PROPOS DE PÉTRARQUE

A MON AMI THÉODORE AUBANEL,

Président du Jury provençal du cinquième centenaire de Pétrarque.

Si j'épiais furtivement le pays des Catulle, — Plaute, Lucrèce, Juvénal, — Horace, Théocrite, et Tibulle, et Virgile...? — Sous ce soleil rouge et chaud, — la main qui guide tout ne s'est pas engourdie: — Pour donner à manger à ceux qu'elle nourrit, — elle leur a étendu un vaste espace de terre bénie, — où tout fleurit et prospère.

Mais le plus beau et le plus en accroissement — parmi le grand œuvre qui naît et vit, — ce qui s'est le plus développé, est cette semence — qui lève en l'homme et monte à Dieu!... — L'idée! arbre rameux qui promène son fruit — au fond extrême de tout, terre et mer; — elle mûrit le bon et le sain, mais le fruit qui est sans saveur — se dessèche et tombe à l'écart.

Saique en traguent lous iols dins aquel rode antique,
Pas tant glourious de sous Cesars
Que de sous fiers tribuns, de soun pople erouïque,
De soun grand saupre, de sous arts,
De sous drechs, de sas leis, sa lenga, sa pouesìa
Que raja à gourgs sus l'univer;
Saique, dise, en passant, veiren quauque genìa,
Belèu Dante, qu'a fach « l'Enfer »,

Dante! aquel mescladìs d'oumbra e de clarou; Dante!
Qu'emb un glasi d'arcange escrieu;
Dante! un fenìs! car fau qu'en se grasilhant cante
Soun amour, soun païs, soun Dieu.
Gasava au paradis sa « Diva Coumedìa »
Mais, quand davalava, era un glas
Que trasiè dins lou cor laiat de sa patrìa
Mai d'espouvent que de soulàs.

S'agantava as pus nauts, dins soun obra giganta,
Per lous assucà dau remort....
Antau dau Gibelì la vouès espauruganta
S'enflava au despiech de la mort!
Gents disoun: — « Passa, esfrai, qu'a passat trounadissa »;
L'oumbra de Dante, dins soun vòu,
Enliassava en amount de longa Beatriça,
Que fossa encara n'avien pòu.

Ne sen dins lou tems fousque ounte la granda esclapa
Das segnous e gents de renoum,
Ducs, comtes e barouns, lou counclave e lou papa,
Quitoun Rouma per Avignoun.
Per que? Noun sai!... Tant i'a qu'Avignoun l'Albigesa,
La mescresenta, la cieutat

Peut-être en jetant les yeux dans cet endroit antique, — moins glorieux de ses Cesars — que de ses fiers tribuns, de son peuple héroïque, — de ses arts, de sa grande science, — de ses droits, de ses lois, sa langue, sa poésie — qui sur l'univers ruisselle à flots; — peut-être, dis-je en passant, verrons-nous quelque génie : — Dante, peut-être, qui fit « l'Enfer. »

Dante ! ce mélange d'ombre et de clarté ; Dante ! — qui, avec un glaive d'archange, écrit ; — Dante ! un phénix ! car il faut que, se consumant, il chante — son amour, son pays, son Dieu. — Elle planait au paradis, sa « Divine Comédie » ; — mais, lorsqu'elle descendait, c'était un glas — qui jetait dans le cœur inquiet de sa patrie — plus d'épouvante que de soulagement.

Il s'attaquait aux plus hauts, dans son œuvre gigantesque, — pour les écraser sous le remords... — Ainsi du Gibelin la voix effrayante — s'enflait, en dépit de la mort. — Les gens disent : « L'effroi, passe, parce que le tonnere est passé » ; — l'ombre de Dante, dans son vol, — depuis longtemps la-haut enlaçait Beatrix. — que beaucoup en avaient peur encore.

Nous sommes dans le temps trouble où la grande volée — des seigneurs et des gens de renom, — comtes et ducs, barons, le conclave et le pape, — pour Avignon quittent Rome. — Pourquoi ? Je ne sais. Toujours est-il qu'Avignon l'Albigeoise, — la mécréante, la cité — qu'on [illegible]

Qu'en soun tems lous crousats an engrunada, empresa,
Renai, seti de Crestiantat.

Tabé se s'en cresiè! Jujàs: per sas carrieiras,
Princes, evesques, cardinals,
Vestits de poulpre e d'or, aubourant sas banieiras,
Fasien trepilhà sous chivals!
E tout preniè d'alé. La clareta Durença,
Lou Rose, broun-broun e jaunous,
L'embaumada Coumtat, l'enfiocada Prouvença,
Avièn pas pus l'anà craumous!

La Coumtat flourissiè, lou Rose passejava,
Ou la Durença, au bon dau jour,
Dins lou linde fresquet de soun liech, caressava
De bèutats fachas per l'amour,
E que s'espounpissien au sourel de Prouvença!
Mais quand se dis: I'a car e car,
Couma au ciel lou matì, quand l'aubeta acoumença,
I'a d'estelas e lou lugar[1]!

E, pioi qu'es lou lugar que moun pensament trova,
Quitàs que lou mire un moument...
Pas vrai qu'es tant friand que Laureta de Nova
Quand la devistet soun jouvent?
Lusìs au pichot jour couma ela à Santa-Clara;
Bèus, angelics, ela amai el,
An de rais qu'au respet seriè la bresca amara...
Soun dous astres, fan lou parel.

[1] [Venus, estela dau matì]

temps les croisés ont brûlée, démolie, — tenait siège de la chrétienté.

Aussi s'en estimait-elle! Jugez-en: dans ses rues, — évêques, cardinaux, princes, — vêtus de pourpre et d'or, arborant leurs bannières, — faisaient piétiner leurs chevaux! — Et tout reprenait haleine. La claire Durance, — le Rhône grondeur et jaunâtre, — la Comté embaumée, la Provence enflammée, — n'avaient plus l'allure vile!

.

La Comté fleurissait, le Rhône promenait, — ou la Durance, au bon [moment] de la journée, — dans la fraîche limpidité de son lit, caressait — des beautés faites pour l'amour — et qui se potelaient au soleil de Provence. — Mais on dit [vulgairement]: Il y a chair et chair, — de même qu'au ciel le matin, lorsque commence à poindre l'aube, — il y a des étoiles et le *lugar*[1].

Et, puisque c'est le *lugar* que ma pensée rencontre, — laissez que je l'admire un moment. — N'est-il pas vrai qu'il est aussi brillant que Laure de Noves, — lorsque son jouvenceau l'aperçut? — Il luit au petit jour comme elle à Sainte-Claire; — beaux, angéliques, elle et lui — ont de rayons auprès desquels ceux du miel seraient amers. — Ce sont des astres: ils font la paire.

[1] Vénus, étoile du matin

Mais l'astre prouvençau qu'embrasuguet Petrarca
D'aquel amour, grand que jamai
Pogue l'ategne un cor, tant que siegue de marca,
Aviè soun bèu-parlà de mai ;
Lou de las courts d'amour qu'enclausissien lou mounde,
Lou d'Ugueta de Four-cauquiè,
De Brianda d'Agout, Blanca-Flour[1], Miramounda[2],
Rissenda[3], Douça de Moustiè,

E mai, qu'emb ela avien lou gaubi d'una lenga
Que se pot dire lenga d'or,
Tant dinda armounìousa e se plega e s'asenga,
Que parle la testa, ou lou cor !...
Laura era à Santa-Clara à pregà Dieu ; semblava
L'ange en estase au mouliment...
L'oufice era acabat, se signet, s'en anava,
Quand aguet un trevirament...

Petrarca la badava ! Ela creseguet veire
Un miech-dieu de l'antiquitat :
Simple dins soun autura e noble à pas ou creire,
L'er d'avenença, de bountat.
E, quand lous dous cops d'iol de Petrarca e de Laura
Giscleroun per s'endevenì,
El traguet tout soun cor à l'amour ; ela, paura,
Emb esfrai lou veguet venì.

Es que la d'Audibert era Laura de Sada,
Qu'aviè'stela e rais au blasoun ;

[1] [Blanca-Flour de Flassans.]
[2] [Miramounda de Mauleon, nebouda de Clament V.]
[3] [Rissenda de Pioch-vert.]

Mais l'astre provençal qui embrasa Pétrarque — de cet amour tellement grand — que nul cœur, si élevé qu'il soit, ne pourra jamais l'atteindre, avait en plus son beau parler; — celui des cours d'amour qui enchantaient le monde; — celui d'Huguette de Forcalquier, — de Briande d'Agoult, de Blanche-Fleur[1], Miramonde[2], — Rixende[3], Douce de Moustiers,

Et de bien d'autres qui possédaient l'habile maniement d'une langue — qui peut se dire langue d'or, — tant elle tinte harmonieuse, et se plie et se façonne à tout, — que la tête parle ou le cœur — Laure était à Sainte-Claire, à prier Dieu; elle semblait — l'ange en extase au tombeau du Christ. — L'office était achevé, elle se signa; elle s'en allait, — lorsqu'elle pâlit, bouleversée...

Pétrarque la contemplait, bouche béante! Elle crut voir — un demi-dieu de l'antiquité: — simple dans sa grandeur et noble à ne pouvoir le croire, — l'air avenant, plein de bonté. — Et, lorsque les deux regards de Pétrarque et de Laure — jaillirent pour se rencontrer, — lui, jeta tout son cœur à l'amour; elle, pauvre, — avec effroi le vit venir.

C'est que la fille d'Audibert étant Laure de Sade, — qui avait à son blason rayons et étoile; — mais nulle chose

[1] Blanche-Fleur de Flassan.
[2] Miramonde de Mauléon, nièce de Clément V.
[3] Rixende de Puivert.

Mais à pas res noun s'era aiçaval estacada
Tant qu'à la tafa de soun noum.
De sous devés de femna aviè tant granda ideia,
Que sa douçeta ounestetat
E sas fieras vertus soun, dins sa renoumeia,
Quicom que passa sa bèutat!...

Es aco d'angelic que Petrarca cantava,
Mai que las trenas de soun pèu,
Que sous iols, que soun sen e tout ce qu'estallava
Aquel cadavre fres e bèu.
Es soun cors embaumat de puretat celesta
Que tras el quitava un perfum;
Soun ama, un nimbe d'or qu'el vesiè sus sa testa
Dardalhà de vida e de lum.

Es lou poudé qu'aviè sus ela de rescondre
Un amour lancinant, ticous,
Que la devourissiè per la faire respondre
Au parlà tendre e melicous
De l'enfant esilat, dau poueta de genìa,
Qu'escriguet sous noums per toujour
Sus lous dous estampels de França e d'Italìa,
Enliassats per aquel amour;

De lou que la cantet jout la capa e l'estolla,
Que la cercava à soun coustat,
Lou jour famous dau trounfle à Rouma, au Capitola,
Quand cridet tres cops: « Libertat! »
Ah! s'en despiech l'ounou, lous devés, la familha,
Laurasans ime, d'un balan,

elle ne s'était ici-bas attachée — autant qu'à l'éclat de neige de son nom. — De ses devoirs de femme elle avait une idée si haute, — que sa douce politesse — et ses fières vertus sont, dans sa renommée, — des choses qui dépassent sa beauté.

C'est cela d'angélique que chantait Pétrarque, — plus que les tresses de ses cheveux, — que ses yeux, que son sein, et tout ce qu'étalait — ce corps frais et beau. — C'est son corps embaumé de pureté céleste, — qui derrière lui laissait un parfum ; — son âme, un nimbe d'or, qu'il voyait sur sa tête — rayonner de vie et de lumière ;

C'est le pouvoir qu'elle avait sur elle de cacher — un amour aiguillonnant, continu, — qui la dévorait pour la faire répondre — au langage tendre, mielleux, — de l'enfant exilé, du poëte de génie — qui pour toujours écrivit leurs noms — sur les deux drapeaux de France et d'Italie, — liés par cet amour ;

De celui qui la chanta sous la cape et l'étole ; — qui la cherchait à ses côtés, — le jour fameux du triomphe, au Capitole, à Rome, — lorsqu'il cria trois fois : « Liberté ! » — Ah ! si, malgré l'honneur, les devoirs, la famille, — Laure, sans discernement, d'un élan, — dépouillant sa

Despoulhant sa vertut couma on trai sa mantilha,
S'era apegada à soun galant[1],

L'autal ounte encensan davalava en rouïna!
Acouquinat à soun coudous,
Petrarca, las d'amour, mais goulut de jouïna,
Auriè pas escrich sas « Cansous »,
Ni sous « Sounets », qu'un pople apassiounat courouna
Dau roc das Doums à l'Aventin.
Se ioi lou festenau d'Avignoun amoulouna
Tout ce de lenga e sang latin,

Per l'embraigà d'amour au sourel de Prouvença,
E faire pas qu'una nacioun,
Per afourtì soun creire e soun independença,
Sous drechs, sa civilisacioun;
Es per amor de tus, enfant de l'Italìa,
Que dins ta vida n'as cantat
Que Laura, la vertut, que l'ounou, ta patria
E ce d'amount, la Libertat!

[1] [A la letra: S'era colada couma de pega.]

Avignoun, 18 de juliet 1874.

vertu comme on jette sa mantille, — à son amant s'était donnée[1],

L'autel où nous portons l'encens s'écroulait en ruines! — Acoquiné [à cette sorte de] fardeau, — Pétrarque, las d'amour, mais avide de charnelle jouissance, — n'aurait pas écrit ses « Chansons » — ni ses « Sonnets », qu'un peuple passionné couronne — du rocher des Doms à l'Aventin. — Si aujourd'hui la grande fête d'Avignon réunit — tout ce qui a langue et sang latin,

Pour l'enivrer d'amour au soleil de Provence, — et n'en faire qu'un peuple, — pour affirmer son indépendance et ses croyances, — ses droits, sa civilisation, — c'est à cause de toi, fils de l'Italie, — qui dans ta vie n'as chanté — que Laure, la vertu, que l'honneur, ta patrie — et la liberté, cette chose qui est de là-haut!

[1] **Littéralement : s'était collée comme de la poix.**

Avignon, 18 juillet 1874.

A LAS RAÇAS LATINAS

AUX RACES LATINES

A LAS RAÇAS LATINAS

Quand nostres goubelets serien couma de tinas,
Amics, lous vouidarian à las raças latinas,
Que per devisa an pres: — «Ni flaugnards, ni felouns»;
Raças que l'engenìa au prougrès acoumpagna.
As Latins de la libra Elvecia! as Valouns!
A la Roumanìa! à l'Espagna,
Qu'en sous laguis, perdent pa'n pèu de sa grandou,
De soun antica gloria anaussa encar l'ounou!

A sa valhenta sorre, à la bela patrìa
De Vasco, de Camoens: à la Lusitanìa;
Au Brasil, la boulhenta e frianda nacioun,
Engourgada dau lach de las raças latinas!
La gouluda! en poumpant la civilisacioun,
Ie fasiè sannà las tetinas.
Ioi, desensauvagida, es fiera de sa lei:
N'a lou drech, car ie fai tant d'ounou qu'à soun rei.

AUX RACES LATINES

Quand nos verres seraient comme des cuves, — amis, nous les viderions aux races latines, — qui pour devise ont pris : « Ni flatteurs ni félons ! » — races que le génie accompagne. — Aux latins de la libre Helvétie ! aux Vallons ! — à la Roumanie ! à l'Espagne — qui, dans ses soucis, ne perdant pas un fétu de sa grandeur, — élève encore l'honneur de son antique gloire !

A sa vaillante sœur, à la belle patrie — de Vasco, de Camoens : à la Lusitanie ! — Au Brésil, la brillante et bouillante nation, — nourrie du lait des races latines ! — La gloutonne ! en suçant la civilisation, — elle lui faisait saigner les mamelles. — Aujourd'hui, dépouillée de sauvagerie, — elle est fière de ses lois : — elle en a le droit, car elles lui font autant d'honneur qu'à son roi.

A la terra sacrada e santa : à l'Italia !
Se noun ere Francés, la voudriei per patrìa !
Sòu ounte un pople-rei a passejat sous dieus,
Bres ounte lou viel mounde a fach sa renaissença,
Lous rais qu'an caufejat nostras obras soun tieus.
Tout perìs, sauva la semença
Qu'as, semenaire grand, dins ta prousperitat
E tous alargaments, tracha à l'umanitat !

França, à tus, que noun ause encanà dins moun brinde !
Es pas fauta d'amour, mais d'un pensament linde
E de l'ideia bela escalant au pus naut ;
Fauta d'aco pus grand que tous serres aupestres
Qu'avien Dante, Petrarca e qu'an quitat, lous mestres,
Au jouvent qu'a fach « Calendau » !

Aquel n'auriè de lèus per esaltà la França,
Despioi sa resplendou jusqua dins la manjança
Qu'un pople traite e nud ie jitet en passant !
Diriè tabé, sans gau d'ideia belicousa,
Mais per derevelhà la sava dourmilhousa
De las naciouns de nostre sang :

— « Roumans, faguen pas qu'un ! Sen toutes fraire e sorre ;
E gara qu'à quauqu'un de nautres ie maucore !
Se voulen ioi gardà lou tìmou dau vaissèu
Que l'alé dau bon Dieu passeja en miè lou mounde,
De traval e de pas se voulen nostre abounde,
Seguen ce que tenien lous litous : un faissèu ! »

A la terre sainte et sacrée : à l'Italie ! — Si je n'étais pas français, je la voudrais pour patrie ! — Sol où un peuple-roi a promené ses dieux, — berceau où le vieux monde a fait sa renaissance, — les rayons qui ont réchauffé nos œuvres sont tiens. — Tout périt, sauf la semence — que tu as, semeur grand, dans sa prospérité — et tes largesses, jetée à l'humanité.

France, à toi, que je n'ose exalter dans mon toast ! — Ce n'est pas faute d'amour, mais d'une pensée claire — et de l'idée belle s'élevant au plus haut, — faute de ces choses plus grandes que les pics alpestres, — [de ces choses] qu'avaient Dante, Pétrarque, chacun d'eux, les maîtres, ont laissées au jeune [poète] qui a composé « Calendal » !

Celui-là aurait des poumons pour exalter la France, — depuis sa splendeur jusque dans la vermine — qu'en passant lui jeta un peuple traître et cruel. — Il dirait aussi, sans désir d'idée guerrière, — mais pour réveiller la sève endormie — des nations de notre sang :

« Romans, ne faisons qu'un ! Nous sommes tous frères et sœurs, — et gare si à quelqu'un de nous il arrive malheur ! — Si nous voulons garder le timon du vaisseau — que le souffle de Dieu promène au milieu du monde, — si nous voulons être rassasiés de paix et de travail, — soyons ce que tenaient les licteurs : un faisceau ! »

ŒUVRES POSTHUMES

UN CRESTIAN DINS L'EMBOUL

UN CHRÉTIEN DANS L'EMBARRAS

UN CRESTIAN
DINS L'EMBOUL

(Sian au tems de la Refourma. Touta la niuech, Papistas e Deganauts se soun [illegible] — Un ome de ben, [illegible] dins lou [illegible] de soun oustalet, a pas [illegible]. Au cop de tres ouros, pamens, s'assèta sus lou liech.)

L'OME.

Quicom me destrassouna! es quauca trounadissa!..

DEFORA.

Secous!...

L'OME.

Quauqu'un lanfia ou se dòu!

DEFORA.

Ah! ai! m'an derrenat!

(Souna una campana.)

L'OME.

Un [illegible]

UN CHRÉTIEN
DANS L'EMBARRAS

(Nous sommes au temps de la Réforme. Toute la nuit, Catholiques et Huguenots se sont battus. — Un homme de bon sens, couché de bonne heure dans une petite chambre de sa maison, n'a rien entendu. Au coup de trois heures [du matin], cependant, il s'assied sur son lit.)

L'HOMME.

Quelque chose me réveille ! C'est une succession de coups de tonnerre !...

DEHORS.

Au secours !...

L'HOMME.

Quelqu'un souffre ou se plaint !

DEHORS

Ah ! Ah ! Ils m'ont brisé les reins !

(On entend une cloche.)

L'HOMME.

Un glas !... Son bruit jette l'alarme dans le voisin....

Alarma lou sieisenc.... Ai pòu!

(Carga sas caussas.)

S'espinchave un pauquet?

(Entramens que se sarra dau fenestrou, ausis un cop de mousquet.)

D'espets dessus lou mourre!

(Cantica dins la carrieira.)

Te! lous siaumes dau viel Marot!...

(Espincha tournà.)

Menjan! Bou-Dieu! Soun baus, aqueles, de tant courre.
Lou pus mendre ten soun barrot.

(Au fenestrou d'en faça dessouta un autre ome; e lou sona.)

Èu, vesì!

LOU VESI.

Chut! Quau ses?

L'OME (un pau entreprés).

Crestian!!

LOU VESI.

Es pas res dire.

L'OME.

Que, moun Dieu! Ses cap-bourd ou bau?
Aco's pas res, crestian?

LOU VESI.

Si fet, belèu es pire
Qu'estre papista ou deganaut.

L'OME.

Couma l'evesque Odet.

J'ai peur !

(Il met ses chausses.)

Si j'épiais un peu ?

(Pendant qu'il s'approche d'une petite fenêtre, on entend un coup de mousquet.)

Des éclats de mousquet sur la figure !

(Cantique dans la rue.)

Tiens ! les psaumes du vieux Marot.

(Il regarde de nouveau.)

Voyons ! Bon Dieu ! Ils sont fous ceux-là de courir si fort... — Le plus petit tient sa barre en mains.

(A une petite fenêtre d'en face, il découvre un autre homme et l'appelle.)

Eh ! voisin !

LE VOISIN.

Chut ! Qui êtes-vous ?

L'HOMME (un peu étonné).

Chrétien ! !

LE VOISIN.

Ce n'est rien dire.

L'HOMME.

Comment, mon Dieu ! Vous êtes stupide ou fou ? — Ce n'est rien, chrétien ?

LE VOISIN.

Si, peut-être c'est pire — qu'être catholique ou huguenot.

L'HOMME.

Comme l'évêque Odet.

LOU VESI.

Oui, lou qu'a mandat jaire
Mitras, anelas e bastous.

L'OME.

Digàs, dessoutàs pas au sòu tres morts, coumpaire,
Que badoun couma d'agassous ?

LOU VESI.

Un refourmat roustit.

L'OME.

L'autre, lenga defora ?

LOU VESI.

Es un papista, fan parel.

L'OME.

Qu'era l'autre ?

LOU VESI.

Pas res ! ..

L'OME (estabourdit).

Roussit couma una tora
De nioch, sas tripas au sourel !
Pas res ! que m'en reven, se counfesse ?

LOU VESI (d'un plan bagassa).

La corda !

L'OME (s'enfiocant).

Se, m'avisant qu'Ignaça a tort,
Encane de Luther l'imne que me transborda ?

LE VOISIN.

Oui, celui qui a envoyé coucher — mîtres, anneaux et bâtons [d'épiscopat].

L'HOMME.

Dites, compère, n'apercevez-vous pas sur le sol trois morts, — qui ont la bouche béante comme trois petites pies?

LE VOISIN.

Un réformé mort!

L'HOMME

L'autre, la langue dehors?....

LE VOISIN.

C'est un catholique. Ils font la paire...

L'HOMME.

Qu'était l'autre.

LE VOISIN.

Rien.

L'HOMME (stupéfait).

Contracté comme une chenille de nuit, ses entrailles au soleil. — Rien! Que m'en reviendra-t-il, si je vais à confesse?

LE VOISIN (d'un air indifférent).

La corde!

L'HOMME (prenant feu).

Si, m'avisant qu'Ignace [de Loyola] a tort, — je chante sans cesse de Luther l'hymne qui me transporte [d'enthousiasme]?

LOU VESI.

Lou fioc !

L'OME.

Mais soui pas res.

LOU VESI.

La mort !

(Nostre ome anet metre lou barroul à sa porta e seriè pas jamai sourtit de soun oustau. La fam tira lou loup dau bos. Sourtiguet doune de talent. Tant lèu que seguet sus lou pas de la porta, atroubet un moulou d'omes enregimentats. — « De quante partit sies ? » ie crideroun. — « Dau vostre, s'avès de pan. » — « Aquì n'as. Veni. » Se batet sans saupre de quante partit era e, en se batent, n'en tuet de braves.)

LE VOISIN.

Le feu!

L'HOMME.

Mais je ne suis rien!

LE VOISIN.

La mort!

(Notre homme alla mettre le verrou à sa porte et ne serait jamais sorti de sa maison. La faim tire le loup du bois. Il sortit donc par l'effet de la faim. Aussitôt qu'il fut sur le pas de la porte, il rencontra une foule d'hommes enrégimentés. — « De quel parti es-tu? » lui crièrent-ils. — « Du vôtre, si vous avez du pain. » — « En voilà! viens. » Il se battit sans savoir à quel parti il appartenait et, en se battant, il tua beaucoup de monde.)

A JOUSÈ DE ROUMANILHA.

A JOSEPH ROUMANILLE.

A JOUSÉ DE ROUMANILHA

Per la reviscoulà dau fioc de toun amour,
Quand sa Musa alanguida era presta à se jaire,
Dins lou brave païs dau galoi saupre-faire,
Couma un roussignolet, sies nascut troubadour.

Tas « Obretas » venien d'embrandà lou miejour
Tout n'en ressoundissiè tant ben que, per te plaire,
La Musa s'en venguet en miech l'ort de toun paire
Plantà 'na rosa d'At tant bela que lou jour.

E d'aquel brout flourit s'esclamet un cantica,
Bel que lous sants disien : — « Es la rosa mistica,
La que nous embaumet d'un amour eternel. »

Pamens de Malamort n'era qu'una chatouna,
La que, de sas vertuts, mirgalha ta courouna
E ten sus sa faudeta un brave enfantounel.

Juliet 1864.

A JOSEPH ROUMANILLE

Pour la faire revivre au feu de ton amour, — quand sa muse alanguie était prête à se coucher [dans la tombe], — dans le bon pays du joyeux gai-savoir, — comme un rossignol, tu es né troubadour.

Tes « Œuvrettes » venaient d'enflammer le midi. — Tout en retentissait si bien que, pour te plaire, — la Muse vint au milieu du jardin de ton père — planter une rose d'Apt, aussi belle que le jour.

Et de ce rameau fleuri s'éleva un cantique — si beau que les saints disaient : — « C'est là la rose mystique, — celle qui nous embauma d'un amour éternel. »

Cependant de Malemort, ce n'était qu'une jeune fille, — celle qui de ses vertus rend plus éclatante ta couronne — et qui tient sur ses genoux un jeune et bel enfant.

Juillet 1864.

L'ENFANT DE LA VEUSA

LE FILS DE LA VEUVE

L'ENFANT DE LA VEUSA

D'oubriès couma Janet, n'i'a segu, mais pas gaire!...
Fasiè ce que vouliè de sous dets, travalhaire,
Espargnous, bonas-gents; aviè pas un defaut;
N'aviè l'ideia à res qu'à l'anà de l'oustau.
Era dins sous vint ans, quand mouriguet soun paire.
Ie quitet fossa embouls; de mouneda, pas gaire.
N'era à la crous dau front: — « Moun ome, se diguet,
As ta maire à nourrì, rebutes pas fatiga.
Sabes tene l'outìs, menaràs la boutiga,
Pioi vengue de traval! » E lou traval venguet.

D'aco l'enfant noun s'alassava...
La vielha entreteniè l'oustau;
Ardit, sarcissiè, petassava
Las culotas ou lou mantau!

Era lèu lesta, sa cousina:
Una ramplegada, un manoul;
Lous dimenches, una mechina,
Foulheta, e Jan era sadoul!

LE FILS DE LA VEUVE

Des ouvriers comme Jean, il y en a certainement, mais pas beaucoup !... — Il faisait ce qu'il voulait de ses doigts, travailleur, — économe, ayant un cœur excellent, il n'avait pas un défaut ; — il n'avait l'idée à rien, si ce n'est au train ordinaire de la maison. — Il était dans ses vingt ans lorsque mourut son père. — Il lui laissa beaucoup de soucis et peu d'argent — Il en était à la croix du front : — « Mon brave, se dit-il, — tu as ta mère à nourrir, ne repousse pas la fatigue. — tu sais tenir l'outil, tu feras marcher la boutique, — puis, que le travail vienne ! » Et le travail vint.

L'enfant ne se lassait pas de cela. — La vieille entretenait la maison, — hardiment, elle reprisait, raccommodait — les pantalons ou le tablier !

Elle était bientôt prête, sa cuisine : — une couenne, un paquet de tripes ; — les dimanches, de la fressure de mouton, feuillette [de vin], — et Jean était rassasié.

En travalhant, tant espargneroun
Que l'endarrairat se paguet,
Que de tout se prouvesigueroun.
Un pau d'aiga au moulì venguet.

Dounc agueroun de boi una plena boutiga.
La coumanda era en trin e tournà n'en veniè ;
Tabé l'argent, après fatiga.
Degoutava, se noun ploviè.

Per contra — car i'a pounts e ouras ;
De que voulès ? aco's antau ;
I'a d'espignas jout las amouras ;
Tout se ten, lou ben e lou mau —
Per contra dounc, una filheta....
— Toujour d'aquel michant bestiau ! —
Sabès, la bela Marineta,
Demourava oustau contra oustau
Degajada, poulida, bruna,
D'iols vieus e longs couma lou det,
Toujour fresca couma una pruna
E de pèusses couma un jaiet!

E Jan n'era amourous : — « Aubé, disiè, pecaire !
Aco's pas tout d'aimà, d'estre bon travalhaire !
Marineta es poulida e soun paire a de ben,
Ieu n'ai que lou bon cor, la santat, de bons brasses.
Davans un floc de boi, segu, n'i'a de pus trasses ;
Mais, per prene un oubriè, diran qu'an prou lou tems. »

E lou paure mesquin, se, per cas, l'aviè vista,
S'en tournava à soun banc, mouquet, la mina trista,

En travaillant [ainsi], ils épargnèrent tellement · que l'arriéré se paya — et que de tout ils se pourvurent. — Un peu d'eau vint au moulin.

Donc, ils eurent une boutique pleine de bois. — La commande allait bon train et de nouveau il en venait ; — il en était de même de l'argent, après la fatigue [du labeur]. — Il bruinait, s'il ne pleuvait pas.

Par contre — (car il y a points et heures) — Que voulez-vous ? Cela est ainsi. — Il est des épines sous les mûres ; — tout se tient, le bien et le mal. — Par contre donc, une jeune fille — (toujours de cette mauvaise engeance !) — Vous savez, la belle Marinette — restait dans la maison d'en face. — Dégagée, jolie, brune, — des yeux vifs et longs comme le doigt, — toujours fraîche comme une prune, — et une chevelure [noire] comme le jais !

Et Jean en était amoureux : — « Hélas ! disait-il, — ce n'est pas tout d'aimer, d'être un bon travailleur ! — Marinette est jolie et son père a du bien, — moi, je n'ai que le bon cœur, la santé, de bons bras. — Devant une pièce de bois, il en est, certes, de plus faibles [que moi], — mais, pour prendre un ouvrier, ils diront qu'ils ont assez de temps [devant eux].

Et le pauvre malheureux, si par hasard, il l'avait vue — s'en retournait à son banc, chagrin, la mine triste — pour

Per degalhà de boi tant que s'era apendrìs.
A l'oura de dinnà, veniè contra la taula;
Manchouquejava en l'er, sans dire una paraula ;
Embrassava sa maire e preniè mai l'outìs.

La veusa ie disiè : — « Jan, lou traval noun pressa
Asseta-te, pausa-te 'n pau,
Quita la garlopa e la ressa.
T'esquines, Jan, seràs malaut. »

Mais el, despetrinat, las manchas rebaussadas,
La tranquillisava d'un mot ;
Pioi ie fasiè quauquas brassadas
E, zou ! butava soun rabot.

Embarrava dins el soun lagui sans res dire.
A quau se descouflà ? A sa maire, as vesìs ?
Lous vesìs troubarien saique que n'i'a per rire.
Una maire sap trop ce qu'un enfant soufrìs !...

E pioi ausava pas dire à nostra filheta :
— « Vous aime », per de qu'aviè pòu
Que se pensesse Marineta :
— « M'aima per de qu'ai quauques sòus. »

Era aco mai que res, au cor que lou cachava !...
Sans se destourbà d'un moument ;
Mai soufrissiè, mai s'entanchava.
Atabé, trimet talament
Qu'un tantos, paure d'el, per courounà sas penas,
Tout en diguent : — « Aco's pas res ! »
Lou sang se viret dins sas venas
E tout s'escapet de sous dets.

gâter du bois, comme s'il n'était qu'un simple apprenti. — A l'heure du dîner, il venait à table ; — il mangeait quelques menus morceaux, sans dire une parole ; — il embrassait sa mère et prenait encore l'outil.

La veuve lui disait : « Jean, le travail ne presse pas. — Assieds-toi, repose-toi un peu, — quitte la varlope et la scie. — Tu t'échines, Jean, tu seras malade ».

Mais lui, la poitrine découverte, les manches relevées, — la tranquillisait d'un mot ; — puis il lui faisait quelques embrassades — et, à l'œuvre ! il poussait son rabot.

Il enfermait en lui son souci sans rien dire. — A qui se dégonfler ? A sa mère, aux voisins ? — Les voisins trouveraient peut-être qu'il y a là de quoi rire. — Une mère sait trop ce qu'un enfant souffre.

Et puis il n'osait pas dire à notre fillette : — « Je vous aime », parce qu'il avait peur — que Marinette pensât en elle-même : — « Il m'aime, parce que j'ai quelques sous ! »

C'était cela qui plus que tout lui allait au cœur. — Sans négliger un moment, — plus il souffrait et plus il se dépêchait. — Aussi il travailla tellement — qu'un tantôt, le pauvre, pour couronner ses peines, — tout en disant : « Ce n'est rien ! » — le sang se tourna dans ses veines, — et tout s'échappa de ses doigts.

Per se distraire un pau de ce de la pratica,
Jan aviè fach per el una cambra à l'antica.
Un mouine auriè jouit e se seriè carrat
Dins soun cofre en nouguiè, grand, soulide, carrat,
A jour couma un crevel. Emb de fustas soulidas,
As caires aviè fach de coulounas ardidas,
Menudas couma un fieu, tournadas en virou,
Pioi un des escultat per lou travalhadou,
Un seti trauquilhat, nautou d'una estageira,
Quicom que n'era pas ni fautul ni cadieira,
Era à soun cabussau; dessus lou prega-dieu,
Lou grand Crucificat, à l'agounìa, vieu,
Enfin soun cabinet, barrat per tres portetas,
L'er d'un counfessiounal, pioi de bols, de taupetas,
Sus una taula longa emb un gros ped virat.

Jan era dounc aquìs espandit, mut, cirat,
La tafa dau lençoù fasiè bruna sa testa;
Un mouc dins un cantou rousigava soun resta,
S'amoussava e tournà glasiava un moument
Per ajournà l'oustau, la veusa e lou mourent.

Un bruch, sans tambour ni troumpeta,
Sans saupre couma, s'espandìs;
Ses tranquillets, quicom espeta,
Lèu se sap, se coufla e se dis!

Antau passeget la nouvela,
Sans estafeta ni courriè:
— « Jan es malaute! » — e la sequela
S'en anet enco de l'ouvriè.

Pour se distraire un peu des exigences de la clientèle, — Jean avait fait pour lui une chambre à l'antique. — Un moine aurait joui et se serait carré — dans son coffre en noyer, grand, solide, carré, — à jour comme un crible. Avec de solides fûts, — il avait fait aux quatre angles des colonnes hardies, — menues comme un fil, tournées en vis, — puis un dais sculpté pour le travailleur ; — un siège percé de trous, de la hauteur d'une étagère, — [c'est-à-dire] quelque chose qui n'était ni fauteuil ni chaise, — était à son chevet ; au-dessus du prie-dieu, — le grand Crucifié à l'agonie, vivant [dans sa mort qui approchait] ; — enfin son cabinet, fermé par trois petites portes, — [avait] l'apparence d'un confessional, puis des bols, des taupettes — sur une table longue avec un gros pied tourné.

Jean était donc là étendu, muet, blanc comme la cire. — La blancheur du drap de lit rendait sa tête brune ; — une mèche de lampe dans un coin rongeait un reste de lumière ; — elle s'éteignait et de nouveau brillait un moment — pour éclairer de sa lumière la maison, la veuve et le mourant.

Un bruit, sans tambour ni trompette, — sans savoir comment, se répand ; — vous êtes doucement tranquilles, quelque chose éclate, — bientôt cela se sait, s'enfle et se répète !

Ainsi le bruit promena la nouvelle, — sans [avoir besoin d'] estafette ni [de] courrier : — « Jean est malade » — et la séquelle [des gens du voisinage] s'en alla chez l'ouvrier.

Toutes fasien : — « Secous ! pecaire !
S'en vai ; cau pas lanternejà ! »
Pioi disien : « Bon vespre » à la maire,
Lasses de trochamandejà.

Quauqu'un restet pamens, una brava filheta,
Qu'en doubriguen lous iols nostre malaut veguet :
— « Per vous mourisse, Marineta ;
Vieurai, se m'aimàs », ie diguet.

La bela se sarret : — « Ai vist vostre martire,
Jan, e de tout moun cor vous voulounte atabé ;
E ce que noun ausaves dire
A mas gents dirai bel e be ! »

Tous répétaient : — « Au secours ! hélas ! — il se meurt ; il ne faut pas hésiter » ; — puis ils disaient « Bon soir » à la mère, — [lorsqu'ils étaient] las de caqueter.

Quelqu'un demeura cependant, une bonne jeune fille, — que notre malade vit en ouvrant les yeux. — « Pour vous je meurs, Marinette ; — je vivrai, si vous m'aimez », lui dit-il.

La belle jeune fille s'approcha : — « J'ai vu votre martyre, — Jean, et de tout mon cœur je vous agrée aussi, — et ce que vous n'osiez pas me dire, — je le dirai bel et bien à mes parents ! »

AU REI RAINIÈ.

AU ROI RENÉ.

AU REI RAINIÈ*

Canta soun Rei, es canta soun païs.
Louis ROUMIEUX.

Per retraire ta souvenença,
Bon Rainiè, comte de Prouvença[1],
O Rei tant franc, tant fier, tant bel,
Fisa à l'ime de la jouvença,
Au sen d'un paure cascavel,
Toun cor, ta pluma e toun pincel.

I.

Ounte es per s'embraigà lou vi dau mejan-age ?
Nostre plantiè nouvel ten de rasins pourrits.
Ioi, pas pus de grandou, de força e de courage!
Lous poples fan vergougna au sòu que lous nourris.
La Fe, la Caritat au ciel soun envouladas ;
La Doulença las sona e n'en ven pas lou fum,
La Justiça sap pas ount pausà sas penadas,
La Faussetat l'escampa e bufa sus soun lum.

* Veire las notas à la fin de la pouësia.

AU ROI RENÉ*

Chanter son Roi, c'est chanter son pays.
Louis ROUMIEUX.

Pour retracer ta souvenance, — bon René, comte de Provence, — ô Roi si franc, si fier, si beau, — confie à l'intelligence de la jeunesse, — au discernement d'un pauvre écervelé, — ton cœur, ta plume et ton pinceau.

I.

Où est-il pour s'enivrer le vin du Moyen-Age? — Notre vigne nouvellement plantée porte des raisins pourris. — Aujourd'hui, plus de grandeur, de force, de courage! — Les peuples font vergogne au sol qui les nourrit. — La Foi, la Charité, au Ciel se sont envolées; — la Douleur les appelle et il n'en vient pas [même] la fumée; — la Justice ne sait où poser l'empreinte de ses pieds; — la Fausseté la rejette en soufflant sur son flambeau.

* Voir les notes à la fin de la poésie.

Siecle crus que l'istoria a marcat dins lou brounze,
De serps e de rainards pourtant soun estampel.
L'Anglaterra a Warwick, la França, Louis ounze;
L'Italìa, Borgia, de que mai? Machiavel!...
Tabé, lou paure mounde avalit en d'avausses
Resta siau, lenga muda; a crenta qu'en bufant,
Soun alé samboutigue, à la cima das causses,
La branca ounte an penjat soun paire ou soun enfant!

II.

Per contra, en bel vespral que lou sourel sourelha,
Pres lou miral dau ciel, la mar;
Dins lou cantou flourit d'en Ais, Arle e Marselha,
Las belas jouvas de Cesar,
Un pople benesìs la santa Prouvidença
Que tant douceta a fach sa lei
E sou dis: — « Longa-mai Dieu garde la Prouvença!
Longa-mai garde nostre Rei!

» Aquel tant brave Rei, que toujour nous acata,
L'aiman, ve, couma el t'aima tus,
O moun Dieu, car soun ama es la flou que recata
La semença de tas vertuts.
De saupre, d'endustrìa e d'art nous assadoula,
Nous engourga de sa bountat;
Soun cor es una prensa e toujour n'en regoula
Benurança, amour, libertat! »

III.

Pople, es Rainiè que tant courounes!
Es el la fauda ount t'amoulounes,
Es la man que t'arriba, entremens qu'as talent;

Siècle cruel que l'histoire a marqué dans le bronze, — des serpents et des renards, voilà ta bannière ! — L'Angleterre a Warwick, la France, Louis XI ; — l'Italie a Borgia ! et quoi plus ? Machiavel ! ! ! — Aussi les pauvres gens, dispersés dans les landes — se tiennent cois, la langue muette ; — ils craignent qu'en soufflant — leur haleine ne secoue, à la cime des monts, — la branche où l'on a pendu leur père ou leur enfant.

II.

Par contre, au beau couchant que le soleil inonde de sa lumière, — près du miroir du ciel, la mer, — dans le coin fleuri d'Aix, d'Arles et Marseille, — les belles filles de César, — un peuple bénit la sainte Providence — qui lui a fait une si douce loi, — et s'écrie : « Longtemps et davantage Dieu protège la Provence ! — Longtemps et davantage Dieu protège notre Roi ! »

» Ce bon Roi, qui toujours nous met à couvert, — nous l'aimons, vois-tu, comme il t'aime, toi, — ô mon Dieu ! car son âme est la fleur qui recèle — la semence de tes vertus. — Il nous rassasie de savoir, d'industrie et d'art, — il nous gorge de sa bonté ; — son cœur est un pressoir, et toujours il en ruisselle — bien-être, amour et liberté ! »

III.

Peuple ! c'est Rene que tu couronnes tant ! — Il est, lui, le giron où tu t'abrites, — il est la main qui te nourrit, lorsque

Rainiè de Piemount, de Prouvença,
Lou rei, s'ai bona souvenença,
De Naplas, de Sicila e de Jerusalem !

Duc de Bar, d'Anjou, de Laurrena,
Noun sai lou trincament, la rena,
Qu'enravala de tras soun grand màntou de rei;
Mais tant l'as cargat, cavalisca !
Que, se n'as perdut quauqua lisca,
Demora ce pus bon au pargue de ta lei.

IV.

Sabes ? quand Vaudemount cridet : — « A ieu, Bourgougna! »
Aviès be toun destrau, mais, soulet contra dous,
Toumberes presouniè d'aqueles sans-vergougna.
Un trone t'esperava au founs de tas presous [2].
Pioi toun iol estounat s'oubris couma un arceli :
Aquì per t'ajudà cent mila flourins d'or [3]
Das Estats prouvençaus... Dau cop, fier couma un eli,
Per dessoutà toun drech, vas afrountà la mort [4].

Anen, sies un bon brau, endavales la terra ;
De Naplas au Labour, te leves couma un pioch.
Anfos es agantat ?... no, Caldora t'espera [5].
Tus vas à l'alandat, mais lous traites de nioch,
Sus la terra e per mar entremens que batalha
E de tout lou grand branle es lou cap-de-jouvent,
Judàs rousiga au ped toun trone que trantalha,
Car lou pople es tant lest que se passeja au vent [6].

V.

Tus, per de mounde antau te metriès au susari,
Quand an trach toun brave drapel

tu as faim ; — René de Piémont, de Provence, — le Roi, si j'ai bonne souvenance, — de Naples, de Sicile et de Jérusalem !

Duc de Bar, d'Anjou, de Lorraine, — je ne sais les choes, les agitations — qu'entraîne derrière toi ton grand manteau de roi, — mais tu l'as tant de fois revêtu, certes ! — que, si tu en as perdu quelque lambeau, — le meilleur demeure [encore] rangé sous ta loi.

IV.

Sais-tu ? Quand Vaudemont criait : « A moi, Bourgogne ! » — tu avais bien ta hache ; mais, seul contre deux, — tu tombas prisonnier de ce sans-vergogne. — Un trône t'attendait au fond de tes prisons ; — puis ton œil étonné s'ouvre comme un clovisse. — Voilà, pour te venir en aide, cent mille florins d'or — des États de Provence. Du coup, fier comme un lys, — pour recouvrer tes droits, tu vas affronter la mort.

Allons, tu es brave comme un taureau, tu effondres la terre, — de Naples au Labour tu le lèves comme un pic. — Alphonse est pris ?... Non. Caldora t'attend — Toi, tu vas au grand jour, mais les traîtres vont la nuit. — Et sur la terre et sur la mer, pendant qu'il bataille — et qu'il est de tout ce grand remue-ménage le boute-en-train, — Judas rouge par le pied le trône qui chancelle — car, le peuple est si léger que le vent le promène !

V.

Toi pour de telles gens, tu te mettrais au suaire ! — Ils ont jeté ton brave drapeau — aux rats de l'égout que Ben-

As rats dau gasilhan qu'a traucat Belisari ?...[7]
Vieu ! torna à toun autre troupel,
Au pople prouvençau qu'a lagui de soun paire.
Emb aquel, pas ges de bastards ;
Toutes tenoun de tus lou galoi saupre-faire,
L'amour dau bel dire e das arts.
Embranda-lous tournà dau fioc que te grasilha ;
Toun noum porta joia à son cor,
Dins lou siau de la pas, sus eles, ta pouesìa
Desgruna sas perletas d'or ;
Toun cantà lous ravis. E que n'es dau pintrage ?
Se quauqu'un ie demanda aquel
Qu'a mirgalhat lou ciel, lous enfants, lou bouscage,
Sans prene van, disoun : « Es el ! »

VI.

Antau Rainiè se ten au timou.
Lous Prouvençaus fan d'obras, trimou,
Toutes braves, galhards, coussuts ; el proumet mai.
Rainiè noun barja, quand ten sorga,
Se sabiè dire una messorga,
Estripariè sa lenga e la trairiè de lai[8].

Pamens, i'a la part amarganta,
Lou bon paire soulet l'aganta ;
S'en vai de rescoundous, beu lou calice e pioi
Son cor clavat es un glas, dinda...
Enfin, couma un rieu d'aiga linda,
Quand torna au miè dau pople a l'er siau e galoi.

« Douça mercì »[9], rei de Prouvença !
S'ai desoundrat ta souvenença,

saire a percé... — Vite, retourne à ton autre troupeau, — au peuple provençal qui a souci de son père. — Chez lui, il n'y a point de bâtards ; — tous ont reçu de toi le gai-savoir, — l'amour du beau langage et des arts. — Embrase-les encore du feu qui te dévore, — ton nom porte la joie à leur cœur ; — dans le calme de la paix, sur eux la poésie — égrène ses petites perles d'or. — Ton chant les ravit, et n'en est-il pas de même de tes peintures ? — Si quelqu'un leur demande [qui est] celui — qui a diapré le ciel, les enfants, le bocage ; — sans hésiter, ils disent : « C'est lui ! »

VI.

Ainsi, René se tient au timon, — les Provençaux font des œuvres et travaillent avec ardeur, — tous braves, hardis, riches. Lui promet davantage. — René ne ment pas lorsqu'il parle. — S'il croyait dire un mensonge, il déchirerait sa langue pour la jeter au loin.

Pourtant il y a la part amère ; — le bon père seul la prend, — s'en va en cachette, boit le calice et puis — son cœur est comme un glas qui tinte... — enfin, comme un ruis eau d'eau limpide, — lorsqu'il revient au milieu de son peuple, il a l'air calme et content.

« Douce merci », roi de Provence ! — Si j'ai affaibli ta

Tabé, te retraire fai gau.
« Laus en creissent » ? E coussi faire ?
Soui d'amour emprés, mais, pecaire !
Per t'ategne soui pas prou naut [10].

[1] Voir César de Nostredame, p. 577 et suivantes ; Papon, tome III, liv. IX ; Biographie générale, art. *René*. (O. B.)

[2] René, par l'influence de Yolande d'Aragon, sa mère, épousa Isabelle, fille et héritière de Charles II, duc de Lorraine. Charles II mourut. René, déjà reconnu duc de Lorraine, voulut prendre possession de son duché. Mais Antoine de Vaudemont, neveu de Charles, contesta ses droits et avec l'aide de Philippe de Bourgogne, battit René à Bulgnéville et le fit prisonnier.

Il avait gémi dans les prisons de Salins, de Bracon et de Dijon, lorsque les envoyés des seize administrateurs de Naples vinrent l'informer de ses titres à la couronne de Sicile. Jeanne, en mourant, l'avait adopté. (O. B.)

[3] Les États de Provence firent don à René de cent mille florins d'or pour lui venir en aide. « L'extrême pauvreté de Provence, dit Papon, fait regarder ce don comme le dernier effort du patriotisme ». (O. B.)

[4] Alphonse d'Aragon avait envahi la Sicile. (O. B.)

[5] René avait donné à Antoine Caldora l'épée de connétable et le titre de vice-roi. Celui-ci, par des conseils perfides, des manœuvres stratégiques volontairement mauvaises, par sa désobéissance, trahit son bienfaiteur.

René, entraîné par sa valeur et par l'amour de la gloire plus que par son ambition, attaqua les Aragonais dans leurs retranchements du Labour, à la tête d'un escadron des troupes de Caldora qui, animées du feu de son courage, charmées de son intrépidité, l'aidèrent à mettre l'ennemi en déroute. Caldora, dont la fidélité chancelante était près d'expirer, avait déjà compromis le succès de ces opérations militaires, en

mémoire, — c'est que te dépeindre est tentant. — « Louez en croissant.» Et comment faire?— Je suis d'amour embrasé, mais, hélas ! — pour t'atteindre, je ne suis pas assez élevé [de taille].

différant de se rendre aux ordres de René et en n'obéissant que sur des sollicitations réitérées. — « Duc de Bari, lui dit le roi, vous avez abusé de mes bontés jusqu'à ne pas venir au devant de moi. Vous avez souffert que je sois venu vous chercher, vous avez même donné des ordres contraires aux miens, et si je ne me suis pas rendu maître de la personne du roi d'Aragon, si je n'ai pas remporté une victoire complète, c'est vous qui en êtes cause .. » (O. B.)

[6] Ce peuple, ballotté entre deux courants contraires, allait avec indifférence d'Alphonse à René et de René à Alphonse. Il préférait cependant le successeur désigné par Jeanne au conquérant. (O. B.)

[7] Pendant le siège de Naples, en 1442, René supporta avec un courage admirable, non-seulement ses propres souffrances, mais encore celles du peuple affamé qui l'occupait. Prêchant d'exemple, il tenait l'ennemi en respect et il espérait des secours prochains, lorsqu'un événement imprévu mit la ville au pouvoir d'Alphonse. Le canal par lequel, neuf siècles auparavant, Bélisaire s'était introduit dans Naples pour en chasser les Goths, fut ouvert par des traîtres à Alphonse, et celui-ci pénétra dans la ville dont il put enfin se rendre maître. (O. B.)

[8] « Je ne voudrais, disait René, pour quoi que ce soit au monde, avoir déshonneur à la parole donnée. » (O. B.)

[9] Parmi les œuvres du roi René, figure la « Conqueste qu'un chevalier nommé le *Cuer d'amour espris* feist d'une dame appelée *Doulce Mercy* ».

[10] Devise de l'ordre religieux et militaire du Croissant, fondé par René à Angers, le 11 août 1448. Les écuyers et chevaliers devaient porter sur l'habit, au dessous du bras droit, un croissant d'armes sur lequel était écrit en lettres bleues : « Loz en croissant ». (O. B.)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Octavien Bringuier et la Renaissance Montpelliéraine.....	I-C
La Grisette	1
Nadau — Noël.....	7
La Ravalada — La Traînée	19
La Margarideta — La Marguerite.....	25
La Viauleta et lou Parpalhou — La Violette et le Papillon.....	33
A Sant Roc — A Saint Roch.....	39
A la França — A la France.....	43
Prouvença — Provence.....	51
Un Michant Raive — Un Mauvais Rêve.....	89
Lou Roumieu — Le Pèlerin.....	103
A Peryau de Petrarca — A Propos de Pétrarque.....	165
A las Raças Latinas — Aux Races Latines.....	179

ŒUVRES POSTHUMES :

Un Crestian dins l'emboul — Un Chrétien dans l'embarras.....	187
A Jousè de Roumanilha — A Joseph de Roumanille.....	197
L'Enfant de la Vieusa — L'Enfant de la Veuve.....	201
Au Rei Rainiè — Au Roi René.....	213

PC
2
R4
t.39

Revue des langues romanes

FOR USE IN
LIBRARY ONLY

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

ACCOMPANIED BY
PHASE BOX
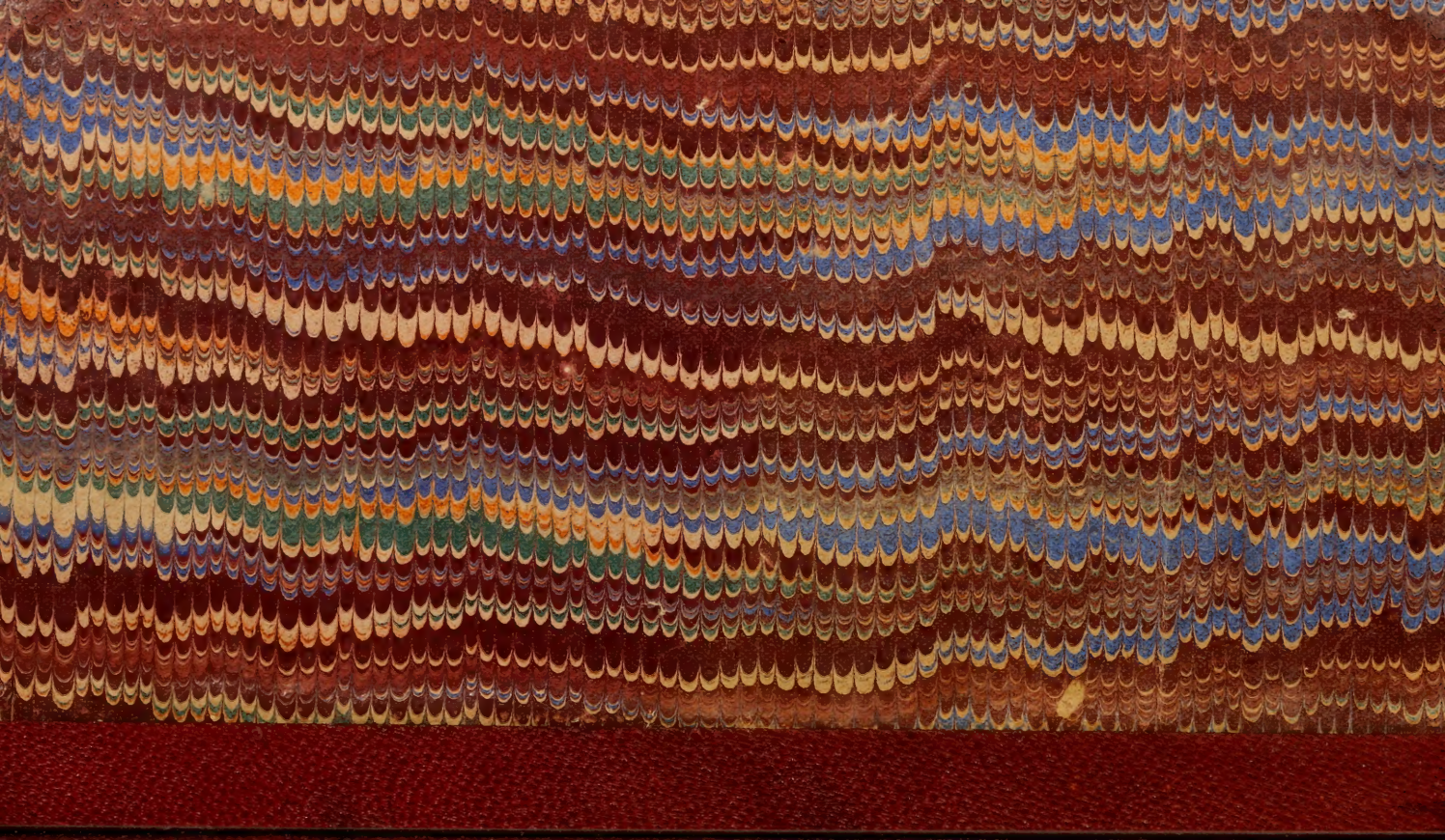
SEEN BY R.T.
PRESERVATION
SERVICES
DATE AUG 7, 86.